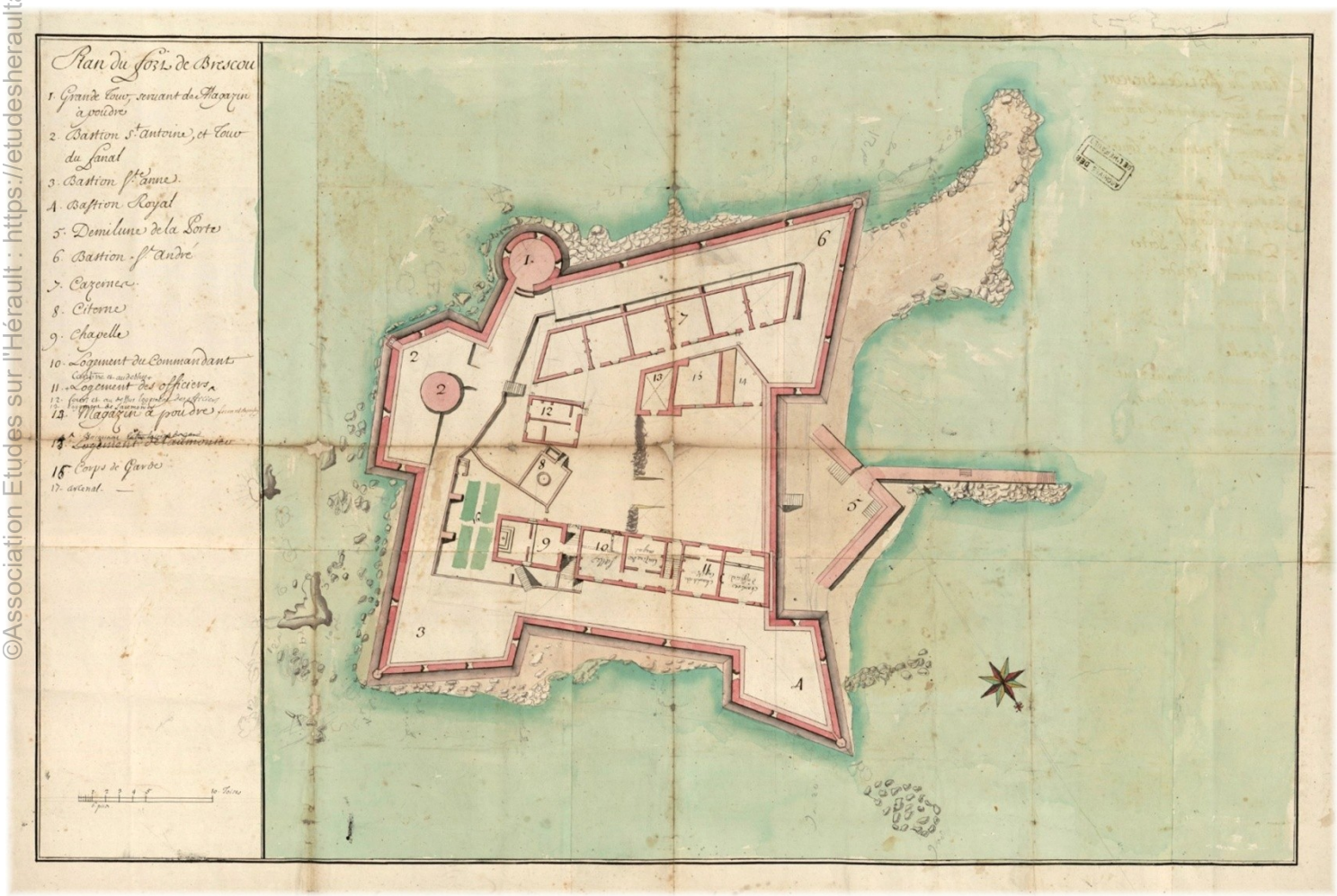
Études héraultaises

ISSN 1621-4609
N° 54 - 2020

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Sciences humaines et sociales

Revue éditée avec le concours du Département de l'Hérault

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Chers amis d'Études Héraultaises,

Après ce long confinement forcé, toute l'équipe d'Études héraultaises a rassemblé, au sein de ce numéro, une série d'articles en écartant, par souci de cohérence, le traditionnel dossier qui constituera le numéro spécial de fin d'année. En effet, à l'écoute des questionnements issus du bouleversement social et sanitaire engendré par la covid19, le prochain numéro sera consacré aux épidémies dans l'Hérault.

Pour l'heure, les objets de recherche ne manquent pas et nos auteurs, habituels ou nouveaux, nous présentent, au fil des pages, leurs questionnements et leurs analyses.

Quel est le contenu de ce numéro ? *Il y a un peu de tout et même un éditorial...* [1] Sans oublier la nécessaire rigueur scientifique, notre éditorial prend, lui-même, un peu de liberté dans la synthèse des articles retenus. C'est tout d'abord Gilles Gudin de Vallerin qui nous fait entrer dans la manière de penser et de dire la vie par Joseph Delteil, à partir de son premier roman, *La jonque de porcelaine*. Il s'interroge sur l'édition tardive de cette œuvre et en analyse le cheminement à partir de l'importante documentation possédée par la Médiathèque Émile Zola à Montpellier. Ce regard sur un auteur qualifié de « *petit méridional* » par le poète Maxime Alexandre [2] situe toute la difficulté d'approche d'un esprit considéré dans le champ littéraire comme *abracadabrantesque* [3] et s'auto-définissant par la phrase suivante : « L'essentiel, c'est la liberté. Ce que je revendique avant tout, c'est la liberté du style, la libération de toute grammaire, de toute rhétorique, de toute syntaxe. C'est la Révolution verbale [4] ».

Si Joseph Delteil mérite largement de figurer dans notre revue, nous ne devons pas faire abstraction des autres travaux, en soulignant qu'ils sont le fruit d'une étroite collaboration avec les Archives départementales de l'Hérault et de contacts avec de nombreux chercheurs issus du champ des sciences humaines et sociales. Par souci de cohérence avec l'esprit de la revue, nous nous sommes attachés à valoriser l'expression et la logique d'analyse de chaque auteur dans le respect des normes scientifiques.

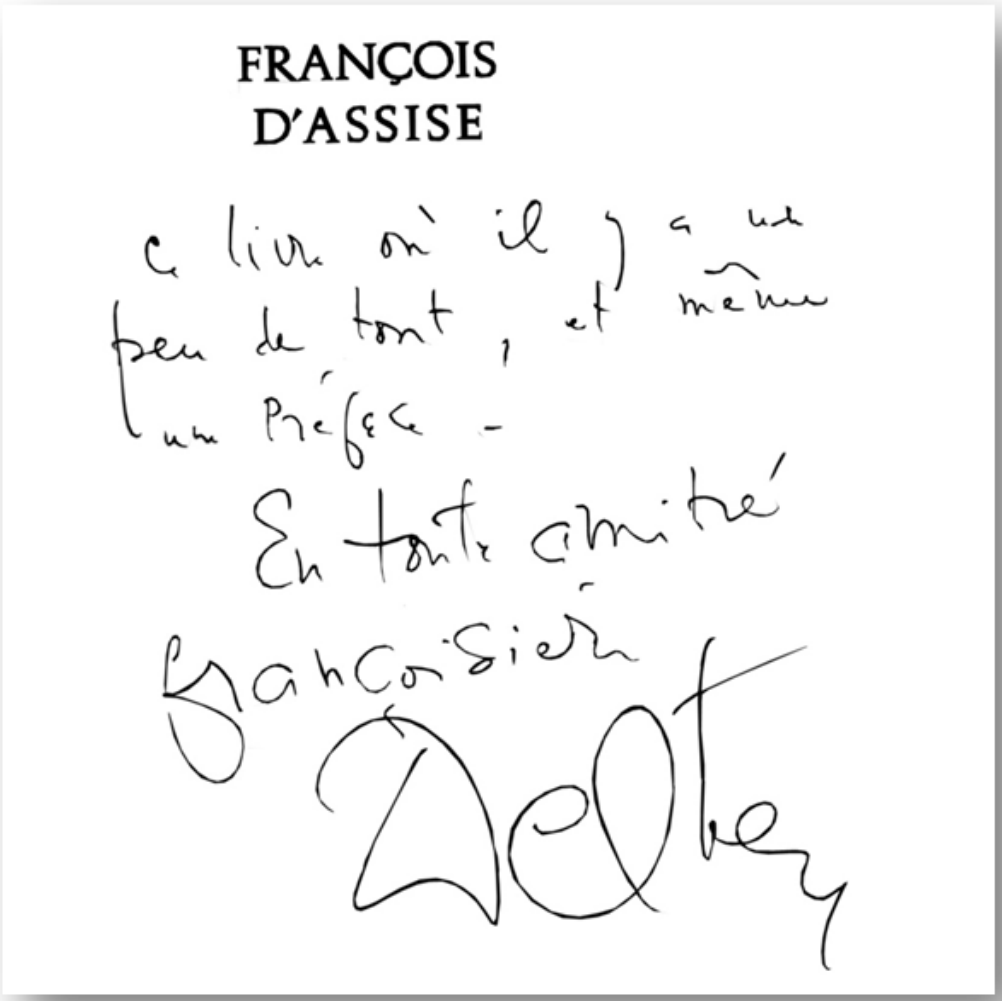
Ce numéro permettra à nos lecteurs d'aborder des questionnements qui sont dans l'air du temps (construction de la vie démocratique, transformation des modes de vie, ruptures engendrées par les crises sociales, les lieux et actes mémoriels, l'activité économique et la transition énergétique). Ce bref inventaire de recherches nouvelles sur le(s) patrimoine(s) de notre département permet de souligner le dynamisme de nos chercheurs et l'intérêt que nous y portons avec l'aide attentive du Département de l'Hérault.

Bonne lecture à tous.
Le comité de rédaction

◆

1. Dédicace du livre « François d'Assise » (collection particulière) : « Dans ce livre il y a un peu de tout et même une préface... ».
2. **ALEXANDRE 1976 :** Maxime Alexandre, Journal 1951-1975, José Corti, 1976, p. 112. Cet auteur a rendu visite à Joseph Delteil, le 12 avril 1961, à Grabels.
3. Au sens de bizarre ou extravagant.
4. **CORP 2018 :** Christophe Corp (Dir.) et all., Abracadabrantesque – Joseph Delteil, Revue *Souffles*, 34100 Frontignan, 2018, p. 570.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Sommaire

Éditorial / Introduction / Éditorial 1

Sommaire 3

Archéologie 5

Nouvelles données sur Agde grecque (Agàthe), (Hérault, France) ..... 7 - 16
GOMEZ (CÉLINE) et UGOLINI (DANIELA)

Monnaies découvertes sur les communes de Lansargues, Lunel-Viel et Sommières ..... 17 - 38
RICHARD RALITE (JEAN-CLAUDE) et RAYNAUD (CLAUDE)

Histoire moderne 39

Le clergé du diocèse de Maguelonne au temps de l'évêque Guillaume 1er Pellicier (1498-1527) ..... 41 - 67
PIEYRE (CLÉMENT)

Le gouvernement militaire d'Agde et de Brescou : l'affaire du Major ..... 69 - 79
DAUPHIN (IRÈNE)

Le voyage du navire négrier « Le Languedocien » vers les côtes de Guinée, les colonies d'Amérique et Sète en 1726-28 ..... 81 - 89
GIBERT (NICOLAS)

Histoire contemporaine 91

Élire et être élu dans l'Hérault de 1789 à 1879 ..... 93 - 110
REBOUL (FANNY)

Juin 40, ils refusent de cesser le combat ..... 111 - 123
BOUQUET (CHRISTIAN)

Une administration vichyste. Le fonds de la préfecture régionale de Montpellier (1941-1944) ..... 125 - 136
LION (EMMANUEL)

Le pasteur Pierre-Charles Toureille, témoin de la libération de Lunel : son journal du 13 août au 3 septembre 1944 ..... 137 - 142
VACHÉ (JEAN)

Histoire, arts et littérature 143

Le Félibrige rouge au bord du lez ..... 145 - 156
BLIN-MIOCH (ROSE)

La jonque de porcelaine de Joseph Delteil ..... 157 - 167
GUDIN DE VALLERIN (GILLES)

Géo-histoire 169

Les météorologistes dans l'Hérault, organisation ..... 171 - 183
DEHONDT (CÉLINE) et REBOURS (HÉLÈNE)

Un grand ensemble résidentiel à Montpellier (1960-2010). Évolution socio-spatiale et politique de la ville ..... 185 - 197
ODANAKA (NAOKI)

Le projet photovoltaïque "SOLARZAC" ..... 199 - 211
VOLLE (JEAN-PAUL), VIALA (AUDREY) et COURSIÈRE (STÉPHANE)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Archéologie

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Nouvelles données sur Agde grecque (*Agàthe*), (Hérault, France)

Céline GOMEZ , Daniela UGOLINI***

Résumé

Deux sondages réalisés au centre ville d'Agde, Place Molière et rue Muratet, ont permis de constater que cette zone basse longeant l'Hérault est restée longtemps aux marges de l'établissement grec et vraisemblablement à l'extérieur de l'enceinte primitive. On y a peut-être extrait du basalte pour les premières constructions. Après le milieu du II^{e} s. av. J.-C. des édifices – des maisons ? – ont été bâtis et il est possible que l'enceinte ait été alors agrandie pour englober ce nouveau quartier, mais pour cela il n'y a aucune évidence. Ainsi, la fortification en fonction durant la première phase (vers 500-300 av. J.-C.) a dû ceinturer une ville beaucoup plus petite que ne le pensaient Raymond Aris et André Nickels et ce n'est que durant la deuxième phase (150 av. J.-C.-I^{er} s. ap. J.-C.) que l'occupation a gagné la partie basse et enfin couvert la superficie envisagée par les deux chercheurs.

Mots-clés :
âge du fer, Béziers, carrière, fortification, habitat, Marseille, urbanisme, ville grecque.

Abstract:
Two surveys of Agde town centre, Place Molière and Rue Muratet, have shown that this low lying area along side the Hérault river, remained outside of the Greek settlement and probably outside of the primeval area. Basalt stone may have been mined for the early buildings. From the middle of the 2nd C BC buildings – houses? – were built and it is possible that the secured compound was enlarged to encompass this new vicinity, but there is no evidence to confirm this. Hence contrary to what has been suggested by Raymond Aris and André Nickels, during the first period (500-300 BC) the fortifications must have surrounded a much smaller town, and it is only during the second period (150 BC – 100 AD) that the low lying land was occupied and covered the area that was designated by the two archaeologists.

Key words:
Iron age; Beziers; quarry; fortification; dwelling; Marseille; urban planning; Greek town.

Resumen :
Dos escandalhatges practicats al centre-vila d'Agde, plaça Molière e carrièra Muratet, an permés de constatar qu'aquela zòna bassa de long d'Erau demorèt de temps a la broa de l'establiment grèc e versemblablament al defòra de la primitiva encencha. S'en tirèt benlèu de basalte per las primièras construccions. Aprèp lo mitan del segond sègle abans J.-C., d'edificis (d'ostals ?) foguèron bastits e se pòt que l'encencha foguèsse alara estada alargada per agolopar aquel novèl barri, mas avèm pas cap d'evidéncia per aquò. Aital, la fortificacion que foncionèt durant la primièra fasa (cap a 500-300 abans J.-C.) deguèt encénher un vila fòrça mai pichòta que si pensavan Raymond Aris e André Nickel e non es que durant la segonda fasa (150 abans J.-C. – I^{èr} sègle aprèp J.-C.) que l'ocupacion ganhèt la part bassa per cobrir puèi la superficia consirada pels dos cercaires.

Noms-claus :
Edat del fèrre, Besièrs, peirièra, fortificacion, abitat, Marselha, urbanisme, vila grèga.

◆

À Agde (fig. 1), dans un tissu urbain très dense et peu remanié à l'époque moderne, les recherches archéologiques sont rares. La connaissance des phases grecques progresse donc lentement car elle dépend des opportunités de réaliser des fouilles, qui sont le plus souvent d'extension limitée.

Dans le cadre de travaux urbains entrepris en 2013-2014 Place Molière et rue Muratet, deux sondages ont été effectués [1]. Situés à proximité de la fortification grecque (fig. 2-3), ils offraient la possibilité de vérifier la chronologie d'un secteur peu exploré et, éventuellement aussi, de mettre au jour un tronçon du rempart ou des aménagements qui lui seraient liés.

L'opération a montré que la seule phase bâtie appartient à la deuxième phase grecque de la ville, postérieure au milieu du II^{e} s. av. J.-C., et qu'au cours de la première (fin VI^{e}-début III^{e} s. av. J.-C.) la table basaltique a dû être exploitée en tant que carrière.

* Communauté d'Agglomérations Hérault-Méditerranée, Saint-Thibéry ; « ce.gomez@agglohm.net ».
** Aix-Marseille Univ, UMR 7299-Centre Camille Jullian, Aix-en-Provence ; « dugolini@club-internet.fr ».

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

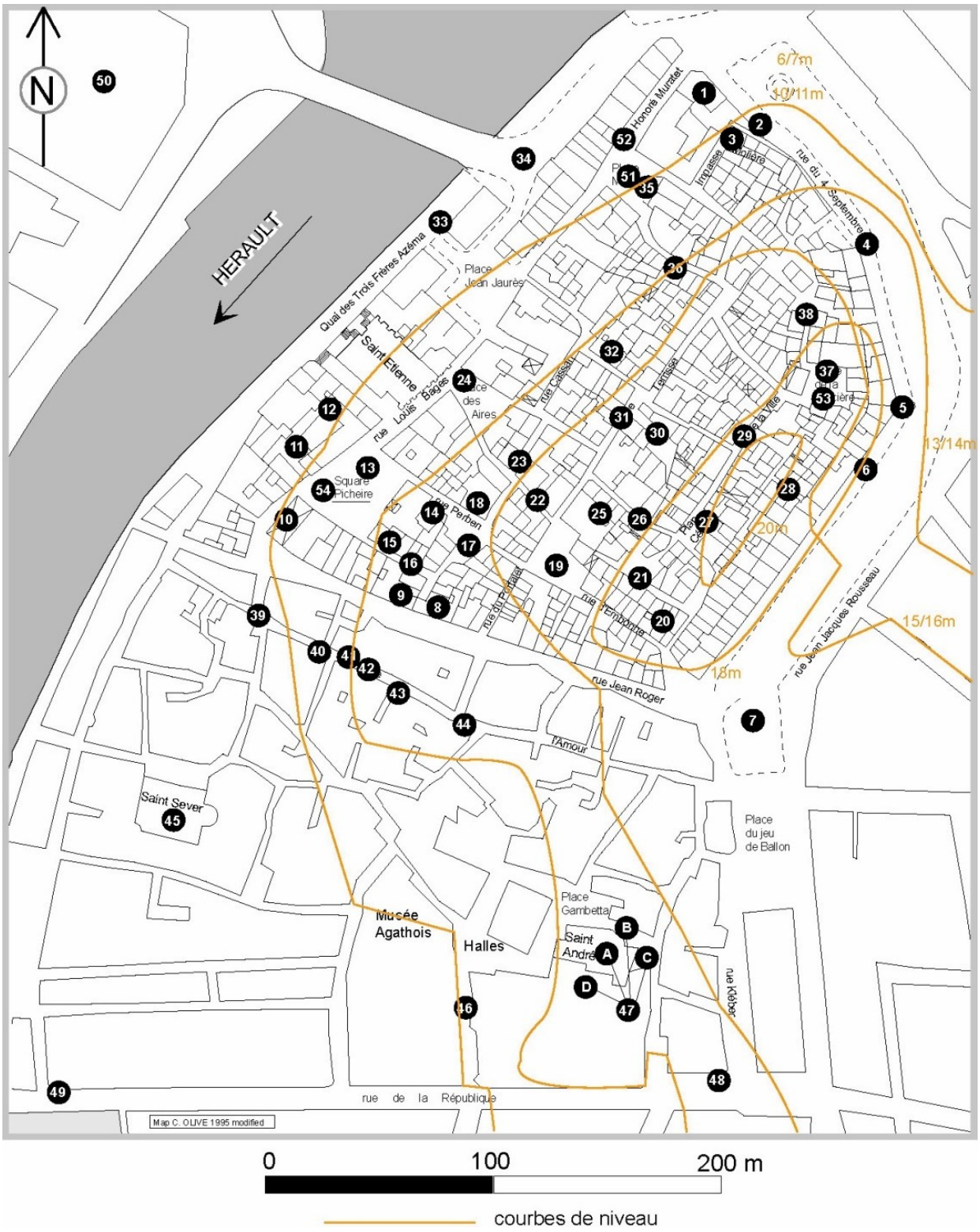


Fig. 2. Les sondages sur plan cadastral (points 51 et 52) et autres opérations.
En orange : courbes de niveau (données reportées sur un plan cadastral de C. Olive).

A. Le contexte historique et archéologique

Mentionnée par quelques sources tardives grecques et latines en tant que « ville de Marseille » *Agàthe* est restée telle dans l'historiographie jusqu'aux recherches récentes [2].

Localisée précisément seulement en 1939, de multiples observations ont établi qu'elle a eu deux phases grecques, clairement séparées l'une de l'autre du point de vue chronologique. La première a commencé à la fin du VI^{e} s. av. J.-C., lorsqu'elle a été fondée en tant que cité portuaire de la colonie grecque de Béziers/*Rhòde.* En effet, sources textuelles et découvertes archéologiques autorisent aujourd'hui à considérer Béziers, alors nommée *Rhòde*, comme la première fondation grecque de la côte méditerranéenne, qui n'était

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

pas ionio-phocéenne mais doro-rhodienne [3]. Cette phase d'Agde s'est achevée dans les premières décennies du III^e s. av. J.-C., à la suite de l'abandon de sa métropole (vers 300 av. J.-C.). Désertée pendant longtemps, vers le milieu du II^e s. av. J.-C. elle est devenue une cité massaliète, comme le rapportent les sources. Pendant cette deuxième phase, elle a eu un développement relativement important, certainement en liaison avec – et sous la supervision de – l'autorité romaine, installée à Narbonne dès 118 av. J.-C. Puis, vers le milieu du I^er s. av. J.-C., elle a commencé à se dépeupler et a été à nouveau abandonnée dans le courant du I^er s. ap. J.-C. Son espace a été progressivement attribué à Béziers, devenue colonie romaine vers 36 av. J.-C.

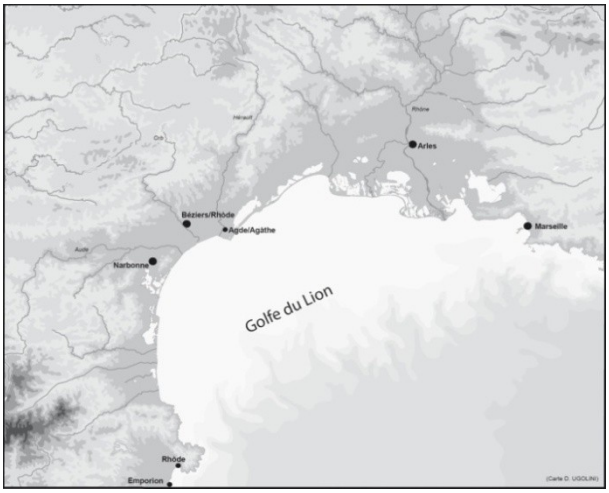


Fig. 1. Localisation d'Agde
(Carte D. Ugolini).



Fig. 3. Localisation des sondages sur plan GIS
(Communauté d'Agglomérations Hérault-Méditerranée).

La ville grecque était délimitée par un rempart construit vers la fin du VI^e s. av. J.-C., refait et modifié au cours des siècles, et parfois confondu avec celui du Moyen-Âge.

Le plan de cette fortification est largement inconnu et a été dessiné par hypothèse, en grande partie d'après le tracé du rempart médiéval. En effet, on ignore tout de ses côtés est et ouest. Seuls deux très courts tronçons ont été localisés : le septentrional au fond de l'impasse Molière (fig. 2, point 3), parallèle à la courtine médiévale [4] ; le méridional le long de la rue Jean Roger (fig. 2, point 8), sans liens avec la structure médiévale [5]. Le problème est que ces deux segments ne sont pas contemporains entre eux, le méridional étant plus récent. On en déduit que la fortification méridionale a été déplacée à un moment donné.

Malgré les inconnues, on a longtemps admis que le rempart grec enserrait une surface d'environ 4,5 ha depuis les origines de la ville [6]. Puis, les résultats des fouilles de la place Conesa (fig. 2, point 19) ont laissé supposer qu'un mur antérieur à celui de la rue Roger a pu exister dans l'axe de l'actuelle rue d'Embonne [7] et donné corps à un changement de tracé.

Dans le secteur qui nous occupe, quelques observations sont à prendre en compte.

- À la limite sud-orientale de la Place Molière (fig. 2, point 35), Raymond Aris a vu des bases de colonnes romanes, des tessons campaniens et sigillés ainsi que quelques vestiges au contact de la table basaltique [8]. Ces découvertes suggéraient qu'ici la première occupation n'était pas antérieure au II^e s. av. J.-C.
- Impasse Molière, quelques dizaines de mètres au nord-est de la place (fig. 2, point 3), André Nickels a fouillé une portion du rempart grec construit à la fin du VI^e s. av. J.-C., refait au IV^e s. et encore vers la fin du II^e s. av. J.-C. [9].
- À l'est de la Place Molière, rue de la Placette (fig. 2, point 36), R. Aris a sommairement fouillé des niveaux d'habitat s'échelonnant entre le IV^e s. av. J.-C. et le début du I^er s. ap. J.-C. [10].

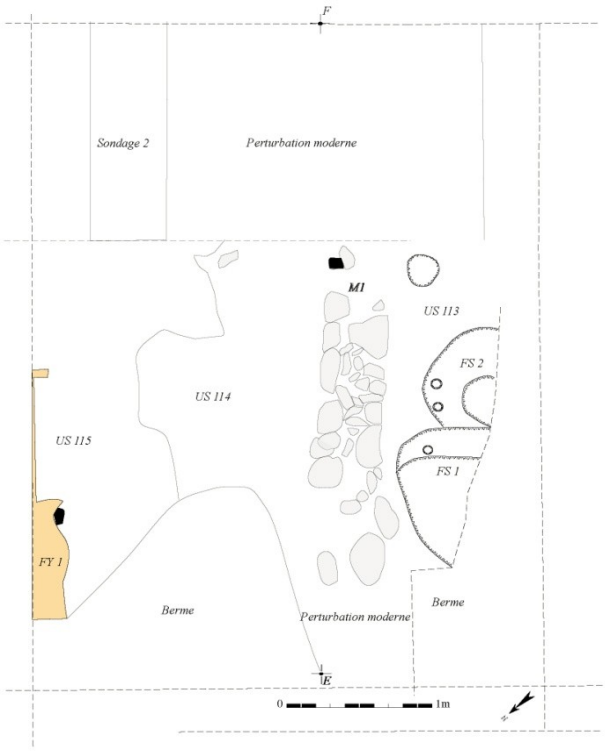


Fig. 4. Plan du sondage 1. (Dessin C. Gomez).

Ainsi, les chronologies relevées dans un périmètre de quelques dizaines de mètres étaient à chaque fois différentes, ce qui soulevait la question de l'emplacement du rempart puisque, à l'ouest de la fouille d'A. Nickels, seules des traces des II^e s. av. J.-C. I^er s. ap. J.-C. étaient attestées.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Il était donc particulièrement utile d'obtenir des informations sur le secteur nord-ouest, à proximité du rempart grec, afin de clarifier l'assiette, l'organisation et la chronologie de cette partie de la ville.

B. Le sondage 1 : Place Molière

Au centre de la Place Molière, le sondage 1 mesurait 5 x 3m (fig. 2, point 51 ; fig. 4).

À la suite du décapage mécanique (réalisé avant l'arrivée des archéologues), les surfaces ont été nettoyées. De ces niveaux bouleversés provient un peson de tisserand datable entre 150 av. J.-C. et le tournant de l'ère portant le nom de la gauloise *BITOUNA* inscrit en lettres grecques (fig. 7,7) [11].

Le sondage présentait trois zones différentes.

À l'est et à l'ouest, deux zones (l'une de 1,50 m de large x 3 m de long et l'autre de 0,40 m de large x 3,50 m de long) ont livré du mobilier moderne. Afin de déterminer s'il résultait du décapage mécanique ou s'il correspondait à un fait moderne, un approfondissement a été réalisé.

Dans la première zone, l'US 109 comportait un mobilier disparate dont les éléments les plus tardifs étaient des céramiques vernissées modernes indiquant que les niveaux étaient perturbés jusqu'à la table basaltique.

Dans la seconde zone, sous l'US 109, l'US 116 (argile brun foncé comprenant de nombreux petits nodules de basalte) constituait une couche très compacte recouvrant la table basaltique (+3,41 m NGF) et plus ou moins épaisse : il s'agit de la strate de dégradation du basalte, remaniée anciennement mais en place, que l'on rencontre souvent dans la ville. Ici aussi les perturbations modernes avaient atteint les niveaux profonds.

Au centre du sondage dans une troisième zone, la stratigraphie était préservée mais privée des niveaux supérieurs. L'US 113 était une épaisse (0,30 m) couche d'argile brune incluant des nodules de calcaire, coupée par une fosse oblongue au profil en cuvette remplie par l'US 1001. Sous celle-ci, un bourrelet d'argile (US 1201) séparait la fosse en deux parties (FS1 et FS2).

La partie dénommée FS1 mesurait 0,60 m x 0,70 m et était comblée par une argile verte (US 1002) riche en mobilier recouvrant l'US 1003 (argilo-limoneuse, brune) avec très peu de tessons. Dans ce comblement, du mobilier IV^{e} s. av. J.-C. a été recueilli. La partie dénommée FS2 (0,60 m x 0,40 m) était comblée de niveaux argileux (US 2001, 2002, 2003) contenant principalement des fragments d'amphores massaliètes.

Le niveau à partir duquel ont été creusées ces fosses est inconnu car non conservé, mais elles traversent une unité stratigraphique postérieure au milieu du II^{e} s. av. J.-C. (US 113 ; coupe C, fig. 5), comme en témoignent – malgré la présence de tessons plus anciens – des fragments très typiques de dolium à particules de pouzzolane ainsi que des morceaux de mortier de construction. Le fait que les comblements des fosses ne comportaient qu'un mobilier du IV^{e} s. av. J.-C. est donc étonnant. Malgré tout, il est évident que ces fosses ont été pratiquées dans un niveau situé plus haut et donc récent. Elles ont dû être oblitérées lorsqu'on a bâti l'endroit et comblées avec des matériaux prélevés, en même temps et au même lieu, probablement dans d'anciennes zones de rejet de la ville.

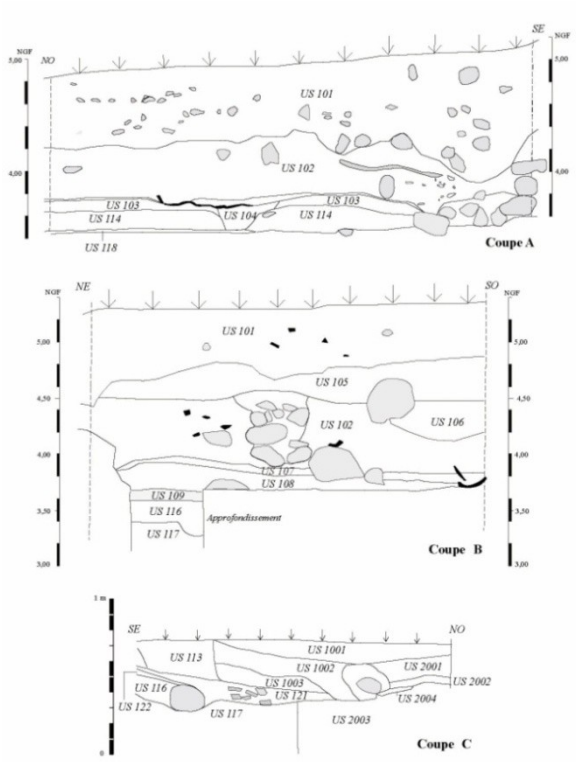


Fig. 5. Sondage 1, Coupes A, B et C. (Dessin C. Gomez).

À côté des fosses et au même niveau, se trouvaient les restes du solin du mur M1, de direction nord-ouest/sud-est, épais de 0,40 m, conservé sur une longueur de 2 m et sur une seule assise, manifestement de fondation. Ce mur est formé de deux parements en moellons non équarris disposés côte à côte, avec de la terre et des pierres plus petites comblant les espaces vides. Le mobilier prélevé lors de son nettoyage paraît relativement ancien, mais cette première assise de fondation, qui se trouve nécessairement plus bas que le niveau correspondant à celui de l'occupation du bâti, est installée dans les US 113 et 114, toutes deux de la phase récente. Un approfondissement effectué à l'extrémité sud-est de ce mur a montré qu'il s'agissait bien de l'unique assise conservée, que la table basaltique est à +3,13 m NGF et qu'au-dessus de celle-ci le substrat remanié (US 116) est épais de 0,20 m environ (petits nodules de basalte compactés dans du limon).

L'excavation circulaire TP4, à proximité du mur M1, pourrait être un trou de poteau (profonde de 0,60 m et de 0,40 m de diamètre), mais l'absence de pierres de calage est à noter. Elle traverse l'US 113 et atteint le substrat remanié (US 116). Le niveau à partir duquel elle a été réalisée est inconnu. Le mobilier de son comblement pourrait dater du IV^{e} s. av. J.-C., comme pour les autres remplissages signalés ci-dessus, mais un fragment de céramique grossière de l'atelier local de Saint-Michel du Bagnas, qui démarre vers 140 av. J.-C. [12], en baisse considérablement la chronologie.

À l'est du mur M1, l'US 114 (argile brune assez pure) recouvrait l'US 115 (niveau argileux gris comportant des nodules de charbon et des cendres) s'engageant au-delà du sondage. L'US 118 (argile rubéfiée et durcie par le feu incluant des charbons) continuait également sous la berme : un foyer ? (FY1).

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Sous l'US 113 et sous les fosses, l'US 121 (argile verte) recouvrait l'US 116 (substrat remanié), qui recelait de rares fragments correspondant peut-être aux premières traces de fréquentation au contact de la table basaltique (vers 500 av. J.-C. ?).

L'ouverture du sondage ayant été réalisée avant notre arrivée, les bermes nord et est ont été étudiées et des coupes relevées (fig. 5) afin d'améliorer la compréhension des niveaux emportés. Quelques tessons ont été recueillis.

La coupe A

D'axe nord-ouest/sud-est, immédiatement sous le niveau actuel de la place et sous le remblai moderne l'US 101, cette coupe montre une séquence stratigraphique dont l'intérêt principal est celui de dater l'US 114 après le milieu du II^{e} s. av. J.-C.

La coupe B

La coupe B (nord-est/sud-ouest) prolonge à angle droit la coupe A. On y retrouve l'US 101, moderne, et l'US 102, du II^{e} s. av. J.-C., dans laquelle des blocs de basalte comblent une fosse. Vers le sud-ouest, l'US 106 (épaisse de 0,34 m) comble une dépression en cuvette (0,80 m de largeur).

Le mobilier du Sondage 1

Acronymes et typologie sont ceux du Dicocer auxquels sont ajoutés :A-AG-IT : amphore de modèle italique de production agathoise ;CCT-BZ : céramique à feu tournée biterroise ; CL-BZ : claire biterroise ;MORT-BZ : mortier biterrois ;PITHOS-BZ : pithos biterrois.

Les niveaux de surface

- ✓ Décapage : 2p A-MAS ; 1a A-ITA ; 1p A-AFR ; 7p A-INDET dont une avec mortier de construction ; 1a CL-BZ ; 1p CAMP-C ; 1f CNT ; 1fr tuile moderne ; 1 peson inscrit (fig. 7, 7) ; 2 os de faune.
- ✓ Coupe A, HS : 2p A-ETR ; 2p A-ITA ; 1p + 1b CAMP-A 5 (fig. 7,1) ; 4p GRISE Indét. ; 10p CL-INDET ; 1p CCT-BZ ; 8fr *tegula* ; 1b vase en verre (fig. 7, 2) ; 1fr de marbre ; 1 scorie de fer ; 1 épingle en corne (fig. 7, 3).
- ✓ Coupe B, HS : 2 p A-ETR dont une poissée ; 51p + 3 a + 1b (non dessinable) A-MAS ; 1a AT-VN ; 1p CL-BZ peinte ; 1f (non dessinable) PAR-FINES ; 1b + 1p DSP grise 15 ou 17 (fig. 7, 5) ; 2b CLAIR-C ; 1b CL-INDÉT (fig. 7, 4) ; 1p faïence blanche et bleu ; 2p vernissé jaune ; 1p CNT ; 1p GRISE Indét. ; 1p COM-ITA ; 1f PISO (fig. 7, 6) ; 1p KAOL ; 1p cér. Indét. ; 1p PITHOS-BZ ; 1fr enduit peint ; 3fr *tegula* ; 2 coquillages ; 3 os de faune.
- ✓ US 101 : 14fr de briques et tuiles médiévales ou modernes ; 1fr verre moderne ; 1p DSP grise ; 1p CLAIR-A ; 1p grossière des ateliers du Bagnas ; 1p A-ITA ; 2p A-AG-IT ; 1p A-ORI ou INDÉT ; 1p A-AFR ; 2p céramique grossière indéterminée tournée ; 8p + 1a claire moderne ; 1 os de faune.
- ✓ US 111 (décapage) : 4p A-MAS ; 3p A-ITA dont une prise dans du mortier de construction ; 1p A-AFR ; 1p PET-EST ; 1p CL-BZ peinte ; 1p B-H-R ; 1p PAR-FIN ; 1b CAMP-A 31 avec bande blanche (fig. 7, 18) et 1p prise dans du mortier de construction ; 1p CLAIR-B ; 1p vernissée blanche ; 1b urne CNT-MAS1a4 ou 1c1(fig. 7, 19) ; 4p CNT ; 1p CCT-BZ avec bande au brunissoir ; 1p COM-MEDIT ; 1p orangée indét. (Couvercle ?) ; 7p divers indét. ; 3fr mortier de construction ; 1fr mortier de construction moderne ; 1fr clou en fer ; 7 os de faune ; 4 coquillages.

Ces couches superficielles restituent les indices d'une très longue chronologie. Les tessons les plus anciens se rapportent à la première phase de vie de la ville (fin VI^{e}-IV^{e} s. av. J.-C.). D'autres plus récents, parmi lesquels un tesson des productions de Saint-Michel du Bagnas, appartiennent à la deuxième phase (milieu II^{e}-milieu/fin du I^{er} av. J.-C.), comme c'est le cas pour le peson de tisserand inscrit. L'épingle en corne à tête sphérique (fig. 7, 4) est un objet remarquable mais à la chronologie très longue [13]. Remarquons que ce genre de pièce est habituellement en os, alors que la nôtre est en corne. Les indices de l'Antiquité Tardive, du Moyen Âge et modernes sont assez nombreux.

Ces terres mélangées datent l'aménagement moderne de la place.

Coupe A

- ✓ US 102 : 1a A-MAS ; 2p DOLIUM à dégraissant de pouzzolane.
- ✓ US 103, 104 : sans mobilier.

La rareté du mobilier, que les fragments de dolium semblent rapporter à la deuxième phase grecque, limite les remarques.

Coupe B

- ✓ US 105, 106, 107, 108 : sans mobilier.

Approfondissement perpendiculaire à la coupe B

- ✓ US 109 : 2p A-MAS ; 1b (non dessinable) A-AG-IT ; 1p A-ITA ; 2p A-AFR ;2p CCT-BZ ; 1p CAMP-B ; 1p SIG-IT ; 1p PRE-SIG ; 1p CL-REC ; 2p CLAIR-B (?) ; 1p jarre médiévale grise ; 2p DOLIUM à dégraissant de pouzzolane ;3p vernissées ; 9p indét. ; 3fr tuiles médiévales ; 3 coquillages.
- ✓ US 116 (substrat remanié) : 4p A-MAS ; 1p A-IBE ; 2p CL-BZ ; 4p CNT ; 9 minuscules fr de bronze dont 1 élément circulaire (anneau ?) ; 1 nodule d'argile ; 5 coquillages ; 1 os de faune.
- ✓ US 117 (table basaltique) : sans mobilier.
- ✓ L'US 109 correspond à une perturbation moderne et on y trouve de tout, alors que l'US 116 est en place mais son mobilier peu explicite.

Niveaux d'occupation

- ✓ US 113 : 21p A-MAS ; 1p A-IBE ; 1p A-INDET prise dans du mortier de construction ; 1p CCT-GRE ; 5p DOLIUM à dégraissant de pouzzolane ; 2 nodules d'argile.
- ✓ US 114 (= 122) : 4p A-MAS ; 1p CL-BZ ; 2p CL-MAS ; 1p PRE-SIG ; 1p MORT-BZ ; 1p CNT ; 1p DOLIUM.
- ✓ US 115 : 1p A-MAS ; 1p A-AG-IT ; 2p CL-BZ ; 3p CL-INDET à engobe blanc interne (résidu ?) ; 1 coquillage ; 1 nodule d'argile.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

- ✓ US 118 : 2p A-MAS ; 1p CL-INDET.
- ✓ US 119, 120 : sans mobilier.
- ✓ US 121 : 1 cruche CL-INDET 525 (fig. 7, 20).
- ✓ M1 : 5p A-MAS ; 4p A-IBE ; 1p CL-MAS ; 1p CL-INDET ; 2p CNT ; 2 coquillages ; 1 os de faune.
- ✓ TP4 : 4p A-MAS ; 1p A-INDET ; 1b ou f CL-MAS ; 1p grossière tournée des ateliers du Bagnas ; 1 coquillage.



Fig. 6. Vue du sondage 2 depuis le sud-ouest. (Photographie C. Gomez).

L'occupation est globalement datée entre le milieu du II^{e} et la fin du I^{er} s. av. J.-C., comme le confirment les fragments de dolium à dégraissant de pouzzolane typiques de cette phase, avec un mobilier résiduel relativement abondant. Le seul vase typologiquement déterminé est une cruche à embouchure ronde, bord à marli et anse pseudo-bifide surmontante (CL-INDET 525 : fig. 7, 20), au profil irrégulier dû au tournage mal maîtrisé ou à un affaissement durant le séchage. Sa pâte non micacée, dure, de couleur rose très foncé, contient un fin dégraissant sableux, perceptible sous l'épiderme, qui a causé quelques éclatements ; la surface externe est polie, avec des traces de brûlé et partiellement recouverte d'épaisses concrétions calcaires. La forme est courante dans la massaliète comme dans la biterroise, mais notre vase n'est pas issu de ces deux productions. En revanche, des tessons à la pâte similaire sont relativement courants en ville dans les niveaux de la deuxième phase grecque.

Fosse 1 (FS1)

- ✓ US 1001 : 29p et 1b A-MAS bd6 (fig. 7, 8) ; 2p A-IBE ; 1p CL-MAS ; 1p CL-BZ ; 1 galet (balle de fronde ?) (fig. 7, 9) ; 1fr de tige de gros clou en fer ; 1 nodule d'argile ; 1 coquillage ; 7 os faune ; 5 concrétions calcaires.
- ✓ US 1002 : 18p et 4b A-MAS bd5 (fig. 7, 10-11) ; 1p et 1b (non dessinable) CL-INDET ; 1p CELT grise ; 1p CNT ; 1 coquillage ; 1 nodule d'argile.
- ✓ US 1003 : 1p A-IBE.
- ✓ TP1 (dans FS1, en fait un terrier) : 4p A-MAS ; 1p CL-MAS ; 2 nodules d'argile ; 6 coquillages.
- ✓ TP2 et TP3 : il s'agit en réalité de deux terriers, sans mobilier.

Le comblement de la fosse ne restitue que du mobilier de la première phase grecque dont les éléments qui datent sont les bords d'amphores massaliètes.

Fosse 2 (FS2)

- ✓ US 1001 : voir ci-dessus.
- ✓ US 2001 : 33p, 2a et 1b A-MAS bd6 atypique (fig. 7, 12) ; 2p A-M-GRE ; 1f de plat AT-VN 825-842 avec décor estampé de palmettes et guillochures (fig. 7, 16) ; 1p et 1b PSEUDO-AT 541 (fig. 7, 13) ; 1b CL-BZ 414 (fig. 7, 15) ; 4p CL-INDET ; 1p et 1b couvercle CCT-GRE (fig. 7, 14) ; 1b (non dessinable) CNT ; 4p PITHOS-BZ ; 1 galet (balle de fronde ?) ; 1 nodule d'argile ; 8 coquillages ; 13 os de faune et 1 dent.
- ✓ US 2002 : 64p et 2b A-MAS bd5/6 (fig. 7, 17) ; 1p CL-BZ ; 2p PITHOS-BZ ; 4 nodules d'argile, 5 coquillages, 5 os de faune.
- ✓ US 2003 : non fouillée.

Dans ce comblement, les bords de type 5/6 des amphores massaliètes accompagnent des vernis noirs et des fragments biterrois du IV^{e} s. av. J.-C.

C. Le sondage 2 : rue Honoré Muratet

Le sondage 2 était situé du côté occidental de la rue Honoré Muratet, (6 m de long sur 1,50 m de large), (fig. 2, point 52).

Après avoir ôté les niveaux remaniés de surface, le sondage est apparu séparé en deux zones par un réseau moderne orienté, à 1,40 m de profondeur (fig. 6).

Dans la zone 1, à 0,80 m de profondeur, le mur M2, d'axe nord-ouest/sud-est, a été vu sur 1,40 m de long : épais de 0,50 m et constitué de moellons de basalte liés avec un mélange argileux, il était conservé sur cinq assises d'une hauteur totale de 0,60 m et posé sur la table basaltique (+2,86 m NGF).

Son extrémité orientale était délimitée par un bloc parallélépipédique équarri (0,50 m de côté x 1 m de hauteur) se trou-

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

vant vraisemblablement en façade. Dans ce cas, le mur était perpendiculaire à une possible rue détruite par l'aménagement de l'actuelle. À l'ouest, il continuait sous la berme. Le long de ses côtés nord et sud, se trouvaient des éboulis de pierres. Peu d'observations ont été possibles en raison de l'espace praticable, mais – à l'est – la table basaltique présentait une dépression en pente qu'il fallait combler pour rattraper le niveau et construire ce mur (US 4101 : argile grise et charbons).

Par sa construction, le mur M2 peut être rapproché de celui mis au jour par Raymond Aris rue Perben, où il présentait une élévation terminée par un pilier massif au seuil d'une porte bordant une rue dallée [14]. De la même manière, le mur M2 a dû faire partie d'une habitation longeant une rue dont la présence n'a malheureusement pas pu être vérifiée.

Dans la zone 2, au nord du sondage (surface de 5 m²), le mur M3 apparaissait sous le remblai moderne. Épais de 0,40 m et constitué de deux rangées de moellons en basalte, il ne conservait qu'une seule assise. Au démontage, quelques tessons ont été recueillis (US 4200).

Sous ce mur, se trouvaient les US 4201, 4202, 4203, 4204.

L'US 4201 (argile brune à nodules de charbon) était situé entre les US 4203 et 4204, qui formaient deux petits agglomérats de pierres. En dessous, l'US 4205 (argile grisâtre, compacte) comblait une dépression de la table basaltique.

Les unités stratigraphiques US 4201, 4202, 4203, 4204 et 4205 n'avaient aucun lien fonctionnel avec le mur M3. Elles marquent la fréquentation des lieux autour de 500-350 av. J.-C. qu'il faut probablement lier à l'exploitation de la table

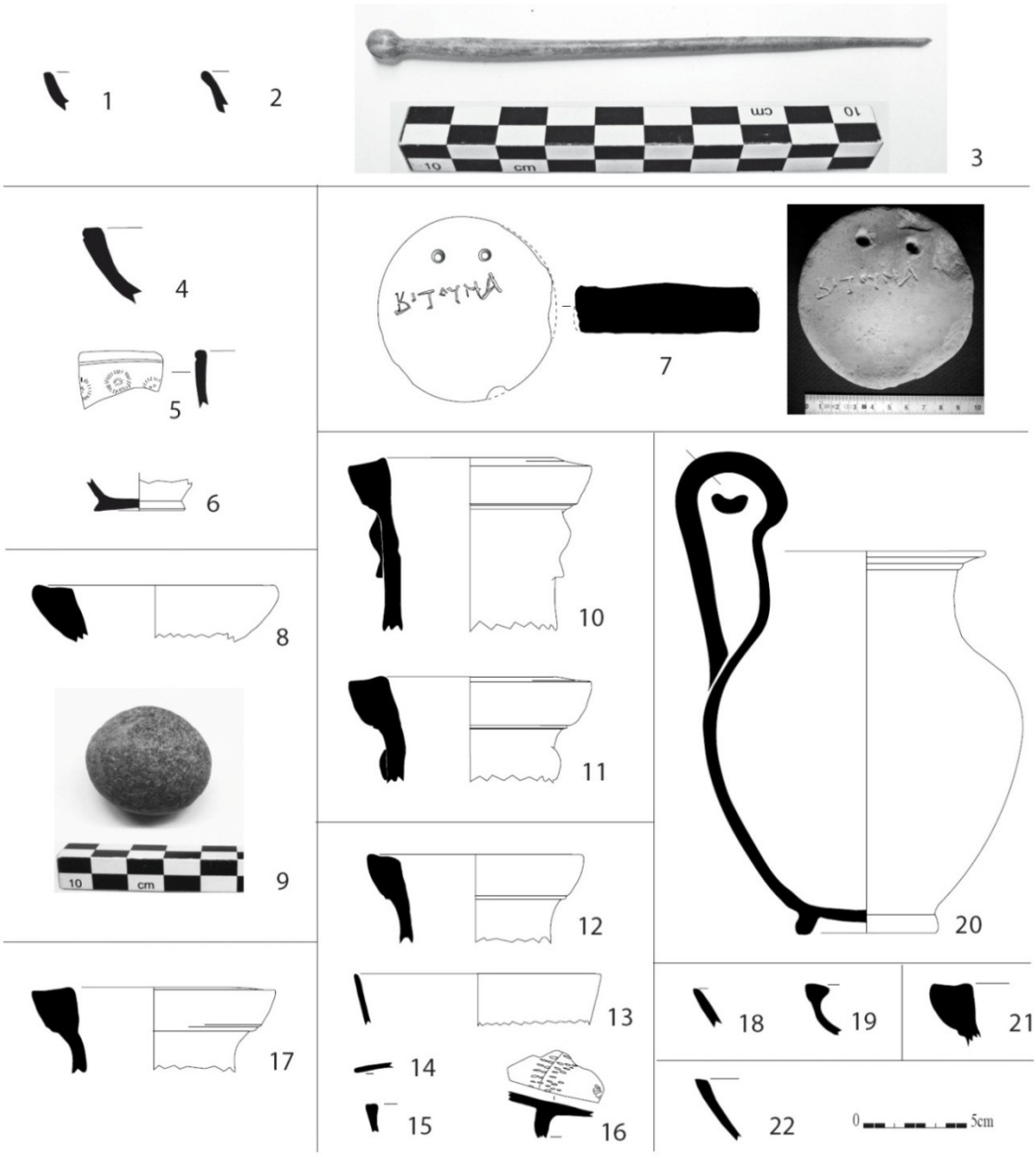


Fig. 7. Mobilier des sondages 1 et 2.
(Dessins C. Gomez et D. Ugolini ; photographies C. Gomez).

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

basaltique en tant que carrière pour l'extraction de la pierre à bâtir de la ville. En fait ces US comblent des irrégularités naturelles ou artificielles du substrat et la possibilité de la préparation du matériau pour le bâti semble confirmée par les amas de pierres signalés.

S'il y avait un lien entre les murs M2 et M3, la fouille n'a pas permis de le mettre en évidence. Les altitudes indiquent toutefois que la base de l'un (M2) correspond au sommet conservé de l'autre (M3), ce qui ferait supposer deux états distincts, mais le mobilier laisse également penser qu'ils sont contemporains : des structures aux fonctions différentes ?

Le mobilier du sondage 2

Les niveaux de surface

- ✓ HS : 2p A-ITA ; 1f (non dessinable) et 2p CAMP-A ; 1p CL-INDET.
- ✓ US 4000-1 (surface zone 1) : 4p A-MAS ; 2p A-ITA ; 1b (non dessinable) et 3p CL-INDET ; 1p COT-CAT ; 1p CCT-BZ.
- ✓ US 4000-2 (surface zone 2) : 5p A-MAS ; 6p A-ITA ; 1p et 1f (non dessinable) A-AG-IT ; 2p INDET ; 1b olpé CL-MAS (non dessinable) ; 1b CL-BZ (non dessinable) ; 3p CL-INDET ; 2p COT-CAT ; 1b CAMP-A (non dessinable) ; 1b de lampe CL-BZ (non dessinable) ; 1p PITHOS-BZ ; 1fr mortier de construction ; 1 tesselle de mosaïque (?) en terre cuite (élément parallélépipédique de 2,4 cm de long x 1 cm de large x 0,8 cm d'épaisseur) ;2 coquillages ; 2 scories de fer ; 2 os de faune.

Outre du mobilier résiduel, ces couches de surface restituent des témoins des II^{e}-I^{er} s. av. J.-C.

Le mur M2

- ✓ US 4100 : 1p A-GRE ; 2p A-IBE ; 1b (fig. 7, 21) et 15p A-MAS ; 21p A-ITA ; 1b (non dessinable) et 3p CAMP-A ; 1p COT-CAT ; 1p CNT ; 3p balsamaire ; 1fr de sole de foyer ; 1 fr de mortier de construction ; 1 déchet ferreux ; 1 os de faune.

Ce mobilier date le mur entre la deuxième moitié du II^{e} s. et le début du I^{er} s. av. J.-C.

Sur le substrat

- ✓ US 4101 : 1p A-MAS ; 1p A-INDET ; 1p CL-INDET ; 1 mâchoire de mammifère.

Le mur M3

- ✓ US 4200 : 17p A-MAS ; 6p A-ITA ; 1p CL-INDET (orangée) ; 1p CNT.

Les fragments d'amphores italiques orientent au plus tôt vers la deuxième moitié du II^{e} s. av. J.-C.

Sous le mur M3

- ✓ US 4201 : 6p A-MAS archaïque ; 10p CNT ; 4fr de sole de foyer ; 6 coquillages ; 2 os de faune.
- ✓ US 4202 : 1p A-MAS ; 1a coupe « ionienne » (Italie ?) ; 1 os de faune.
- ✓ US 4204 : 1p A-ETR ; 1b coupe CL-BZ peinte (fig. 7, 22).
- ✓ US 4205 (au contact du substrat) : 2p CNT ; 2 coquillages.

Le mobilier, sans relation avec le bâti, n'offre pas une précision chronologique suffisante : un intervalle entre 500 et 350 av. J.-C. est envisagé, notamment à cause de la coupe biterroise à bord biseauté (CL-BZ 417) qui a eu une vie longue.

D. Commentaire des vestiges

Malgré leur surface réduite (27 m² au total), ces sondages apportent des compléments inattendus à la connaissance d'Agde grecque et à l'extension de son habitat.

Ici, la table basaltique se trouve moyennement à +3 m NGF. À son contact, des tessons, dont les plus anciens remontent à la fin du VI^{e} s. av. J.-C., sont soit des rejets, soit des indices de l'exploitation de la table basaltique en tant que carrière lorsque la ville était en construction, un peu plus haut sur la colline. Ainsi, il semble bien que jusqu'à la fin de la première phase grecque il n'y ait pas eu ici un quartier d'habitation et que cette aire était à l'extérieur du rempart. Des fosses, que la stratigraphie montre avoir été creusées au II^{e} s. av. J.-C., indiqueraient également une aire restée longtemps périphérique, malgré leur surprenant comblement avec du mobilier du IV^{e} s. Cela s'explique si les matériaux ont été prélevés dans d'anciennes zones de dépotoirs au moment où l'aire a été nivelée avant d'être bâtie.

Observations anciennes et résultats de ces sondages contribuent à soutenir l'idée que cette partie basse de la ville n'a été urbanisée que durant la deuxième phase grecque (milieu du II^{e} s. av. J.-C.-I^{er} s. ap. J.-C.). L'un des murs mis au jour est d'ailleurs comparable à celui relativement mieux connu fouillé par R. Aris rue Perben. Comme ce dernier, le nôtre a dû faire partie d'un édifice longeant une rue détruite par la mise en place de l'actuelle rue Muratet, mais qui pouvait avoir le même axe.

Compte tenu de la proximité du rempart de l'impasse Molière et de l'hypothèse d'un retour le long du fleuve, dans l'alignement du quai Azéma [15], était attendue ici une occupation depuis la fin du VI^{e} s. av. J.-C.

Or, d'une part, on constate l'absence de tout bâti antérieur au II^{e} s. av. J.-C. et, d'autre part, à l'est de cette zone, les observations archéologiques montrent une occupation plus longue. Autrement dit, ces faits obligent à envisager que la courtine occidentale passait quelque part entre la Place Molière (fig. 2, point 35) et l'impasse Molière (fig. 2, point 3), ce qui laisse un espace de possibilités finalement très restreint, tant il paraît peu vraisemblable que cette zone ait été incluse dans le rempart primitif en tant que carrière.

À un endroit ou à un autre, le rempart occidental rejoignait le méridional de la rue Roger [16] (fig. 2, point 8), qui n'a été en fonction qu'à partir du IV^{e} s. av. J.-C. Il faut alors concevoir qu'avant celui-ci il en existait un autre, éventuellement celui supposé dans l'alignement de la rue d'Embonne, qui devait être de l'époque archaïque.

Tout ceci amène à réduire considérablement la surface de la ville durant la première phase grecque. En revanche, l'occupation des II^{e}-I^{er} s. av. J.-C. montre que c'est au cours de sa deuxième phase que la ville s'étend en direction du

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

fleuve. Le rempart a peut-être alors été agrandi jusqu'au quai Azéma, selon la proposition de R. Aris et d'A. Nickels, mais à ce jour aucun fait archéologique ne le prouve. Il est d'ailleurs possible que ce quartier soit toujours resté à l'extérieur de l'enceinte [17].

Le mobilier mis au jour est conforme à celui d'autres secteurs contemporains de la ville, y compris en ce qui concerne la quantité de tessons anciens dans les strates récentes. Il est peu abondant car le niveau de circulation correspondant aux maisons devait se trouver à peine quelques dizaines de centimètres plus bas que l'actuel et a été détruit par la construction des édifices existants.

La découverte d'un peson de tisserand portant un nom féminin gaulois (*Bitouna*) inscrit en lettres grecques est remarquable [18] : il s'agit du deuxième document épigraphique mis au jour à Agde (le premier était la lettre sur plomb, aujourd'hui perdue, trouvée rue Louis Bages) [19].

Ici comme ailleurs, il n'y a pas de trace d'une occupation postérieure au I^{er} s. ap. J.-C. et antérieure à l'Antiquité Tardive, qui aurait pu transparaître au moins par des témoins mobiliers dans les niveaux remaniés. Cela confirme une fois de plus la désertion de la ville durant l'époque impériale romaine mise en avant depuis déjà longtemps [20].

Remerciements

Nous remercions pour leur aide Henri Marchesi et Christian Olive † (Service Régional de l'Archéologie, Montpellier) ; la Communauté d'Agglomérations Hérault-Méditerranée ; la Mairie d'Agde ; Hélène Caumil et Thomas Pouzieux (Services Techniques de la Ville d'Agde) ; la Société SOLATRAG ; le Groupe de Recherches Archéologiques d'Agde (son Président Jean-Paul Cros, ainsi que Gérald Druart, Ans Abelsma, Christine Abric, Georges Delbosc, Henny Groenendijk).

NOTES

1. Autorisation n° 14/24-10322 du Service Régional de l'Archéologie, supervisée par Christian Olive. Fouille sous la direction de C. Gomez avec la collaboration de D. Ugolini et la participation des membres du Groupe de Recherches Archéologiques d'Agde.
2. Sources textuelles : Steph. Byz., Ethniques, s. v. Agàthe ; Pseudo-Skymnos, 208 ; Strabon IV-1, 5-6 ; Ptolémée, II, 10, 2 ; Pline, N.H., III, 5 ; Pomponius Méla, II, 5, 80 ; Vibius Sequester 49. Aperçu sur les dernières recherches : CAG 34/2 ; Ugolini 2008, 2017, 2018 ; Gomez 2010, 2013 ; Ugolini, Pardies 2018.
3. Ugolini 2018 ; Gomez, Ugolini, Cros 2018.
4. Nickels 1980 ; Nickels 1985, 66-68 ; Ugolini, Pardies 2018, 172-173.
5. Nickels, Marchand 1976 ; Ugolini, Pardies 2018, 173-174.
6. Selon l'option retenue par Nickels 1981, fig. 12.
7. Ugolini, Pardies 2018, 182.
8. Document de R. Aris conservé aux Archives du Musée Agathois : nous remercions J.-F. Castan qui nous l'a signalé ; voir aussi CAG 34/2, Agde, Place Molière.
9. Nickels 1980 ; *Gallia*, 1981-2, 507 ; Nickels 1985, 66-68 ; CAG 34/2, Agde, Impasse Molière.
10. Aris 1987, 13 et n. 8 ; CAG 34/2, Agde, La Placette.
11. Pardies, Ugolini, Dana 2016.
12. Gomez 2013.
13. Artefacts, EPG-4107/4108 : I^{er}-V^{e} s. ap. J.-C.
14. Jully *et al*. 1978, fig. 3.
15. Nickels 1981, fig.12.
16. Nickels, Marchand 1976.
17. Sur ces questions de topographie, voir maintenant Ugolini, Pardies 2018.
18. Pardies, Ugolini, Dana 2016.
19. Dana 2017.
20. D. Ugolini dans CAG 34/2, 71-78 ; Ugolini 2008, 2017 ; Ugolini, Pardies 2018.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Bibliographie

ARIS 1987 : ARIS (Raymond), Notes sur l'histoire d'Agde (Hérault). *Études sur Pézenas et sa région*, n. s., 2-3, 1986-1987, p. 11-18.

ARTEFACTS : *Artefacts. Encyclopédie collaborative en ligne des objets archéologiques*. Disponible sur : http://artefacts.mom.fr/

CAG 34/2 : LUGAND (Marc) et BERMOND (Louri) dir., Agde *et Bassin de Thau*. *Carte Archéologique de la Gaule*, *34-2*. Paris, AIBL, 2001.

DANA 2017 : DANA (Madalina), La lettre grecque sur plomb d'Agathè (Agde, Hérault) : édition et commentaire. *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 201, 2017, p. 123-138.

DICOCER : PY (Michel) dir., *Dicocer. Dictionnaire des céramiques antiques (VII^e s. av. n. è.-VII^e s. de. n. è.) en Méditerranée Nord-Occidentale (Provence, Languedoc, Ampurdan)*. Lattes 1993. (*Lattara* 6).

GOMEZ 2010 : GOMEZ (Élian), *Agde et son territoire*. Thèse de doctorat, Université d'Aix-Marseille, 2010.

GOMEZ 2013 : GOMEZ (Élian), Les productions de vin et d'amphores tardo-hellénistiques à Saint-Michel (Agde-34). Dans (Olmer F. éd.), *Itinéraires des vins romains en Gaule III^e-I^er siècles avant J.-C. Confrontation de faciès*. Actes du colloque européen (Lattes, 30 janvier-2 février 2007), Lattes 2013, p. 39-56. (*MAM*, Hors-série n° 5).

GOMEZ, UGOLINI, CROS 2018 : GOMEZ (Élian), UGOLINI (Daniela), CROS (Jean-Paul), Béziers la plus ancienne ville grecque de France, *Archéologia,* n° 568, 2018, p. 34-39.

JULLY *et al.* 1978 : JULLY (Jean-Jacques), FONQUERLE (Denis), ARIS (Raymond) et ADGÉ (Michel), *Agde antique*. Béziers 1978. (Numéros spécial de la revue *Études sur Pézenas et sa région*).

NICKELS 1980 : NICKELS (André), Agde *(Hérault), Secteur de l'ancienne poste. Rapport de fouille de sauvetage*. Montpellier 1980. SRA Occitanie-Montpellier.

NICKELS 1981 : NICKELS (André), Recherches sur la topographie de la ville antique d'Agde (Hérault). *DAM*, 4, 1981, p. 29-50.

NICKELS 1985 : NICKELS (André), *Agathè*, Agde, Hérault. Dans (Dedet B., Py M. dir.), *Les enceintes protohistoriques de la Gaule méridionale.* Caveirac 1985, p. 66-68. (*ARALO*, cahier 14).

NICKELS, MARCHAND 1976 : NICKELS (André), MARCHAND (Georges), Recherches stratigraphiques ponctuelles à proximité des remparts antiques d'Agde. *RAN*, IX, 1976, p. 45-62.

PARDIES, UGOLINI, DANA 2016 : PARDIES (Céline), UGOLINI (Daniela), DANA (Madalina), Un peson inscrit en grec trouvé à Agde. *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 49, 2026, p. 313-320.

UGOLINI 2008 : UGOLINI (Daniela), L'établissement grec d'Agde de la fondation (525-500 av. n. è.) à l'abandon (vers 50 de n. è.). Dans (Rivière J.-C., Cros J.-P., Michaud J. dir.), *Le concile d'Agde et son temps. XV^e centenaire.* (11 septembre 506-11 septembre 2006). Agde 2008, p. 189-208. Disponible sur : https://www.academia.edu/5362258/

UGOLINI 2017 : UGOLINI (Daniela), Le passé grec d'Agde : entre récit et réalité archéologique. Journée d'étude *D'eau et de bronze : regards sur l'Éphèbe* (Cap d'Agde, Musée de l'Éphèbe, 19 mai 2017). Disponible sur : https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-01558678

UGOLINI 2018 : UGOLINI (Daniela), The Greeks West of the Rhone : genesis, evolution and end of a Greek area. *Journal of Greek Archaeology*, 3, 2018, p. 203-243.

UGOLINI, PARDIES 2018 : UGOLINI (Daniela), PARDIES (Céline), L'évolution topographique de l'habitat d'*Agàthe* (Agde, F) (VI^e s. av. J.-C. - I^er s. apr. J.-C.). *Archeologia Classica*, 49, 2018, p. 167-196.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

MONNAIES DÉCOUVERTES
sur les communes
de LANSARGUES, LUNEL-VIEL et SOMMIÈRES

Jean-Claude RICHARD-RALITE et Claude RAYNAUD***

Résumé :
Des prospections intensives réalisées dans les années 1970-1980 ont permis de localiser plusieurs sites gallo-romains et d'y collecter un abondant mobilier archéologique. Accompagnées d'un détecteur de métaux, ces investigations ont livré près de 200 monnaies restées inédites : nous les présentons donc aujourd'hui en relation avec les trois communes et les sites de découverte : Lunel-Viel (1) et Lansargues (2) dans le département de l'Hérault, Sommières dans le Gard (3).

Mots-clés :
prospections, rural, monnaies, Gard, Hérault, I^{er} siècle av. J.-C. -IV^{e} ap. J.-C.

Abstract:
Intensive surveys carried out in the 1970s and 1980s helped to localize several Gallo-Roman sites and the collection of abundant archaeological material. Accompanied by a metal detector, these investigations have produced nearly 200 original coins: this article introduces them today in relation to the three sites of discovery: Lunel-Viel (1) and Lansargues (2) in the department of Herault, Sommières in the Gard (3).

Key words:
prospecting, rural, coins, Gard, Hérault, 1st century BC; 4th century AD

Resumit :
De prospeccions intensivas realizadas dins las annadas 1970-1980 permetèron de localizar mai d'un site galloroman e d'i acampar un mobilièr arqueologic abondós. Acompanhadas d'un detector de metal, aquelas investigacions liurèron prèp de dos cents monedas demoradas ineditas : las presentam donc uèi en relacion amb las tres comunas e los sites de descobèrta : Lunèl Vièlh (1) e Lansargues (2) dins lo departament d'Erau e Someire dins Gard (3).

Noms-claus :
Prospeccions, rural, monedas, Gard, Erau, Ièr sègle abans J.-C. – IVn sègle aprèp J.-C.

Circonstances des découvertes

Dans les terroirs viticoles de la plaine montpelliéraine, les arrachages et replantations des années 1950 puis 1980 occasionnèrent d'amples modifications des pratiques agricoles. Les puissants moyens mécaniques alors mis en œuvre, labours profonds, défonçages, drainages et remembrements bouleversèrent la structure des sols et furent à l'origine de nombreuses découvertes archéologiques. Isolés ou groupés au sein d'associations locales ou cantonales, des archéologues amateurs procédèrent çà et là, de façon spontanée, à des collectes de mobiliers qui permirent d'identifier et dater les vestiges mis au jour et d'en assurer l'inventaire. Enregistrées de façon aléatoire, au gré des rapports que certains chercheurs ou groupes de chercheurs surent dresser et transmettre au Service Régional de l'Archéologie, ces découvertes contribuèrent puissamment à renouveler la connaissance de l'occupation des sols de la Préhistoire récente jusqu'au Moyen Âge, et alimentent une bonne part de la carte archéologique du Gard et de l'Hérault, ainsi que de départements voisins.

* J.-C. Richard-Ralite, directeur de recherche (er) au CNRS, 34jcr@orange.fr
** Claude Raynaud, directeur de recherche au CNRS, UMR 5140, Montpellier, claude.raynaud@cnrs.fr

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

C'est dans ce cadre qu'il faut replacer les nombreuses découvertes opérées par M. André Girard (1957-2016) sur la commune de Lansargues principalement ainsi que sur les communes voisines de façon secondaire. Si l'ampleur de la collecte numismatique ici présentée revêt un caractère majeur pour la connaissance de l'économie rurale gallo-romaine, on ne saurait réduire les travaux de ce chercheur à la « recherche du trésor ». Les monnaies ne représentent en réalité qu'un volet d'une enquête systématique reposant principalement sur le ramassage et la localisation précise de dizaines de milliers de fragments de céramiques, d'objets et ustensiles de la vie quotidienne ainsi que de matériaux de constructions. Enregistrées de façon manuelle sur des fiches où étaient aussi consignées les observations de terrain, anomalies de couleur ou de texture du sol, regroupement ou diffusion du mobilier, alignements suggérant la disposition de bâtiments, ces découvertes entrent de plain-pied dans le domaine de la recherche méthodique. Révisées et complétées par Cl. Raynaud en collaboration avec leur auteur, ces fiches ont permis de dresser un inventaire archéologique de la commune de Lansargues de grande richesse.

Contribution à l'archéologie des campagnes de la cité de Nîmes

Conduite alors que s'engageait la prospection systématique de la région littorale entre Nîmes et Lattes sous l'égide du CNRS et du Service Régional de l'Archéologie, cette révision d'une enquête d'abord isolée prit une place essentielle dans l'approche pluridisciplinaire des formes d'occupation des sols. La densité de la documentation rassemblée par A. Girard permettait en effet de réaliser une étude de cas de type qualitatif au sein d'une approche microrégionale d'ordre plutôt quantitatif, qu'imposaient les observations de surface de la prospection systématique. Là où, en quelques heures de ratissage du terrain, l'équipe de chercheurs avait pour but de réunir des indices révélant la datation et la position hiérarchique des établissements, 1

A. Girard pouvait produire des observations de microtopographie accumulées durant une à deux décennies et à même d'éclairer certaines activités, voire des interactions que laissaient envisager la qualité et/ou la densité du mobilier.

De la richesse des contributions du « prospecteur solitaire » à l'enquête collective, témoignent une série de publications qui ont élargi la perception des dynamiques du peuplement ainsi que de la distribution spatiale des activités [(4)]. Sans revenir sur ces avancées de la recherche, arrêtons-nous sur les établissements de la Laune et la Piscine, cas emblématiques de l'interaction entre les différentes approches.

Dans cette frange méridionale de la commune de Lansargues, A. Girard avait mis l'accent sur la position dominante du site de la Laune, important gisement qui livrait près de la moitié des monnaies provenant de ce territoire (fig. 1). Les observations répétées avaient convaincu A. Girard de l'existence, sous un chemin actuel, d'un axe probablement antique qui semblait séparer deux secteurs bien différents, l'un résidentiel et l'autre plus « domestique » ou d'activité ; ce chemin hypothétique semblait aussi border un secteur de sépultures. L'analyse de morphologie parcellaire conduite par F. Favory allait montrer par la suite que le tracé moderne de ce chemin recouvrait sur près d'un kilomètre un axe majeur du parcellaire orthonormé dit « *Sextantio-Ambrussum* » qui, s'appuyant sur le tracé de la voie Domitienne entre ces deux oppida, est attribué à un découpage agraire de la période romaine. Le détail de l'analyse planimétrique montrait en sus la prégnance de ce découpage dans tout le secteur, où la courbe d'altitude de 1 m NGF correspondait, selon les relevés pédologique, à l'ancienne ligne de rivage de l'étang de l'Or.

Six cent mètres à l'est de la Laune, l'établissement de la Piscine livrait, en plus du mobilier classique d'un habitat gallo-romain, une proportion excessive de fragments d'amphores, surtout africaines donc tardives, en deux secteurs distincts de l'habitat. Localisées à proximité d'une mare qui donne son nom au quartier, ces zones à amphores invitaient à envisager un établissement à vocation commerciale, en liaison avec la navigation lagunaire. L'analyse du paléorivage conforta plus tard cette hypothèse en montrant la position initiale de la Piscine au fond de l'ancien estuaire du ruisseau du Dardailhon, détourné de son cours au Moyen-Âge pour alimenter le canal de Lunel. Le secteur de la Laune était donc l'objet, dès le début de la période romaine, d'aménagements qui semblaient expliquer l'importance des découvertes de prospection.

Dernier point à souligner, la quantité de monnaies recueillies, si elle s'explique aisément par la ténacité et l'expertise d'A. Girard dans l'utilisation du détecteur de métaux, revêt surtout l'intérêt de souligner l'insertion des établissements ruraux, de quelque taille et de quelque statut qu'ils soient, dans les réseaux de l'économie monétaire : le fait est trop rarement perceptible par le biais des prospections méthodiques pour n'être pas souligné ici. Le « trésor » des monnaies de Lansargues ce n'est pas leur nombre, mais ce qu'elles révèlent de la vie rurale gallo-romaine.

*
* *

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

CATALOGUE

1) Commune de Lansargues

La commune de Lansargues (canton de Mauguio) occupe une large portion de la plaine littorale du bas Languedoc, une vingtaine de kilomètres à l'est de Montpellier. Son territoire recèle un riche patrimoine archéologique comportant plusieurs dizaines de sites d'habitat couvrant de multiples périodes, depuis les occupations néolithiques jusqu'à un peuplement gallo-romain et alto-médiéval précédant la formation du village médiéval.

Résidant au village de Lansargues, A. Girard a privilégié ce territoire dans ses recherches en croisant les apports des prospections, sondages ou fouilles de sauvetage, ce qui explique la densité exceptionnelle des découvertes numismatiques. Ces monnaies proviennent de onze établissements gallo-romains de type varié ; aucun de ces sites n'a fait l'objet de fouilles méthodiques.

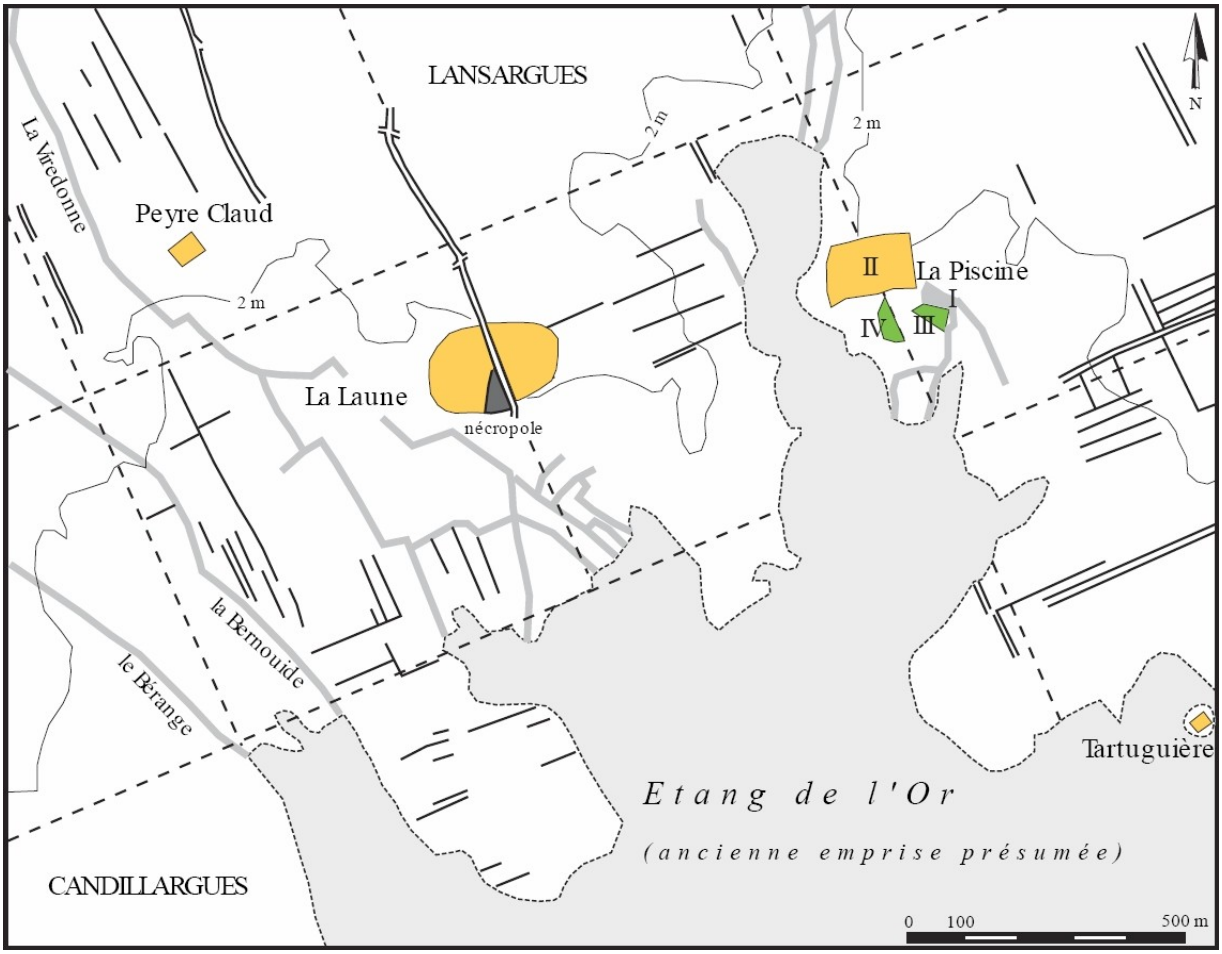


Fig.1 - Laune-Piscine (carte 1994)

1.1) *La Laune (code Girard LD 1098)* [5]

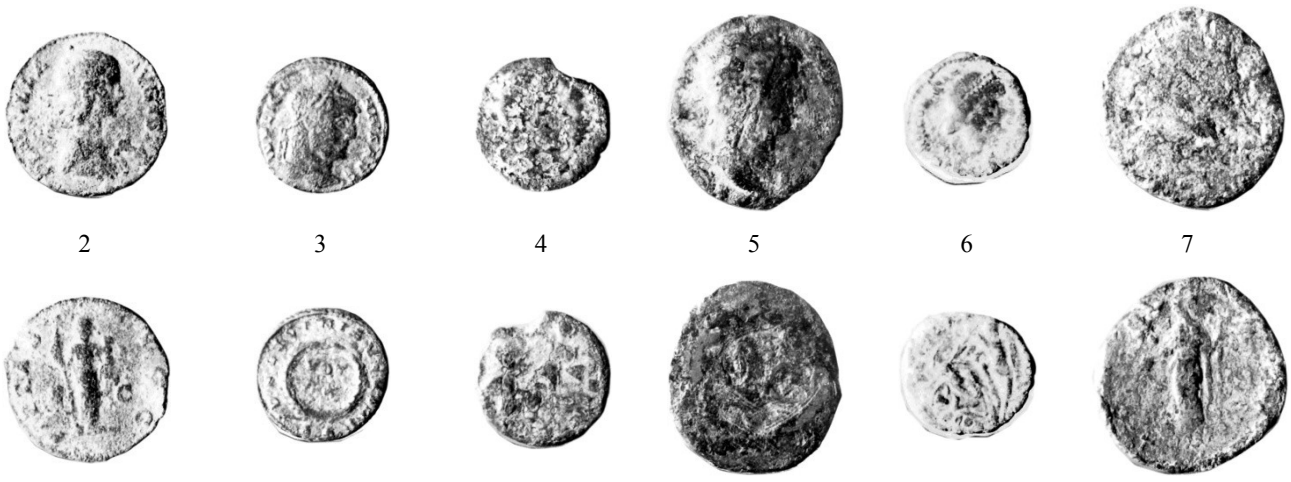
L'établissement de la Laune est établi dans la partie méridionale de la commune, à proximité du paléo-rivage de l'étang de Mauguio. Le site couvre près de 2,5 hectares sur lesquels des labours profonds ont mis au jour plusieurs milliers d'artefacts ainsi que d'abondants matériaux de construction et éléments de décoration. Des observations successives en surface ont permis la localisation de secteurs d'habitation, certains à décor de mosaïque et de marbre, un ensemble balnéaire, des dépotoirs et une nécropole. Outre la densité de ces vestiges, le développement du site de part et d'autre d'un chemin antique souligne la position éminente de l'établissement au sein du peuplement local. Occupé du II^{e} ou I^{er} s. av. J.-C. jusqu'au V^{e} s. ap., le site de la Laune fut d'abord interprété comme centre domanial d'une villa, mais la typologie statistique des habitats de la plaine laissent plutôt envisager la présence d'une petite agglomération comparable à celle de Lunel-Viel [6]. Une autre hypothèse rattacherait l'établissement portuaire voisin de la Piscine-Claud de Rauset à l'établissement de la Laune (voir *infra*).



1

1. *Antoninianus* de Gallien, Tête radiée à droite, [GALL]I[ENVS] / MARTI/PACIFERO, H. 223 : 1,70 g., Rome, RIC, V, 1, p. 151, n° 236.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



2 3 4 5 6 7

2. As de Plautilla, Buste à droite, PLAUTILLA AVGVSTA / *Pietas*, PIETAS/AVG/S/C/. 224 : 3,43 g., RIC, IV, p. 309, n° 581.

3. *Nummus* de Licinius, Tête à droite, IMP LICI/NIVS AVG / Au centre VOT/XX, autour : DN LICINI AVGVSTI. 225 : 2,09g., 320-324 ap. J.-C.

4. *Aes 3,* Type : *Fel Temp Reparatio,* fruste. 226 : 2,99 g., 354-357.

5. As d'Hadrien, Tête à droite, [HADRIANVS] AVGVSTVS/ S C dans une couronne. 227 : 5,97 g.

6. *Aes 3,* Tête à droite, DN CONSTAN…./ type *Fel temp reparatio*, M/(P)CON. 228 : 2,11 g., 354-357, LRBC II, Arles 458.

7. As fruste. Tête à droite, Personnage debout, S/C. 229 : 8,58 g.



8 9 10 11 12 13

8. *Nummus* de Constantin, Tête à droite, IMP CONSTANTINVS MAX AVG/ VICTORIAE LAETAE PRINC PERP, Bouclier, VOT/PR, */...STR. 230 : 8,58 g., RIC 213 ou 221., Trèves, 319.

9. *Aes 3,* Tête à droite, DN VALEN-S PF AVG / SECVRITAS REIPVBLICAE, OF…. 231 : 1,85 g ; atelier de Lyon ou d'Arles, 364-378.

10. *Antoninianus* de Probus, Tête radiée à droite, IMP PROBVS PF AVG/ ADVENTVS AVG, R*Z. 232 : 3,08 g., RIC, V, 2, p. 35, n° 157.

11. *Nummus* de Constantin II, CONSTANTI-NVS IVN N C / VIRTVS-EXERCIT, STR. 233 : 3,15g., RIC, VII, p. 1897, n° 265,Trèves, 320.

12. *Antoninianus* de Claude II, Tête radiée à droite, IMP-CCLAVDIVS AVG/ FELICITAS AVG. 234 : 2,64 g.

13. *Nummus,* de Constantin II, Tête à droite, CONSTANTINVS IVN NOB C / PROVIDEN-TIAE CAESS, ESIS. 235 : 2,98 g., Siscia, 326-327, RIC 202.



14

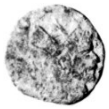
14. Imitation d'un *antoninianus*. Tête radiée à droite, Personnage debout. 236 : 0,35 g. Fin du III^{e} siècle.



15

15. Imitation d'un *nummus*. Tête casquée à droite, Louve et jumeaux. 237 : 0,43 g. Type URBS ROMA, Lyon, vers 330-341

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)


16 17 18








19 20




16. *Antoninianus* de Claude II. Tête radiée à droite, …C CLAVDI…/ Personnage debout. 238 : 0,75 g. III^e^ siècle.

17. *Antoninianus* de Claude II. Tête radiée à droite / CONSECRATIO. 239 : 1. 15. III^e^ siècle

18. *Nummus,* Tête à droite, IMP CONS…/ GLOR-IA-EXERC-ITVS, croissant/(). 240 : 1. 08. LRBC 419-421, Arles, 337-341.

19. Sesterce de Trajan Dèce. Tête laurée à droite, IMPCMQTRAIANVSDECIVS/ Dacie debout à gauche, DACIA. 241 : 17,22 g. RIC, IV, 3, p. 135, n° 112a, 249-251.

20. *Follis,* Tête à droite, CONSTANTIVS NOBCAES/ SACRA MON URB AVGG ET CAESS NN, T…242 : 8,86 g. RIC, VI, p. 362, n° 102a, 300-301



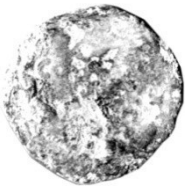

21 22








23 24 25


21. *Follis,* Tête à droite, IMPDIOCLETIANVSAVG / GENIOPOPVLIROMANI. 243 : 9.28. RIC, VI, p. 124, n° 13, c.300.

22. Sesterce d'Alexandre Sévère. Tête à droite... ALEXANDER PIVS AVG / PROVIDENTIA AVG S C.244 : 16.32. RIV, IV, 2, p. 121, n° 645. 231-235.

23. *Nummus,* Tête à droite, CONSTANSPFAVG /VICTORIAEDDAVGGQ NN R (). 245 : 1.07. LRBC I, 638, Rome, 341-348.

24. As / *Dupondius*. Têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa. Palmier et crocodile, COL… 246 : 9,11 g. Émission de Nîmes, type ?

25. *Nummus,* Tête à droite, CONSTANTINVS IUN NOB C / GLORIAEXERCITVS. 247 : 2.41. RIC, VI, p. 215, n° 527. 330/335.




26

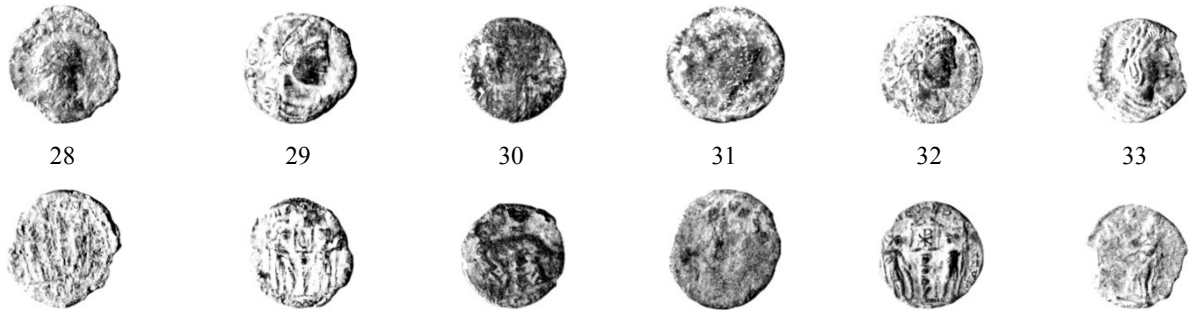
26. *Aes* 3, type Fel temp reparatio. 248 : 1.13 g. (fragment). 354-357




27

27. *Antoninianus*, Tête radiée à droite, [TET]RICVS, Personnage debout. 249 : 0,79 g. Imitation, III^e^ siècle.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



28 29 30 31 32 33

28. *Nummus, Tête à droite / type Gloria exercitus, 2 enseignes 250 : 1,42 g. Imitation, 330-335.*
29. *Nummus,* Tête à droite IMP CONS…/ type gloria exercitus, 1 enseigne. 251 : 1,48 g. LRBC, Arles, n° 419-421. 337-341.
30. *Nummus,* Tête à gauche, URBS ROMA, Louve. 252 : 1,47 g. Arles, 330-335.
31. *Antoninianus,* 253 : 1,28 g. Imitation. III[e] siècle
32. *Nummus,* Tête à droite…TIVSNOBC / EXERCITVS, Chrisme. 254 : 1,66 g. LRBC I, Arles, n° 398, RIC 383, Arles, 335-337.
33. *Nummus,* Tête à droite, FLMAXTHEO… / PIETAS... 255 : 1,32 g. Théodora, Trèves, 337-341



34 35 36 37 38

34. As de Claude I, Buste à gauche, TICLAVDIVSCAESARAUGPMTRPIMP / Minerve, S C. 256 : 9,44 g. RIC, I², p. 128, n° 100, 41-50. F. Chausson et G. Galliano, *Claude, Lyon, 10 av. J.-C. Rome, 54 ap. J.-C., un empereur au destin singulier*, Lyon, 2018.
35. *As/ Dupondius,* Têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa, IMP DIVI F P P / Palmier et crocodile, COL NEM. 257 : 13,02 g. Nîmes, 3[e] type.
36. As d'Hadrien. Buste lauré à droite, HADRIANVS AVGVSTVS / Personnage debout à droite, COS… S C. 258 : 10,82 g.
37. Sesterce de Trajan. Buste à droite / fruste. 259 : 20,54 g.
38. As d'Hadrien, Buste lauré à droite, HADRIANVS AVG PM / Personnage debout avec corne d'abondance… AVGVSTI S C. 260 : 12,32 g.



39

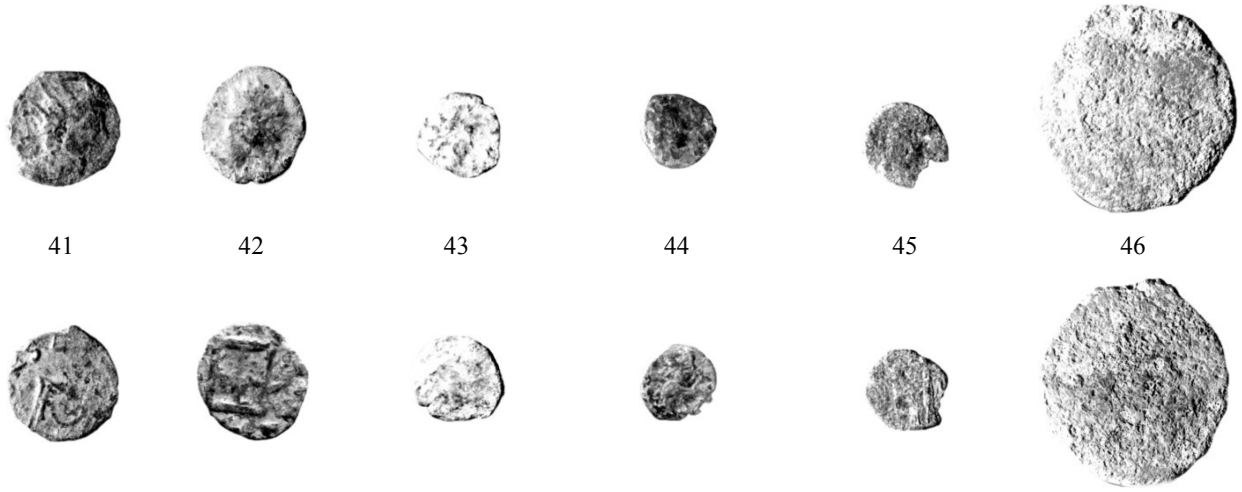
39 *Antoninianus*, Tête radiée à droite / Aigle, CONSECRATIO. 261 : 1,56 g. III[e] siècle.



40

40 *Nummus*, Tête à droite CONSTANS PF AVG / GLORIAEXERCITVS, 1 enseigne, M/T. 262 : 1,41 g. LRBC I, n° 133, 337-341.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



41 42 43 44 45 46

41. *Antoninianus*, Tête radiée à droite / Autel CONSECRATIO. 263 : 2,17 g. III^e siècle.

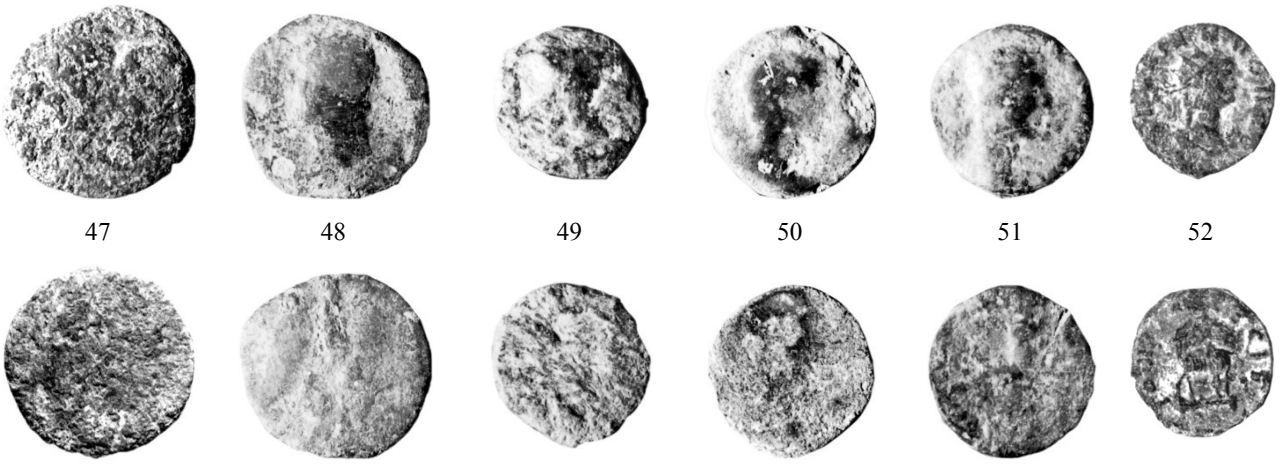
42. *Antoninianus,* Tête radiée à droite, DIVO CLAVDIO / Autel. 264 : 1,25 g. III^e siècle.

43. *Antoninianus,* Tête radiée à droite / fruste. 265 : 0,38 g. Imitation, III^e siècle.

44. *Antoninianus,* Tête radiée à droite / Personnage debout à gauche. 266 : 0,34 g. Imitation, III^e siècle.

45. *Nummus,* Tête à droite / Victoriae dd augg q n. 267 : 0,80 g. Imitation, 341-348.

46. *As/Dupondius.* Têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa / Crocodile. 268 : 13,26 g. Nîmes, type ?



47 48 49 50 51 52

47. *As/Dupondius.* Têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa / Crocodile. 269 : 10,96 g. Nîmes, type ?

48. As. Buste à gauche/personnage debout. 270 : 8,94 g. Haut Empire.

49. Moyen bronze. Fruste/fruste. 271 : 4,66 g. Empire romain ?

50. Moyen bronze. Tête à droite / fruste. 272 : 8,94 g. Haut Empire.

51. Moyen bronze. Tête à droite / fruste. 273 : 4,44 g. Haut Empire.

52. *Antoninianus,* Tête radiée à droite, GALLIENVS AVG / Cerf à g…. CIT. 274 : 2,32 g. III^e siècle.



53 54

53 *Aes 3,* Tête à gauche, DN VALENS PF AVG / SECVRITAS REIPUBLICAE, PCON. 275 : 2,20 g. LRBC II 478, 364-367.

54 *Nummus,* Tête à droite, IMP CONSTANTINVS PF AVG / MARTI CONSERVATORI, */PLN. 276 : 4,12 g. RIC, VI, p. 139, n° 250 : Londres, 312-313.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



55 56 57 58 59 60

55. Petit bronze. Tête à droite / fruste. 277 : 1,57 g. IV^e siècle.

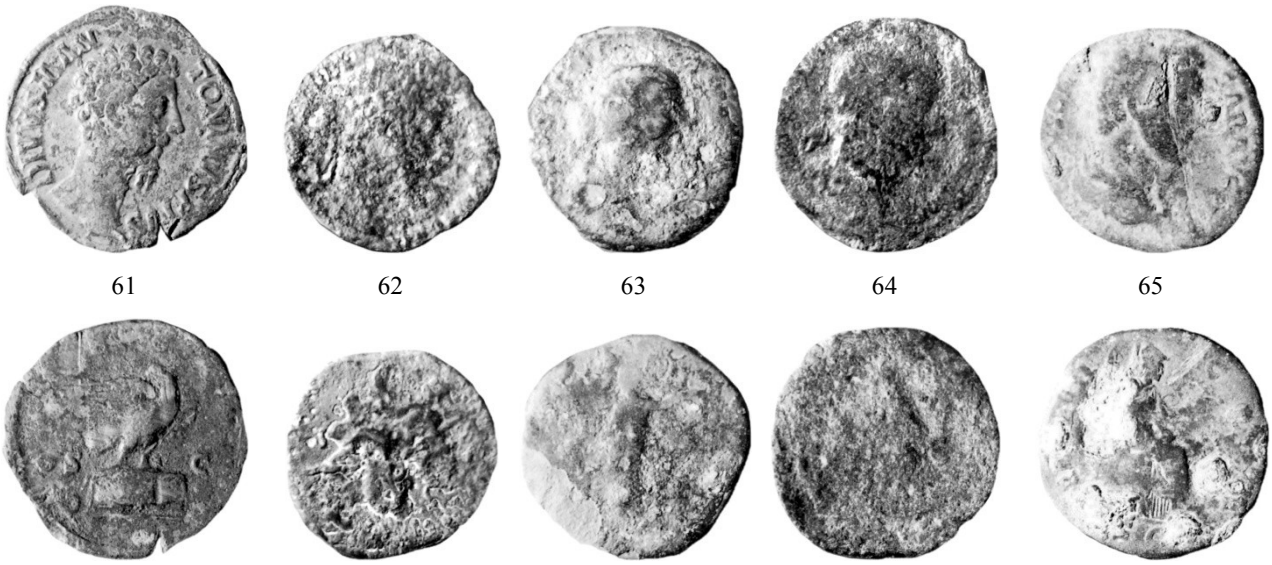
56. *Antoninianus,* Tête radiée à droite IMP C TETRICVS / PAX AVG. 278 : 2,24 g. III^e siècle.

57. *Nummus,* Tête à droite, IMP LICINIVS AVG / IOVI CONSERVATORI, STR. 279 : 2,44 g. RIC, 210, Trèves, 318.

58. *Antoninianus,* Tête radiée à droite, GALLIENVS AVG / VIRTUS…280 : 2,59 g. III^e siècle.

59. *Antoninianus,* Tête radiée à droite, DIVO CLAVDIO / Autel, CONSECRATIO. 281 : 2,92 g. III^e siècle.

60. Sesterce, Tête laurée à droite, M ANTONIONVS AVG…/ Personnage assis à gaucher, S C. 282 : 28,68 g. Marc Aurèle,161-180.



61 62 63 64 65

61. Sesterce, Tête nue à droite, DIVVS M ANTONINVS PIVS / Aigle, CONSECRATIO. 283 : 25,39 g. RIC, III, p. 441, n° 657, Marc Aurèle sous Commode, 180-192.

62. Sesterce, Tête laurée à droite / Personnage assis à gauche. 284 : 16,99 g. Seconde moitié II^e siècle.

63. Sesterce, Tête à droite, FAVSTINA AVGVSTA / Personnage debout à gauche. 285 : 20,42 g. Faustine, II^e siècle

64. Sesterce, Tête à droite / fruste. 286 : 23,21 g. II ou III^e siècle.

65. Sesterce, Buste à droite, ANTONINVS CAESAR AVG PIVS / Personnage assis à droite, S C. 287 : 22,98 g. Antonin le Pieux, 138-161.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)


66


67


68


69









66. Sesterce, Tête laurée à droite, ANTONINVS AVG PIVS PP IMP II / Personnage assis à gauche, TR POT XX COS IIII SC, S C. 288 : 22,84 g. RIC, III, p. 145, n° 967, Antonin le Pieux,156-157.

67. Sesterce, Tête laurée à droite, M ANTONINVS AVG TRP XXVII ou III / Jupiter à gauche, IMP VI COS III, SC. 289 : 21,27 g. RIC III, p. 297, n° 1063 ou p. 300, n° 99, Marc-Aurèle, 172-174.

68. Moyen bronze. Tête à gauche / Personnage debout. 290 : 10,43 g. As du Haut Empire.

69. Sesterce, Tête laurée à droite / fruste. 291 : 22,70 g. II ou III^{e} siècle.

1.2) *La Piscine (CR.E 307)*

Cinq cent mètres à l'est du site de la Laune, l'établissement du Claud de Rauset / La Piscine occupe près de trois hectares sur un léger bombement dominant l'ancien delta, aujourd'hui colmaté, du ruisseau du Berbian. Cette topographie, ainsi qu'un réseau de larges fossés desservant un petit bassin artificiel au lieudit la Piscine, plaident en faveur d'une installation portuaire sur le paléo-rivage de l'étang de Mauguio, hypothèse que renforce la densité exceptionnelle des fragments d'amphores collectés en prospection. La proximité et la contemporanéité du site de la Laune laisse envisager une complémentarité fonctionnelle entre les deux établissements.


70

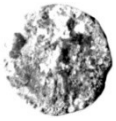

71


72


73

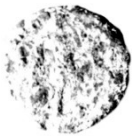

74











70. *As,* Tête laurée à droite, HADRIANVS AVG COS III PP / Personnage assis à gauche, DACIA, S C. 1 : 10,92 g. RIC, II, p. 447, n° 850 : as d'Hadrien, 134-138.

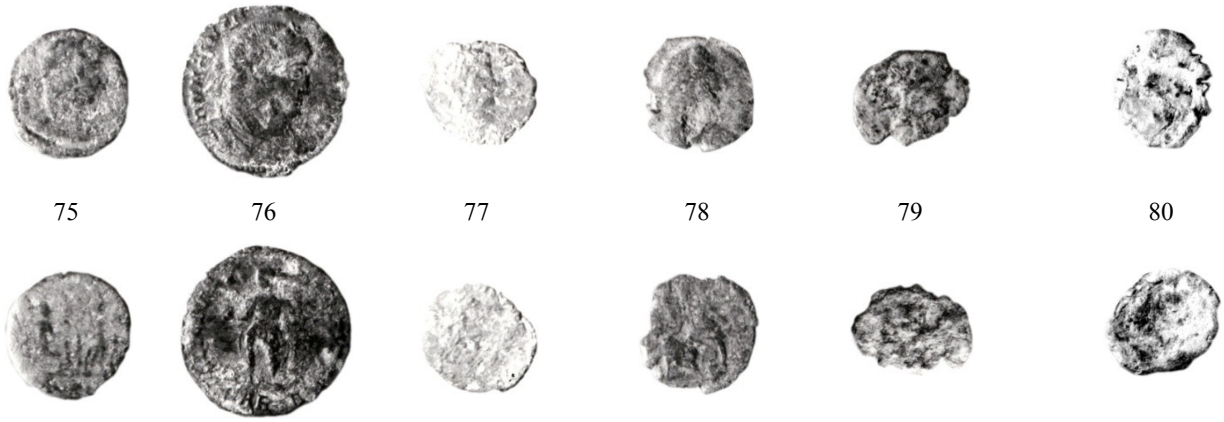
71. *Aes 4*, Tête à droite / fruste. 2 : 1,40 g. Type spes reipublicae, 357-361.

72. *Aes 2*, Tête à droite, DN CONSTAN…/ Personnages, [FELTEMP] REPARATIO, A/. 3 : 5,53 g. 348-350.

73. *Aes 3*, Tête à droite DN VALENS PF AVG/ SECVRITAS REIPUBLICAE, B/SMAQ. 4 : 2,72 g. LRBC II, n° 975-976, Aquilée, 364-367.

74. *Aes 3,* Tête à droite, DN VALEN… / GLORIA ROMANORVM. 5 : 2,43 g. 364-378.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



75 76 77 78 79 80

75. *Nummus,* Tête à droite, / type *Gloria exercitus,* deux enseignes. 6 : 1,97 g. 330-335.

76. *Aes 2,* Tête à droite, DN MAGNEN TIVS PF AVG / FELICITAS REIPVBLICAE / SAR. 7 : 4,26 g. LRBC, II, n° 415-416, Bastien 231, Arles 350.

77. *Nummus*, Tête à droite / type *gloria exercitus,* 1 enseigne. 8 : 0,99 g. IV^{e} siècle.

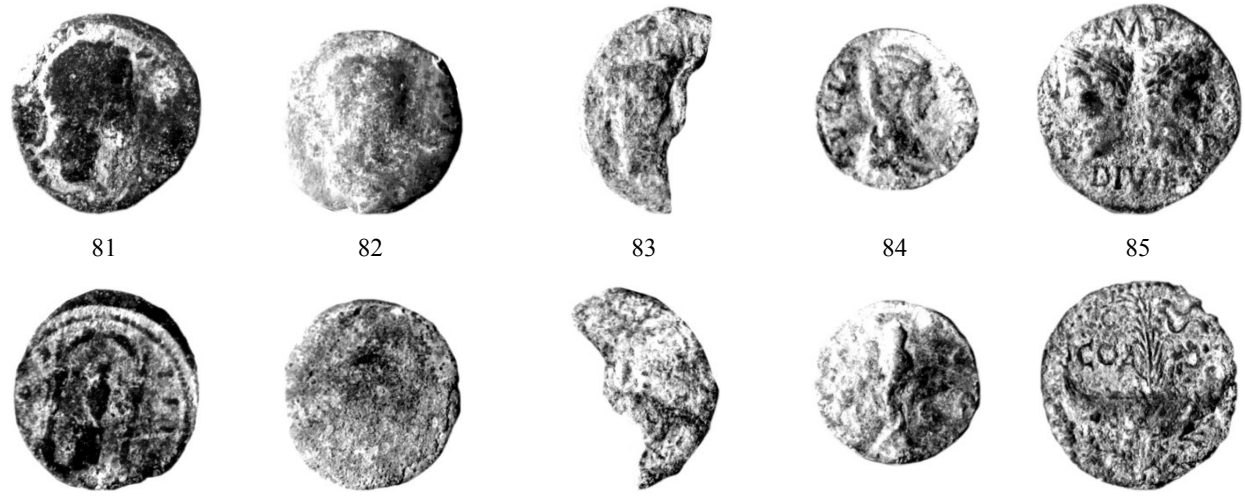
78. *Aes 3,* Tête à droite / type *fel temp reparatio.* 9 :1,87 g. Imitation, 335-341.

79. Monnaie fruste. 10 : 1,20 g. IV^{e} siècle.

80. Monnaie fruste. 11 : 1,91 g. IV^{e} siècle

1.3) *Camp des Arronges (CA)*

En lisière orientale du territoire communal, le tènement a livré sur près de 0,5 hectare une forte densité de matériaux de construction et de mobilier domestique témoignant d'une occupation du I^{er} au V^{e} siècle ap. J.-C. Ces observations plaident en faveur d'un établissement domanial de rang moyen.



81 82 83 84 85

81. *As* d'Antonin le Pieux, Buste à droite, ANTONINVS AVG PIVS…/ COS IIII. 1 : 10,64 g. RIC, III, p. 151, 145-161.

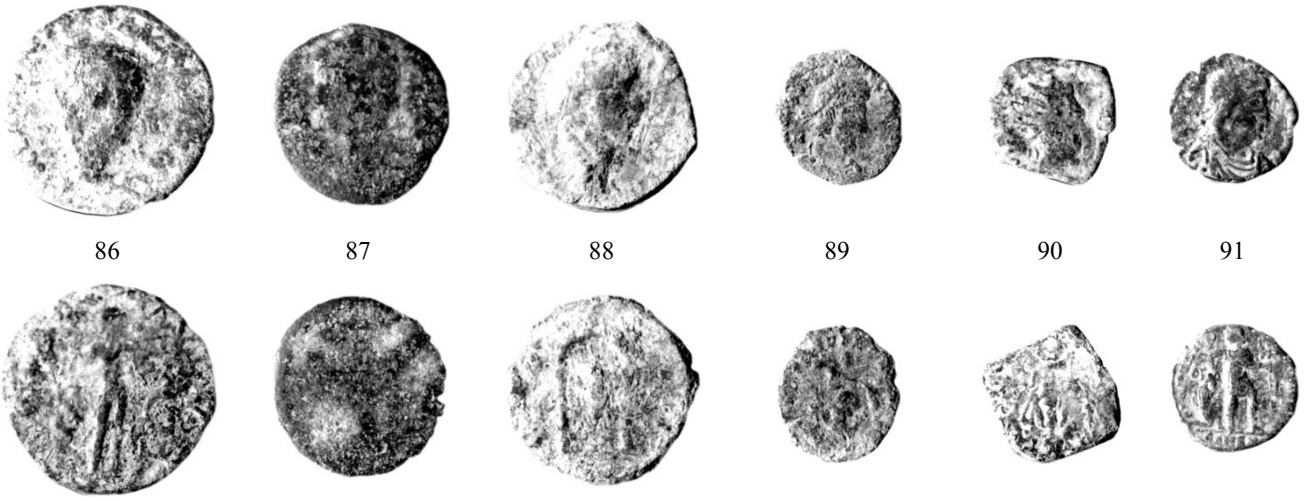
82. *As*. Tête à droite / fruste. 2 : 7,59 g. As du Haut Empire.

83. *As/Dupondius.* Têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa / Crocodile. 3 : 7,58 g (moitié). Nîmes, type ?

84. *As.* Buste à droite, JVLIA AVGVSTA / PIETAS AVG S/C. 4 : 4,02 g. RIC, IV, 1, p. 210, n° 885 : As de Julia Augusta, 196-211.

85. *As/Dupondius.* Têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa IMP DIVI F P P / Crocodile COL [NEM]. 5 : 13,34 g. Nîmes, troisième type.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



86 87 88 89 90 91

86. As de Claude I. Buste à gauche TI CLAV DIVS CAESAR AVG … / LIBERTAS AV GVSTA. S C. 6 : 8,13 g. RIC,I², p. 128, n° 100, 41-50.

87. As. Tête à gauche / fruste. 7 : 7,93 g. As fruste, II^e siècle.

88. As d'Antonin le Pieux. Buste lauré à droite / Statue sous un arc, COS IIII. 8 : 8,70 g. 145-161.

89. *Aes 3,* Tête à droite / FEL TEMP REPARATIO. 9 : 1,78 g., fruste, 354-357.

90. *Antoninianus,* Tête radiée à droite /Personnage debout avec une corne d'abondance. 10 : 2,37 g. Imitation, III^e siècle.

91. *Aes 3,* Tête à droite, DN VALENS PF AVG / GLORIA ROMANORVM / OF/ I/ CONST. 11 : 2,16 g. LRBC II, 2075, Constantinople, 364-365.

1.4) *Les Vesses I (V1-B 595)*

Au nord-est du territoire communal, le tènement des Vesses a livré sur près de 0,1 hectare une densité de matériaux de construction et de mobilier domestique dénotant une occupation des I^er et II^e. ap. J.-C. Ces indices révèlent la présence d'un établissement agricole ou d'un modeste centre domanial.



92. As de Trajan. Buste lauré à droite, IMP CAES NERVAE TRAIANO AVG GER DAC PM TRP COS V [PP] / trois enseignes légionnaires SPQR OPTIMO PRINCIPI S C. 1 : 10,89 g. RIC, II, p. 285, n° 588 : 103-111.





93. Denier de Trajan. Buste lauré à droite, IMP TRAIANO AVG GDER DAC PM TRP /personnage debout avec une corne d'abondance, COS V PP SPQR OPTIMO PRINC. 2 : 3,24 g. RIC, II, p. 252, n° 122 : 103-111.

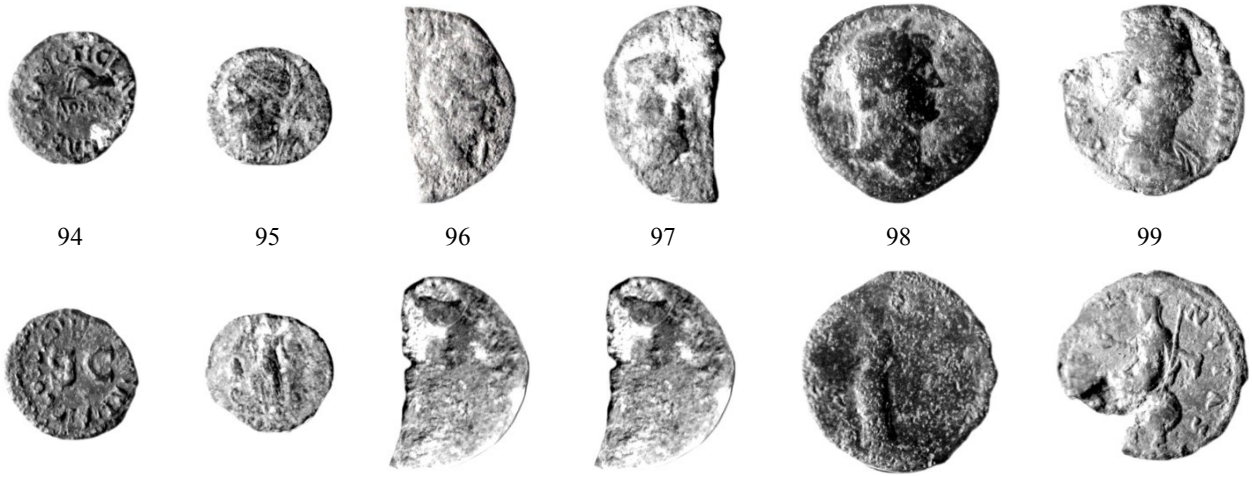


©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

◆◆◆

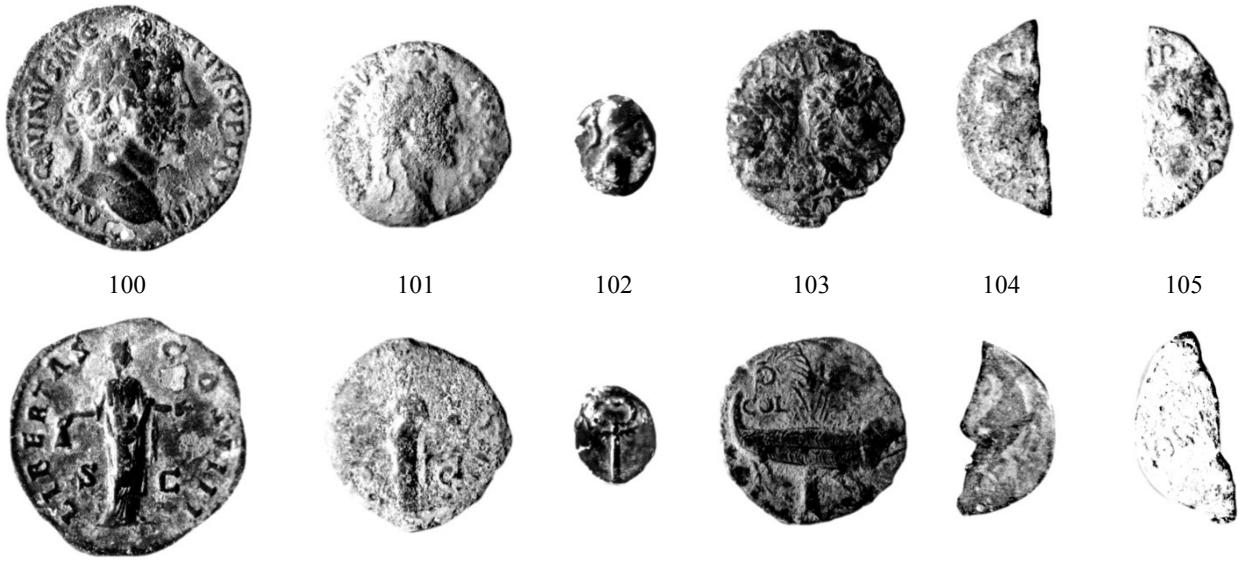
1.5) *La Feuillade (FE)*

En lisière méridionale du territoire communal, bordé par une vaste dépression humide, le tènement de la Feuillade et la Bayonne a livré sur plus de 0,5 hectare une forte densité de matériaux de construction et de mobilier céramique témoignant d'une occupation du I^er^ au V^e^ siècle ap. J.-C. Ces éléments relèvent d'une vaste exploitation viticole pourvue d'un chai, ou bien d'un établissement domanial de rang moyen.



94 95 96 97 98 99

94. *Quadrans* de Claude I. Main et balance, TI CLAVDIVS CAESAR AUG PNR / S C, PON M TRP IMP COS DESIT. 1 : 2,87g. RIC, I², p. 126, n° 84, 41 ap. J.-C.
95. *Nummus,* Tête à gauche CONSTANTINOPOLIS / Victoire, palme, CON. 2 : 1,66 g. RIC 393, Arles, 334.
96. *As/Dupondius.* Têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa / crocodile… NEM. 3 : 6,92 (moitié). Nîmes, troisième type.
97. *As/Dupondius.* Têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa / crocodile. 4 : 8,90 g. (moitié). Nîmes type ?
98. As d'Hadrien. Buste lauré à droite / Personnage debout à gauche S C. 5 : 10,55 g. Nîmes, type ?
99. As de Faustine. Buste à droite, DIVA FAVSTINA / Personnage assis à gauche, AETERNITAS. 6 : 10,69 g.(incomplet), Faustine, II^e^ siècle.



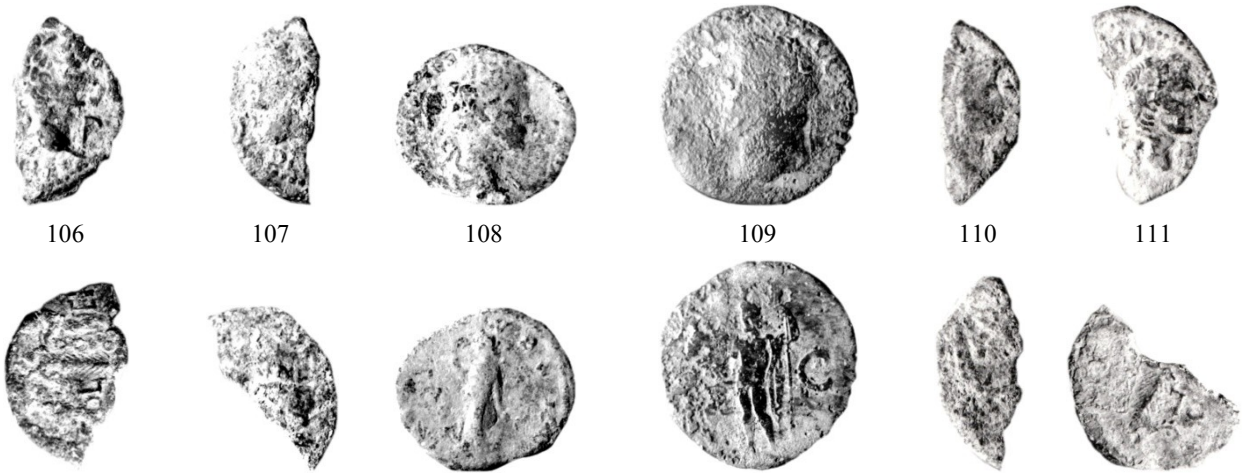
100 101 102 103 104 105

100. Sesterce d'Antonin le Pieux. Buste lauré à droite ANTONINVS AVG PIVS PP TRP XVII / personnage debout à gauche, LIBERTAS COS IIII S C. 7 : 27,19 g. RIC, III, p. 140, n° 916a : 153-154.
101. As d'Antonin le Pieux. Buste lauré à droite ANTONINVS AVG PIVS PP / Personnage debout à gauche S C. 8 : 10,70 g. 138-161.
102. Petit bronze au caducée, Tête casquée à droite / Caducée M 9 : 2,56 g. BN 2022, LT IV, Marseille I^er^ siècle avant J.-C.
103. *As/Dupondius.* Têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa / crocodile COL NEM. 10 : 12,94 g. Nîmes, troisième type.
104. *As/Dupondius.* Têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa / crocodile CO… 11 : 5,31 (moitié). Nîmes, type ?
105. *As/Dupondius.* Têtes adossées d'Auguste et d' Agrippa / Crocodile COL…12 : 6,19 g (moitié). Nîmes, troisième type.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

◆◆◆

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



106 107 108 109 110 111

106. *As/Dupondius.* Têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa / crocodile COL NEM. 13 : 6,26 g (moitié). Nîmes, troisième type.

107. *As/Dupondius.* Têtes adossées d'Auguste et d' Agrippa / crocodile NEM. 14 : 5,68 g. (moitié). Nîmes, troisième type.

108. As de Commode. Buste lauré à droite COMMODO CAES AVG…/ personnage debout à gauche, SPES PVBLICA. 15 : 9,32 g. RIC, III, p. 336, n° 1544, 175-176.

109. As d'Agrippa. Buste lauré à gauche, M AGRIPPA LF COS III / Neptune, S C. 16 : 9,46 g. RIC, I², p. 112, n° 58, non daté, sous Caligula, 37-41.

110. *As/Dupondius.* Têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa / crocodile. 17 : 4,75 g. (moitié), type ?

111. *As/Dupondius.* Têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa / crocodile COL… 18 : 7,04 g.(moitié), type ?



112 113 114 115 116

112. Denier de Galba. Buste nu à droite [IMP SER] GALBA AVG / Couronne, SPQR OB CS. 19 : 2,95 g. RIC, I², p. 241, n° 167, Rome, 68-69.

113. As de Titus. Buste à droite, …AVG PM TRP COS VII ? /personnage debout avec une corne d'abondance. 20 : 11,21 g. 79-80 ap. J.-C.

114. As de Claude I. Buste à gauche, TI CLAVDIVS CAESAR AVG PM T[RP IMPP] / Minerve S C. 21 : 5,64g. RIC, I², p. 128, n° 100, 41-50 ap. J.-C

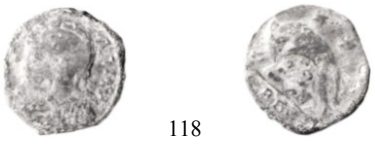
115. As de Néron. Buste lauré à droite, IMP NERO CAESAR AVG GERM / Temple, PACE PR VBIQ PARTA IANUM CLVSIT S C. 22 : 11,67 g. RIC, I², p. 171, n° 349, 62-68 ap. J.-C.

116. As de Claude I. Buste à gauche TI CLAVDIVS CAESAR AVG PM TRP IMP / Minerve S C. 23 : 9,52 g. RIC, I², p. 128, n° 100, 41-50 ap. J.-C.



117

117 As de Plautilla. Buste à droite, PLAVTILLA AVGVSTA / Victoire debout à) gauche, VENVS VICTRIX. 24 : 5,04 g. RIC, IV, I, p. 309, n° 582, 202-212 ap. J.-C.



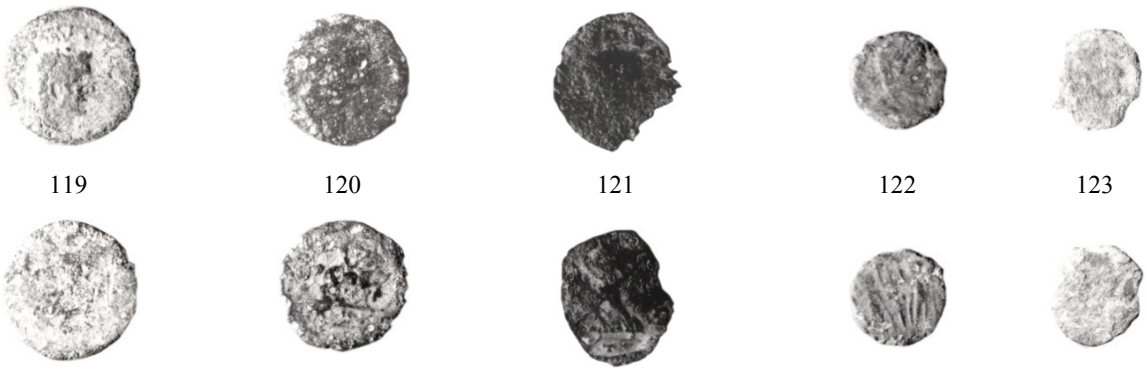
118

118 *Nummus*. Tête à gauche, URBS ROMA / Louve, deux étoiles REQ. 25 : 2,50 g. RIC 338, Rome, 330-331.

◆◆◆

1.6) *La Bayonne (FE II)*

Secteur résidentiel de l'établissement de la Feuillade (voir *supra*)



119 120 121 122 123

119. Division à l'Autel de Lyon. Tête laurée à droite / Autel de Lyon. 1 : 3,57 g. Tibère ?

120. Petit bronze TATINOS. Tête barbue à droite / Cavalier [TAT]INO[S]. 2 : 3,09 g. BN 4383, LT XIII, M. Labrousse… I^er^ s. av. J.-C.

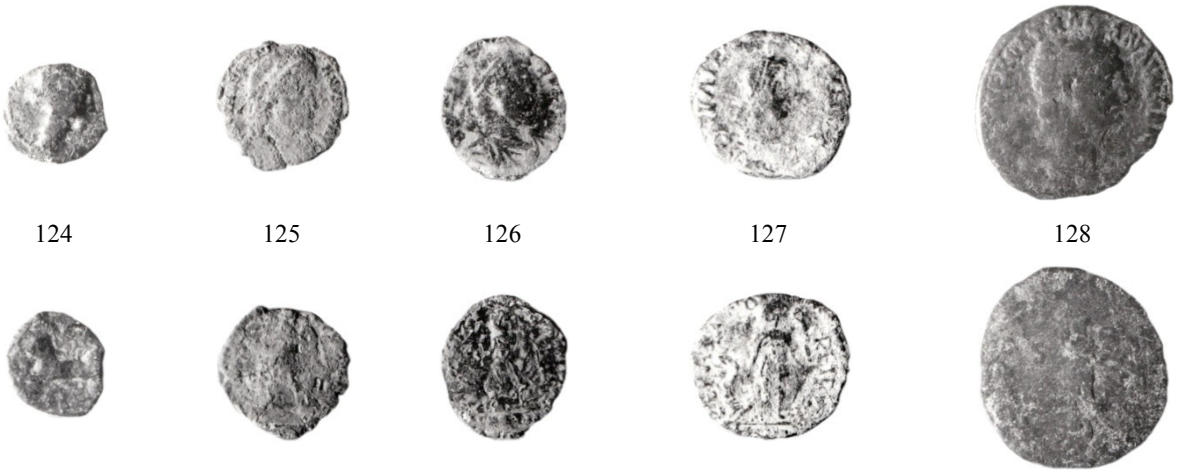
121. *Antoninianus.* Tête radiée à droite / personnage debout, exergue T. 3 : 1,83 g. Imitation, III^e^ siècle.

122. *Nummus.* Tête à droite / Gloria exercitus, 1 enseigne. 4 : 1,25 g. LRBC 238/244, Lyon, 337-341.

123. Monnaie fruste. 5 : 0,79 g. IV^e^ siècle.

1.7) *Peyre Claud (PC. D 362)*

Dans la partie sud du territoire communal, à 500 m du site de la Laune, le tènement de Peyre Claud a livré sur plus de 0,1 hectare une densité de matériaux de construction et de mobilier domestique témoignant d'une occupation du I^er^ au IV^e^ siècle ap. J.-C. Ces observations ainsi qu'une mosaïque ponctuellement localisée, plaident en faveur d'un établissement domanial dont l'étendue reste mal cernée.



124 125 126 127 128

124. Petit bronze au lion. Tête de femme à droite / Lyon à gauche. 1 : 1,57 g. Marseille, BN 2101, LT IV, I^er^ siècle avant J.-C.

125. *Aes 3.* Tête à droite, DN VALENTINIANVS PF AVG / SECVRITAS REIPVBLICAE, OF II/( ). 2 : Atelier de Lyon ou d'Arles, 364-378.

126. *Aes 3.* Tête à droite DN VALENS PF AVG / SECVRITAS REIPVBLICAE. 3 : 1,92 g. Atelier illisible, 364-378.

127. *Aes 2.* Tête à droite, DN VALENTINI / REPARATIO REIPVB. 4 : Atelier illisible, imitation ?, 381-383.

128. As de Trajan. Buste lauré à droite, IMP NERVA TRAIAN AVG GERM / Victoire avec bouclier, TR POT [ ] S C. 5 : 11,13 g. 98-117 ap. J.-C.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



129 130 131 132 133

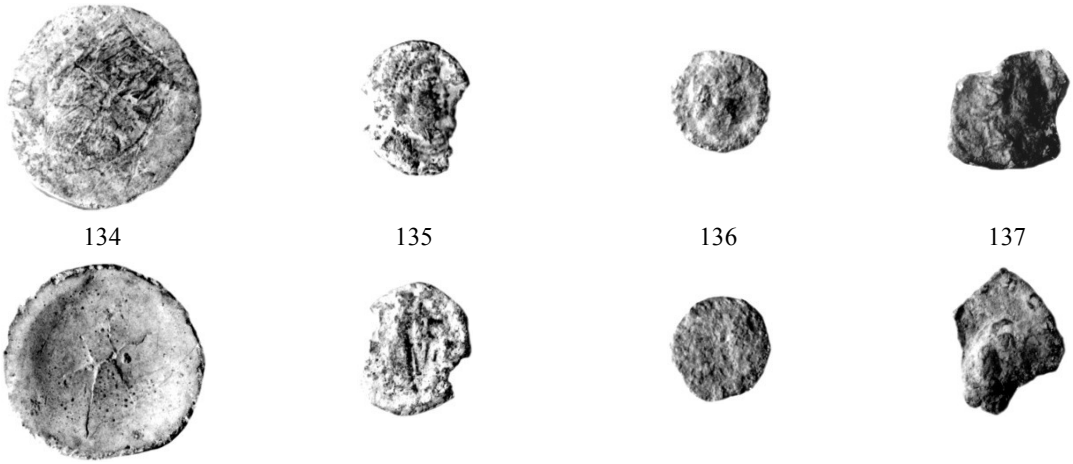
129. As de Lucius Verus. Buste à droite, L VERVS AVG ARMENIA COS / Personnage assis à g., TRP IIII IMP II COS II S C ARMEN. 6 : 11,10g ; RIC, III, p. 322, n° 1364, décembre 163-décembre 164.

130. As d'Antonin le Pieux. Buste lauré à droite, ANTONINVS AVG PIVS PP TRP XV / Personnage debout à gauche, SALVS AVG COS IIII S C. 7 : 9,01 g. RIC, III, p. 138, n° 900a, 151-152 ap. J.-C.

131. Sesterce de Faustine. Tête à droite, FAVSTINA AVGVSTA / personnages, TEMPOR FELIC S C. 8 : 21,01 g. RIC, III, p. 347, n° 1673, II^{e} siècle.

132. *As/Dupondius.* Têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa / crocodile. 9 : 8,58 g (moitié). Nîmes, type ?

133. As. Buste à droite / personnage debout. 10 : 7,38 g (moitié). Seconde moitié du II^{e} siècle.



134 135 136 137

134. Bronze. Fruste/ fruste. 11 : 6,74 g.

135. *Aes 3.* Tête à droite / personnage debout. 12 : 1,91 g. (incomplet), type securitas reipublicae, atelier de Lyon ou d'Arles, 364-378.

136. *Nummus.* Tête à droite / type gloria exercitus, 1 enseigne. 13 : 1,18 g. 335-341.

137. *Antoninianus.* Tête à droite / aigle, CONSECRATIO. 14 : 1,34 g. (incomplet). III^{e} siècle.

1.8) *Brouilhet (B 412)*

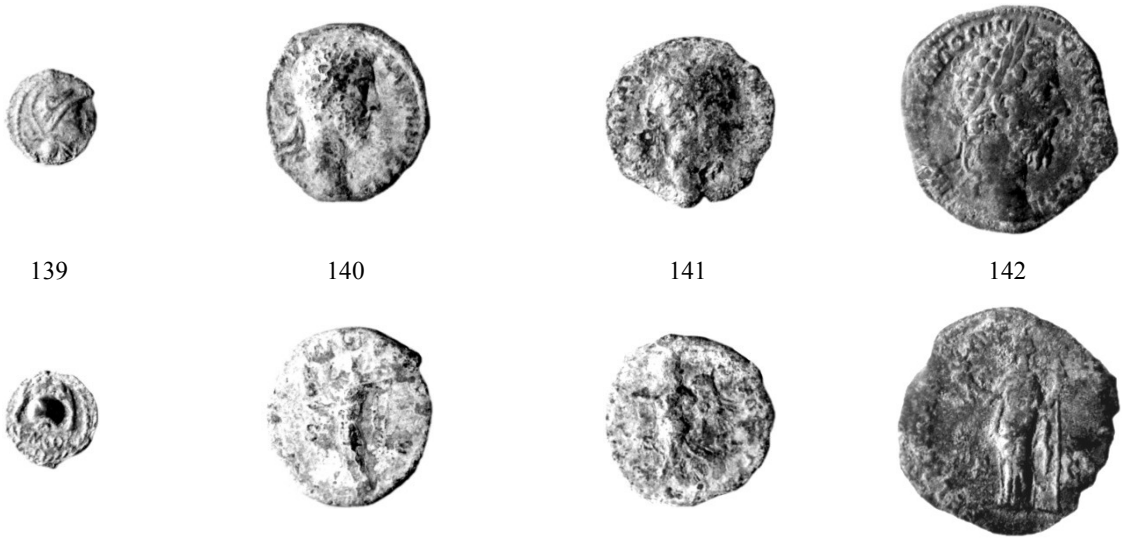
Aux abords sud du village de Lansargues, le tènement de Brouilhet a livré sur plus de 0,5 hectare une forte densité de matériaux de construction et de mobilier domestique témoignant d'une occupation entre les années 50 et 280 ap. J.-C. Ces vestiges témoignent de la présence d'un établissement domanial de rang moyen.



138 Sesterce de Marc Aurèle. Buste lauré à droite, MAVREL ANTONINVS AVG TRP XXXIII / personnage debout à gauche FELICITAS AVG IMP X COS III P P S C.119 : 21,37 g. RIC, III, p. 312, n° 1239, 179 ap. J.-C.



©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



139 140 141 142

139. Division de Nîmes. Tête casquée à droite / Vase, couronne, NEM COL. 120 :1,16 g. BN 2705, LT VII, milieu du I^er^ siècle avant J.-C.

140. As de Commode. Buste lauré à droite, M COMMODVS ANTONINVS / Personnage debout à gauche TRP VIII IMP V S C. 121 : 10,76 g. RIC, III, p. 409, n° 361 : 183.

141. As fruste. Buste lauré à droite / Victoire marchant à gauche. 122 : 8,11 g. Seconde moitié du III^e^ siècle.

142. Sesterce de Marc Aurèle. Buste lauré à droite M AVREL ANTONINVS AVG TRP XXXII / personnage debout FELICITAS AVG IMP VIIII COS III PP S C. 123 : 29,03 g. RIC, III, p. 310, n° 1227 177-178.



143 144 145 146

143. As de Marc Aurèle. Buste lauré à droite, AZVRELIVS CAESAR AVG PII F COS / personnage avec une corne d'abondance HILARITAS S C. 124 : 11,30 g. RIC, III, p. 174, n° 1260 (140-144) ou p. 176, n° 1260 (145).

144. As de Marc Aurèle. Buste lauré à droite M ANTONINVS AVG GERM SARM TRP XXXI / personnage avec une corne d'abondance IMP VIII COS III PP PAX AETERNA AVG S C. 125 : 10,58 g. RIC, III, p. 308, n° 1204 ou 1202 : 176-177.

145. *As/Dupondius*. Fruste / crocodile. 126 : 6,57 g. (moitié). Nîmes, type ?

146. As de Trajan. Buste lauré à droite IMP CAES NERVA TRAIAN AVG…/ Victoire à gauche TR POT… S C. 127 : 9,97 g. 98-117.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

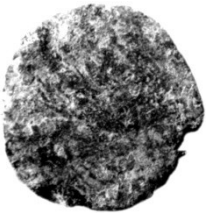
1.9) *Baisses du Berbian (BB. B 662)*

En lisière nord-est du territoire communal, le tènement comporte cinq zones à forte densité de vestiges, formant un ensemble organique associant secteurs d'habitat et secteurs d'activité, qui couvrent 0,5 hectare au total. La densité de matériaux de construction et de mobilier domestique témoigne d'une occupation qui semble se déplacer d'un secteur à l'autre du I^er^ au V^e^ siècle ap. J.-C. Ces observations plaident en faveur d'un établissement original de structure polynucléaire, petite agglomération ou hameau.



147 As d'Agrippa. Buste à gauche radié, M AGRIPPA LF COS III / Neptune S C. 1 : 8,91 g. RIC, I², p. 112, n° 58, non daté, sous Caligula 37-41.





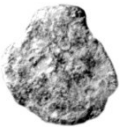
148



149



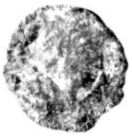
150



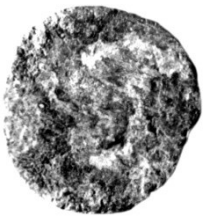
151



152

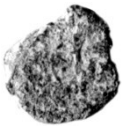


153

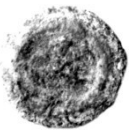












148. As ou Sesterce fruste. 2 : 15,26 g.

149. *Aes 3*. Tête à droite, DN CONSTANTIVS PF AVG / FEL TEMP REPARATIO CSLG. 3 : 2,32 g. LRBC 253/4 ou 256/7, Lyon, 354-357.

150. *As/Dupondius*. Tête d'Auguste couronnée à droite / NEM. 4 : 4,53 g. (moitié) ; Nîmes, deuxième type.

151. *Aes 3*. Fruste/ type fel temp reparatio. 5 : 1,47g. 354-357.

152. *Nummus*. Tête à gauche, CONSTANTINOPOLIS / Victoire TR. S. 6 : 1,21 g. Imitation, Trèves, vers 330.

153. *Nummus* fruste. Type des *vota. 7* : 2,89 g. IV^e^ siècle.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

◆◆◆

1.10) *Quatre Carrières (LA.QC)*

Ce tènement à l'ouest du village a donné lieu en 1976 à la découverte d'une nécropole à inhumation. Une intervention d'urgence conduite par A. Girard a permis de fouiller 12 sépultures en cercueil, coffre de tuiles et amphore. L'abondant mobilier céramique et numismatique déposé dans les tombes permet de situer au IV^{e} s. l'utilisation de ce site funéraire dont l'extension exacte n'est pas cernée, non plus que le ou les habitat(s) associé(s).



154 155 156 157 158 159

154. *Aes 3*. DN VALENTINIANVS PF AVG / SECURITAS REIPUBLICAE SM feuille RP. 1 : 2,24 g. LRBC 724, Rome, 367-375.

155. *Nummus*. Tête à droite, CONSTANTINVS AVG / SARMATIA DEVICTA C/PLG croissant pointé. 2 : 3,44 g. RIC 319, Lyon, 323-324.

156. *Nummus*. Tête à droite, IMP CONSTANTINVS PF AVG / SOLI INVICTYO COMITI P/ P croissant* A. 3 : 3,08 g. RIC 169, Arles, 318.

157. *Nummus*. Tête à droite IMP CONSTANTINVS AVG / SOLI INVICTO COMITI A/S/PLG. 4 : 3,43 g. RIC 53, Lyon, 315-316.

158. *Nummus*. Tête à droite IMP CONSTANTINVS AVG / SOLI INVICTO COMITI A/S/ (). 5 : 2,81 g. RIC 53, Lyon, 315-316.

159. *Nummus*. Tête à droite, IMP CONSTANTINVS AVG / SOLI INVICTO COMITI A/S/PLG. 6 : 3,13 g. RIC 53, Lyon, 315-316.



160 161 162

160. *Nummus*. Buste lauré à droite MAXIMIANVS NOB C / GENIO POPVLI ROMANI Autel/A/PLG. 7 : 6,92 g. RIC, VI, p. 253, n° 164b, Lyon, 301-303.

161. *Nummus*. Buste lauré à droite MAXIMIANVS NOB CAES / GENIO POPVLI ROMANI B/gamma/TR. 8 : 10,34 g. RIC, VI, p. 183, n° 213b. Trèves, 296-297.

162. As de Faustine. Buste à droite FAVSTINA AVGVSTA / personnage debout à gauche S C. 9 : 10,67 g. II^{e} siècle, 141.

◆

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

1.11) *Moulines (LA. MC)*

En lisière occidentale du territoire communal, occupant partiellement le lit majeur du petit fleuve du Bérange, le tènement de Moulines livre sur près de 2,5 hectares une forte densité de matériaux de construction et de mobilier domestique témoignant d'une occupation dense du I^er^ au V^e^ siècle ap. J.-C. Brouillées par d'importants dépôts alluviaux, les observations restent d'interprétation difficile ; elles pourraient témoigner de la présence d'un grand établissement domanial ou d'une petite agglomération. Certains secteurs connaissent une occupation jusqu'au X^e^-XII^e^ s., période à laquelle sont mentionnés un village et une église Saint-André de Moulines.



163 164 165 166 167

163. *Aes 3*. Tête à droite…, NOB / type fel temp reparatio. 1 : 3,13 g. 348-354/7.

164. *Aes 4*. Tête à droite DN MAG MAXIMVS PF AVG / SPES ROMANORVM (PCO) N. 2 : 1,19 g. LRBC 560, Arles, 387-388.

165. *Aes 3*. Tête à droite / type fel temp reparatio. 3 : 1,46 g. Imitation, 354-357.

166. *Aes 3*. Tête à droite / type fel temp reparatio. 4 : 1,32 g. 354-357.

167. *Aes 3*. Tête à droite /type securitas reipublicae. 5 : 1,39 g. 364-378.



168 169 170

168. *Nummus*. Tête à droite / type victoriae dd auggq nn MA/'(Parl). 6 : 1,30 g. LRBC 455-457, Arles, 341-348.

1.7 bis. Peyre Claud (parcelle D 362)

Doublon : voir supra 1.7

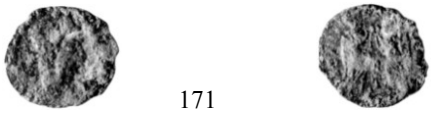
169. *Nummus*. Tête à droite / type gloria exercitus, une enseigne. 1 : 0,92 g. 335-341.

170. *Nummus*. Tête à droite/ type aeterna pietas. 2 : 1,08 g. 337-341.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

2) Commune de Lunel-Viel (Hérault)

Limitrophe de la commune de Lansargues, Lunel-Viel n'a pas manqué d'attirer l'attention d'A. Girard, dont les découvertes numismatiques restent limitées à deux pièces provenant de l'habitat dispersé des Pelets, dans la plaine aux abords du territoire lansarguois. Le développement de fouilles systématiques dans et autour de l'agglomération antique et médiévale de Lunel-Viel, à partir de 1979, explique le faible nombre de découverte d'A. Girard qui respectait la démarche spécifique de la fouille, cessant ses prospections.



171

171 Nummus. Tête à droite / type Victoriae dd auggq nn S/T/(PARL). 1 : 1,25 g. LRBC 451-452, Arles, 341-348.



172

172 Nummus. Tête à droite / type gloria exercitus, une enseigne. 2 : 0,70 g. 335-341.

3) Commune de Sommières

La commune de Sommières, établie au point de franchissement du fleuve Vidourle par un pont romain, abrite avec sa voisine Villevieille l'un des principaux *oppidum* de la région de Nîmes. Occupé depuis le VI[e] s. av. J.-C., le site voit se développer à partir de la période augustéenne une importante agglomération couvrant une trentaine d'hectares. Active jusqu'à la fin de l'Antiquité, cette agglomération concentre l'essentiel du peuplement local et laisse peu d'emprise à l'habitat dispersé.

Connue de longue date par d'importantes découvertes fortuites, l'agglomération a fait l'objet de nombreuses prospections dont les découvertes sont souvent restées inédites, ce qui souligne l'intérêt de présenter les découvertes d'A. Girard.



173 174 175 176 177

173. As de Lucius Verus. Buste lauré à droite [L VER]VS AVG ARM… / personnage debout à gauche…IMP IIII COS…1 : 9,82 g. 166-168.

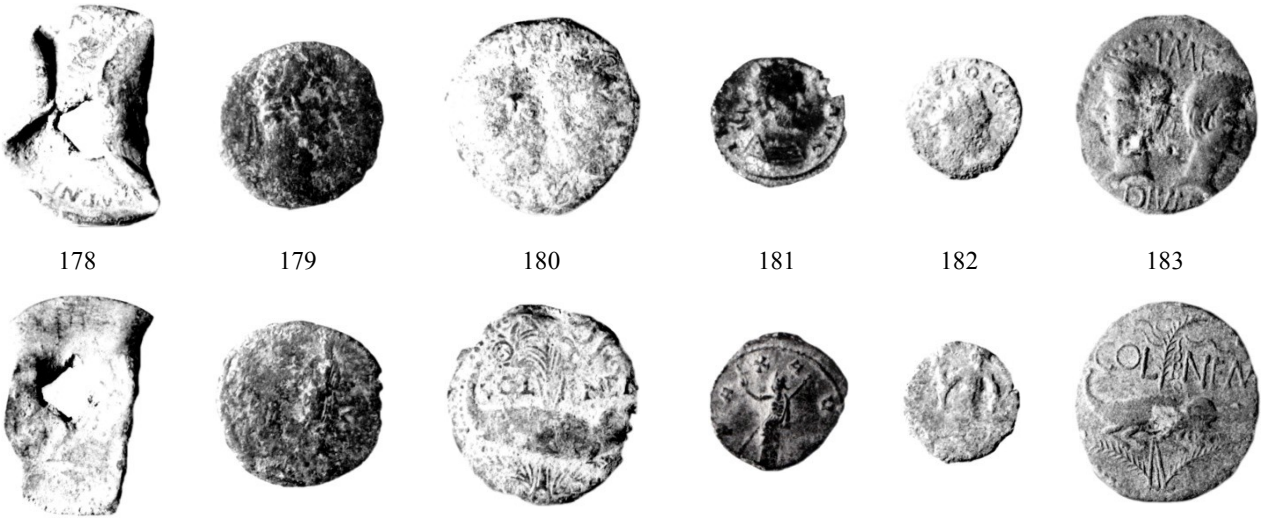
174. As d'Agrippa. Buste à gauche M AGRIPPA LF COS III / Neptune S C. 2 : 9,77 g. RIC, I², p. 112, n° 58, Sous Caligula, 37-41.

175. As de Faustine. Buste à droite, DIVA FAVSTINA / Personnage debout à gauche, AVGVSTA S C. 3 : 9,81 g. II[e] siècle, 141.

176. As de Claude I. Tête à gauche / Minerve S C. 4 : 6,16 g. RIC, I², p. 128, n° 100. 41-50

177. As d'Agrippa. Buste à gauche M AGRIPPA LF COS III / Neptune S C. 5 : 8,67 g. RIC, I², p. 112, n° 58, sous Caligula, 37-41.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



178 179 180 181 182 183

178. As de Trajan ? 6 : 8,93 g (monnaie pliée). 98-117.

179. As. Buste à droite/ personnage debout. 7 : 7,26 g ; As de la seconde moitié du II^e siècle.

180. *As/Dupondius*. Têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa / crocodile COL NEM. 8 : 12,76 g. Nîmes, troisième type.

181. *Antoninianus*. Tête radiée à droite / PAX AVG. 9 : 2,52 g. III^e siècle.

182. *Antoninianus*. Tête radiée à droite, TETRIC / Personnage debout à gauche. 10 : 1,71 g. III^e siècle.

183. As/Dupondius. Têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa IMP DIVI F / Crocodile COLNEM. 11 : 14,66 g. Nîmes, premier type.

Les 168 monnaies de la commune de Lansargues couvrent une longue période depuis le I^er siècle avant J.-C. jusqu'au IV^e siècle. Avant l'Empire, nous n'avons que les deux petits bronzes de Marseille et aucune drachme ou obole de cette ville, et la division de la colonie de Nîmes. Les nombreuses monnaies de Nîmes au crocodile ouvrent la période impériale et ont certainement circulé durant le I^er siècle après J.-C.

Les deux premiers siècles du Haut Empire montrent la plupart des souverains réduits parfois à un seul exemplaire, sauf au II^e siècle où les monnaies d'Antonin et de ses successeurs sont bien présentes. Le III^e siècle donne de nombreux antoniniani, généralement très usés et qui ont pu encore circuler au siècle suivant, y compris sous la forme d'imitations. Par contre le IV^e siècle est le mieux représenté avec les émissions des divers empereurs et ateliers (Rome, Arles, Lyon, Trèves...). Ces divisions ont pu circuler aussi au-delà de la fin du IV^e siècle si l'archéologie révèle des niveaux postérieurs.

Les deux monnaies de Lunel Vieil confirment la fin de l'Empire. Les 11 monnaies de Sommières offrent un éventail depuis le I^er jusqu'au III^e siècle et correspondent aux découvertes archéologiques de cette commune.

Ce catalogue précise largement les notices de la *Carte archéologique de la Gaule* et notre étude de 1978. Il pourra être ajouté au Catalogue des monnaies du site voisin d'Ambrussum qui a l'avantage d'offrir un éventail chronologique aussi large et des monnaies qui, pour la plupart, ont été mises au jour dans des niveaux archéologiques [7]. ■

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

NOTES

1. Les recherches archéologiques sur la commune de Lunel-Viel sont recensées dans la *Carte archéologique* 2003, p. 239-249. Nous remercions M.G. Depeyrot qui a bien voulu identifier les nombreuses monnaies du IV^{e} siècle. J.-C. Richard (Richard 1978, p. 266) signale un ensemble de sept sesterces (Trajan à Faustine) qui pourraient constituer un trésor, le lieu précis n'est pas connu (collection J. Jullian).
2. A Girard, aujourd'hui décédé (1957-2016), avait bien voulu nous confier, en 1978, ces découvertes que nous publions aujourd'hui en hommage à cet archéologue amateur. Les sites archéologiques de Lansargues sont recensés dans la *Carte archéologique* 2003, p.188-194. J.-C. Richard *(Numisma*, 1978, p. 265) signale un as de Claude I (RIC 1157) à Brouilhet dans la collection du Groupe archéologique Painlevé (Musée de Lattes).
3. *Carte archéologique 1999,* p. 690-691.
4. Raynaud, Amblard, Girard 1985 ; Girard, Raynaud 1982 ; Favory *et al*. 1994a et b.
5. Nous indiquons, après la commune, le lieu-dit (section, n° de parcelle et inventaire du lieu). Le n° 223 et suivant est celui de l'inventaire du site. (chacun d'entre eux ayant un n° d'inventaire propre), RIC = *Roman Imperial Coinage*, LRBC = *Late Roman Bronze Coinage.*
6. Carte archéologique 34/3, p. 191 ; Favory *et al*. 1994, p. 145-147.
7. Fiches, à paraître.

Bibliographie

Carte archéologique 1999 : PROVOST (Michel) *et alii*, *Carte archéologique de la Gaule, le Gard*, 30/3, Paris, 1999, 463 pages.

Carte archéologique 2003 :VIAL (Julien), *Carte archéologique de la Gaule, le Montpelliérais*, *34/3,* Paris, 2003, 479 pages.

FAVORY *et al.* 1994a : FAVORY (François), GIRARDOT (Jean-Jacques), RAYNAUD (Claude) et ROGER (Karine), L'habitat gallo-romain autour de l'étang de l'Or (Hérault). Hiérarchie, dynamique et réseaux du II^{e} s. av. au V^{e}. ap. J.-C., *Mélanges Pierre Lévêque*, vol. 8, Paris, 1994, p. 123-215.

FAVORY *et al.* 1994b : FAVORY (François), RAYNAUD (Claude), PARODI (Anne), POUPET (Pierre), Lunel Viel et son territoire, *Habitat et occupation des sols en France méditerranéenne, dans l'Antiquité et le Moyen Age. Approches régionales,* F. Favory et J.-L. Fiches dir., Documents d'Archéologie Française, 42, 1994, p. 163-245.

FICHES : Fiches (Jean-Luc) *et alii*, *Les monnaies d'Ambrussum*, Catalogue à paraître.

GIRARD, RAYNAUD 1982 : GIRARD (André) et RAYNAUD (Claude), Une nécropole du IV^{e} siècle à Lansargues (Hérault), *Documents d'Archéologie Méridionale,* 5, 1982, p. 159-167.

RAYNAUD, AMBLARD, GIRARD 1985 : RAYNAUD (Claude), L. AMBLARD (Laurence), A. GIRARD (André), Occupation du sol entre Lez et Vidourle. 1, l'habitat rural dans les cantons de Lunel et Mauguio (Hérault), du I^{er} s. avant au X^{e} s. de notre ère, *110^{e} Congrès des Soc. Sav., Études Languedociennes,* Paris, 1985, p. 139-160.

RICHARD 1978 : Richard (Jean-Claude), Étude des découvertes et de la circulation monétaire dans la région de Montpellier (Hérault, France), *Numisma*, 28, 1978, p. 241-306.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Histoire moderne

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Le clergé du diocèse de Maguelone au temps de l'évêque Guillaume Ier Pellicier (1498-1527) : le témoignage des suppliques adressées à la Pénitencerie apostolique

Clément PIEYRE *

Résumé :
Les suppliques enregistrées dans le fonds *Matrimonialium et Diversorum* des Archives de la Pénitencerie apostolique permettent de réévaluer la situation du clergé du diocèse de Maguelone à la veille de la Réforme. Le recours à la grâce pontificale dans le cas d'infractions au droit canonique est mis en évidence par l'édition de 47 suppliques datant de l'épiscopat de Guillaume Ier Pellicier (1498-1527).

Mots-clés :
Clergé, diocèse de Maguelone, discipline ecclésiastique, droit canonique, Pénitencerie apostolique.

Abstract:
The supplications registered in the *Matrimonialium et Diversorum* archival holdings of the Apostolic Penitentiary have enabled us to reexamine the situation of the clergy in the Diocese of Maguelone on the eve of the Reformation. Recourse to Papal grace in the case of violations of canon law is documented in the Edition of 47 supplications dating from the episcopate of Guillaume I Pellicier (1498-1527)

Key words:
Clergy, Diocese of Maguelone, Ecclesiastical discipline, Canon Law, Apostolic Penitentiary.

Resumit :
Las suplicas enregistradas dins lo fons *Matrimonialium et Diversorum* dels archius de la Penitenciariá apostolica permeton de tornar avalorar la situacion del clergat del diocèsi de Magalona a la velha de la Reforma. Lo recors a la gràcia pontificala dins lo cas d'infraccions al drech canonic es mes en evidéncia per l'edicion de 47 suplicas datant de l'episcopat de Guilhem Iér Pelissièr (1498-1527).

Noms-claus :
Clergat, diocèsi de Magalona, disciplina eclesiastica, drech canonic, Penitenciariá apostolica.

La ville de Montpellier et son terroir à la fin du Moyen Âge connaissent depuis quelques années un notable renouveau historiographique [1], qui concerne aussi bien l'histoire urbaine [2], les pratiques de l'écrit [3], la médecine [4] que la gestion de la lagune [5]. L'histoire religieuse n'a pas bénéficié du même engouement, en raison de la pauvreté des sources locales conservées [6]. À l'exception du bullaire [7] et du cartulaire [8] de l'évêché de Maguelone publiés il y a plus d'un siècle et des statuts de l'évêque Jean de Vissec (1331) [9], la plupart des archives ecclésiastiques médiévales et du premier XVIe siècle ont été méthodiquement détruites pendant les Guerres de religion ; il faut attendre la seconde moitié du XVIIe siècle pour que des séries homogènes et continues soient constituées [10].

La connaissance que l'on peut avoir du clergé montpelliérain au XVIe siècle est ainsi tributaire des études anciennes d'Alexandre Germain et de Louise Guiraud sur la vie universitaire [11] et l'essor du protestantisme [12], qui ont mis en évidence les tensions qui traversent le diocèse de Maguelone, puis Montpellier. Seul le parcours de l'évêque Guillaume II Pellicier (1527-1567), proche des milieux humanistes et ambassadeur de François Ier à Venise, est bien connu : son action diplomatique [13] et son procès [14] ont laissé de nombreuses traces, qui enrichissent la lecture proposée au XVIIIe siècle par Charles d'Aigrefeuille dans son *Histoire religieuse de Montpellier* [15].

Si les fonds notariaux des Archives départementales de l'Hérault permettent d'apprécier les logiques de confessionnalisation pendant les troubles religieux [16], l'étude du diocèse de Maguelone avant le transfert du siège épiscopal à Montpellier en 1536 reste à préciser. L'historiographie a dressé le portrait d'un clergé paroissial décadent, plus soucieux de percevoir les fruits des bénéfices que d'assurer sa mission pastorale, et d'un clergé régulier dont la licence proverbiale

* Archiviste paléographe, Directeur de la Bibliothèque Diderot de Lyon

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

est décriée [17]. Cette description du monde des clercs à la Renaissance a tout du lieu commun et mérite d'être questionnée à la lumière de documents inédits.

En l'absence de registres de l'officialité diocésaine ou de collation de bénéfices ecclésiastiques, deux gisements documentaires permettent de dessiner plus finement le profil du clergé du diocèse de Maguelone : le fonds du parlement de Toulouse [18], conservé aux Archives départementales de la Haute-Garonne, et les Archives apostoliques du Vatican, abondamment exploitées par les historiens médiévistes [19]. Un troisième ensemble est constitué des archives de la Pénitencerie apostolique, ouvertes aux chercheurs en 1983 et conservées au Palais de la Chancellerie à Rome depuis 2012.

La Pénitencerie apostolique, dont l'origine peut être datée de la fin du XII[e] siècle, se structure peu à peu en administration afin d'accompagner l'affirmation des droits du pape, notamment en matière de cas réservés [20]. Elle contribue à l'émergence d'un gouvernement pontifical par la grâce, dont la production documentaire connaît une nette inflation au cours des derniers siècles du Moyen Âge. Au seuil de l'époque moderne, les compétences de la Pénitencerie apostolique sont très larges : tout clerc ou laïc désireux d'obtenir une licence, une dispense ou une absolution peut lui adresser une supplique d'après des formulaires normés qui, au-delà d'une certaine rhétorique convenue de la grâce, font néanmoins la part belle aux récits individuels chers à la microhistoire [21].

Les raisons pour lesquelles une grâce est sollicitée sont toutes relatives à une infraction au droit canonique : deux laïcs peuvent demander une dispense matrimoniale à cause d'un lien de parenté, un religieux souhaiter son transfert dans un autre ordre, un prêtre demander à être déclaré innocent d'un homicide, un clerc souffrant de bâtardise obtenir une dispense afin d'être promu. Les suppliques qui trouvent un écho favorable auprès de la Pénitencerie apostolique sont enregistrées dans la monumentale série *Matrimonialium et diversorum*, presque continue à partir du milieu du XV[e] siècle. Les registres répartissent les suppliques en cinq rubriques au début du XVI[e] siècle, en fonction de la nature de la grâce concédée : *de matrimonialibus* (dispenses matrimoniales), *de illegitimis* (bâtardise), *de promotis et promovendis* (promotion aux ordres), *de confessionalibus* (choix du confesseur et autels) et *de diversis formis* [22]. Comme son nom l'indique, cette dernière rubrique englobe une grande variété de suppliques enregistrées.

L'historiographie s'est principalement concentrée sur les registres du XV[e] siècle [23], analysant le fonctionnement interne de l'office et soulignant l'importance de croiser les archives de la Pénitencerie apostolique et celles des officialités diocésaines quand elles existent [24]. À l'enseigne du *Repertorium Poenitentiariae Germanicum*, des entreprises nationales ont répertorié [25] et édité [26] les suppliques conservées à la Pénitencerie apostolique jusqu'à la Réforme. Les recherches menées en France ont davantage porté sur l'émergence de l'office de la Pénitencerie apostolique [27], le développement des cas réservés [28] et la criminalité monastique [29]. Le matériau disponible aux archives de la Pénitencerie apostolique pour étudier la France du premier XVI[e] siècle demeure très largement inédit [30] et abondant, avant que le périmètre d'intervention de l'institution ne soit fortement réduit par les réformes successives de Jules III et de Pie V. En effet, parallèlement au développement de la Congrégation de l'Inquisition à partir de 1542, la Pénitencerie apostolique voit peu à peu ses compétences se limiter au for interne.

Le dépouillement exhaustif de près d'une centaine de registres *Matrimonialium et diversorum* entre le milieu du XV[e] siècle et 1536 [31] a permis d'identifier 169 suppliques provenant du diocèse de Maguelone [32] : les suppliques enregistrées portent toutes la mention *Magalonensis diocesis* en marge. La moitié des suppliques relèvent des pontifi-

Répartition des suppliques du diocèse de Maguelone adressées à la Pénitencerie apostolique par pontificat et par rubrique

	Matr.	Div.	Ill.	Prom.	Conf.	Total
Calixte III (1455-1458)	1	0	1	0	1	3
Pie II (1458-1464)	2	2	0	0	0	4
Paul II (1464-1471)	1	7	2	0	1	11
Sixte IV (1471-1484)	5	8	0	0	3	16
Innocent VIII (1484-1492)	10	9	5	0	5	29
Alexandre VI (1492-1503)	13	14	2	1	4	34
Jules II (1503-1513)	11	10	0	0	0	21
Léon X (1513-1521)	6	9	0	1	0	16
Adrien VI (1522-1523)	2	4	0	0	0	6
Clément VII (1523-1534)	2	14	0	1	0	26
Paul III (1534-jusqu'en 1536)	2	1	0	0	0	3
Total	**63**	**78**	**11**	**3**	**14**	**169**

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

cats d'Innocent VIII (29), d'Alexandre VI (34) et de Clément VII (26). Le nombre de suppliques adressées à la Pénitencerie apostolique est en augmentation constante pendant la seconde moitié du XV[e] siècle – un pic est atteint en 1492 (10 suppliques) – avant de connaître une évolution discontinue dans les années qui précèdent le transfert du siège épiscopal à Montpellier. Pour expliquer le faible nombre de suppliques certaines années, il convient de prendre en compte trois éléments. Le sac de Rome a causé la destruction de quelques registres pour les années 1500, 1510 et 1520. La légation d'Avignon toute proche a aussi pu être compétente pour la province de Narbonne et recevoir des suppliques du diocèse de Maguelone en lieu et place de la Pénitencerie et de la Chancellerie apostoliques. Enfin, pendant le premier tiers du XVI[e] siècle, trois légats *a latere* en France ont reçu des pouvoirs ou facultés qui les rendaient compétents pour traiter les suppliques normalement adressées à la Pénitencerie apostolique : Georges d'Amboise (1501-1510), Adrien Gouffier dit le cardinal de Boisy (1519-1520), Antoine Duprat (1529-1535). Dans le cas de la brève légation du cardinal de Boisy, une bulle en faveur d'un clerc du diocèse de Maguelone a ainsi pu être identifiée [33].

*
* *

La période du long épiscopat de Guillaume I[er] Pellicier (1498-1527) rassemble 47 suppliques émanant du clergé du diocèse de Maguelone, qui sont publiées à la suite de cette introduction ; elles représentent près de la moitié des suppliques conservées pour cette catégorie de suppliants entre 1455 et 1536. Moins connu que son successeur et neveu, en faveur duquel il résigne sa charge, cet évêque est le dernier prélat élu par le chapitre cathédral de Maguelone, dont il était le cellerier. D'après la *Gallia christiana* [34], il visite son diocèse en 1501 et 1502 pour rétablir le culte et la discipline, participe à l'assemblée générale du clergé à Tours en 1510, au concile de Pise en 1511 puis de Milan en 1512 qui condamne en vain Jules II, et fait réviser et publier le bréviaire et le missel de Maguelone en 1523.

La publication de ce corpus de suppliques pose de nouveaux jalons qui permettent de réévaluer la situation du diocèse de Maguelone à la veille de la Réforme. Il s'agit de la première édition de suppliques adressées à la Pénitencerie apostolique pour un diocèse français [35], méridional de surcroît, en complément des études déjà menées sur des diocèses voisins à partir d'autres sources [36]. Elle permet de saisir les pratiques du recours à la grâce pontificale depuis un diocèse autrefois dans l'orbe de la papauté d'Avignon et de poser la question de l'attitude du clergé montpelliérain face au magistère romain au seuil de l'époque moderne.

L'apport des suppliques à l'histoire locale est riche. Certains clercs de Maguelone vivent auprès de la Curie (9) ou sont rattachés à la clientèle de cardinaux (11). D'autres, italiens (27) ou catalans (41) installés à Montpellier, attestent des liens entre échanges commerciaux en Méditerranée et mobilité cléricale. Les nombreux cas d'injures et de violence physique (3, 12, 14, 22, 33) révèlent combien les comportements de certains clercs peinent à se distinguer de ceux des laïcs, loin des prescriptions de la réforme grégorienne. Les suppliques fournissent également des informations sur les communautés régulières, en particulier l'abbaye bénédictine Saint-Sauveur d'Aniane (43, 44, 47) et le prieuré grandmontain de Montaubérou près de Montpellier (4, 5, 31, 34). Enfin, elles montrent que les pratiques d'arrentement (1, 5, 11) et de falsification de provisions de bénéfices (20, 36) semblent fréquentes dans le diocèse de Maguelone au début du XVI[e] siècle.

Le recours à la grâce pontificale est un réflexe courant et parfois réitéré. Certains suppliants adressent plusieurs fois la même requête à la Pénitencerie apostolique, en modifiant quelques mots de la supplique afin d'obtenir la grâce escomptée. Ces demandes concernent aussi bien la promotion aux ordres (15, 16, 17), l'autorisation de partir en pèlerinage en Terre sainte (18, 19) que l'autorisation de mener une vie érémitique (37, 39). Cette impression d'itération, voire d'automaticité du recours à la grâce, est particulièrement nette en ce qui concerne les chanoines réguliers de la cathédrale de Maguelone et les frères mendiants.

Nombreux sont les chanoines du chapitre cathédral qui ne résident plus sur l'île lagunaire de Maguelone ou sollicitent des licences pour s'en éloigner. Les suppliques qu'ils adressent à l'office pontifical (7, 9, 10, 33, 36, 38, 45) témoignent de la progressive sécularisation du chapitre [37], devenue effective par une bulle de Paul III lors du transfert du siège épiscopal en 1536. Elles donnent ainsi une réalité concrète au bon mot de l'évêque lorsque son neveu lui rapporte le projet d'abandonner les étangs et la règle de saint Augustin pour la ville de Montpellier [38].

Les religieux, notamment mendiants, constituent assurément le groupe de suppliants le plus actif. Nombreuses sont les demandes de lettres déclaratoires annulant des vœux de religion, de transfert dans un autre monastère ou un autre ordre, ou de licences pour résider en dehors de la clôture [39]. Presque tous les ordres sont concernés : chanoines réguliers vivant sous la règle de saint Augustin (46), carmes (28, 29), dominicains (25, 32), franciscains (30, 37, 39), grandmontains (4), mercédaires (2), prouillanes (21), trinitaires (42). Ces suppliques émanent souvent de religieux récalcitrants aux mouvements de réforme monastique [40] qui touchent les couvents montpelliérains dans le premier quart du XVI[e] siècle. Ainsi en juillet 1522, le couvent franciscain de Montpellier voit, au terme d'une lutte acharnée, les frères mineurs remplacés par ceux de l'observance. Trois mois plus tard, un professeur de théologie demande à gagner l'ermitage de Saint-Bauzille de Putois, avec l'appui du chapitre cathédral de Maguelone (37, 39). Il est ainsi possible de mesurer le temps qui s'écoule entre la venue d'un commissaire apostolique dans un couvent et le recours à la Pénitencerie apostolique, qui mentionne expressément l'impossibilité du suppliant à pratiquer l'austérité rétablie.

Ces quelques exemples constituent une puissante invitation à élargir le corpus à l'ensemble des diocèses du Bas-Languedoc et au-delà, afin de mesurer les convergences et les singularités du clergé de chaque province au miroir des archives de la Pénitencerie apostolique.

*
* *

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

NOTES

1. Galano, Laumonier 2017.
2. Laumonier 2015.
3. Chastang 2013 ; Challet 2017.
4. Dumas 2015 ; Bosc 2016.
5. Galano 2017.
6. Le Blévec, Granier 2005.
7. Rouquette, Villemagne 1911-1914.
8. Villemagne 1912-1927.
9. Lemaitre 2009.
10. Gouron 1970.
11. Germain 1871.
12. Guiraud 1918.
13. Zeller 1880 ; Tausserat-Radel 1899.
14. Guiraud 1907.
15. Laumonier 2014.
16. Leclerc Lafage 2010.
17. Cholvy 1976.
18. Notamment pour la nomination aux bénéfices majeurs avant le Concordat de Bologne. Voir Gazzaniga 1976, Julerot 2006.
19. Nous renvoyons aux nombreux travaux de Daniel Le Blévec, Anne-Marie Hayez et Jacques Verger consacrés au Languedoc et à la papauté d'Avignon.
20. Beaulande-Barraud 2015.
21. Esch 2010.
22. Sur la composition des registres de la série *Matrimonialium et diversorum*, voir Salonen, Schmugge 2009.
23. Notamment l'ouvrage de référence Schmugge, Hersperger, Wiggenhauser 1996.
24. Salonen 2001.
25. L'Espagne, la France et l'Italie attendent encore leur répertoire.
26. Notamment Maillard-Luypaert 2003, Ostinelli 2003, Risberg, Salonen 2008.
27. Fossier 2018.
28. Beaulande-Barraud 2019.
29. Lusset 2017a.
30. Lemaitre 1988 pour un premier survol.
31. Le transfert du siège épiscopal à Montpellier fixe le *terminus ad quem* du dépouillement.
32. Nous développons ici les premières conclusions de Pieyre 2017. Je tiens à exprimer ma vive reconnaissance au cardinal Mauro Piacenza, Pénitencier majeur, qui m'a donné la possibilité d'accéder aux archives de la Pénitencerie, et à M^gr^ Krzysztof Nykiel, régent de la Pénitencerie apostolique, pour le « benestare alla pubblicazione ». Cette étude n'aurait pas pu être menée sans la bienveillance et l'amitié de M^gr^ Alessandro Saraco et d'Ugo Taraborrelli, archivistes de la Pénitencerie apostolique, qu'ils trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude.
33. Pieyre 2019.
34. *Gallia christiana*, vol. VI, col. 806-807.
35. Seul le diocese de Troyes a fait l'objet d'un dépouillement identique. Voir Lusset 2017b.
36. Dolan 1981, Lemaître 1988, Venard 1993.
37. Becquet 1989.
38. Tausserat-Radel 1899, vol. 2, p. 713 (vie de l'évêque Guillaume II Pellicier par l'abbé de Folard) : « Ita ille quatuor annis domo abfuit. Eo postquam revertisset, rem sane necessariam aggressus est, ut episcopalem sedem e Magalona insula Monspelium transferret, collegium canonicorum ad secularem cleri ordinem traduceret. Hoc, vivente adhuc patruo, destinaverat facere ; sed suum consilium ad tempus omiserat, ne patruum offenderet. Is, pro more senum, quibus nova fere non placent, etiamsi interdum receptis meliora sint, ab eo consilio totus alienus erat, solebatque illudendo vituperare ; fuit enim dicaculus. Cujus dicacitatem olim Franciscus rex non infaceto responso retudit ; nam, cum Guillelmo apud eum de hoc negotio agenti, patruus qui aderat pro more suo illudens dixisset : "Bellam vere lixiviam ! Ut atros e candidis facias nos !" - "Immo, Franciscus ait, bellam, nam atrati longe mundiores eritis". Quibus verbis canonicorum Magalonensium mores, qui tum a severitate christiana quam longissime aberant, non obscure carpebat ».
39. Lusset 2020.
40. Le Gall 2001.

Bibliographie

BEAULANDE-BARRAUD 2015 : BEAULANDE-BARRAUD (Véronique) dir., dossier « Les cas réservés », in *Revue de droit canonique*, n° 65-2, 2015.

BEAULANDE-BARRAUD 2019 : BEAULANDE-BARRAUD (Véronique), *Les péchés les plus grands : hiérarchie de l'Église et for de la pénitence, France, Angleterre, XIII^e^-XV^e^ siècle*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2019.

BECQUET 1989 : BECQUET (Dom Jean), L'évolution des chapitres cathédraux : régularisations et sécularisations, in *Le monde des chanoines, XI^e^-XIV^e^ siècles*, Cahiers de Fanjeaux n° 24, Toulouse : Privat, 1989, p. 19-39.

BOSC 2016 : BOSC (Jean-Louis), *Montpellier et la médecine andalouse au Moyen Âge : transfert des textes et des savoirs*, Montpellier : Presses universitaires de la Méditerranée, 2016.

CHALLET 2017 : CHALLET (Vincent) dir., *Aysso es lo comessamen : écritures et mémoires du Montpellier médiéval*, Montpellier : Presses universitaires de la Méditerranée, 2017.

CHASTANG 2013 : CHASTANG (Pierre), *La ville, le gouvernement et l'écrit à Montpellier, XII^e^-XIV^e^ siècle : essai d'histoire sociale*, Paris : Publications de la Sorbonne, 2013.

CHOLVY 1976 : CHOLVY (Gérard) dir., *Le diocèse de Montpellier*, Paris : Beauchesne, 1976.

DOLAN 1981 : DOLAN (Claire), *Entre tours et clochers. Les gens d'Église à Aix-en-Provence au XVI^e^ siècle*, Québec : Sherbrooke, Aix-en-Provence : Edisud, 1981.

DUMAS 2015 : DUMAS (Geneviève), *Santé et société à Montpellier à la fin du Moyen Âge*, Leiden-Boston : Brill, 2015.

ESCH 2010 : ESCH (Arnold), *Wahre Geschichte aus dem Mittelalter : kleine Schicksale selbst erzählt in Schreiben an den Papst*, München : C.H. Beck, 2010.

FOSSIER 2018 : FOSSIER (Arnaud), *Le bureau des âmes : écritures et pratiques administratives de la Pénitencerie apostolique (XIII^e^-XIV^e^ siècle)*, Rome : École française de Rome, 2018.

GALANO 2017 : GALANO (Lucie), *Montpellier et sa lagune : histoire sociale et culturelle d'un milieu naturel (XI^e^-XV^e^ siècles)*, thèse de doctorat sous la direction de Patrick Gilli et de Geneviève Dumas, soutenue le 20 juin 2017 à l'Université Montpellier 3, en cotutelle avec l'Université de Sherbrooke.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

GALANO, LAUMONIER 2017 : GALANO (Lucie), LAUMONIER (Lucie) dir., *Montpellier au Moyen Âge : bilan et approches nouvelles*, Turnhout : Brepols, 2017.

GAZZANIGA 1976 : GAZZANIGA (Jean-Louis), *L'Église du Midi à la fin du règne de Charles VII (1444-1461), d'après la jurisprudence du Parlement de Toulouse*, Paris : Picard, 1976.

GERMAIN 1871 : GERMAIN (Alexandre), *La Renaissance à Montpellier : étude historique d'après les documents originaux avec pièces justificatives*, Montpellier : Jean Martel aîné, 1871.

GOURON 1970 : GOURON (Marcel), *Répertoire numérique des archives départementales antérieures à 1790. Hérault. Archives ecclésiastiques. Série G-clergé séculier*, Montpellier : Archives départementales, 1970.

GUIRAUD 1907 : GUIRAUD (Louise), *Le procès de Guillaume Pellicier, évêque de Maguelone-Montpellier de 1527 à 1567 : étude historique*, Paris : Picard, 1907.

GUIRAUD 1918 : GUIRAUD (Louise), *La Réforme à Montpellier*, Montpellier : Imprimerie générale du Midi, 1918, 2 vol.

JULEROT 2006 : JULEROT (Véronique), « *Y a ung grant desordre* » *: élections épiscopales et schismes diocésains en France sous Charles VIII*, Paris : Publications de la Sorbonne, 2006.

LAUMONIER 2014 : LAUMONIER (Lucie), L'histoire religieuse de Montpellier. Charles d'Aigrefeuille et son Histoire de la ville, 1739-1739, in *Historiographie moderne et histoire religieuse du Moyen Âge méridional*, Cahiers de Fanjeaux n° 49, Toulouse : Privat, 2014, p. 173-189.

LAUMONIER 2015 : LAUMONIER (Lucie), *Solitudes et solidarités en ville : Montpellier, mi XIII^e^-fin XV^e^ siècles*, Turnhout : Brepols, 2015.

LE BLEVEC, GRANIER 2005 : LE BLEVEC (Daniel), GRANIER (Thomas) dir., *L'évêché de Maguelone au Moyen Âge*, Montpellier : Université Paul-Valéry, 2005.

LECLERC LAFAGE 2010 : LECLERC LAFAGE (Valérie), *Montpellier au temps des troubles de religion : pratiques testamentaires et confessionnalisation, 1554-1622*, Paris : H. Champion, 2010.

LEMAITRE 1988 : LEMAITRE (Nicole), *Le Rouergue flamboyant : clergé et paroisses du diocèse de Rodez (1417-1563)*, Paris : Éditions du Cerf, 1988.

LEMAITRE 2009 : LEMAITRE (Jean-Loup) éd., *Les statuts de Jean de Vissec pour le chapitre de Maguelone, 1331*, Paris : H. Champion, 2009.

LE GALL 2001 : LE GALL (Jean-Marie), *Les moines au temps des réformes : France (1480-1560)*, Seyssel : Champ Vallon, 2001.

LUSSET 2017a : LUSSET (Élisabeth), *Crime, châtiment et grâce dans les monastères au Moyen Âge (XII^e^-XV^e^ siècle)*, Turnhout : Brepols, 2017.

LUSSET 2017b : LUSSET (Élisabeth), Da Troyes a Roma. Studio delle interazioni tra l'Officialité di Troyes e la Penitenzieria apostolica (seconda metà del Quattrocento-1537), in *L'archivio della Penitenzieria apostolica : stato attuale e prospettive future*, Krzysztof Nykiel et Ugo Taraborrelli dir., Città del Vaticano : Libreria editrice vaticana, 2017, p. 103-117.

LUSSET 2020 : LUSSET (Élisabeth), *Licentia standi extra*. La Pénitencerie apostolique, les vœux religieux et la clôture (fin XV^e^-début XVI^e^ siècle), in *L'exception et la règle. Les pratiques d'entrée et de sortie des couvents de la fin du Moyen Âge au XIX^e^ siècle*, Albrecht Burkhardt et Alexandra Roger dir., Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2020, à paraître.

MAILLART-LUYPAERT 2003 : MAILLART-LUYPAERT (Monique), *Les suppliques de la Pénitencerie apostolique pour les diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai (1410-1411) (ASV, Penitenzieria Ap., Reg. Matrim. et Div., 1)*, Bruxelles-Rome : Institut historique belge de Rome, 2003.

OSTINELLI 2003 : OSTINELLI (Paolo), *Penitenzieria apostolica : le suppliche alla Sacra Penitenzieria Apostolica provenienti dalla diocesi di Como (1438-1484)*, Milano : Unicopli, 1993.

PIEYRE 2017 : PIEYRE (Clément), L'apporto dei registri *Matrimonialium et diversorum* alla storia della diocesi di Maguelone (seconda metà del Quattrocento-1536), in *L'archivio della Penitenzieria apostolica : stato attuale e prospettive future*, Krzysztof Nykiel et Ugo Taraborrelli dir., Città del Vaticano : Libreria editrice vaticana, 2017, p. 83-102.

PIEYRE 2019 : PIEYRE (Clément), Les registres de bulles du cardinal de Boisy, légat *a latere* en France en 1519-1520, in *Archivum Historiae Pontificiae*, n° 53, 2019, p. 111-150.

RISBERG, SALONEN 2008 : RISBERG (Sara), SALONEN (Kirsi), *Auctoritate Papae. The Church Province of Uppsala and the Apostolic Penitentiary 1410-1526*, Stockholm : National Archives of Sweden, 2008.

ROUQUETTE, VILLEMAGNE 1911-1914 : ROUQUETTE (Julien), VILLEMAGNE (Augustin), *Bullaire de l'église de Maguelone*, Montpellier : L. Valat, 1911-1914, 2 vol.

SALONEN 2001 : SALONEN (Kirsi), *The Penitentiary as a well of grace in the Late Middle Ages : the example of the province of Uppsala, 1448-1527*, Helsinki : Academia Scientiarum Fennica, 2001.

SALONEN, SCHMUGGE 2009 : SALONEN (Kirsi), SCHMUGGE (Ludwig), *A sip from the well of grace : medieval texts from the Apostolic Penitentiary*, Washington D. C. : The Catholic university of America press, 2009.

SCHMUGGE, HERSPERGER, WIGGENHAUSER 1996 : SCHMUGGE (Ludwig), HERSPERGER (Patrick), WIGGENHAUSER (Béatrice), *Die Supplikenregister der päpstlichen Pönitentiarie aus der Zeit Pius II. (1458-1464)*, Tübingen : M. Niemeyer, 1996.

TAUSSERAT-RADEL 1899 : TAUSSERAT-RADEL (Alexandre) éd., *Correspondance politique de Guillaume Pellicier, ambassadeur de France à Venise (1540-1542)*, Paris, F. Alcan, 1899.

VENARD 1993 : VENARD (Marc), *Réforme protestante, Réforme catholique dans la province d'Avignon au XVI^e^ siècle*, Paris : Éditions du Cerf, 1993.

VILLEMAGNE 1912-1927 : VILLEMAGNE (Augustin), *Cartulaire de Maguelone*, Montpellier : L. Valat, puis chez l'auteur, 1912-1927, 7 vol.

ZELLER 1880 : ZELLER (Jean), *La diplomatie française vers le milieu du XV^e^ siècle : d'après la correspondance de Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, ambassadeur de François I^er^ à Venise (1539-1542)*, Paris : Hachette, 1880.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Édition des suppliques du clergé du diocèse de Maguelone adressées à la Pénitencerie apostolique (1498-1527)

1

Rome, 23 janvier 1498 [1].
APA, Reg. Matrim. et Divers. 46, f. 200r [2].

[m. g.] Rome, .x. kalendas februarii.
[m. d.] Magalonensis diocesis.

Secundinus de Cerratis [3], presbiter Magalonensis diocesis, exponit quod ipse olim certis suadentibus causis nonnullorum beneficiorum que tunc obtinebat et in presentiarum etc obtinet fructus redditus et proventus ultra triennium et ad fictum quorumdam ad quadriennium et aliorum ad quinquennium vel circa locavit et concessit, propter que dubitat excommunicationis incurrisse sententiam in tales per felicis recordationis domini Pauli pape .ii. que incipit « Viam ambitiose cupiditatis » editam generaliter promulgatam, et sic ligatus per simplicitatem credens hoc sibi licite missas et alia divina non tamen in contemptum clavium celebravit officia et alias immiscuit se eisdem. Cum autem dictus exponens premissa commissise doluerit prout dolet de presenti, supplicatur etc quatenus ipsum a dicta et excessibus huiusmodi ac peccatis suis aliis etc absolvi necnon super irregularitate per eum dicto modo contracta quod in susceptis per eum dicto modo contracta quodque in susceptis per eum ordinibus etiam in altaris ministerio ministrare et quecumque per eum obtenta et in futurum sibi canonice conferenda beneficia ecclesiastica recipere et retinere libere et licite possit et valeat dispensari misericorditer mandare dignemini de gratia speciali.

Fiat de speciali, Iulianus, episcopus Brictonoriensis, regens [4].
Et quod committatur archiepiscopo Narbonensi [5]. Fiat, Iulianus.

2

Rome, 7 juin 1498.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 46, f. 278v-279r.

[m. g.] Rome, .vii. idus iunii.
[m. d.] Magalonensis diocesis.

Iacobus Gervasii, presbiter professus ordinis Beate Marie de Mercede redemptionis captivorum conventus Montispesulani Magalonensis diocesis, exponit quod ipse propter certas et legitimas causas non possit cum sui animi quiete et sana conscientia in dicto ordine remanere et ex magno devotionis fervore cupit ad ordinem Sancti Spiritus // se transfere et in eo perpetuo Domino famulari transferendi se ad ordinem ipsum licentiam impartiri. Supplicat ut sui superioris super hoc per se vel alium petita licentia etiam non obtenta ad dictum ordinem Sancti Spiritus valeat hac vice se transferre et in eo professione facta in dicto primo ordine non obstante gratum Domino reddere famulatum sibi licentiam impartiri constitutionibus apostolicis et statutis dictorum ordinum privilegiis ipsis ordinibus seu eorum alteri a Sede apostolica concessis contrariis non obstantibus quibuscumque de gratia speciali et expresso.

Fiat de speciali et expresso dummodo in eo vigeat par vel arctior observantia regularis, Iulianus, episcopus Brictonoriensis, regens.

3

Rome, 23 avril 1499.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 47, f. 327v.

[m. g.] Rome, .viii. kalendas maii.
[m. d.] Magalonensis diocesis.

Berengarius Duranti, notarius regius ville Montispessullani Magalonensis diocesis, exponit quod cum ipse olim quemdam fratrem Petrum Lombardi, presbiterum monachum monasterii Sanctorum Benedicti et Germani [6] dictorum ville et diocesis pre-

1 Tous les actes sont datés de Rome « apud Sanctum Petrum », d'après la mention qui figure en haut de chaque feuillet. La quasi-totalité des suppliques éditées proviennent des Archives de la Pénitencerie apostolique (APA), registres *Matrimonialium et Diversorum* (Reg. Matrim. et Divers. selon la nomenclature).
2 Sauf mention contraire précisée en note, les suppliques éditées relèvent de la catégorie *de diversis formis*.
3 Secundin de Sarrat, prieur de Saint-Firmin à Montpellier. Voir Charles d'Aigrefeuille, *Histoire de la ville de Montpellier depuis son origine jusqu'à notre temps*, 1875-1882, Montpellier : Coulet, vol. III, p. 306.
4 Giuliano Maffei, évêque de Bertinoro (1477-1505).
5 Pierre d'Abzac de La Douze, archevêque de Narbonne (1494-1502).
6 La chapelle du monastère est érigée en cathédrale en 1536 lorsque le siège épiscopal est transféré de Maguelone à Montpellier. Sur cet établissement bénédictin, voir Louise Guiraud, *Les Fondations du pape Urbain V à Montpellier : le monastère Saint-Benoît et ses diverses transformations depuis sa constitution en cathédrale en 1536*, 1891, et plus récemment Bernard Sournia, « Le collège-monastère Saint-Benoît-Saint-Germain à Montpellier : un établissement universitaire au temps de la papauté avignonnaise », dans *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. LXXVI (2016), p. 117-150.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

dictorum, proptera nonnulla verba iniurosia inter ipsos habita cum alapa in fatie et alias manus inviolenter in eos absque tamen sanguinis effusione et alio excessu difficili vel enormi temere iniecit, propter quod excommunicationis incurrit sententiam in tales generaliter promulgatam. Supplicat etc quatenus ipsum a dicta sententia et excessibus huiusmodi ac peccatis suis aliis absolvi misericorditer mandare dignemini de gratia speciali.

Fiat de speciali, Iulianus episcopus Brictonoriensis, regens.

4

21 février 1500.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 48, f. 451v-452r.

[m. g.] Rome, .XI. kalendas martii.
[m. d.] Magalonensis diocesis.

Frater Guillermus Boloys, presbiter professus monasterii Beate Marie // de Monte Albedone [7] ordinis Grandismontensis prope Montempessulanum Magalonensis diocesis, exponit quod ipse propter certas et legitimas causas non potest cum animi sui quiete et sana conscientia in monasterio et ordine predictis remanere, transferre se ad monasterium collegium nuncupatum Sanctorum Benedicti et Germani ordinis Sancti Benedicti dicte diocesis paris vel arctioris observantie regularis cupiat et in illo sub regulari habitu perpetuo Domino famulari, quod sibi non permittitur absque Sedis apostolice licentia speciali. Supplicat Sanctitati Vestre quatenus sibi ut licentia sui superioris per se vel per alium petita etiam non obtenta ad monasterium et ordinem Sancti Benedicti predicti se transferre et in eo professione facta in dictis primo monasterio et ordine non obstantibus gratum Domino reddere famulatum indulgere misericorditer dignemini constitutionibus apostolicis et consuetudinibus et statutis monasteriorum et ordinum predictorum, presertim illo quo cavere dicitur expresse quod nullus alterius quem Sancti Benedicti ordinis professus sub certis penis in eodem contentis ad dictum Sanctorum Benedicti et Germani dependet transferre possit, privilegiis eisdem monasteriis concessis ceterisque contrariis non obstantibus quibuscunque de gratia speciali et expresso.

Fiat de speciali et expresso quatenus in eo vigeat par vel arctior observantia regularis, Iulianus, episcopus Brictonoriensis, regens.

5

11 mars 1500.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 48, f. 466v.

[m. g.] Rome, .V. idus martii.
[m. d.] Magalonensis diocesis.

Petrus Boloys, prior prioratus conventualis ecclesie Beate Marie Virginis de Monte Albedone ordinis Grandismontensis Magalonensis diocesis, exponit quod ipse alias contra apostolicum statutum monasterii Grandismontensis Lemovicensis diocesis concessum, in quo cavetur expresse quod priores inferiores subiecti et dependentes a dicto monasterio Grandismontensi teneantur abbati eiusdem monasterii Grandismontensis certam annuam pensionem sub penis et censuris ecclesiasticis annuatim solvere pensionem huiusmodi persolvere, etiam per abbatem dicti monasterii monitus distulit penas et censuras in dicto statuto contentas incurrendo necnon alias ambitiosa cupiditate seductus fructus redditus et proventus dicti prioratus ultra triennum arrendavit seu alienavit, propter quod excommunicationis incurrit sententiam in tales per quandam constitutionem apostolicam generaliter promulgatam, et sic ligatus tanquam simplex et iurisignarus non tamen in contemptum clavium missas et alia divina celebravit officia et alias immiscuit se eisdem. Super quibus supplicat Sanctitati Vestre dictus exponens quatenus ipsum postquam dicto abbate si non satisfecit satisfecerit competenter a dictis sententiis et excessibus huiusmodi absolvi secumque super irregularitate dicto modo contracta quodque dictum prioratum retinere libere et licite possit et valeat dispensari omnemque infamie maculam seu inhabilitatis notam ex premissis forsan insurgentes circa eum penitus aboleri mandare dignemini de gratia speciali et expresso.

Fiat de speciali et expresso, Iulianus, episcopus Brictonoriensis, regens.

Et committatur officiali Magalonensi. Fiat, Iulianus.

7 Le prieuré grandmontain Notre-Dame de Montaubérou à Montpellier se trouve dans une situation difficile au début du XVI[e] siècle. Voir Aigrefeuille, vol. III, p. 418 : seuls quatre religieux, dont le prieur, sont cités en 1518 lors d'une assemblée capitulaire. Le dossier « L'ordre de Grandmont : art et histoire », paru dans *Études Héraultaises* en 1992, donne de nombreux éléments de contexte et met en valeur les rares archives de l'ordre subsistant dans l'Hérault.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

◆◆◆

6

Rome, 8 avril 1500.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 48, f. 754r [8].

[m. g.] Rome, .VI. idus aprilis.
[m. d.] Magalonensis diocesis.

Franciscus Augerii, scolaris Magalonensis diocesis, supplicat ut a quocunque maluerit catholico antistite gratiam et communionem Sedis apostolice habente extra tamen Romanam curiam residente ad omnes sacros etiam presbiteratus ordines statutis a iure temporibus se promoveri facere libere et licite possit et valeat antistiti conferendi et oratori suscipiendi licentiam et facultatem et indulgere misericorditer dignemini de gratia speciali et expresso.

Fiat de speciali et expresso extra tamen Romanam curiam, Iulianus, episcopus Brictonoriensis, regens.

7

Rome, 8 avril 1500.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 48, f. 943r [9].

[m. g.] Rome, .VI. idus aprilis.
[m. d.] Magalonensis.

Iohannes Augerii, presbiter vestiarius ecclesie Magalonensis, petit litteras confessionales in forma « Fervens » quodque liceat ei habere altare portatile in forma dari solitas [10] de gratia speciali.

Fiat de speciali, Iulianus, episcopus Brictonoriensis, regens.

8

Rome, 10 octobre 1500.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 49, f. 253v.

[m. g.] Rome, .VI. idus octobris.
[m. d.] Montispessulani.

Petrus Concherii, Montispessulani presbiter professus ordinis fratrum Sancti Spiritus sub regula Sancti Augustini dependentis, exponit quod ipse olim quosdam Antonium Berlionis Sabasterii et Margaritam coniuges Montispessulani ab eorum curatorum licentia in quadam capella matrimonialiter copulavit, propter quod excommunicationis dubitat incurrisse sententiam in tales forsan per constitutiones et statuta provincialia et synodalia et alias a iure generaliter promulgatam, et sic forsan ligatus divina non tamen in contemptum clavium celebravit officia et alias immiscuit se eisdem. Supplicat Sanctitati Vestre quatenus ipsum a sententia et excessionibus huiusmodi ac peccatis suis aliis absolvi secumque super irregularitate dicto modo forsan contracta dispensari mandare misericorditer dignemini de gratia speciali.

Fiat de speciali, Iulianus, episcopus Brictonoriensis, regens.

Et committatur episcopo Milopotamensi [11] in Romana curia residentem. Fiat, Iulianus.

9

Rome, 21 janvier 1501.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 49, f. 370r.

[m. g.] Rome, .XII. kalendas februarii.
[m. d.] Magalonensis.

Frater Antonius de Caylario [12], canonicus Magalonensis, [exponit] quod ipse licet secundum constitutiones et statuta ordinis Sancti Augustini unus professor extitit seu alias ecclesie Magalonensis vestem superiorem albicoloris deferre teneatur, tamen in

8 La supplique relève de la catégorie *de promotis et promovendis*.
9 La supplique relève de la catégorie *de confessionalibus*.
10 Sur les lettres de confession, voir Paolo Ostinelli, *Penitenzieria apostolica : le suppliche alla Sacra Penitenzieria Apostolica provenienti dalla diocesi di Como (1438-1484)*, Milano : Unicopli, 1993, p. 38 et Véronique Beaulande-Barraud, *Les péchés les plus grands. Hiérarchie de l'Église et for de la pénitence (France, Angleterre, XIII^e^-XV^e^ siècle)*, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 237-244.
11 François Berthelay, évêque de Mylopotamos (1499-1514).

◆◆◆

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Curia romana de sui superioris licentia residens iam biennio elapso vel circa vestem huiusmodi albicoloris non portavit, propter quod dubitat apostasie reatum ac excommunicationis sententiam in tales per constitutiones huiusmodi seu alias a iure incurrisse, et sic forsan ligatus non tamen in contemptum clavium divina celebravit officia et alias immiscuit se eisdem. Supplicat Vestre Sanctitati quatenus ipsum a dicta sententia apostasie reatu et excessionibus huiusmodi absolvi secumque super irregularitate dicto modo contracta absolvi mandare misericorditer dignemini de gratia speciali.

Fiat de speciali, Iulianus episcopus Brictonoriensis, regens.

Et committatur episcopo Milopotamensi in Romana curia residentem. Fiat, Iulianus.

10

Rome, 28 janvier 1501.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 49, f. 371v-372r.

[m. g.] Rome, .v. kalendas februarii.
[m. d.] Magalonensis diocesis.

Frater Antonius Borriti, professus ordinis canonicorum regularium Sancti Augustini Magalonensis diocesis, exponit quod ipse olim ut procurator seu scindicus capituli Magalone quendam fratrem Marcialem Combas ordinis Cisterciensis assertum iudicem subdelegatum exequentem et executioni demandentem quasdem litteras apostolicas in forma brevis a Sede apostolica obtentas ad instantiam cuiusdam Philippi de Veneis asserti clerici Magalonensis diocesis et que capitulum ecclesie Magalonensis de et super prioratu Sancti Pauli de Frontiniano [13] mense dicti capituli auctoritate apostolica unito ex per prout captus fuit et per decem dies vel circa // detentus et postmodum absque sui corporis detrimento liberatus fuit, propter quod dubitat excommunicationis incurrisse sententiam in tales per quosdam processus apostolicos et alias a iure generaliter, et sic ligatus non tamen in contemptum clavium missas et alia divina celebravit officia et alias se immiscuit se eisdem. Supplicat etc quatenus ipsum a dicta sententia et excessibus huiusmodi ac predictis suis aliis nisi talia sint etc absolvi demum cum ipso super irregularitate dicto modo contracta absolvi mandare misericorditer dignemini de gratia speciali.

Fiat de speciali, Iulianus, episcopus Brictonoriensis, regens.

11

Rome, 19 avril 1501.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 49, f. 436r-v.

[m. g.] Rome, .XIII. kalendas maii.
[m. d.] Magalonensis diocesis.

Ludovicus de Masiis [14], clericus Magalonensis, exponit quod cum alias reverendissimus in Christo pater dominus Iohannes miseratione divina episcopus Portuensis Sancte Romane Ecclesie cardinalis [15] prepositurum [16] Sancti Laurentii Bulgensis ordinis Sancti Augustini Taurinensis diocesis, tunc ex concessione et dispensatione apostolica in commendam obtinet commende illius in manibus eiusdem Sanctitatis Vestre et ipsius exponentis favorem, reservatis tamen eiusdem prepositure fructibus, inter alia eidem cardinali quo adiuveret loco pensionis annue cessisset eadem Sanctitati Vestre cessione huiusmodi admissa, prepositurum predictam que conventualis est etiam si ei cura immineat animarum et ad eam consuevisset quis per electionem assumi quovismodo que pro expresso haberi voluit vacantem eidem exponenti per eum quo adiuveret levendam regendam et gubernandam commendavit, prout in litteris apostolicis desuper confectis plenius continetur et licet, Pater Sancte, in premissa cessione nullam symoniacam seu illicitam pactionem intervenisse credat. Tamen quia ipse exponens postmodum vel forsan antea vigore cuiusdam contractus inter ipsum exponentem et predictum cardinalem de fructibus ipsius prepositure inter alia arrendandis nuti et facti cuius levorem hic pro sufficienter expresso haberi placeat quandam pecuniarum summam // antea pata solutione duorum annorum arrendationis huiusmodi eidem cardinali persolvit, dubitat propterea ac etiam si forsan alique alie illicite et symoniace pactiones quas etiam hic pro sufficienter expressis haberi placeat intervenisent ipsum excommunicationis suspensionis et interdicti aliasque ecclesiasticas sententias censuras et penas in tales tam a iure quam per decisiones Romanorum pontificum ac processus apostolicos generaliter promulgatas et symonie labem incurrisse et propterea prepositurum predictam et quecumque alia per eum obtenta retinere sibique in futurum conferenda beneficia ecclesiastica recipere et similiter retinere non posse. Supplicat etc quatenus ipsum ab omnibus et singulis excommunicationis et aliis sententiis censuris et penis quas premissorum occasione quovismodo incurrit ac symonie labe

12 Antoine du Caylar, fils de Guillaume du Caylar, seigneur de Restinclières et de Montferrier, est sacristain du chapitre en 1518. Voir Aigrefeuille, vol. III, p. 349.
13 Le prieuré Saint-Paul de Frontignan est uni au chapitre cathédral de Maguelone en 1459. Voir Aigrefeuille, vol. III, p. 220.
14 Le même obtient du cardinal de Boisy en 1519 une dispense pour cumuler jusqu'à deux bénéfices incompatibles. Voir Archives nationales, LL1A, f. 130r-131r.
15 Giovanni Michiel, dit le cardinal de Vérone, évêque de Porto Santa Rufina (1492-1503).
16 Le terme de prévôté renvoie à une particularité du système bénéficial du nord de l'Italie.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

et huiusmodi excessibus gratiose absolvere ac cum eo ut premissis non obstantibus ad omnes etiam sacros et presbiteratus ordines promoveri et in eis postmodum etiam in altaris ministerio ministrare necnon preposituram predictam et quecumque quotcumque et qualiacumque alia per ipsum obtenta retinere sibique in futurum conferenda beneficia ecclesiastica recipere et similiter retinere libere et licite possit et valeat dispensare omnemque inhabilitatis notam et infamie maculam ex premissis insurgentes circa eum penitus abolere misericorditer dignemini de gratia speciali et expresso.

Fiat de speciali et expresso, Iulianus, episcopus Brictonoriensis, regens.

Et quod littere expediantur in forma gratiosa apponita, sive sub plica bulle cum prima quod teneatur tribus sextis feriis ieiunare et quinque pauperibus Christi fidelibus eisdem feriis vite necessaria ministrare.

12

Rome, 21 mars 1502.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 50, f. 148r.

[m. g.] Rome, .XII. kalendas aprilis.
[m. d.] Magalonensis diocesis.

Thomas de Labadie, clericus Albani [17], Iohannes Raimundi et Antonius Iuliani, laici habitatores loci de Monteferrario [18] Magalonensis diocesis, exponunt quod ipsi olim in quemdam Andream Rodonelli, presbiterum rectorem parrochialis ecclesie dicti loci, cuius extra parrochiam existentem manus usque ad sanguinis effusionem temere iniecerunt violentas ipsumque atrociter percusserunt, propter quod excommunicationis incurrerunt sententiam in tales a iure promulgatam et quam incurrisse per officialem Magalonensem declarati et pro excommunicatis publice denunciati fuerunt et latius prout in sententiis per dictum officialem in qua inter alia ut ipsi exponentes propter premissa infra trimestre Sedem apostolicam visitare et ab ea absolutionem a premissis obtinere tenerentur tantum extito plenius dicitur contineri. Cum autem predictus Andreas a percussionibus huiusmodi plene convaluerit nec inde factus sit inhabilis ad divina, supplicatur Sanctitati Vestre pro eorumdem exponentium parte humiliter quatenus eos et eorum quemlibet a dicta sententia etiam si infra dictum trimestre Sedem apostolicam non visitaverint absolvi misericorditer mandare dignemini de gratia speciali.

Fiat de speciali, Iulianus, episcopus Brictonoriensis, regens.

Et committatur perpetuo ecclesie Sanctorum Benedicti et Germani ordinis Sancti Benedicti ville Montispessulani Magalonensis diocesis et officiali Magalonensi. Fiat, Iulianus.

13

Rome, 26 avril 1502.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 50, f. 350r [19].

[m. g.] Rome, .VI. kalendas maii.
[m. d.] Magalonensis diocesis.

Iohannes de Castagneto, scolaris Magalonensis, petit quatenus secum super defectu natalium quem patitur de presbitero penitus et soluta ne eo non obstante defectu clericali caractere tamen insigniri valeat misericorditer dispensare dignemini de gratia speciali.

Fiat de speciali, Iulianus, episcopus Brictonoriensis, regens.

17 Faut-il comprendre « Sancti Albani » ? Le cas échéant, ce laïc est originaire de Colombiers (diocèse d'Agde) ou de Neffiès (diocèse de Béziers).
18 Montferrier-sur-Lez (Hérault, canton de Montpellier-Castelnau-le-Lez).
19 La supplique relève de la catégorie *de illegitimis*.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

14

Rome, 27 février 1503.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 50, f. 516v-517r.

[m. g.] Rome, .III. kalendas martii.
[m. d.] Magalonensis diocesis.

Iulianus, presbiter habitator loci de Caylario [20], qui unus ex .IIII^or^. capellanis cappellanie sive elemosinarie per laycos fundate et decantorii ordinate in ecclesia Sancte Sedis [21] ville Montispesulani Magalonensis diocesis extitit, exponit quod cum ipse die quarta mensis maii proxime elapsi iter faciens de loco Milhani [22] eiusdem diocesis ad locum predictum de Caylario, in quo suam continuam facit habitationem, casualiter per territorium et iurisdictionem de Vistoyro [23] transiret prout illi euntes ad dictum locum transire consueverunt, acclamantibus nonnullis iustitie secularis dicti loci de Vystoro ministris cum magno impetu et prosecutione laycorum auxilium petendo a viatoribus et singulis hominibus iter facientibus ad effectum quod duo socii eiusdem criminis rei, qui certum pastorem in pascuis eiusdem loci aratra sua et sui magistri custodientem interfecerant, capentur. Dictus exponens cum aliis qui per eandem viam transitum faciebant arbitratus dictos criminis reos profugos furta vel latrocinia et non homicidium commisisse ne cum rebus furtivis // in dampnum furtatorum aufugerent et non alia de causa nisi ut restitute fieret suam equitaturam eosdem criminis reos ut caperentur veloci cursu prosecutus fuit et interfuit ac in eodem loco se reperit ubi per dictos curie seculares ministros ipsi criminis rei capti fuerunt, ex quibus postmodum reis predictis iustitia suadente alter eorum ultimo supplicio datus fuit, alter vero fustibus cesus. Cum autem, Pater Sancte, dictus exponens qui postmodum a celebratione divinarum se abstinuit et de morte dicti layci et aliis premissis ab intimis doluerit prout dolet de presenti et de illis alias quam ut prefertur culpabilis non fuerit cupiatque fervore devotionis accensus in suis ordinibus et in ministerio altaris ministrare et beneficia ecclesiastica obtinere. Quod tamen premissis non obstantibus licite facere posse dubitat absque dispensatione apostolica, supplicari fecit propterea humiliter dictus exponens Sanctitati Vestre quatenus si ita est ipsum exponentem a reatu homicidii et excessibus huiusmodi ad cautelam absolvatum hac vice in forma ecclesie consueta et iniuncta inde sibi pro modo culpe prima salutari quodque premissis non obstantibus in suis ordinibus etiam in ministerio altaris ministrare ac predictam cappellaniam sive elemosinariam et alia per eum forsan obtenta retinere et sibi in futurum canonice conferenda beneficia ecclesiastica cum cura vel sine cura invicem tamen compatientia retinere libere et licite valeat misericorditer dispensari mandare dignemini de gratia speciali et expresso.

Fiat de speciali et expresso quatenus in mortem et flagellationem predictorum alias culpabilis non fuerit, Iulianus, episcopus Brictonoriensis, regens.

15

Rome, 11 août 1504.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 52, f. 683v.

[m. g.] .III. idus augusti.
[m. d.] Magalonensis.

Suplicatur Sanctitati Vestre pro parte devoti oratoris vestri Brinhaci, clerici Magalonensis diocesis, quatenus secum super deffectu natalium quem patitur de soluto genitus et soluta quod ipso non obstante deffectu ad omnes possit ordines promoveri et beneficium ecclesiasticum obtinere etiam si curam habeat animarum dispensari mandare misericorditer dignemini de gratia speciali.

Fiat de speciali, Antonius, episcopus Agiensis, regens [24].

16

Rome, 11 août 1504.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 52, f. 725v-726r.

[m. g.] .III. idus augusti.
[m. d.] Magalonensis.

Suplicatur Sanctitati Vestre pro parte devoti oratoris vestri Petri Brinhaci, clerici Magalonensis diocesis, quatenus sibi cum quo hodie super deffectu natalium quem patitur de soluto genitus et soluta quod ipso non obstante deffectu ad omnes etiam sacros et presbiteratus ordines promoveri posset apostolica fuit auctoritate mandatum dispensari postquam // secum ad premissa fuerit dispensatum a quocumque antistite extra Romanam curiam residente gratiam et communionem Sedis apostolice habente dictos ordines dum tamen alias idoneus et sufficiens existat secundum canonicas sanctiones et sufficientem titulum habeat rite statutis a iure temporibus libere recipere et in eis postmodum licite ministrare valeat licentiam inpartiri constitutionibus apostolicis necnon statutis tam provincialibus quam sinodalibus contrariis non obstantibus quibuscumque de gratia speciali et expresso.

Fiat de speciali et expresso, Antonius, episcopus Agiensis, regens.

20 Le Cailar (Gard, canton de Vauvert), au diocèse de Nîmes.
21 S'agit-il de Notre-Dame-des-Tables ? La qualité d'église du Saint-Siège pourrait être liée à la présence du sanctuaire marial. Voir Ghislaine Fabre et Thierry Lauchard, *Montpellier : la ville médiévale*, Paris : Imprimerie Nationale 1992, p. 128-130.
22 Milhaud (Gard, canton de Saint-Gilles), au diocèse de Nîmes.
23 Vestric-et-Candiac (Gard, canton de Vauvert), au diocèse de Nîmes.
24 Antonio Orsi, évêque de La Canée (1481-1511).

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

◆◆◆

17

Rome, 11 août 1504.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 52, f. 732v-733r.

[m. g.] .III. idus augusti.
[m. d.] Magalonensis.

Suplicatur Sanctitati Vestre pro parte devoti oratoris vestri Petri Brinhac, clerici Magalonensis diocesis, quatenus sibi cum quo hodie super deffectu natalium quem patitur de soluto genitus et soluta quod ipso non obstante deffectu ad omnes etiam sacros et presbiteratus ordines promoveri posset apostolica fuit auctoritate mandatum dispensari postquam secum ad premissa fuerit dispensatum a quocumque antistite extra Romanam curiam residente gratiam et communionem Sedis apostolice habente dictos ordines dum tamen alias idoneus et sufficiens existat secundum canonicas sanctiones et sufficientem titulum habeat rite statutis a iure temporibus libere recipere et in eis postmodum licite ministrare valeat licentiam impartiri // constitutionibus apostolicis necnon statutis tam provincialibus quam sinodalibus contrariis non obstantibus quibuscumque de gratia speciali et expresso.

Fiat de speciali et expresso, Antonius, episcopus Agiensis, regens.

18

Rome, 12 août 1504.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 52, 747r.

[m. d.] .II. nonas augusti.
[m. g.] Magalonensis.

Beatissime Pater, exponitur Sanctitati Vestre pro parte devoti illius oratoris fratris Guillermi Servelli, conventus Montispessullani ordinis Sancti Francisci de observantia Magalonensis diocesis, quod ipse alias zelo devotionis etiam antequam ordinem prefatum ingressus foret Sanctum Sepulcrum dominicum personaliter peregre visitare vovit et in presentiarum ex magno devotionis fervore votum predictum adimplere et prefatum Sanctum Sepulcrum et quedam alia sacra loca ultramarina peregre et personaliter visitare cupiat. Sed quia hoc propter inhibitionem per Sedem apostolicam sublate excommunicationis sententie pena in illuc cedentes olim factam non potest desiderium suum adimplere absque ipsius Sedis licentia speciali. Quare suplicatur humiliter Sanctitati Vestre pro parte eiusdem exponentis quatenus sibi ut assumpto secum per eum quodam solio dicti ordinis per eum eligendo dicti ordinis sui superioris licentia petita et non obtenta Sepulcrum dominicum et alia loca sacra predicta cum eodem fratre eligendo absque alicuius pene aut censure ecclesiastice in cursu peregre personaliter visitare libere et licite possit et valeat licentiam impartiri ac secum et cum eodem fratre eligendo dispensare misericorditer dignemini inibitione predicta constitutionibus apostolicis et aliis in contrarium facientibus quibuscumque non obstantibus ita quod ipse et frater eligendus in peregrinationibus huiusmodi aliquid infidelibus non vendant seu ab eis emant nisi dumtaxat ipsis pro victu et vestitu necessaria alio quem licet confidere non suffragentur.

Fiat in forma, Antonius, episcopus Agiensis, regens.

19

Rome, 12 août 1504.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 52, 749v-750r.

[m. d.] .II. nonas augusti.
[m. g.] Magalonensis.

Beatissime Pater, exponitur Sanctitati Vestre pro parte devoti illius oratoris fratris Guillermi Servelli, conventus Montispesullani ordinis Sancti Francisci de observantia Magalonensis diocesis, quod ipse alias zelo devotionis etiam antequam ordinem prefatum ingrederetur Sepulcrum dominicum personaliter peregre visitare vovit in presentiarum ex magno devotionis fervore votum predictum adimplere et prefatum Sanctum Sepulcrum et quedam alia loca sacra ultramarina peregre personaliter visitare cupiat. Sed quia hoc propter inibitionem per Sedem apostolicam sublate excommunicationis sententie per ea in illuc accedentes olim in futurum non potest desiderium suum adimplere absque ipsius Sedis licentia speciali, quare supplicatur humiliter Sanctitati Vestre pro parte eiusdem exponentis quatenus sibi ut assumpto secum per eum fratre Matheo Luce dicti ordinis sui superioris licentia petita et non obtenta Sepulcrum dominicum et alia loca sacra predicta cum eodem fratre Matheo absque alicuius pene aut censure ecclesiastice in cursu peregre personaliter visitare libere et licite possit et valeat licentiam impartiri ac secum et cum eodem fratre Matheo dispensare misericorditer dignemini inhibitione predicta constitutionibus apostolicis et aliis in contrarium facientibus quibuscumque non obstantibus.

Fiat de speciali in // forma, Antonius, episcopus Agiensis, regens.

◆◆◆

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

20

Rome, 16 août 1504.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 52, f. 810v-812r.

[m. d.] .XVII. kalendas septembris.
[m. g.] Magalonensis.

Beatissime Pater, exponitur Sanctitati Vestre pro parte devotorum oratorum vestrorum Guillermi in Bitterrensi et Petri Teulerii in seculari et collegiata Sancti Affrodisii [25] in ecclesiis Bitterrensibus presbiterorum, quod alias idem Guillermus improbe ad de Homelassio [26] et Sanctorum Cosme et Damiani [27] prope Montempesulanum Magalonensis diocesis prioratus quos condam Raymundus Maurelli presbiter dum viveret obtinebat aspirans ut ipse Guillermus cantus sue improvitati locum daret se per quemdam comitem palatium seu etiam subdelegatum asserentem se facultatem apostolica auctoritate notarios creandi habere eadem auctoritate notarium creari fecit, et postmodum in malicia sua perseverando dictum quondam Raymundum qui tunc in humanis erat adivit et per maximum amorem licet falso demostrando et ei se maiori excommunicationis innodatum esse missas celebrasse et propterea irregularitatem // contraxisse licet minus veraciter asseruit quod ipse maximam fidem in dicto Raymundo habebat. Quare dictum beneficium quod in ecclesia Biterrensi obtinebat et quo ut asserebat propter premissa veniebat privatus prefato Raymundo resignare volebat ad effectum ut postquam super premissis absolutionem dispensationem et reabilitationem oportunas obtineret et redderet, idem Raymundus bona fide credens premissa vera esse dictum beneficium quod per prefatum Guillermum in favorem dicti Raymundi resignatum fuit reddere obtulit. Videns ipse Guillermus aspirata per eum usque tunc prospere successive et postmodum dubitans iuxta sue mentis conceptum ea ad finem perducere non posse et testibus indigere prefato Petro omnia premissa narravit et ut ei in eis assisteret prioratum Sanctorum Cosme et Damiani predictum sibi promisit cui dictus Petrus assistere se obtulit attenta promissione predicta et premissis per eosdem exponentes fabricatis ad domum habitationis dicti Raymundi cum certis testibus premissa tamen ignorantibus se contulerit qui Guillermus in presentia Petri et testium predictorum eidem Raymundo dixit quod ut promiserat beneficium suum quod dictus Guillermus sibi conferri procuraverat et quod per antea in ecclesia Bitterensi obtinebat resignare et quod neminem amplius dubitabat quia sufficienter rehabilitatus erat et quia ut asserebat plenus in civitate Bitterensi residere nolebat eum rogabat ut illud in favorem Guillermi Brossore amici sui qui etiam ei illud per antea // restituere promiserat aut prefati Petri resignare vellet idem vero Raymundus credere omnia ut relata fuerat fore vera bona fide ad beneficium quod per antea dictus Guillermus signaverat ad effectum predictum in favorem Guillermi Brossore aut Petri Teulerii predictorum resignandum distinctive procuratores in Romana curia constituit qui Guillermus exponens ut notarius ut prefertur notarii constitutionis huiusmodi in presentia certorum testium ad se recepit et quoddam instrumentum falsum non ad beneficium predictum et predictum Raymundum intellectum sed ad de Homelassio in Guillermi Brossore et Sanctorum Cosme et Damiani in Petri Teulerii, respective favores prioratus huiusmodi quod longe antea dictus Raymundus possederat preter et contra mentem dicti Raymundi resignandum in Romana curia fabricavit, propter quod prefati exponentes excommunicationis incurrerent sententiam in tales generaliter promulgatam et de premissa et post obitum dicti Raymundi captus per officiarios Bitterenses contra prefatos exponentes informationibus et ipsis culpabilibus inventis dicti exponentes de mandato prefati episcopi carceribus mancipati fuerunt in quibus medio eorum iuramento plura falsa deposuerunt et deiecerunt pariurii reatum committenda et tandem omnia premissa vera esse confessi sunt. Cum autem, Pater Sancte, licet dicti exponentes dictam instantiam cuidam mercatori et illud ad Romanam curiam pro expeditione dictorum prioratuum mitteret tradiderunt, tamen ignorantes an vigore illius expeditio aliqua fuerit subsecuta et si aliqua expeditio subsecuta fuerit, illi penitus renunciare et omnia premissa retractare parati sunt, dictusque Guilhermus officio notariatus per eum ad effectum predictum suscepto // minime uti intendat et illi ex nunc renunciat ac ipse et dictus Petrus premissa commisisse doluerit prout dolet de presenti ac quilibet eorum cupit ex magno devotionis fervore in suis ordinibus etiam in altaris ministerio ministrare. Quare supplicatur humiliter Sanctitati Vestre pro parte dictorum exponentium quatenus ipsos et eorum quemlibet a dicta sentensia falsa mendaci fraudis malicie et pariurii reatibus et excessibus huiusmodi ac peccatis eorum aliis etc absolvi necnon cum eis et eorum quolibet super irregularitate per eos et eorum quemlibet ex premissis etiam, quia sic ligati missas et alia divina non tamen in contemptum clavium celebraverunt officia et alias immiscuerunt se eisdem contracta quodque eorum quilibet in suis ordinibus etiam in altaris ministerio ministrare et Guilhermus in Bitterensi et Petrus prefati in collegiata Sancti Affrodissi clericus Bitterensis beneficia predicta per eos respective obtenta retinere et in futurum eis et eorum cuilibet et conferenda beneficia ecclesiastica recipere et similiter retinere libere et licite possint et valeant dispensari omnemque inhabilitatis notam et infamie maculam ex premissis insurgentes circa eos et eorum quemlibet aboleri misericorditer mandare dignemini de gratia speciali et expresso non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis ac premissis et aliis in contrarium facientibus quibuscumque.

Fiat de speciali et expresso de absolutione et quoad retensionem beneficiorum quatenus ad privationem non procedatur et sine preiuditio, Antonius, episcopus Agiensis, regens.

Et quod committantur eorum ordinario. Fiat, Antonius.

25 Sur ce site, voir notamment Yves Esquieu, « Une collégiale urbaine en Languedoc : Saint-Aphrodise de Béziers », dans *Archéologie médiévale*, t. 9, 1979, p. 37-64.
26 Aumelas (Hérault, canton de Gignac).
27 Des fouilles ont été menées dans le cimetière médiéval de ce prieuré. Voir Eric Crubézy, Sylvie Duchesne et Catherine Arlaud (dir.), *La mort, les morts et la ville : Saints-Côme-et-Damien, Montpellier, X^e-XVI^e siècles*, Paris : Errance, 2006.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

◆◆◆

21

Rome, 19 août 1508.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 54, f. 266r.

[m. g.] .XIIII. kalendas septembris.
[m. d.] Magalonensis.

Nobilis soror Gerentone de Sancto Felice, professa domus Prulhiani de Montepesulano ordinis predicatorum Magalonensis diocesis, exponit quod ipsa propter certas legitimas causas non potest cum animi sui quiete in dicta domo et ordine ulterius permanere et propterea transferendi se ad ordinem Beate Marie Annunciate seu ad aliquem alium ordinem ubi par vel arctior vigeat observantia regularis indulgere licentiam per Sedem apostolicam cupit. Supplicatur etc quatenus sibi ut sui superioris per se vel alium petita licentia licet non obtenta ad ordinem Beate Marie Annunciate seu ad quemcumque alium ordinem ubi par vel arctior vigeat observantia regularis in qua benevolas invenerit receptrices se hac vice transferre et in eo professione in dictis domo et ordine predictorum huiusmodi facta non obstante gratum Domino reddere famulatum licentia impartiri misericorditer dignemini ipsam postquam in dicto ordine Beate Marie seu quocumque alio ordine ut prefertur professa fuerit a dicte domus et ordinis observantia absolventibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis necnon domus et ordinis predictorum statutis et priviligiis ceterisque etc.

Fiat de speciali, Iohannes, episcopus Iserniensis, regens [28].

22

Rome, 19 décembre 1509.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 55, f. 25v-26v.

[m. g.] .XIIII. kalendas ianuarii.
[m. d.] Magalonensis.

Anquetus Saladini, clericus Magalonensis diocesis, exponit quod cum alias inter ipsum et quendam Iohannem Bertrandi barbitonsorem plura iniuriosa verba habita fuissent ad armaque devenissent, prefatus exponens iracundie calore correptus in eundem eius adversarium quendam lapidem non tamen animo nec intentione illum interficiendi proiecit, // non tamen eumdem percussit sed a casu quendam Nicolaum Roque, qui antea fere spatio quindecim annorum gravissimo et contagio morbo apud Gallicos Neapolitano nuncupato laboraverat postmodum Domino faciente infirmitate premissa aut eius malo regimine incuriaque medicorum vel huiusmodi ut dubitatur percussione causa rebus humanis exemptus fuit. Cum autem, Pater Sancte, prefatus exponens in morte dicti quondam Iohannis alias quam ut premittitur culpabilis non fuerit, sed de ea plurimum doluerit prout dolet de presenti et postmodum anime sue saluti consulere volens et pro culpa si quam propter premissa incurrisset penam et penitentiam spontanea et libera voluntate assumere cupiens eius ordinarium adivit idemque ordinarius non habito respectu ad premissa casualiter et inopinate facta ex eius ordinarie satisfactione previa iniuriam passo quandam penitentiam publicam ac eidem exponenti intollerabilem imposuit ad nonnullis iniuriis et per triennum in arctissimis et teterrimis compedibus mancipari debere in quibus iam longo tempore detentus fuit et in presentiarum ipsis compedibus detinetur pro huiusmodi pena et penitentia adimplenda non sine maximo dolore et acerbissima sui corporis afflictione dubitaturque quod si amplius detinetur in eisdem de eiusdem desperatione aut potius de morte quam de vita attenta dicte pene et penitentie acerbitate sic et taliter quod pena et penitentia predicta que salutarum esse deberet potius sit ad ipsius salutis interritum quam salvationem unde cum postea super hoc eius ordinarius requisitus fuisset seu hoc facere ex certis causis animum suum moventibus proposuisset tandem hoc fieri minime posse absque Sedis apostolice mandato formidavit, qua propter prefatus exponens cupiat ex magno devotionis fervore ad omnes etiam sacros et presbiteratus ordines promoveri penitentiamque predictam sibi penitus intollerabilem in alia pietatis opera commutari et cum bonorum mentium si timere // ubi culpa minime reperitur. Supplicatur etc quatenus ipsum a quibuscunque sententiis censuris et penis etiam ecclesiasticis quas forsan propter premissa incurrit homicidii reatu et excessibus huiusmodi absolvi penitentiam autem predictam ut prefertur acerbissimam eidem exponenti in ocultam et remitiorem ac alia commutari necnon super irregularitate per eum ex premissis forsan contracta quodque premissis non obstantibus suo clericali caractere uti ac ad 4^{or} minores ordines etc et unum beneficium ecclesiasticum simplex retinere et si ex fructibus etc unum aliud simile recipere et retinere libere et licite possit et valeat dispensari omnemque inhabilitatis notam et infamie maculam ex premissis insurgentes circa eum penitus aboleri misericorditer mandare etc.

Fiat de speciali et expresso ad promotores dumtaxat, Iohannes, episcopus Iserniensis, regens.

28 Giovanni Olivieri, évêque d'Isernia (1500-1510).

◆◆◆

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

23

Rome, 26 février 1510.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 55, f. 97v-98r.

[m. g.] .IIII. kalendas martii.
[m. d.] Magalonensis.
[centre] Gerbillon, taxatio .x. [29]

Nicolaus de Sarratis, subdiaconus rector parrochialis ecclesie prioratus nuncupate Sancte Eulalie de Valle et eius annexorum de Vico de Mirisvallibus [30] Magalonensis diocesis, // per canonicos ecclesie Magalonensis ordinis Sancti Augustini teneri solite, supplicat quatenus secum ut ratione quam in commendam obtinet et quarumcumque aliarum parrochialium ecclesiarum seu beneficiorum per ipsum pro tempore obtentorum et obtinendorum in quocumque loco ubi studium vigeat generale in facultatibus a iure seu quacumque dispensatione premissis huic ad septennium studendo et egendo ac gradus et insignia doctorattus recipiendo actusque scolasticos exercendo ad diaconatus et presbiteratus ordines promoveri minime nec ad id a quoquam invitus cogi aut coartari valeat durante huiusmodi septennio dispensare misericorditer dignemini non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis ceterisque etc proviso quod ecclesiastica et alia beneficia si que obtinet debitis propterea etc.

Fiat de speciali, Iohannes, episcopus Iserniensis, regens.

24

Rome, 7 mars 1512.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 57, f. 163r-v.

[m. g.] Iniectio.
[m. g.] Nonis martii.
[m. d.] Magalonensis.
[centre] Gerbillon, taxatio .XVIIII.

Nicolaus de Sarratis, perpetuus commendatarius parrochialis ecclesie sive prioratus regularis Beate Eulalie de Valle alias de Mirisvalibus ab ecclesia Magalonensis ordinis Sancti Augustini dependentis, exponit quod alias inter ipsum et quendam Ramonetum Caylar laicum dicte vel alterius diocesis in oppido Montispesulani, in quo ipse exponens ad presens actu studet, nonnullis iniuriosis et altercatoriis verbis et rixa exortis et prolatis exponens ipse non animo deliberato sed a casu in eadem rixa quadam ense quem secum deferebat policem manus sinistre eiusdem Ramoneti amputavit. Super quibus supplicatur pro parte exponentis qui propterea eidem Ramoneto satisfecit seu saltem amicabiliter concordavit ipsum a quibuscumque sententiis censuris et penis etiam ecclesiasticis si quas premissorum occasione incurrit mutilationis reatu et excessibus huiusmodi etc absolvi secumque super irregularitate per eum ex premissis contracta quodque eisdem premissis non obstantibus ad omnes etiam sacros et presbiteratus ordines promoveri et in illis // etiam in altaris ministerio ministrare ac dictam parrochialem ecclesiam sive prioratum necnon Beate Marie de Vico illi annexum ac quecunque alia per eum forsan obtenta retinere sibique in futurum canonice conferenda beneficia ecclesiastica compatibilia et incompatibilia quatenus ad illa obtinenda secum fuerit legitime dispensatum recipere et similiter retinere libere et licite possit et valeat dispensari omnemque etc aboleri mandare dignemini non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis necnon statutis et consuetudinibus ecclesie sive prioratus predictorum ceterisque etc.

Fiat de speciali et expresso, Mercurius regens [31].

Committatur abbatibus Sanctorum Tiberii [32] et Vallismagne [33] monasteriorum Agathensis diocesis ac priori ecclesie collegiate Sanctorum Benedicti et Germani Magalonensis diocesis. Fiat, Mercurius.

29 Le nom du procureur et le montant de la taxe sont mentionnés dans les registres à partir de 1510. Voir Ludwig Schmugge, « I procuratori della Penitenzieria apostolica : la cerniera fra Roma e *le partes* », dans *L'archivio della Penitenzieria. Stato attuale e prospettive future*, Krzysztof Nykiel et Ugo Taraborrelli dir., Città del Vaticano : Libreria editrice vaticana, 2017, p. 57-82.
30 Sainte-Eulalie (Hérault, canton de Frontignan, commune de Mireval).
31 Giovanni Mercurio Vipera, évêque de Bagnoregio (1523-1527).
32 Jean du Puy, abbé de l'abbaye bénédictine de Saint-Thibéry (1499-1521). Voir *Gallia christiana*, vol. VI, col. 717.
33 François de Lausières, abbé de l'abbaye cistercienne Sainte-Marie de Valmagne à partir de 1506. Voir *Gallia christiana*, vol. VI, col. 725.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

◆◆◆

25

Rome, 30 octobre 1515.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 59, f. 570r-v.

[m. g.] Declaratoria iuris.
[m. g.] 3° kalendas novembris.
[m. d.] Magalonensis.
[centre] Idem [34], taxatio .IIII. 3.

Antonius Gervasii, presbiter Magalonensis diocesis, exponit quod alias ipse suasionibus nonnullorum inductus domum fratrum predicatorum Montispesulani dicte Magalonensis diocesis intravit et habitum per fratres illius deferri solitum suscepit professionem quam per eosdem fratres emitti solitam ante quartumdecimum sue etatis annum per vim et metum qui in constantem sue etatis cadere poterant compulsus emisit regularem nullatenus animo vel intentione gerens, quod propterea vellet aut deberet ordini huiusmodi sue religioni in genere vel in specie obligari et cum primum ad etatem legitimam pervenit ab huiusmodi professione reclamavit et in huiusmodi reclamatione persistens forsan ad omnes sacros etiam presbiteratus ordines alias tamen rite se promoveri fecit et in eadem domo donec ad strictiorem observantiam regularem reducta extitit permansit et tandem habitu suo regulari dimisso ad seculum est reversus in quo dies suos sub Domini timore finire concupiscit. Quare supplicatur etc pro parte dicti oratoris ut ne premissorum occasione suorum status et fame ac // rerum dispendiis affici possit quatenus si vocatis qui fuerunt evocandi canonice constiterit de assertis prefatum oratorem ordini sive religioni huiusmodi in genere vel in specie minime obligari nec ad regularem observantiam teneri sed eisdem premissis non obstantibus in seculo ut secularis presbiter remanere et quecunque beneficia ecclesiastica compatibilia sibi in futurum canonice conferenda recipere et in paternis et maternis bonis ut prius succedere libere et licite posse apostolica auctoritate nunciari et declarari mandare dignemini in forma.

Fiat in forma, Mercurius regens.

Et committatur episcopo Troianensi [35] ad presens in civitate Avinionensi residenti et abbati monasterii Sancti Tiberii Bitterensis diocesis et eorum cuilibet. Fiat, Mercurius.

26

Rome, 3 septembre 1517.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 61, f. 406v [36].

[m. g.] .III. nonas septembris.
[m. d.] Magalonensis.
[centre] Hancius, taxatio .II.

Catherina, filia Ludovici de Lestrade [37] notarii Montispessulani, puella Magalonensis diocesis, suplicat quatenus cum ipsa que defectum natalium patitur de soluto genita et soluta quod aliquem quem maluerit de approbatis ordinibus ingredi et postquam ingressa et in eo vinculo professionis astricta fuerit ad omnes dumtaxat ipsius ordinis officia et administrationes citra abbatiam licite possit eligi et assumi misericorditer dispensari defectu predicto constitutionibus et ordinationibus apostolicis et statutis et consuetudinibus ordinis quem eam ingredi contigerit etc iuramento etc roboratis statutis et consuetudinibus ceterisque contrariis non obstantibus quibuscumque de gratia speciali.

Fiat de speciali, Mercurius.

27

Rome, 7 septembre 1517.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 61, f. 291r-v [38].

[m. g.] Absque litteris dimissorialibus.
[m. g.] Rome, .VII. idus septembris.
[m. d.] Florentinus vel Magalonensis.
[centre] Hancius, taxatio .VIII.

Petrus Iohannes de Apothecariis, clericus Florentinus ad presens Montispessuli Magalonensis diocesis commorans, exponit quod alias ipse tanquam simplex et iurisignarus nullis a suo diocesano litteris dimissorialibus obtentis per tunc episcopum Magalonensem aut alium catholicum antistitem gratiam et communionem Sedis apostolice habentem se clericali // caractere alias ta-

34 Le procureur est Hantius, d'après la précédente supplique enregistrée au f. 569v.
35 Ferdinando Pandolfini, évêque de Troia (1514-1560).
36 La supplique relève de la catégorie *de illegitimis*.
37 Les minutes et les étendues de Louis de Lestrade, notaire à Montpellier entre les années 1499 et 1515, sont conservées aux Archives départementales de l'Hérault, aux cotes 2E95/969-975.
38 La supplique relève de la catégorie *de promotis et promovendis*.

◆◆◆

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

men rite insigniri fecit, propter quod suspensionis incurrit sententiam in tales per constitutionem felicis recordationis Pii pape .II. que incipit « Cum ex sacrorum ordinum etc. » generaliter promulgatam. Super quibus suplicatur etc quatenus ipsum Iohannem Petrum a dicta suspensionis sententia et excessibus huiusmodi absolvi demum cum eo quod premissis non obstantibus dicto suo clericali caractere perinde ac si a dicto suo ordinario promotus fuisset uti ac ad omnes etiam sacros et presbiteratus ordines promoveri et quecumque beneficia ecclesiastica compatibilia sibi in futurum canonice conferenda recipere et retinere libere et licite possit et valeat misericorditer dispensari mandare dignemini non obstantibus apostolicis ac in provincialibus et sinodalibus conciliis editis generalibus vel specialibus constitutionibus et ordinationibus ceterisque contrariis quibuscumque de gratia speciali.

Fiat de speciali, Mercurius regens.

Et committatur officiali Magalonensi attento quod orator in diocesi Magalonensi residet. Fiat, Mercurius.

28-29

Rome, 18 juillet 1518.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 63, f. 392r-v.

[m. g.] Declaratoria iuris.
[m. g.] .xv. kalendas augusti.
[m. d.] Magalonensis.
[centre] Hominis, taxatio .III. 3.

Guillermus de Cambis, presbiter Magalonensis, exponit quod alias ipse tunc in minori etate constitutus suasionibus nonnullorum vim et metum qui caderet poterant inconstantem virum inducentem domum sive conventum fratrum Carmelitarum oppidi Lunelli Novi [39] dicte diocesis intravit et habitum per illius religiosos gestari solitum suscepit professionem quem per eosdem fratres emitti solitam ante quartumdecimum eiusdem etatis annum completum emisit regularem nullathenus tamen animo vel intentione gerens quod propterea vellet aut deberet ordini huiusmodi seu religioni in genere vel in specie quomodolibet obligari sed cum primum et postquam dictus ordo ad strictiorem observantiam quam ipse sic ingressus reductus fuerat vi et metu huiusmodi cessantibus commode potuerit domum seu conventum huiusmodi habitu suo et regula dimissis exivit et ad seculum est reversus in quo dies suos sub Dei timore finire concuspicit, ab aliquibus tamen simplicibus etc. Suplicatur etc quatenus vocato guardiano dicti conventus sive domus aut alias constiterit de assertis oratorem ipsum ordini sive religioni huiusmodi in genere vel in specie quomodolibet minime obligatum esse sed premissis non obstantibus in seculo ut presbiter secularis remanere et quecumque quotcumque et qualiacumque beneficia ecclesiastica compatibilia sibi canonice conferenda recipere et retinere libere possit declarari et nuntiari mandare dignemini in forma.

[m. d.] Magalonensis.
[centre] Idem, taxatio .IIII. 3.

Similis ex parte Iohannes Colardi, presbiteri Magalonensis diocesis.

Fiat in forma pro omnibus, Mercurius regens. //

Committatur episcopo Troianensi ad presens in civitate Avinionensi residenti et priori prioratus conventualis Beate Marie oppidi Montispessulani Magalonensis diocesis a Dominico Petri canonico ecclesie Avinionensis et eorum cuilibet. Fiat, Mercurius.

30

Rome, 9 septembre 1518.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 63, f. 519r.

[m. g.] Declaratoria iuris religionis.
[m. g.] .v. idus septembris.
[m. g.] Magalonensis.
[centre] Gomini, taxatio .IIII. 3.

Benedictus Bellet, presbiter Magalonensis diocesis, exponit quod olim ipse in puerili etate constitutus persuasionibus et inductionibus ac vi et metu eius genitoris qui cadere poterant inconstantem virum quandam domum seu conventum Sancti Francisci ordinis Fratrum minorum Monstispessulani eiusdem diocesis intravit habituque per dicti ordinis fratres gestari solito per ipsum suscepto in eodem conventu per aliquot annos moram traxit professionemque per dicti ordinis fratres emitti solitam emisit regularem non tamen animo nec intentione gerens quod propterea vellet aut deberet ordini et religioni huiusmodi in genere vel in specie quomodolibet obligari et quam adveniente etate legitima nunquam tacite vel expresse ratificavit sed semper ab illa reclamavit et pro se status fuit prout reclamat de presenti et protestatur quod propterea molebat nec intendebat ordini huiusmodi in genere nec in specie quomodolibet obligati sed vi et metu predictis sic stantibus ac in dictis protestationibus et reclamationibus persistens ad

39 Lunel (Hérault, arrondissement de Montpellier).

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

omnes etiam sacros et presbiteratus ordines promotus fuit et tandem vi et metu predictis cessantibus cum primum potuit captata tandem per eum oportunitate ad seculum in quo dies suos ut presbiter secularis finire cupit est reversus, ab aliquibus tamen simplicibus etc. Suplicatur etc quatenus si vocato ad hoc in Romana curia dicti ordinis procuratore generali oratorem ipsum premissorum occasione ordini et religioni predictis in genere vel in specie nullathenus obligatum seu astrictum esse sed premissis non obstantibus in seculo ut presbiter secularis remanere in omnibusque suis sic per eum susceptis ordinibus etiam in alteris ministerio ministrare sibique in futurum canonice conferenda beneficia ecclesiastica quecumque quotcumque et qua fuerint invicem tamen se compatientia recipere et retinere libere et licite posse alio sibi non obstante canonico impedimento nuntiari et declarari mandare misericorditer dignemini in forma.

Fiat in forma, Mercurius, regens.

Committatur episcopo Sancti Leonis [40] et Petro Meriel [41] Sanctitatis Vestre penitentiariis ad presens in Romana curia residentibus. Fiat, Mercurius.

31

Rome, 3 mars 1519.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 63, f. 965v.

[m. g.] Absolutio ab irregularitate.
[m. g.] .v. nonas martii.
[m. d.] Magalonensis.
[centre] Cencius, taxatio .x.

Petrus Boloix, prior prioratus monasterii Beate Marie de Monte Albedone ordinis Grandismontensis Magalonensis diocesis, exponit quod cum ipse alias in villa Montispessulani sollemnizatori matrimonii cuiusdam neptis sue interesset, ex animi levitate cum secularibus personis et dicta nepte sua publice et per diversa loca dicte ville ad sonum libitinum coreum duxit et alias se eisdem secularibus immiscuit habitu tamen suo regulari retento, propter quod nonnullas sententias censuras et penas ecclesiasticas in tales per dicti ordinis constitutiones et statuta seu alias a iure promulgatas incurrisse dubitat, et sic forsan ligatus missas et alia divina non tamen in contemptum clavium celebrando et alias se illis immiscendo eisdem irregularitatem contraxisse dubitat. Suplicatur etc quatenus oratorem ipsum a quibuscumque sententiis censuris et penis etiam ecclesiasticis si ipsas propter premissa incurrerit et excessibus huiusmodi necnon peccatis suis aliis nisi talia sint etc absolvi demum etc super irregularitate si quem propter premissa contraxerit quodque in suis sacris ordinibus etiam in altaris ministerio ministrare et in ordine predicto altissimo Domino famulari libere et licite possit misericorditer dispensari mandare dignemini cum eodem de gratia speciali.

Fiat de speciali, Mercurius regens.

Committatur Sancti Salvatoris [42] et Sancte Anne [43] secularium et collegiarum ecclesiarum ville Montispessulani prioribus Magalonensis diocesis et eorum cuilibet. Fiat, Mercurius.

32

Rome, 22 juillet 1520.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 66, f. 474v-475r.

[m. g.] Standi extra.
[m. g.] .xi. kalendas augustti.
[m. d.] Magalonensis.
[centre] Hantius, taxatio .xxii.

Guillermus Roqueti, frater domus Sancti Dominici Montispessulani ordinis fratrum predicatorum Magalonensis diocesis, sacre theologie professor et doctor universitatis Montispessulani, exponit quod licet alias in quintodecimo vel circa sue etatis anno constitutus ordinem ipsum in conventu Albiensi professus fuerit et in eodem regulares observantias eiusdem laudabiliter observando per novem annos vel circa vixerit, deinde ad conventum Montispessulani ratione lecture et observantie per suum generalem translatus fuerit et in eodem conventu per plures annos prior fuerit, deinde in eodem magister effectus in dicto conventu per plures annos vixerit, tamen successu temporis tum propter dicti ordinis regulares observantias et variata statuta tum etiam propter reformationes et arctiorem modum vivendi forsan auctoritate apostolica approbata et confirmata ac nonnullas infirmitates quas patitur, non sperat ulterius infra claustra conventuum et domorum dicti ordinis absque graviori corporis sui periculo permanere nec austeritates dicti ordinis propter persone sue et stomachi debilitatem sufferre posse, et propterea cuperet in domibus parentum et consanguineorum seu affinium suorum aut aliquo alio loco honesto morari et residuum dierum suorum finire et interim alicui

40 Giuliano Dati, évêque de San Leone (1518-1524), pénitencier mineur.
41 Petrus Meriel, professeur de théologie, pénitencier mineur.
42 Sur le chapitre collégial de Saint-Sauveur à Montpellier, voir Aigrefeuille, vol. III, p. 354-358.
43 Sur le chapitre collégial de Sainte-Anne à Montpellier, voir Aigrefeuille, vol. III, p. 368-369.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

beneficio ecclesiastico etiam curato pro sustensatione sicut gradui suo convenit in divinis deservitur. Suplicatur ut sui superioris licentia super hoc per se vel per alium seu alios suo nomine petita licet non obtenta in domibus parentum consanguineorum seu amicorum suorum aut aliquo alio loco honesto habitu suo regulari semper retento ac religiose et honeste sub obedientia et correctione ordinarii loci in quo eum pro tempore residere contigerit morari permanere et interim alicui beneficio ecclesiastico etiam curato de illud obtenta licentia in divinis deservire, Christi fidelium confessiones audire et eos a casibus parrochialium ecclesiarum rectoribus a iure permissis absolvere ac ipsis penitentiam salutarem // pro modo culpe iniungere dictique beneficii parrochianorum curam exercere, verbum Dei Christi populo predicatum ac Eucharistiam et alia sacramenta ecclesiastica eis nuntiare elemosinasque etc convertere et de bonis per episcopum licite acquisitis et acquirendis disponere libere et licite possit et valeat indulgeri ac licentiam concedere pariter et facultatem dignemini non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis ac conventus et ordinis predictorum etiam iuramento etc roboratis statutis et consuetudinibus privilegiisque indultis et litteris apostolicis conventui et ordini predictis necnon generali seu provinciali aut quibusvis aliis super consuetudinibus reformationibus et personis eiusdem ordinis coniunctim vel divisim per Sedem apostolicam aut mare magnum sive alias per quasvis litteras apostolicas sub quibusvis verborum formis et clausulis etiam derogatorium etc contra premissa forsan concessis confirmatis et invocatis, etiam si pro illorum etiam servanda esset, illorum omnium tenores ac si de verbo ad verbum insererentur presentibus pro sufficienter expressis et insertis habentes quibus videlicet et singulis illis alias in suo robore permansuris hac vice dumtaxat specialiter ac expresse derogare placent ceterisque contrariis quibuscumque de gratia speciali et expresso.

Fiat de speciali et expresso, Mercurius regens.

Committatur Avinionensi et Albiensi ac Magalonensi officialibus et eorum cuilibet. Fiat, Mercurius.

33

Rome, 7 mai 1521.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 68, f. 197v.

[m. g.] Absolutio a fornicatione.
[m. g.] Nonis maii.
[m. d.] Magalonensis.
[centre] Hominis, taxatio .XXXVII.

Anthonius Orynel, presbiter canonicus ecclesie Magalonensis ordinis Sancti Augustini canonicorum regularium ac prior prioratus Sancti Augustini dicti ordinis Magalonensis diocesis, exponit quod postquam alias ipse sui salutis inmemor et nonnulli alii eius socii nocturno tempore quandam mulierem inhonestam uxoratam de incontinentia suspectam tunc extra suum domicilium vagantem acceperunt et eandem verberaverant ac forsan carnaliter cognoverant, orator ipse per officiarios capituli dicte ecclesie Magalonensis captus et arrestatus ac interrogatus se in premissis interfuisse nec ad illa faciendum auxilium neque consilium dedisse medio eius iuramento respondit. Cum autem, Pater Sancte, predictus orator premissa commisisse ab intimis doluerit prout dolet de presenti cupiatque ex magno devotionis fervore in suis ordinibus etiam in altaris ministerio ministrare, suplicatur etc quatenus oratorem ipsum ab excommunicationis et quibusvis aliis sententiis censuris et penis etiam excommunicationis quis premissorum occasione incurrit adulterii et fornicationis ac pariurii reatibus et excessibus huiusmodi necnon peccatis suis aliis etc absolvi necnon super irregularitate per eum ex premissis contracta quodque eisdem premissis non obstantibus in suis ordinibus etiam in altaris ministerio ministrare et dictum prioratum ac quecumque alia per eum forsan obtenta sine preiudicio retinere sibique in futurum canonice conferenda beneficia ecclesiastica compatibilia dicti ordinis recipere et retinere libere et licite possit et valeat misericorditer dispensari ipsumque in eum in quo antequam premissa commisisset erat statum restituere omnemque etc aboleri mandare dignemini de gratia speciali et expresso.

Fiat de speciali et expresso, Mercurius, regens.

Committatur preposito ecclesie Sanctorum Benedicti et Germani ac officiali Magalonensi et eorum cuilibet. Fiat, Mercurius.

34

Rome, 22 août 1521.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 68, f. 456v.

[m. g.] Absolutio.
[m. g.] .XI. kalendas septembris.
[m. d.] Magalonensis.
[centre] Hominis, taxatio .XXVIII.

Antonius Dominici et Guillermus Capella, presbiteri monachi monasterii Beate Marie de Monte Elbedone Grandismontensis ordinis Magalonensis diocesis, exponit quod alias videlicet die Resurrectionis Domini nostri Jhesu Christi ultimo elapso ad preces et requisitionem nonnullorum christianorum qui propter pestem in oppido Montispesulani seu illius districte hinc urgentem ab eodem oppido et illius districtu aufugerant et prope dictum monasterium in certis locis se receperant necnon eiusdem Antonii dicti monasterii sindici, idem Guillermus eosdem Christi fideles absque tamen eorumdem Christi fidelium rectoris licentia in confessione audivit et ipsos a peccatis suis absolvit ac eisdem sacramenta ecclesiastica ministravit, propter quod ipsi Anto-

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

nius et Guillermus dubitant aliquas sententias censuras et penas incurrisse, et illis ligati tamquam simplices missas et alia divina officia non tamen in contemptum clavium celebrarunt et alias se eisdem immiscerunt. Cum autem, Pater Sancte, prefati Antonius et Guillermus premissi commisisse ab intimis doleant et de cetera similibus se abstinere intendant cupiantque ex magno devotionis fervore in sacris ordinibus etiam in altaris ministerio ministrare, suplicatur etc quatenus ipsos Antonium et Guillermum ab excommunicationis et quibusvis aliis sententiis censuris et penis si quas premissorum occasione tam per statuta et constitutiones monasterii et ordinis predictorum ac provinciales et synodales quas alias a iure vel ab homine latas incurrerunt et excessibus huiusmodi necnon peccatis suis a his etc absolvi demum etc super irregularitate per eos et eorum quemlibet ex premissis contracta quodque eisdem premissis non obstantibus in suis ordinibus etiam in altaris ministerio ministrare, ac Antonius administrationem domus sive prioratus de Petrosio [44] Caturcensis diocesis meritibus dicti monasterii continuare libere et licite possent et valeant cum eisdem dispensari non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis necnon statutis et consuetudinibus monasterii et ordinis predictorum iuramento etc roboratis ceterisque contrariis quibuscumque dignemini de gratia speciali.

Fiat de speciali, Mercurius, regens.

35

Rome, 15 janvier 1522.
Archivio Apostolico Vaticano, Arm. XXXII, n° 61, f. 32v [45].

[m. g.] Absolutio ab excommunicationis sententia.
[m. g.] .XVIII. kalendas februarii.
[m. d.] Magalonensis.
[centre] Hominis, taxatio .XXII. ½.

Iohannes Brondelli, presbiter Magalonensis diocesis, exponit quod alias ipse tamquam simplex et iurisignarus cuiusdam dispensationis super defectu natalium quem patitur de illicito et dannato coitu procreatus sibi a quodam comite palatino concesse pretextu tunc minor annis agens etiam propter certa eius demerita extra diocesim Magalonensem relegatus et bannitus nullisque sibi suffragantibus litteris dimissorialibus sui episcopi Magalonensis se fecit alias tamen rite clericali caractere insigniri ac ad omnes etiam sacros et presbiteratus ordines promoveri et forsan in illis promotus etiam in altaris ministerio pluries ministravit, propter quod orator ipse per dictum episcopum seu illius officialem ab excommunicatione eorumdem sic susceptorum ordinum suspensus et ad illos exercendum inhabilis declaratus fuit. Cum autem prefatus orator premissa commisisse ab intimis doleat nullisque aliis sententiis censuris et penis quominus in suis sic susceptis ordinibus etiam in altaris ministerio ministrare possit ligatus extitit necnon ad etatem legittimum tam perveneat cupiatque ex magno devotionis fervore in suis ordinibus etiam in altaris ministerio ministrare, supplicatur etc quatenus oratorem ipsum ab excommunicationis et suspensionis aliisque sententiis censuris et penis quas premissorum occasione incurrit et excessibus huiusmodi sue vite absolvi etc necnon super irregularitate per eum ex premissis contracta quodque eisdem premissis ac defectu natalium huiusmodi non obstantibus in suis sic susceptis ordinibus etiam in altaris ministerio ministrare ac unum beneficium ecclesiasticum etiam si curam habet animarum recipere et retinere libere et licite possit et valeat nunc dispensari cum eodem ita tamen quod id presbiter prout requiret onus beneficii quod eum post dispensationem huiusmodi vigore obtinere contigerit in eodem personaliter resideat alioquin dicte dispensationis gratia quo ad ipsum beneficium nullius penitus sit momenti misericorditer mandare dignemini de gratia speciali.

Fiat de speciali, Mercurius, regens.

Committatur episcopo Magalonensi vel eius vicario in spiritualibus seu officiali generali et Sancte Anne ac Sancti Salvatoris ville Montispesulani Magalonensis diocesis ecclesiarum prioribus et eorum cuilibet. Fiat, Mercurius.

36

Rome, 26 septembre 1522.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 70, f. 56r-v.

[m. g.] Absolutio ab excommunicationis sententia.
[m. g.] .VI. kalendas octobris.
[m. d.] Magalonensis.
[centre] Cordellas, taxatio .III.

Iacobus Monachi, canonicus ecclesie Magalonensis ordinis Sancti Augustini, exponit quod postquam alias sibi de prioratu Sancti Iohannis de Bodia [46] Magalonensis vel alterius diocesis tunc per resignationem Anthoni Pernelle clerici de illo quod tunc obtinebat ex causa permutationis cum certo alio beneficio quod dictus orator tunc obtinebat factam vacante et de Anthonio certa pensio annua super fructibus dicti prioratus cum retentione domus claustralis easdem ad ipsius Anthonii vitam reservata fuerat,

44 Ce prieuré n'est pas cité dans *Recueil des Historiens de la France, Pouillés, tome X : Province de Bourges*, Paris : Imprimerie nationale 1961-1962, 2 vol.
45 Il s'agit de la seule supplique qui ne provienne pas des Archives de la Pénitencerie apostolique. Le volume est conservé dans le fonds *Armadi* des Archives vaticanes. La supplique n° 35 y est enregistrée *sede vacante post obitum Leonis X*.
46 Saint-Jean-de-Buèges (Hérault, canton de Saint-Martin-de-Londres).

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

prefatus Anthonius // asserens in processu per executorem apostolicum in litteris dicte reservationis deputatum fulminato seu alias moneri eundem oratorem sub excommunicationis pena quatenus domum claustralem predictam sibi vacuam dimitteret processum sive fulminationem seu monitionem et censuras prefatas huiusmodi prefato oratore per quemdam executorem sive subexecutorem intimari fecit, absque eo quod orator copiam processus et alio pro premissibus habuerit a quibusquidem intimationibus et monitionibus idem orator qui semper intellexit et intelligit quod ipse Anthonius una cum oratore et servitoribus ecclesie in divinis deservientibus in dicta domo residere et commorari posset ad Sedem apostolicam appellavit et deinde missas et alias divina officia non tamen in contemptum clavium celebravit et alias se eisdem immiscuit et quamvis dictus orator qui hactenus propter diuturnam Sedis apostolice vacationem dictam appellationem non extitit prosecutus nullam propterea excommunicationem forsan incurrerit. Tamen quia dictus Anthonius veritatem asserere ipsum oratorem pro eo quod monitioni non paruit seu alias propter premissa excommunicationis similia innodatum fuisse et bonarum meritum est ubi culpam ubi culpa forsan minime requiritur, suplicatur etc quatenus oratorem ipsum recepto prius ab eo iuramento quod iudicis cui causa appellationis huiusmodi commissa fuerit vel se appellationi ipsi renuntiare maluerit aut appellatio ipsa deserta fuerit mandatis iudicum ipsorum super hiis super quibus excommunicatus dicitur parebit a dicta et quibusvis aliis sententiis censuris et penis quas propter premissa forsan incurrit et excessibus huiusmodi absolvi ad cautelam etc necnon cum eo super irregularitate ex premissis contracta quodque eisdem premissis non obstantibus in suis ordinibus etiam in altaris ministerio ministrare ac dictum prioratum et alia que obtinet sive preiudicio retinere sibique in futurum canonice conferenda beneficia ecclesiastica cum cura et sine cura quecumque et qualiacumque obtinere libere et licite possit et valeat misericorditer dispensari non obstantibus premissis ac consuetudinibus et ordinationibus apostolicis ceterisque contraris quibuscumque mandare dignemini de gratia speciali.

Fiat de speciali, Mercurius, regens.

Committatur preposito Sanctorum Benedicti et Germani et priori Sancte Anne collegiatarum ecclesiarum Montispesulani, Magalonensis diocesis, et eorum cuilibet. Fiat, Mercurius.

37

Rome, 25 novembre 1522.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 70, f. 147v-148r.

[m. g.] Licentia ducendi vitam heremiticam.
[m. g.] .VIII. kalendas decembris
[m. d.] Montispessulani.
[centre] Hantius, taxatio .XIII.

Iohannes Autinhac, ordinis fratrum minorum conventualium nuncupatorum professor, exponit quod ipse qui presbiter est non valet ulterius in domo fratrum minorum conventualium Montispessulani provincie Sancti Ludovici secundum morem dicti ordinis propter persecutiones et reformationes // ac novas asperitates per Alexandrum Rosseti [47] eiusdem ordinis minorum fratrum pro commissario apostolico se gerentem factas cum animi sui quiete et sana conscientia permanere, cupit propterea ob melioris vite frugem in heremitorio Sancti Baudilii [48] Magalonensis vel alterius diocesis per capitulum ecclesie Magalonensis sibi concesso quamdiu vixerit morari et permanere. Supplicatur quatenus sibi et quandiu vixerit in predicto heremitorio vitam heremiticam dummodo sub obedientia et correctione moderni et pro tempore existentis episcopi Magalonensis vivendo morari et permanere libere et licite possit et valeat vero exeuntibus premissis indulgere ac licentiam impartiri ipsum a predicto ordine fratrum minorum penitus absolventes et eximentes non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis privilegiis quoque et indultis predicto ordini minorum ac illius generali provinciali et quibuscumque aliis personis eiusdem ordinis superioribus per Sedem apostolicam etiam in forma brevis per felicis recordationis Leonem papam .X. in genere vel in specie concessis confermatis et invocatis etiam si talia forent que pro illorum sufficiente derogatione de illis eorumque totis teneribus specialis specifica expressa et individua ac de verbo ab verbum non autem per clausulas idem importantes mentio seu quevis alia expressis habenda aut exquisita forma servanda esset quibus illorum tenores ac si de verbo ad verbum insererentur presentibus pro sufficienter expressis habentes, illis alias in suo robore permansuris hac vice dumtaxat specialiter et expresse derogare placent ceterisque contrariis quibuscumque de gratia speciali.

Fiat de speciali, Mercurius, regens.

47 Sur ce personnage, voir Aigrefeuille, vol. III, p. 422.
48 Saint-Bauzille-de-Putois (Hérault, canton de Ganges).

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

◆◆◆

38

Rome, 21 février 1523.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 70, f. 216v-217r.

[m. g.] Pro oratore qui litteras prime tonsure non reperit.
[m. g.] .XI. kalendas martii.
[m. d.] Magalonensis.
[centre] Hominis, taxatio .IIII. 2.

Petrus de Costa, presbiter canonicus ecclesie Magalonensis ordinis Sancti Augustini canonicorum regularium ordinem ipsum expresse professus, exponit quod licet ipse alias rite a suo ordinario clericali carractere insignitus ac tandem ad omnes etiam sacros et presbiteratus ordines promotus fuerit, et in illis etiam in altaris ministerio pluries ac pluries a viginti annis citra aut circa ministraverit, necnon pro presbitero in presbiteratus ordine constituto habitum et vestes iuxta sui ordinis regularia instituta deferens se nominaverit vel reportaverit, ac ab omnibus aliis cum cognoscentibus habitus nominatus et reputatus fuerit, ac ab omnibus aliis eum cognoscere licet habitus nominatus et reputatus fuerit. Quia tamen propter eiusdem antistitis eum ordinantis N. etc notarii seu secretarii tunc scribendis et testium tunc presentium obitum vel librorum seu scripturarum per dictionem aut alios sinistros eventus de litteris receptionis prime tonsure seu clericalis carracteris // aliquam fidem facere posse non valet, dubitat a nonnullis simplicibus et iurisignaris ac ipsius forsan emulis asseri posse ipsum huiusmodi clericali caractere ac illius privilegiis minime uti posse ad quorum etc obstruenda. Suplicatur etc quatenus iudicibus infrascriptis et eorum cuilibet si vocatis vocandis eis constiterit quod dictus orator clericus semper habitus tentus nominatus et reputatus fuerit ac super premissis recepto eiusdem oratoris iuramento quod rite clericali caractere huiusmodi insignitus fuerit declarent oratorem ipsum premissis non obstantibus dicto clericali caractere illiusque privilegiis uti posse ac pro tali habere nuntiari et reputari debent necnon ad docendum de litteris receptionis huiusmodi clericalis caracteris a quocumque quavis etiam apostolica auctoritate fungente cogi seu compelli non debere sed in omnibus suis ordinibus postmodum receptis etiam in altaris ministerio ministrare et sacramentum ecclesie Sanctissime Trinitatis insule Magalone [49] ac prioratum regularem Sancti Andree de Novisgentibus [50] ordinis et diocesis predictorum, necnon alia forsan per eum obtenta retinere sibique in futurum canonice conferenda beneficia ecclesiastica compatibilia dicti ordinis recipere et similiter retinere libere et licite posse alio sibi non obstante canonico declarent et nuntient mandare dignemini non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis necnon statutis et consuetudinibus etiam Magalonensis predicte ceterisque in contrarium facientibus quibuscumque in forma.

Fiat in forma, Mercurius, regens.

Committatur Sancti Salvatoris et Sancte Anne prioribus ac preposito Sanctorum Benedicti et Germani ville Montispessulani Magalonensis diocesis et eorum cuilibet. Fiat, Mercurius.

39

Rome, 21 mai 1524.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 72, f. 661r-v.

[m. g.] Assistentia etc.
[m. g.] .XII. kalendas iulii.
[m. d.] Magalonensis.
[centre] Gladiatoris, taxatio .VII.

Iohannes Autinhac, ordinis fratrum minorum conventualium nuncupatorum professor, exponit quod cum alias ipse qui presbiter est non ulterius in domo fratrum minorum conventualium Montispessulani provincie Sancti Ludovici secundum morem dicti ordinis propter certas persecutiones et reformationes ac novas asperitates per Alexandrum Rosseti eiusdem ordinis minorum fratrum pro commissario apostolico se gerentem factas cum animi sui quiete et sana conscientia ulterius permanere non valeret et propterea ob melioris vite frugem in heremitorio Sancti Baudilii Magalonensis vel alterius diocesis per capitulum ecclesie Magalonensis sibi concesso quamdiu viveret morari et permanere cuperet quasdam litteras a Sede apostolica et sacre Penitentiarie apostolice officio emanatas obtinuit per quas sibi et quandiu vixerit in predicto heremitorio vitam heremiticam dummodo sub obedientia et correctione moderni et pro tempore existentis episcopi Magalonensis vivendo morari et permanere libere et licite possit et valeat indultum existit prout in litteris desuper confectis quarum tenorum hic haberi placeat pro excessibus plenius continetur. Cum autem, Pater Sancte, prefatus orator timeat ab episcopo Magalonensi forsan pretendente litteras huiusmodi contra constitutionem felicis recordationis Martini pape .IIII. concessas fuisse super premissis molestari prout iam forsan molestatur, suplicatur etc quatenus iudicibus infrascriptis committere et mandare ut eidem oratori in premissis efficacis defensionis presidio assistentia non permittant eum per eumdem episcopum Magalonensem vel eius vicarium non obstantibus dicta felicis recordationis Martini pape .IIII. aliisque constitutionibus et ordinationibus apostolicis ac omnibus et singulis illis quibus in prefatis litteris concessis fuit non obstantibus ceterisque contrariis quibuscumque dignemini de gratia speciali.

Fiat // de speciali, Mercurius, episcopus Balneoregiensis, regens.

Et committatur preposito Magalonensi et prioris secularis et collegiate Sancte Anne Montispessulani ecclesiarum et eorum cuilibet. Fiat, Mercurius.

49 Sur le chapitre collégial de la Sainte-Trinité de l'île de Maguelone, voir Aigrefeuille, vol. III, p. 362-368.
50 Saint-André-de-Novigens (Hérault, canton de Saint-Gély-du-Fesc, commune de Guzargues).

◆◆◆

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

40

Rome, 6 mars 1525.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 73, f. 470r.

[m. g.] Declaratoria iuris.
[m. g.] .II. nonas martii.
[m. d.] Magalonensis.
[centre] Cecius, taxatio .IIII. 3.

Antonius de Monte Lauro [51], canonicus ecclesie Magalonensis, exponit quod licet alias ipse fuerit clericali caractere insignitus abinde citra se pro clerico gesserit et nominaverit et ab aliis eum cognoscentibus pro tali habitus tentus nominatus et etc talis fuit, quia tamen successu temporis causas testimoniales dicti in clericales caracteris casualiter perdidit nec de illis donec potest, dubitat ab aliquibus suis emulis super hoc molestari posse tempore precedente. Suplicatur etc quatenus se inquisita per iudices infrascriptos super premessis diligentius veritate reperiatur ipsum exponentem se pro clerico temuisse nominasse et reputasse ac ab aliis pro tali habitum tentum nominatum et reputatum fuisse illum dicto suo clericali caractere omnibusque illius privilegiis gratiis indultis libertatibus et exemptionibus ut potiri et gaudere libere et licite posse nec de cetero de dictis litteris testimonialibus alter docendum aut fidem faciendum teneri sed principales loco illarum sibi in iudicio et extra illud valere et suffragari debere nunciari et declarari mandare dignemini in forma.

Fiat in forma, Mercurius, episcopus Balneoregiensis, regens.

Et committatur officiali Magalonensi. Fiat, Mercurius.

41

Rome, 11 avril 1525.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 73, f. 659r.

[m. g.] Bigamia.
[m. g.] .III. idus aprilis.
[m. d.] Magalonensis.
[centre] Gladiatoris, taxatio .XXV.

Raymundus de Perez, filius quondam Marci etiam de Perez mercatoris dum in humanis ageret in villa Montispesulani Magalonensis diocesis moram trahentis, exponit quod postquam ipse alias in puerili etate constitutus per tunc episcopum Magalonensem clericali caractere alias tamen rite insignitus fuerat matrimonium cum una et deinde illa de medio sublata cum alia ad presens forsan vivente mulieribus virginibus successive contraxit et consummavit propter quod privilegium clericale quoad forum ecclesiasticum eo ipso amisit et illo privatus fuit. Cum autem ipse cupiat ex magno devotionis fervore premissis non obstantibus suo huiusmodi clericali caractere illiusque provilegio uti, suplicatur etc quatenus sibi ut premissis non obstantibus huiusmodi privilegio clericali in quo quidam ex dicta villa Montispesulani oriundus existebat licet ex Barchinionia oriundus esset et per dictum Marcum patrem suum adhuc puer ad dictam villam in qua dictus pater suus morribatur traductus fuisset ibidemque per plures annos permansisset expressum fuit in quibuscumque curiis et tribunalibus quocum forum ecclesiasticum uti frui et gaudere quodque in quasvis causa tam civili quam criminali civiliter vel criminaliter intentanda huiusmodi privilegium clericale retinere libere et licite possit et valeat ita quod a quibusvis coram alio quam ecclesiastico iudice et suo diocesano aut iudicium trahi aut conveniri capi vel alias iuraverat seu in persona vel bonis morari non possit neque debeat perinde ac si cum unica et virgine dumtaxat contraxisset et in suo huiusmodi privilegio clericali quod de dicta civitate Barchinonie oriundus existebat espressum fuisset indulgere plenumque et liberum concedere facultatem decerneri ex nunc irritum et inane si secus super his aquoquam quavis auctoritate attentari contigerit dignemini non obstantibus felicis recordationis dominorum Gregorii pape .X. que incipit « Altere alio » et Bonifacii pape .VIII. que incipit « Clerici » ac aliis apostolicis necnon tam in provincialibus quam synodalibus conciliis editis generalibus vel specialibus constitutionibus et ordinationibus ceterisque in contrarium tamen quibuscumque de gratia speciali.

Fiat de speciali, Mercurius, episcopus Balneoregiensis, regens.

Et cum assistentia que committatur decano collegiate Sancti Agricoli Avinionensis [52] et vice gerenti Avinionensi ac Guillermo Gerardi Vasionis ecclesie canonico ad presens Avinione residenti et eorum cuilibet qui assistant in latissima forma. Fiat, Mercurius.

51 Antoine de Montlaur est toujours chanoine en 1536 lors du transfert du siège épiscopal de Maguelone à Montpellier. Voir Aigrefeuille, vol. III, p. 239 et 253.
52 Chapitre collégial de Saint-Agricol d'Avignon (Vaucluse).

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

◆◆◆

42

Rome, 17 mai 1525.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 73, f. 856v-857r.

[m. g.] Absolutio ad cautelam.
[m. g.] .XVI. kalendas iunii.
[m. d.] Montispesulani.
[centre] Nicolaus Gladiatoris, taxatio .X.

Guillermus de Fagis, minister domus seu conventus ordinis Sanctissime Trinitatis redemptionis captivorum Montispesulani, exponit quod alias ipse quendam Iohannem de Vellibus qui antea habitu et ordine fratrum predicatorum Sancti Dominici eius professor existebat per eum relictis et habitu seculari assumpto in seculo die vagatus fuerat sub eo pretextu quod ut ipse de Vellibus se dispensationem super premissis a Sede apostolica obtinuisse asserebat anime sue saluti consulere volens in fratrem et religiosum dicte domus seu conventus recepit sibique habitum eiusdem ordinis Sanctissime Trinitatis dedit et concessit. Quia tamen licet hoc bono zelo fecerit nichilominus eo quod de prefata dispensatione de Vellibus predicti alter quam per assertionem ipsius sibi non constitit et forsan constare non potuit, dubitat aliquas censuras ecclesiasticas incurrisse. Super quibus ad tollendum omnem dubium, supplicatur etc quatenus sibi de opportuno cautele remedio misericorditer provideri discreto viro priori secularis et collegiate ecclesie Sancti Salvatoris Montispesulani Magalonensis diocesis ipsum oratorem a quibuscumque sententiis censuris et penis si quas tam a iure quam per ordinum predictorum constitutiones et statuta quomodolibet incurrit et excessibus huiusmodi absolvat necnon super irregularitate per // si quam dicto modo etiam postmodum missas et alia divina officia celebrando et alias illis se immiscendo contracta quodque premissis necnon constitutionibus et ordinationibus apostolicis et presertim felicis recordationis Martini pape .IIII. ceterisque contrariis quibuscunque non obstantibus in suis ordinibus etiam in altaris ministerio ministrare ac omnibus et singulis privilegiis gratiis indultis libertatibus et exemptionibus dicti ordinis ut prius uti poteri et gaudere libere et licite possit et valeat dispensari mandare dignemini de gratia speciali.

Fiat de speciali, Mercurius, episcopus Balneoregiensis, regens.

43

Rome, 23 novembre 1525.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 73, f. 1759r-1760r.

[m. g.] Ab homicidio.
[m. g.] .VIIII. kalendas decembris.
[m. d.] Magalonensis.
[centre] Galteri, taxatio .XXXVII.

Guillermus de Monte Taussone, diaconus monachus monasterii Aniane [53] ordinis Sancti Benedicti Magalonensis diocesis ordinem ipsum expresse professus, exponit quod cum alias de mense martii ultimo preteriti ipse et Iohannes de Turri, Iohannes des Salles, monachi dicti monasterii, Guillermus Frouzes presbiter secularis loci Sancti Guillermi de Desertis [54] Lodovensis diocesis, // Raymundus Arzolery, Guillermus Olie, Berengarius Iohannis dictus Solie ac Stephanus Trancon, laici habitatores dicti loci Aniane, circa horam decimam post meridiem et noctis tempore per viam sive cameram publicam illius loci armis diversis invasibilibus et defensibilibus non animo aliquem offendendi sed potius animi quadam levitate moti innoderent et quondam Iohannem Coste qui pro clerico se gerebat et certis aliis scolaribus et laicis eiusdem loci etiam diversis armis invasibilibus et defensibilibus munitis obviassent ipsisque ad nonnulla verba iniuriosa cum dicto Iohanne Coste et hinc inde ad verba cum dictis armis devenissent et confligerent, dictus Guillermus Olie qui de societate dicti oratoris erat sagitta quadam ex balista quam tensam deferebat laxata et emissa preter votum et mentem oratoris in rixa huiusmodi presentis eundem Iohannis Coste unico ictu percussit et vulneravit, ex quo quidem vulnere dictus Iohannes sicut Domino placuit post aliquos paucos dies ab hac luce migravit et licet, Pater Sancte, prefatus orator in mortem dicti defuncti de qua alias quam ut premittitur culpabilis non fuit minime aspiraverit, sed de ea ab intimis doluerit prout de presenti dolet cupiatque ex magno devotionis fervore ad presbiteratus ordinem promoveri et in eo ac aliis per eum susceptis ordinibus etiam in altaris ministerio ministrare. Supplicatur etc quatenus eundem oratorem ab excommunicationis et quibusvis aliis sententiis censuris et penis ecclesiasticis si quas propter premissa forsan incurrit homicidii reatu et excessibus huiusmodi absolvi necnon super irregularitate per eum ex premissis et illorum occasione contracta quodque premissis non obstantibus ad dictum presbiteratus ordinem promoveri et in eo postmodum ac aliis per eum susceptis ordinibus etiam in altaris ministerio ministrare et per eum forsan obtenta sine alicuius preiudicio retinere sibique // in futurum canonice conferenda beneficia ecclesiastica cum cura et sine cura quecunque quotcunque et qualiacunque sint sui ordinis dumtaxat et invicem se compatientia recipere et similiter retinere libere et licite possit et valeat misericorditer dispensari cum eodem omnemque inhabilitatis etc aboleri non obstantibus censuribus et ordinationibus apostolicis ac monasterii et ordinis predictorum statutis et consuetudinibus etiam iuramento etc roboratis ceterisque contrariis quibuscunque mandare dignemini de gratia speciali et expresso.

Fiat de speciali et expresso, Mercurius, episcopus Balneoregiensis, regens.

53 Abbaye bénédictine Saint-Sauveur à Aniane (Hérault, canton de Gignac).
54 Saint-Guilhem-le-Désert (Hérault, canton de Gignac).

◆◆◆

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Et committatur Sancti Petri de Nanto [55] Vabrensis diocesis et Sancti Iacobi [56] Bitterrensis monasteriorum abbatibus et priori secularis et collegiate ecclesie Sancti Salvatoris prope et extra muros ville seu oppidi Montispesulani Magalonensis diocesis et eorum cuilibet. Fiat, Mercurius.

44

Rome, 31 août 1525.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 73, f. 1905v-1907r [57].

[m. g.] Ab homicidio.
[m. g.] .II. kalendas septembris.
[m. d.] Magalonensis.
[centre] Nicolaus Gladiatoris, taxatio .XLI.

Iohannes de Turri, monachus monasterii Sancti Salvatoris Anyhanie ordinis Sancti Benedicti Magalonensis diocesis expresse professus, exponit quod alias ipso oratore una cum certis aliis religiosis a monasterio predicto iuxta portam dicti loci ad ortos tendentem recreationis causa profisciscentibus quidam Guillermus Ollie et Stephanus Bonalli clericus cum quibusdam aliis rixantes et se invicem obiurgantes necnon verberibus afficientes ab oratore et eius sociis intimis sive quos prefatus orator post tamen nonnullas exhortationes et ab huiusmodi contumeliis et verberibus desisterent meliori quo potuit modo ab invicem separavit. Quibus sic separatis quadam die sabbati quidam Guillermus Fruses secundarius ecclesie parrochialis predicte etatis consobrinus prefati Guillermi Ollie extitit ac dictam rixam sui huiusmodi consobrini cum prefato Bonalli egreferebat ad prefatum oratorem tunc in dicto monasterio exeuntem venit cumque ab eodem oratore se rixam huiusmodi vidisset et prefatus Ollie suum consobrinum et Bonalli // ab invicem separasset immo sagaret et percutteretur dictusque orator quod se et premissa videat dixisset prefatus Fruses presbiter iusto ut dicebat dolore motus quod de eodem Bonalli vindictam faciendam subiunxit prefatum oratorem quatenus cum eodem Fruses ad premissa peragendam accedere vellet non tamen animo nec intentione quempiam occidendi obnixe rogando cuius precibus prefatus orator die dominica sequenti noctis tempore quibusdam dicti monasterii fratribus videlicet Guillermo de Monte Taussone et Iohanne del Sales necnon quodam laico Raymundo Argelies nuncupato ac etiam quodam Trancho se vocato qui prefatus orator quandam bombardam sibi propriam archabattam quam in camera sua habebat verecundiam dederat asseratus cum prefatus Fruses et Ollie per huiusmodi locum una cum certis aliis eorum complicibus prefatum Bonalli una cum quodam Iohanne Costa et certis aliis viris numero septem vel octo invasivis et offensibilibus armis monitis in capite platea dicti loci invenerunt quibus inventis prefatus Guillermus qui balistam quandam ad dictum oratorem pertinentem deferebat et quam prefatus orator quadam lancea gevellina nuncupata quam ab eodem Fruses acceperat munitus necnon quodam ense verdun nuncupato que in zona deferebat armatus pre aliis sequebatur. Cum eosdem adversarios vidisset « hic est Bonalli cum aliis suis complicibus, quid agemus », dixit cui prefatus orator, quod iter eorum continuarent respondit quo dicto prefatus Ollie ab eisdem Bonalli et suis huiusmodi complicibus qui non essent petiit quibus prolatis unus ex septem vel octo complicibus predictis Deum blasphemando et « te Ollie hic es » acclamavit et in eosdem furibunde // irruit ictus et verbera precipue contra et adversus prefatum oratorem dirigendo quod prefatus orator illius manus absque corporis periculo cum difficultate evadere potuit cumque inter eosdem denunciarent prefatus Ollie pro sua et suorum necessaria defensione balistam quam tensam et sagittam desuper positam deferebat laxavit et casu prefatum Iohannem Costa absque tamen alio prefati oratoris auxilio consensu et favore percussit et vulneravit ex quaquidem percussione prefatus Costa post nonnullos dies sicut Domino placuit debitum nature persolvit. Cum autem, Pater Sancte, prefatus orator in morte dicti defuncti de qua alias quam ut prefertur culpabilis non fuit minime aspernaverit sed de ea ab intimis plurimum doluerit prout dolet de presenti dictusque traens qui ignem huiusmodi archaballe apposuit et illam laxavit neminem percusserit et postmodum dictus orator archaballam cuidam asteri dederit et illam alienaverit cupiatque ex magno devotionis fervore in suis ordinibus etiam in altaris ministerio ministrare, supplicatur etc pro parte dicti oratoris qui premissorum occasione absque licentia abbatis seu claustralis prioris dicti monasterii ab huiusmodi monasterio se absentavit prout de presenti absens extitit quatenus oratorem ipsum a quibuscunque sententiis censuris et penis etiam ecclesiasticis quas propter premissa incurrit homicidii et apostasie reatibus et excessibus huiusmodi ac peccatis etc in utroque foro etc absolvi necnon super irregularitate per eum ex premissis contracta quodque eisdem premissis non obstantibus in suis ordinibus etiam in altaris ministerio ministrare et officium thesaurarie quod in eodem monasterio Sancti Salvatoris obtinet et cuius ratione a camerario eiusdem // monasterii singulis annis aliquam pensionem habet et percepit retinere necnon monachialem portionem ut prius percipere et quecunque in futurum sibi canonice conferenda beneficia et officia regularia superiora se sibi alias canonice conferantur recipere et retinere libere et licite possit et valeat cum eodem misericorditer dispensari omnemque etc aboleri ipsumque in pristinum etc reintegrari in contrarium facientibus non obstantibus quibuscunque mandare dignemini de gratia speciali et expresso.

Fiat de speciali et expresso, Mercurius, episcopus Balneoregiensis, regens.

Committatur abbati Sancti Tiberi [58] Agatensis diocesis ac Narbonensi et Bitterrensi officialibus et eorum cuilibet qui inhibeant in forma dummodo super premissis per iudicem suum competentem accusatus inquisitus aut in iudicio legitime convictus non fuerat. Fiat, Mercurius.

55 Le nom de l'abbé de l'abbaye bénédictine Saint-Pierre de Nant n'est pas donné par *Gallia christiana*, vol. I, col. 286.
56 Jean III Le Rouge, abbé de l'abbaye augustinienne Saint-Jacques de Béziers à partir de 1519. Voir *Gallia christiana*, vol. VI, col. 416.
57 La supplique a été enregistrée une première fois à la même date dans le même registre, aux f. 1421r-1422r avant d'être rayée par Nicolaus Gladiatoris, procureur et *sigillator* à la Pénitencerie apostolique.
58 Gérard Corneilhan, abbé de l'abbaye bénédictine de Saint-Thibéry (1521-1543). Voir *Gallia Christiana*, vol. VI, col. 717-718.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

◆◆◆

45

Rome, 31 juillet 1526.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 74, f. 430r-v.

[m. g.] Studendi ad septennium pro canonico regulari.
[m. g.] .II. kalendas augusti.
[m. d.] Magalonensis.
[centre] Hominis, taxatio .XIII.

Antonius Gleysot, canonicus ecclesie Magalonensis ordinis Sancti Augustini canonicorum regularium, exponit quod ipse ut equum ab iniquo ac illicitum ab illicito facilius discernere possit, cupit leges et iura civilia in aliqua universitate seu studio generali sub quibusvis doctoribus ac quibusvis personis illa legentibus publice et privatim audire et legere ac in illo studere necnon postquam ydoneus repertus fuerit quoscumque gradus // promovere et illos suscipere etiam quod illa publice legere et interpretari absque conscientie sue scrupulo aut censure ecclesiastice incursu libere et licite possit indulgere ac plenam et liberam licentiam concedere et facultatem non obstantibus felicis recordationis domini Honorii pape .II. aliisque apostolicis ac in provincialibus et synodalibus conciliis editis generalibus vel specialibus constitutionibus et ordinationibus statutis et consuetudinibus ecclesie et eidem predictorum etam iuramento etc roboratis ceterisque contrariisque quibuscumque de gratia speciali et expresso.

Fiat de speciali et expresso, Mercurius, regens.

46

Rome, 2 janvier 1527.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 75, f. 68r-v.

[m. g.] Declaratoria iuris.
[m. g.] .IIII. nonis ianuarii.
[m. d.] Magalonensis.
[centre] Idem [59], taxatio IIII.

Ludovicus Loneste, presbiter filius quondam magistri Stephani Loneste habitatoris castri Montispessulani Magalonensis diocesis, exponit quod ipse alias in octavo vel circa sue etatis anno constitutus et patre orbatus nonnullorum ut bonis suis temporalibus potirentur suasionibus inductus seu potius seductus domum et monasterium Sancti Spiritus ordinis Sancti Augustini dicti castri Montispesulani intravit et habitum per illius fratres gestari solitum suscepit professionem quam per eosdem fratres emitti solitam adhuc impubes existens emisit regularem quamquidem professionis emissionem in suo adveniente etate legitima nunquam ratam aut gratam habuit sed ab ea pluries reclamavit in qua reclamatione persistens nonnullos etiam sacros et presbiteratus ordines non tamen animo vel intentione gerens quod propterea vellet aut deberet orator huiusmodi seu alias religioni obligari promotus fuit et tandem cum primum commodo potuit captus oportunitate habitu et ordine huiusmodi penitus derelictis // ad seculum redisse in quo dies suos sub Domini timore finire concupiscit, quare dictus exponens ordinis huiusmodi obligatus nuntiare debeat nichilominus ab aliquibus etc ad quorum etc. Supplicatur etc quatenus si vocatis dicte domus superiore iudicibus infrascriptis constiterit de assertis super quibus etc exponentem ipsum propter premissa ordini huiusmodi seu alias religioni in genere vel in specie obligatum esse sed premissis non obstantibus in seculo ut presbiter secularis et quecumque in futurum canonice conferenda beneficia ecclesiastica compatibilia recipere et retinere ac patrimonalia bona possidere libere et licite posse declarari et nunciari mandare dignemini ut in forma.

Fiat in forma, Mercurius, regens.

Et committatur episcopo Magalonensi vel eius in spiritualibus vicario sive officiali generali et eorum cuilibet. Fiat, Mercurius.

59 Le procureur est Gladiatoris, d'après la précédente supplique enregistrée au f. 66r.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

47

Rome, 27 avril 1527.
APA, Reg. Matrim. et Divers. 75, f. 329v-330r.

[m. g.] Absolutio pro religioso qui studuit in legibus et super defectu policis etc.
[m. g.] .v. kalendas maii.
[m. d.] Magalonensis.
[centre] Gladiatoris, taxatio XXXIIII.

Marquesius de Monte Rotundo, monachus expresse professus monasterii Sancti Salvatoris Aniani ordinis Sancti Benedicti Magalonensis diocesis, exponit quod ipse qui in vigesimo vel circa sue etatis anno constitutus extitit ex magno devotionis fervore ad omnes etiam sacros et presbiteratus ordinis promoveri desiderat, sed quia alias cum quodam socio recreationis causa cum ensibus ludendo parte pollicis manus sue sinistre casualiter amisit et cuiusdam mercatoris seu brancharii Tholosani dicentis et allegantis facultatem in legibus studendi in favorem dicti oratoris a Sede apostolica impetrasse licet non impetrasset verbis confusus in eisdem legibus tam studuit aliquandiu prout cursum suum in eisdem legibus ut veram noticiam iuris canonici adipisci valeat complere intendit desiderium suum in hac parte adimplere non potest Sede apostolica desuper inconsulta. Quare supplicatur etc quatenus oratorem a quibuscumque sententiis censuris et penis etiam ecclesiasticis quas propter premissa incurrit seu incurrisse potuisset et excessibus huiusmodi ac peccatis suis aliis etc absolvi necnon super irregularitate per eum ex premissis contracta quodque eisdem premissis non obstantibus dummodo tanta in dicto pollice non sit // deformitas que scandalum generet in populo nec impedimentum prestet in divinis etate legitima sibi suffragante ad omnes etiam sacros et presbiteratus ordines promoveri et postquam promotus fuerit in illis etiam in altaris ministerio ministrare ac quecumque in futurum sibi canonice conferenda beneficia ecclesiastica compatibilia et per monacos dicti ordinis obtineri solita recipere et retinere libere et licite possit et valeat cum eodem misericorditer dispensari sibique ut equum ab iniquo et iustum ab iniusto facilius discernere valeat cursum suum in huiusmodi legibus absque conscientie scrupulo complere valeat indulgere plenamque et liberam concedi facultatem constitutionibus et ordinationibus apostolicis et presertim felicis recordationis domini Honorii pape .III. ceterisque in contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque mandare dignemini de gratia speciali et expresso.

Fiat de speciali et expresso, Mercurius, regens.

Committatur Beate Marie de Nazareth [60] Tholosani et Beate Marie de Campo [61] Appamiarum ecclesiarum decanis et officiali Vaurensi et eorum cuilibet. Fiat, Mercurius.

60 Église Notre-Dame de Nazareth à Toulouse (Haute-Garonne).
61 Église Notre-Dame-du-Camp à Pamiers (Ariège).

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Un volume, grand format, 450 pages environ,
nombreuses notices écrites par des archéologues,
architectes, historiens
riche iconographie, en grande partie inédite, cousu collé,
couverture à rabats

PARUTION SEPTEMBRE 2020

Prix public à parution 42 €

EN SOUSCRIPTION
1 exemplaire 35 € – 5 exemplaires : 160 € (32 €)

Expédition éventuelle
Colissimo : 15 € — Mondial Relay : 8 € par ouvrage

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

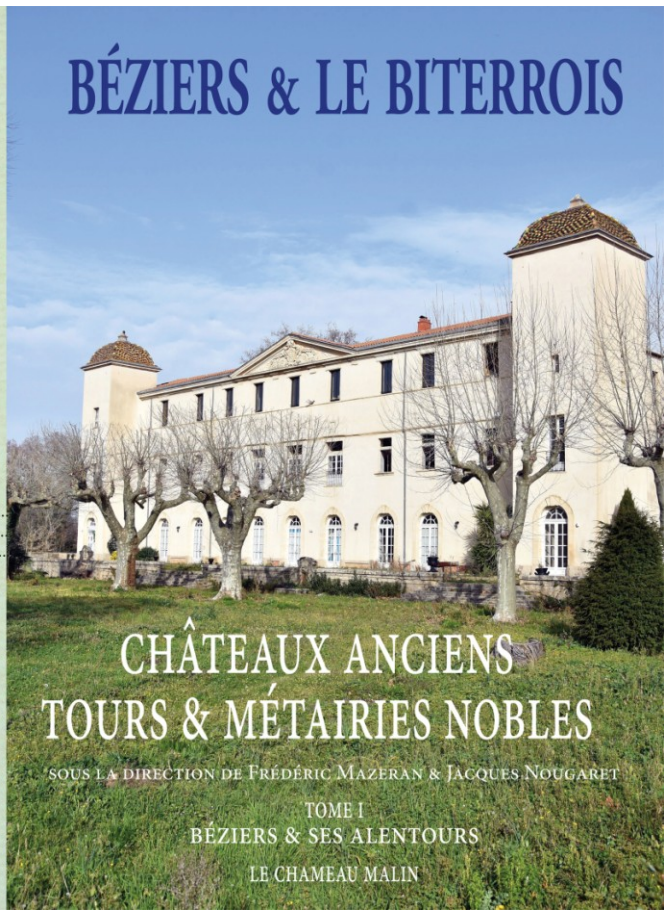
Nom.....Prénom.....
Adresse.....
.....
Courriel : .....@.....
ou téléphone :

Ci-joint règlement de ..... exemplaires de l'ouvrage

Béziers & le Biterrois
Châteaux anciens Tours & métairies nobles
Tome I – Béziers et ses alentours

Adresser ce bulletin accompagné du règlement à l'ordre de

Éditions du Chameau Malin – 9, rue Montmorency 34500 Béziers
tel. 09 53 87 84 70 – courriel : lechameaumalin@gmail.com









Alignan
Bassan
Béziers
Boujan
Causses-et-Veyran
Cazouls
Corneilhan
Espondeilhan
Lespignan
Lieuran
Lignan
Maraussan
Montady
Montblanc

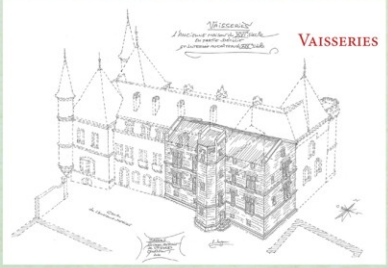


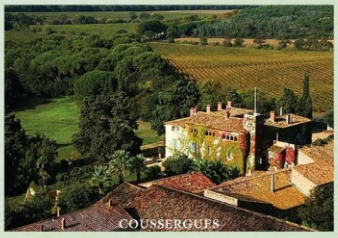
Murviel
Pailhès
Portiragnes
Puimisson
Sauvian
Sérignan
Servian
Thézan
Valras
Valros
Vendres
Vias
Villeneuve



Après *L'Eldorado du Vin* où l'auteur, Jean-Denis Bergasse présentait les châteaux pinardiers, construits dans la seconde moitié du XIXe siècle et au début du XXe, nous remontons le temps et (re)découvrons les châteaux anciens, tours et métairies nobles du Biterrois.
Ce premier ouvrage présente les lieux les plus proches et les plus remarquables autour de Béziers.

Nombreuses photos — Archives inédites
Plans, dessins et croquis







Le gouvernement militaire d'Agde et de Brescou :
l'affaire du Major

Irène DAUPHIN *

Résumé :
En 1720, éclate « l'affaire du Major de Brescou » dite aussi « du gouvernement », à la suite du refus des Consuls de recevoir le gouverneur militaire nouvellement nommé avec les honneurs dus à son rang. Pourquoi une telle animosité contre le gouvernement militaire ?
Agde tient une place importante du point de vue stratégique : c'est le seul port entre Aigues Mortes et Marseille, d'un côté, Narbonne-Port La Nouvelle de l'autre. La ville est inscrite sur la liste des « Places Fortes » royales. Pour assurer la gestion militaire particulière en période de guerre, le roi nomme des gouverneurs, lieutenant du Roi puis major.
La Communauté se considère comme co-seigneur sur le territoire de la ville. Les consuls tiennent tête systématiquement au seigneur Comte-évêque et au Chapitre. Aussi font-ils de même avec le gouvernement militaire qui est un mal nécessaire en période de guerre. En période de paix, les consuls arrivent à obtenir la reconnaissance de leur droit de gérer leur terroir, reléguant le major dans le Fort de Brescou.

Mots clés :
Agde, Brescou, gouvernement militaire, XVIII[e] siècle.

Abstract:
In 1720 the 'case of the Commandant of Brescou' (also called affair of the government) broke out. This happened when the Consuls refused to accept the newly appointed Military Governor with the honours due to his rank. Why was there such animosity against the Military Governor (Commandant or Major)?
Agde is the only port between Aigues Mortes and Marseille, on one side bound by Narbonne, and by Port la Nouvelle on the other side, which made it an important strategic position. The town was listed as a royal stronghold. In order to maintain the governance in times of war, the king nominated Governors, King's Lieutenants and Majors (military governors).
The Community considered themselves as co-governors of the town territory. The town consuls systematically opposed the Count-Bishop and Chapter. They also behaved this way towards the military government, which was a necessary evil in time of war. In times of peace the Consuls managed to obtain acknowledgement of their right to administer the territory, relegating the Major (Military Governor) to the Fort de Brescou.

Key words:
Agde; Brescou; military government; 18[th] C.

Resumit :
En 1720, l'afar del major de Brescon, dicha tanben « del govèrn » espeta en seguida del refús dels cònsols de recebre lo govèrn militar novèlament nommat amb las onors degudas a son reng. Perqué tala inimistat contra lo govèrn militar ?
Agde es lo sol pòrt entre Aigas Mòrtas e Marselha d'un band, Narbona e Pòrt la Novèla de l'autre, e ten una plaça de las grandas del ponch de vista estrategic. La vila es inscricha sus la tièra de las « Plaças Fòrtas » reialas. Per assegurar la gestion militara particulara en temps de guèrra, lo rei nomma de governadors, lòctenents del Rei, puèi majors.
La Comunitat se considèra coma cosenhor sul territòri de la vila. Los cònsols tenon cap sistematicament al senhor Comte-Evesque a al Capítol. Fan tanben çò meteis amb lo govèrn militar qu'es un mal necessari en temps de guèrra. En temps de patz, los cònsols capitan d'obténer la reconeissença de lor drech de gerir lo terrador, recantonant lo major dins lo Fòrt de Brescon.

Noms-claus :
Agde, Brescon, govèrn militar, sègle XVIII[en].

◆

* Chargée de Mission, Experte, Archives Historiques et Mutualisation à la Mairie d'Agde

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Introduction

Le terroir d'Agde est assez particulier pour une ville maritime. La ville proprement dite est à environ 5 km de la mer, installée sur le bord d'un fleuve difficilement navigable par son ensablement. Elle est bordée par 14 km de côtes sur la Méditerranée.

La place forte d'Agde sur laquelle s'exerce le gouvernement militaire est composée de cinq éléments bien séparés géographiquement les uns des autres :

- La ville entourée de murailles et de tours,
- Le Fort de Brescou,
- La tour du Cap d'Agde qui sera remplacée au XVII^{e} s. par une batterie,
- La batterie du Grau d'Agde construite au début du XVII^{e} siècle,
- La batterie de Rochelongue construite au XVIII^{e} siècle.

A. Les différents éléments de la Place Forte

1. Les murailles de la ville

Construites dès le XII^{e} siècle en s'appuyant sur une base érigée par les grecs entre le VI^{e} et le IV^{e} siècle avant J.-C., les murailles entourent la ville entièrement dans un premier temps. Des tours rondes ou carrées séparent des murs épais formés d'arcs évidés surmontés d'un chemin de ronde. Plusieurs portes fortifiées assurent l'entrée et la sortie des habitants. Très rapidement, la ville déborde de ses murs en direction de l'est vers le prieuré Saint-André alors hors les murs. Une deuxième enceinte est construite au XIII^{e} siècle sur le même schéma que la première : tours, murs, porte. Le mur de séparation entre la Cité et le Bourg disparaît bientôt, ennoyé dans la construction des maisons.

Le développement économique de la ville avec l'augmentation du trafic maritime, entraîne la destruction du mur côté rivière et la création d'un port en rivière. Deux portes sont ajoutées : la « Porte de la Fontaine », au pied des bâtiments du Chapitre qui protège la ville du port, et la « Porte Notre Dame » construite au XVII^{e} siècle aussi en bordure du fleuve, qui permet de rejoindre Notre-Dame-du-Grau d'où son appellation.

L'entretien des murailles et des portes est assuré par l'association du seigneur-évêque et de la Communauté appelée « l'Œuvre Commune ». Chacun des deux associés fournit pour moitié, les revenus nécessaires au paiement de l'entretien ainsi qu'un « ouvrier », chanoine pour l'évêque, bourgeois pour la Communauté, chargé de gérer les travaux.

2. Les citadelles

Jusqu'en 1632, la ville compte deux citadelles : la citadelle dite « haute », située à côté de la Porte de Fer (aujourd'hui la Salle Molière), et la citadelle appelée « basse », fermant la muraille au bord de l'Hérault en direction du Grau d'Agde. Chacune de ces citadelles est commandée par un capitaine à la tête d'un petit détachement de soldats. Leur rôle est d'assurer la sécurité de la Cité et du Bourg.

Entre 1629 et 1632, les deux citadelles sont démolies [1]. En 1632, les restes de la citadelle haute composés d'un seul logement sont rachetés par les Religieuses de Sainte Marie [2] tandis que la citadelle basse est entièrement détruite. La Porte Notre Dame et des habitations sont construites à sa place.

3. Les casernes

La destruction des citadelles oblige une partie des militaires qui stationnent en ville, à loger chez l'habitant. L'autre partie est logée dans des maisons louées à cet effet. Les officiers sont reçus dans les meilleures hostelleries et chez les



Fig. 1 : Remparts de la ville d'Agde (Mairie d'Agde, service Communication)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

riches bourgeois. Les chevaux des cavaliers sont répartis dans les écuries des auberges et des habitants. En 1745, la Communauté envisage la construction de nouvelles casernes. Elles seront finalement édifiées au bord de l'Hérault, au pied du palais épiscopal en 1767 [3].

4. Les batteries et la tour du Cap

Lors de la guerre de succession d'Espagne (1701-1714), la France est en grande difficulté. Lors de la réunion du 5 janvier 1709, les États du Languedoc examinent une nouvelle ligne de défense côtière. La décision est prise de construire trois batteries : Leucate (La Franquie), le Grau de La Nouvelle (Port La Nouvelle), le Grau d'Agde. Les plans sont confiés à l'ingénieur Antoine Nicquet. Les travaux sont adjugés à Roussel le 29 janvier 1709 [4].

Lors de la guerre de sept ans (1756-1763), la France se retrouve face à la flotte anglaise. En 1758, sous le commandement du Maréchal de Thomond et le soutien financier des États du Languedoc, le projet de l'ingénieur Jacques Philippe Mareschal est mis en chantier. Le « système Mareschal » a pour objectif de « garder, protéger, surveiller » les plages. Il est basé sur une suite de redoutes simples, de redoutes à batteries et de tours de signal. Les batteries de Rochelongue et du Cap sont construites en 1759, avec la tour des Signaux (appelée aujourd'hui « Tour des Anglais »). Si la batterie de Rochelongue est une construction nouvelle, celle du Cap vient compléter une tour très ancienne mentionnée lors de la démolition des citadelles. Elle n'avait jamais été démontée car utilisée pour le contrôle sanitaire des navires désirant mouiller au port d'Agde [5].

5. Le Fort de Brescou

Ouvrage militaire dont les fondations remontent aux guerres de religions, le fort de Brescou surveille la côte languedocienne. Il a été construit en 1586 par le Duc de Joyeuse

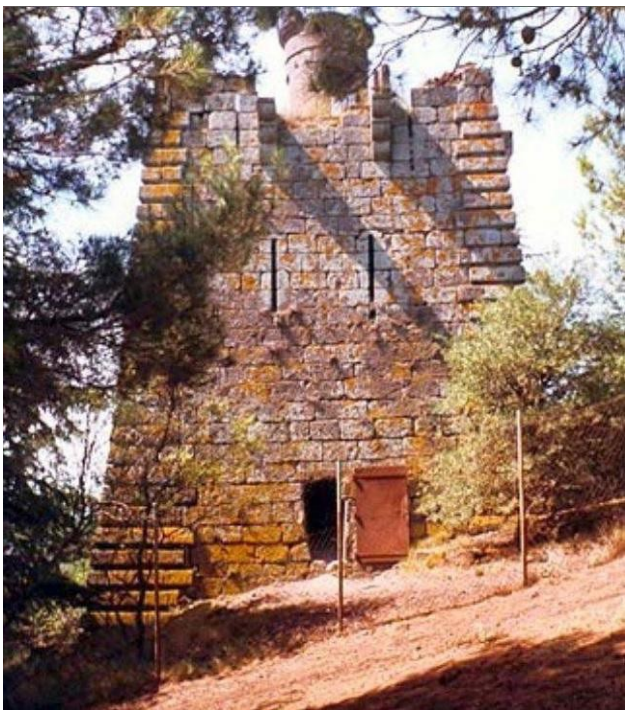


Fig. 2 : Tour des signaux dite des Anglais
(Mairie d'Agde, service Communication)

alors représentant de la Ligue dans le Languedoc, pour surveiller le trafic de l'Hérault. Il y a installé le corsaire « Barberoussette » qui attaquait les convois du Duc de Montmorency qui en tenait pour le roi Henri IV, et rançonnait les pêcheurs agathois. Une fois le corsaire capturé par Henri de Montmorency, le fort est réaménagé en 1588. Il peut contenir une garnison armée de mousquets et de canons. Fort de défense ou prison royale, son rôle varie suivant la situation politique de la France.



Fig. 3 : Fort de Brescou (Coll. Privée, I. Dauphin)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

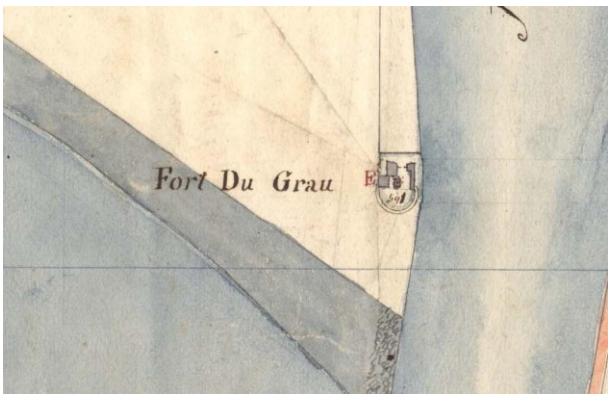


Fig. 4 : Agde, Cadastre Napoléonien, 1826 (AMA)

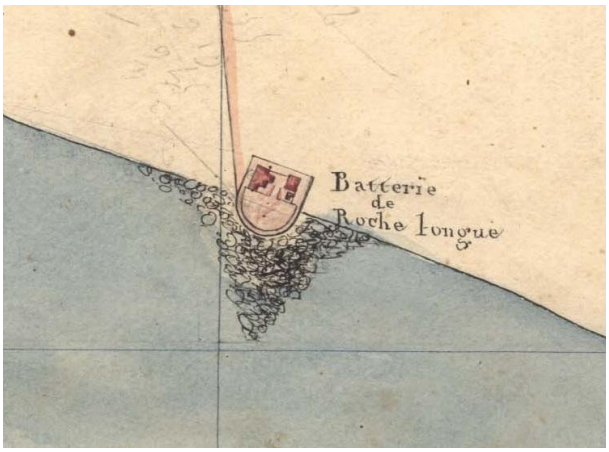


Fig. 5 : Agde, Cadastre Napoléonien, 1826 (AMA)



Fig. 6 : Agde, Cadastre Napoléonien, 1826 (AMA)

B. Gouverneur, lieutenant du Roi, commandant et major

1. Rôles

Le Gouverneur, représentant du roi, possède l'autorité civile et militaire de la place qu'il administre. Il est secondé par le Lieutenant du Roi, grade militaire, qui gère la partie militaire du gouvernement. Le Commandant ou le Major sont responsables, sous les ordres du Lieutenant, d'une partie du gouvernement militaire comme la place forte, le fort.

Ces trois grades vont être plus ou moins représentés à Agde suivant l'état de paix ou de guerre du pays. Dans la majorité des cas, le gouverneur et le lieutenant du Roi ne résident pas à Agde. Le gouverneur gère l'ensemble du Languedoc, le lieutenant est responsable d'un ensemble de places fortes Seul le commandant ou le major intervient réellement sur place. Il habite au fort de Brescou en temps de paix, il revient à Agde en temps de guerre.

2. Nomination

Le roi nomme chacun des trois niveaux de commandement. Pour le commandant ou le major, la nomination est renforcée par le gouverneur militaire de la province de Languedoc.

Une lettre patente ainsi que les « provisions » sont remises à l'intéressé qui doit les présenter aux consuls de la ville pour que ceux-ci les enregistrent et l'accueillent dans son nouveau poste.

3. Enregistrement, réception et hommage

Le nouveau nommé vient à la Maison Consulaire présenter ses lettres de créances et provisions aux consuls puis se retire chez lui. Ces lettres sont enregistrées pendant une séance du conseil devant tous les conseillers. Elles sont inscrites dans le registre de délibération puis dans le livre d'enregistrement des actes. Ensuite, les consuls en robe et chaperon accompagnés d'une délégation vont chercher le gouverneur ou le commandant chez lui et l'escortent jusqu'à la Maison Consulaire. Il est introduit dans la salle où l'attend le conseil politique au grand complet. Il est alors conduit à son siège, à la droite du banc des consuls. Après le conseil, les consuls l'accompagnent à la cathédrale où « après avoir salué le Très Saint Sacrement et fait oraison à Dieu », le gouverneur ou commandant reçoit une place au banc des consuls dans la nef, puis il est reconduit à son logis.

4. Quelques figures des gouverneurs de la ville d'Agde, du port et du Fort de Brescou

Henri de Montmorency va nommer comme premier gouverneur militaire Charles du Breuil de Brotet qui commande la place forte d'Agde depuis 1595. Il recevra ses lettres de créance en 1601 et officiera jusqu'à sa mort en 1609. À son décès, c'est son neveu, René du Breuil du Bost prenant le nom de Brotet à la demande de son oncle, qui reçoit la charge. Ce dernier s'étant rebellé contre le roi en 1618, est remplacé par le Sieur de la Roche.

Pendant la guerre de Trente ans et le conflit franco-espagnol, des gouverneurs de haut rang vont se succéder. Le 28 août 1626, le roi fait appel à Antoine de Farges de Budos, marquis de la Porte, frère de l'évêque d'Agde, Balthazar de Budos et de Louise de Budos, seconde épouse d'Henri 1er de Montmorency. En 1630, Jean de Bourbier, sieur de la Croix, de Pézenas, capitaine des gardes d'Henri II de Montmorency, prend la relève jusqu'en 1634. Un nouveau gouverneur est nommé en 1651, Henri de Lancy de Raray, ancien capitaine des gendarmes du duc d'Orléans. Ce sera la famille des marquis de la Fare qui tiendra le gouvernement entre 1660 et 1685 : Henri sieur de Tournac puis Antoine sieur de Montclar et enfin François sieur de Tournac. Il faudra attendre 1721 pour voir un nouveau gouverneur : François René de Légal, lieutenant général des armées. Charles de Dienne de Cheyla-

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

det, lui aussi lieutenant général des armées, lui succède en 1724. Il décède en 1728, et est alors remplacé par Pons de Rosset de Rocosel, baron d'Avènes qui sera en fonction jusqu'en 1731. Charles de Montesson garde la charge entre 1731 et 1738, date à laquelle il est nommé lieutenant général des armées au régiment des Noailles. Entre 1738 et 1763, seul un major gère les affaires militaires de la ville. M. Desgranges est nommé en 1763 et le dernier gouverneur avant la Révolution est M. Desmier d'Archiac qui prend le poste en 1784 jusqu'en 1791.

5. Quelques figures des commandants de la ville d'Agde, du port et du Fort de Brescou

Dans le même temps ou en remplacement des lieutenants du Roi et des gouverneurs, des commandants puis des majors ont assurés l'autorité militaire sur le terroir d'Agde. Le premier commandant est Jean de Porcelet de Maillane de 1618 à 1619. Il est remplacé par M. de Taraux entre 1619 et 1621 puis François de Portessan de Journac prend la suite de 1621 à 1623. Jacques de Rois de Lédignian devient commandant de 1623 à 1627, la guerre de Trente ans monopolisant les hauts gradés dans le nord de la France. Après un temps où le pouvoir est entre les mains de gouverneurs, M. de Saint Palais devient commandant de 1634 à 1635.

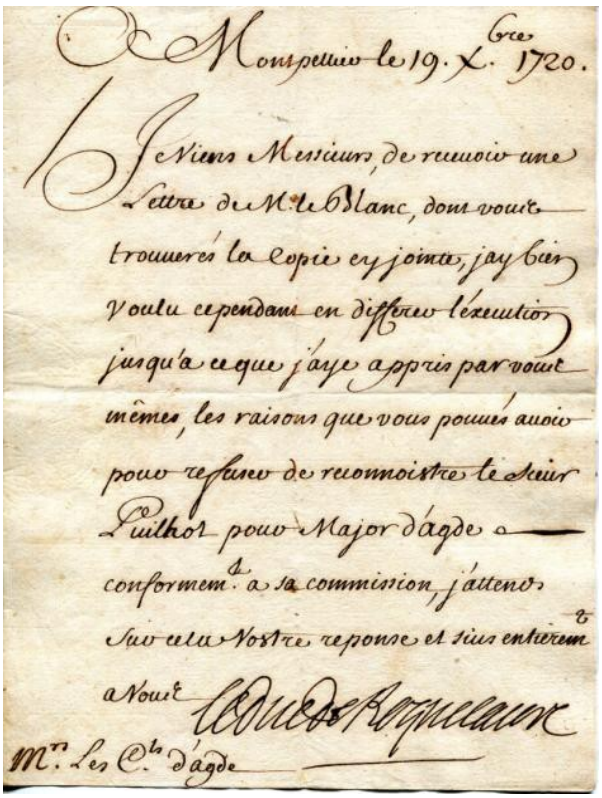
De 1635 à 1647, Louis de Chasteignier d'Andonville de Lussay, devient commandant de la place d'Agde. Il était auparavant lieutenant à la Compagnie des Gardes d'Henri de Schomberg puis de son fils Charles. Il participe au conflit franco-espagnol de la guerre de Trente ans au côté du Capitaine Claude Terrisse comme capitaine de vaisseau des escorteurs de convois d'hommes et de ravitaillement pour l'armée de Catalogne. Il est à noter que la grand-mère de Charles de Schomberg, Jeanne de Chasteignier est la grand-tante de Louis de Chasteignier. À son décès en 1647, son neveu René de la Jaille lui succède.

En 1668, dans le cadre des différentes réformes sur le fonctionnement administratif des armées royales de Michel Le Tellier, secrétaire d'État à la Guerre de Louis XIV, le titre de Major, donné au commandant d'une place forte, est créé. Cette charge va générer une longue lignée pour le Fort de Brescou et la place d'Agde, sous l'autorité d'un gouverneur et d'un lieutenant du Roi résidant à Montpellier.

Le sieur de Sainte Marie est le premier major nommé de 1685 à 1688. Michel Marais lui succède de 1688 à 1720. Il est remplacé par Paul Puihot, dont le père est aide-major de la citadelle de Strasbourg, de 1720 à 1739. À son décès, Louis Augustin de Fabre de Latude, ancien gouverneur de Montdidier, capitaine au régiment des Landes, devient major de Brescou. Il laisse sa place à Louis Joseph d'Alphonse de Plantade, capitaine du régiment de la Couronne, de 1756 à 1773. Ce dernier échange son poste avec M. de Vaugelas, major de la place de Sète qui y reste de 1773 à 1777. Le dernier en poste avant la Révolution est Henri Prosper de Bernard, lieutenant du Roi de 1777 à 1791.

C. L'affaire du Major de Brescou

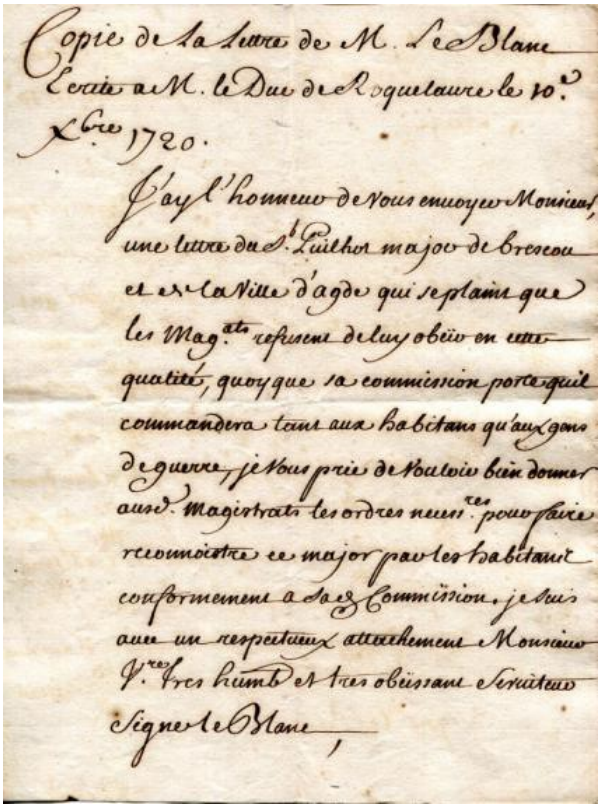
En 1720 [6], l'affaire du Major de Brescou dite aussi « du gouvernement » éclate. Paul Puilhot vient d'être nommé Major au fort de Brescou, ville et port d'Agde. Il demande à


Montpellier le 19. X.bre 1720.

J'viens Messieurs de recevoir une
Lettre de M.r le Blanc, dont vous
trouverés la copie cy jointe, j'ay bien
voulu cependant en differer l'execution
jusqu'a ce que j'aye appris par vous
mêmes, les raisons que vous pouvés avoir
pour refuser de reconnoistre le Sieur
Puilhot pour Major d'Agde
conformem.t a sa commission, j'attends
sur cela Vostre reponse et suis entierem.t
a Vous

Mrs. Les C.ls d'Agde

Fig. 7 : Lettre d'Antoine Gaston duc de Roquelaure, gouverneur du Languedoc à propos du refus des consuls de recevoir le Major Puilhot, 19 décembre 1720 (AMA, EE 75)


Copie de la lettre de M. Le Blanc
Ecrite a M. le Duc de Roquelaure le 10.e
X.bre 1720.

J'ay l'honneur de Vous envoyer Monsieur
une lettre du S.r Puilhot major de Brescou
et de la Ville d'Agde qui se plaint que
les Mag.ts refusent de luy obeïr en cette
qualité, quoyque sa commission porte qu'il
commandera tant aux habitans qu'aux gens
de guerre, je vous prie de vouloir bien donner
aussi. Magistrats les ordres neces.res pour faire
reconnoistre ce major par les habitans
conformement a sa Commission. je suis
avec un respectueux attachement Monsieur
V.re Tres humb.le et tres obeissant Serviteur
Signé le Blanc

Fig. 8 : Copie de la lettre de M. Leblanc, Ministre de la guerre accompagnant le courrier du duc de Roquelaure à propos du refus de réception du Major Puilhot par les consuls d'Agde, 10 décembre 1720 (AMA, EE 75)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

ce que ses lettres de provisions soient enregistrées par la Communauté. Celle-ci refuse. Le major porte alors plainte auprès de M. Leblanc, ministre de la Guerre de 1718 à 1723. Ce dernier écrit au Duc de Roquelaure, gouverneur du Languedoc, pour obliger les consuls à faire l'enregistrement. Le duc leur demande des explications. En réponse, la Communauté prépare un mémoire à présenter au Conseil du Roi. Leurs arguments reposent sur une ordonnance du roi obtenue en 1622 [7], reprise par le Duc de Montmorency, leur donnant le gouvernement de la ville et du fort. L'année suivante, le 27 juin 1721, Monsieur de Légal est nommé gouverneur de la ville, et oblige les consuls à enregistrer les lettres. La Communauté réitère ses protestations lors de l'enregistrement. L'affaire va durer jusqu'en 1728 pour se terminer sur un accord : le major ne pourra exercer son autorité que sur le Fort de Brescou avec obligation d'y résider tant qu'il n'y aura pas de troupes cantonnées en ville. Pour comprendre l'importance de cette affaire pour la Communauté, il faut revenir au commencement de la cité militaire.

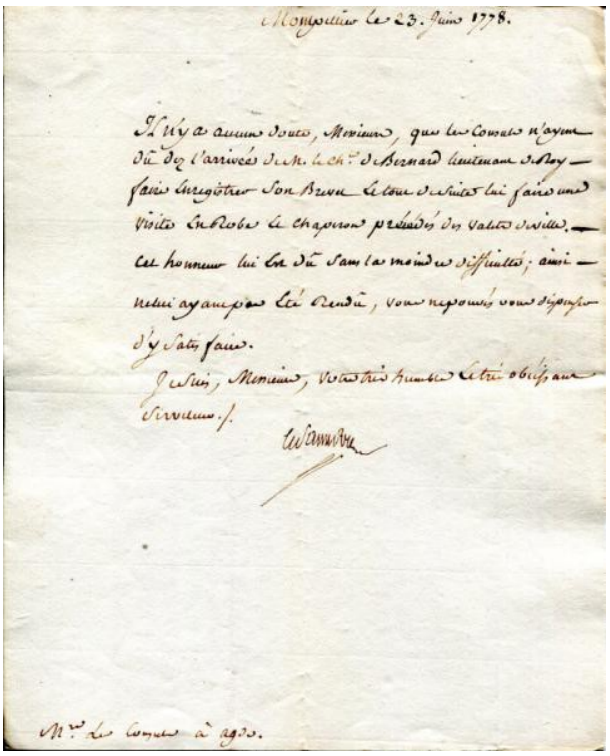


Fig. 9 : Lettre de l'Intendant M. de Saint Priest,
rappelant les honneurs à rendre
au Lieutenant du Roi M. de Bernard,
23 juin 1778 (AMA, EE 75)

1. La création d'un gouverneur, commandant militaire de la ville, du port d'Agde, de la tour du Cap et du Fort de Brescou

Lors de la prise du corsaire « Barberoussette » par les hommes du duc de Montmorency en 1586, le Fort de Brescou est remis au Roi. Il nomme gouverneur Charles de Brotet jusque-là commandant de la garnison cantonnée dans les citadelles. Ce dernier obtient officiellement ses lettres de créances en 1601 [8]. Les consuls considèrent le gouverneur comme un mal obligé. Avec la guerre de Trente ans qui commence en 1618 et qui continue dans la région jusqu'en 1659 contre les espagnols, la ville est une place militaire importante. Les régiments arrivent à Agde d'où ils partent par bateaux vers les côtes espagnoles. Les gouverneurs s'imposent alors comme nécessaires pour assurer la gestion des hommes et des fournitures ainsi que la police entre soldats et habitants.

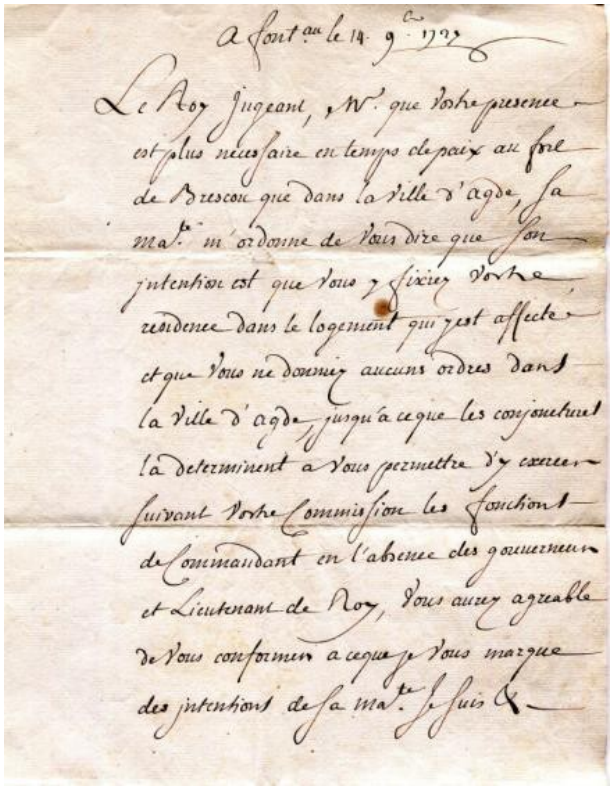


Fig. 10 : Lettre du Ministre de la Guerre
M. Leblanc au Major Puilhot
lui annonçant son obligation de résider au Fort de Brescou
en temps de paix, 15 novembre 1727 (AMA, EE 75)

2. La démolition des bâtiments militaires

Dans le même temps de la guerre de Trente ans, la France connaît de graves problèmes intérieurs. Ils sont d'abord financiers : la guerre coûte cher. Les États Généraux réunis à Paris en 1614, recommandent la démolition des forteresses appartenant au Roi et non nécessaires. La Communauté d'Agde se saisit de cette opportunité pour demander la démolition des forteresses de la ville et son retrait de la liste des places fortes. Les « bruits de guerre » [9] et la rébellion de René de Breuil de Brotet en 1617-1618 [10] empêchent la réalisation immédiate. En 1619, le roi remet cependant les citadelles et la tour du Cap à la charge de la ville [11]. Mais en 1620 la révolte huguenote débute, il faut de nouveau réparer les murailles, faire « garde bourgeoise ». Le 18 juillet 1622, le Roi entre dans Béziers, le 20 octobre, Montpellier est prise. L'édit de pacification de Montpellier met fin à cette première guerre. La démolition d'une partie des forteresses de Montpellier est ordonnée par Montmorency. En 1624, c'est celle de Brescou qui est demandée pour éviter que les rebelles puissent s'y installer. Les canons sont retirés et envoyés à Palavas [12]. La reprise des hostilités en 1625 puis de nouveau en 1627 va arrêter le processus. La paix d'Alès finalement signée en 1629, donne la liberté de culte aux Protestants mais ordonne la destruction de leurs places fortes. La même année,

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

l'ordonnance royale dite « Code Michau », dans son article 373, fait état de la démolition des places fortes. Forts de ces dispositions, les consuls envoient des députés au Roi pour obtenir de faire rayer la ville de la liste des places fortes. En septembre 1632 [13], une lettre de Louis XIII les autorise enfin à procéder le plus rapidement possible et aux frais de la Communauté, au « rasement des citadelles, de la tour et du fort Brescou [...], bâties pendant les guerres de la Ligue et jugées inutiles à son service ». Fin septembre 1632, la citadelle basse est entièrement démolie et la Porte Neuve appelée ensuite Porte Notre-Dame, va y être construite en avril 1633. La citadelle haute est en partie démolie lorsque les Religieuses de Notre Dame, appelées par l'évêque, rachètent les bâtiments restant [14]. La Tour du Cap et le Fort Brescou échappent en partie à la frénésie. Très rapidement, ces édifices seront reconstruits pour faire face à la guerre contre l'Espagne.

3. La résistance de la ville face à la nomination des gouverneurs

La Communauté pensait que la lettre du duc de Montmorency du 5 février 1622, reprenant un ordre du roi qui remet la garde et la conservation des citadelles entre les mains du Consulat, la libérerait de la présence d'un gouverneur militaire. Il n'en fut rien. De même, elle pensait qu'à la suite du « rasement » des citadelles, elle serait exemptée de commandement, il n'en fut rien non plus. Aussi à chaque nomination d'un nouveau gouverneur, les consuls refusaient-ils d'enregistrer les lettres de provisions.

Le 24 avril 1630, Jean de Bourbier, sieur de la Croix, nouvellement nommé gouverneur de la ville et port et fort de Brescou, vient se présenter pour faire enregistrer ces lettres, les consuls refusent [15]. Le 29 mai 1630, une lettre du duc de Montmorency est lue au conseil dans laquelle « ledit seigneur marque qu'il est mal satisfait de la conduite des consuls et habitants de la ville [...] ». Les consuls s'inquiètent de ce que la ville « pourroit souffrir beaucoup de maux et de déplaisir à cause de ce refus », mais continuent dans cette voie à cause de « l'opposition formelle au Conseil du Roi pour obtenir la suppression du gouvernement ». Les lettres de provisions du Sieur de la Croix sont de nouveau présentées le 5 novembre et de nouveau refusées. Mais devant l'insistance du duc, les lettres sont enregistrées le 17 novembre avec les « oppositions d'usage ».

Le 6 février 1727, le conseil décide la création d'un bureau pour suivre la députation auprès du Roi [16]. En 1728, la Communauté obtient que le Ministre de la Guerre accepte qu'il n'y ait pas de gouverneur à Agde tant qu'il n'y a pas de garnison dans la ville [17]. Le bureau est recréé le 25 juillet 1728 à la suite de la requête auprès du Conseil du Roi pour tenter d'obtenir l'annulation du poste de gouverneur. Pour cela, M. Martelli, chanoine théologal, est député par la Communauté à Paris. Le bureau va enregistrer toutes les démarches et transactions effectuées entre 1728 et 1779.

La réduction de l'étendue de l'autorité du Major au Fort de Brescou va être maintenue à chaque nouvelle nomination. Cette restriction est limitée à l'absence de troupes en ville.

4. La riposte des gouverneurs

Le 29 juillet 1643, Louis de Chasteignier de Dandonville vient présenter ses lettres de provisions comme gouverneur de la ville. Les consuls refusent car disent-il, le Roi a fait raser les citadelles. M. de Dandonville se plaint auprès du Maréchal de Schomberg de l'attitude de la Communauté, rappelons que ce dernier est un cousin du Maréchal. Devant l'opposition, le Maréchal appelle les consuls à Montpellier et pour les contraindre, les fait emprisonner le 3 octobre 1643 [18]. Les lettres sont enregistrées le 6 octobre et les consuls sont libérés le 7. L'affaire n'en reste pas là. Le 7 février 1645, les consuls déposent une plainte contre le gouvernement auprès des États du Languedoc qui sont réunis à Narbonne. Le 10, les États décident « de supplier humblement son altesse [le duc d'Orléans] [19] d'obtenir du Roy la révocation des provisions ». Malgré ces démarches, la Communauté garde son gouverneur.

Le 21 janvier 1662, le marquis de la Fare est nommé gouverneur de la ville par le Roi et ses lettres sont approuvées par le Prince de Conti, Intendant du Languedoc. Le marquis envoie un de ses hommes enjoindre aux consuls d'enregistrer ses lettres. Le 24 janvier, les consuls rapportent qu'à la délégation venue le supplier de renoncer à la nomination, le Prince leur a dit « qu'il vouloit que M. de la Fare fut reçu en qualité de gouverneur » [20]. Le même jour, les consuls en tenue vont chercher le marquis pour enregistrer ses lettres avec les oppositions d'usages.

Le 9 novembre 1720, le Capitaine Puilhot est nommé pour 3 ans, Major de la ville, port d'Agde et fort de Brescou et demande que ses lettres soient enregistrées [21]. Les relations s'enveniment rapidement entre le Major et la Communauté au point que Paul Puilhot se plaint au Ministre de la guerre M. Leblanc. Celui-ci envoie une lettre au duc de Roquelaure [22], Intendant de la province, pour faire respecter sa nomination.

D. Les droits honorifiques et le logement dus à la charge

1. Les droits honorifiques et utiles

Ces droits consistent en une place réservée à l'église sous le dais des consuls, être à la tête des processions et défilés devant les consuls et les corps de la ville, être accompagné à l'aller et au retour des cérémonies par les consuls en tenue.

1685, M. de Sainte Marie vient présenter ses lettres qui sont enregistrées avec les oppositions habituelles. Mais le nouveau major demande que lui soient reconnus les droits honorifiques qui sont liés à sa charge, ainsi qu'un logement en ville [23]. Comme les consuls ont répondu qu'ils allaient faire des recherches pour savoir quels étaient les droits que la Communauté lui devait, le major leur envoi une signification le 28 juin 1687. Le décès de M. de Sainte Marie au cours de l'année 1688 arrête la procédure.

Le chevalier de Bernard est nommé le 28 novembre 1777. Le 10 mai 1778 il reçoit l'autorisation d'adjoindre le titre de Lieutenant du Roi à celui de Major [24]. Les consuls reçoivent une lettre de l'Intendant, M. de Saint Priest, leur rappelant leur devoir de courtoisie envers le nouveau commandant. Les différents entre le chevalier et la Communauté vont toucher tous les domaines. En 1779, les consuls consultent un avocat sur le droit du Major à envoyer la relève militaire à la Batterie du Grau qu'ils considèrent de leurs prérogatives. En 1780,

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

nouvelle plainte de la ville auprès de l'Intendant, accusant le chevalier de s'ériger en tribunal. Il aurait rossé de coup de canne un contrevenant et l'aurait fait conduire dans les prisons de la Caserne.

2. Le logement du gouverneur

Le Major Puilhot est le premier à réclamer l'attribution d'un logement dans la ville d'Agde après M. de Sainte Marie. Le 26 janvier 1727, le Consulat députe le chanoine Martelli à Paris [25] qui arrive à obtenir par une lettre du Ministre de la Guerre M. Leblanc du 14 novembre 1727 [26] que le major fixe sa résidence à Brescou tant qu'il n'y a pas de troupes en ville. De plus, le major n'a d'autorité que sur le Fort, il doit laisser la gouvernance de la ville aux Consuls.

La même demande se répète à chaque changement de Major. Le Chevalier de Latude le requiert à peine nommé en 1739, puis réitère devant le refus en 1744. La communauté est obligée de lui trouver un logement. En 1765, le Major d'Alphonse obtient un logement pour trois mois par an. La Communauté refuse de le lui payer à partir de 1770 mais est obligée par l'Intendant [27]. Puis c'est le chevalier de Bernard qui en fait la demande en 1779, un jugement oblige la Communauté à payer 350 £ par an [28].

Conclusion

Comme à l'instar de ses relations avec le seigneur-évêque et le chapitre, la Communauté ne supporte pas qu'une autre instance qu'elle dirige la ville. Dès la création du poste de gouverneur militaire, les consuls n'ont eu de cesse de le faire retirer. Pour cela, ils n'hésitent pas à faire détruire tous les équipements militaires qui se trouvent sur leur territoire. Mais, ville côtière, seul port entre Les Saintes Maries et Narbonne, avec son fort en avancée, elle représente un point stratégique pour la défense du pays. La communauté a dû composer entre sa volonté d'émancipation et l'intérêt politique et militaire du roi.

Tableau des gouverneurs, lieutenants du Roi, commandants, majors

Breuil de Brouteil Charles de, gouverneur 1595-1609
Breuil du Bost de Brouteil René de, gouverneur 1609-1618
Porcelet de Maillane Jean de, commandant 1618-1619
Taraux de, commandant 1619-1621
Portessan de Journiac François de, commandant 1621-1623
Roys, Sr de Ledignian Jacques de, commandant 1623-1626
Budos, marquis de Porte, Antoine Hercule de Farges de, gouverneur 1626-1629
Bourbier Sieur de La Croix de Jean, gouverneur 1629-1634
Landes de Saint Palais Abel de, commandant 1634-1643
Châteignier d'Andonville Sr de Lussay dandonville Louis, commandant 1643-1647
Jaille René de la, commandant 1647-1651
Lancy de Raray Henri de, gouverneur 1651-1660
Marquis de la Fare Sr de Tournac Henri, gouverneur 1660-1661
Marquis de la Fare Sr de Montclar Antoine, gouverneur 1661-1674
Marquis de la Fare Sr de Tournac François, gouverneur 1674-1685
Sainte Marie de, major 1685-1688
Marais Michel, major 1689-1720
Legal François René de, gouverneur 1721-1724 / Puilhot Paul, major 1720-1739
Dienne de Cheyladet Charles de, gouverneur 1724-1728 / Puilhot Paul, major 1720-1739
Rosset de Rocosel Pons de, gouverneur 1728-1731 / Puilhot Paul, major 1720-1739
Comte de Montesson Charles, gouverneur 1731-1763 / Puilhot Paul, major 1720-1739,
Comte de Montesson Charles, gouverneur 1731-1763 / Fabre de Latude de Louis Augustin de, major 1739-1756
Comte de Montesson Charles, gouverneur 1731-1763 / Plantade d'Alphonse Louis Joseph de, major 1756-1773
Desgranges, gouverneur 1763-1784 / Plantade d'Alphonse Louis Joseph de, major 1756-1773
Desgranges, gouverneur 1763-1784 / Vaugelas de, major 1773-1777
Desgranges, gouverneur 1763-1784 / Bernard de Henri Prosper, lieutenant du Roi 1777-1791
Desmier D'Archiac, gouverneur 1784-1790 / Bernard de Henri Prosper, lieutenant du Roi 1777-1791

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Fiches

ALPHONSE de Plantade Louis Joseph d'(1715 (Bessan)-1785 (Sète)) ; marié le 7 octobre 1747 à Montblanc avec Marie Anne de Sarret de Coussergues, fille de Jean Henri et de Catherine d'Argelliers. Patrice romain, chevalier de Saint Louis. Lieutenant au régiment du Roi en 1741, capitaine en 1746, Major de la ville, port d'Agde et fort de Brescou de 1756 à 1773, Major de la ville et fort de Sète de 1773 à 1785.

BERNARD Henri Prosper (vers 1732 à Pont Saint Esprit (Gard), 7 avril 1822 (Sorèze, 81)), marié le 22 janvier 1778 à Marie Sabine de Fonton de l'Étang, fille d'Édouard et de Marie Anne de Perdigron (famille apparentée au Vaugelas). Chevalier de Saint Louis. Capitaine des grenadiers au régiment du Soissonnais, lieutenant du Roi, commandant de la ville, port d'Agde et fort de Brescou de 1777 à 1793.

BOURBIER Jean Sieur de LACROIX (vers 1563-1643 (Pézenas)), marié le 5 septembre 1641 à Françoise de Boulhaco à Pézenas. Premier consul de Pézenas en 1607, 1617, 1630. Recteur de la Confrérie des Pénitents Blancs de Pézenas en 1607, 1615, 1618, 1635. Capitaine des gardes d'Henri II de Montmorency. Gouverneur de la ville, capitaine et commandant du fort Brescou de 1629 à 1634.

BROUTEIL Charles de Bruel (Indre-1609, 12 décembre (Agde)). Commandant d'un régiment stationné à Agde en 1590. Nommé premier gouverneur du fort de Brescou en 1595, lettre de créance reçue en 1601. Il assure le commandement jusqu'à sa mort en 1609.

BROUTEIL René de Breuil du Bost, Sieur de Peux, de Gargilesse (Indre-entre 1627-1630), marié le 30 septembre 1609 avec Anne de Girard à Béziers. Gouverneur de la ville d'Agde et du fort Brescou de 1609 à 1618. Se rebelle contre le Roi en 1618 et est destitué. Il retrouve son château de Gargilesse dans l'Indre.

BUDOS Antoine Hercule de (1589, Budos (Gironde)-1629, 27 mai Saint Privat (Corrèze)), fils de Jacques de Farges et de Catherine de Clermont, marié le 27 mars 1627 avec Louise de Crussol à Florensac. Élevé à la cour avec Henri II de Bourbon Condé. 1610, maître de camp du régiment du Languedoc. 1612, conseiller d'État, chevalier de l'Ordre du Saint Esprit. 1613, vice-amiral de France. 1619, chevalier de l'Ordre de Saint Michel. 1629, décède au siège de Saint Privat contre les Protestants.

CHASTEIGNIER d'ANDONVILLE Louis, Sieur de Lussay, (~1600 (Indre et Loire) -1647 (Agde)). 1632, lieutenant de la Compagnie des gardes d'Henry de Schomberg duc d'Halluin. 1635, capitaine de la Compagnie. 1635, Commandant du fort de Brescou. 1641, rejoint Claude Terrisse, corsaire du Roi pour la protection des convois partant pour Barcelone.

DIENNE de CHEYLADET Charles (~1658-1728 (Paris)), marié le 8 mai 1702 à Madeleine Élisabeth Baron. Lieutenant de la Compagnie Écossaise des gardes du corps du Roi. 1704, brigadier. 1712, Maréchal de camp. 1718, Lieutenant général. 1724, Gouverneur de la ville et port d'Agde et du fort de Brescou.

DESMIER D'ARCHIAC Jean Etienne Adolphe, comte de (1752 (Saintes)-1844 (Dijon), marié le 19 octobre 1788 à Cécile Julie Félicité Legouz de Saint Seine, à Dijon. 1769, Sous-lieutenant du régiment de dragons de Bourbon. 1784, Maréchal de camp en second. 1784, Gouverneur de Brescou. 1787, Grand-Croix de l'Ordre de Saint Louis. 1791, arrêt du service.

FABRE de LATUDE Louis Augustin (1698 (Lodève)-), marié le 21 novembre 1730 à Servian à Catherine de Bouttes. 1734, Gouverneur de Montdidier. 1739, Gouverneur de Brescou.

FARE Henri de la, Marquis de Tournac (1628-1706 (Sommières)), marié le 20 janvier 1664 à Isabelle Pellot fille de Claude Pellot, maître des requêtes, puis Intendant de Guyenne. 1656-1657, Major du régiment de cavalerie de la Fare, sièges de Valence et d'Alexandrie. 1660, Lieutenant au fort de Brescou jusqu'en 1661. 1674, Baron des États du Languedoc pour Alès.

FARE Antoine de la, Marquis de Montclar († 1707) marié en 1665 à Eugracie d'Allemand de Mirabel. 1647, Maréchal de camp du régiment du Cardinal de Sainte Cécile. 1648, Gouverneur de Balaguier. 1654, Gouverneur de Roses (Espagne). 1656, est au siège de Valence. 1657, est au siège d'Alexandrie. 1661, Gouverneur de Brescou. 1671, Gouverneur du Roi en Gévaudan.

FARE Jean Marc François de la, Vicomte de Montclar (1669-1721), fils d'Antoine, marié en 1706 avec Marie de la Fare, sa cousine.

JAILLE René de la, Sr de Verneuil, († 1647), marié le 1er février 1640 à Marie Vayrac à Agde. 1631-1632, Campagne de Lorraine. 1633, siège de Nançay. 1647, Lieutenant du fort Brescou.

LANCY Henri de Sr de Raray (1603-1679 (Paris)), marié le 20 janvier 1630 à Catherine D'Angennes, gouvernante des enfants du duc d'Orléans. Capitaine de gendarmerie du Duc d'Orléans. 1651-1660, Gouverneur de Brescou.

LANDES de SAINT PALAIS Abel (~1577-1675 (Pézenas)), marié le 30 octobre 1614 à Pézenas à Charlotte de Sollier, marié le 20 mai 1623 à Cazillac à Marquise de Narbonne Caylus. Capitaine des gardes de Montmorency. 1627, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. Aide maréchal de camp, capitaine de chevaux légers. 1634-1645, commandant du fort Brescou.

LEGAL René François de, Sr de Kermeur (1651 (Rennes)-1724), marié à Françoise Marie de Vidart Saint Clair. Lieutenant général des armées du Roi. Maréchal de Camp. 1721-1728, Gouverneur de Brescou.

MARAIS Michel († 1720). 1689-1720, Major de Brescou.

MONTESSON Charles (1689 (Paris)-1758 (Paris)), marié le 12 octobre 1738 à Émilie Rouillé de Marbeuf. 1706, commandant d'un régiment d'Infanterie à son nom. 1714 colonel dans le régiment de Navarre. 1717, enseigne des gardes du corps du Roi. 1719, brigadier de cavalerie. 1731-1758, gouverneur d'Agde et du fort Brescou. 1734, est dans l'armée du Rhin. 1738, lieutenant général des armées. 1742, sous les ordres du Maréchal de Noailles. 1747, participe à la guerre de succession d'Autriche.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

PORCELET de MAILLANE Jean (~1560-1635), marié le 20 juin 1607à Sibylle de Serre à Avignon. Gentilhomme de la Chambre du Roi, maître de camp, colonel du régiment d'infanterie de Montmorency. 1618-1619, gouverneur d'Agde et du fort Brescou.

PORTESSAN DE JOURNAC François, 1621-1623, commandant de Brescou.

PUILHOT Paul (~1683-1739 (Agde)), marié le 10 mars 1722 à Marianne de la Farelle à Agde, fils de Jacques, aide-major à la citadelle de Strasbourg. 1720, capitaine au régiment de Normandie. 1720-1739, Major de Brescou.

ROYS de LEDIGNAN Jacques de (~1570-~1650), marié à Marguerite d'Arnaud. 1623-1630, gouverneur d'Agde et du fort Brescou. 1630 s'installe à Beaucaire.

ROSSET de ROCOZEL Pons (1690 (Lodève)-1763). 1728-1731, gouverneur d'Agde et de fort Brescou.

SAINTE MARIE († 1688 (Agde)). 1685-1688, major de Brescou. A été brigadier dans la compagnie des gardes du Roi pendant 13 ans, puis maréchal des logis, lieutenant dans la cavalerie.

TARAUX († 1623), gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. 1619-1621, commandant du fort Brescou.

NOTES

1. AMA, BB 12-13, registres de délibérations (1624-1629, 1629-1639).
2. AMA, BB 13, délibération du 22 septembre 1632.
3. AMA, BB 26, délibérations des 2 juin, 23 août, 27 septembre 1767.
4. AMA, Catarina Didier, *La défense de la côte languedocienne à l'époque moderne*, Montpellier : Université Paul Valéry, 1987, mémoire de maîtrise.
5. Millot Caroline, *Jacques Philippe Mareschal (1689-1778), une personnalité au service de l'architecture militaire en Languedoc au XVIII^e siècle*, Paris : Université de Panthéon Sorbonne, 2010, thèse histoire de l'art ; Mareschal Jacques Philippe, *Mémoire sur les places fortes et ouvrages publics en Languedoc, 1752*, ms (Gallica).
6. AMA, BB 22, registre de délibérations (1717-1724), EE 75.
7. AMA, BB 10, registre de délibération (1611-1622) (délibération du 5 février 1622).
8. AMA, BB 8-9, registres de délibérations (1599-1601, 1601-1611).
9. 1618, 23 mai, « défenestration de Prague », début de la guerre de Trente ans.
10. 1617-1618, René du Bost se retranche dans le fort de Brescou et refuse de rendre son commandement. Déclaré rebelle et ennemi de Sa Majesté, l'armée du Roi attaque le fort pour l'en déloger (ADH, 2 E 2/101 (1618), AM Marseille EE 178).
11. AMA, BB 10, registre de délibérations (1611-1622).
12. AMA, BB 11, registre de délibérations (1622-1624) (ordonnance pour la démolition de Brescou, demande de tartanes pour retirer l'artillerie et l'emmener à Palavas, 14 juillet 1624).
13. AMA, EE 74.
14. AMA, BB 13, registre de délibérations (1629-1639) (délibération du 22 septembre 1632).
15. AMA, BB 13, registre de délibérations (1629-1639).
16. AMA, BB 23, registre de délibérations (1724-1729).
17. AMA, EE 75.
18. AMA, BB 14, registre de délibérations (1639-1653), EE 75.
19. Gaston de France duc d'Orléans (1608-1660), gouverneur militaire et lieutenant général pour le Roi en Languedoc.
20. AMA, BB 15, registre de délibérations (1653-1664), EE 75.
21. AMA, BB 22, registre de délibérations (1717-1724).
22. AMA, EE 75.
23. AMA, BB 19, registre de délibérations (1681-1690).
24. AMA, EE 75.
25. AMA, BB 23, registre de délibérations (1724-1729).
26. AMA, EE 75.
27. AMA, EE 75.
28. AMA, registres de délibérations, BB 25 (1737-1750), BB 26 (1751-1766), BB 28 (1771-1780).

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Bibliographie

Ouvrages

BERTHELÉ 1917 : BERTHELÉ (Joseph), *Les villes militaires du Bas Languedoc, notices descriptives. in Plaquettes montpelliéraines et languedociennes*, Montpellier : Impr. Générale, 1917, p. 269-406.

CREUZÉ DE LESSER 2011 : CREUZÉ DE LESSER (Hippolyte), *Statistique du département de l'Hérault*, Montpellier : Arts et Traditions Rurales, 2011, 606 p.

CATARINA1987 : CATARINA (Didier), *La défense de la côte languedocienne à l'époque moderne*, Montpellier : Université Paul Valéry, 1987, mémoire de maîtrise, 2 volumes, 110 p. + non pag. (AMA, TH 38)

DESSERT 2019 : DESSERT (Daniel), *Les montmorency : Mille ans au service des rois de France*, Paris : Flammarion, 2019, 329 p.

Documents électroniques

ALEXIS, PÈRE AUGUSTIN, ALEXIS, PÈRE (augustin), généalogie de la maison de la Fare en Languedoc [...], 1766 [en ligne] Disponible sur : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5502224x [Consulté en juin 2019]

BOREL D'HAUTERIVE : BOREL D'HAUTERIVE M., *Annuaire de la Noblesse de France et des Maisons Souveraines,* vol. 54 « Charles du Bost » [en ligne] Gallica Disponible sur : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb326964979/date.r=annuaire+de+la+noblesse.langFR [consulté en juin-juillet 2019]

Pour Le Dictionnaire Des Familles De L'Anjou, Association Pour Le Dictionnaire Des Familles De L'Anjou, *Dictionnaire généalogique des familles illustres de l'Anjou* ; DURAND, 2017 : Durand (S.) *et all., Brescou en Languedoc, une île, un fort, une histoire*, Cazouls d'Hérault, Éditions du MONT, 2017. [en ligne] Disponible sur : https://www.geneadic.com/Dictionnaire-Genealogique-des-Familles-de-l-Anjou_a58.html [Consulté le 24 juin 2019]

BOISSONADE, BOISSONADE (Prosper), *L'essai de restauration des ports et de la vie maritime en Languedoc, de 1593 à 1661 et son échec*. In : Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, Tome 46, N° 182, 1934. pp. 98-121 [en ligne]. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/anami_00034398_1934_num_46_182_5236?q=essai+de+restauration+des+ports+du+languedoc [Consulté le 19 juin 2019]

BONAMI, BONAMI (Charles), *Un ancien gouverneur du fort de Brescou au XVIII^e siècle, Pons de Rosset-de-Rocozels, « Chevalier », puis « Marquis » de Rocozels (1690-1763)* In : Études Héraultaises, 1974, n° 2, 16 p. [en ligne] Disponible sur : https://www.etudesheraultaises.fr/wp-content/uploads/1974-2-03-un-ancien-gouverneur-du-fort-de-brescou-au-xviiie-siecle-pons-de-rosset-de-rocozels.pdf [Consulté le 21 juin 2019].

GÉNÉANET, GÉNÉANET [en ligne] Disponible sur : https://www.geneanet.org/fonds/individus/ [Consulté en juin et juillet 2019].

LEMAU DE LA JAISSE 1739 : LEMAU DE LA JAISSE, *Cinquième abrégé de la carte générale militaire de France,* Paris : Gandouin Libraire (et C^ie), 1739 [en ligne]. Disponible sur : https://books.google.fr/books?id=3XJAAAAAcAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false [Consulté le 2 juillet 2019].

MARESCHAL 1752, MARESCHAL (Jacques Philippe), *Mémoire sur les places fortes et ouvrages publics en Languedoc*, 1752, ms [En ligne] Disponible sur : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b55006924s.r=Jacques%20philippe%20mareschal?rk=107296;4 [Consulté le 11 juillet 2019].

MONTANDRE DE, ROUSSEL, MONTANDRE DE, ROUSSEL, *État militaire de la France*, 1758, 1763-1769, 1772-1775, 1779, 1783-1784, 1789, 1801, 1804 [en ligne] Disponible sur : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb32769818j/date&rk=21459 https://books.google.fr/books?id=p15AAAAAcAAJ [Consulté en juin et juillet 2019]

MILLOT 2014, MILLOT (Caroline), *Jacques Philippe Mareschal (1689-1778), une personnalité au service de l'architecture militaire en Languedoc au XVIII^e siècle*, Paris : Université de Panthéon Sorbonne, 2010, thèse histoire de l'art. Extrait de François Bart, dir., *Acteurs célèbres et obscurs de l'aménagement du territoire*, 134^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Bordeaux, 2009, textes de François Bart, Stéphane Blond, Annie Lenoble-Bart, Olivier Levasseur, Caroline Millot, Pierre Pinon, Éditions du CTHS, 2014 (édition électronique) [en ligne] Disponible sur : http://www.cths.fr/ed/edition.php?id=6942 [Consulté le 28 juin 2019].

MERCURE DE FRANCE, 1740, *Mercure de France*, Paris : Cavelier, 1740 [en ligne] Disponible sur : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb32814317r/date1740 [Consulté le 3 juillet 2019].

REVUE DU TARN 1893-1895, *Revue historique du Tarn*, Albi, 1893-1895 [en ligne] Disponible sur : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb34393783g/date&rk=21459;2 [Consulté le 5 août 2019].

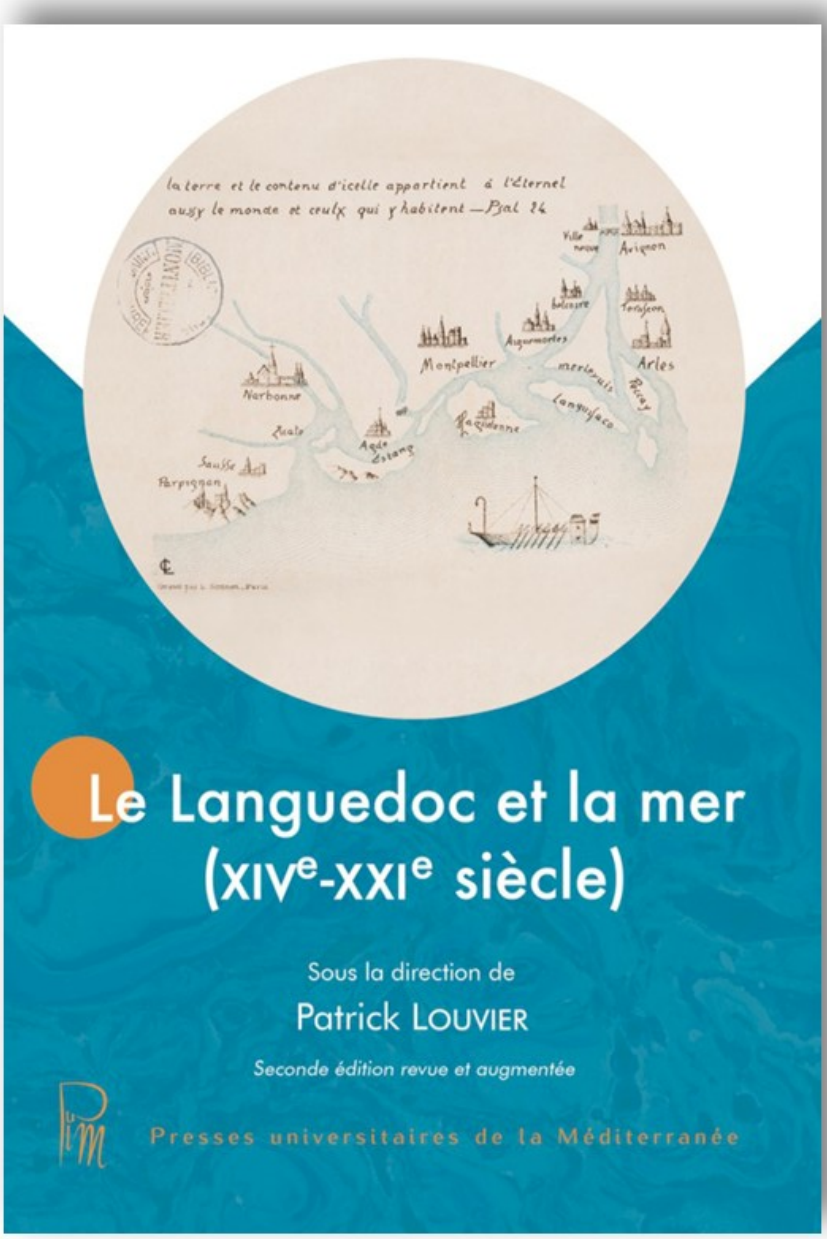
Archives

Archives de France, Inventaire des arrêts du Conseil Privé, 1591-1602 [en ligne] Disponible sur : https://francearchives.fr/fr/search? [Consulté en juin-juillet 2019].

Archives Municipales d'Agde (AMA), BB 13 à 26, CC 412, 433, 435, 437, 440-441, 443, 446, 448, 463, 466-468, EE 51, 75-77.

Archives Municipales de Marseille, EE 78 inventaire [en ligne] Disponible sur : http://www.marseille.fr/siteculture/document?id=16303&id_attribute=48 [Consulté le 11 juillet 2019]

Archives Départementales de l'Hérault, B, C, 1J, 2 E inventaires [en ligne] Disponible sur : https://archives-pierresvives.herault.fr/archive/egf/n:34 [Consulté en juin-juillet 2019].



©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Le voyage du navire négrier *Le Languedocien*

vers les côtes de Guinée, les colonies d'Amérique et Sète en 1726-1728

Nicolas GIBERT *

Résumé :

En 1717, une raffinerie de sucre est créée à Sète par une compagnie de négociants, armateurs et financiers montpelliérains, la maison Gilly frères. Elle va tenter de concurrencer les armateurs marseillais dans le trafic avec les colonies d'Amérique en développement principalement un commerce en droiture avec les Antilles, mais aussi en expérimentant la traite négrière à l'occasion du voyage du vaisseau Le Languedocien, entre 1726 et 1728. Cependant, cette expérience souffre d'une baisse soudaine des cours du sucre, de la concurrence des raffineurs bordelais et marseillais, et du manque de soutien des États de Languedoc aux initiatives montpelliéraines.

Mots-clés :

Port de Sète ; navire négrier ; commerce du sucre ; raffineurs de Montpellier ; traite négrière.

Abstract:

In 1717, a sugar refinery was established in Sète by a company of Montpellier merchants, shipowners and financiers, the Gilly Brothers. It was trying to compete with the Marseille shipowners in the transport with the American colonies, mainly developing the direct trade with the West Indies, but also by experimenting with the slave trade during the voyage of the ship Le Languedocien, between 1726 and 1728. However, this trial-run suffered from a sudden drop in sugar prices, competition from Bordeaux and Marseille refiners, and the lack of support from the Etats de Languedoc for initiatives originating in Montpellier.

Key words:

Port of Sète; slave ship; sugar trade; Montpellier refiners; slave trade.

Resumit :

En 1717, una rafinariá de sucre es creada a Seta per una companhiá de negociants, armejaires e financièrs montpelhierencs, l'ostal Gilly fraires. Va temptar de competir amb los armejaires marselheses dins lo trafec amb las colonias d'America en desvolopant en màger part un comèrci en drechura amb las Antilhas, mas tanben en assajant lo comèrci negrièr a l'escasença del viatge del vaissèl Le Languedocien, entre 1726 e 1729. Ça que la aquesta experiéncia patís d'una baissa subta dels corses del sucre, de la concurréncia dels rafinaires bordaleses e marselheses e de la manca de sosten dels Estats de Lengadòc a las iniciativas montpelhierencas.

Noms-claus :

Pòrt de Seta ; naviri negrièr ; comèrci del sucre ; rafinaires de Montpelhièr ; comèrci negrièr.

La pratique de la traite négrière par des ports méditerranéens est méconnue. Pourtant le commerce triangulaire a connu un fort développement à Marseille, et Sète l'a expérimenté brièvement. Le voyage du navire négrier *Le Languedocien* témoigne de l'intérêt des grands négociants montpelliérains pour la traite et le commerce colonial.

* Adjoint principal du Patrimoine, Archives départementales de l'Hérault

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

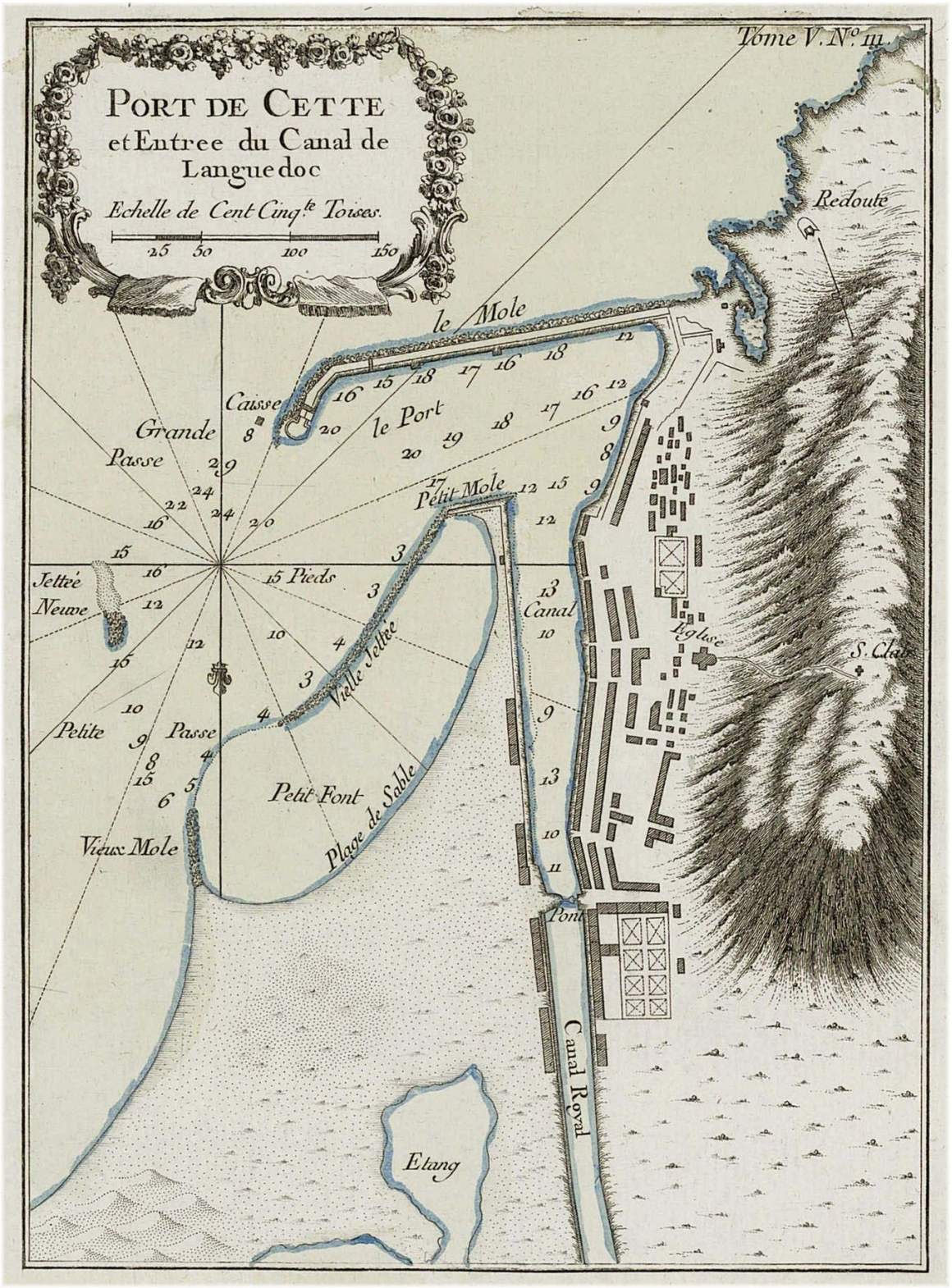


Fig. 1 : Port de Sète et entrée du Canal de Languedoc (XVIII[e] s.)
(Arch. Dép. Hérault, 1 Fi 1428)

Les ambitions commerciales du nouveau port languedocien

En 1666, le pouvoir royal crée le port de Sète afin de doter Montpellier et le Languedoc du grand site portuaire que nécessitaient leurs activités économiques. Dès la fin du XVII[e] siècle, le port reçoit des laines et cotons du Levant, mais aussi du bois, du riz et de l'huile d'Italie et de Sardaigne, les deux liaisons principales de Sète. Les bateaux viennent également d'Espagne (cochenille, vermillon, bois, grains et huile), de Sicile et de Barbarie (grains), de Hollande et des pays nordiques (poivre, cannelle, garance, houille, plomb) [1]. Le port exporte les draps du Languedoc, et surtout les vins et eaux-de-vie produits dans l'arrière-pays.

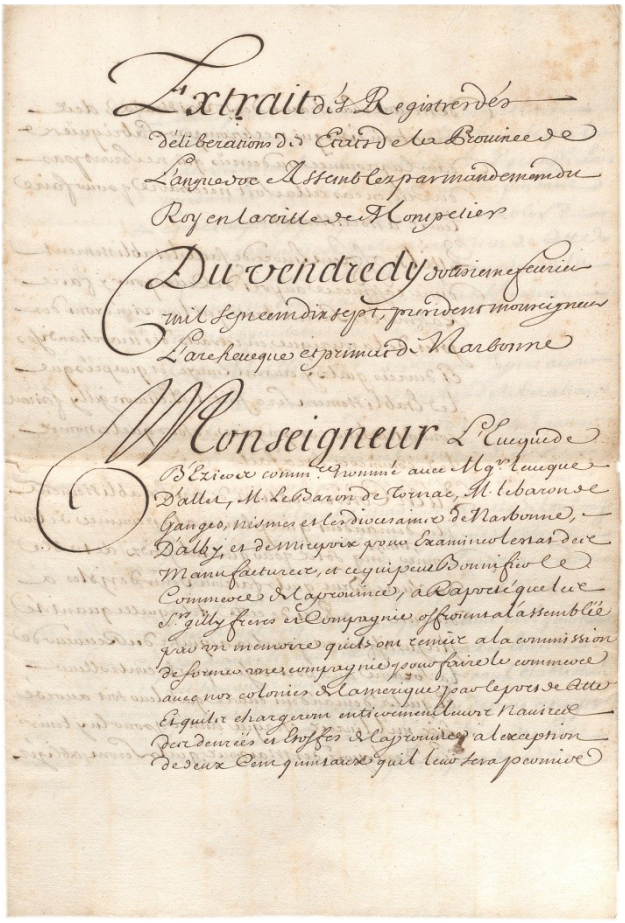


Fig. 2 : Extrait du traité d'exploitation d'une raffinerie conclue entre les États de Languedoc et les associés de la compagnie Gilly frères (1717)

(Arch. Dép. Hérault, C 1247)

*
* *

Les affaires restent modestes, le port de Sète échouant à concurrencer Marseille au Levant ; néanmoins, il s'impose comme le seul rival du géant marseillais en Languedoc.

Les négociants montpelliérains vont tenter de prendre l'avantage sur Marseille en orientant leurs activités vers le grand commerce antillais, profitant d'un arrêt du 1er décembre 1716 qui admet Sète au nombre des treize ports privilégiés pour le trafic avec les Antilles, et de l'exclusion provisoire des Marseillais du commerce d'Amérique à la suite de la peste de 1720 [2]. Le retour à la navigation sûre après la paix d'Utrecht et l'expérience de Law encouragent ces initiatives et renforcent les ambitions des milieux financiers montpelliérains.

Arnel et Jacques Gilly, frères de Simon Gilly, député du commerce du Languedoc et directeur de la Compagnie des Indes à partir de 1718, associés à François Angelin, Moïse Marguerit, ancien capitoul de Toulouse, et Bernard Dufau, tous négociants protestants montpelliérains, concluent, en février 1717, un traité avec les États de Languedoc, pour une durée de quinze années, établissant une raffinerie de sucre à Sète, qui obtient en octobre 1718 le titre de manufacture royale [3]. Les intéressés de la raffinerie s'engagent à importer et à raffiner annuellement 8 000 quintaux de sucre brut, et à expédier aux Antilles la même quantité « de vin du cru et des étoffes des fabriques de la province » [4]. Le sucre raffiné à Sète doit par la suite être vendu à la foire de Beaucaire. Les États leurs octroient une subvention annuelle de 4 000 livres, plus une gratification de 10 000 livres, à raison de 25 sols par quintal de sucre importé, pour couvrir la location des maisons qu'ils ouvrent pour ce commerce à Sète, à Montpellier, à la Martinique et à Saint-Domingue [5]. La maison Gilly frères établit une succursale au Cap-Français nommée Bonnaud et Gilly, en relation avec Eustache, un négociant du Havre [6]. Le nouvel établissement se développe rapidement, soutenu par les importants profits générés par les multiples activités des Gilly (manufactures de draps, importation de piastres de Cadix, banque). Les associés constituent un fonds de capital de 560 000 livres qu'ils emploient au recrutement d'ouvriers-raffineurs en Hollande, à la construction de la nouvelle raffinerie sétoise, une des plus importante d'Europe, et à l'achat de quatre vaisseaux pour assurer les liaisons entre Sète et les colonies. Ils font d'abord l'acquisition du *Ville-de-Cette*, en 1717, puis celle de *l'Américain-de-Languedoc*, en 1718, du *Saint-Jacques*, un 300 tonneaux construit à Amsterdam, en 1719. Le *Ville-de-Cette*, perdu en mer en 1725, est remplacé par *Le Languedocien*, un vaisseau d'environ 400 tonneaux [7], construit à la demande des Gilly près de Hambourg, en 1726, pour 11 000 marks [8].

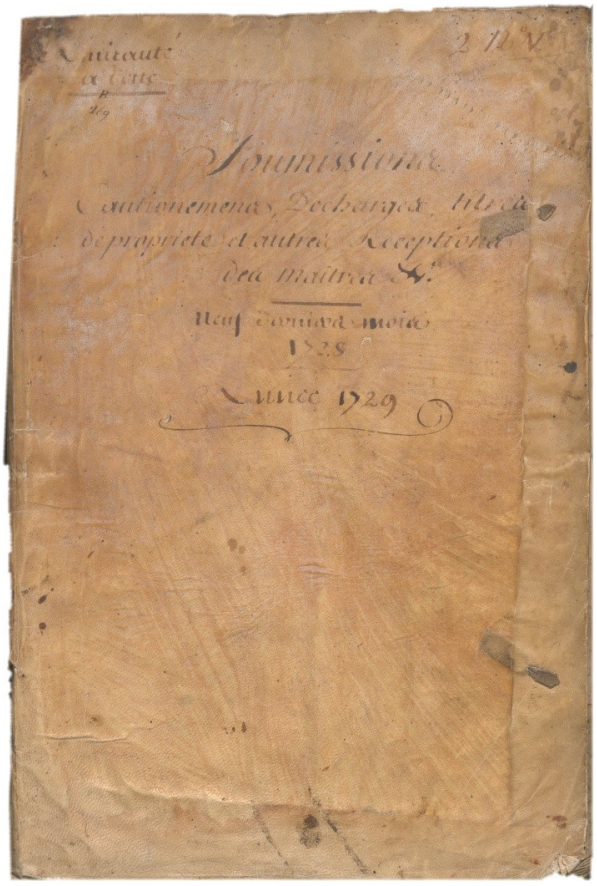


Fig. 3 : Couverture du registre 4 B 269 (1728-1729)

(Arch. Dép. Hérault)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Les Gilly et leurs associés s'engagent en 1717 pour armer principalement des vaisseaux effectuant un commerce en droiture avec les colonies, mais ils vont aussi faire l'expérience du commerce triangulaire. À cet effet, ils sollicitent les services de négociants et de gens de mer des ports de l'Atlantique, rompus depuis longtemps à la navigation au long cours et connaisseurs des pratiques de la traite négrière. En 1726, les Gilly s'associent à la maison veuve Le Chibelier et fils, du Havre, expéditrice de charbon pour la raffinerie sétoise, pour armer un vaisseau, *Le Languedocien*, et aller pratiquer la traite en Guinée. Le commandement est confié au capitaine François Légier, de Toulon, qui a déjà commandé plusieurs expéditions de traite pour le compte des Compagnies du Sénégal et des Indes. La cargaison du bâtiment se compose de cauris, de cuivre, de barres de fer et d'autres marchandises d'une valeur de 50 000 livres ; aux coûts du fret s'ajoutent ceux de l'achat du vaisseau et de son armement, pour un total de 80 000 livres [9].



Fig. 4 : Procès-verbal de délivrance des effets ayant appartenu à feu Jean Jacques René Molaix (25 janvier 1729)

(Arch. Dép. Hérault, 4 B 269, folio 23)

Le voyage du *Languedocien* vers la Guinée et les Antilles est en partie documenté par les registres de l'Amirauté de Sète et de Montpellier conservés aux Archives départementales de l'Hérault.

Les sources sur le voyage du *Languedocien*

1. *Les registres de l'Amirauté de Sète et de Montpellier*

L'ensemble du fonds de l'Amirauté est constitué de registres et de cahiers où sont consignés des actes de nature très différente. Après l'ordonnance sur la marine de 1681, les armateurs et propriétaires sont tenus de faire enregistrer les transactions relatives à la construction, l'achat, la vente ou l'armement des navires, les déclarations de propriété ou de parts de navire.

L'enregistrement des soumissions, cautionnements, décharges et descentes, engagements pour les îles françaises de l'Amérique, a donné lieu à une série de registres spécifiques, couvrant la période 1728-1750, cotés 4 B 269-284.

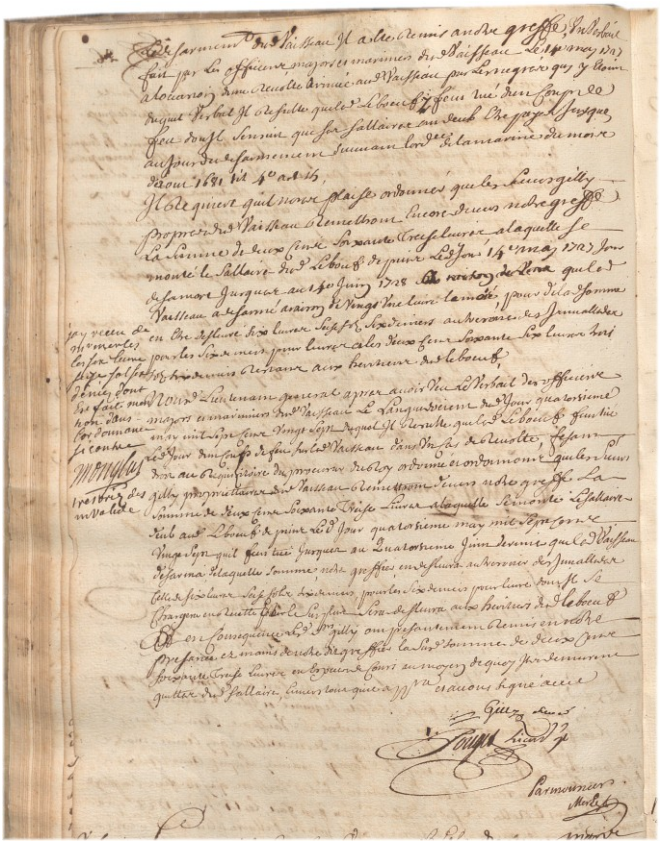


Fig. 5 : Extrait du verbal portant remise de la somme de 273 livres pour les salaires de Louis Lebœuf (8 mars 1729)

(Arch. Dép. Hérault4 B 269, folio 26)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Ces registres permettent d'identifier les bateaux partis du port languedocien, leur destination et le contenu de leur cargaison. Ils confirment l'importance du cabotage avec l'Italie, la Sardaigne, et l'Espagne, et la régularité des lignes commerciales avec les colonies d'Amérique durant la période 1728-1732.

Des actes contenus dans les registres de soumissions et cautionnements des années 1729-1730 consignent le décès de sept marins et équipiers du *Languedocien*. Chacun de ces actes enregistre le dépôt au greffe de l'amirauté sétoise des effets, ou des sommes résultant de la vente des effets, ou des salaires du décédé, par le commandant François Légier, lors du désarmement du navire, le 14 juin 1728.

Le registre 4 B 269 contient, au folio 23, un procès-verbal de délivrance des effets ayant appartenu à feu Jean Jacques René Molaix, capitaine en second du vaisseau *Le Languedocien*. Ce document révèle que, le 25 janvier 1729, un marchand nîmois nommé Guillaume Claverollis s'est présenté devant le greffe de l'Amirauté de Sète, muni de lettres de procuration rédigées par les enfants et héritiers du capitaine Molaix, vivant à Rennes, afin qu'il retire en leurs noms les sommes et effets appartenant à leur père « décédé sur ledit vaisseau, à la Rade de Juda, Cote de Guinée, le 11e avril 1727 ». Le texte précise que les effets du capitaine Molaix ont été remis au greffe de l'Amirauté de Sète par le capitaine François Légier, commandant du vaisseau *Le Languedocien*, à son retour de son voyage à la Côte de Guinée, alors un des principaux centres de trafic des esclaves.

Ce premier acte ne mentionne pas explicitement la pratique de la traite négrière par *Le Languedocien*, mais il inspire de lourds soupçons confirmés par le verbal de remise des salaires de Louis Lebœuf.

Dans cet acte, contenu au folio 26 du registre 4 B 269, le lieutenant de l'amirauté renseigne les circonstances violentes de la mort de l'armurier Louis Lebœuf : « il a été remis à notre greffe un verbal fait par les officiers majors et mariniers dudit vaisseau, le 14e mai 1727, à l'occasion d'une révolte arrivée audit vaisseau par les Nègres qui y étaient, duquel verbal il résulte que ledit Lebœuf y fut tué d'un coup de feu ». Ce besoin de précision est justifié par une contestation du montant des salaires payés par l'armateur à l'armurier décédé lors de la mutinerie. Les salaires dus à Louis Lebœuf dans le rôle du désarmement ont été calculés sur la base des trois mois de son service à bord, jusqu'à la date de son décès. Or, compte tenu des circonstances de sa mort, « ses salaires [auraient] dû être payés jusqu'au jour du désarmement, suivant l'ordonnance de la marine du mois d'août 1681, titre 4e, article 15 ». André François Pouget, lieutenant général civil et criminel de l'amirauté de Sète, somme par conséquent l'armateur Gilly frères de respecter les dispositions royales : « avons ordonné et ordonnons que les sieurs Gilly, propriétaires dudit vaisseau, remettront devers notre greffe la somme de deux cent soixante treize livres, à laquelle se monte le salaire dû audit Lebœuf depuis ledit jour 14e mai 1727 qu'il fut tué, jusqu'au 14 juin dernier que ledit vaisseau désarma, de laquelle somme notre greffier en délivrera au trésorier des Invalides celle de six livres seize sols dix deniers pour les six deniers pour livre dont il se chargera en recette, et le surplus sera délivré aux héritiers dudit Lebœuf ». Le verbal de remise des salaires de Louis Lebœuf met en lumière le climat de tension et de violence dans lequel se déroulait la campagne d'un navire négrier. Au risque des émeutes, les marins s'exposaient aussi à celui des maladies.

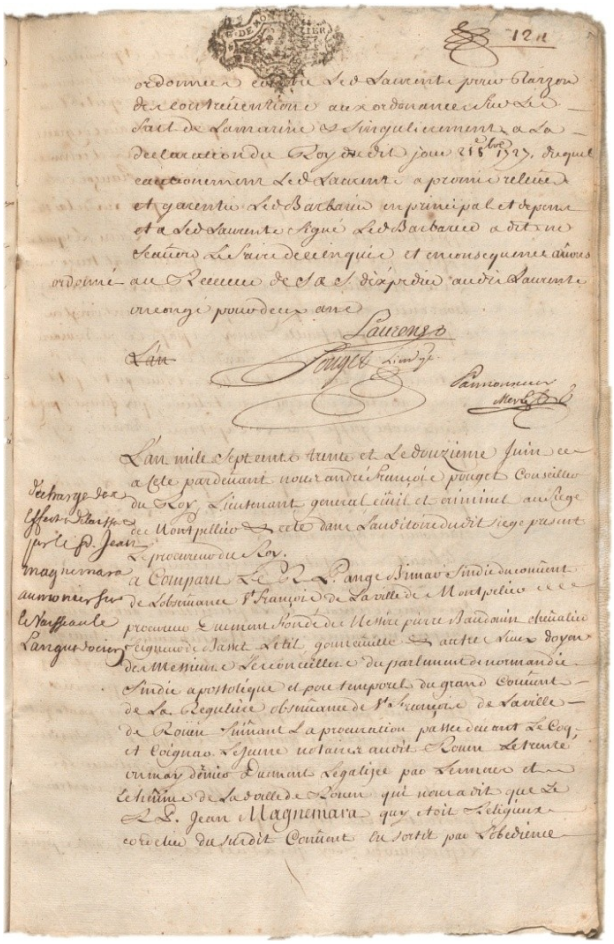


Fig. 6 : Extrait du verbal de décharge des effets délaissés par Jean Magnemara, aumônier sur le vaisseau *Le Languedocien* (12 juin 1730)

(Arch. Dép. Hérault, 4 B 270, folio 12)

Le registre de soumission suivant, coté 4 B 270, rend compte du décès de l'aumônier du vaisseau [10], un personnage devenu obligatoire sur tout navire de plus de 40 hommes, depuis une ordonnance de 1681 [11]. Jean Mac Nemara (improprement orthographié Magnemara), originaire de Limerick en Irlande, religieux cordelier du couvent Saint-François de Rouen, embarqué comme aumônier sur *Le Languedocien,* décède au Cap-Français, le 8 octobre 1727. Le journal de bord du pilote du vaisseau conservé aux Archives nationales précise que l'aumônier « décéda d'une fièvre maligne » [12]. La mortalité des marins embarqués sur les négriers était élevée à cause des risques et des conditions du voyage, mais aussi en raison des nombreuses maladies auxquelles ils s'exposaient (dysenterie, fièvre jaune, malaria, scorbut).

L'inventaire des biens embarqués par l'aumônier reflète sa condition ecclésiastique et sa relative aisance. Jean Mac Nemara délaisse « les effets qui consistent en 193 livres, 18 sols, 3 deniers, monnaie de France, 3 onces de poudre d'or, 121 sequins, un portefeuille garni de papiers, un bréviaire romain, un dictionnaire français et latin, un gros dictionnaire français et anglais, et 8 autres petits livres anglais, français ou italiens ».

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Le contraste est frappant avec les inventaires des effets des pauvres matelots qui ne laissent rien d'autre que des hardes ou des salaires, comme en témoignent les actes contenus dans le registre 4 B 269 concernant François de Noyer, canonnier, Alexis Ragueneau, matelot, Nicolas Grenet, boulanger, tous natifs du Havre [13], et François Guion, voilier, de Saint-Domingue [14].

Les registres de l'amirauté de Sète mettent en lumière les difficultés qu'a rencontrées l'expédition du *Languedocien*, un vaisseau armé pour la traite négrière en Guinée. Un journal de bord conservé aux Archives nationales complète ces registres en livrant de précieux renseignements sur l'exercice de la traite.

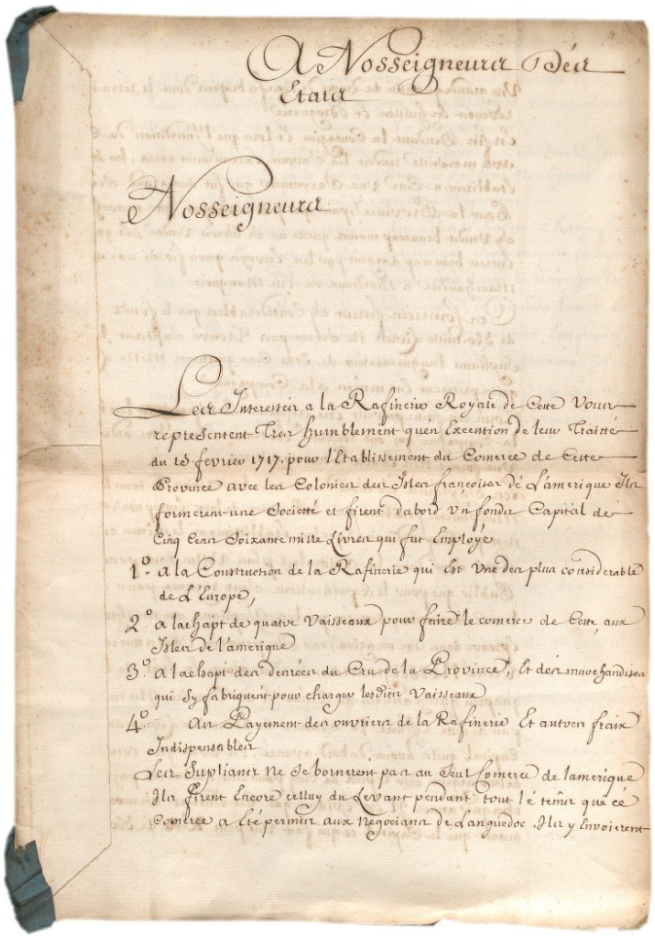
2. *Les Journaux de bord conservés aux Archives nationales*

Les Archives nationales conservent, dans la sous-série Marine (4JJ), deux journaux de bord de la campagne du *Languedocien*. Il s'agit des journaux tenus par le pilote du vaisseau, Jean-Baptiste Roubaud. Un premier journal (coté MAR/4JJ/69/19) est inachevé ; il a en effet été interrompu en vue du cap de Monte (Guinée) en 1727. Le second journal (coté MAR/4JJ/69/20) est quant à lui complet ; il contient principalement des données techniques sur la navigation mais il renseigne également sur certains évènements dont les décès survenus à bord, et sur les opérations de traite. Les deux journaux ont fait l'objet d'une numérisation et sont librement consultables sur le portail des Archives nationales [15].

Le journal complet du pilote Jean-Baptiste Roubaud révèle que le vaisseau est parti du port du Havre, le 6 novembre 1726. Il a fait voile vers les côtes africaines et a rejoint l'île de Gorée, fin décembre 1726, passé le Cap de Mesurade, avant de mouiller au Cap des Trois-Pointes, le 11 février 1727. C'est dans cette zone que Jean-Baptiste Roubaud évoque l'activité de traite négrière. Il note dans son journal : « le 18 février, à 6 heures du matin, notre canot ayant été à terre, nous traitâmes dix captifs, mâles et femelles, à 2 et 3 onces de poudre d'or ». Le lendemain, il ajoute : « le 19 février, aujourd'hui nous traitâmes des captifs et de la poudre d'or, le vent régnant à l'ouest-sud-ouest tout le jour ». Au bout de trois jours, le navire quitte le Cap des Trois-Pointes : « le 20 février, à deux heures après midi, nous levâmes l'ancre, emportant d'ici 20 captifs, quelques onces de poudre d'or, nous cinglâmes à l'est-quart-nord-est » [16].

Le vaisseau descend ensuite sur la Rade de Juda où il s'établit, le 23 février, pour commercer durant plusieurs mois en compagnie d'une dizaine d'autres navires français, anglais et portugais. C'est durant cette escale que décède le capitaine en second Molaix, le 11 avril 1727. Sa mort n'est pas évoquée par le pilote Jean-Baptiste Ribaud, ce dernier tenant rarement à jour son journal durant les périodes d'immobilité du navire. Le 1er mai, l'activité de traite à Juda se termine brutalement : *Le Languedocien* et les autres navires européens sont obligés de lever l'ancre précipitamment en raison de l'attaque du roi de Dahomey qui prend le contrôle de la ville puis de tout le royaume de Juda [17]. Le navire part mouiller à Jacquin où il poursuit la traite jusqu'à la fin du mois de mai. Le 14 mai, une révolte des esclaves éclate sur le bateau, durant laquelle périt l'armurier Louis Lebœuf. Le 27 mai, le navire part de Jacquin et fait voile vers les Antilles. Dans les jours qui suivent, plusieurs autres décès sont notés par le pilote : le 4 juin, meurent deux hommes d'équipage, un certain Dumany, âgé de 18 ans, natif du Croisy, et Dechant, maître-valet, âgé de 28 à 29 ans [18]. Les pertes humaines s'alourdissent encore avec le décès du matelot Raganat (ou Ragueneau), le 11 juin, âgé de 23 ans, natif du Havre ; puis le frère du commandant, Joseph Légier, enseigne du vaisseau, le 13 juin, à l'âge de 46 ans [19] ; et enfin, le boulanger Nicolas Grenet, quelques jours avant l'arrivée aux Antilles [20].

Le vaisseau arrive à la Martinique, le 18 juin, qu'il quitte pour le Cap-Français, le 22 juillet. L'activité du *Languedocien* dans les colonies françaises n'est pas consignée par Jean-Baptiste Roubaud, mais les esclaves, 420 captifs africains [21], sont revendus contre du sucre brut destiné à alimenter la raffinerie Gilly de Sète. C'est au Cap-Français que meurt de fièvre maligne Jean Mac Nemara, l'aumônier irlandais du vaisseau, le 8 septembre 1727 [22].


A Nosseigneurs des Etats

Nosseigneurs

Les Interessés a la Raffinerie Royale de cette Ville vous representent Tres humblement que L'exemption de leur Taille du 15 fevrier 1717. pour l'Etablissement du Comerce de cette Province avec les Colonies des Isles françoises de l'amerique les fournissant une Societé et firent d'abord un fonds Capital de Cinq Cent Soixante mille Livres qui fut employé

1°. a la Construction de la Raffinerie qui est une des plus considerable de l'Europe,

2°. a l'achapt de quatre Vaisseaux pour faire le comerce de cette aux Isles de l'amerique

3°. a l'achapt des denrées du Cru de la Province, et des marchandises qui Se fabriquent pour charger lesdits Vaisseaux

4°. Au Loyement des ouvriers de la Raffinerie Et autres frais Indispensables

Les Supliants ne Se bornent pas au Seul comerce de l'amerique Ils Firent Encore celuy du Levant pendant tout le temps que ce Comerce a été permis aux Negotians de Languedoc. Ils y envoyerent

Fig. 7 : Extrait d'une supplique à Nosseigneurs des États (1732)

(Arch. Dép. Hérault, C 12047)

Le navire entame son retour vers la France le 22 mars 1728. Il passe le Cap Saint-Vincent le 9 mai, puis mouille dans la Rade d'Alicante à la fin du mois. Le 14 juin 1728, à 4 heures du matin, le Mont de Sète est en vue [23] ; *Le Languedocien* pose l'ancre dans son port d'attache, d'où il repartira pour un nouveau voyage vers les colonies, en mars 1729.

L'échec d'une conversion au grand commerce

Les affaires de la raffinerie Gilly de Sète sont d'abord prospères durant une dizaine d'années ; elles se détériorent brusquement vers 1728, à l'époque où les associés tentent l'expérience négrière avec *Le Languedocien*. Une supplique adressée aux États de Languedoc, au moment de la renégociation du traité d'exploitation de la raffinerie, en 1732, énumère une partie des difficultés éprouvées [24].

Désireux de concurrencer les Marseillais dans les colonies et au Levant, les associés affirment avoir lourdement investi, augmentant considérablement de 240 000 livres le capital initial de la compagnie, pour des résultats décevants compte tenu de la rapide reprise en main du commerce levantin par le port de Marseille après 1723. Les Montpelliérains ont en outre été victimes de malchance : un premier vaisseau revenant des colonies d'Amérique richement chargé a été arrêté par les Algériens, sous prétexte que son passeport était faux, obligeant les intéressés de la raffinerie à verser plus de 80 000 livres pour la restitution du navire dont la cargaison a subi des pillages. Par ailleurs, ils ont perdu un premier vaisseau par naufrage, au large de Roses, en Espagne ; puis un second, revenant des îles avec son chargement de sucres et d'indigo, valant plus de 200 000 livres, assuré qu'à hauteur de 80 000 livres ; enfin, un troisième vaisseau de valeur de 80 000 livres est perdu lors d'un voyage vers le Levant avec sa cargaison de draps et d'indigo. La raffinerie des frères Gilly ne survit pas aux pertes financières causées par un dernier naufrage à Saint-Domingue, en 1732, d'un vaisseau de 300 tonneaux, *Le Saint-Jacques*, avec une cargaison de sucre estimée à 170 000 livres. Les associés ont souffert également de la faillite du système Law dans lequel ils avaient investi pour plus de 140 000 livres de billets de banque.

L'expérience du commerce triangulaire s'est aussi avérée décevante. *Le Languedocien* a connu de grandes difficultés durant son voyage dont témoignent la forte mortalité, la révolte des esclaves, les opérations de traite perturbées par des évènements politiques et militaires. En outre, le gain financier n'est pas à la hauteur des attentes. En 1728, le vaisseau armé par les frères Gilly apporte des Antilles une cargaison de sucre vendu avec déficit en raison d'une baisse subite des cours entrainant une dissension entre les associés [25] ; de 23 livres le quintal, le cours du sucre tombe à 18 livres, en juin, sur la place de Marseille [26]. Les pertes financières sont aggravées par la mévente du sucre sétois à la foire de Beaucaire, victime de la concurrence acharnée des raffineurs bordelais.

Dans une lettre du 3 mai 1732, à l'intendant du Languedoc, Philibert Orry, contrôleur général de finances, évoque la mauvaise qualité des sucres raffinés à Bordeaux qui ont été vendus en grande quantité à la dernière foire de Beaucaire, causant un grand préjudice aux raffineurs de Sète qui ont été forcés de vendre à bas prix leurs sucres pourtant supérieurs en qualité à ceux de Bordeaux.

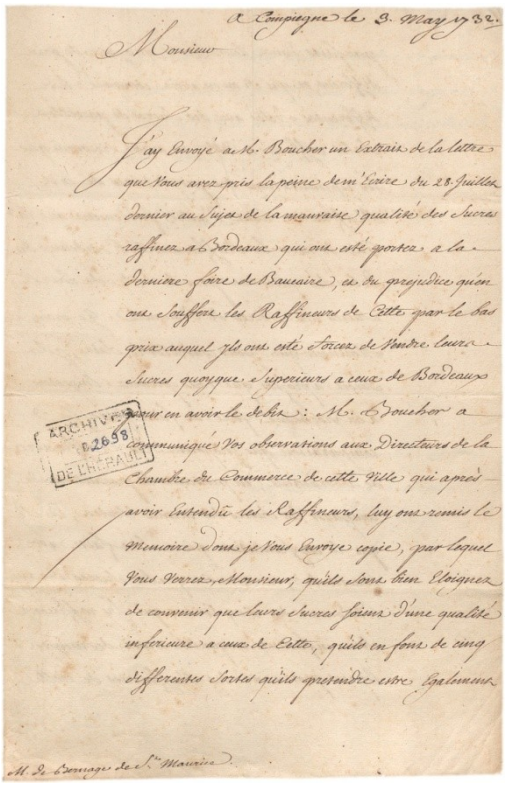


Fig. 8 : Extrait d'une lettre de Philibert Orry, contrôleur général de finances, à l'intendant de Languedoc au sujet de la concurrence déloyale des sucres bordelais vendus à la foire de Beaucaire (3 mai 1732)

(Arch. Dép. Hérault, C 2698)

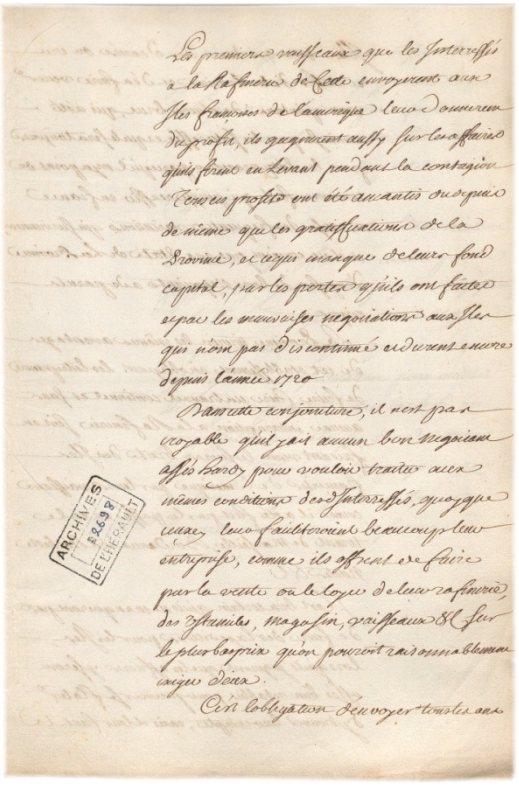
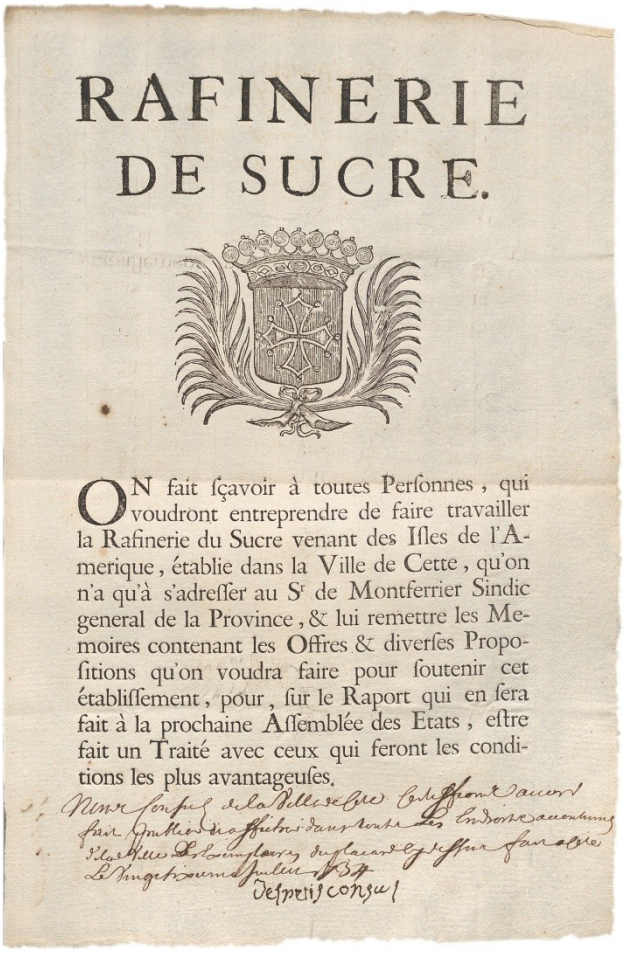


Fig. 9 : Extrait d'un mémoire exposant les conditions auxquelles les négociants consentiraient à reprendre l'exploitation de leur manufacture (1732).

(Arch. Dép. Hérault, C 2698)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



RAFINERIE
DE SUCRE.

ON fait ſçavoir à toutes Perſonnes, qui voudront entreprendre de faire travailler la Rafinerie du Sucre venant des Iſles de l'Amerique, établie dans la Ville de Cette, qu'on n'a qu'à s'adreſſer au Sr de Montferrier Sindic general de la Province, & lui remettre les Memoires contenant les Offres & diverſes Propoſitions qu'on voudra faire pour ſoutenir cet établiſſement, pour, ſur le Raport qui en ſera fait à la prochaine Aſſemblée des Etats, eſtre fait un Traité avec ceux qui feront les conditions les plus avantageuſes.

Fig. 10 : Affiche annonçant le projet de création d'une nouvelle raffinerie de sucre à Sète (1734)

(Arch. Dép. Hérault, C 12047)

Les résultats du commerce en droiture avec les colonies sont eux aussi décevants, les cargaisons étant composées en partie de produits de luxe (vins, soieries, dentelles) trouvant peu de débouchés dans la société coloniale antillaise [27].

C'est dans ce contexte d'échecs que se déroule la renégociation du traité d'exploitation avec les États de Languedoc en 1732.

Les associés montpelliérains veulent faire comprendre aux États que ce sont les quotas imposés par le traité de 1717 qui sont la source de leurs difficultés : « c'est l'obligation d'envoyer tous les ans aux îles 8 000 quintaux de denrées du cru et étoffes de la province et d'en faire venir 8 000 quintaux de sucre brut qui a été ruineuse pour les intéressés et qui le sera toujours pour les entrepreneurs parce qu'il n'y a point de commerce forcé qui puisse réussir en France à cause des fréquentes variations qui surviennent, et il ne convient pas aux États de la province d'exposer de bons négociants à de pareils risques » [28]. L'objectif est d'obtenir un adoucissement des conditions exigées par le traité de 1717, mais les États, soucieux avant tout du débouché des vins et des textiles [29], refusent de satisfaire les demandes des Gilly et le traité n'est pas reconduit. En 1734, la compagnie Gilly est liquidée. Les États de Languedoc trouveront un nouveau partenaire pour exploiter une raffinerie à Sète, mais cette expérience sera un nouvel échec.

Le succès de l'ouverture de Sète au grand commerce n'a pas été au rendez-vous. Les différentes entreprises tentées par les Sétois et les Montpelliérains se sont soldées par des échecs. Quatre raffineries se sont succédées à Sète mais toutes ont été victimes de faillites. L'industrie sucrière disparait à Sète à la moitié du siècle. L'insuccès des entreprises sétoises s'explique par un soutien inconstant des États de Languedoc, par des contraintes commerciales trop lourdes, par une certaine méconnaissance des marchés, et par la trop forte concurrence des puissants ports voisins Bordeaux et Marseille.

Le voyage du *Languedocien* armé par les frères Gilly met cependant en lumière le profil original d'un négociant-armateur montpelliérain qui recourt à la traite négrière parmi d'autres activités commerciales et financières.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

NOTES

1. LE MAO, 2015.
2. DERMIGNY 1954, 49.
3. DEGAGE 1984,39.
4. AD34, C 2698.
5. AD34, C 2698, C 1247.
6. DELOBETTE 2003, 45.
7. AD34, 4 B 269, folio 25.
8. DEGAGE 1984, 40.
9. DELOBETTE 1998, 262 et 2003, 45.
10. AD34,4 B 270, folios 12-13.
11. DEGAGE 1984, 43.
12. AN, MAR/4JJ/69/20, folio 28.
13. AD34,4 B 269, folios 31-32.
14. AD34,4 B 269, folio 39.
15. Journal coté AN MAR/4JJ/69/19 : https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/UD/FRAN_IR_050747/A1_86. Journal coté AN MAR/4JJ/69/20 : https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/UD/FRAN_IR_050747/A1_87.
16. AN, MAR/4JJ/69/20, folios 19-20 https://www.siv.archives-natio-nales.culture.gouv.fr/siv/media/FRAN_IR_050747/A1_87/FRAN106_3578 et https://www.siv.archives-natio-nales.culture.gouv.fr/siv/media/FRAN_IR_050747/A1_87/FRAN106_3579
17. AN, MAR/4JJ/69/20, folio 20.
18. AN, MAR/4JJ/69/20, folio 21.
19. AN, MAR/4JJ/69/20, folio 22.
20. AN, MAR/4JJ/69/20, folio 25.
21. DELOBETTE 2003, 45.
22. AN, MAR/4JJ/69/20, folio 28. Jean-Baptiste Roubaud et le greffier de l'amirauté de Sète sont en désaccord sur la date du décès de l'aumônier.
23. AN, MAR/4JJ/69/20, folio 40. https://www.siv.archives-natio-nales.culture.gouv.fr/siv/media/FRAN_IR_050747/A1_87/FRAN106_3589
24. AD34, C 12047.
25. DELOBETTE 2003, 45.
26. DEMIGNY 1954, 51.
27. DERMIGNY 1954,52.
28. AD34, C 2698.
29. DERMIGNY 1954, 53.

Bibliographie

DEGAGE 1984 : DEGAGE (Alain), L'amirauté de Cette de 1691 à 1735, II. Le trafic portuaire, in *Études héraultaises*, 1984, n°1-2, pp. 35-43.

DELOBETTE 1998 : DELOBETTE (Édouard), Négociants et traite des Noirs au Havre au XVIII[e] siècle, in *Annales de Normandie*, 48[e] année, n° 3, 1998. Industrie, routes, commerce. pp. 259-295.

DELOBETTE 2003 : DELOBETTE (Édouard), Les mutations du commerce du Havre (1680-1763), in *Annales de Normandie*, 53[e] année, n° 1, 2003. pp. 19-68.

DERMIGNY 1954 : DERMIGNY (Louis), Saint-Domingue et le Languedoc au XVIII[e] siècle, in *Revue d'histoire des colonies*, tome 41, n°142, premier trimestre 1954. pp. 47-70.

LE MAO, 2015 : LE MAO (Caroline), *Les villes portuaires maritimes dans la France moderne, XVI[e]-XVIII[e] siècle*, Paris : Armand Colin, 2015, 256 p.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Histoire contemporaine

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Élire et être élu dans l'Hérault de 1789 à 1879

Les évolutions du suffrage au regard des archives conservées aux Archives départementales de l'Hérault

Fanny REBOUL *

Résumé :
La convocation des États généraux en 1789 puis la période révolutionnaire inaugurent une période de changements politiques et sociaux qui se poursuivent durant tout le XIX[e] siècle. Ceux-ci impactent considérablement l'implication des Héraultais dans la politique locale et nationale et inaugurent la pratique électorale. Pour les hommes du XIX[e] siècle, marqués par la succession de pas moins de sept régimes différents, il ne fut sans doute pas aisé d'appréhender leur nouvelle participation à la vie publique et politique avec des modalités électorales sans cesse renouvelées. L'objet de cette contribution est de montrer, au travers des archives conservées aux Archives départementales de l'Hérault, les évolutions du suffrage et les modalités électorales durant cette période.

Mots-clés :
Elections, électeurs, suffrage universel, cens, députés

Abstract:
The convening of the General States in 1789 and the revolutionary period ushered in a period of political and social change that continued throughout the 19th century. These had a significant impact on the involvement of the people of the Herault region in local and national politics, and ushered in new electoral practice. With a succession of no less than seven different regimes, for the people of the 19th century it was probably not easy to apprehend their new participation in public and political life, with the constant renewal of electoral terms. The purpose of this study is to show the evolution of the vote and the electoral modalities during this period, following studies of archives kept on the Hérault Department.

Key words:
Elections, voters, universal suffrage, census, MPs

Resumit :
La convocacion dels Estats generals en 1789, puèi lo periòde revolucionari dobrisson una pontannada de cambiaments politics e socials que se perseguisson dins tot lo sègle XIX. Cambiaments qu''an una portada considerabla sus l'implicacion de las gents d'Erau dins la politica locala e nacionala e estrenan la practica electorala. Pels òmes del sègle XIX, marcats per la succession de pas mens de sèt regims diferents, saique foguèt pas aisit d'encapar lor participacion novèla a la vida publica e politica amb de modalitats de longa cambiadissas. L'objècte d'aquesta contribucion es de mostrar, pel biais de documents conservats als Archius departamentals d'Erau, las evolucions del sufragi e las modalitats electoralas dins aquel periòde.

Noms-claus :
Eleccions, electors, sufragi universal, cens, deputats.

◆

* Conservateur du patrimoine, Directrice des archives anciennes et des systèmes d'information, Archives départementales de l'Hérault.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

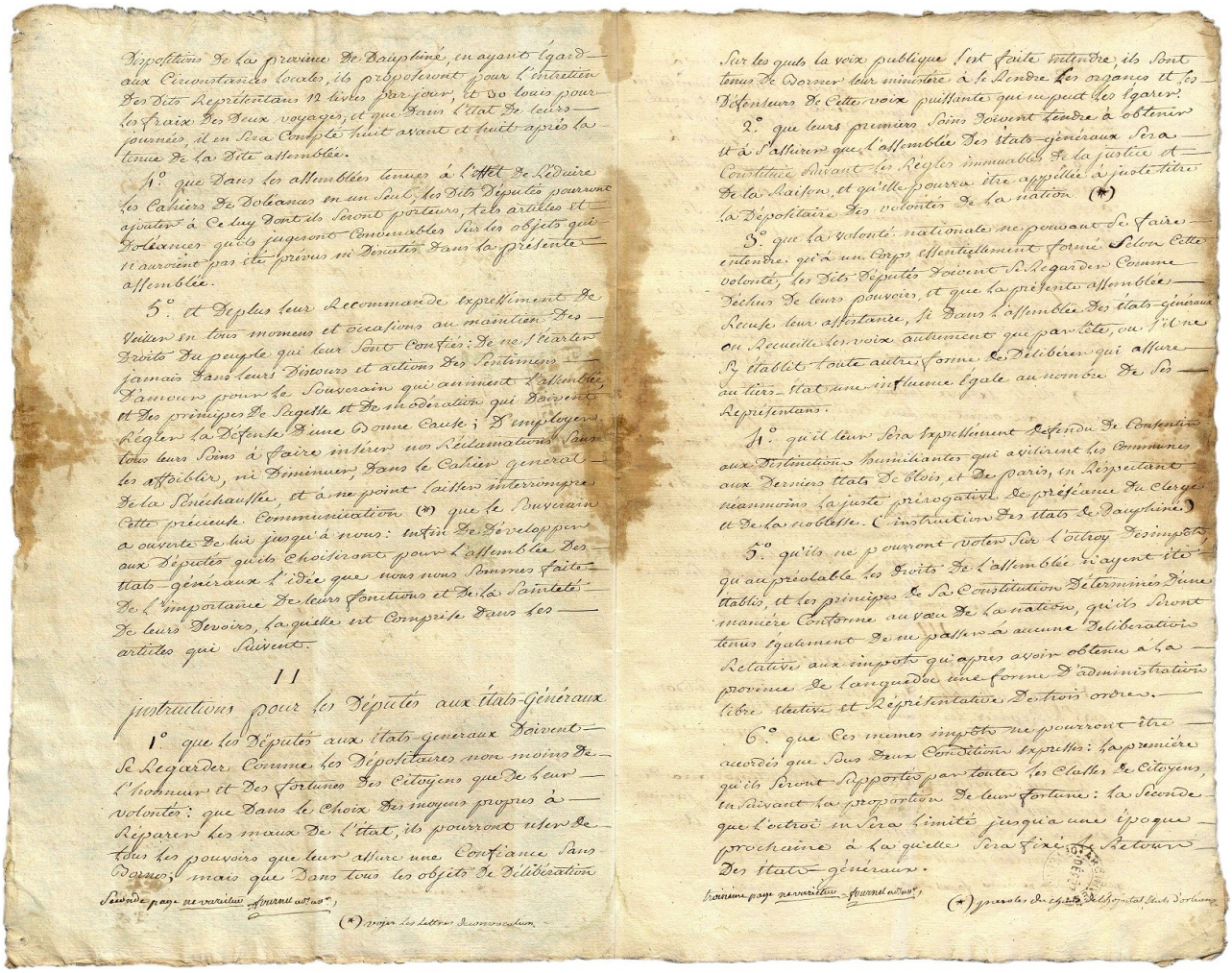


Fig. 1. Cahier de doléances rédigé par l'assemblée du tiers état de la ville de Mèze (AD34, 157 EDT 10).

A l'occasion des élections municipales (quoique bouleversées par le contexte sanitaire) du printemps 2020, il a semblé intéressant de dresser un panorama historique des modalités d'élection dans l'Hérault de 1789 jusqu'à l'instauration de la Troisième République. Le choix des dates extrêmes permet d'embrasser un siècle riche en événements nationaux par la succession de pas moins de sept régimes politiques différents. Chaque régime a apporté aux Héraultais, comme à tout Français, de nouveaux droits et une implication plus ou moins forte dans la vie publique et politique. Les grands événements nationaux et l'accès au vote ne présentent pas de particularité dans l'Hérault et sont des mesures vécues par tout Français. Toutefois, l'objet de cette contribution est de mettre en regard de ces événements les archives conservées aux Archives départementales afin de leur donner vie. On peut ainsi appréhender dans les archives les modalités de vote, tant les conditions d'accès au suffrage, sans cesse renouvelés (jusqu'au milieu du XIX^{e} siècle tout au moins) que les tractations entre partis, la surveillance du gouvernement quel que soit le régime mais encore le vote dans sa dimension matérielle. Pour les Héraultais d'alors, il n'est sans doute pas aisé d'appréhender leur nouvelle participation à la vie publique et politique mais celle-ci s'installe progressivement et durablement durant toute cette période dans les mentalités et les pratiques sociales.

Les États généraux de 1789 et l'Assemblée nationale constituante, première participation des Héraultais à la vie politique nationale.

Durant les années 1780, la France connait des tensions sociales et politiques qui entrainent une forte contestation de la population. La royauté fait alors, en 1788, l'annonce de la convocation des États généraux pour l'année suivante [1]. Ces assemblées composées des députés des trois ordres, noblesse, clergé et tiers état, s'étaient tenues pour la dernière fois en 1614.

Des cahiers de doléances sont produits dans toutes les paroisses par les assemblées d'habitants puis sont ensuite envoyés aux sièges des sénéchaussées où ils sont synthétisés par d'autres assemblées.

En Languedoc, peu de cahiers de doléances des sénéchaussées de Béziers et de Montpellier nous sont parvenus, les pertes locales ayant été importantes. Ceux qui subsistent se trouvent soit dans les archives des communes, soit dans les dépôts des archives communales aux Archives départementales (sous-série EDT) [2]. **Fig. 1**

L'exemple de Mèze permet de donner une idée des propositions qui sont faites. Après une première partie sur les

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

instructions reçues puis les recommandations de l'assemblée aux députés qui seront élus, les souhaits et doléances sont exprimés : « *8e que l'administration des finances ne soit plus enveloppée des ombres du mystère et qu'il soit publié tous les ans un compte exact et circonstancié des recettes et des dépenses.* […] *27e que les projets utiles déjà exposés au conseil du Roy touchant l'abolition des péages et des douanes dans l'intérieur du royaume soient mis en exécution. 28e que les nouvelles institutions de la nation tendent à encourager l'agriculture et le commerce qui sont les sources de sa richesse* […] *31e que tout français ayant un droit avéré à s'instruire du gouvernement, de la chose publique et à discuter librement les divers intérêts de l'état, il soit accordé à la presse une liberté indéfinie dans tout ce qui ne peut nuire au maintien des bonnes mœurs et à l'honneur des citoyens.* […] *37e et finalement que la liberté naturelle de pescher dans les étangs attenants à la mer soit établie d'une manière irrévocable et qu'il ne soit plus permis d'exiger des impots sur les pescheurs* » [3].

Les préoccupations des Héraultais à la veille de la Révolution portent sur leur quotidien, sur plus de transparence de la vie publique et leur conscience de la chose publique se voit également dans les recommandations faites aux députés qui porteront ces doléances aux États généraux. Ceux-ci sont exhortés « *surtout à songer que le peuple aura toujours l'œil ouvert sur leur conduite, à ne point les injurier par de fausses appréhensions, à ne point ménager dans tout ce qui concernera le bien de l'état les efforts et les fortunes des citoyens de qui le dévouement n'a d'autres bornes que celles de leur zèle pour la patrie et de leur amour pour le souverain* » [4].

Les cahiers synthétisés par les assemblées des sénéchaussées sont ensuite portés à l'assemblée des États généraux par des députés élus.

Les élections se tiennent dès le mois de mars 1789 dans les assemblées de paroisses. Sont électeurs tous les hommes de plus de 25 ans inscrits sur le rôle des impositions. Les députés se rendent ensuite aux sièges des sénéchaussées et désignent un quart d'entre eux pour prendre part à l'assemblée générale des trois états de la sénéchaussée qui procède à l'élection des députés au États généraux. Il s'agit d'élections très indirectes mais qui ont le mérite de donner au peuple français le droit à la parole et la possibilité d'élire ses représentants sur le plan national.

Les États généraux s'ouvrent le 5 mai 1789. Le 20 juin 1789, par le serment du Jeu de Paume, les députés du tiers état font la promesse de ne pas se séparer avant que la constitution ne soit établie. Moins de 3 mois après leur ouverture, le 9 juillet, ils se proclament Assemblée nationale constituante. Le 11 juillet, le pouvoir royal lance une contre-offensive et concentre ses troupes à Paris. Le peuple s'insurge dans la capitale et une poussée antinobiliaire se fait jour dans les provinces.

Le pouvoir royal cède et le 26 août 1789 est proclamée la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen qui acte la création d'une Assemblée nationale, composée des représentants du peuple français.

De la fin de l'année 1789 jusqu'en 1791, l'Assemblée nationale constituante s'attelle à préparer la nouvelle Constitution destinée à régir la France, sanctionnée par le roi le 13 septembre 1791. De nouvelles élections sont alors organisées afin de remplacer cette assemblée.

Parallèlement, à l'échelon local, dès 1789, une réorganisation administrative de la France se met en place : instauration des communes le 14 décembre 1789 ; création des départements et des districts le 15 janvier 1790, disposant chacun de conseils élus qui siègent par sessions et d'un directoire permanent qui assure la continuité. Les attributions de ces instances sont larges dans le domaine fiscal, les travaux publics, la police, l'éducation, l'assistance, la levée des troupes [5].

Suite à l'instauration des communes, l'exemple des délibérations communales de Castelnau-de-Guers montre bien la scission entre les conseils consulaires jusqu'en décembre 1789 et l'élection des officiers municipaux et du maire lors du conseil du 31 janvier 1790 [6]... **Fig. 2.**

Si les archives relatives à toutes les élections de députés ne nous sont pas parvenues en série L (série consacrée à la période révolutionnaire), on peut néanmoins y trouver de nombreux documents qui attestent des modalités d'élection et de l'implication des Héraultais dans la vie politique qu'elle soit locale ou nationale. Des documents relatifs aux élections sur cette période peuvent également se trouver en archives communales, qu'elles soient déposées aux Archives départementales (série EDT) ou conservées en commune.

L'Hérault est alors divisé en 4 districts et 52 cantons qui, pour les plus étendus comme Montpellier et Béziers disposent de plusieurs assemblées. Chaque canton réunit une assemblée primaire regroupant les citoyens actifs, c'est-à-dire ceux qui paient un impôt direct de 3 journées de travail, qui désignent une assemblée électorale parmi ceux qui paient un impôt de 10 journées de travail. Cette assemblée procède à l'élection des administrateurs locaux des districts et du département.

Durant la Constituante, les citoyens sont appelés à plusieurs reprises à voter au niveau local (élection des maires, juges de paix et assesseurs, greffier, membres du corps administratif du district, curés, procureur syndic, directoire et conseil de district, juges), doivent assimiler de nouvelles règles du scrutin définies à l'échelle nationale et supporter la longueur des opérations de vote parfois étalées sur plusieurs jours. L'implication dans la vie politique est soudaine et impacte la vie quotidienne des Français et des Héraultais. **Fig. 3.**

1791-1795 : évolutions fluctuantes des modalités de vote

Entre août et septembre 1791, l'élection des députés à l'Assemblée législative peut être considérée comme le premier scrutin national, toutefois indirect et loin d'être étendu à l'ensemble de la population. En effet, seuls les citoyens mâles de plus de 25 ans considérés comme citoyens actifs peuvent élire les membres de l'assemblée électorale selon le système décrit plus haut. Cette assemblée électorale, dont les membres sont indemnisés à la journée, procède enfin, en son sein, à l'élection des députés aux assemblées nationales [7], parmi les citoyens éligibles, propriétaires et payant un impôt d'un marc d'argent soit 52 livres. Malgré cette limite d'âge, on trouve dans la liste des citoyens actifs de la commune de

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

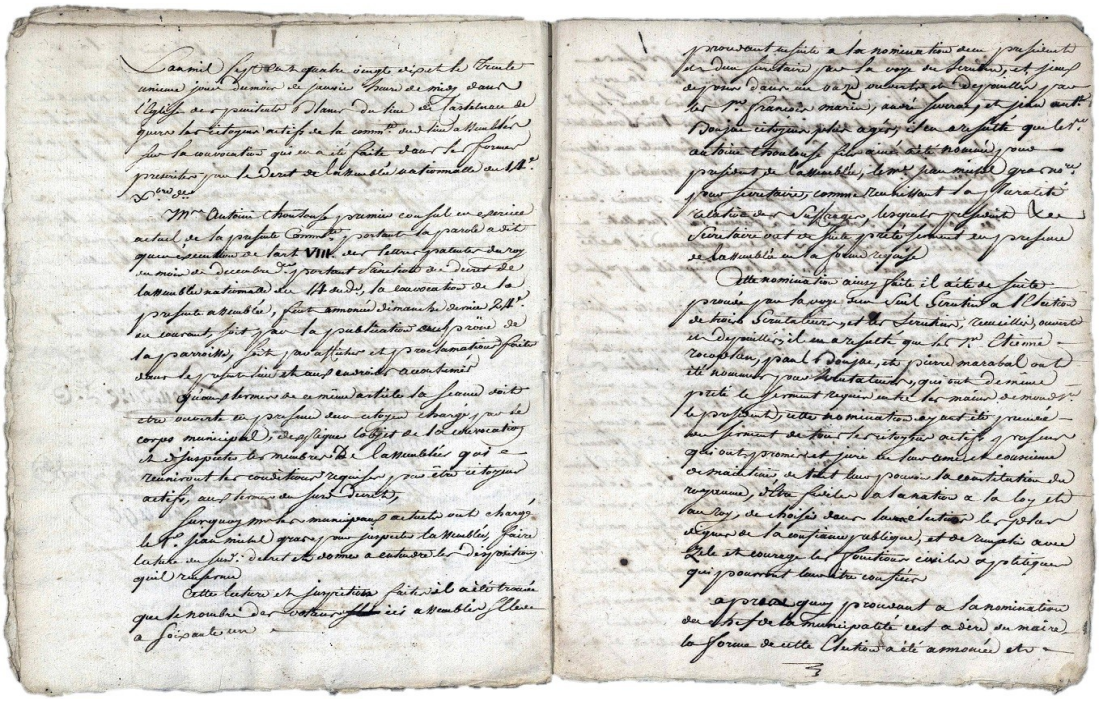


Fig. 2. Délibération de Castelnau de Guers, 31 janvier 1790 (AD34, 56 EDT 14)

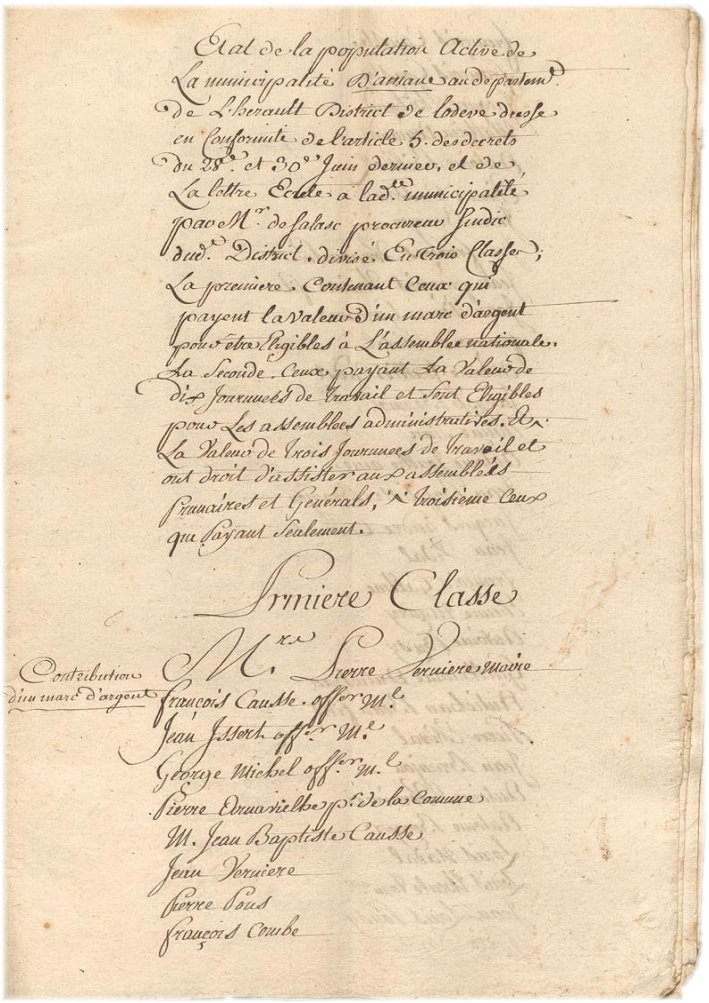


Fig. 3. Liste, état et rôle des citoyens actifs, 1790 (AD34, 10 EDT 492)

Saint Drézery, des jeunes hommes âgés de 18 et 19 ans déclarés « tous habitans de la commune de St Drézery et très utiles au travail de la campagne, lesquels sont bons patriotes et tous montent la patrouille » [8].

Le critère d'impôt pour être électeur et éligible est supprimé suite à de fortes contestations de la population mais trop tard pour que les élections à l'Assemblée législative en profitent. Dans l'Hérault comme pour le reste de la France, le taux de représentativité est d'environ 1% [9] : 48 873 membres des assemblées primaires élisent 499 électeurs [10].

Le 16 décembre 1791, la nouvelle Assemblée dite législative se réunit. Elle est entièrement composée de nouveaux membres puisque les députés de l'Assemblée nationale constituante s'étaient déclarés non rééligibles. 754 membres sont élus pour 2 ans et constituent une chambre unique aux pouvoirs étendus : établissement et vote du budget, initiative des lois. Le pouvoir exécutif ne peut la dissoudre.

Quelques mois seulement après son installation, la chute de la royauté le 10 août 1792 provoque la dissolution de cette assemblée et la convocation d'une nouvelle, la Convention nationale élue pour gouverner le pays et doter la République, proclamée le 21 septembre, d'une nouvelle Constitution.

L'élection de ces nouveaux représentants se fait pour la première fois au suffrage universel, sans conditions de ressources, mais selon le même principe indirect : dès le mois d'août 1792, des assemblées primaires se réunissent pour

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

choisir des électeurs qui élisent ensuite les députés à la Convention nationale. Aucune condition de ressource n'est prise en compte : pour être électeur, il faut être âgé de 21 ans et domicilié depuis 1 an (les domestiques sont encore exclus de cette mesure pourtant la plus ouverte que la France ait connue jusqu'alors), les éligibles doivent être âgés de 25 ans. Le corps électoral passe de 4 à 7 millions [11]. En effet, pour la première fois dans l'histoire nationale, ce scrutin à deux degrés s'est fait au suffrage universel masculin mais il est vrai qu'un dixième seulement du corps électoral participe au scrutin [12]. Les assemblées primaires réunies au mois d'août 1792 connaissent une mobilisation moins importante que celles réunies pour l'élection des députés à l'Assemblée constituante [13]. Comment expliquer une telle abstention ? Les conditions météorologiques, le calendrier agricole, les frais de déplacement et de séjour au chef-lieu de canton, peut-être une certaine lassitude de ces consultations, voire un désintérêt pour la chose publique [14] ?

La Convention nationale, composée de 749 députés, se voit conférer, par la Constitution adoptée le 24 juin 1793, d'amples pouvoirs et doit collaborer avec un nouvel exécutif, un conseil de 24 membres choisis par l'Assemblée parmi les candidats proposés par les assemblées électorales locales. La nouvelle Constitution est soumise à la ratification populaire mais son application est reportée à la paix. Inspirée par les députés montagnards, elle prévoit, sur le plan électoral, le suffrage universel (incluant les domestiques) direct (et non plus à 2 degrés) pour l'élection des députés [15].

La ratification est menée par les assemblées primaires au début d'une séance exceptionnelle. Celles-ci sont convoquées en exécution du décret de la Convention nationale du 27 juin. A Marsillargues [16], le secrétaire fait tout d'abord la lecture de l'acte constitutionnel. La lecture achevée, le président met aux voix l'acceptation et fait faire l'appel sur la liste des citoyens présents. Le nombre de votants, 291, accepte à l'unanimité la constitution et élit un représentant pour porter le procès-verbal à la Convention nationale et participer aux festivités du 10 août. S'il n'existe pas dans la série L des Archives départementales de l'Hérault, de document récapitulatif couvrant l'ensemble du département, on peut estimer, d'après les quelques procès-verbaux conservés, que le vote dans l'Hérault accepte majoritairement la nouvelle Constitution (comme par exemple à Lunel : 321 votes en faveur de la Constitution sur 322 votants) et suit ainsi la tendance nationale : près de 2 millions de « oui » contre 11 600 de « non » [17] sur toutefois 7 millions d'électeurs ce qui montre une abstention importante qui ne ressort toutefois pas des communes héraultaises dont le procès-verbal d'assemblée primaire est conservé.

Dès l'été 1793, le régime se durcit et les administrations municipales ont moins de pouvoir. En effet, un agent national est nommé par le gouvernement afin de faire appliquer les mesures révolutionnaires (surveiller et arrêter les suspects). Des comités de surveillance se développent aussi en province.

Suite à la chute de Robespierre en juillet 1794, une Convention dite thermidorienne se met en place, marquée par un retour progressif au pouvoir de la bourgeoisie puis, dès le 26 octobre 1795, par la mise en place d'un nouveau régime, le Directoire. Créé par acte constitutionnel, le Directoire est également approuvé par les assemblées primaires le 20 fructidor an III. Au cours de ces assemblées, des électeurs sont élus et vont ensuite approuver l'acte constitutionnel dans les assemblées électorales [18] contrairement à la Constitution de 1793, ratifiée par l'ensemble des citoyens présents dans les assemblées primaires.

Le Directoire est une période marquée par des coups d'état qui annulent souvent les résultats des élections législatives, réduisant ainsi la représentation du peuple. Le pouvoir législatif est confié à deux assemblées : le Conseil des Cinq-Cents formé d'autant de députés âgés de plus de 30 ans renouvelé par tiers chaque année et le Conseil des Anciens comptant 250 députés âgés de plus de 40 ans. Les députés des deux chambres sont élus par le même corps électoral.

Après l'expérience du suffrage universel en 1793, le nouveau régime rétablit le suffrage censitaire avec une distinction entre citoyens actifs et passifs mais également, dans les citoyens actifs, entre électeurs de premier et second degré. Pour être électeur du premier degré, il faut payer des impôts ou avoir participé à une campagne militaire. Les électeurs du second degré doivent être titulaires de revenus élevés, évalués entre 100 et 200 journées de travail selon les cas ou propriétaires d'un bien rapportant un revenu équivalent. Il faut être donc être résident et payer une contribution directe. Le système électoral indirect se maintient : constitution par les citoyens actifs d'assemblées primaires qui choisissent des électeurs formant l'assemblée électorale chargée de désigner les parlementaires. Le suffrage devient secret, chaque bulletin est déposé dans une urne ou un vase [19].

Dans l'Hérault [20], 53 921 citoyens ont droit de voter dans les assemblées primaires d'après l'état de distribution de l'an V. Seuls 6 760 se sont rendus dans les assemblées afin de voter en l'an VII et ont choisi 300 électeurs. Le corps électoral est alors fixé à 30 000 électeurs pour la France entière.

Un pouvoir collégial exécutif est assuré par cinq directeurs élus par les Anciens sur une liste de cinq noms proposée par le Conseil des Cinq-Cents. Le directoire est renouvelé par cinquième tous les ans sans possibilité de réélection avant 5 ans. Les directeurs nomment ensuite les ministres, les hauts fonctionnaires et les généraux.

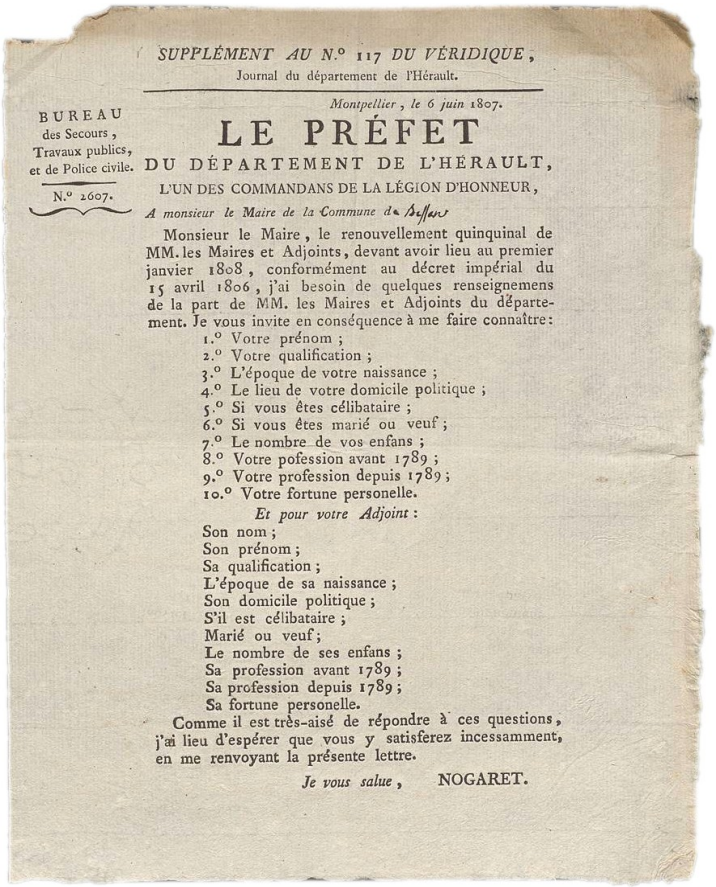
Le Directoire supprime les comités de surveillance, les districts, réhabilite les départements (dont la direction est assurée par 5 administrateurs) et créé les municipalités de canton (composées d'agents municipaux et d'un président élu, surveillé par un commissaire) [21].

L'organisation communale est également revue. Les petites communes sont gérées par un agent et un adjoint élu, seules les villes de plus de 5000 habitants ont une municipalité complète. Sur le tableau des officiers municipaux, des agents municipaux et de leurs adjoints à nommer par chaque canton suivant les articles 179 & 182 de la Constitution (29 vendémiaire an IV) [22], outre les villes de Montpellier (7 officiers municipaux), Marsillargues (5), Sète (5), Béziers (7), Agde (5), Pézenas (5) et Lodève (5), toutes les communes héraultaises sont administrées un agent municipal et un adjoint.

Au terme de cette première période d'exercice des droits civiques par la population, l'alternance entre scrutins censitaires et un unique scrutin universel permet de dresser un bilan nuancé sur le test électoral de cette période, marqué par

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

une abstention importante. Les nombreux changements politiques, administratifs tant au niveau national que local, la grande nouveauté du vote avec laquelle les hommes n'étaient pas familiarisés et les modalités pratiques (éloignement du lieu où se rassemble l'assemblée primaire, temps à y consacrer…) expliquent en partie ce bilan mitigé.



SUPPLÉMENT AU N.° 117 DU VÉRIDIQUE,
Journal du département de l'Hérault.

Montpellier, le 6 juin 1807.

BUREAU des Secours, Travaux publics, et de Police civile.
N.° 2607.

LE PRÉFET
DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT,
L'UN DES COMMANDANS DE LA LÉGION D'HONNEUR,

A monsieur le Maire de la Commune de Lattes

Monsieur le Maire, le renouvellement quinquinal de MM. les Maires et Adjoints, devant avoir lieu au premier janvier 1808, conformément au décret impérial du 15 avril 1806, j'ai besoin de quelques renseignemens de la part de MM. les Maires et Adjoints du département. Je vous invite en conséquence à me faire connaître:

1.° Votre prénom ;
2.° Votre qualification ;
3.° L'époque de votre naissance ;
4.° Le lieu de votre domicile politique ;
5.° Si vous êtes célibataire ;
6.° Si vous êtes marié ou veuf ;
7.° Le nombre de vos enfans ;
8.° Votre pofession avant 1789 ;
9.° Votre profession depuis 1789 ;
10.° Votre fortune personelle.

Et pour votre Adjoint :

Son nom ;
Son prénom ;
Sa qualification ;
L'époque de sa naissance ;
Son domicile politique ;
S'il est célibataire ;
Marié ou veuf ;
Le nombre de ses enfans ;
Sa profession avant 1789 ;
Sa profession depuis 1789 ;
Sa fortune personelle.

Comme il est très-aisé de répondre à ces questions, j'ai lieu d'espérer que vous y satisferez incessamment, en me renvoyant la présente lettre.

Je vous salue, NOGARET.

Fig. 4. Instruction du préfet de l'Hérault aux maires de la commune (AD34, 3 M 1)

Consulat et Empire : établissement du suffrage universel mais vote très indirect

Le coup d'État du 18 brumaire an VIII instaure une dictature personnelle. La Constitution du 22 brumaire an VIII met en place le régime du Consulat. Comme pour les périodes précédentes, le Consulat partage pouvoir exécutif et législatif. L'exécutif est confié à un collège de 3 consuls mais seul le Premier consul exerce véritablement le pouvoir et dispose de l'initiative des lois, aidé par le Conseil d'État qui élabore et prépare les projets de loi. Trois assemblées sont créées, le Sénat, le Tribunat et le Corps législatif mais les prérogatives de chacune font qu'elles se neutralisent bien souvent entre elles. Pour les lois, le Tribunat les discute sans les voter, le Corps législatif les vote sans les discuter et le Sénat est juge de leur constitutionnalité. Ce système, imaginé au nom de l'efficacité législative, a pour principal effet d'affaiblir les assemblées [23].

La Constitution rétablit le suffrage universel masculin (la France est alors le seul pays au monde à l'avoir mis en œuvre) et donne le droit de vote à tous les hommes de plus de 21 ans. Mais il est limité par le système des listes de confiance. Il s'agit d'un scrutin à trois degrés : les électeurs désignent au suffrage universel un dixième d'entre eux pour l'établissement des listes départementales, qui eux-mêmes élisent un dixième d'entre eux pour former une liste nationale. Le Sénat choisit ensuite sur cette liste nationale notamment les membres des assemblées législatives, Tribunat et Corps législatif. Il s'agit encore une fois d'un suffrage très indirect qui ne permet pas aux Français de désigner directement leurs représentants. Auparavant élus, c'est désormais le premier consul qui nomme et révoque tous les fonctionnaires.

Le Sénat est composé de 80 membres nommés à vie et cooptés. Il choisit lui-même le successeur d'un sénateur décédé, parmi trois candidats présentés par le Tribunat, le Corps législatif et le Premier consul ou l'Empereur.

Le système des collèges électoraux est institué, en l'an X, en remplacement des listes de confiance. Il comporte trois degrés, les assemblées de canton réunissant à la base tous les citoyens domiciliés qui désignent les membres des collèges électoraux d'arrondissement et de département. Ce nouveau système réintroduit le critère censitaire puisque le choix des électeurs ne peut porter, dans les collèges du département, que sur les 600 citoyens les plus imposés [24].

L'instauration de l'Empire le 18 mai 1804 change peu le système de représentation nationale si ce n'est le renforcement du pouvoir personnel de Napoléon qui a un impact sur les prérogatives des assemblées : le Tribunat, manifestant trop d'indépendance à l'égard du pouvoir est supprimé et fondu avec le Corps législatif en 1807 [25].

Le sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII promulguant l'Empire et fixant des modalités telles que la question relative à l'hérédité de la dignité impériale est un des premiers référendums du XIX^{e} siècle au cours duquel les Héraultais sont appelés à se prononcer [26]. Sous la cote 3 M 1126 conservée aux Archives départementales de l'Hérault, on peut trouver les registres des votes par arrondissement. Ainsi, l'exemple de l'arrondissement de Lodève permet de voir que, sur les 9 553 citoyens ayant droit de voter, 5 710 votent effectivement et le « oui » l'emporte majoritairement avec 5 708 voix.

Au niveau local, si les maires et conseillers sont élus jusqu'en 1800, ils sont ensuite nommés par le préfet. Les sessions des conseils municipaux se réunissent sous l'autorisation expresse du préfet et certaines décisions doivent être soumises à l'approbation de l'Empereur telle l'acquisition de terres privées par les communes [27]. Au moment du renouvellement quinquennal des maires et adjoints, le préfet adresse un courrier aux maires du département de l'Hérault afin de leur demander des précisions sur leur adjoint et eux-mêmes. De même, l'élection des conseillers généraux est supprimée. Ceux-ci sont désormais nommés par le pouvoir central sur présentation de listes. **Fig. 4.**

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Restauration et monarchie de Juillet : d'une monarchie à l'autre, le suffrage reste censitaire

Après l'abdication de Napoléon le 6 avril 1814, Louis XVIII est appelé au pouvoir et rétablit la monarchie. Le roi, chef suprême, décide de tout mais les principes de liberté de la Révolution sont réaffirmés. Une charte est promulguée en 1814.

Au niveau central, une Chambre des députés représente la nation. Elle est composée de 430 députés élus pour cinq ans au suffrage censitaire et renouvelés par cinquième tous les ans. La charte précise dans son article 35 que « *la chambre des députés sera composée des députés élus par les collèges électoraux dont l'organisation sera déterminée par des lois* » [28]. Les électeurs sont des hommes de plus de 30 ans qui paient au moins 300 francs d'impôts fonciers (par comparaison, un ouvrier agricole gagne 1,5 francs par jour). Au plan national, le nombre d'électeurs est d'à peine 100 000, alors que la population compte plus de 9 millions d'hommes adultes (sur 30 millions de Français) [29].

Pour le département de l'Hérault et ses trois arrondissements, Montpellier, Béziers et Lodève, on peut estimer que 1240 électeurs environ se réunissent pour l'élection de députés en 1827 [30].

Pour être éligible, il faut avoir plus de 40 ans (soit la génération d'avant la Révolution) et payer plus de 1 000 francs d'impôts. En 1820, est adoptée la loi dite du « double vote » : les électeurs les plus fortunés votent deux fois, une première fois avec les autres électeurs, pour élire les 3/5e des députés (258), puis une seconde fois, entre eux, pour choisir les autres députés (172). Les impôts des électeurs suspects de libéralisme sont diminués afin de les exclure des listes électorales. Ces manipulations des lois électorales permettent aux plus riches de monopoliser le pouvoir.

L'article 39 de la charte prévoit toutefois : « *Si néanmoins il ne se trouvait pas dans le département cinquante personnes de l'âge indiqué payant au moins 1 000 francs de contributions directes, leur nombre sera complété par les plus imposés au-dessous de 1 000 francs et ceux-ci pourront être élus concurremment avec les premiers* » [31].

La Chambre vote le budget, peut bloquer le gouvernement, mais vote des lois proposées sans pouvoir les modifier. Le pouvoir législatif est partagé avec la Chambre des pairs formée d'hommes, en nombre illimité, nommés par le roi, et toute dévouée aux intérêts royaux.

L'avènement de Charles X en 1824 durcit encore sa politique. Le mécontentement est croissant et l'opposition au gouvernement se ressent dans les élections de 1827 qui ont pour effet la dissolution de la Chambre des députés par le Roi. Dans l'Hérault, les élections à la Chambre des députés de 1827 ont nécessité parfois plusieurs séances de vote avant qu'un candidat n'obtienne la majorité. La 2e section du 2e arrondissement (Béziers) s'est ainsi réunie à trois reprises dans le courant du mois de novembre [32].

Le 25 juillet 1830, quatre ordonnances tentent de museler la représentation populaire : nouvelle dissolution de la Chambre, élections pour le mois de septembre sur des critères censitaires encore plus restreints (sont notamment exclus les artisans et marchands qui paient la patente), suspension de la liberté de presse.

Ces ordonnances ont pour conséquence le début de l'émeute et la fin du régime de la Restauration. La parlementarisation du régime, autrefois connue par les français, devient à la fin de la Restauration, une demande forte des Français.

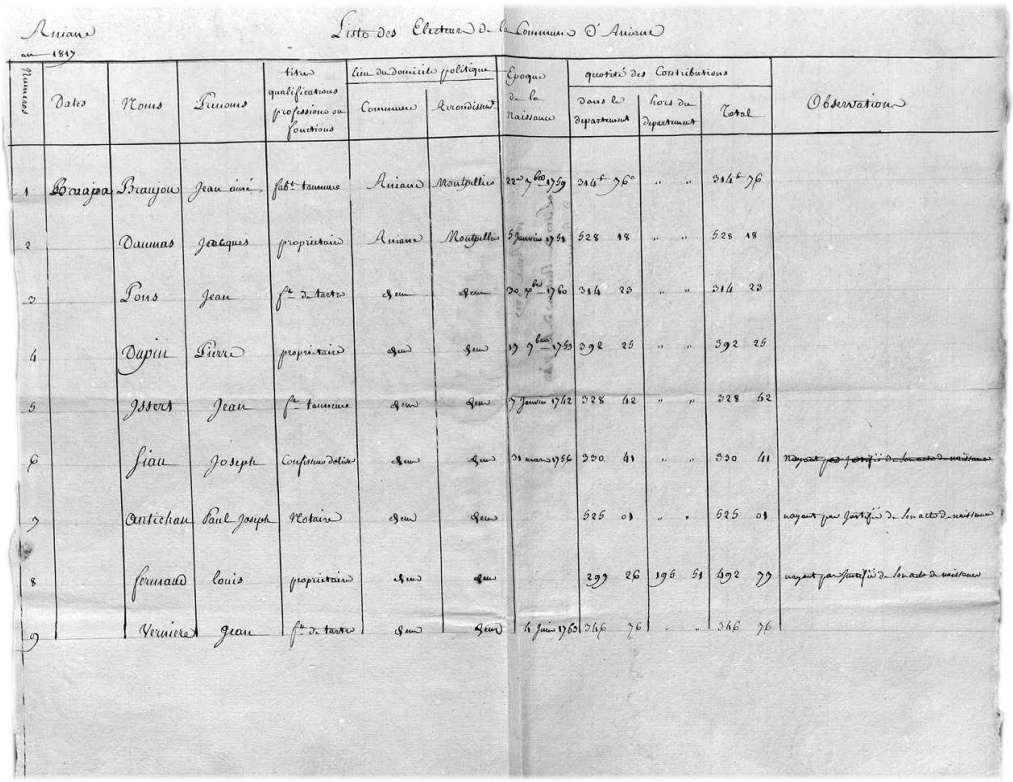


Fig. 5. Liste des électeurs de la commune d'Aniane, 1817 (AD34, 10 EDT 492)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Sur les listes des élections de la commune d'Aniane, une comparaison entre 1790 et 1817 est intéressante. Même si le suffrage est indirect durant la Révolution et direct sous la Restauration, il s'agit bien de montrer que l'implication des Héraultais, et dans ce cas, des habitants d'Aniane est bien différente entre les deux périodes. Plus de 200 habitants d'Aniane sont appelés à s'exprimer en 1790 au sein de l'assemblée primaire tandis qu'ils ne sont plus que 9 en 1817 à voter pour l'élection d'un député. **Fig. 5.**

Dès le 26 juillet, des journalistes rédigent une protestation contre un coup d'état et font placarder des affiches sur les murs. Le 27 juillet, la police investit les imprimeries. C'est la révolution dans la capitale, les Trois glorieuses. Révolution mêlant bourgeois et ouvriers au départ, la bourgeoisie parisienne, poussée par le journaliste Thiers commence à s'inquiéter de l'arrivée d'un gouvernement qui promulguerait une nouvelle République. La Fayette, à qui les insurgés avaient demandé d'être président, refuse et accepte de présenter le duc d'Orléans à l'hôtel de ville de Paris ce qui lui apporte un soutien populaire. La charte de 1814 est modifiée par la Chambre des députés et Louis-Philippe y prête serment le 9 août 1830, actant d'un contrat entre les Français et la nouvelle monarchie. Plus libérale, elle garantit les libertés des français et confirme tout en les augmentant, les pouvoirs des deux assemblées. En effet, les deux chambres peuvent désormais proposer des lois. De plus, quand un gouvernement est mis en minorité par la Chambre des députés, il démissionne.

*
* *

Dès 1831, plusieurs lois modifient les dispositions électorales. Le 24 mars 1831, la loi sur les élections municipales étend le principe de l'élection aux conseils municipaux [33], les maires restent nommés par le pouvoir central comme sous les régimes précédents. Le seuil censitaire est abaissé là où les électeurs seraient en nombre insuffisant. Il s'agit d'une disposition essentielle car la vie politique commence au niveau municipal : les électeurs font l'apprentissage (ou réapprentissage) du système représentatif dans leur commune, confisqué en totalité durant l'Empire et la Restauration où maire et conseillers municipaux étaient nommés. Autre mesure d'ouverture, le 22 juin 1833, la loi retire au Roi la nomination des conseillers d'arrondissement et des conseillers généraux qui sont désormais élus et dont le mandat est porté à 9 ans ; ils désignent ensuite leur président. Les sessions ne peuvent avoir lieu qu'en vertu d'une ordonnance royale qui en fixe l'époque et la durée ; la convocation est faite par le préfet [34].

Le régime reste censitaire mais la base du corps électoral est élargie par l'abaissement du cens suite à la loi du 19 avril 1831. En effet, pour être électeur, il faut désormais avoir 25 ans et payer 200 francs d'imposition. La base électorale est doublée puisque en 1831, 166 000 hommes sont électeurs sur 30 millions d'habitants, ce nombre atteint les 240 000 au cours de la Monarchie de Juillet (contre 89 000 à la fin de la Restauration) [35]. Les modalités pour être éligibles sont également revues à la baisse. Il faut désormais avoir 30 ans et payer 500 francs d'impôts. On compte toutefois à peine 40 000 éligibles sur le plan national [36].

Si lors du senatus consulte de l'an XII, plus de 9000 résidants du collège électoral de Lodève étaient inscrits sur les listes, ils ne sont plus que 495 électeurs en 1827 [37].

Une circulaire du ministère de l'intérieur est adressée aux préfets afin de les informer de ces nouvelles modalités et des révisions des listes électorales qui en découlent. Cette circulaire, conservée sous la cote 3 M 4 aux Archives départementales de l'Hérault, permet de saisir la complexité de la mesure. Selon la loi du 19 avril 1831, les maires et percepteurs de chaque canton se réunissent chaque année du 1er au 10 juin pour la révision des listes électorales. Lors de ces réunions, les maires et percepteurs sont chargés de contrôler les extraits de rôles que les préfets font dresser pour les détails du cens de chacun des électeurs inscrits. Or, les retards pris pour la confection des rôles d'imposition ne permettent pas aux maires, en 1831, de déterminer les listes électorales pour l'année suivante. Des directives leur sont alors données pour la sélection des électeurs : « *vous devez rayer les électeurs dont le cens électoral ne serait atteint qu'au moyen des 30 centimes additionnels* [38] *à l'impôt foncier qui ont cessé d'être payés depuis le 1er janvier dernier* ». Une attention particulière est également portée aux contributions personnelle et mobilière et des portes et fenêtres [39]. Cette opération de révision électorale n'est donc pas anodine et l'implication des Héraultais, au même titre que de tous les Français, dans la vie politique locale est un droit qui peut en permanence être remis en question suite à un changement, même minime, de situation financière.

La Monarchie de juillet donne pour la première fois, par les lois du 18 juillet 1837 et du 10 mai 1838, de véritables attributions à des assemblées élues. La loi du 18 juillet 1837 précise l'étendue des attributions du conseil municipal qui règle les affaires courantes ou seulement délibère sur les affaires locales, donne un avis ou émet des vœux. Le conseil ne statue pas définitivement sur les questions les plus importantes notamment le budget. Les pouvoirs du maire, agent de l'État, ont été nettement distingués. Le contrôle de l'État reste toutefois fort sur le maire (révocation possible) comme sur le conseil (dissolution) et les actes par un contrôle sur les délibérations [40].

La loi du 10 mai 1838 a conservé le caractère secondaire du conseil d'arrondissement et confirmé l'existence de la personnalité morale du département. Pour la première fois depuis 1789, le département est chargé d'administrer ses propres intérêts. Le conseil général statue définitivement sur la répartition des contributions directes et délibère sur de nombreuses matières.

Même si les maires et adjoints sont toujours désignés par le gouvernement et que des règles strictes sont édictées afin d'éviter que les assemblées élues n'outrepassent leurs attributions, dans l'ensemble, c'est à cette période que se construit une véritable vie administrative locale, au désespoir parfois des représentants de l'État en province comme en témoigne une lettre du sous-préfet de Lodève au préfet sur les opérations électorales de juillet 1843 [41]. Le sous-préfet se montre affligé devant le « *triste spectacle* » de quelques communes qui s'imaginent ne relever que d'elles-mêmes et pouvoir se gouverner toutes seules.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

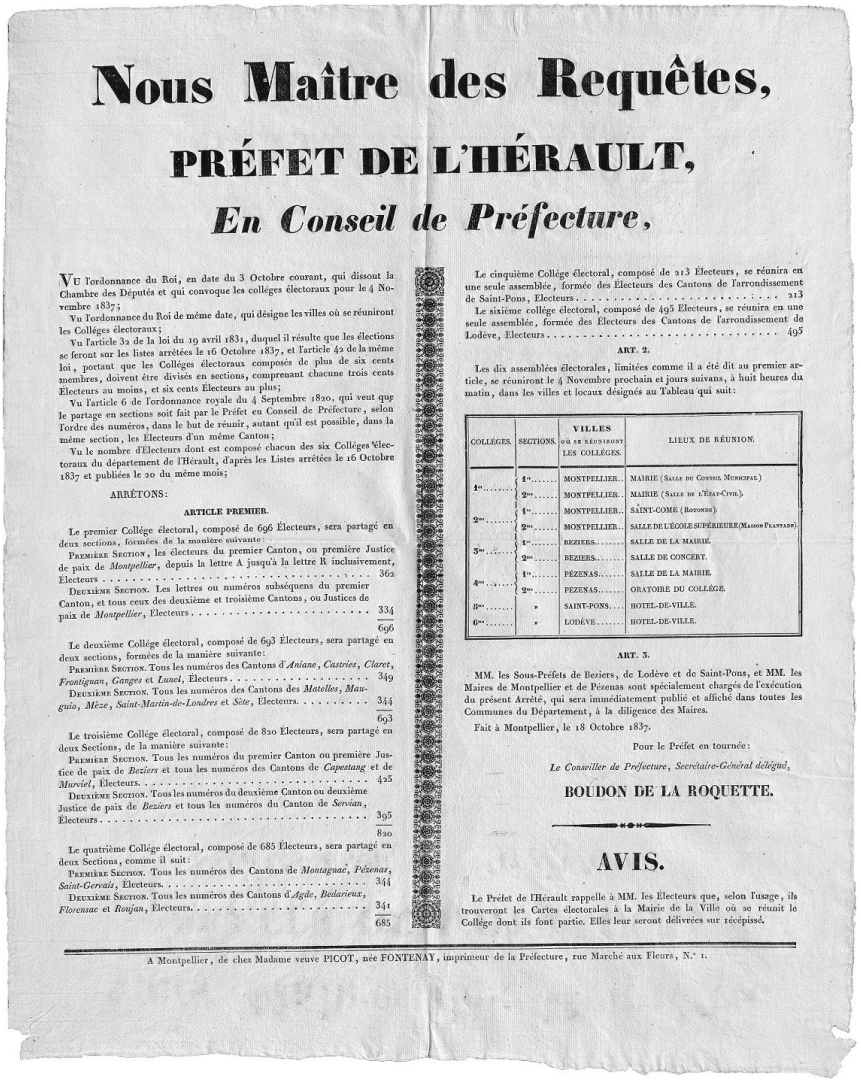
Le fonctionnement parlementaire gagne du terrain en France et se généralise chaque année le grand événement politique qui est l'adresse de la Chambre des députés dont le contrôle se renforce avec les droits de question, d'interpellation et d'enquête. Le Roi garde toutefois la possibilité de dissoudre l'assemblée comme c'est le cas le 3 octobre 1837. Les collèges électoraux (au nombre de 6 dans l'Hérault, 2 à Montpellier, un à Béziers, à Pézenas, à Saint-Pons et à Lodève) sont alors convoqués pour le 4 novembre afin que les deux chambres élues se réunissent le 18 décembre 1837. On note à cette date 3 602 électeurs (dont 1 389 pour les sections montpelliéraines) pour l'Hérault répartis en 10 sections, les collèges électoraux de Montpellier, Béziers et Pézenas étant divisés en deux sections [42]. **Fig. 6.**

Toutefois, le système électoral perpétue les inégalités dans la société en accordant le droit de vote à une élite foncière, économique et intellectuelle. Les ouvriers sont exclus de ce système qui favorise l'apparition de petits notables locaux. Est souvent élu le petit patron local, le petit propriétaire qui fait vivre les artisans locaux, les propriétaires fonciers…

Les listes des électeurs permettent de sonder les catégories sociales des votants. Pour le collège électoral de Saint-Pons par exemple, une liste des vingt électeurs les plus âgés et des vingt plus jeunes, dressée par le préfet de l'Hérault le 26 novembre 1840 montre, comme on peut s'y attendre, de nombreux propriétaires, tels que les deux plus jeunes, nés en 1813 et le plus âgé, né en 1755. On trouve également des négociants, des marchands, des notaires, des cultivateurs, deux avocats, un filateur et fabricant de draps, un géomètre [43]...

Certains élus sont durablement implantés dans le paysage politique local, que ce soient pour des mandats locaux ou nationaux, tel Jean Martial Azaïs, président du tribunal de première instance de Saint-Pons, élu député à Saint-Pons de 1834 à 1842. Fort de son emprise sur la vie politique et publique locale, il est d'ailleurs élu président du collège électoral pour l'élection législative de 1837 qui voit sa victoire…

Le résultat des élections est scruté de près par le préfet et les sous-préfets de l'Hérault. Ainsi, le 7 novembre 1837, le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Pons adresse un courrier au préfet l'informant du résultat de l'élection législative et donnant son avis sur les candidats. Jean Martial Azaïs est élu par 118 suffrages sur 163 (le collègue électoral de Saint-Pons est composé de 213 électeurs). A la lecture de ce courrier, il est aisé de comprendre qu'il s'agissait du favori, « *cette nomination doit faire plaisir au Gouvernement et à vous monsieur le Préfet. Le Roi et ses institutions ont dans monsieur Azaïs un ami fidèle, dévoué et animé d'un esprit d'ordre et de conservation* ». En effet, le principal opposant, monsieur Vidal, soutenu par les Républicains « *est infecté de ce principe dont le triomphe entrainerait le désordre, l'anarchie et le renversement du trône de juillet* ». « *Je ne puis que me féliciter, monsieur le Préfet, de la conduite de messieurs les maires et messieurs les adjoints dans cette circonstance ; ils m'ont prêté l'appui moral que le gouvernement était en droit d'attendre d'eux* ». Afin de garantir cette victoire, « *des démarches* » ont eu lieu, des alliances ont été contractées comme en témoigne le courrier adressé par le candidat Azaïs au préfet le 2 novembre 1837 [44].



Nous Maître des Requêtes,

PRÉFET DE L'HÉRAULT,

En Conseil de Préfecture,

VU l'ordonnance du Roi, en date du 3 Octobre courant, qui dissout la Chambre des Députés et qui convoque les collèges électoraux pour le 4 Novembre 1837;

Vu l'ordonnance du Roi de même date, qui désigne les villes où se réuniront les Collèges électoraux;

Vu l'article 32 de la loi du 19 avril 1831, duquel il résulte que les élections se feront sur les listes arrêtées le 16 Octobre 1837, et l'article 42 de la même loi, portant que les Collèges électoraux composés de plus de six cents membres, doivent être divisés en sections, comprenant chacune trois cents Électeurs au moins, et six cents Électeurs au plus;

Vu l'article 6 de l'ordonnance royale du 4 Septembre 1820, qui veut que le partage en sections soit fait par le Préfet en Conseil de Préfecture, selon l'ordre des numéros, dans le but de réunir, autant qu'il est possible, dans la même section, les Électeurs d'un même Canton;

Vu le nombre d'Électeurs dont est composé chacun des six Collèges électoraux du département de l'Hérault, d'après les Listes arrêtées le 16 Octobre 1837 et publiées le 20 du même mois;

ARRÊTONS:

ARTICLE PREMIER.

Le premier Collége électoral, composé de 696 Électeurs, sera partagé en deux sections, formées de la manière suivante:

PREMIÈRE SECTION, les électeurs du premier Canton, ou première Justice de paix de *Montpellier*, depuis la lettre A jusqu'à la lettre R inclusivement, Électeurs 362

DEUXIÈME SECTION. Les lettres ou numéros subséquens du premier Canton, et tous ceux des deuxième et troisième Cantons, ou Justices de paix de *Montpellier*, Électeurs 334

696

Le deuxième Collége électoral, composé de 693 Électeurs, sera partagé en deux sections, formées de la manière suivante:

PREMIÈRE SECTION. Tous les numéros des Cantons d'*Aniane*, *Castries*, *Claret*, *Frontignan*, *Ganges* et *Lunel*, Électeurs 349

DEUXIÈME SECTION. Tous les numéros des Cantons des *Matelles*, *Mauguio*, *Mèze*, *Saint-Martin-de-Londres* et *Sète*, Électeurs. 344

693

Le troisième Collége électoral, composé de 820 Électeurs, sera partagé en deux Sections, de la manière suivante:

PREMIÈRE SECTION. Tous les numéros du premier Canton ou première Justice de paix de *Beziers* et tous les numéros des Cantons de *Capestang* et de *Murviel*, Électeurs. 425

DEUXIÈME SECTION. Tous les numéros du deuxième Canton ou deuxième Justice de paix de *Beziers* et tous les numéros du Canton de *Servian*, Électeurs. 395

820

Le quatrième Collége électoral, composé de 685 Électeurs, sera partagé en deux Sections, comme il suit:

PREMIÈRE SECTION. Tous les numéros des Cantons de *Montagnac*, *Pézenas*, *Saint-Gervais*, Électeurs. 344

DEUXIÈME SECTION. Tous les numéros des Cantons d'*Agde*, *Bédarieux*, *Florensac* et *Roujan*, Électeurs. 341

685

Le cinquième Collége électoral, composé de 213 Électeurs, se réunira en une seule assemblée, formée des Électeurs des Cantons de l'arrondissement de Saint-Pons, Électeurs 213

Le sixième collége électoral, composé de 495 Électeurs, se réunira en une seule assemblée, formée des Électeurs des Cantons de l'arrondissement de Lodève, Électeurs 495

ART. 2.

Les dix assemblées électorales, limitées comme il a été dit au premier article, se réuniront le 4 Novembre prochain et jours suivans, à huit heures du matin, dans les villes et locaux désignés au Tableau qui suit:

COLLÈGES.	SECTIONS.	VILLES où se réuniront les collèges.	LIEUX DE RÉUNION.
1er.....	1re.....	MONTPELLIER..	MAIRIE (Salle du Conseil Municipal.)
	2me.....	MONTPELLIER..	MAIRIE (Salle de l'État-Civil).
2me.....	1re.....	MONTPELLIER..	SAINT-COME (Rotonde).
	2me.....	MONTPELLIER..	SALLE DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE (Maison Plantade).
3me.....	1re.....	BEZIERS.....	SALLE DE LA MAIRIE.
	2me.....	BEZIERS.....	SALLE DE CONCERT.
4me.....	1re.....	PÉZENAS.....	SALLE DE LA MAIRIE.
	2me.....	PÉZENAS.....	ORATOIRE DU COLLÉGE.
5me.....	»	SAINT-PONS....	HOTEL-DE-VILLE.
6me.....	»	LODÈVE.....	HOTEL-DE-VILLE.

ART. 3.

MM. les Sous-Préfets de Beziers, de Lodève et de Saint-Pons, et MM. les Maires de Montpellier et de Pézenas sont spécialement chargés de l'exécution du présent Arrêté, qui sera immédiatement publié et affiché dans toutes les Communes du Département, à la diligence des Maires.

Fait à Montpellier, le 18 Octobre 1837.

Pour le Préfet en tournée:

Le Conseiller de Préfecture, Secrétaire-Général délégué,

BOUDON DE LA ROQUETTE.

AVIS.

Le Préfet de l'Hérault rappelle à MM. les Électeurs que, selon l'usage, ils trouveront les Cartes électorales à la Mairie de la Ville où se réunit le Collége dont ils font partie. Elles leur seront délivrées sur récépissé.

A Montpellier, de chez Madame veuve PICOT, née FONTENAY, imprimeur de la Préfecture, rue Marché aux Fleurs, N.° 1.

Fig. 6. Avis du préfet de l'Hérault composant les assemblées électorales, 18 octobre 1837 (AD34 3 M 1141)

Lors des élections législatives de 1842, de nouvelles tractations ont lieu même si le sous-préfet souhaiterait observer « *la plus religieuse neutralité* » entre les deux candidats, tous

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

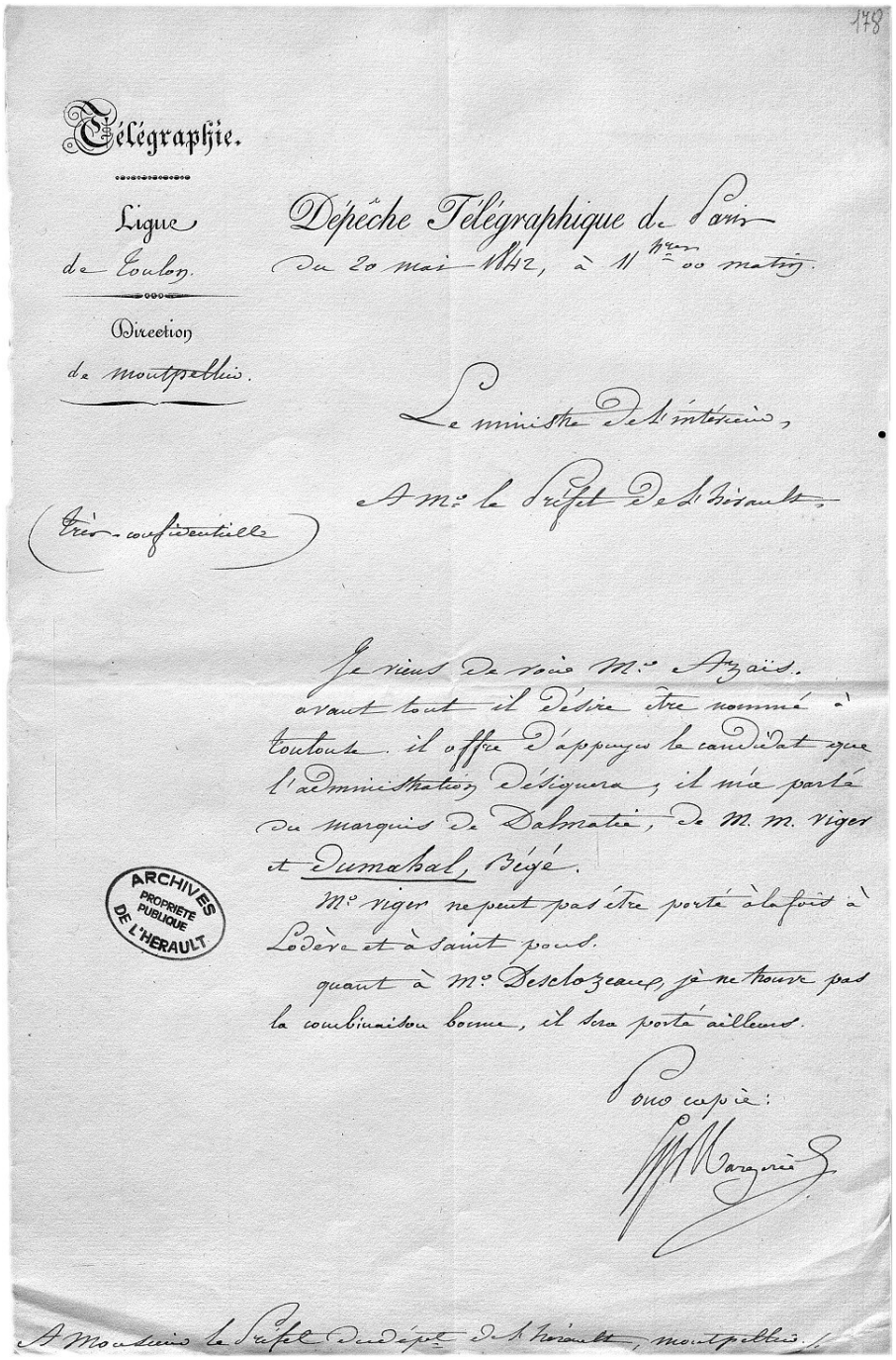


Fig. 7. Dépêche télégraphique du ministre de l'intérieur au préfet de l'Hérault, 20 mai 1842 (AD34, 3M1143)

les deux membres du parti constitutionnel, Azaïs et Viguier, premier président de la cour royale de Montpellier, et ne pas « *se jeter imprudemment dans la mêlée* » [45]. Les dépêches télégraphiques illustrent les tractations. Azaïs, nommé à Toulouse, se retire de la campagne électorale mais, fort de son empreinte locale, soutient le candidat de l'administration et fait le déplacement à Saint-Pons au moment des opérations électorales. Alors que le scrutin a lieu le 8 juillet, on assiste dans les échanges entre le ministre de l'intérieur, le préfet et le sous-préfet, à des tergiversations jusqu'au début du mois, ce qui entraine la défaite du candidat du gouvernement, battu par Joseph Floret, ancien préfet de l'Hérault et de la Haute-Garonne élu avec le soutien du clergé. **Fig. 7.**

Les PV des élections nous éclairent également sur les modalités pratiques de vote. Le bureau, dans une salle de l'hôtel de ville ou de l'école communale est ouvert dès le matin et réunit l'intégralité du collège électoral. Il est d'abord donné lecture des ordonnances royales et le bureau est désigné afin de procéder aux opérations de vote. « *Chacun des électeurs qui s'est présenté pendant l'appel, pendant le réappel, et après, a prêté le serment prescrit par la loi, reçu de monsieur le président le bulletin nécessaire pour inscrire le nom du candidat, ils ont remis leurs votes pliés à monsieur le président qui les a déposés dans la boîte à ce destinée* » [46]. Un premier appel est fait le matin, un autre en fin de matinée ou début d'après-midi. Après en général six heures écoulées, le bureau est fermé et le dépouillement des votes peut commencer. Le texte du serment est également mentionné : « *Je jure fidélité au roi des français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume* ».

*
* *

Le choix des électeurs peut porter sur les éligibles du département mais encore sur tout Français âgé de 30 ans et payant 500 francs ou plus de contributions directes sans déroger néanmoins à l'article 36 de la charte qui prévoit que la moitié au moins des députés d'un département soit prise parmi les éligibles qui y ont leur domicile politique.

A la réduction de la mobilité sociale, une transition démographique forte entraînant un vieillissement de la population et une paupérisation [47], s'ajoutent, dès 1845, une crise de disette agricole et une crise de surproduction industrielle qui provoquent des contestations sociales et économiques contre le régime. Celui-ci semble figé dans l'immobilisme et refuse d'innover, notamment par la modification du système électoral.

Le contrôle local des élections reste strict. Le ministère de l'intérieur adresse au préfet de l'Hérault un tableau suite aux élections municipales de 1846 sur lequel doivent être précisées les opinions politiques des anciens et nouveaux conseils municipaux : adhérents au système du gouvernement, opposition démocratique modérée, opposition démo-

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

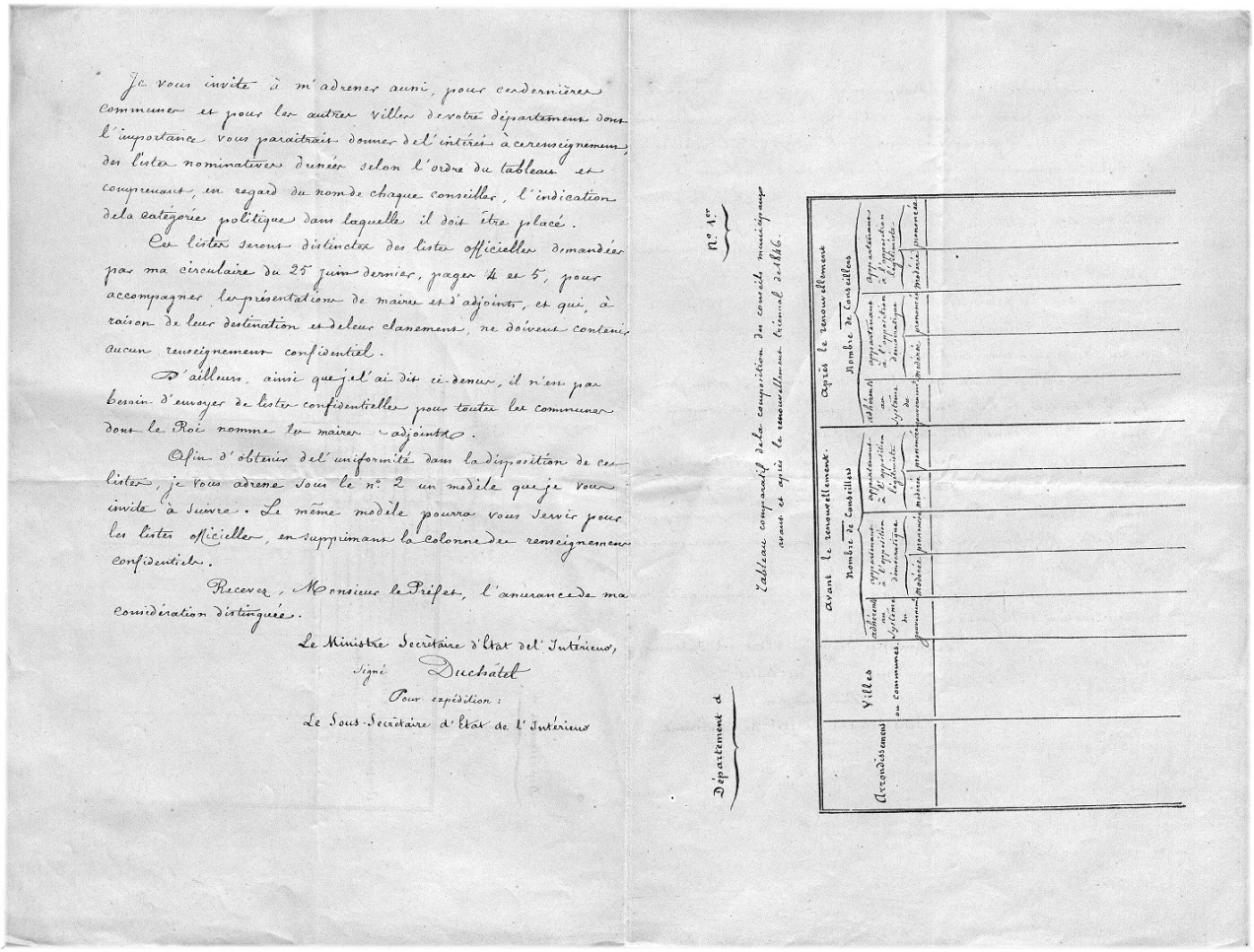


Fig. 8. Modèle de tableau à compléter envoyé par le ministre de l'intérieur au préfet de l'Hérault (AD34, 3M1821)

cratique prononcée, opposition légitimiste modérée, opposition légitimiste prononcée [48]. **Fig. 8.**

Les Républicains prennent une part de plus en plus grande à la vie politique et organisent de nombreux banquets entre juillet et décembre 1847. C'est l'interdiction de l'un d'eux par le ministre Guizot qui lance la révolution en février 1848 entrainant la démission de Louis Philippe le 24 février.

La Deuxième République, adoption inédite et définitive du suffrage universel direct masculin

Un gouvernement provisoire non élu se met en place, composé de républicains modérés et de républicains plus révolutionnaires. Le 25 février, la République est proclamée avec la constitution d'une Assemblée constituante élue au suffrage universel.

Le suffrage universel masculin est alors adopté par le décret du 5 mars 1848 et ne sera plus remis en cause. Sont électeurs tous les Français âgés de 21 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques. Le droit d'être élu est accordé à tous les électeurs de plus de 25 ans.

Les élections ont lieu en avril 1848 et rassemblent plus de 7 millions d'hommes [49] dont 55 805 votants dans l'Hérault [50]. En juin 1848, à l'occasion d'élections complémentaires où un seul député est élu, les 9 autres restant en place, le département est divisé en 4 arrondissements et 36 cantons (dont 3 pour Montpellier et 2 pour Béziers) et le nombre d'électeurs est d'environ 100 000 [51]. Cette différence s'explique sans doute par une forte abstention au mois d'avril 1848 et un intérêt accru quelques mois plus tard au regard des événements nationaux.

On se rend en en cortège au chef-lieu de canton, l'appel est toujours nominal, dure une journée et cet exercice civique est marquant pour les esprits. Le résultat de l'élection sur le plan national donne une large victoire des républicains modérés et entraîne un renouvellement des hommes politiques mais ce sont toujours en majorité des bourgeois qui sont élus.

L'Assemblée constituante nomme une commission exécutive chargée de réguler les affaires courantes. Des premières lois sont votées telle l'abolition de l'esclavage le 27 avril 1848. L'assemblée proclame le 4 mai la République afin de ne pas tirer sa légitimité des barricades. La République doit résoudre la crise et le problème du chômage dont souffre une partie de la population. La suppression des ateliers nationaux qui employaient les ouvriers au chômage donne lieu à une réaction forte et des émeutes, durement réprimées, en mai 1848.

Le 12 novembre 1848, la Constitution est proclamée. Elle réaffirme les libertés essentielles mais les droits ne s'y trouvent pas. Une Assemblée législative est élue pour 3 ans au suffrage universel direct. On peut désormais être député sans

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

fortune personnelle. Le pouvoir exécutif est détenu par un président élu pour 4 ans au suffrage universel non rééligible. Il a l'initiative des lois et peut peser sur les orientations du régime. Une séparation très nette est opérée entre les deux pouvoirs qui ne peuvent se renverser.

Les élections présidentielles du 10 décembre 1848 donnent une large victoire pour Louis-Napoléon Bonaparte qui a su mener une habile propagande reposant sur le souvenir glorieux de la France évoqué par son nom et sur son intérêt affirmé pour les questions sociales. Cette élection est inédite pour les Héraultais et en France car c'est la première fois que les électeurs peuvent élire directement le représentant du pouvoir exécutif. Ce sera également la dernière pour tout le XIX[e] siècle. Pour ces élections, 126 318 Héraultais sont inscrits sur les listes et 81 823 votent. On note plus d'inscrits sur les listes électorales que pour les élections des députés du printemps 1848, ce qui, dans le détail, varie en fait d'une commune à l'autre et est essentiellement dû à l'arrivée de jeunes hommes dans l'âge de la majorité qui leur permet de voter. Cette différence suit aussi l'évolution démographique au plan national (le corps électoral passe de 8,2 millions en avril 1848 à presque 10 millions pour l'élection de décembre) [52]. Cependant, ce qui est notable, c'est la participation plus importante des Héraultais à cette élection [53]. C'est une large victoire pour Louis Napoléon Bonaparte puisqu'il remporte, dans l'Hérault, 46 849 voix, soit le double de celles reçues par son principal concurrent le général Eugène Cavaignac (20 221) et est très loin devant Ledru-Rollin (13 461) [54], Raspail et Lamartine. Ce scrutin est représentatif de la situation nationale, même dans l'ordre des trois premiers candidats : Louis-Napoléon Bonaparte (5,5 millions de voix), Cavaignac (1,4 million de voix) et Ledru-Rollin (400 000 voix) [55].

Il est intéressant de noter que les bulletins remplis à la main par les Héraultais amènent parfois quelques confusions sur les noms des candidats. Ainsi, sur le procès-verbal récapitulatif pour le département de l'élection du 10 décembre 1848, on retrouve, pour le même candidat, plusieurs dénominations : Louis Napoléon Bonaparte (la seule prise en compte dans le calcul avec 46 849 suffrages), Louis Bonaparte, Louis Napoléon, Napoléon, Bonaparte Napoléon, Louis Joseph Bonaparte, le prince Louis Napoléon et même un Napoléon II… **Fig. 9.**

Dans le cadre de la participation, les problématiques très pratiques liées aux déplacements ont toute leur place. Ainsi, les habitants de Montarnaud adressent, le 19 novembre 1848, une lettre au préfet afin de lui exposer « *que l'éloignement de la commune du chef-lieu de canton (Aniane) leur rend fort difficile l'exercice de leurs droits électoraux : aux dernières élections pour l'Assemblée nationale et pour le Conseil général, un très petit nombre d'électeurs de notre commune s'est rendu à Aniane, qui est à une distance de deux heures et demi à trois heures* » [56]. La demande est donc que pour les prochaines élections, celle du président de la république, et

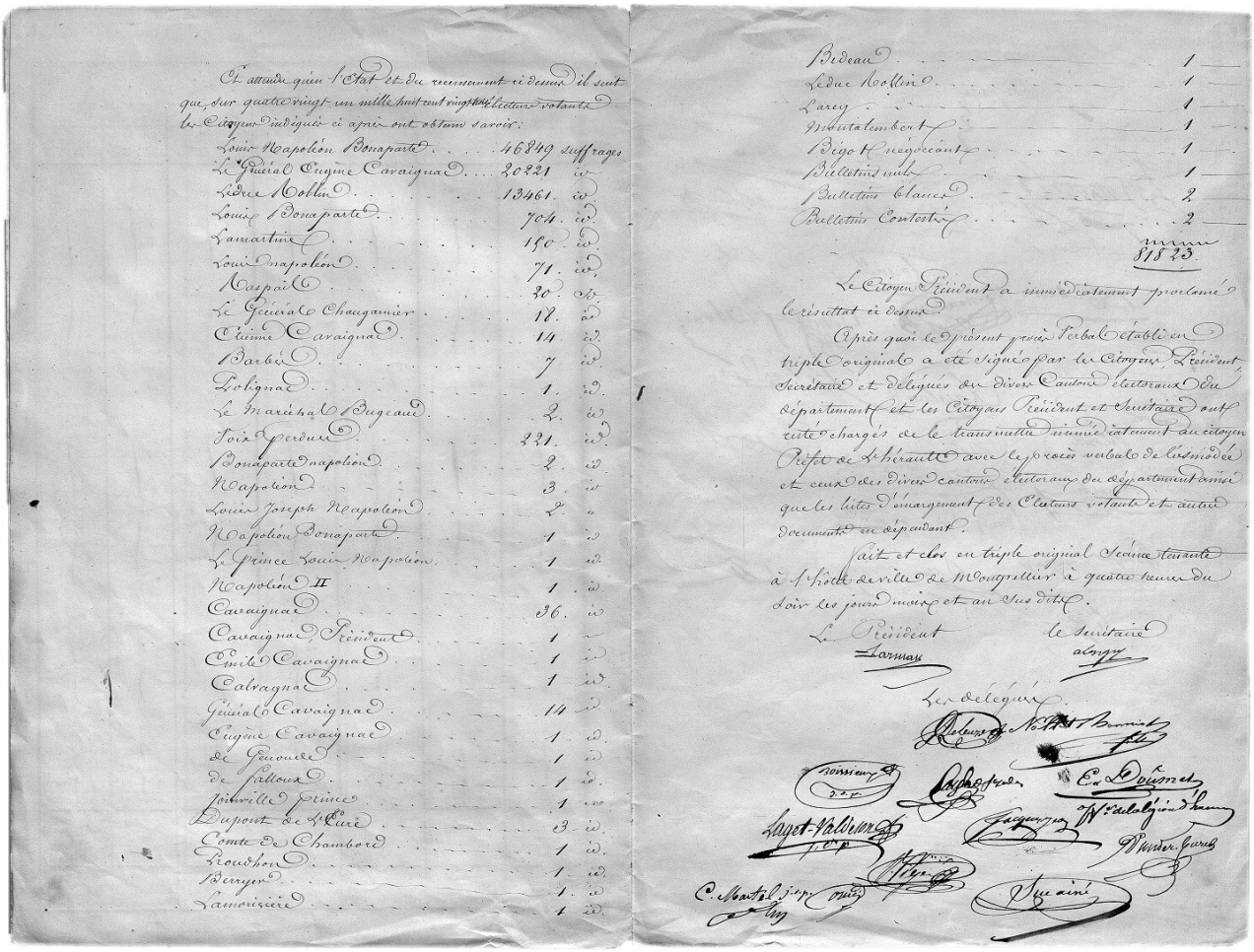


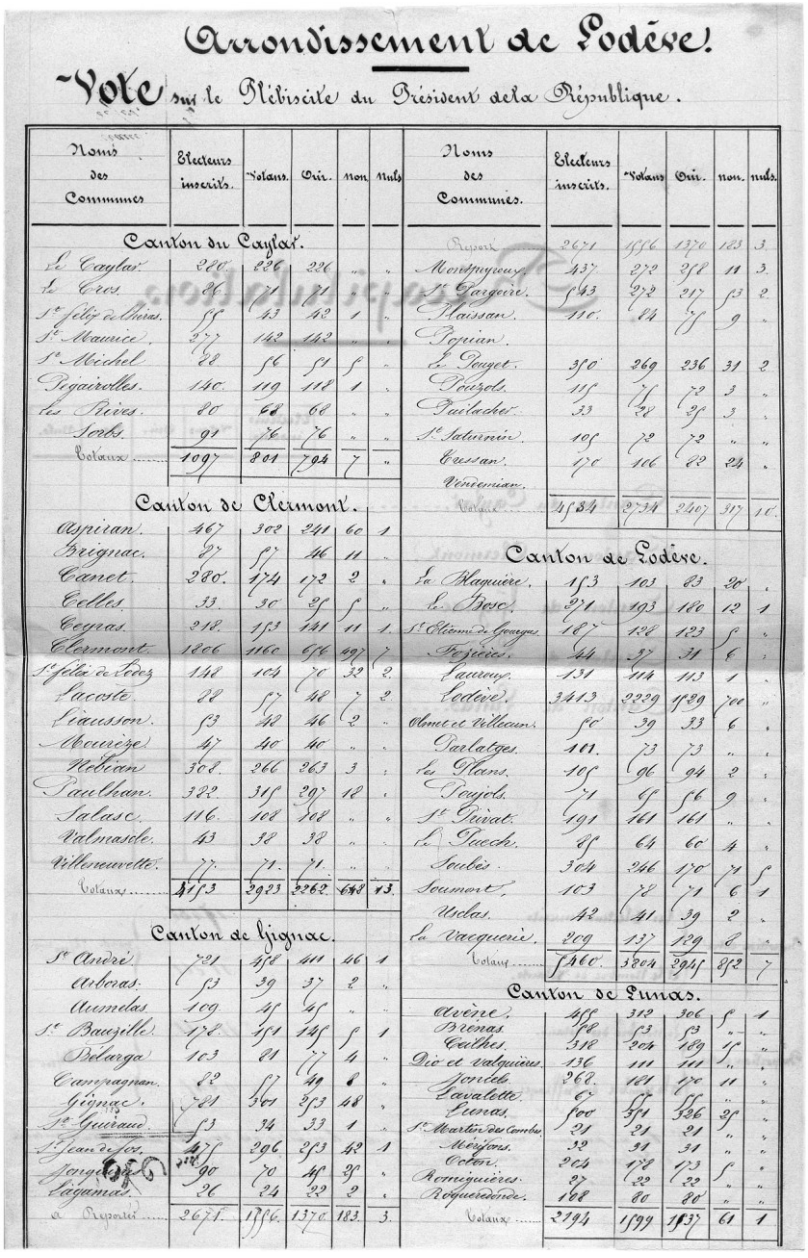
Fig. 9. Procès-verbal par le bureau central pour le recensement général des votes émis dans le département de l'Hérault pour l'élection du président de la République (AD 34, 3 M 1135)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

celles qui suivront, une section soit constituée à Montarnaud. Cela ne sera pas fait et on constate que l'abstention entre le nombre d'inscrits pour le canton d'Aniane et le nombre de votants est presque de 50 % (1 093 pour 2 047). Des demandes émanant d'autres communes éloignées du chef-lieu de canton, telle Saint-Thibéry (canton de Pézenas) mettent en exergue les mauvaises conditions de la saison d'hiver, l'éloignement pour les personnes peu valides et les vieillards. Quelques-unes de ces demandes sont prises en compte dans une nouvelle répartition des lieux de réunion des sections cantonales. L'enjeu est important pour cette première élection d'un président de la République, le plus de votants doit y participer. Aussi, afin de s'assurer la plus grande participation possible, les employés qui n'ont pas 6 mois de séjour sont également appelés à voter et des listes sont établies en ce sens.

Désireux de rester au pouvoir et allant ainsi à l'encontre de la constitution qui prévoit que le président de la République n'est pas rééligible, Louis Napoléon Bonaparte dissout l'assemblée et invite les Français à se prononcer par plébiscite, les 20 et 21 décembre 1851, sur l'attribution des pouvoirs lui permettant de faire une nouvelle constitution. Le « oui » l'emporte largement dans l'Hérault comme on peut le voir sur l'arrondissement de Lodève et au même titre que dans la France entière (7,5 millions de « oui » contre 650 000 « non ») [57]. **Fig. 10.**

Comme sous les précédents régimes, le gouvernement désigne et soutient ouvertement, au travers des préfets, des candidats officiels qui se voient accorder toutes les facilités. Lors des élections législatives de février 1852, on assiste à des tractations entre sous-préfets, préfet et ministre de l'intérieur sur les candidats à proposer. Trois députés doivent être élus au corps législatif. Dans une dépêche du 7 février 1852, le ministre accepte deux des candidats proposés mais demande d'en trouver un troisième. Des employés du ministère de l'intérieur proposent alors des membres de leurs familles tandis que préfet et sous-préfets reçoivent des pétitions pour appuyer des candidatures. Une instruction du cabinet du ministère de l'intérieur aux préfets le 11 février 1852 précise : « *Or le bien ne peut se faire aujourd'hui qu'à une condition, c'est que le Sénat, le conseil d'état, le corps législatif et l'administration soient avec le chef de l'État en parfaite harmonie d'idées, de sentiments, d'intérêts, car c'est l'unité de vues dans les pouvoirs publics qui seule constitue la force et la grandeur des nations.* […] *dans les élections qui se préparent, le peuple français a donc un rôle important à remplir. Mais ici, quel ne serait pas son embarras sans l'intervention du Gouvernement ? Comment huit millions d'électeurs pourraient-ils s'entendre pour distinguer entre tant de candidats…* […] *Comme c'est évidemment la volonté du Peuple d'achever ce qu'il a commencé, il faut que le Peuple soit mis en mesure de discerner quels sont les amis et quels sont les ennemis du Gouvernement qu'il vient de fonder.* […] *Il est bien entendu que vous ne devez rien faire qui puisse gêner ou embarrasser en quoi que ce soit l'exercice du suffrage universel. Toutes les candidatures doivent pouvoir se produire sans opposition, sans contrainte. Le Prince Président se croirait atteint dans l'honneur de son gouvernement si la moindre entrave était mise à la liberté des votes* » [58].


Arrondissement de Lodève.

Vote sur le Plébiscite du Président de la République.

Noms des Communes	Electeurs inscrits.	Votans.	Oui.	non.	nuls.
Canton du Caylar.					
Le Caylar	220	220	220	..	..
Le Cros	86	71	71	..	..
St Félix de Lunas	58	43	42	1	..
St Maurice	277	142	142	..	..
St Michel	62	56	51	5	..
Pegairolles	140	119	118	1	..
les Rives	80	68	66	..	..
Serbs	91	76	76	..	..
Volaux	1097	801	794	7	..
Canton de Clermont.					
Aspiran	467	302	241	60	1
Brignac	97	57	46	11	..
Canet	280	174	172	2	..
Celles	33	30	25	5	..
Ceyras	218	153	141	11	1
Clermont	1206	1160	976	197	7
St Félix de Lodez	148	104	70	33	2
Lacoste	88	57	48	7	2
Lacuisson	53	42	46	2	..
Mourèze	47	40	40	..	..
Nébian	308	266	263	3	..
Paulhan	322	315	297	18	..
Salasc	116	108	108	..	..
Valmascle	43	38	38	..	..
Villeneuvette	77	71	71	..	..
Volaux	4753	3923	3262	648	13
Canton de Gignac.					
St André	521	458	411	46	1
Arboras	53	39	37	2	..
Aumelas	109	45	45	..	..
St Bauzille	470	451	445	5	1
Belarga	103	81	77	4	..
Campagnan	88	57	49	8	..
Gignac	781	561	513	48	..
St Guiraud	53	34	33	1	..
St Jean de Fos	417	296	253	43	1
Jonquières	110	90	70	19	..
Laguiolet	26	24	22	2	..
Reporté	2671	1956	1370	183	3

Noms des Communes	Electeurs inscrits.	Votans.	Oui.	non.	nuls.
Reporté	2671	1956	1370	183	3
Montpeyroux	437	272	258	11	3
St Guilhem	543	272	247	23	2
Plaissan	110	84	75	9	..
Popian					
St Pargot	350	269	236	31	2
Pézènes	115	75	72	3	..
Puilacher	33	32	29	3	..
St Saturnin	105	72	72	..	..
Vassan	170	146	122	24	..
Vieussan					
Volaux	4584	2734	2407	317	10
Canton de Lodève.					
La Blaquière	153	103	83	20	..
Le Bosc	271	193	180	12	1
St Etienne de Gourgas	187	128	123	5	..
Fozières	44	37	31	6	..
Lauroux	131	114	113	1	..
Lodève	3413	2329	1989	340	..
Olmet et Villecun	50	39	33	6	..
Parlatges	101	73	73	..	..
les Plans	105	96	94	2	..
Poujols	71	65	56	9	..
St Privat	191	141	141	..	..
Le Puech	85	64	60	4	..
Soubes	304	246	170	71	5
Soumont	103	78	71	6	1
Usclas	42	41	39	2	..
La Vacquerie	209	137	129	8	..
Volaux	5460	3804	3245	552	7
Canton de Lunas.					
Alvèrne	415	312	306	5	1
Brénas	98	53	53	..	..
Cabrès	318	204	189	15	..
Dio et Valquières	136	111	111	..	..
Joncels	262	161	150	11	..
Lavalette	9	7	7	..	..
Lunas	500	351	326	25	..
St Martin de Combes	21	21	21	..	..
Mérifons	32	31	31	..	..
Octon	204	178	173	5	..
Romiguières	27	22	22	..	..
Roqueredonde	168	80	80	..	..
Volaux	2194	1499	1437	61	1

Fig. 10. Résultat du vote sur le plébiscite pour l'arrondissement de Lodève, (AD34, 3 M 1128)

Une certaine démocratie persiste donc mais il est toutefois demandé aux préfets de faire connaître aux électeurs les candidats que le gouvernement de Louis Napoléon Bonaparte

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

juge le plus propre à l'aider dans son gouvernement. Finalement, au terme de tractations, les trois députés élus pour le département de l'Hérault sont bien les trois candidats officiels du gouvernement : Louis Parmentier, rentier, maire de Montpellier ; Henri Roulleaux-Dugage, ancien préfet ; Charles Huc, baron, propriétaire.

Après des tournées très bien orchestrées en province, Louis Napoléon Bonaparte signe un sénatus-consulte le 7 novembre 1852 et lance un plébiscite, les 21 et 22 novembre sur le rétablissement de la dignité impériale avec hérédité dans sa descendance directe, légitime ou adoptive.

Comme pour l'élection à la présidentielle, sont appelés à voter tous les français âgés de 21 ans, jouissant de leurs droits civils et politiques. Les électeurs momentanément absents de leur domicile en raison de leurs fonctions ou de leurs affaires sont admis à voter dans le lieu actuel de leur résidence en justifiant qu'ils sont inscrits sur la liste électorale de leur commune.

Le préfet de l'Hérault s'adresse, le 10 novembre 1852, aux sous-préfets, juges de paix et maires du département afin de faire appel à leur zèle dans le soutien à Louis-Napoléon Bonaparte. « *Tous ou la plupart d'entre vous ont eu le bonheur de voir et d'approcher le Prince Louis-Napoléon, lorsque naguère S.A.I. traversait le département de l'Hérault. Tous, vous avez conservé et reporté dans vos communes le souvenir de ses bienfaits, de ses paroles, de sa touchante sollicitude pour les intérêts du Peuple. Vous avez tous à la fois à lui prouver votre reconnaissance et consolider la paix du Pays par le vote solennel et définitif qui vous est demandé. Ce vote, les habitants du département de l'Hérault voudront le donner à l'unanimité ; mais s'il se glissait parmi vous quelques ennemis de la Patrie et du bien public, cherchant à répandre l'alarme parmi vos administrés par de faux bruits et de fausses nouvelles méchamment inventées, ou à retenir l'élan du vote par des conseils d'abstention que peuvent seuls dicter l'envie et le désespoir des partis vaincus, n'hésitez pas à faire arrêter immédiatement ces perturbateurs, que je déférerai aussitôt à la juste sévérité du Ministère public et des Tribunaux*» [59]. Sur l'affiche appelant au vote et au rétablissement de l'Empire en sa personne, Louis-Napoléon se présente comme président de la République française [60] tandis que le préfet évoque déjà « son altesse impériale », la modification du régime semble déjà actée…

Certains maires comme à Pézenas, n'hésitent pas à inciter les habitants à voter en faveur du plébiscite afin de consolider « *l'ère de prospérité et de tranquillité inaugurée au 20 décembre* » [61].

Le scrutin est ouvert, dans chaque commune, pendant les journées des 21 et 22 novembre, depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir. Le vote a lieu au scrutin secret, par « oui » ou par « non », au moyen d'un bulletin manuscrit ou imprimé. Les locaux de vote sont aménagés. Ainsi, un courrier du maire de Sainte Croix de Quintillargues le 19 novembre 1852 précise que « *le menuisier doit venir pour faire disparaître une cloison en bois afin de donner à cette pièce toute sa dimension et pouvoir par ce moyen placer le bureau conformément aux principes de la loi* » [62].

L'organisation du scrutin est du ressort des juges de paix qui reçoivent des instructions pour l'organisation du vote mais tâtent également le terrain sur les intentions de vote et informent le préfet. On apprend ainsi que les habitants de Lavérune, « *gens de la campagne, plus concernés que ceux des villes* »,voteront en grande majorité « oui » [63].

Les cartes d'électeurs sont parfois déposées en mairie où les électeurs peuvent aller la chercher. Dans les petites communes, la distribution est souvent faite par le garde champêtre en même temps que les bulletins.

Le résultat des élections est une victoire incontestable pour le « oui » comme on peut le voir dans les tableaux récapitulatifs par arrondissement. Pour celui de Lodève par exemple, on constate que, sur 72 communes, seules 23 ont des bulletins « non » qui représentent par ailleurs une infime part de la population. Ainsi, à Lodève, 145 « non » pour 2 038 « oui » et 2 226 votants sur 3 266 inscrits. Même si certains Héraultais pouvaient voter dans un autre lieu que celui de leur inscription, une abstention importante est relevée [64].

Des courriers adressés à la préfecture par les maires ou, comme à Aniane, le directeur de la maison centrale de force et de correction, permettent de voir les tractations du gouvernement (avec des personnes influentes du parti légitimistes et des membres actifs de la classe ouvrière), et le porte-à-porte fait afin de retourner le vote en faveur de l'Empire [65].

Ainsi, le 2 décembre 1852, l'Empire est proclamé. Au-delà du coup d'état fondateur, Napoléon III espère, après le plébiscite, tirer sa légitimité de la souveraineté populaire.

Le Second Empire, maintien du suffrage universel et recours au plébiscite

Dans un premier temps, jusqu'en 1860, le régime est strict et les préfets jouent un rôle important notamment dans le déroulement des élections. Le gouvernement, comme on l'a vu pour les élections précédentes, continue de désigner et soutenir ouvertement, au travers des préfets, des candidats officiels qui se voient accorder toutes les facilités. De plus, les autorisations sont parfois refusées aux candidats de l'opposition. La campagne électorale se développe par le biais d'affiches présentant les projets des candidats [66].

Le rôle des députés se trouve réduit durant la première phase du régime ; le Corps législatif est assimilé à une chambre d'enregistrement dont la publicité des comptes rendus des débats est interdite. Ne tenant session que pendant trois mois, son rôle se résume à voter les projets de loi préparés par le Conseil d'État, entièrement soumis au Président.

Au niveau local, des listes peuvent également être proposées et soutenues comme on peut le voir dans un courrier du maire de Mèze au préfet de l'Hérault le 23 juillet 1858. Le scrutin portait sur le renouvellement intégral du conseil municipal : *« la liste présentée par l'administration a été admise sans opposition* » [67].

L'organisation matérielle des scrutins, qu'ils soient locaux ou nationaux, se précise comme en témoignent ces procès-verbaux des élections des membres du conseil municipal. « *La boîte du scrutin a été aussi placée sur cette table, et, après avoir été ouverte et vérifiée pour s'assurer qu'elle ne renfermait aucun bulletin, a été fermée à deux serrures,*

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

dont les clefs ont été remises, l'une entre les mains de M. le Président, l'autre entre celles du plus âgé des scrutateurs » [68]. **Fig. 11.**

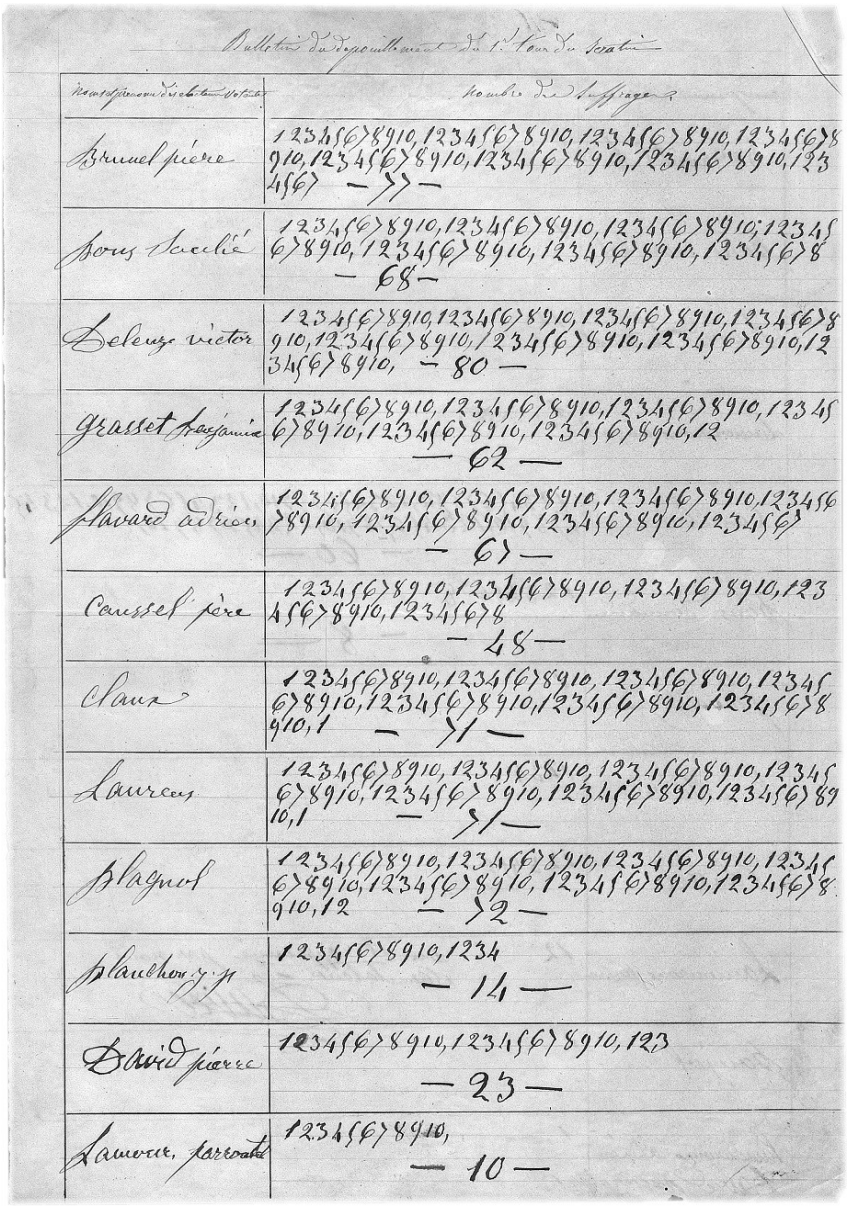


Fig. 11. Bulletin du dépouillement du 1er tour du scrutin. Élections du conseil municipal, Murviel les Montpellier, juillet 1855 (AD34, 3 M 1866)

En parallèle des élections législatives et des élections locales, à chaque moment difficile, l'Empereur recourt au plébiscite, qu'il soit local comme lors du rattachement du comté de Nice et de la Savoie en 1860 ou national (1852 et 1870). Cette forme de participation lui permet d'établir un lien direct avec le peuple, sans tenir compte des objections formulées par l'opposition ou parfois, par ses propres partisans. Les plébiscites permettent aussi de réaffirmer la légitimité populaire de ce régime fondé sur une illégalité.

Après 1860, le régime devient plus libéral suite à la perte par Napoléon III d'une partie de ses soutiens. Des concessions sont faites et des réformes redonnent plus de pouvoir au corps législatif qui peut exprimer son approbation ou sa désapprobation par rapport au discours du trône. Les ministres sont par ailleurs chargés de justifier la politique devant la Chambre.

Des réformes sociales sont également portées comme le droit de grève en 1864. Cependant, les contestations se poursuivent et en 1869, lors des élections législatives du mois de mai, les candidats du gouvernement l'emportent d'une très courte majorité. De nouvelles prérogatives sont données au corps législatif dont l'initiative des lois et l'opportunité de réformer la Constitution vers un régime parlementaire se profile. Le 8 mai 1870, Napoléon III organise un plébiscite sur l'évolution du régime et la possibilité d'une réforme. Dans sa lettre adressée aux Français le 23 avril, Napoléon III estime qu'il « *devient indispensable que le nouveau pacte constitutionnel soit approuvé par le peuple comme l'ont été jadis les constitutions de la République et de l'Empire. A ces deux époques, on croyait, ainsi que je le crois moi-même aujourd'hui, que tout ce qui se fait sans vous est illégitime.* […] *La Constitution de 1852 a procuré à la France dix-huit années de calme et de prospérité qui n'ont pas été sans gloire, elle a assuré l'ordre et laissé la voie ouverte à toutes les améliorations.* […] *En apportant au scrutin un vote affirmatif, vous conjurerez les menaces de la révolution, vous assoirez sur une base solide l'ordre et la liberté, et vous rendrez plus facile, dans l'avenir, la transmission de la Couronne à mon fils* » [69].

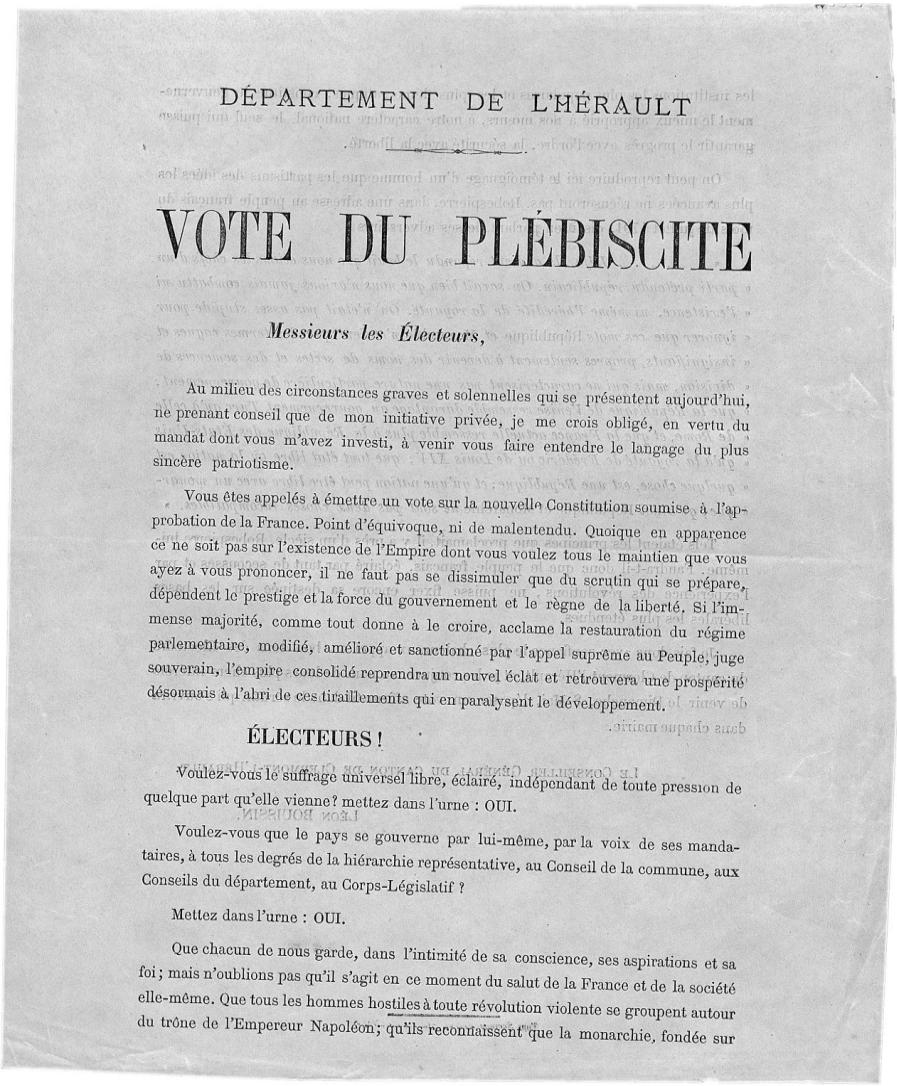
Au niveau local, les élus soutiennent le gouvernement et appellent le vote affirmatif. Ainsi, le conseiller général du canton de Clermont-l'Hérault, adresse une lettre aux électeurs : « *Au milieu des circonstances graves et solennelles qui se présentent aujourd'hui, ne prenant conseil que de mon initiative privée, je me crois obligé, en vertu du mandat dont vous m'avez investi, à venir vous faire entendre le langage du plus sincère patriotisme* ». C'est bien la nature du régime qui est mise en valeur : « *Si l'immense majorité, comme tout donne à le croire, acclame la restauration du régime, parlementaire, modifié, amélioré et sanctionné par l'appel suprême au peuple, juge souverain, l'empire consolidé reprendra un nouvel éclat et retrouvera une prospérité désormais à l'abri de ces tiraillements qui en paralysent le développement.* […] *Électeurs ! Voulez-vous le suffrage universel libre, éclairé, indépendant de toute pression de quelque part qu'elle vienne ? Mettez dans l'urne : Oui* ». L'élu fait même appel à une citation de Robespierre : « *que les partisans des idées les plus avancées ne récuseront pas* » dans une adresse au peuple français du mois de juillet 1791 : « *que tout état libre où la nation est quelque chose, est une République et*

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

qu'une nation, peut être libre avec un monarque ; qu'ainsi République et Monarchie ne sont pas deux choses incompatibles » [70]. **Fig. 12.**

Si le plébiscite pour le « oui » l'emporte au plan national, ce qui se confirme également dans les arrondissements de Lodève (11 238 « oui » contre 3 438 « non »), de Saint-Pons (9 171 « oui » contre 2 201 « non ») et Béziers (25 097 « oui » contre 12 347 « non ») ; le vote de l'arrondissement de Montpellier est plus mitigé et le « oui » l'emporte de quelques voix seulement (20 584 « oui » contre 20 403 « non ») [71].

Les 7 millions de votes affirmatifs au plébiscite sur le plan national semblent être un blanc-seing pour Napoléon III. Toutefois, les événements internationaux l'empêchent d'en profiter. Dès le mois de juillet, la France entre dans le conflit Prusso-Autrichien et essuie le 1er septembre la défaite de Sedan où Napoléon est fait prisonnier. Le 4 septembre, les députés proclament la déchéance de l'Empire, la République et un gouvernement de défense nationale se met en place. Au sein des députés, deux camps s'affrontent : ceux qui souhaitent poursuivre la guerre afin de restaurer l'honneur de la France et ceux qui veulent arrêter [72].



DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

VOTE DU PLÉBISCITE

Messieurs les Électeurs,

Au milieu des circonstances graves et solennelles qui se présentent aujourd'hui, ne prenant conseil que de mon initiative privée, je me crois obligé, en vertu du mandat dont vous m'avez investi, à venir vous faire entendre le langage du plus sincère patriotisme.

Vous êtes appelés à émettre un vote sur la nouvelle Constitution soumise à l'approbation de la France. Point d'équivoque, ni de malentendu. Quoique en apparence ce ne soit pas sur l'existence de l'Empire dont vous voulez tous le maintien que vous ayez à vous prononcer, il ne faut pas se dissimuler que du scrutin qui se prépare, dépendent le prestige et la force du gouvernement et le règne de la liberté. Si l'immense majorité, comme tout donne à le croire, acclame la restauration du régime parlementaire, modifié, amélioré et sanctionné par l'appel suprême au Peuple, juge souverain, l'empire consolidé reprendra un nouvel éclat et retrouvera une prospérité désormais à l'abri de ces tiraillements qui en paralysent le développement.

ÉLECTEURS !

Voulez-vous le suffrage universel libre, éclairé, indépendant de toute pression de quelque part qu'elle vienne? mettez dans l'urne : OUI.

Voulez-vous que le pays se gouverne par lui-même, par la voix de ses mandataires, à tous les degrés de la hiérarchie représentative, au Conseil de la commune, aux Conseils du département, au Corps-Législatif ?

Mettez dans l'urne : OUI.

Que chacun de nous garde, dans l'intimité de sa conscience, ses aspirations et sa foi ; mais n'oublions pas qu'il s'agit en ce moment du salut de la France et de la société elle-même. Que tous les hommes hostiles à toute révolution violente se groupent autour du trône de l'Empereur Napoléon ; qu'ils reconnaissent que la monarchie, fondée sur

Fig. 12. Déclaration du conseiller général de Clermont-l'Hérault en faveur du plébiscite (AD34, 3M1134)

1871-1879, les débuts de la IIIe République, entre hésitations et ouverture du vote

Le 28 janvier 1871, l'armistice est signé par les membres du gouvernement provisoire sous la clause imposée par Bismarck de signer la paix avec un gouvernement régulier établi par des élections.

Les conditions pour être électeur ne varient pas : avoir 21 ans, résider depuis 6 mois dans une même commune et jouir de ses droits civiques. Toutefois, l'organisation matérielle est modifiée afin d'apporter plus de facilité aux électeurs : création, par arrêté préfectoral, d'autant de sections que nécessaire dans chaque commune et plus grande amplitude d'ouverture des bureaux de vote, ouverts de 6 h du matin à 6 h du soir [73]. De nombreuses communes, en application de l'arrêté préfectoral, demandent la création de plusieurs sections correspondant à chacun de leurs hameaux. Toutefois, le préfet décide que les sections doivent être reliées à des paroisses puisque « *c'est généralement à la sortie de la messe que les électeurs se présentent au scrutin. Établir une section dans chacun des hameaux où se trouve l'église c'est tout ce qu'il faut pour rendre le vote aussi facile que possible à tous les électeurs*» [74]. Les électeurs ne sont plus contraints à un appel mais peuvent venir quand ils le souhaitent. Ils ne sont plus appelés mais « *sont admis à déposer leurs bulletins de vote au fur et à mesure qu'ils ont été présentés* » [75]. Pour être éligible, l'âge minimum de 25 ans est requis.

Organisées dans l'urgence, ces élections pour la paix voient le triomphe des monarchistes et des conservateurs. Après l'épisode de la Commune durant laquelle l'assemblée siège à Versailles, des élections complémentaires suite à de nombreuses démissions, sont organisées le 2 juillet 1871, 140 493 Héraultais sont inscrits [76] et 96 962 votent pour 4 candidats [77].

La neutralité de l'administration dans l'organisation des élections est désormais la règle. Une note du ministère de l'intérieur du 24 juin 1871 précise en effet que le gouvernement ne saurait permettre que des agents administratifs quelconques se fissent les distributeurs des bulletins électoraux. Ni les employés municipaux des villes, ni les gardes champêtres dans les communes rurales ne doivent les distribuer à domicile ou aux abords du scrutin, ce soin est exclusivement réservé aux candidats [78]. Les électeurs se rendent donc sur le lieu de vote avec leur carte d'électeur et leur bulletin. Celui-

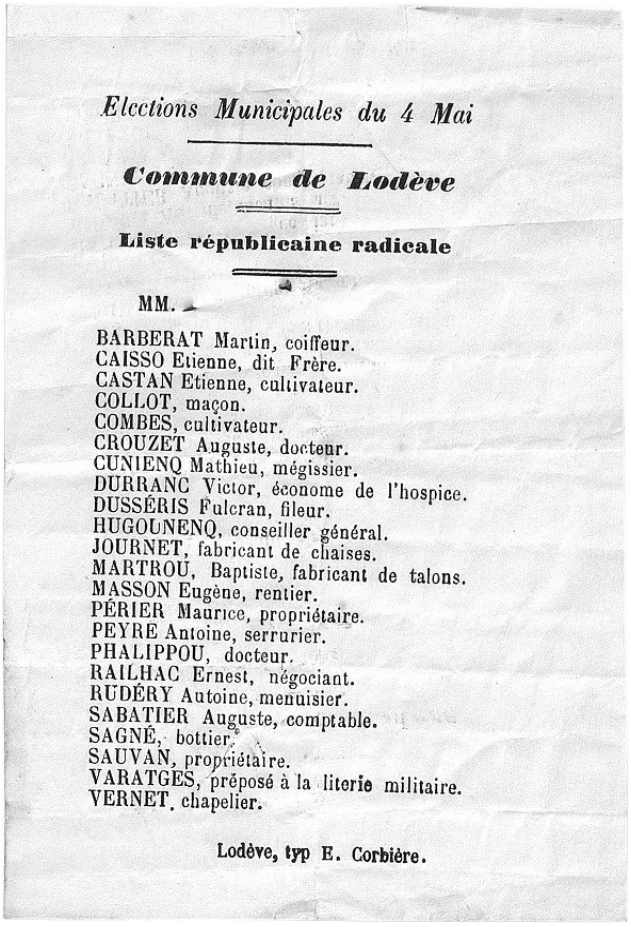
©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

ci, est d'ailleurs désormais imprimé. Les conditions se rapprochent des modalités actuelles. **Fig. 13.**

Au cours des premières élections, les républicains gagnent du terrain. Les premières années restent toutefois indécises car l'Assemblée nationale, restée assemblée constituante, se réserve le droit de choisir entre maintien de la République ou rétablissement de la Monarchie.

Le suffrage universel n'est pas remis en cause mais des mesures en restreignent le périmètre : la loi du 27 juillet 1872 supprime le droit de vote des militaires présumés républicains et la loi du 18 février 1873 modifie les conditions du scrutin [79]. Cette période transitoire voit par ailleurs la création d'une seconde assemblée républicaine, le Sénat par la loi du 25 février 1875. Une assemblée a toujours existé en face de celle représentant le peuple mais elle est pour la première fois élue au suffrage indirect pour une partie de ses membres (225 élus et 75 élus à vie par l'Assemblée nationale). Les membres du Sénat sont élus par les députés, les conseillers généraux et les délégués des conseils municipaux. Ce mode d'élection permet de représenter les petites communes rurales souvent vues par les conservateurs comme un bastion de la tradition.

Après 1879 et l'élection à la présidence de la République de Jules Grévy par les deux chambres, la République est installée et le droit de vote ne sera plus remis en question. Malgré les deux conflits mondiaux qui auront pour conséquence une baisse de pouvoir des électeurs, les choix de ceux-ci seront d'autant plus impactant au fil des réformes du XX^{e} siècle car leur pouvoir décisionnel ne cessera de croître : vote des femmes accordé par l'ordonnance du 21 avril 1944, élection du président de la République au suffrage universel direct suite au référendum du 28 octobre 1962, droit de vote à 18 ans soit la majorité dès 1974.



Elections Municipales du 4 Mai

Commune de Lodève

Liste républicaine radicale

MM.

BARBERAT Martin, coiffeur.
CAISSO Etienne, dit Frère.
CASTAN Etienne, cultivateur.
COLLOT, maçon.
COMBES, cultivateur.
CROUZET Auguste, docteur.
CUNIENQ Mathieu, mégissier.
DURRANC Victor, économe de l'hospice.
DUSSÉRIS Fulcran, fileur.
HUGOUNENQ, conseiller général.
JOURNET, fabricant de chaises.
MARTROU, Baptiste, fabricant de talons.
MASSON Eugène, rentier.
PÉRIER Maurice, propriétaire.
PEYRE Antoine, serrurier.
PHALIPPOU, docteur.
RAILHAC Ernest, négociant.
RUDÉRY Antoine, menuisier.
SABATIER Auguste, comptable.
SAGNÉ, bottier.
SAUVAN, propriétaire.
VARATGES, préposé à la literie militaire.
VERNET, chapelier.

Lodève, typ E. Corbière.

Fig. 13. Bulletin de vote pour les élections municipales de Lodève (AD34, 3M2212)

NOTES

1. Aberman et *al.* 2006.
2. Donnadieu 1989.
3. AD 34, 157 EDT 10, cahier de doléances de l'assemblée du Tiers-État.
4. AD 34, 157 EDT 10, cahier de doléances de l'assemblée du Tiers-État.
5. Burdeau 1994.
6. AD 34, 56 EDT 14, délibérations de Castelnau de Guers. Vue 487.
7. AD 34, L 817.
8. AD 34, L 704, extrait tiré du registre et tableau civique des citoyens actifs de la commune de Saint-Drézery suivant la proclamation du Roy sur un décret de l'assemblée nationale fait le 14 juillet 1790.
9. Gueniffey1997.
10. AD 34, L 704, convocation des assemblées primaires en mai 1790.
11. Morabito 2016.
12. Morabito 2016.
13. Gueniffey 1997.
14. Morabito 2016.
15. Morabito 2016.
16. AD 34, L 3166.
17. Morabito 2016.
18 AD 34,L4153.
19. Morabito 2016.
20. AD 34, L 789.
21. Villard 2000.
22. AD 34, L 707.
23. Villard 2000.
24. Morabito 2016.
25. Villard 2000.
26. AD 34, 3 M 1126.
27. AD 34, délibérations de la ville de Lodève, 1808 (en ligne sur le site internet des AD 34)
28. AD 34, 3 M 1 articles de la charte, 1814
29. Morabito 2016.
30. AD 34, 3 M 1139.
31. AD 34, 3 M 1.
32. AD 34, 3 M 1139.
33. AD 34, 3 M 1821.
34. Villard 2000.
35. Morabito 2016.
36. Morabito 2016.
37. AD 34, 3 M 1141.
38. Taxe supplémentaire se fondant sur l'assiette de l'impôt foncier.
39. La contribution personnelle et mobilière, instituée en 1791, porte sur les revenus qui ne sont pas tirés du commerce ou de la terre. Sur la base de la valeur du logement, elle permet une évaluation approximative de son revenu. Instituée en 1798, la con-

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

tribution sur les portes et fenêtres est un supplément à la contribution personnelle et mobilière. Elle taxe, comme son nom l'indique, toutes les ouvertures d'un logement, qu'elles soient utilitaires comme une aération de garde-manger ou d'apparat comme les nombreuses portes et fenêtres d'un château. Cet impôt est maintenu jusqu'en 1926.

40. Villard 2000.
41. AD 34, 3 M 1821.
42. AD 34, 3 M 1141.
43. AD 34, 3 M 1142.
44. AD 34, 3 M 1141.
45. AD 34, 3 M 1143, lettre du sous-préfet de Saint-Pons au préfet de l'Hérault le 9 mars 1842.
46. AD 34, 3 M 1143.
47. Robert 1995.
48. AD 34, 3 M 1821.
49. Morabito 2016.
50. AD 34, 3 M 1144.
51. AD 34, 3 M 1144, tableau de répartition en sections des cantons. Le nombre d'inscrits sur les listes électorales est estimatif car non précisé pour Lunel et Montpellier où seuls le nombre de votants est exprimé.
52. Garrigou 2002.
53. AD 34, 3 M 1135.
54. AD 34, 3 M 1135.
55. Robert 1995.
56. AD 34, 3 M 1135.
57. Robert 1995.
58. AD 34, 1 M 1148.
59. AD 34, 3 M 1129.
60. AD 34, 3 M 1129.
61. AD 34, 3 M 1129.
62. AD 34, 3 M 1129.
63. AD 34, 3 M 1129.
64. AD 34, 3 M 1129.
65. AD 34, 3 M 1129.
66. AD 34, 3 M 1154, élections législatives 1863.
67. AD 34, 3 M 1866.
68. AD 34, 3 M 1866.
69 AD 34, 3 M 1134.
70. AD 34, 3 M 1134.
71. AD 34, 3 M 1134.
72. Morabito 2016.
73. AD 34, 3 M 1177.
74. AD 34, 3 M 1178, réponse du préfet, 27 juin 1871.
75. AD 34, 3 M 2112, procès-verbal des élections municipales de 1884.
76. AD 34, 3 M 1177.
77. AD 34, 3 M 1178, résultats par communes.
78. AD 34, 3 M 1177.
79. Mayeur 1973.

BIBLIOGRAPHIE

ABERMAN et *alii*, 2006 : ABERMAN (Serge), Demeude (Robert), Bianchi (Serge), Ducoudray (Émile), Gainot (Bernard), Genty (Maurice), Wilikow (Claudine), *Voter, élire pendant la Révolution française, 1789-1799*, Guide pour la recherche, Paris, Éditions du CTHS, 2006.

BURDEAU 1994 : BURDEAU (François), *Histoire de l'administration française, du 18e au 20e siècle*, Paris, éditions Montchrestien, 1994.

DONNADIEU 1989 : DONNADIEU (Jean-Pierre), États généraux de 1789. Sénéchaussées de Béziers et Montpellier (Procès-verbaux et cahiers de doléances), Montpellier, Archives départementales de l'Hérault, 1989, 911 p.

GARRIGOU 2002 : GARRIGOU (Alain), *Histoire sociale du suffrage universel en France, 1848-2000*, Paris, Seuil, 2002

GUENIFFEY 1997 : GUENIFFEY (Patrice), *Le nombre et la raison. La Révolution française et les élections*, compte-rendu publié dans *les Annales de Normandie*, 1997. Consulté sur le portail Persée le 26 août 2020.

MAYEUR 1973 : MAYEUR (Jean-Marie), *Les débuts de la IIIe République, 1871-1898*, Nouvelle histoire de la France contemporaine tome 10, collection Points-Histoire, Seuil, 1973.

MORABITO 2016 : MORABITO (Marcel), *Histoire constitutionnelle de la France de 1789 à nos jours*, Issy-les-Moulineaux, LGDJ Lextenso éditions, 2016.

ROBERT 1995 : ROBERT (Jean-Louis) (dir), *Le XIXe siècle*, Rosny, Éditions Bréal, 1995.

VILLARD 2000 : VILLARD (Pierre), *Histoire des institutions publiques de la France, de 1789 à nos jours*, Paris, Dalloz, 2000

Consultées aux Archives départementales de l'Hérault : série L, sous-série 3 M, série EDT consacrée aux archives communales déposées.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Juin 40, ils refusent de cesser le combat.

Armée tchécoslovaque, aviateurs polonais, officiers belges ;

Opération d'évacuation et départs clandestins pour l'Angleterre, Sète - Palavas - Montpellier - Port-Vendres

Christian BOUQUET *

Résumé :
Des recherches initiales sur l'échec d'un embarquement à Palavas-les-Flots en octobre 1940 ayant entraîné l'arrestation d'officiers belges et polonais, ont mis à jour tout un pan méconnu de l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale dans l'Hérault. Il s'agit des départs par voie maritime pour l'Angleterre depuis Sète, Palavas, et par voie terrestre depuis Montpellier par l'intermédiaire d'officiers belges. Ces hommes et ces femmes aux nationalités directement confrontées aux armées hitlériennes refusaient l'armistice, la fatalité d'une capitulation, et entendaient reprendre le combat. Ils ont grossi les rangs des armées alliées en Angleterre en vue de la Libération. Les troupes tchécoslovaques formées au camp d'Agde embarquèrent à Sète en juin 40, mais aussi des éléments de l'aviation polonaise, des officiers belges. En novembre 1940, des officiers polonais tentèrent d'embarquer à Sète. Une Sétoise restée méconnue organisera très tôt des embarquements en lien avec des officiers belges à Montpellier. Ceci était aussi la *Résistance.*

Mots-clés :
Armistice 1940 ; Résistance ; Troupes alliées ; Évacuation et embarquement ; Armée tchécoslovaque ; Polonais ; Belges ; Sète ; Palavas ; Montpellier ; Port-Vendres ; Agde ; Rudolf Viest ; Germaine Poulitou-Thibout

Abstract:

Initial research into the failure when boarding at Palavas-les-Flots in October 1940, which led to the arrest of Belgian and Polish officers, uncovered a little-known part of the history of the Second World War in Herault. Belgian officers facilitated these are departures by sea to England from Sète, Palavas, and by land from Montpellier. These men and women, of nationalities in direct confrontation with Hitler's armies, refused the armistice, the fatality of a capitulation, and intended to resume the fight. They joined the Allied armies in Britain in preparation for the Liberation. The Czechoslovakian troops trained at the Agde camp went on board in Sète in June 40, as well as elements of the Polish air force and Belgian officers. In November 1940, Polish officers attempted to board in Sète. A little-known woman from Sète soon arranged boarding's in connection with Belgian officers in Montpellier. This was also the Resistance.

Key words:
Armistice 1940; Resistance; Allied troops; Evacuation and boarding; Czechoslovakian Army; Polish; Belgians; Sète; Palavas; Montpellier; Port-Vendres; Agde; Rudolf Viest; Germaine Poulitou-Thibout

Resumit :
De recèrcas inicialas sul fracàs d'un embarcament a Palavàs [Palavas-les-Flots] en octòbre de 40 (fracàs que provoquèt l'arrestacion d'oficièrs bèlgas e poloneses) an descobèrt una part mesconeguda de l'istòria de la Segonda Guèrra mondiala dins Erau. Se tracha dels desparts per via maritima de Seta e Palavàs estant e per via terrèstra de Montpelhièr, pel mejan d'oficièrs bèlgas. Aqueles òmes e femnas de las nacionalitats dirèctament acaradas a las armadas hitlerianas refusavan l'armistici amb la fatalitat d'una capitulacion e entendián reprene lo combat. Aumentèron los rengs de las armadas aligadas en Granda Bretanha dins l'amira de la Liberacion. Las tropas checoslovacas formadas al camp d'Agde embarquèron a Seta en junh de 40, mas tanben d'elements de l'aviacion polonesa e d'oficièrs bèlgas. En novembre de 40, d'oficièrs poloneses temptèron d'embarcar a Seta. Un Setòria demorada mesconeguda organizarà lèu-lèu d'embarcaments en ligam amb d'oficièrs bèlgas a Montpelhièr. Aquò èra tanben la Resisténcia.

Noms-claus :
Armistici de junh de 40 ; Resisténcia ; Tropas aligadas ; Evacuacion e embarcament ; Armada checoslovaca ; Poloneses, Bèlgas ; Seta ; Palavàs ; Montpelhièr ; Pòrt-Vendres ; Agde ; Rudolf Viest ; Germaine Poulitou-Thibout.

◆

* Retraité de la Fonction publique

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

"*Résister, c'est partir.*"
Léon Blum, *Œuvre, t.V.*

"*Ce sont les gouvernements qui ont choisi de continuer la lutte hors du sol national, et non ceux qui y sont restés « à demi-libres », que les peuples ont acclamés en 1944-1945.*"
Henri Michel [1]

Les aléas de la recherche

« C'est pas parce qu'on cherche qu'on trouve ! » C'est ce que m'a dit un jour un archiviste. Nulle intention de sa part de me décourager mais juste m'avertir aimablement, fort de son expérience. Il n'avait pas tort mais cela ne m'a pas abattu pour autant puisque pour espérer trouver, il faut bien commencer par... chercher. Aussi, poussé par le désir de trouver une trace de l'arrestation d'officiers belges et polonais qui avaient tenté de rejoindre un bateau au large de Palavas en octobre 1940, j'ai poursuivi mes investigations, pensant : on verra bien, j'ai le temps et aucune obligation de réussite. Au bout du compte et contrairement à son avertissement j'ai beaucoup trouvé. Mais il est vrai pas exactement ce que je cherchais... Voici le fruit de mes investigations et d'abord quelques interrogations.

Palavas-les-Flots, début octobre 1940. Que s'est-il réellement passé ?

Quinze officiers : douze polonais et trois belges ont pris place en ce début octobre 1940, vers une heure du matin dans une embarcation. Ils sont aidés par Francesc Viadiu un réfugié catalan à Montpellier et l'un de ses amis à Palavas. Après s'être éloignés du rivage palavasien, ils sont interceptés par une vedette de surveillance : « al cap de poc temps de navegar, havia estat descoberta per la patrulla de vigilància. » Ils sont arrêtés, cinq ont réussi à fuir et une enquête a été menée à Palavas. « L'amic de Lattes també em va explicar que tenia noves que, arran del fracàs de l'expedició, la policia ja practicava escorcolls a Palavas » [2]. Aucune trace de cet événement n'a été relevée dans les archives de l'Hérault ou ailleurs dans d'autres archives. Pourquoi celles-ci sont-elles muettes ? Voilà les paradoxes d'une recherche : Pas de documents là où l'on pensait en trouver. Des documents là où l'on ne pensait pas en trouver.

Les sources

D'autres sources que celles des Archives de l'Hérault ont servi de base documentaire à cet article et à ceux qui suivront : les Archives de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de la Haute-Garonne, des Bouches-du-Rhône ; les Archives nationales, celles du Service historique de la Défense, et de la Marine ; les archives judiciaires et policières désormais accessibles depuis fin 2015. Des sources d'une nature différente : des récits écrits par des témoins de l'époque dont l'un rencontré soixante-quinze ans après ; un autre écrit par un agent d'un réseau belge à Montpellier en 1941, jeune médecin alors et affecté à l'hôpital Saint-Éloi pour couverture ; celui de Francesc Viadiu ; les précieux carnets d'un général tchécoslovaque. Des mémoires universitaires dont l'un de l'Université Paul-Valéry portant sur la reconstitution de l'armée tchécoslovaque au camp d'Agde. De nombreux ouvrages historiques, des sites internet notamment celui du Centre d'Études Guerre et Société (CegeSoma) à Bruxelles ; également deux sites exceptionnels, dont l'un est une compilation de documents des archives nationales anglaises et retraçant pour la période de juin notamment le parcours des convois en méditerranée et leur passage par Gibraltar pour rejoindre l'atlantique ; et l'autre, indiquant la récapitulation des navires sous pavillon anglais et des bâtiments de guerre à Sète et Port-Vendres ainsi que le récit d'une étudiante tchèque réfugiée à Béziers. Des journaux d'époque, un article de *Midi Libre* dix sept-ans après les faits. En général la recherche de sources et de documents est tout à la fois fastidieuse et exaltante ; concernant les tentatives d'embarquements clandestins, elle peut-être déroutante.

Les archives sont parfois muettes là où l'on aurait pu penser trouver des documents

En principe, c'est l'échec d'un embarquement qui par suite de l'intervention de la police produit le document (un PV de police par exemple) puis ultérieurement son versement aux archives et donc la connaissance que l'on peut en avoir. En principe, puisque au contraire dans l'exemple de l'échec à Palavas en octobre 1940 rien ne transpire. L'échec est double. Des lacunes qui laissent dans l'insatisfaction. On aurait bien évidemment aimé connaître les noms de ces officiers et leurs motivations ; comment après avoir franchi la zone interdite sont-ils arrivés là, perdus au bord du Lez à la Céreirède à Lattes ? Sur ce constat, le chercheur se pose des questions : peut-être le récit est-il erroné, voire imaginaire, une pure fiction ? Ou la machine à écrire du commissariat était en panne de ruban encreur ou il n'y avait plus de papier ? Ou l'auteur de ces lignes n'a pas regardé où il fallait. Peut-être. Échec et mat ? Pas sûr. À l'inverse, les embarquements réussis se déroulaient dans l'ombre, à la barbe de la police, il n'y a donc pas d'archives... En principe encore. En effet, il y a au moins une exception, et c'est encore à Palavas et encore en octobre 1940.

Les archives révèlent un embarquement réussi à Palavas-les-Flots

Dans cette nuit orageuse du 11 au 12 octobre 1940, une embarcation tous feux éteints, sans moteur, voile affalée, se laisse glisser dans le courant du Lez vers son embouchure et prend le large silencieusement. Une heure s'écoule, puis « dans la direction suivie par le bateau, la lumière d'un fanal *[ils]* avaient rejoint un cargo qui devait les attendre. » Un air marin de liberté se fait sentir pour les quatre individus, probablement des israélites. Tentative réussie, donc aucune raison de trouver des documents d'archives. Pourtant ces lignes sont la preuve que non. Il y avait des témoins et la police a mené sa propre enquête... Les Archives de l'Hérault révèlent tout de ce que deux pêcheurs palavasiens ont vu en

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 1 - Une opération de transbordement vers un cargo. (Source : Brooks Richards, *Flottilles secrètes,* p. 613)

bout de la jetée et déclaré au commissariat [3]. C'est assez rare. Et ceci rend d'autant plus mystérieuse l'absence d'archives concernant la tentative de Palavas à la même époque rapportée par Francesc Viadiu. **(Fig. 1)**

Le commissariat de Sète aurait oublié de verser un document aux archives !?

Il y a une autre tentative d'embarquement à Sète, en novembre 1940, qui a donné lieu à l'arrestation de trois personnes et donc d'un procès-verbal, document qu'on ne retrouve pourtant pas dans les archives de l'Hérault. L'une des personnes arrêtées à l'époque, le jeune René Poujade, a fait le récit par le menu - au nom du devoir de mémoire et surtout pour celui de son camarade Raymond Canvel - de cette tentative qui devait les mener à Gibraltar. René Poujade est un malin et quand il veut quelque chose il arrive à ses fins. Il explique comment il s'y est pris après la guerre pour obtenir du commissariat copie du PV qui était bien gardé au fond d'un tiroir. En 1947, il a réussi après deux demandes restées sans suite, à obtenir du commissariat de Sète le PV de son arrestation le 18 novembre 1940 - avec son camarade et un certain Roger Marechal - qui avait été adressé au préfet le 19. Il a suffi d'un subterfuge pour que le commissariat de Sète finisse par s'exécuter et fournisse la copie du PV en question - certifiée conforme - au colonel Chef du Service de la Section d'Études et d'Information des Troupes Coloniales. René Poujade alors en fonction au sein de cet organisme était un proche du colonel et il lui avait préparé le courrier à sa signature !… Voilà qui pose une autre question au sujet d'un document qu'on ne trouve pas dans les archives mais qui cette fois existait bien et qui n'avait pas été versé comme cela aurait dû l'être - une rétention ? On se demande pourquoi ? Un double constat s'impose donc : des documents sont introuvables là où l'on aurait pu penser les trouver - Palavas, octobre 1940 ; un document n'aurait pas été versé aux archives de l'Hérault - ce que révèle René Poujade -, précisons : absent des fonds de la Deuxième Guerre mondiale. Pourtant, le commissariat de Sète producteur de ce document en 1940, a fini par le lui remettre quelque peu contraint. D'où surgit une question : y a-t-il d'autres documents qui auraient été "oubliés" ?… On en revient à la question précédente : des documents non versés ? Qui peut répondre ? **(Fig. 2)**

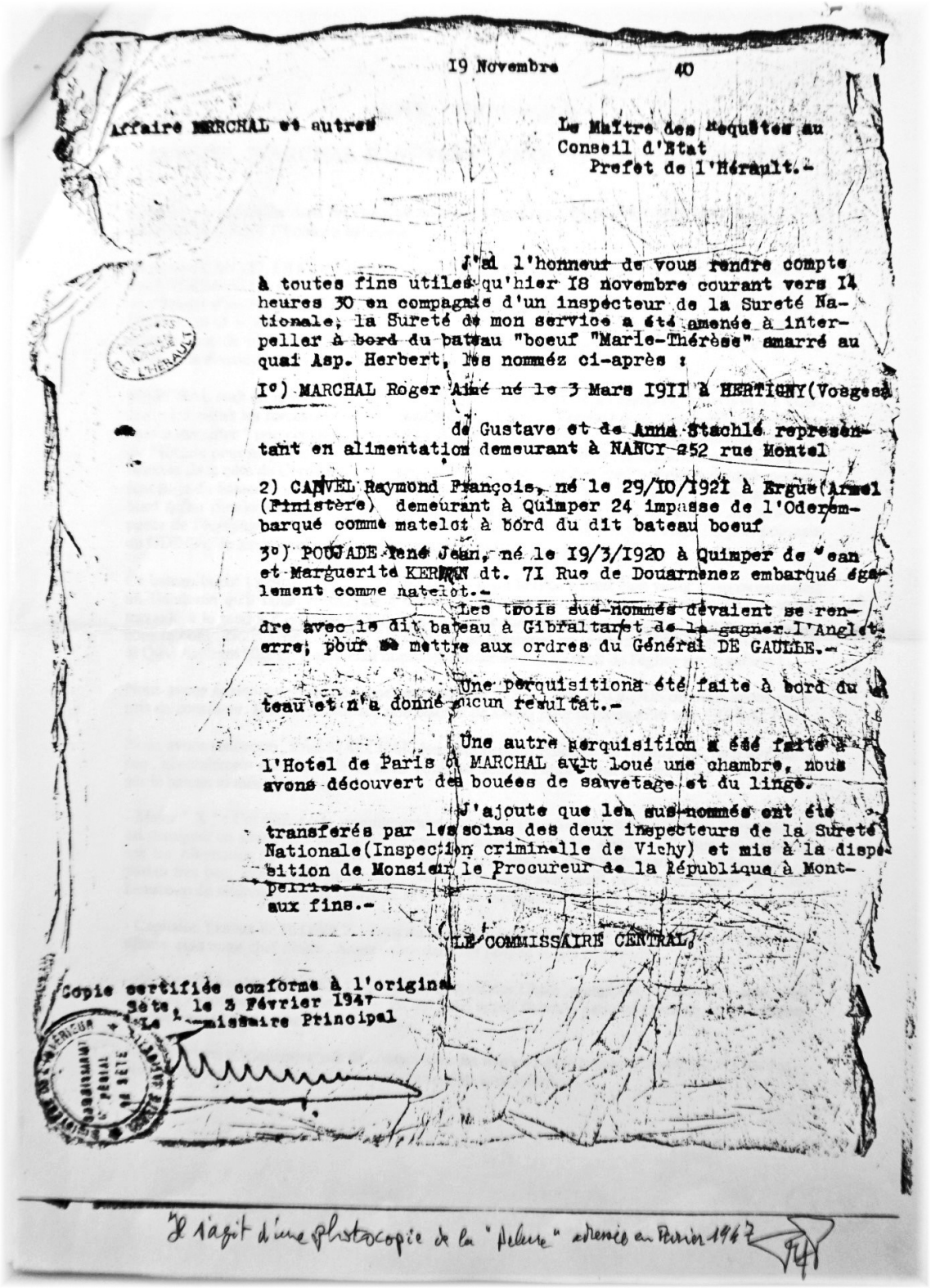
Des aspects méconnus concernant les départs pour rejoindre l'Angleterre

De l'ensemble des sources consultées et en procédant à des recoupements, sont apparus plusieurs aspects de l'histoire héraultaise et du Languedoc pendant la Deuxième Guerre mondiale relatifs aux départs pour rejoindre l'Angleterre et peu mis en évidence par les historiens [4].

D'une part, Sète a été le lieu d'une importante opération d'évacuation, qui s'est déroulée en deux temps et qui a eu pour but d'acheminer en Angleterre via Gibraltar des soldats tchécoslovaques restés à Agde et des rescapés de la bataille de France volontaires pour partir. Des éléments de l'armée de l'air polonaise, des officiers belges - dont un dénommé Albert Guérisse [5], médecin militaire - ont également bénéficié opportunément de ces départs ; il y avait aussi des civils et des enfants. Grâce à l'intervention de la marine anglaise un premier embarquement des troupes tchécoslovaques a eu lieu le 24, puis un deuxième le 27 soit après la signature des accords d'armistice.

D'autre part, à partir du 25, date d'application des accords d'armistice, Sète, Palavas-les-Flots et les petits ports de la côte héraultaise deviennent des points d'embarquements clandestins aux risques et périls de ceux qui ont décidé de rejoindre de Gaulle et la France Libre ou les

armées alliées, comme de ceux qui les organisaient. Ce fut le cas d'une Sétoise, Germaine Poulitou puis Thibout qui s'est impliquée, très tôt, dans l'organisation d'embarquements, de sa propre initiative, par sentiments gaullistes et avec quelques complicités locales et montpelliéraines. En novembre 1940, une opération d'embarquement mise en place à Sète, organisée depuis Marseille par un officier polonais en faveur de compatriotes démobilisés, a échoué au dernier moment. Fin décembre 2015, la libre consultation au public avant les délais prescrits des archives de la police judiciaire et des services de police (1939-1945), a permis de prendre connaissance du procès de cet officier auprès du tribunal militaire de Montpellier en février 1942 et du contexte dans lequel cet embarquement a été préparé.



19 Novembre 40

Affaire MERCHAL et autres

Le Maître des Requêtes au Conseil d'Etat
Préfet de l'Hérault.-

J'ai l'honneur de vous rendre compte à toutes fins utiles qu'hier 18 novembre courant vers 14 heures 30 en compagnie d'un inspecteur de la Sureté Nationale, la Sureté de mon service a été amenée à interpeller à bord du bateau "boeuf "Marie-Thérèse" amarré au quai Asp. Herbert, les nommés ci-après :

1°) MARCHAL Roger Aimé né le 3 Mars 1911 à HERTIGNY(Vosges) de Gustave et de Anna Stachlé représentant en alimentation demeurant à NANCY 252 rue Montel

2) CANVEL Raymond François, né le 29/10/1921 à Ergue(Armel (Finistère) demeurant à Quimper 24 impasse de l'Oder embarqué comme matelot à bord du dit bateau boeuf

3°) POUJADE René Jean, né le 19/3/1920 à Quimper de Jean et Marguerite KERMAN dt. 71 Rue de Douarnenez embarqué également comme matelot.-

Les trois sus-nommés devaient se rendre avec le dit bateau à Gibraltar et de la gagner l'Angleterre, pour se mettre aux ordres du Général DE GAULLE.-

Une perquisition a été faite à bord du bateau et n'a donné aucun resultat.-

Une autre perquisition a été faite à l'Hotel de Paris où MARCHAL avait loué une chambre, nous avons découvert des bouées de sauvetage et du linge.

J'ajoute que les sus-nommés ont été transférés par les soins des deux inspecteurs de la Sureté Nationale(Inspection criminelle de Vichy) et mis à la disposition de Monsieur le Procureur de la République à Montpellier.-
aux fins.-

LE COMMISSAIRE CENTRAL,

Copie certifiée conforme à l'original
Sète, le 3 Février 1947
Le Commissaire Principal

Il s'agit d'une photocopie de la "pelure" obtenue en février 1947

Fig. 2 - Le registre d'écrou de Poujade et ses amis en date du 19 novembre 1940 à Sète (AD 34, 1 J 1132). Document jamais versé aux archives dans les fonds de la Deuxième Guerre mondiale, et remis à l'intéressé à sa demande. Authentifié conforme, Sète, le 3 février 1947.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Enfin, à Montpellier, des officiers belges appartenant aux Troupes de Renforts et d'Instruction belges (les TRI) - la Classe 40 - ont œuvré en sous-main pour aider à l'acheminement, sur une longue route qui passait par Lyon, de militaires belges, principalement des évadés de camps de prisonniers en Belgique ou en Allemagne, et d'aviateurs. Les clauses de la capitulation du roi Léopold III avaient entraîné la déportation en Allemagne de près de 215 000 prisonniers de guerre. Un agent de la Sûreté de l'État belge s'impliquera également dans ces transferts. Jean Baumel, le secrétaire général de la ville de Montpellier à l'époque, s'est souvenu de leur présence : « Montpellier reçut, à ce moment-là, de très nombreux réfugiés et la division belge du lieutenant-général Wibier avec son armement intact » [6]. L'aide fournie par ces officiers fut comme l'explique l'historien belge Étienne Verhoeyen le pendant en quelque sorte de la célèbre ligne d'évacuation belge *Comète* [7] sur la côte atlantique.

Ainsi, que ce soit par voie maritime ou par voie terrestre, au terme de parcours souvent difficiles, semés d'embûches, jamais assurés, où les séjours dans les sinistres geôles espagnoles furent le prix à payer, d'ex militaires qui avaient combattu les armées allemandes et voulaient reprendre le combat, des jeunes hommes qui refusaient l'armistice, purent venir grossir les rangs des armées alliées en Grande-Bretagne ; s'intégrer aux escadrilles de la Royal Air Force et participer ainsi à la bataille d'Angleterre - premier échec militaire d'Hitler. Faut-il rappeler que face à cet esprit de résistance, la France s'était enfoncée dans la résignation et le défaitisme. Que parmi les "complotistes" de Bordeaux, au sein du gouvernement, comme chez les chefs militaires, on ne donnait pas cher de la peau de l'Angleterre - Darlan le dit à Jules Moch [8]. Dans deux ou trois semaines voire deux mois elle serait à son tour envahie et ferait une paix séparée à son avantage. Raison de plus pour signer un armistice. Le 20 juin, à Bordeaux, lors d'une réunion d'une cinquantaine de députés on pouvait entendre une discussion passionnée : « Marquet, maire de Bordeaux : - Il faut arrêter la boucherie. Cette nuit, la ville a été bombardée. Assez ! Assez ! Il faut traiter. Toute résistance est impossible ; j'ai vu Weygand, il n'y a plus rien à faire. Le Troquer appuyé par quelques uns d'entre nous : - Mais, l'Angleterre est notre alliée ! Elle continue la guerre et nous nous sommes engagés à ne pas faire de paix séparée. - L'Angleterre ? Intervient Mistler. Mais elle est à genoux dans deux mois… Montigny approuve cette affirmation péremptoire. - Comment pouvez-vous affirmer cela ? lance Le Troquer. N'avons-nous pas un grand Empire ? N'avons nous pas une flotte ? […] » [9].

C'était il y a quatre-vingt-ans. "La bête est morte ? Et le venin ?" C'était l'encadré à droite du bandeau du journal *L'Époque* du 3 mai 1945, premier jour de sa reparution après qu'il se soit « sabordé le 10 juin 1940 » comme surligné en noir au blanc sous le titre. On peut y voir les gros titres de la *Une* : Nouvelle "Époque" ; La mort d'Hitler ; Sur un avion allemand Laval et Déat s'enfuient à Barcelone ; La Wehrmacht et les SS ont capitulé sans condition ; Berlin est tombé. Le 10 juin, avant de se saborder les derniers mots de la rédaction de *L'Époque*, dont les directeurs étaient Henri de Kérillis, et André Pironneau, furent : « Il faut avant tout ne pas se laisser aller au découragement. Se décourager n'est pas chose française. Certes, c'est nous, Français, qui portons presque seuls le redoutable choc de l'armée allemande, mais le destin, qui accable ceux qui s'abandonnent, récompense, tôt ou tard, ceux qui ne se résignent jamais. » Ce 10 juin 1940, comme le précise la rédaction du 3 mai 1945, « la Gestapo enfonçait nos bureaux de la rue de la Paix. Saccage, arrestations, perquisitions, dispersion, pauvreté, exil - parfois même misère - devinrent dès lors, pendant cinq ans, le lot de nos collaborateurs. » Comment ne pas voir que quatre vingt-ans plus tard dans un tout autre contexte, que le venin est toujours-là, et que la bête a mué, que les décors ne sont plus les mêmes. Pourtant, l'Histoire ne se répète pas deux fois, dit-on.

Très tôt, en cette période douloureuse de l'histoire du pays, Sète fut une porte vers la liberté. Juste avant l'armistice, Herbert Ford décrivait l'atmosphère qui régnait à Sète lorsque John Weidner et Gilbert Beaujolain y parvenaient en vue de passer en Angleterre : « An air of tension gripped the little port city as they droveth rough the streets. It was as though everyone knew Sète had suddenly become one of the last doors of escape to freedom » [10].

Voici un aperçu de ces départs pour l'Angleterre sur lesquels je reviendrai en détail dans de prochains articles.

Sète, 24 et 27 juin : Évacuation de l'armée tchécoslovaque

Après sa reconstruction à Agde : l'engagement dans la débâcle...

Avec Marseille et Port-Vendres, Sète fut « une porte » pour rejoindre l'Angleterre que les soldats tchécoslovaques - rescapés des combats et ceux restés à Agde, volontaires pour partir - empruntèrent le 24 juin et, *in extremis,* le 27. Sète, ils connaissaient puisque c'est au camp d'Agde, à quelques encablures, que l'armée nationale tchécoslovaque - dissoute depuis la proclamation du Protectorat de Bohême-Moravie, le 15 mars 1939 - put être reconstruite en France, après l'entrée en guerre, avec des volontaires et des mobilisés dès septembre 1939 [11]. En juin 1940, elle était constituée d'une part par une Division d'Infanterie d'environ 11 400 hommes [12]. commandée par le général Rudolf Viest, un slovaque antifasciste [13]. Il avait pris ses fonctions le 15 janvier et avait installé son état-major à Béziers courant mars [14] ; des unités étaient disséminées dans la région. D'autre part, elle comptait une escadrille d'aviation d'environ 800 pilotes hautement qualifiés et autres spécialistes [15]. Le général Ingr [16], membre du Comité national tchécoslovaque [17] - tout comme Viest - en est le commandant en chef et finira aussi par devoir s'installer à Béziers « pour prendre toutes les mesures nécessaires » afin de sauver l'armée tchécoslovaque [18]. **(Fig. 3)**

Les 5 et 8 juin, depuis les gares d'Agde et de Pézenas [19], deux régiments - sur les trois que comptait la Division - soit 5 000 hommes parmi les mieux formés sont partis dans des wagons de marchandises. Ils sont d'abord envoyés en Côte-d'Or près de Montrigny-sur-Aube et d'Autricourt pour y parfaire leur entraînement [20]. Mais devant l'avancée des troupes allemandes, ils sont envoyés sur le front sous le commandement du général Jaroslav Znamenaček-Čihac [21] bien qu'étant en manque d'effectifs, de matériel et surtout de



Velitel' I. čs. divizie vo Francúzsku generál Rudolf Viest (vpravo) so štábnym kapitánom Pospíšilom (vlavo) na velitel'stve divízie v juhofrancúzskom meste Béziers v januári 1940

Fig. 3 - Le général Rudolf Viest à son bureau de l'état-major de la Division tchécoslovaque, en janvier 1940 à Béziers (Coll. particulière)

munitions !... [22] Dès lors, les deux régiments sont chacun affectés à des Corps de l'armée française. D'emblée ils se retrouvent emportés par la débâcle de juin 40 et ils durent bien vite, devant la force mécanique écrasante et malgré des combats courageux en retardement aux côtés des unités françaises, se replier sur la Loire. Le 16, ils sont à Gien en flammes, submergé par le flot de réfugiés ; la ville est prise à 22 heures sauf le pont. Le 17, ils doivent défendre une position sur le fleuve alors que le maréchal Pétain, à la suite de la démission de Paul Reynaud à la présidence du Conseil, vient d'annoncer à la radio « il faut cesser le combat » et qu'une demande d'armistice a été faite auprès du Reich. « Ils étaient les derniers à se battre, les unités françaises s'étant rendues l'une après l'autre » [23].

…et le 17 juin : le difficile retour à Agde et Sète pour rejoindre l'Angleterre

Les intentions de sortir de l'ornière et de gagner l'Angleterre sont alors très vite formulées dès ce 17 juin par le commandement tchécoslovaque. Surtout qu'en cas de capture c'est le peloton d'exécution pour haute trahison qui se profile car pour les Allemands, ils étaient devenus des citoyens du Reich ! Le général Viest informé par les généraux Antonín Hasal (alias Nizborsky) et Alois Vicherek (alias Slezak) de la situation écrit dans ses carnets à la date du 17 : « En fonction de l'évolution de la situation (que nous ne connaissons pas suffisamment bien ici), nous devrions immédiatement entamer des négociations avec l'Angleterre pour déclarer nos unités militaires comme faisant partie de l'armée anglaise et les faire transporter en Grande-Bretagne. J'ai donné mon accord » [24]. Il souligne que la demande d'arrêter les combats annoncée par le maréchal Pétain à la radio, sans qu'un armistice ne soit encore signé, avait « provoqué un grand malaise » [25]. Il fallait faire vite pour soustraire les soldats tchécoslovaques d'un accord en vue. Et pour que cela soit faisable il fallait défaire le lien qui unissait les soldats de leur engagement militaire. C'est ce que vont s'employer à faire les généraux Ingr et Faucher [26]. Ils « négocient avec le gouvernement français pour délier à temps les soldats de leurs obligations militaires, et permettre ainsi leur évacuation » [27]. À la date du 18, Viest notait que le commandant Jan Vastl (commandant le bataillon de radio et télégraphie qui était basé à Montpellier) avait pu rejoindre Angoulême et lui signale que les Polonais sont dirigés vers les ports de l'Ouest. Cette unité sera prochainement embarquée depuis Bordeaux. Au terme de marches forcées, harassantes, jours et nuits, les soldats tchécoslovaques parviendront tant bien que mal depuis la Dordogne à Agde et Sète où des navires dépêchés par les Britanniques les embarqueront. Edvard Beneš, Anthony Eden, Sir Archibald Sainclair, la *Royal Navy,* s'y sont employés... [28] **(Fig. 4)**

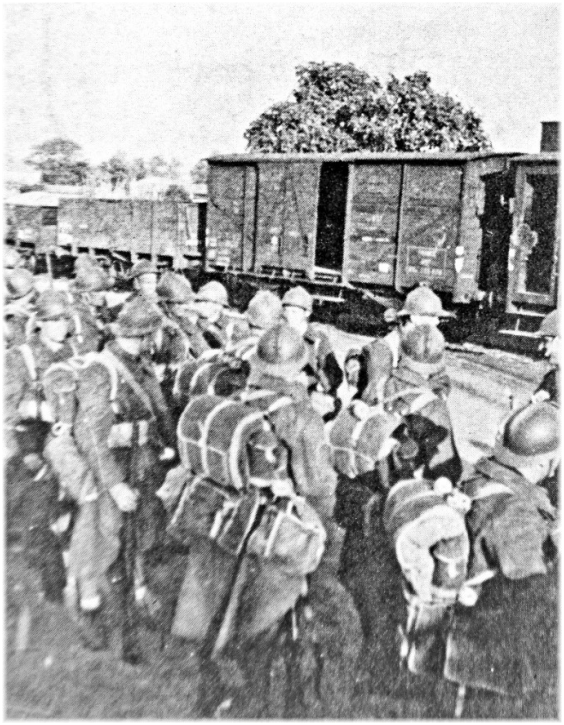


Fig. 4 - Le 1er Régiment d'Infanterie tchécoslovaque s'embarque pour le front - probablement le 8 juin 1940 en gare de Pézenas dans des wagons de marchandises. (Coll. particulière)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Une évacuation dans les incertitudes de l'armistice

Les archives du Service historique de la Défense lèvent un début de voile sur l'opération d'évacuation des troupes tchécoslovaques qui s'est déroulée dans la fébrilité et les incertitudes de la demande d'armistice.

Le commandant du Front de Mer à Sète a dû procéder à des annulations de départs, à des transbordements de dernière minute et à des changements de destination. Plusieurs récits dignes de foi, des témoignages, des ouvrages, les archives de la Marine, deux sites internet exceptionnels se recoupent pour finalement laisser entrevoir l'intensité de ces trois jours d'évacuation à Sète. Durant ces journées de sauve-qui-peut - auxquelles s'est entremêlée l'opération d'évacuation sur l'Afrique du Nord de l'Amirauté française et du gouvernement au cas ou les conditions d'armistice auraient été inacceptables [29] - des navires ont été dépêchés à Sète et à Port-Vendres : destroyers, contre-torpilleurs, paquebots, cargos, vapeurs, britanniques, égyptiens, l'un plein de poussière de charbon déchargé à Marseille ; des petits cargos mixtes avaient été positionnés par l'amiral sud [30] ; l'un des destroyers britannique avait reçu l'ordre de se rendre à Sète pour organiser l'évacuation des troupes tchécoslovaques. Les navires se sont amarrés sur les quais - l'un d'eux a dû rester au large, son tirant d'eau étant trop grand - le temps que les soldats déposent leurs armes, que tout le monde prenne place à bord et que d'autres soient transbordés en pleine mer. Le temps pour d'autres de discuter âprement l'accord d'être aussi du voyage. Si « le quartier général ne fit aucune difficulté, par contre comme l'a souligné Edvard Beneš, les autorités locales ne firent preuve d'aucune compréhension, en partie parce que les communications et la machine administrative étaient déjà en plein chaos » [31]. Ce ne fut pas simple ni sans heurts entre personnes.

Des aviateurs polonais, des officiers belges en ont bénéficié

La présence d'aviateurs polonais à bord des navires partis de Sète est attestée. D'une manière générale, l'armée de l'air polonaise et pour ce qui concerne le personnel non navigant et les pilotes non confirmés furent dirigés sur Port-Vendres les 20, 21 et 22 juin et à Marseille à bord de véhicules pour le personnel roulant en vue d'embarquer pour Oran. Cependant sur le Vieux Port il y avait embouteillage, peu de navires au départ et un bombardement italien avait fait des dégâts [32]. Aussi ils auront profité des navires britanniques affrétés pour l'évacuation de l'armée tchécoslovaque ou même ils se seront déplacés sur Sète [33]. Sur les quais de Sète, des officiers belges interpellaient des patrons pêcheurs et des commandants de bord « en quête d'un navire qui consentît à les mener hors de France. Tous les commandants refusaient. Finalement, le patron d'un charbonnier les admit à son bord, mêlés à un fort contingent de troupes tchèques. Encaqués dans l'entrepont, rationnés en eau potable […] jusqu'à Gibraltar. […] » [34]. Parmi eux : Albert Guérisse, avec douze officiers belges. Des civils, ont également été du voyage : personnel et famille avec leurs enfants des consulats, de la légation et du Comité tchécoslovaque à Paris, des réfugiés. Des républicains espagnols ont pu aussi s'embarquer. Le 24 juin, le général Viest montait à bord du paquebot *Mohamed Ali el Kebir* et arriva à Liverpool le 8 juillet [35]. Jan Kubiš et Jozef Gabčík, deux soldats tchécoslovaques parmi beaucoup d'autres sont de ceux qui depuis la Dordogne ont pu prendre un autocar affrété par le général Faucher, le grand ami de la Tchécoslovaquie. Ils sont parvenus à Sète le 26, au lendemain de l'entrée en vigueur de l'armistice ! Dans son journal Jan Kubiš a noté : « J'espère qu'il n'est pas trop tard pour nous évacuer ; les Français nous demandent nos armes pour les donner aux Allemands. On a déjà vécu cela une fois chez-nous, il n'est pas question qu'on rende nos armes » [36]. Finalement le 27, Jan et Jozef filent sur Gibraltar à bord du *Rod el Farag* un cargo égyptien dépêché in extremis par les Anglais et parviennent à Liverpool. Le 27 mai 1942, Jan Kubiš et Jozef Gabčík élimineront à Prague Reinhard Heydrich, le « Protecteur du Reich » en Bohême-Moravie, le « boucher de Prague » ; l'un des principaux artisans de « la solution finale » et organisateur des exterminations par balle. Il aimait le violon et les opéras ; une histoire de famille. Les représailles furent atroces… Il ne reste rien du village de Lidice... **(Fig. 5)**



Fig. 5 - Le *Rod el Farag* à quai à Port-Vendres, pour l'embarquement de troupes. (Coll. particulière)

Cette opération d'évacuation des troupes tchécoslovaques aura mobilisé 39 navires et permis d'évacuer plus de 4 400 militaires et 480 civils tchécoslovaques ainsi que des aviateurs qui allaient intégrer les escadrilles de la Royal Air Force [37], tout comme les Polonais et les Belges comme on le verra. Les détails de cette opération d'évacuation à Sète seront décrits dans le prochain article.

Sète, 18 novembre 1940 : des militaires polonais démobilisés tentent d'embarquer

Ce dix-huit novembre en début d'après-midi, deux inspecteurs de la Sûreté de l'État font irruption sur le pont de la *Marie-Thérèse* amarrée sur le quai Aspirant Hébert à Sète : *" Police ! Papiers ! "* Trois personnes s'affairaient dans l'attente d'une autorisation d'appareiller d'un jour à l'autre pour Port-Vendres pour aller pêcher. Puis après quelques questions et une fouille à bord : " *Suivez-nous !* " Les deux camarades de lycée à Quimper et démobilisés : René Poujade, vingt-ans, Raymond Canvel, dix-neuf ans, et un certain Roger Marechal, vingt-neuf ans, réfugié de Nancy, propriétaire de l'embarcation sont emmenés au commissariat. Interrogés ils reconnurent avoir voulu en fait se rendre à Gibraltar pour s'engager dans l'armée de De Gaulle et continuer la lutte contre l'Allemagne. Inculpés de « *complot contre la sécurité de l'État* », ils passent la nuit au poste et le lendemain ils sont emmenés à la prison centrale de Montpellier avant d'avoir à passer devant le général Altmayer, commandant la 16e division militaire. Ce que la police ne saura pas, c'est que les deux jeunes bretons et Marechal en reconnaissant leurs propres intentions, couvraient la réalité de l'opération : embarquer d'ex-militaires polonais depuis la plage des *Onglous* à Frontignan. Le secret aura été bien gardé. Cependant, René Poujade apprit au commissariat par un jeune agent de police qu'ils avaient été « donnés » ! Les documents du procès de l'officier polonais, instigateur de cet embarquement, auprès du tribunal militaire de Montpellier en février 1942 représentent près de cent pages de dépositions de témoins, d'interrogatoires, de confrontations qui font toute la lumière sur cette opération et viennent compléter, infirmer certains aspects du récit de René Poujade.

À 95 ans, René Poujade [38] n'a rien oublié de ce qu'il a vécu pendant plus d'un mois à Sète. Il en a fait un récit. Il a témoigné par "devoir de mémoire" pour son camarade Raymond Canvel incarcéré le 13 février 1941, mort d'épuisement et de faim dans une geôle nazie le 16 août 1944, abandonné, sans le moindre soin, atteint de tuberculose. Sur la porte de sa cellule d'isolement à Remscheid, il avait écrit : "Ici commence la France Libre". Une rue de Quimper porte son nom. Un prochain article sera consacré à cette tentative d'embarquement clandestin à Sète.

Les Polonais avaient aussi refusé toute idée d'armistice comme les Tchécoslovaques

Dès le 15 juin, les Polonais avaient clairement fait savoir à Paul Reynaud, lors d'un échange avec Auguste Zaleski, ministre des Affaires étrangères, qu'ils n'accepteraient pas d'armistice. « Quelle que soit la décision du gouvernement français, je puis dès maintenant vous dire que le gouvernement polonais et son armée ne capituleront pas. Si vous décidez de demander un armistice, combien de temps auront-nous pour quitter la France ? - Trois à quatre jours au maximum, répondit Reynaud. » [39]. De plus, l'armistice contrevenait aux accords passés en septembre concernant la constitution de l'armée polonaise en France et qui précisaient « de ne conclure d'armistice ou de traité de paix que d'un commun accord avec le gouvernement polonais » [40].

Entre le 19 et le 25 juin, une vaste opération d'évacuation des combattants polonais qui avaient reçu la directive de gagner par tous les moyens - après destruction du matériel - la côte atlantique fut mise en place conjointement entre Churchill et Sikorski qui lui avait signifié sa détermination à poursuivre le combat. Les navires de la *Royal Navy*, ceux de la marine polonaise purent ainsi embarquer 20 000 soldats [41]. Le gouvernement français « n'accorda pas l'aide demandée pour l'évacuation des troupes » [42]. Seul le général Faury [43], grand ami de la Pologne - à l'égal du général Faucher pour la Tchécoslovaquie -, reprit du service pour apporter son concours à ces embarquements.

À Montpellier, des officiers belges servaient de relais à des compatriotes

Osséja – Castella-de-Nuc (Espagne), 18 juillet 1941.

Ce 18 juillet 1941, Perez, 41 ans, terrassier à Prades (Pyrénées-Orientales) avec un autre ouvrier employé dans une soierie a pris dans sa voiture quatre hommes ; il les conduit à Osséja. Là, guidés par un bûcheron qui connaît bien le coin, ils ont parcouru la montagne et après plus de six heures de marche sont arrivés à Castella-de-Nuc en Espagne. Les quatre officiers belges ont payé chacun 2 000 fr., tout compris : frais d'essence, repas, hébergement, prime de risque, etc., même le service et les taxes, mais sans justificatifs !... On ne sait pas trop comment mais tout ce petit monde a été arrêté par la gendarmerie d'Osséja [44]. Parmi les quatre belges, un dénommé Neve Joseph, capitaine, commandant dans l'armée belge [45]. En examinant leurs papiers - des ordres de missions - la police a pu identifier d'où ils étaient partis : Montpellier !... Et c'était un certain colonel Sevrin [46] qui les avait signés : « Ils sont tous quatre munis d'ordres de mission de l'Office des dépôts de matériel belges en France (Compagnie Administrative de la Direction de Montpellier) signés par le colonel Sevrin » [47]. Quelle idée de garder dans ses poches des papiers compromettants ! Cette tentative de quatre militaires belges, qui espéraient sans doute rejoindre le Portugal est facilitée par des officiers belges à Montpellier qui servaient de relais pour leurs compatriotes évadés de camps de prisonniers - surtout des aviateurs - cherchant à gagner la Grande-Bretagne. En effet, dès la fin mai 1940, les Troupes de Renfort et d'Instruction belges (les TRI) qui s'étaient réparties dans le sud de la France entre Toulouse et Nîmes installèrent leur état-major à Montpellier avec l'autorisation de la 16e région militaire. Le matériel de l'armée belge qui avait suivi fut entreposé au mas de Bosc à Baillargues sous le commandement du colonel Sevrin. Plus tard, la Sûreté de l'État belge en exil à Londres sera aussi présente à Montpellier au travers de l'agent Pierre Bouriez et de son réseau *Sabot* [48]. Un prochain article sera consacré au rôle joué par des officiers belges à Montpellier en faveur de leurs compatriotes, aviateurs belges ou évadés des camps de prisonniers. **(Fig. 6)**

Une Sétoise organisait des embarquements en lien avec un commandant belge

Tôt ce matin de juin 1941, ils avaient pris le train depuis Sète pour Montpellier et s'étaient occupés de différentes choses au centre ville. Germaine Poulitou [49] et son ami Roca un ancien capitaine de la marine marchande espagnole sont allés déjeuner vers les halles. En milieu d'après-midi en descendant la rue de la Loge des policiers les interceptent. Véri-

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 6 - Le château de Bosc, au sud de Baillargues, abritait le dépôt de matériel belge. (Coll. particulière)

fication d'identité, les policiers de l'État français leur demandent de les accompagner au commissariat ; à la suite de leur interrogatoire, ils sont déférés au parquet de Montpellier. Après une nuit au poste, Germaine Poulitou est inculpée de "Propagande Gaulliste" et prendra six mois d'emprisonnement, 10 000 frs d'amende ; aucune charge contre Roca. Lors de son interrogatoire, elle n'a rien révélé des raisons de sa présence à Montpellier : « Bien entendu, j'ai été interrogée et harcelée de questions au sujet de mes relations avec le Commandant Frère, mais ils se sont trouvés en présence d'un mutisme complet » et pour cause : « J'avais expliqué au Commandant Frère mon prochain "embarquement", je devais prendre 120 Belges et il devait le lendemain me donner l'argent pour terminer l'opération » [50]. Le commandant Frère appartenait au bureau de liquidation militaire belge à Montpellier. Visiblement, la police n'avait pas les preuves formelles de sa participation comme organisatrice - avec Roger Marechal qui réapparaît -, à la tentative d'embarquement de 21 jeunes gens début février 1941 au Môle Saint-Louis - L'opération avait été éventée par un patron-pêcheur - ni même probablement les preuves de la tentative de vol du puissant remorqueur *Le Strasbourg* dans la nuit du 27 au 28 mars 1941.

Germaine Poulitou n'est pas la seule à avoir connu le commandant Frère. Il y a aussi un certain "Doc Adam" [51], un Belge, ainsi qu'il se faisait appeler. En août 1941, Albert Adam vient de terminer ses études de médecine. Il se retrouve à Montpellier après un parcours invraisemblable pour essayer de rejoindre l'Angleterre en vain. Mais il n'y renonce pas. Il vit comme un vagabond tenaillé par la faim. « Ni viande, ni céréales, ni agrumes n'approvisionnent la ville ». Boire est essentiel ; c'est encore faisable et ça mène au… commandant Frère : « Buvant à un jet d'eau public, à deux pas, je vois un drapeau belge flottant sur une villa. J'y sonne. Je demande où l'on peut trouver des officiers liquidant les dépôts. - J'en suis un me répond l'homme. Le commandant Frère, brave type sous des dehors vieux pirate, d'autant qu'il est borgne et porte un bandeau noir sur l'œil » ! Il lui offrira une assiette de macaronis…

Un prochain article sera consacré à l'action de la sétoise Germaine Poulitou. **(Fig. 7)**

Sète, 22-23 juin : John Weidner et Gilbert Beaujolin. Un jour trop tard !

Le 22 juin, un Parisien et un Lyonnais étaient arrivés à Sète espérant trouver eux aussi un navire pour l'Angleterre.

John Weidner, un Hollandais d'origine juive, membre de l'Église adventiste à Paris fuit, ce 10 juin, l'avance allemande en empruntant des routes secondaires pour éviter les encombrements de l'exode. Il est hanté par les atrocités commises par les Allemands en Belgique pendant la Première Guerre. À Lyon, il a retrouvé son vieil ami Gilbert Beaujolin. Animés par le même rejet de la domination nazie, ils se dirigent résolument vers le sud, à Anduze. Le 14 juin, les Allemands sont entrés dans Paris. Leur décision est vite prise : ils décident de filer à Sète pour prendre un bateau et se rendre en Angleterre



Fig. 7 - Germaine Poulitou-Thibout.
(Source : dossier individuel, Service historique de la Défense)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

où ils trouveront à se rendre utiles. Ils y sont arrivés dans la journée du 22 juin - en pleine opération d'évacuation. Après plusieurs interpellations sur les quais ils finissent par trouver un accord avec le capitaine d'un navire anglais qui leur donne rendez-vous pour le lendemain matin. Les deux amis sont allés dîner, pessimistes sur la situation présente mais satisfaits de la perspective qui s'offre à eux. C'est alors que pendant le repas ils apprennent par la radio la signature de l'armistice !... Le lendemain matin le navire avait filé... à l'anglaise dès la nouvelle tombée sur les ondes ! Les portes vers la liberté étaient en train de se fermer [52]. Gilbert Beaujolin deviendra cofondateur du réseau *Amitié Chrétienne*, puis membre du réseau *Alliance* [53] et son chef en 1944 ; son ami John Weidner, deviendra à partir de novembre 1940, le chef du réseau d'évasion *Dutch-Paris* [54] dont il a été l'un des cofondateurs, et sauvera de nombreux Juifs et aviateurs alliés en les acheminent de la Hollande vers l'Espagne, en passant les Pyrénées via Toulouse.

25 juin 1940 : plus « aucune action hostile contre le Reich »

À partir du 25 juin tout change radicalement après la signature d'un armistice avec l'Italie - condition imposée par Hitler qui avait calmé les ambitions de Mussolini afin de ne pas compromettre un armistice honorable par la France. C'est la date d'application de la convention d'armistice autrement dit le début d'une collaboration. Dès lors, fini de rigoler, il est interdit de quitter le territoire : « Le gouvernement français s'engage à n'entreprendre à l'avenir aucune action hostile contre le Reich allemand […]. Le gouvernement français empêchera également les membres des forces armées françaises de quitter le territoire français […]. Le gouvernement français interdira aux ressortissants français de combattre contre l'Allemagne au service d'États avec lesquels l'Allemagne se trouve encore en guerre. Les ressortissants français qui ne se conformeraient pas à cette prescription seront traités par les troupes allemandes comme francs-tireurs » [55]. Cela s'appliqua également aux étrangers ayant servi dans les armées alliées (Tchécoslovaques, Polonais) et également aux Belges [56]. Et si on quitte le territoire ce sera en clandestin avec les risques inhérents… De Gaulle passa pour un traître et fut condamné à mort par contumace… Les soldats tchécoslovaques « passés à la solde de l'Angleterre » qui avaient en octobre 1940, osé maintenir une correspondance avec des habitants d'Agde furent comparés au général - ce qui fut tout à leur honneur - par le commandant du camp qui avait eu connaissance de leur courrier outré par leur contenu dans lequel écrira-t-il, ils reprenaient « tous les arguments de la propagande de Gaulle ». Il demanda de faire saisir et censurer à l'avenir toute la correspondance venant d'Angleterre !... [57].

Pour terminer cette large introduction ajoutons que, comme le fait remarquer le Commissaire de police en octobre 1940, si « depuis l'armistice, Sète est un lieu de passage fréquent d'individus de toutes nationalités, désireux de quitter la France par tous les moyens […] ». Sète n'est pas isolé - ce serait contradictoire avec sa vocation portuaire -, et son activité clandestine est souvent en inter-réaction avec l'ensemble de l'arc méditerranéen, Port-Vendres et surtout Marseille. On vient par exemple à Sète parce qu'on a échoué sur le Vieux-Port. On vient de partout et de loin. Quand on a quinze, vingt-ans tout est possible. Trois sous en poche, un au revoir à la famille, une bicyclette et on part vers le sud depuis la Belgique ! Là-bas c'est en zone-libre et on ne doute pas de pouvoir trouver une embarcation pour voguer vers l'Angleterre. Tout le golfe du Lyon, du Cap d'Ail à Port-Vendres a été le lieu d'embarquements mais aussi de débarquements d'agents, de radiotélégraphistes ou de résistants de retour de Londres. On peut se faire une idée précise de ces missions organisées par le SOE, le BCRA, l'IS, les Polonais en exil, en consultant l'ouvrage de Sir Francis Brooks Richards, *Flottilles secrètes. Les liaisons clandestines en France et en Afrique du Nord, 1940-1944* paru en 2001 [58].

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

NOTES

1. MICHEL 1956.
2. VIADIU 2000, p. 45.
3. AD Hérault, 1000 W 281, Surveillance de la navigation. Le Commissaire spécial de Montpellier au préfet, le 18 octobre 1940 : « […] vers deux heures du matin, quatre individus non identifiés, avaient enlevé à Palavas, le bateau de 3 tonneaux "Aléa" […] et s'étaient ensuite dirigés vers le large où ils auraient été recueillis par un cargo. […] le 11 octobre 1940, vers 21 heures, 4 hommes et une femme, paraissant être des Israélites, se sont présentés au café Borie […] l'un des individus […] a écrit trois lettres […] qu'il a confiées à la tenancière […] ».
4. BOULADOU 1992 évoque sommairement la présence d'officiers belges à Montpellier et quelques embarquements clandestins dans le Chapitre II.
5. Guérisse, Albert, (Bruxelles 1911-Waterloo 1989), médecin militaire. Le 30 mai, il parvint à embarquer à Dunkerque avec des Anglais. Le 4 juin, il revient en France aux Sables d'Olonne pour une mission impossible de regroupement des forces belges ; pour éviter d'être fait prisonnier il doit se diriger dans le sud vers Sète avec des officiers et aviateurs belges où il embarquera avec les soldats tchécoslovaques sur un charbonnier anglais, le Northmoor. Il reviendra en avril 1941 au large de Collioure à bord du HMS Fidelity (ancien paquebot français Le Rhin) comme agent du SOE, capitaine de Corvette et sous l'identité d'un canadien français Patrick O'Leary. Le 26 avril en pleine nuit, après avoir débarqué des agents il devait embarquer depuis le port de Collioure quinze Polonais ; Les douaniers firent irruption et l'arrêtèrent en pleine mer. Il sera conduit à la prison de Saint-Hippolyte-du-Fort dans le Gard. Évadé, il dirigera depuis Marseille avec Ian Garrow la ligne Pat O'Leary jusqu'en mars 1943 lors de son arrestation à Toulouse. Voir http://conscript-heroes.com/index.html ; également Brooks Richards, Flotilles secrètes (Voir bibliographie).
   Réseau Pat O'Leary, Arch. Nationales,
   https://francearchives.fr/fr/facomponent/f1ee299b8e100fa1df81ceb38f1ebde69352ce48
6. BAUMEL, p. 25. Juriste et historien, docteur en droit et docteur *ès* lettres ; Secrétaire général de la mairie de Montpellier, Inspecteur général de l'Économie nationale ; Résistant, déporté à Auschwitz (mars 1944-mai 1945).
7. Réseau créé en juin 1941, par les Belges Andrée De Jongh, Arnold Deppé et aidé par Frédéric De Jongh.
   http://www.evasioncomete.org/ Façade atlantique, de la Belgique à Bilbao.
8. COSTAGLIOLA, pp. 50-51.
9. La séance, qui se tenait Cours Anatole-France, était présidée par le questeur de l'assemblée, Édouard Barthe, député de l'Hérault. Voir *L'Aurore* du 4 octobre 1944, « Le journal de bord du "Massilia", I. Bordeaux en désarroi » présenté et commenté par Gabriel Delattre, passager du Massilia.
   https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4125352w/f1.item.zoom
10. FORD, p. 44. Dans cet ouvrage l'auteur décrit notamment la « descente » à Sète depuis Paris, quelques jours avant l'armistice, de John Weidner et de son ami Gilbert Beaujolin. Texte de la version française : « Dans la petite ville, on sentait une tension comme si elle s'était brusquement rendu compte de son rôle de dernière porte ouverte sur la liberté. » Gilbert Beaujolin deviendra co-fondateur du réseau Amitié Chrétienne, puis membre du réseau Alliance et son chef en 1944 ; son ami John Weidner, deviendra à partir de novembre 1940, le chef du réseau d'évasion Dutch-Paris dont il est l'un des co-fondateurs, et sauvera de nombreux juifs et aviateurs alliés en les acheminant de la Hollande vers l'Espagne, en passant les Pyrénées via Toulouse.
11. CHASTAGNOL.
12. MARES. 8 169 mobilisés et 3 326 volontaires
13. Viest, Rudolf (24 septembre 1890 à Revúca - octobre 1945, déclaré mort - probablement décédé en février 1945 à Flössenburg). Arrivé en Angleterre il occupera diverses fonctions au sein des différents gouvernements en exil d'Edvard Beneš, reconnu par les britanniques le 21 juillet 1940 : 23 juillet, secrétaire d'État au ministère de la Défense nationale (le général Ingr est ministre de la Défense nationale) ; 12 octobre 1940, membre du Conseil d'État à Londres ; 27 octobre 1941, il est ministre d'État ; à partir de mai 1942, il est sous-ministre de la Défense nationale ; il participe à l'organisation des forces militaires tchécoslovaques à l'étranger et à leur déploiement sur les fronts de la Seconde Guerre mondiale. En 1944, il est commandant de la 1ère armée tchécoslovaque lors du soulèvement national. Capturé en novembre 1944 par l'armée allemande avec le lieutenant-colonel Ján Golian ils sont transportés à Berlin, sur ordre de Himmler. Après interrogatoire, il est condamné à mort. Date et lieu incertains. Il avait été le seul général slovaque pendant l'entre-deux-guerres dans la première République tchécoslovaque.
14. CHASTAGNOL, « transfert à Béziers décidé et signalé au sous-préfet de Béziers le 5 mars 1940 », Arch. dép. Hérault, 12 W 754, dossier « Cérémonies », p. 50.
15. BENEŠ, p 91 : lettre à Sir Archibald Sinclair, 18 juin 1940, « On découvrit plus tard qu'ils étaient plus de 1 000. »
16. « Le général Ingr [Sergej Jan - ndlr] était né en 1894 en Moravie, non loin du village natal de Masaryk. Parti en 1914 comme simple soldat, il termine la guerre à la tête d'un bataillon de légionnaires en Italie après avoir servi dans la division des volontaires serbes, puis dans les légions de Russie et de France. En 1938, il est sous-chef d'état-major de l'armée. En 1939 il rejoint le président Beneš à l'étranger. Il fera partie du Comité national tchécoslovaque chargé de présider à l'organisation des troupes tchécoslovaques en France, puis, comme ministre de la défense nationale, du gouvernement provisoire de Londres ; il s'y trouve avec un autre officier légionnaire, le général Viest, un Slovaque, disparu en 1944 en Slovaquie où il avait été envoyé pour commander l'armée insurrectionnelle. Avec Ingr disparaît l'une des plus belles figures du corps d'officiers des légions tchécoslovaques de la première guerre mondiale », « Le général Ingr » [décédé le 17 juin 1956 à Paris - ndlr] par le général Faucher, du cadre de réserve, dans *Le Monde* du 23 juin 1956.
    https://www.lemonde.fr/archives/article/1956/06/23/le-general-ingr_2259200_1819218.html
17. Le Comité national tchécoslovaque (CNT), est reconnu le 17 novembre 1939 à Paris. Il comprenait : Edvard Beneš (ancien président de la République tchécoslovaque, en exil à Londres), le Général Sergej Jan Ingr (commandant en chef de l'armée nationale tchécoslovaque en France), Štefan Osuský (ambassadeur), Eduard Outrata, Hubert Ripka, Juraj Slávik, Msgr Jan Šrámek, le général Rudolf Viest, (5 tchèques, 3 slovaques). Il sera l'embryon du gouvernement tchécoslovaque en exil (9 juillet 1940, reconnu par les Britanniques le 21).
18. BENEŠ, p. 91, lettre à Anthony Eden, 18 juin 1940 : « Les chefs militaires de notre armée feront, bien sûr, tout le nécessaire pour sauver l'armée en vue du combat ultérieur. [...] ».
19. CHASTAGNOL, p. 78 : « le premier régiment était stationné à Pézenas depuis le 15 mars et a pris le train dans cette ville le 8 juin », Arch. dép. Hérault, 12 W 754, Dossier « Cérémonies ».
20. *Idem*.
21. Jaroslav Čihák (1891-1944), nom de couverture Znamenáček. A combattu dans la légion tchèque en Russie pendant la première guerre mondiale. Il a organisé la résistance anti-nazie avant de partir pour l'Ouest en 1940. Il devient président de la Croix-Rouge tchécoslovaque en Grande-Bretagne. Čihák a été membre du Conseil d'État pendant les années 1941-1944 : VIEST, p. 111, note 72.
22. CHASTAGNOL, p. 78.
23. BENEŠ, p. 93.
24. VIEST, p. 36.
25. *Idem*.
26. Général Faucher, Louis, Eugène, (Saivres, octobre 1874 - Saint-Maixent-L'École, mars 1964). Chef de la mission militaire française en Tchécoslovaquie en 1926. Le 23 septembre 1938, il démissionne de ses fonctions pour protester contre les accords de Munich et se met à la disposition du gouvernement tchécoslovaque. En septembre 1939, il est commandant de la mission d'or-

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

ganisation des troupes tchécoslovaques en France et aide à organiser les unités au camp d'Agde et dans la région. Chef de l'Armée secrète pour le Sud-Ouest, membre de "Libération Nord", il est arrêté à son domicile fin janvier 1944 par la Gestapo. Il est déporté comme "Personnalité Otage" à Bad-Godesberg puis à Plansee.

27. CHASTAGNOL, p. 84.
28. Edvard Beneš, l'un des fondateurs de la Tchécoslovaquie avec Tomáš Masaryk (1850-1937) ; président de la République tchécoslovaque de 1935 à 1938, puis de 1939 à 1948 ; démissionna après les accords de Munich et partit en exil à Londres. Anthony Eden (juin 1897-janvier 1977), ministre de la guerre en 1940 puis secrétaire aux Affaires étrangères de la fin 1940 à 1945 dans le cabinet de Churchill. Sir Archibald Sainclair (1890-1970), secrétaire d'État de l'Air quand Churchill devint premier ministre le 10 mai 1940 et jusqu'en mai 1945. Voir : « Edvard Beneš, Conscience tchécoslovaque », *Le Monde*, 2 février 2015.
https://www.lemonde.fr/livres/article/2015/02/05/edvard-benes-conscience-tchecoslovaque_4570192_3260.html
29. CAROFF, pp. 266-268, messages de l'Amirauté françaises des 19 et 20 juin 1940. Le départ du gouvernement sur Port-Vendres via Perpignan fut « contremandé » le jour même, soit le 20. Cet épisode sera abordé lors du prochain article.
30. Jean-Pierre Esteva (1880-1951).
31. BENEŠ, p. 94.
32. FRANCIA.
33. Le 21 juin, un avion d'Air-Afrique avait transporté depuis Montpellier-Fréjorgues pilotes et mécaniciens polonais à Perpignan.
34. JULLIAN, p. 7-8, Souvenirs recueillis auprès du Lt Cmdr Pat O'Leary (de son vrai nom : Albert Guérisse).
35. BYSTRICKÝ, p. 42. En 1940, le ministère des transports britanniques avait réquisitionné plusieurs navires dont le *Mohamed Ali el Kébir*. L'Amirauté après l'avoir utilisé comme navire ravitailleur l'avait converti en transport de troupes. Le *Mohamed Ali el Kébir* a rejoint à Gibraltar un convoi de douze navires partis le 28 et arrivés le 8 juillet.
36. *Opération Anthropoïde - Éliminer le SS Heydrich*, un film de Jarmila Buzkova avec la participation de France Télévisions, 2013,
https://www.dailymotion.com/video/x2hkv0j.
Voir aussi : *Atentát na Heydricha* - Príbeh Jozefa Gabčíka a Jana Kubiša (Attentat contre Heydrich), Décembre 2015 :
https://youtu.be/OfHuU9_nifw
37. MARES, p. 26.
38. J'ai rencontré René Poujade en mai 2015 chez lui à Quimper.
39. CIECHANOWSKI, pp 16-17. L'auteur était ambassadeur de Pologne aux États-Unis (1941-1945).
40. BEAUVOIS 1989, p 155.
41. 24 000 Polonais, 5 000 Tchèques… et 163 Belges *in* RENS, p 53.
42. MEDRALA, p. 17.
43. Général Faury (1874-1947). Officier d'état-major. Nommé en 1919 à la mission militaire française en Pologne, il transformera en profondeur le processus de formation des officiers d'état-major et de l'École de guerre polonaise. Le 18 juin 1940, il reprend du service et contribuera de sa propre initiative à sauver la plupart des troupes polonaises de seconde ligne en les dirigeants vers la Loire et les ports de l'Atlantique où elles pourront évacuer. Voir MALISZEWSKI.
44. Arch. dép. Hérault, 1000 W 225, Propagande gaulliste dans l'armée belge. Le Commissaire principal de Bourg-Madame, 19 juillet 1941.
45. *Idem*., Les trois autres : Dubois Pol, Capitaine commandant dans l'Armée belge, Debefve Émile, Sous-Lieutenant de l'Armée belge, Pelsmarkers Albert, Adjudant de l'Armée belge.
46. *Idem*., Fernand Sevrin (1885-1961), colonel des TRI, chef du dépôt du Mas de Bosc à Baillargues.
47. *Idem*.
48. Voir GENET-ROUFFIAC, « Réseau Sabot », pp. 685-686. Outre le renseignement le réseau organisa des filières d'évasion : « Service colis », passage en Espagne et au Portugal, afin de rejoindre les forces combattantes alliées en Grande-Bretagne (Plus de 2 500 personnes en dix-huit mois) ; « Service Nanson », exclusivement réservé à l'évacuation des aviateurs belges (plus de 350 pilotes et mécaniciens qui continueront la lutte dans la RAF), « Service passeports » fournit faux papiers et visas (plus de 700 voyageurs irréguliers), situé à Lyon (Georges Oreel, consulat de Belgique - Arrêté le 17 juillet 1943 par quatre miliciens il parvient à leur fausser compagnie. Puis arrêter à nouveau, le 30 mai 1944, à Chambéry par la Gestapo avec des camarades. Plutôt que d'être torturé il se jette sur son gardien qui l'abat avec sa mitraillette. Trois mois avant la Libération et après avoir lutté pendant 4 ans. Serv. hist de la Défense, 16 P 295594, Lettre de son épouse, 31 janvier 1945 -, et Jacques Lagrange, Consulat des États-Unis). Pierre Bouriez aurait logé au 23 rue de la Garenne à Montpellier puis à Carnon-Plage. Il y avait plusieurs agents "Sabot" à Montpellier et un chef de service au sein de la préfecture. Pierre Bouriez (1906-1964) évadé d'un camp de prisonnier en juin 40, parvint à Marseille puis à Montpellier le 23 avril 1941 avec deux autres officiers ; le 6 mai 1941 il traverse les Pyrénées, atteint Gibraltar puis Glasgow le 12 juillet 1941 et signe un engagement dans les services spéciaux de la Sûreté de l'État belge. Pierre Bourriez est arrêté à Toulouse par la Gestapo, le 28 janvier 1943. Il est transféré à Compiègne puis Buchenwald puis Neuengamme. Libéré le 2 mai 1945. Il dira : « j'ai tenté de faire mon devoir comme j'ai pu parce que je n'ai jamais voulu capituler et que je ne pouvais accepter l'esclavage allemand. Mes deux patries, la France et la Belgique m'ont maintenant libéré. C'est tout ce que je demandais. Bruxelles, 8 décembre 1945 » (Serv. hist. de la Défense, dossier Pierre Bouriez, 16 P 82823. Dossier réseau, 17 P 209). Le réseau Sabot utilisa pour assurer la traversée des Pyrénéens des passeurs républicains espagnols - mouvance anarchiste - du groupe Ponzan Vidal. Ponzan fut exécuté par les Allemands le 17 août 1944 à Buzet-sur-Tarn ; son corps a été brûlé avec d'autres. Voir bibliographie : TELLEZ et TERRES.
49. Arch. dép. Hérault, 1000 W 225, Activités gaulliste, surveillance. Germaine Poulitou puis Thibout (née Bonhomme, Cette 1898 - Sète 1981), ex institutrice suppléante. A commencé ses activités dès juillet 1940.
50. Serv. hist. Défense, 16 P 70214, dossier individuel, Lieutenant Thibout (ex-Poulitou) Germaine : échange de courriers avec Charles Woeste, chef de la mission Belge de liaison à Paris après la guerre. Également, Arch. Nat, 72 AJ 2178, papiers Gemälhing.
51. Voir DOC ADAM.
52. FORD. Ce passage est la synthèse de la fuite à Sète racontée dans le livre.
53. GENET-ROUFFIAC, « Alliance », p. 122-123 ; Serv. hist. Défense, dossier chef de réseau Gilbert Beaujolin, 16 P 41525 et dossier individuel, 17 P 72, des illustrations.
54. GENET-ROUFFIAC, « Dutch Paris », p. 268-269 ; Serv. hist. Défense, dossier chef de réseaux John Weidner, 16 P 295755 ; dossier individuel, 17 P 115. À Toulouse, Marie Combes, membre du réseau à partir de 1942, a effectué environ trente convois d'évadés, soit trois cents Français, Hollandais ou aviateurs alliés.
55. Article 10 de la Convention d'armistice.
56. Arch. dép. Hérault, circulaire EMA du 29 juillet 1940 en application de l'article 10 de la convention franco-allemande d'armistice.
57. Arch. dép. Hérault, le chef de bataillon, commandant du camp d'Agde au chef de cabinet du préfet, Agde, le 24 octobre 1940.
58. Brooks Richards a fait partie de la section navale du SOE durant deux ans. Il fut donc un observateur privilégié de ces allers-retours maritimes.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Bibliographie

BAUMEL 1974, BAUMEL, (Jean), *De la guerre aux camps de concentration, Témoignages*, Montpellier, C.G.C. 1974.

BEAUVOIS, 1989, BEAUVOIS, (Yves), *Les relations franco-polonaises pendant la Drôle de Guerre*, Paris, L'Harmattan, 1989.

BENEŠ 2008, BENEŠ, (Edvard), *La Tchécoslovaquie 1938-1941. Chute et rétablissement d'une nation*, rédaction et introduction par Milan Hauner, Paris, Institut d'Études Slaves, 2008.

BOULADOU 1992, BOULADOU, (Gérard), *L'Hérault dans la résistance, 1940-1944*, présentation de Jean-Claude Richard, Nîmes C. Lacour éditeur, 1992.

BROOKS RICHARDS 2001, BROOKS (Richards), Francis, *Flottilles secrètes. Les liaisons clandestines en France et en Afrique du Nord, 1940-1944*, Le Touvet, éditions Marcel-Didier Vrac, 2001.

BRUNEAU 1988, BRUNEAU, (Jacques), *Les tribulations d'un gaulliste en Gaule*, Paris, Jacques Bruneau et la Pensée Universelle, 1988.

BYSTRICKÝ 2018, BYSTRICKÝ (Jozef), *Rudolf Michal Viest, zrkadle prameňov a najnovších poznatkov historiographie,* Vydali Mesto Revúca a Vojenský historický ústav v Bratislave 2018, Editor Miloslav Čaplovič. Kolektívautorov : plk. v. v. doc. Ph Dr. Jozef Bystrický, Csc., plk. Mgr. Miloslav Čaplovič, PhD., Mgr. Peter Chorvát, Ph D., pplk. v zál. Ph Dr. Peter Šumichrast, PhD., Mgr. Božena Šeďová. (*Rudolf Michal Viest, à travers les sources et les dernières connaissances historiographiques*, publication de la ville de Revúca et de l'Institut d'histoire militaire de Bratislava, 2018, collectif d'auteurs).
http://www.vhu.sk/data/att/10507.pdf.

CAROFF 1960, CAROFF, (René), *Le Théâtre Méditerranéen*, Service historique de la Marine, Paris, 1960.

CAZALS 2003, CAZALS, (Rémy), *Lettres de réfugiées. Le réseau de Borieblanque. Des étrangères dans la France de Vichy,* préface de Michelle Perrot, conseiller éditorial : Denis Peschanski, Paris, Tallandier, 2003.

CHASTAGNOL 2012, CHASTAGNOL, (Loïc), *L'engagement de la Tchécoslovaquie durant la Seconde Guerre mondiale : l'exemple de la reconstitution de son armée nationale au camp d'Agde*, Mémoire Master 1, sd. Jean-François Muracciole, Université Paul-Valéry, Montpellier III, 2012.

CHAUBIN 2015, CHAUBIN, (Hélène), *L'Hérault dans la guerre, 1939-1945*, De Borée, 2015.

CIECHANOWSKI 1947, CIECHANOWSKI, (Jan), *La rançon de la victoire. Les raisons secrètes de l'immolation de la Pologne, (*Traduit de l'anglais par Jean Muray), Plon, 1947.

COSTAGLIOLA 2015, COSTAGLIOLA, (Bernard), *Darlan. La collaboration à tout prix,* préface de Georges-Henri Soutou, Paris, CNRS Éditions, 2015.

DOC ADAM 1986, DOC ADAM, (Albert), *S'évader mort ou vif*, éditions J.-M. Collet, Bruxelles, 1986.

FORD 1966, FORD, (Herbert), *Flee the captor,* Southern Publishing Association, 1966 (Traduction française *: Le Passeur,* Paris, Fayard, 1972.)

FRANCIA 2009, FRANCIA, (Sylvain), *Le gouvernement et l'armée polonaise en France de septembre 1939 à juin 1940,* Thèse de doctorat en Histoire, sd. Régis Ladous, Université Jean Moulin Lyon 3, 2009 https://www.theses.fr/2009LYO31074.

GENET-ROUFFIAC 2013, GENET-ROUFFIAC, (Nathalie) (sd), et Longuet, Gérard (sd) *Les réseaux de résistance de la France combattante. Dictionnaire historique*, préface d'Olivier Wieviorka, Service historique de la Défense - éditions Économisa, 2013.

JULLIAN 1956, JULLIAN, (Marcel), *H.M.S. Fidelity,* Paris, Le livre contemporain - Amiot-Dumont, 1956.

MALISZEWSKI 2010, MALISZEWSKI, (Lech), « Louis Faury (1874-1947) : entre gloire et oubli », *Revue historique des armées*, n° 260, 2010, pp. 37-44.

MARÈS 1991, MARÈS, (Antoine), « L'Armée tchécoslovaque en France (1939-1940) », *Hommes et Migrations*, n° 1148 - Novembre 1991, pp 22-26.

MEDRALA 2005, MEDRALA, (Jean), *Les réseaux de renseignements Franco-Polonais, 1940-1944*, Paris, L'Harmattan, 2005.

MICHEL 1956, MICHEL, (Henri) et TRUCHET, (André), « L'armistice de juin 1940 et l'Afrique du Nord ». *Annales. Économies, sociétés, civilisations*. 11e année, N. 1, 1956. pp. 140-142.

RENS 1963, RENS, (Gustave) Lt-Colonel, *Pas de panache en altitude. La force aérienne belge durant la Deuxième Guerre mondiale* (*après le 28 mai 1940*), Bruxelles, La Maison des Ailes, 1963.

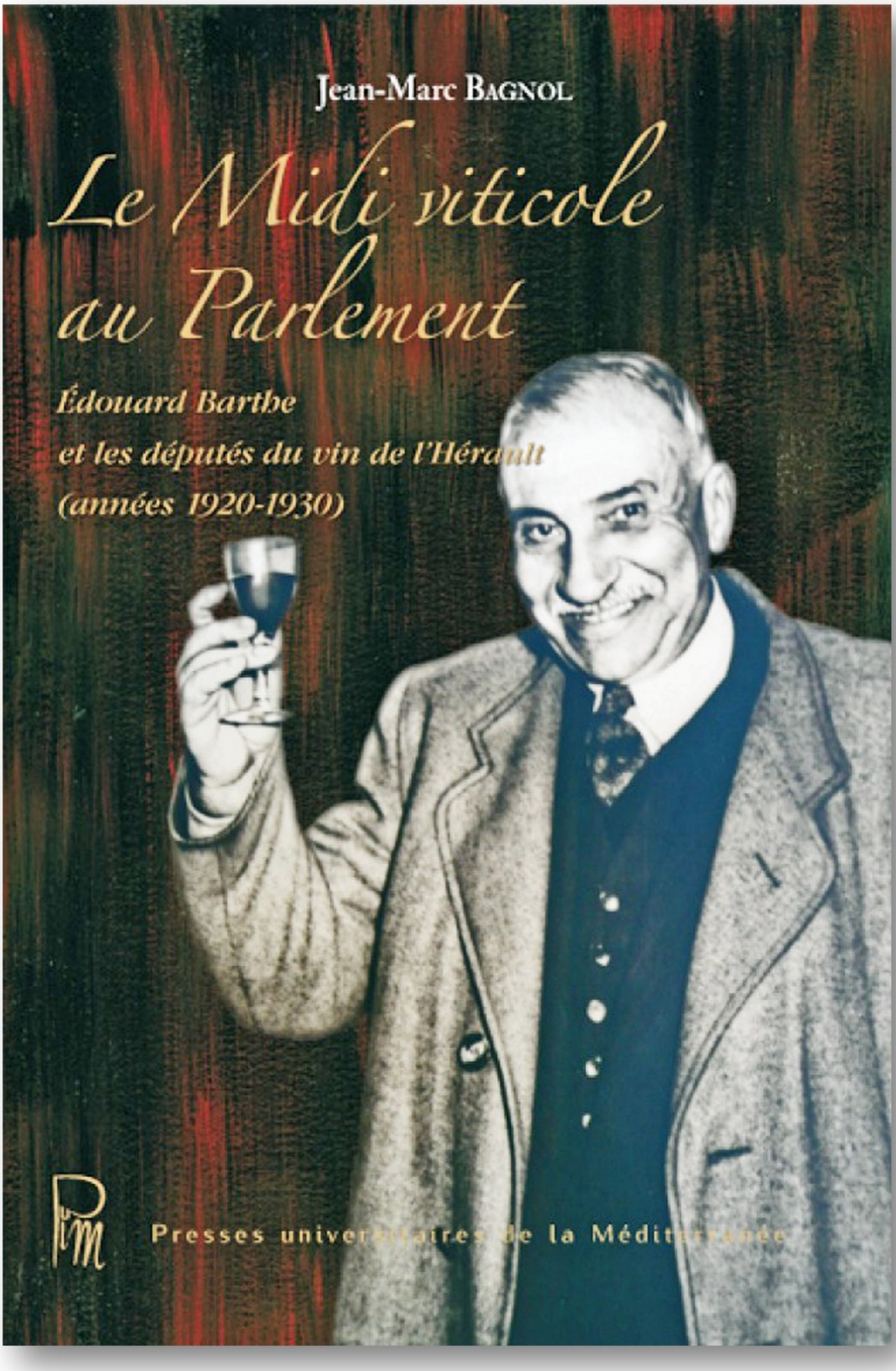
TÉLLEZ 2008, TÉLLEZ SOLÁ, (Antonio), *Le Réseau d'évasion du groupe Ponzàn. Anarchistes dans la guerre secrète contre le franquisme et le nazisme (1936-1944)*, Toulouse, Le Coquelicot, 2008.

TERRES 1977, TERRES, (Robert), *Double jeu pour la France*, Paris, Grasset, 1977.

VIADIU 2000, VIADIU, (Francesc), *Entre el torb i la Gestapo,* Barcelona, Rafael Dalmau, 2000.

VIEST 2009, VIEST, (Rudolf), *Calls to arms Came in 1938,General Viest's Notebooks*, édition Rudolf M. Viest/IMV, printed in the USA, 2009.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Une administration vichyste
la préfecture régionale de Montpellier (1941-1944)

Emmanuel LION *

Résumé :
Les préfectures régionales ont été créées par la loi du 19 avril 1941. Elles sont un produit du régime de Vichy. La loi précise que leurs missions concernent deux domaines cruciaux : la police et les affaires économiques. L'article présente le fonds 18 W, récemment reclassé, des Archives départementales de l'Hérault, fonds généraliste qui permet d'avoir une vision globale de l'histoire de la région pendant la guerre. Il contient 284 articles et fait 18 mètres linéaires. Il est un témoignage des rapports de force au sein du pouvoir et permet d'aborder la vie quotidienne des habitants à travers le contrôle de l'économie et les secours et aides apportés à la population. Enfin, la machine répressive du régime est largement abordée à travers les activités de police (surveillance, arrestations et déportations).

Mots-clés :
Administration préfectorale ; Occupation ; Collaboration ; Résistance ; Police ; Arrestations ; Ravitaillement ; Victimes de guerre ; Déportés ; Languedoc-Roussillon ; Vichy ; Montpellier.

Abstract:
The regional prefectures were created by the law of April 19, 1941 under the Vichy Regime. The law specified that their mission concerned two crucial areas: the police and economic affairs. The article presents the recently reclassified 18 W collection of the Departmental Archives of Herault, a generalist fund (classified records) that provides a comprehensive view of the history of the region during the war. It contains 284 items and is 18 linear meters. It is a testimony to the balance of power within power and allows to approach the daily life of the inhabitants through the control of the economy and the relief and aid provided to the population. Finally, the regime's repressive machinery is widely mentioned throughout police activities (surveillance, arrests and deportations

Key words:
Prefectural administration; Occupation; Collaboration; Resistance; Police; Arrests; Supplies; Victims of war; Deported; Languedoc-Roussillon; Vichy; Montpellier.

Resumit :
Las prefecturas regionalas foguèron creadas per la lei del 19 d'abril 1941. Son un produch del regim de Vichèi [Vichy]. La lei estipula que lors missions pertòcan dos domenis crucials : la polícia e los afars economics. L'article presenta los fons 18 W, recentament reclassat, dels Archius departamentals d'Erau, fons generalista que permet d'aver una vision globala de l'istòria de la region pendent la guèrra. Conten 284 articles e mesura 18 mètres linears. Es un testimoniatge dels rapòrts de fòrça al dintre del poder e permet d'abordar la vida jornadièra dels estatjants a travèrs lo contraròtle de l'economia e los secorses e ajudas portats a la populacion. Enfin, la maquina repressiva del regim es largament abordat a travèrs las activitats de policía (susvelhança, arrestacions e deportacions).

Noms-claus :
Administracion prefectorala ; Ocupacion ; Collaboracion ; Resisténcia ; Polícia ; Arrestacions ; Avitalhament ; Victimas de guèrra ; Deportats ; Lengadòc-Rosselhon ; Vichèi [Vichy] ; Montpelhièr.

◆

Les préfectures régionales ont été créées par la loi du 19 avril 1941. Produit du régime de Vichy, elles disparaissent à la Libération. La « région de Montpellier » comprend l'Aude, l'Aveyron, l'Hérault, la Lozère et les Pyrénées-Orientales. Structure généraliste représentant l'État, elle a avant tout pour mission d'assurer l'ordre, de gérer les relations avec la puissance occupante sur le plan local et d'assurer le ravitaillement des populations. Le fonds de la préfecture régionale est conservé aux Archives départementales de l'Hérault. À l'origine, il était composé de deux versements, le 18 et le 111 W. Il a été entièrement reclassé et existe désormais sous la seule cote 18 W. Il s'agit d'un fonds de guerre à mettre en

* Secrétaire de documentation, Archives départementales de l'Hérault

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

relation avec les fonds plus spécialisés relatifs aux Anciens Combattants, au Service du travail obligatoire, aux Travailleurs étrangers, aux Compagnons de France, au Ravitaillement et à l'Intendance des Affaires économiques.

La création des préfectures régionales : régionalisme ou renforcement du pouvoir central ?

Le régime de Vichy, qui veut mettre en œuvre la « Révolution nationale », entend promouvoir les traditions et identités locales, revenir aux provinces d'Ancien Régime et effacer le jacobinisme. Il s'agit de réaliser le projet maurrassien d'une France traditionnelle et corporatiste contre le projet égalitariste et niveleur de la Révolution française. C'est pourquoi la loi du 19 avril 1941 institue les préfectures régionales. L'idée est de créer « un échelon régional, intermédiaire entre le gouvernement et les départements, et qui constituera un centre coordonnateur à la fois pour l'information du gouvernement, le règlement sur place de certaines affaires et l'exécution des directives gouvernementales ». La loi précise que leurs missions concernent deux domaines cruciaux : la police et les affaires économiques. À cet effet, elle crée deux collaborateurs spéciaux, l'Intendant des Affaires économiques et l'Intendant de police. Cependant, l'ampleur de la tâche du nouveau préfet régional est telle que la fonction de préfet délégué est instituée, dont le rôle est d'administrer le département siège de la région, l'Hérault en l'occurrence.

Mais nous sommes en guerre, et le nouveau pouvoir est autoritaire (parlement suspendu, partis interdits, opinion muselée, tribunaux d'exception instituées). En principe, la création des préfectures régionales donne plus d'autonomie aux pouvoirs locaux, c'est un pas vers la décentralisation, c'est du moins la volonté de déconcentrer les pouvoirs. En réalité, il s'agit surtout pour le maréchal Pétain d'être plus efficace dans le contrôle de l'administration locale en concentrant les pouvoirs entre les mains de « super-préfets ». Cette institution se révèle donc dès le départ ambigüe : retour des libertés provinciales, mais contrôle accru du pouvoir central de l'autre (« on ne peut commander qu'à un nombre restreint de grands subordonnés » déclare d'ailleurs l'amiral Darlan), éloge réactionnaire de la France traditionnelle mais rationalisation « technocratique » et très moderne de l'administration. D'ailleurs, les préfets régionaux sont régulièrement convoqués à Vichy et Paris pour des « conférences » (on a gardé la trace des compte-rendus de treize d'entre elles en 1941-1942) [1]. Comme ils sont dix-sept dans l'ensemble du pays, il est dans ces conditions plus facile au pouvoir central de faire passer ses ordres aux fonctionnaires que s'il fallait réunir la centaine de préfets départementaux.

Du reste, le découpage des dix-sept régions respecte-t-il les identités culturelles ? Pourquoi rattacher le Gard à la région de Marseille, ce que le gouvernement a décidé de faire ? Pourquoi ne pas créer la région Cévennes dont la Lozère ferait partie [2] ? Finalement, la logique économique semble avoir prévalu. Le maréchal Pétain annonce d'ailleurs, dans un discours en novembre 1940, que pour constituer les régions, il consultera par priorité les chambres de commerce et les chambres de métiers et déclare que dans les futures régions « on devra trouver tout ce qui est nécessaire à la vie » [3]. On comprend mieux dans ces conditions la logique à l'œuvre dans la création de la « région de Montpellier» : celle-ci est basée sur le vin, richesse locale, et la présence de centres urbains importants (outre Montpellier, Béziers, Perpignan) garantit son influence. En 1941, les intérêts économiques (lobby viticole pour notre région) et la recherche de l'efficacité (nécessité de créer des régions qui tiennent leur rang) semblent l'emporter.

Si le découpage des régions, qui fait l'objet de nombreux projets et débats à Vichy, privilégie donc efficacité administrative et économique, le régionalisme identitaire, à travers la promotion du pays d'oc, n'est cependant pas absent des préoccupations et des réflexions gouvernementales. En effet, les défenseurs des traditions et de la langue occitanes bénéficient de la bienveillance des autorités : ici, pas de velléités séparatistes comme en Bretagne, pas de risque de récupération possible par les Allemands, suspectés par exemple d'utiliser les défenseurs de l'identité flamande au service du racialisme germanique : on peut donc sans risque célébrer la « petite patrie » occitane [4]. Du reste, le régionalisme est encouragé durant la période, à travers l'activité du Comité du Folklore, des Journées régionalistes ou de manifestations comme « Languedoc en vitrine » qui incitent les commerçants de Montpellier à illustrer dans leur vitrine l'histoire et les traditions de la ville à travers leur spécialité. En ces occasions, le préfet régional, comme le relate la presse, ne manque jamais d'être présent. Le fonds de la préfecture régionale conserve d'ailleurs un certain nombre de brochures et d'études « régionalistes » [5].

Du reste, les départements ne sont pas supprimés, ce qui serait nécessaire si on allait au bout de la logique d'un véritable régionalisme. Le maréchal Pétain lui-même précise dans ce même discours que les préfets départementaux sont certes placés sous l'autorité des « gouverneurs » de région, mais il ajoute : « Nous gardons les départements sous l'autorité des préfets qui seront les maîtres » [6]. Le mot gouverneur, assez fortement connoté (il rappelle les commandants militaires des provinces d'Ancien Régime, mais aussi les gouverneurs des états américains) et n'était réservé jusqu'à présent qu'aux représentants de l'autorité dans l'Empire colonial est d'ailleurs finalement remplacé par « préfet régional », terme plus administratif et moins prestigieux [7].

Quant aux municipalités, elles ne sont plus issues du suffrage universel, puisqu'il n'y a plus d'élections, et le pouvoir central nomme et révoque les maires comme il l'entend. La préfecture régionale reçoit de nombreuses notices individuelles et rapports des préfets départementaux sur ces derniers, s'informe des doléances et des plaintes de la population et, ainsi informée, suspend ou révoque régulièrement les édiles. Il faut cependant motiver les maires, car ils sont un rouage essentiel, étant donné leur proximité avec la population. On les flatte donc. Les maires de la région sont ainsi reçus par le maréchal Pétain lui-même les 5 et 6 février 1944. À l'occasion, sept photographies en cent-vingt-deux exemplaires sont conservées dans le fonds de la préfecture régionale. Les historiens pourront tenter de reconnaître sur ces clichés les personnalités choisies qui ont eu l'honneur d'être reçues par le chef de l'État [8].

Exercer le pouvoir consiste aussi à distribuer des places ou insignes honorifiques (les « hochets avec lesquels on

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 1 : visite des maires de la Région de Montpellier au Maréchal Pétain, 5 et 6 février 1944.
Flatter les maires, rouage essentiel de la vie locale, est indispensable. 18 W 1.

domine le monde » selon le mot attribué à Napoléon). Le préfet régional intervient ainsi dans les propositions d'attribution de la francisque par le maréchal Pétain, et fait lui-même les propositions pour les membres du Conseil national issus de la région, « parlement » du régime.

Le préfet régional est à la tête d'une machine administrative, et nous avons un aperçu de son fonctionnement à travers des extraits de dossiers de personnels, des notices individuelles, de la documentation sur la révocation et les sanctions prises à l'égard de fonctionnaires, notamment quand ces derniers ont une attitude « antinationale ». À signaler, le dossier du grand historien Albert Soboul, professeur au lycée de garçons de Montpellier[9]. À travers l'organisation des concours de la fonction publique, ont été gardées les copies des candidats, et donc les sujets, lesquels sont très évocateurs : « On a écrit le stupide XIX^{e} siècle : que pensez-vous de ce qualificatif ? », « Le relèvement de la France après 1815. Comment a-t-il été rendu possible ? Comment s'est-il manifesté ? Exposez vos raisons d'espérer le relèvement actuel de la France ». Charles Maurras et les contre-révolutionnaires ont intérêt à inspirer les futurs fonctionnaires[10].

Le rôle des hommes : Olivier De Sardan et Hontebeyrie, préfets régionaux

La personnalité des préfets régionaux, qu'ils soient amenés à devenir de simples rouages du régime de Vichy ou des gouverneurs de province dotés d'une véritable autonomie (et nous avons déjà vu que c'est la première option qui va prévaloir), est essentielle pour appréhender l'action de la préfecture régionale.

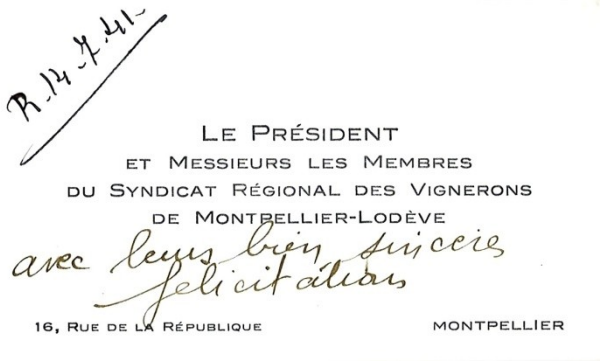
*
* *

Pierre Olivier de Sardan est conseiller d'État, chef de cabinet de Pierre Laval au ministère des affaires étrangères en 1935. Lors de sa suspension à la Libération (il est finalement réintégré en 1957), le comité départemental de Libération de l'Hérault (CDL) le décrit d'ailleurs comme dévoué à Vichy, « essentiellement opportuniste », qui « manque de caractère » et pointe l'orientation réactionnaire de sa politique, ses activités anti franc-maçonnes et antisémites ainsi que son impopularité[11]. On ne peut certes s'attendre à ce que le CDL fasse preuve de mansuétude à l'égard d'un serviteur de Vichy, mais le fait est qu'Olivier de Sardan ne s'est jamais compromis avec les ultras du collaborationnisme et peut d'ailleurs poursuivre sa carrière après un temps de bannissement. Le 12 septembre 1942 d'ailleurs, il est limogé pour avoir manifesté une hostilité aux mouvements collaborationnistes. Sur l'intervention directe des Allemands, il est placé préfet hors cadre. Olivier de Sardan est le type même de ces hauts fonctionnaires certes plutôt marqué à droite mais avant tout choisi pour leur compétence supposée, très éloigné de toute sympathie véritable à l'égard de l'Ordre nouveau nazi.

Olivier de Sardan était-il impopulaire comme l'affirme le CDL ? Il est difficile de répondre en l'absence d'opinion publique libre et de sondages d'opinion. En tous cas, en 1942, la bourgeoisie héraultaise semble se montrer révérencieuse. Nous le percevons à travers les cartes de vœux de

nouvel an et de félicitations envoyées au préfet régional à l'occasion de la naissance de son fils : c'est toute la notabilité du département qui envoie ces cartes, document précieux pour une étude sociologique et indice de la servilité des milieux dirigeants à l'égard du représentant du régime qu'est le préfet régional [12].

Son successeur s'appelle Alfred Roger Hontebeyrie. Né en 1895 en Algérie, ancien combattant de la première guerre mondiale, diplômé de Sciences politiques, il fait carrière dans les cabinets ministériels. Plusieurs fois préfet, il est chef de cabinet de deux présidents du Conseil, Camille Chautemps et André Tardieu. C'est un haut fonctionnaire dans l'âme, dé-


R. 14-X-41.

LE PRÉSIDENT
ET MESSIEURS LES MEMBRES
DU SYNDICAT RÉGIONAL DES VIGNERONS
DE MONTPELLIER-LODÈVE

avec leurs bien sincères félicitations

16, RUE DE LA RÉPUBLIQUE MONTPELLIER

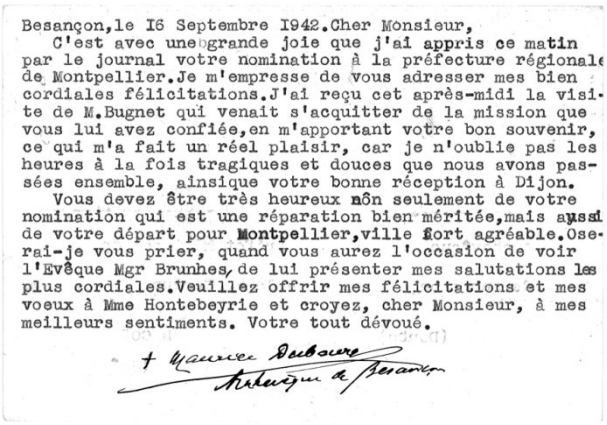
Fig. 2 : Carte de vœux envoyé à Olivier de Sardan, préfet régional. La notabilité régionale soigne ses relations avec les autorités. 18 W 41.

voué à la République, hostile au collaborationnisme idéologique. Avec Jean Benedetti, préfet délégué de l'Hérault, il s'installe dans une « autogestion contrôlée de la désobéissance » et utilise « toutes les marges possibles pour se soustraire à l'application des mesures les plus persécutrices du régime » [13].

Les vrais sentiments politiques du préfet Hontebeyrie transparaissent dans les archives. Ainsi, son horreur certaine de l'antisémitisme du régime de Vichy apparaît clairement dans cette correspondance émouvante avec l'ancien grand rabbin de Besançon replié à Béziers. Dans une lettre manuscrite, celui-ci écrit en effet en décembre 1941 alors qu'Hontebeyrie n'était pas encore en poste à Montpellier (la lettre est cependant conservée dans ce fonds) : « je n'ai pas oublié l'accord toujours plein de charme et de bienveillance que vous réserviez à toutes mes visites et la façon dont vous accueillez mes demandes. Et avec moi, tous mes amis... ». On ne peut être plus clair. Autre exemple, Hontebeyrie écrit à un ami en janvier 1943 : « j'ai maintenant la conviction très nette qu'il n'y a rien à tirer des Allemands et qu'on ne peut faire fond sur aucune de leurs promesses » [14]. À travers l'ensemble du fonds, la relation plus que tendue entre Hontebeyrie et les mouvements « nationaux » apparait régulièrement dans la correspondance échangée. Hontebeyrie fait d'ailleurs l'objet de lettres de menace, dont l'une est explicite, puisqu'on y lit que le préfet régional fait partie des « gaullistes à être exécutés » [15]. Il reste que le préfet Hontebeyrie est aussi soupçonné d'avoir été à l'origine de l'arrestation du résistant René Poitevin et sera du reste malmené lors du procès Marty (dont il était d'ailleurs un ami d'enfance) en 1948.

Proche des résistants, viscéralement hostile aux Allemands, fonctionnaire courageux ou au contraire personnage ambigu dont l'action, parfois hostile à la Résistance, est plus complexe et loin d'être en tous points héroïque ? La seule certitude est qu'Hontebeyrie était jugé bien trop tiède aux yeux des occupants. D'ailleurs, Hontebeyrie est arrêté par les Allemands en février 1944, il est déporté et à cette date, la préfecture régionale cesse d'exercer le pouvoir réel. Son successeur, Augustin Michel, n'appartient pas aux cadres de la préfectorale, sa personnalité est faible. Le vrai pouvoir appartient au nouveau préfet délégué de l'Hérault, Marie-Joseph Reboulleau, qui est avant tout un milicien [16].

Ainsi, à travers l'action d'hommes comme Hontebeyrie et Benedetti, nous constatons les capacités de résistance plus ou moins larvées qui se nichent au cœur même du pouvoir administratif, et la complexité de cette période, où il est impossible de s'en tenir à la confrontation manichéenne entre Résistants et Collaborateurs.


Besançon,le I6 Septembre I942.Cher Monsieur,
C'est avec une grande joie que j'ai appris ce matin par le journal votre nomination à la préfecture régionale de Montpellier.Je m'empresse de vous adresser mes bien cordiales félicitations.J'ai reçu cet après-midi la visite de M.Bugnet qui venait s'acquitter de la mission que vous lui avez confiée,en m'apportant votre bon souvenir, ce qui m'a fait un réel plaisir, car je n'oublie pas les heures à la fois tragiques et douces que nous avons passées ensemble, ainsique votre bonne réception à Dijon.
Vous devez être très heureux non seulement de votre nomination qui est une réparation bien méritée,mais aussi de votre départ pour Montpellier,ville fort agréable.Oserai-je vous prier, quand vous aurez l'occasion de voir l'Evêque Mgr Brunhes, de lui présenter mes salutations les plus cordiales.Veuillez offrir mes félicitations et mes voeux à Mme Hontebeyrie et croyez, cher Monsieur, à mes meilleurs sentiments. Votre tout dévoué.

+ Maurice Dubourg
Archevêque de Besançon

Fig. 3 : Carte de félicitation envoyée par l'archevêque de Besançon au préfet régional Hontebeyrie à l'occasion de nomination de celui-ci à Montpellier. L'Église soutient le régime et ses serviteurs. Pourtant, Hontebeyrie aura des rapports compliqués avec le régime et les occupants. 18 W 40.

Contrôler l'économie

On se souvient que le contrôle de l'économie est, avec la police, la mission essentielle assignée à la préfecture régionale. Les nécessités de la guerre annoncent en effet une rupture avec le libéralisme traditionnel de la Troisième République. Désormais, l'économie est dirigée par l'État, qui oriente la production de façon autoritaire en fonction des besoins de la population. Les pouvoirs des préfets régionaux sont d'ailleurs accrus en la matière dès le 25 août 1941. Ainsi l'Inspection du travail, la Production agricole, le Contrôle économique et les Ponts-et-Chaussées ont-ils désormais un échelon régional correspondant à celui de la préfecture régionale, contrairement à l'Éducation nationale, la Justice et l'Armée qui gardent des tracés différents. D'ailleurs, le préfet régional peut suspendre tous les fonctionnaires des administrations traitant des affaires économiques, et pas ceux de la Justice et de l'Armée.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Pour mener à bien cette tâche, l'existence de la préfecture régionale permet d'abord de centraliser les informations, grâce à des réunions d'informations régulières de tous les chefs des services économiques, sous l'égide du préfet régional, et les nombreux rapports des services. Ces derniers nous permettent d'avoir une vision globale, secteur par secteur, de la situation économique (par exemple, nous disposons pour la période 1942-1944 des rapports d'activités du Service des Mines et de l'Inspection générale de la Production industrielle)[17]. Des commissions économiques régionales sont instituées, dont nous avons conservé les procès-verbaux de séances : alimentation du bétail, agriculture-ravitaillement, comité régional des prix, conseil régional de la chasse, commission de la main-d'œuvre agricole, commission régionale de répartition des impositions, comité régional de la production agricole, cependant que des réunions sont organisées pour réglementer les cultures vivrières.

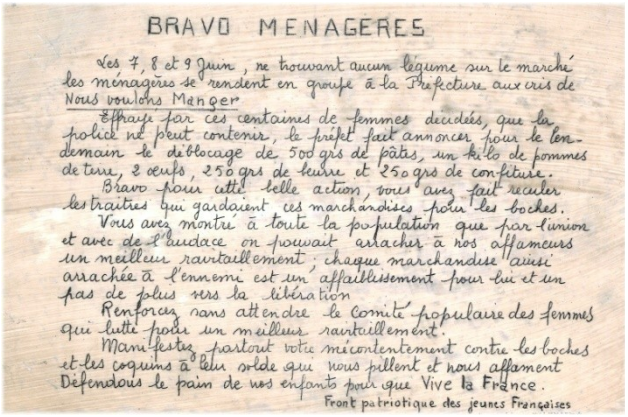
Contrôler l'économie, c'est fixer les prix. La préfecture régionale et l'Intendance des affaires économiques placée sous son autorité inondent la population et les acteurs économiques d'arrêtés, la moindre transaction est fixée dans le détail, le tout dirigé par le Comité régional des prix.

Mais la grande affaire en temps de guerre, c'est assurer le ravitaillement des populations, dans un contexte d'autant plus tendu que l'Hérault, pays de monoculture fondée sur le vin, fait partie des départements « affamés » car manquant des denrées essentielles à la nourriture. Viande, fruits et légumes, pommes de terre, matière grasses, tout manque et doit être en grande partie importé. Pour se faire, la préfecture régionale est l'outil idéal pour centraliser les informations nécessaires à l'action. C'est le triomphe des statistiques. Par exemple, nous connaissons avec précision la situation des grands centres urbains : états numériques de l'approvisionnement, états numériques de répartition des denrées par département. Le souci du détail apparaît avec les états hebdomadaires de la consommation à Montpellier : sont précisés la nature des denrées, la ration théorique et la ration effectivement distribuée, la quantité moyenne reçue par habitant, et même le pourcentage de satisfaction des besoins[18].

Il ne suffit pas de produire et recevoir des denrées, il faut les distribuer, et les tickets de rationnement sont obligatoires. Les populations sont classées en catégories, certaines étant prioritaires et le ravitaillement sera différent selon que l'on appartient aux groupes suivants : travailleurs agricoles, colonies de vacances, hôtels, stations thermales, cantines scolaires, cantines ouvrières, internats, hôpitaux, mineurs de Graissessac...Le ravitaillement restera cependant toujours le problème crucial des populations, en proie aux carences et à la faim. Cela suscite de la colère, comme en témoignent les « manifestations de ménagère » qui se multiplient.

Les groupements professionnels, censés défendre les intérêts des producteurs dans une optique corporatiste (union des salariés et des patrons, en rupture avec la lutte des classes marxiste mais aussi avec l'individualisme libéral) mais qui ont surtout pour rôle de mieux contrôler les acteurs économiques, sont un rouage essentiel de l'économie dirigée en temps de guerre. Cela explique que l'on retrouve dans le fonds de la préfecture régionale de nombreux procès-verbaux de réunion de ces organismes, occasion de saisir, outre la vie économique, les rapports entre les producteurs locaux et les autorités.

Le contrôle de l'économie, c'est aussi la lutte contre les infractions aux lois économiques : hausse illicite des prix, marché noir, trafic de marchandises et de cartes de rationnement. La police économique est une prérogative essentielle du préfet régional, auquel remontent toutes les affaires. C'est un grand avantage pour l'historien, qui peut ainsi consulter les relevés mensuels des internements administratifs, fermetures de magasins et interdictions d'exercer une profession[19]. Nous disposons aussi des procès-verbaux des séances des conférences régionales de police économique pour l'année 1942, ainsi qu'une collection des constats d'infractions (procès-verbaux de gendarmerie, rapports de police, notes de renseignements, et même quelques lettres de dénonciation) classés par département.


BRAVO MENAGERES

Les 7, 8 et 9 Juin, ne trouvant aucun légume sur le marché les ménagères se rendent en groupe à la Préfecture aux cris de Nous voulons Manger

Effrayé par ces centaines de femmes décidées, que la police ne peut contenir, le préfet fait annoncer pour le lendemain le déblocage de 500 grs de pâtes, un kilo de pommes de terre, 2 oeufs, 250 grs de beurre et 250 grs de confiture.

Bravo pour cette belle action, vous avez fait reculer les traîtres qui gardaient ces marchandises pour les boches.

Vous avez montré à toute la population que par l'union et avec de l'audace on pouvait arracher à nos affameurs un meilleur ravitaillement : chaque marchandise ainsi arrachée à l'ennemi est un affaiblissement pour lui et un pas de plus vers la libération

Renforcez sans attendre le Comité populaire des femmes qui lutte pour un meilleur ravitaillement.

Manifestez partout votre mécontentement contre les boches et les coquins à leur solde qui nous pillent et nous affament

Défendons le pain de nos enfants pour que Vive la France.

Front patriotique des jeunes Françaises

Fig. 4 : Tract de félicitation des ménagères en colère. Celles-ci, qui ne peuvent nourrir convenablement leurs familles, n'hésitent pas à manifester régulièrement pendant la période. 18 W 104.

Secourir et aider la population

Si le contrôle de l'économie est une prérogative essentielle des préfectures régionales, celles-ci s'intéressent aussi à la solidarité. Là encore, les statistiques, nombreuses, permettent à la préfecture régionale de s'informer et par conséquent d'agir (nous disposons ainsi de l'état des disponibilités en médicaments et en équipes d'urgence de la Croix-Rouge de Montpellier, nous connaissons le nombre de lits dans les hôpitaux de Montpellier). Par le biais du Secours national, grand coordonnateur de la solidarité, le gouvernement prend en main le système de l'assistance privée et assure même une ébauche de sécurité sociale en mettant par exemple en place « la retraite des vieux ». Ces efforts resteront en partie vains faute de moyens mais l'intention, est réelle. Les demandes de la population sont il est vrai importantes. De nombreux citoyens n'hésitent pas à écrire directement au préfet régional, pour demander un secours, des pneumatiques pour leur bicyclette, et plaider leur situation de famille. Nombre de ces demandes émanent de femmes de prisonniers de guerre. Le préfet régional relaie les demandes, et intervient rarement personnellement, sauf quand ces doléances remontent directement au cabinet du maréchal Pétain et que celui-ci presse les autorités locales d'agir.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

L'existence d'un nombre important d'enfants sous-alimentés inquiète particulièrement les gouvernants. Ceux-ci agissent en commandant des rapports aux médecins et en créant les colonies de vacances. Le fonds de la préfecture régionale conserve à ce sujet de nombreux rapports, règlements, et de la correspondance. Nous pouvons par exemple consulter le règlement de la colonie des enfants de la préfecture régionale, au château de Campestre, près de Lodève. Sont admis les enfants d'au moins six ans, pendant quatre semaines (juillet ou août au choix des parents). Sont exclus les « tuberculeux, débiles mentaux, pouilleux »... et les vaccins antivarioliques et antidiphtériques sont exigés. Les enfants doivent être munis de leur trousseau (on insiste sur la nécessité de vêtements chauds) et de leurs tickets d'alimentation. Ils sont logés dans des locaux ayant « tout le confort moderne : lavabos à eau courante, douches, WC... ». Une infirmière diplômée assure les soins médicaux. L'hygiène est une préoccupation constante. L'inspecteur d'académie rend compte des conditions d'installation à La Canourgue : les pavillons ont été désinfectés. En 1943, il note que « les enfants sont plus propres que l'an dernier (3 seulement sont passés au coiffeur *(sic)* ». Enfin, l'alimentation, sur le papier en tous cas, semble correcte. On le sait grâce aux menus de la semaine du 2 au 7 mars 1943 de la colonie de la Mothe, quatre-cent quinze enfants accueillis. Par exemple, le 3 mars, les enfants ont eu droit à : café au lait et pain au petit déjeuner, soupe ménagère, blanquette de veau, ragoût de lentilles et fromage blanc au déjeuner, trois morceaux de sucre et pain au goûter, soupe de légumes, ragoût de pommes de terre et confiture de pêches au dîner. Au passage, on en profite pour surveiller les sentiments de la population envers le pouvoir, en signalant au préfet régional si les enfants ont suffisamment chanté l'hymne au Maréchal et un rapport de gendarmerie dénonce l'attitude de l'administrateur du camp de Mauresque (Pyrénées-Orientales) qui demande aux enfants de chanter l'*Internationale*… [20].

Les autorités agissent aussi en créant des structures régionales, en cohérence avec la préfecture régionale, comme le Centre régional d'éducation sanitaire. « L'enfance malheureuse », selon la terminologie de l'époque, semble également préoccuper la préfecture régionale, puisque qu'on retrouve dans les archives les statuts et procès-verbaux des conseils d'administration et de la correspondance sur de nombreuses institutions (centre d'accueil des jeunes délinquants à Montpellier, Institut pour jeunes anormaux de Mende, Centre de triage et de perfectionnement pour filles à la Solitude de Nazareth…).

Le même effort est fait pour la famille, autre pilier du régime de Vichy avec le travail et la patrie, comme on le sait. Les activités de la propagande familiale remontent au préfet régional, comme les enquêtes effectuées sur les familles souhaitant bénéficier du parrainage du maréchal Pétain (celui-ci parraine un enfant par famille nombreuse).

Surveiller la population

La loi spécifie que les pouvoirs de police sont une des missions fondamentales du préfet régional. Pour ce faire, le poste d'Intendant de police régionale, placée sous les ordres de ce dernier, est créé. En octobre 1943, Pierre Marty occupe cette fonction. À cette date, le préfet régional, supérieur hiérarchique théorique, détient-il vraiment les pouvoirs de police ? Marty ne travaille en fait qu'avec les Allemands et la Milice, et s'appuie sur des militants d'extrême droite dont il est sûr, la « brigade Marty », une véritable police politique dont l'obsession est de traquer les juifs, les résistants et autres réfractaires du Service du travail obligatoire (STO) [21]. Quand on connaît les vrais sentiments du préfet Hontebeyrie, on comprend sans mal que le pouvoir réel n'est pas détenu par le « gouverneur de la province du Bas-Languedoc » qu'était censé être le préfet régional. Ami de la Gestapo, l'intendant Marty a plus d'arguments pour s'imposer et détenir les vrais pouvoirs de police.

Surveiller la population est la première tâche de la police. Le préfet régional est destinataire des rapports de police. Ils sont nombreux dans ce fonds. Nous disposons en particulier des rapports mensuels d'activités des services de l'Intendance régionale de février 1942 à avril 1944 (Groupes mobiles de réserve, Sécurité publique, Renseignements généraux, Police de sûreté) avec les statistiques des écroués, le signalement des affaires politiques, des attentats, ainsi que des bulletins hebdomadaires d'informations des Renseignements généraux pour la région et enfin des rapports du commandant de la Légion de gendarmerie du Languedoc [22].

Le contrôle et la surveillance de l'opinion publique est une obsession des autorités. Le service du contrôle technique postal, télégraphique et téléphonique est institué. La correspondance privée est lue par les autorités, qui effectuent pour le préfet régional des statistiques sur les interceptions postales. Pour les années 1942-1943, nous connaissons le pourcentage des opinions émises dans les lettres lues. En examinant la correspondance privée émise de mai à juillet 1944, les fonctionnaires des services du Contrôle technique établissent aussi l'ordre d'importance accordée par l'opinion publique aux différents sujets, et établissement même des statistiques sur les allusions recueillies. Au total, sur trois mois, 278 271 lettres sont lues et ainsi analysées. Le même travail concerne les Chantiers de jeunesse (nombre de lettres lues, sujets abordés, opinions) et les travailleurs indochinois. À travers toutes les rubriques du fonds de la préfecture régionale, de nombreuses notes de renseignements et rapports renseignent sur « l'état d'esprit » des populations, catégorisées avec soin : mineurs de Graissessac, ménagères, travailleurs agricoles, étudiants…

*
* *

Le régime de Vichy a interdit les anciens partis politiques, mais les organisations favorables au pouvoir sont autorisées. Elles n'en sont pas moins étroitement surveillées : activités, propagande, opinions et d'état d'esprit, tout passe au crible des rapports et notes de renseignements. Ces organisations entretiennent une rivalité permanente, se haïssent même souvent, n'ont pas les mêmes opinions quant aux rapports à entretenir avec l'occupant, Laval et Pétain, le projet politique et social. Service d'ordre légionnaire, Légion française des Combattants, Milice, Parti populaire français, Légion française des Volontaires contre le bolchévisme, Collaboration, Rassemblement national populaire sont les plus importantes, sans oublier les « vieilles » organisations d'avant guerre mais autorisées, come le Parti social français ou l'Action française. Certains mouvements sont clairement fascistes, collaborationnistes, d'autres avant tout maréchalistes. Certains se

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

contentent surtout d'organiser la propagande du pouvoir à travers des réunions ou des conférences (comme les conférences du professeur Grimm, organisées par le Collaboration), d'autres ont des activités plus concrètes et parfois franchement criminelles, comme la Milice (cela transparaît, pour cette dernière, à travers les multiples demandes d'autorisation de circuler, de carburants, de véhicules, de réquisitions d'armes et de matériel adressées au préfet régional). Si la Milice, à partir de1943, est très active, d'autres organisations végètent. Certains militants, tout en faisant partie de la mouvance « nationale » et donc favorables au régime, entreront dans la Résistance en raison de leur hostilité aux Allemands. Nous percevons les relations conflictuelles entretenues entre le préfet régional et ces groupements à travers la correspondance échangée. Par exemple, en 1943, un franc-garde (membre de la Milice) écrit une lettre dans lequel il dénonce le « double-jeu » du préfet délégué Benedetti, fidèle adjoint du préfet régional [23]. C'est cependant la lecture de l'ensemble des archives relatives à ces mouvements et partis qui permet une analyse détaillée de ces relations.

Le fonds permet d'abord de connaître les membres de ces organisations, à travers des listes nominatives (nous connaissons les noms de cent-vint-neuf membres de la Milice de Perpignan, la liste des adhérents « notoires » de la plupart des organisations par département), des états numériques et les organigrammes de ces mouvements. L'opinion des militants nous est connue grâce à la transcription des courriers interceptés. Les rapports de police et de gendarmerie, bien fournis, nous renseignent sur les activités de ces partis (réunions, et souvent incidents provoqués par le comportement de certains militants, surtout les miliciens). En particulier, le nom du chef héraultais de la Milice, Hoareau, apparait régulièrement. Les archives nous en apprennent aussi parfois sur les mentalités de l'époque. Ainsi un prêtre refuse-t-il en 1943 des obsèques religieuses à un membre de la Milice. On pourrait croire que c'est en raison des activités criminelles de ce dernier, mais pas du tout : c'est parce qu'il vivait en concubinage notoire [24]... Entre deux rapports ou notes de renseignements, nous lisons des choses moins anecdotiques, et plus glaçantes, comme cette correspondance entre le préfet du Gers et le préfet régional sur l'arrestation d'un milicien : ce dernier possédait un carnet dans lequel on trouve la listes des personnes à abattre [25]. Enfin, nous avons un aperçu des activités et de l'état d'esprit des « collabos » à travers le dossier d'un membre de la Légion des Volontaires français contre le bolchévisme, Joseph Laporte, dont nous avons conservé des lettres signées « Heil Hitler » et sa carte de membre de cette organisation [26].



Fig. 5 : Papillons du Rassemblement national populaire. Les mouvements favorables à la Collaboration sont les seuls partis politiques autorisés. 18 W 203.

Si la surveillance de la population s'exerce particulièrement à l'encontre des partis « nationaux », pourtant censés être en phase avec la préfecture régionale, la jeunesse, toujours susceptible d'être remuante, n'est pas oubliée. La police s'en prend en particulier aux « zazous ». Ces jeunes se réunissent notamment dans un « Hot jazz club » à Béziers ou au *Little Club* à Montpellier. Outre leur amour du jazz, musique suspecte, ils portent des jeans, ont les cheveux longs… Une apparence « indécente » aux yeux des autorités. Ces jeunes anticonformistes sont régulièrement « raflés » (le mot rafle était employé très largement à l'époque et n'avait pas la signification funeste qu'on lui donne aujourd'hui). Ils étaient certainement issus de la bonne société héraultaise, comme en témoigne la lettre de protestation d'un notable, conseiller municipal de Montpellier, contre l'arrestation de son fils, suspecté d'être un zazou. Une rumeur attribue même le départ du très influent intendant régional de police Marty à une opération menée contre les zazous en 1944 [27].

Surveiller consiste aussi pour la préfecture régionale à établir des listes et à rédiger des notices individuelles des personnalités de la région (maires, diplomates, universitaires, ecclésiastiques, procureurs, présidents de tribunaux, directeurs de journaux, et même médecins, personnalités allemandes auxquelles le préfet peut rendre visite) [28]. À signaler, la surveillance et l'arrestation de Vincent Badie, qui fait l'objet d'un dossier, dans lequel sont insérées ses lettres manuscrites au préfet délégué et au préfet régional [29].

Le cinéma est étroitement surveillé, car on craint les manifestations d'hostilité envers le pouvoir lors de la diffusion des actualités, ce qui arrive effectivement (une mère d'un prisonnier de guerre proteste contre les « cris » et « sifflets » entendus lors de l'apparition de Pétain et Laval) et on s'intéresse au contenu des films. Grâce à cette surveillance, les programmes des cinémas nous sont connus, ainsi que la liste des films « antiallemands » [30]. Enfin, la presse étrangère fait l'objet d'une attention particulière, ce qui nous permet de consulter des revues de presse (les journaux espagnols, largement traduits, sont en particulier très fournis) et la transcription des écoutes de la radio étrangère (notamment *Radio-Londres* et *Radio-Brazzaville*) [31]. La censure veille et nous connaissons son étendue à travers des compte-rendus de réunions des responsables chargés de cette besogne, de la correspondance sur la saisie des journaux, et le signalement d'articles « indignes » [32].

Arrêter, punir et déporter

La police a pour fonction de surveiller la population, mais aussi et surtout d'arrêter, réprimer et punir les éléments « indésirables » ou « déviants », en plus des criminels de droit commun « ordinaires ». L'État bénéficie pour cela d'un outil amené à être largement utilisé pendant la guerre, les internements administratifs et assignations à résidence. Le fonds de la préfecture régional est bien doté de ce point de vue. Outre les fichiers alphabétiques des personnes internées (informations y figurant : nom, prénom, nationalité, domicile, profession, lieu, durée et motif de l'internement), sont conservées des listes bien fournies par département ainsi que certaines listes pour les lieux extérieurs à la région (Fort-Barraux, Saint-Paul d'Eyjaux, Saint-Sulpice-la-Pointe, le Vernet) [33]. Des dossiers individuels des internés ont été classés par ordre alphabétique. C'est parmi

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

eux que l'on trouvera un dossier sur l'affaire Orliac, où est impliqué Jacques Renouvin, témoignage de l'activité d'un réseau de résistants. On notera aussi une recherche sur l'internement supposé de Marc Bloch. Dans la collection des arrêtés d'internement, se trouve un rapport de police sur les activités de résistance à la villa Jacqueline, rue de Nogaret à Montpellier, dans lesquelles sont impliqués des figures locales de la Résistance, Paloc et Poitevin. Nous disposons aussi d'un dossier sur les arrestations suivant les grandes rafles de février-mars 1943. Au total, parmi ces arrestations, on remarque, sans surprise, de nombreux juifs, communistes, gaullistes et résistants, mais aussi des proxénètes, des « oisifs », des propriétaires de jeux clandestins ainsi que des personnes impliquées dans le marché noir [34].

Mais la région de Montpellier est occupée par les Allemands depuis novembre 1942 et ces derniers procèdent eux-mêmes à de nombreuses arrestations, en particulier de juifs. Ils n'en réfèrent pas nécessairement aux autorités françaises, et la préfecture régionale se contente d'établir comme elle peut des fichiers et des listes des personnes arrêtées, sans avoir aucun pouvoir. Néanmoins, le fonds de la préfecture régionale est là encore assez bien pourvu, à travers un fichier alphabétique des arrestations (sont renseignés : nom, prénom, domicile, lieu de détention, mention de la libération éventuelle des personnes, mais aussi, marque de la petite marge de manœuvre de la préfecture régionale, mention des interventions des autorités françaises en faveur de ces détenus). Des listes ont également été établies (listes hebdomadaire du 25 février 1943 au 9 août 1944, listes mensuelles d'avril 1943 à juin 1944) ainsi qu'un état numérique pour la période décembre 1942 - décembre 1943 [35].

Notons aussi le signalement de personnes recherchées, à travers les circulaires nationales du Secrétariat général à la police, du ministère de l'intérieur et des services régionaux de sûreté. Il s'agit de listes avec courtes notices individuelles portant essentiellement sur les individus à interner où s'étant évadés des camps d'internement. On remarque là encore le nom de nombreux juifs mais aussi des travailleurs nord-africains ayant abandonné leur travail sans autorisation [36]. Le fonds conserve enfin les listes par département et par ville ainsi que des rapports de police et notices individuelles des fichés S [37].

*
* *

La présence de ces archives montre l'étendue du fichage de la population. Celui-ci est très utile pour contraindre les jeunes à ne pas se soustraire au Service du travail obligatoire (STO), lequel fait l'objet d'un fonds spécifique, très fourni [38]. Le fonds de la préfecture régionale a de particulier qu'il concerne un horizon géographique plus vaste, par définition. Il conserve en outre des statistiques des départs au STO et des effectifs à fournir par département, des listes ainsi que quelques témoignages précieux. Ainsi, ce travailleur (volontaire celui-là) en Allemagne qui affirme que « les travailleurs étrangers sont très heureux et libres de circuler en ville » (nous conservons d'ailleurs la liste des départs volontaires en Allemagne) [39]. À signaler aussi un dossier sur une visite effectuée par une délégation de hauts fonctionnaires de la région en Westphalie pour rendre visite aux travailleurs français. Le rapport rédigé à cet effet nous donne un aperçu des conditions de vie et de l'état d'esprit des travailleurs, à prendre avec prudence bien entendu(on se doute que le rapport n'évoque pas choses qui fâchent). Enfin, nous disposons du témoignage de deux ouvriers de retour en France sur la vie à l'usine Herman Goering, beaucoup plus proche, sans doute, de la réalité concentrationnaire (ce camp regroupe aussi des prisonniers politiques). On apprend ainsi que les femmes russes, également présentes, son pieds nus par -35 degrés, que la mortalité est de 20 % et qu'il y a « chaque jour cinq à six cadavres dans le camp ». Sont indiqués le nombre de baraques, le nombre de personnes par baraque et les repas journaliers sont mentionnés : soupe, pommes de terre, cinq-cents grammes de pain, vingt grammes de margarine ou beurre, cinquante grammes de charcuterie. Les individus ont également droit à de la viande et de la confiture une fois par semaine [40] : on ne semble par mourir de faim, mais ce témoignage est là encore, évidemment, à prendre avec précaution, puisqu'il semble indiquer que seuls les Slaves sont maltraités.

*
* *

Les Allemands arrêtent, punissent et déportent, mais la préfecture régionale doit gérer les relations avec l'occupant au mieux. Les archives en témoignent à travers les activités du Service des Relations avec les troupes d'occupation. Apparaissent les nombreuses demandes des autorités (elles portent notamment sur le ravitaillement des troupes, les restrictions à la liberté de circuler), les mesures sécuritaires contre la Résistance. On remarque une note de onze pages sur les demandes formulées par le *Sicherheitsdienst* (SD), une note manuscrite du préfet régional en date de novembre 1942 dans laquelle il écrit : « les autorités militaires allemandes ne doivent en aucun cas s'immiscer dans l'administration civile en zone libre ». On note des rapports sur les entretiens entre les autorités régionales et les Allemands, dont un rapport sur la rencontre entre l'intendant régional de police et les responsables de la police allemande du 7 décembre 1942 dans lequel des propositions d'internement, dont celle de Vincent Badie, sont évoquées, un compte rendu d'entretien entre Hontebeyrie et les Allemands (Juin 1943) [41].

La préfecture régionale doit aussi gérer les incidents avec les troupes d'occupation. Pour l'essentiel, ils sont dus à l'ivresse de nombreux soldats allemands, qui s'ennuient manifestement dans la région, et peuvent parfois déraper (on signale le viol d'une fillette de douze ans à Jacou par deux sous-officiers allemands en 1944). Par ailleurs, témoignage assez rare, une note de renseignements fait état du « dégoût et profond mépris » de la population face au comportement des occupants, cependant que l'attribution d'une loge au comandant militaire allemand de Montpellier au théâtre suscite des protestations [42].

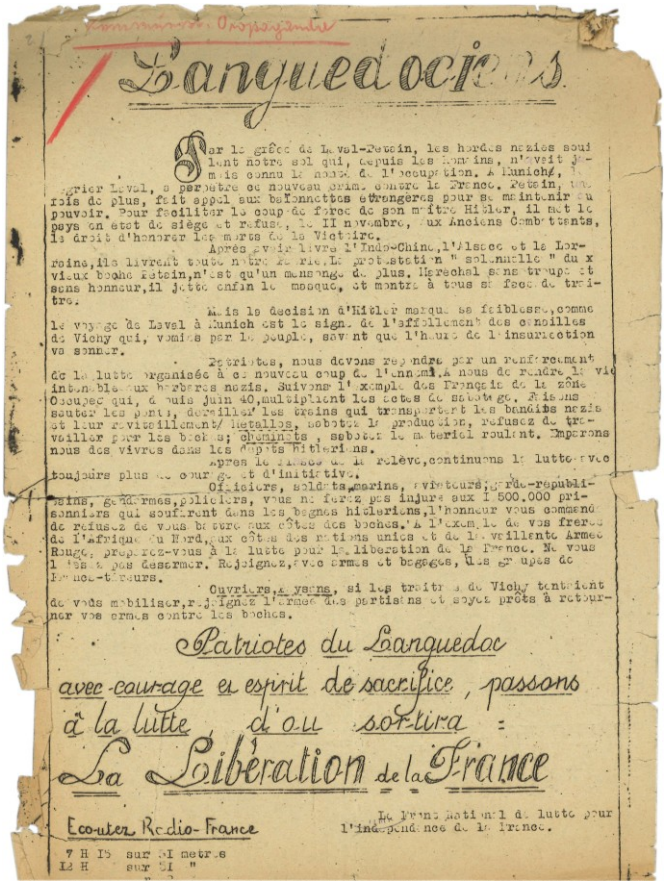
*
* *

La répression s'abat bien entendu sur les résistants, qu'on nomme « terroristes » ou simplement « gaullistes ». Sont conservés dans le fonds de la préfecture régionale de nombreuses notes de renseignements. Celles-ci sont courtes le plus souvent, ce qui est frustrant du point de vue de la recherche historique. Elles n'en sont pas moins précieuses car elles permettent d'appréhender l'activité de la Résistance au jour le jour, notamment dans les mois où le maquis prend le plus d'importance, en 1944. Très souvent, ces notes renseignent sur des vols commis ici ou là. Par exemple, elles permettent de reconstituer l'activité des maquisards en Lozère

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

de mai à juillet 1944 (il ne se passe pratiquement pas un jour sans que des faits soient signalés).Sont conservés aussi de nombreux rapports sur des événements précis. Par exemple, un rapport détaillé du préfet de Lozère nous renseigne sur la fusillade dont vingt-sept maquisards sont victimes à Badaroux en mai 1944 (nous avons même une liste de dix tués). Quelques interventions sont à l'occasion signalées comme celle du pasteur lozérien Marc Donadille en faveur des réfractaires (13 juin 1944)[43]. Des rapports synthétiques permettent d'avoir une vue d'ensemble de l'activité résistante : rapports quotidiens et rapports de police hebdomadaires pour la période du 21 septembre 1943 au 1er août 1944 pour l'ensemble de la région, contenant : observations concernant la formation et le développement des activités clandestines, signalement des difficultés économiques susceptibles d'influencer l'opinion publique ou pouvant être exploitées par la Résistance, signalement de la propagande, résultats des opérations de surveillance, analyse des rapports avec les troupes d'occupation[44].

Si les activités de la Résistance sont classées par département chronologiquement, signalons un dossier entièrement consacré au groupement *Combat*. On y remarque une liste des membres de l'organisation, des notices individuelles (dont une sur Jacques Renouvin), des copies de lettres de menace envers les collaborateurs[45]. La propagande des résistants occupe une large place, ce qui nous permet d'avoir de nombreux tracts et papillons saisis par la police. Signalons un document précieux : des rapports rédigés par la Résistance et tombés dans les mains de la police (mouvements : FFI, FTPT, GMZ), souvent signés « Yves » ou « Durieux » où sont consignés la localisation des stocks d'armes, l'expédition de dynamite, des instructions sur la préparation d'attentats, des listes et notices individuelles des agents français à la solde de la Gestapo, des précisions techniques sur le matériel de sabotage[46].


Languedociens.

Par le grâce de Laval-Pétain, les hordes nazies souillent notre sol qui, depuis les Romains, n'avait jamais connu le monde de l'occupation. A Munich, Laval, à persuadé de nouveau Reims, comme la France, les rois de plus, fait appel aux baïonnettes étrangères pour se maintenir au pouvoir. Pour faciliter le coup de force de son maître Hitler, il met le pays en état de siège et refuse, le 11 novembre, aux Anciens Combattants, le droit d'honorer les morts de la Victoire.

Après avoir livré l'Indo-Chine, l'Alsace et la Lorraine, ils livrent toute notre Patrie. La protestation " solennelle " du vieux boche Pétain, n'est qu'un mensonge de plus. Le maréchal sans troupes et sans honneur, il jette enfin le masque, et montre à tous sa fesse de traître.

Mais le destin d'Hitler marque ses faiblesses, comme le voyage de Laval à Munich est le signe de l'affolement des conseilles de Vichy qui, vomis par le peuple, savent que l'heure de l'insurrection va sonner.

Patriotes, nous devons répondre par un renforcement de la lutte organisée à ce nouveau coup de l'ennemi. A nous de rendre la vie intenable aux barbares nazis. Suivons l'exemple des Français de la zone Occupée qui, depuis juin 40, multiplient les actes de sabotage. Faisons sauter les ponts, dérailler les trains qui transportent les bandits nazis et leur ravitaillement/ métallos, sabotez la production, redoublez de vigilance pour les biens qui seront le matériel roulant. Emparons nous des vivres dans les dépôts Hitlériens.

Après le départ de la relève, continuons la lutte avec toujours plus de courage et d'initiative.

Officiers, soldats, marins, aviateurs, gardes-républicains, gendarmes, policiers, vous ne ferez pas injure aux 1.500.000 prisonniers qui souffrent dans les bagnes hitlériens, l'honneur vous commande de refuser de vous battre aux côtés des boches. A l'exemple de vos frères de l'Afrique du Nord, aux côtés des nations unies et de la vaillante Armée Rouge, préparez-vous à la lutte pour la libération de la France. Ne vous laissez pas désarmer. Rejoignez, avec armes et bagages, les groupes de francs-tireurs.

Ouvriers, à vous, si les traîtres de Vichy tentaient de vous mobiliser, rejoignez l'armée des partisans et soyez prêts à retourner vos armes contre les boches.

Patriotes du Languedoc
avec courage et esprit de sacrifice, passons
à la lutte d'où sortira :
La Libération de la France

Ecoutez Radio-France — Le Front National de lutte pour l'indépendance de la France.

7 H 15 sur 41 mètres
12 H sur 31 "

Fig. 6 : La propagande de la Résistance s'intensifie, surtout à partir de 1943. Tract faisant appel à la population,

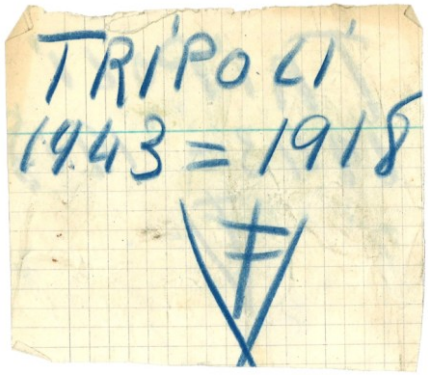


Fig. 7 : papillon comparant les victoires alliées en Afrique avec la victoire française en 1918, où apparaît la croix de Lorraine : de Gaulle est reconnu comme le chef des résistants. 18 W 187.

Le parti communiste français fait l'objet d'une surveillance particulière. Nous avons accès à un état statistique et à des listes des dirigeants du PCF (parlementaires, membres du comité central, secrétaires régionaux, conseillers généraux maires, internés, détenus en fuite…). La police a aussi découvert un questionnaire interne du parti destiné aux responsables de cellule ou de groupes ainsi qu'aux militants avec les réponses de ces derniers (une vingtaine de questions où les militants évoquent leurs vies, leurs motivations, leurs responsabilités syndicales, leur culture marxiste, avril 1942). Sont conservées aussi les instructions générales données par le comité central du parti aux chefs de cellule (douze pages dactylographiées, septembre 1940), les directives de 1941, et des notes de l'inspecteur régional sur « l'inter IV » du parti (zone correspondant à la région). Il s'agit d'un résumé de l'arrestation de militants, comprenant le compte rendu de l'arrestation de Marcel Guyot, la liste des communistes de « l'inter IV» (cent-six noms)[47]. Les activités communistes sont aussi relatées à travers les comptes rendus d'activités de la Section spéciale de la Cour d'Appel de Montpellier, qui jugeait de nombreux communistes. À noter : un rapport de police sur les événements survenus les 20-23 décembre 1943 à la Maison d'arrêt de Montpellier, où une importante révolte de détenus a eu lieu, et une notice individuelle sur le futur prix Nobel Georges Charpak[48].

Les étrangers, qui font partie, avec les juifs, les protestants, et les francs-maçons, des « quatre états confédérés » qui nuisent à la France selon l'expression de Charles Maurras, sont surveillés, pour beaucoup internés ou enrôlés de force dans les groupements de travailleurs étrangers. Le fonds de la préfecture régionale conserve un état numérique de cette population pour l'ensemble de la région, par département, sexe et âge[49]. Mais ce sont surtout les Espagnols que l'on suspecte, car ils sont nombreux dans la

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

région et nombre d'entre eux sont des républicains (beaucoup anarchistes et communistes) arrivés dans la région à la faveur de la *Retirada* de 1939. L'action du Parti ouvrier des travailleurs, d'inspiration anarchiste, et du parti communiste espagnol fait l'objet de rapports détaillés. Par ailleurs, les « événements d'Espagne » sont suivis avec attention : outre des rapports, notes de renseignements et tracts saisis, le fonds conserve la transcription d'articles de *La Vanguardia* et de *Diario de Barcelona* [50]. Les autres ressortissants étrangers ne sont pas oubliés, même si les archives sont moins abondantes. Nous avons tout de même les listes des Allemands et Luxembourgeois, un état numérique des Russes et même une liste pour la Lozère, et des comptes rendus d'activité du Groupement d'assistance des Polonais en France [51].

Les ressortissants de l'Empire colonial, s'ils étaient traités avec plus d'égard, au moins officiellement (« les fils de l'Empire » comme on les appelait) sont étroitement surveillés. Nous possédons ainsi le plan des baraquements de la caserne Joffre à Montpellier occupés par la Compagnie des travailleurs indochinois. Ces derniers sont les oubliés de l'histoire, qui les évoque peu. Ils étaient pourtant nombreux dans l'Hérault : un groupe conséquent d'étudiants (une note de renseignements rend compte de la célébration de la fête du Têt par ces derniers) et surtout les travailleurs essentiellement employés dans les coopératives vivrières des plaines de Gignac et de Lattes, une création des autorités pour remédier au problème du ravitaillement. Nous conservons ainsi des fiches de renseignements avec indication des effectifs sur la main-d'œuvre annamite et un dossier individuel [52].

Mais si les étrangers sont suspects, autant les rendre « utiles », et pour ce faire ils sont souvent enrôlés de force dans les Compagnies de travailleurs étrangers pour faire face aux besoins de main-d'œuvre, surtout des Allemands, à travers notamment l'Organisation Todt [53]. Outre des listes et états numériques, bien fournis, nous conservons des « rapports moraux » sur certains groupements de travailleurs étrangers, des rapports sur le problème de la main-d'œuvre [54].

*
* *

Dès 1940, le régime de Vichy met en place une législation discriminatoire envers les juifs, à travers un statut adopté en octobre. Les Allemands, qui n'avaient rien réclamé de tel à cette date, mettent cependant en place des janvier 1942 la « solution finale » visant à déporter et exterminer cette population. Soixante-quinze mille juifs de France seront déportés, une minorité survivra. Les juifs étrangers sont les premiers visés, ainsi que les juifs français arrivés dans les années 1930, à qui on retire la nationalité française. La région de Montpellier prend sa part dans cette tragédie. On connaît déjà les vrais sentiments du préfet régional Hontebeyrie à travers sa correspondance avec le rabbin de Besançon. Mais les Allemands, avec la complicité active de la police française, sont les maîtres de l'heure. Nous disposons toutefois de lettres écrites par un abbé en faveur de juifs arrêtés, témoignage rare de l'action de « Justes » [55]. On apprend aussi que le curé de Cerbère est soupçonné de baptiser des juifs. Les sympathies présumées des protestants apparaissent grâce à un courrier intercepté par la censure d'un pasteur de Perpignan et adressé au pasteur Marc Boegner [56]. Un témoignage précieux sur ce que savaient réellement les Français nous est fourni par cette carte postale, interceptée par les services de la censure, dans laquelle le correspondant écrit que « des choses horribles se passent à Paris ». Le cachet de la poste indique que le courrier a été envoyé ou reçu le 18 juillet 1942, soit juste après la rafle du « Vel d'hiv » où des milliers de juifs seront déportés : la tragédie en cours n'échappait pas aux plus lucides des Français [57].

Le fonds de la préfecture régionale conserve les dossiers individuels, classés alphabétiquement, des « Israélites soupçonnés d'être en infraction avec les lois en vigueur ». Derrière cette terminologie, ce sont les activités économiques interdites aux juifs qui sont visées. Il s'agit de rapports de la délégation régionale de la section d'enquête et de contrôle du commissariat général aux questions juives et de rapports des préfets qui contiennent des notices individuelles avec état civil, domicile, motif de l'infraction et demande d'arrestation. La spoliation des biens juifs apparaît à travers des états numériques des affaires de spoliation entre août et octobre 1942. Un petit dossier nous éclaire concrètement sur la façon dont ces spoliations s'opéraient, avec l'Affaire du magasin la Ruche du Midi à Béziers, où un « administrateur provisoire » est nommé : une pétition du personnel et une lettre de protestation du sous-préfet, témoignent que ces actes suscitaient parfois des résistances [58]. Il est difficile cependant d'appréhender l'état d'esprit de la population vis-à-vis de la « question juive » mais quelques incidents antisémites sont signalés et font l'objet de rapports de police et de saisie de tracts. On notera que de graves incidents provoqués par la haine antisémite ont lieu à Espalion en 1942, et qu'un juif est bousculé à la sortie de la synagogue de Montpellier en juin 1941 [59].

Les cas individuels de juifs soupçonnés, recherchés ou arrêtés sont signalés, et nous connaissons la façon dont la police procédait à travers une enquête sur la « colonie juive d'Amélie-les-Bains » ou un rapport des Renseignements généraux sur la colonie de vacances d'enfants juifs étrangers à Palavas-les-Flots dirigée par Madame Zlatin [60].

Pour mener à bien leurs funestes desseins, les autorités devaient recenser les juifs. Le chercheur peut ainsi consulter des listes des juifs recensés et regroupés dans des centres spéciaux ou des compagnies de travailleurs étrangers, des états numériques dressés avec précision sur le nombre d'hommes, de femmes et d'enfants [61].

Si de nombreux juifs sont arrêtés tout au long de la période (à commencer par les étrangers, résistants et communistes), deux grandes rafles ont été organisées, en août 1942 et février 1943. Dans les archives, les objectifs chiffrés de la police sont fixés, avec indication du nombre de juifs « ramassés » et du taux de réussite des opérations, car la police avait une obligation de résultat. Pour la rafle de1942, nous n'avons pas conservé de listes, mais nous disposons du procès-verbal de la réunion du 8 août 1942 présidée par le préfet régional avec les préfets départementaux et les chefs de la police, et dans lequel les mesures pour mener à bien cette opération sont prescrites, et de rapports des préfets rendant compte des opérations. Pour la rafle de 1943 en revanche, outre des comptes rendus, nous avons des listes bien fournies par départements. Témoignage de lucidité de certaines victimes, nous apprenons qu'une personne recherchée en Lozère tente de se suicider pour échapper à son sort [62].

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Conclusion : la préfecture régionale, entre projet, réalité et avenir

À partir de février 1944 et la déportation du préfet Hontebeyrie, la réalité du pouvoir appartient à la Milice et la préfecture régionale est une coquille vide. Celle-ci devait signer le triomphe du régionalisme et le retour des provinces d'Ancien Régime. En réalité, la création de cette institution ne constitue en rien une authentique décentralisation. Il aurait fallu pour cela que les préfectures régionales aient une légitimité procédant de l'élection pour s'affirmer comme un véritable pouvoir face à l'État central, mais les nécessités de l'heure et la nature autoritaire du régime de Vichy interdisent cela. S'agit-il au moins d'une véritable déconcentration, ce qui serait une rupture par rapport au centralisme jacobin ? En fait, les pouvoirs de la préfecture régionale proviennent des départements, et celle-ci n'est « qu'une excroissance de la fonction préfectorale »[63]. Les « gouverneurs » nouvellement institués sont dans l'esprit des gouvernants les hommes des conceptions d'ensemble, ce qui est vague, et la gestion quotidienne est laissée aux préfets départementaux. Le préfet régional devait, selon la loi, exercer pleinement son autorité dans deux domaines, l'économie et la police. Or, c'est l'État central qui prend en main la première. Une organisation professionnelle comme la Corporation paysanne par exemple, qui devait défendre les intérêts locaux et aurait pu s'appuyer sur la préfecture régionale pour remplir cette mission, n'est que l'expression d'un « étatisme autoritaire »[64], selon l'expression du politicien Édouard Barthe, qui plus est au service des intérêts agricoles du Nord. Quant à la seconde, elle échappe à l'autorité du préfet régional, qui doit s'effacer devant l'Intendant régional, en principe son subordonné, surtout quand celui-ci s'appelle Marty et qu'il a destin lié aux Allemands et à Laval. Il reste que le fonds de la préfecture régionale, et c'est ce qui intéressera les chercheurs et les amateurs de l'histoire, donne une vision d'ensemble de la période pour cinq départements, avec l'omniprésence de rapports, statistiques, états numériques et nominatifs, et de ces notes de renseignements frustrantes car courtes le plus souvent, mais qui permettent de saisir la chronologie des événements, l'opinion publique, la vie des partis et syndicats autorisés ou interdits, l'action concrète de la Résistance ou les difficultés du Ravitaillement.

À la Libération, la préfecture régionale disparaît, car il fallait effacer tout ce que Vichy avait fait. Pourtant, le projet régionaliste, dont nous avons vu qu'il était resté largement velléitaire, ne mourra pas. La Résistance elle-même rend un hommage involontaire à l'activisme administratif de Vichy, en mettant en place des inspecteurs régionaux, les circonscriptions, baptisées R 1 à R 6, correspondant aux préfectures régionales de la zone sud[65]. Sur le plan économique, l'organisation régionale survivra quelques années, tant que le rationnement durera. Surtout, le gouvernement provisoire présidé par le général de Gaulle crée les commissaires régionaux de la République, nouveau nom des préfets régionaux. Dans l'esprit du père de la réforme administrative et créateur de l'École nationale d'administration (ENA) Michel Debré, il s'agissait bien d'accomplir une déconcentration véritable et la suppression des départements est même envisagée. Mais les habitudes jacobines ont la vie dure, et les commissariats de la République disparaissent dès 1946. Il faudra attendre les années 1960-1970 pour que les préfectures de région réapparaissent et que des administrations régionales déconcentrées et dotées de vrais budgets et personnels apparaissent enfin. Et 1983 pour réaliser vraiment la décentralisation, 1986 pour que des conseils régionaux élus au suffrage universel direct soient institués, 2015 pour que l'on créé de grandes régions de taille européenne. Cette œuvre n'est du reste pas achevée, et la France reste l'un des pays les plus centralisés d'Europe. Ainsi la création de provinces dotées d'une réelle autonomie prend seulement corps, longtemps après les premières expériences du régime de Vichy, et ce projet n'est toujours pas achevé.

NOTES

1. Archives départementales de l'Hérault, 18 W 84-85.
2. Depuis la création du mouvement régionaliste en 1900, les propositions de découpages régionaux se succèdent. Jean Charles-Brun, sur des bases plutôt culturelles et linguistiques, réduit le Languedoc aux trois départements Hérault / Aude / Pyrénées-Orientales, et renvoie le Gard vers le Vaucluse et l'Ardèche. Avec Clémentel privilégiant les structures économiques, le Gard est versé dans la région de Marseille. Au contraire Vidal de la Blache réunit les quatre départements méditerranéens des Pyrénées au Rhône. On le voit, il n'y a pas de consensus, faute d'accord sur les critères de choix – dont le moindre n'est pas le nombre de régions jugé souhaitable. Sur les questions anthropologiques soulevées par la constitution de régions, voir en particulier CHIVA 1981.
3. BARRAL p. 915. Voir aussi DURAND.
4. A ce propos, voir par exemple Laurent Abrate, ainsi que Guillon, Jean-Marie, « L'affirmation régionale en Pays d'oc des années 40 », *Ethnologie française*, 2003 n° 3, pp 425-433.
5. AD34, 18 W 145.
6. BARRAL, *op. cit.,* p. 915.
7. A noter cependant que Vichy avait aussi des gouverneurs pour les colonies et pour l'Algérie en particulier. L'Héraultais Emmanuel Temple a été préfet d'Alger et gouverneur général de l'Algérie en 1942.
8. AD34, 18 W 1.
9. AD34, 18 W 22.
10. AD34, 18 W 24.
11. BENEDETTI.
12. AD34, 18 W 41.
13. BENEDETTI *op. cit*.
14. AD34, 18 W 40.
15. AD34, 18 W 40.
16. CHAUBIN p. 200.
17. AD34, 18 W 123.
18. AD34, 18 W 103.
19. AD34, 18 W 93.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

20. AD34, 18 W 137.
21. CHAUBIN p. 202-203.
22. AD34, 18 W 149-156.
23. AD34, 18 W 200.
24. AD34, 18 W 200.
25. AD34, 18 W 200.
26. AD34, 18 W 202. Voir SECONDY.
27. AD34, 18 W 173.
28. AD34, 18 W 184-185.
29. AD34, 18 W 185.
30. AD34, 18 W 217.
31. AD34, 18 W 216.
32. AD34, 18 W 218.
33. Fort-Barraux : Isère ; Saint-Paul d'Eyjaux : Haute-Vienne ; Saint-Sulpice-la-Pointe : Tarn ; Le Vernet : Haute-Garonne.
34. AD34, 18 W 220-236.
35. AD34, 18 W 261-265.
36. AD34, 18 W 182.
37. AD34, 18 W 183.
38. *Fonds de la direction départementale du travail et de la main-d'œuvre*, 17 W, en cours de classement.
39. AD34, 18 W 275.
40. AD34, 18 W 277.
41. AD34, 18 W 259.
42. AD34, 18 W 260.
43. AD34, 18 W 196.
44. AD34, 18 W 190.
45. AD34, 18 W189.
46. AD34, 18 W 187.
47. AD34, 18 W 205.
48. AD34, 18 W 141.
49. AD34, 18 W 209.
50. AD34, 18 W 210.
51. AD34, 18 W 211.
52. AD34, 18 W 212.
53. Pour une approche exhaustive de la question, voir l'instrument de recherche du *Fonds des services régionaux du secrétariat d'État au travail*, 15 W.
54. AD34, 18 W 213.
55. AD34, 18 W 281.
56. AD34, 18 W 283.
57. AD34, 18 W 219.
58. AD34, 18 W 284.
59. AD34, 18 W 284.
60. AD34, 18 W 284.
61. AD34, 18 W 282.
62. AD34, 18 W 283.
63. BARRAL Pierre, *op. cit*., p. 935.
64. CHAUBIN Hélène, *op. cit*., p. 115.
65. BARRAL Pierre, *op. cit*., p. 937.

BIBLIOGRAPHIE

ABRATE 2001 : Abrate (Laurent), *Occitanie 1900/1968, des idées et des hommes*, Institut d'Estudis Occitans, 2001, en particulier le chapitre « La seconde guerre mondiale » pp. 323-380.

ABRATE 2009 : Abrate (Laurent), « Les milieux occitanistes et la culture nationale, 1936-1945 » in Boëll D.-M, Christophe J, Meyran R, *Du folklore à l'ethnologie,* Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris 2009, pp 145-153

BARRAL 1974 : Barral (Pierre), « Idéal et pratique du régionalisme dans le régime de Vichy », *Revue française de sciences politiques*, année 1974, n° 5, pages 911-939.

BENEDETTI 2013 : Benedetti (Arnaud), *Un préfet dans la Résistance*, Paris, CNRS, 2013, 318 pages.

CHAUBIN 2015 : Chaubin (Hélène), *L'Hérault dans la guerre, 1939-1945*, Riom, De Borée, 2015, 377 pages.

CHIVA 1981 : Chiva, (Isac) (dir), *Les régions de la France*. Colloque de la Société d'Ethnologie Française. Grenoble 7-8 décembre 1978, *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, n° 1 / 1981.

DURAND 1977 : Durand (Yves), « La politique régionale de Vichy dans la pratique : la préfecture régionale d'Orléans », *in* **Gras, Livet**, pp. 507-527

GRAS, LIVET 1977 : Gras (Christian), Livet Georges (dir), *Régions et régionalisme en France du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, PUF 1977, 594 p.

GUILLON 2003 : Guillon, (Jean-Marie), « L'affirmation régionale en Pays d'oc des années 40 », *Ethnologie française*, 2003 n° 3, pp. 425-433.

SECONDY 2019 : Secondy, (Philippe), *Fabrication d'un collabo. Le cas Joseph Laporte, 1892-1944*, Paris, CNRS, 2019, 278 pages.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Le pasteur Pierre-Charles Toureille, témoin de la libération de Lunel : son journal du 13 août au 3 septembre 1944

Jean VACHÉ *

Résumé :
Le pasteur Toureille, futur Juste entre les Nations, a pris des notes au jour le jour entre le 13 août et le 3 septembre 1944 pendant la libération de Lunel ; elles sont publiées ici pour la première fois intégralement. On y découvre un reportage sur ces trois semaines chaotiques que vécut la ville ; et le patriote qu'est le pasteur y révèle la force de son engagement.

Mots-clés :
Lunel, témoignage, déroute allemande, bombardements alliés, rétablissement de la démocratie.

Abstract:
Pastor Toureille, who would later be awarded the title of Righteous among the Nations, took daily notes from 13 August to 3 September 1944, during the liberation of Lunel. These notes are published here in their entirety for the first time, offering the reader a record of the chaotic three weeks experienced by the town and testifying to the strength of the Pastor's commitment and patriotism.

Key words:
Lunel, testimony, German rout, Allied air-raids, restoration of democracy.

Resumit :
Lo pastor Toureille, (Torrelha) futur Just entre las Nacions, prenguèt cada jorn de nòtas entre lo 13 d'agost e lo 3 de setembre 1944, pendent la liberacion de Lunèl. Çai son publicadas pel primièr còp integralament. S'i descobrís un reportatge sus aquelas tres setmanas caoticas que visquèt la vila. Lo patrióta qu'es lo pastor i mòstra la fòrça de son engatjament.

Noms-claus :
Lunèl, testimoniatge, desbranda alemanda, bombardaments aligats, restabliment de la democracia.

On peut s'étonner de ne découvrir qu'aujourd'hui dans un ouvrage publié en 2003 aux presses universitaires du Wisconsin (États-Unis) [1] de nouvelles précisions sur des évènements qui se sont produits à Lunel lors de la déroute des forces d'occupation allemandes précédant la libération de la ville. Ces éléments inédits sont désormais à la disposition des historiens d'une part dans la biographie de Tela Zasloff qui vient d'être publiée aux Presses universitaires de la Méditerranée sous le titre *Histoire d'un Juste, le pasteur Pierre-Charles Toureille dans la France de* Vichy [2] et d'autre part dans le fragment de journal qu'a tenu le pasteur à Lunel pendant l'été 44, récemment retrouvé dans les archives de la famille Toureille. **(Fig. 1)**

Pierre-Charles Toureille (1900 – 1976) est un personnage hors norme, un héros injustement oublié dans son propre pays. Né dans une famille nîmoise d'origine cévenole, il s'illustre dès son adolescence en se portant volontaire auprès des blessés serbes de la Grande Guerre soignés à l'hôpital de Nîmes. C'est à eux qu'il doit son horreur de la guerre, son don pour les langues slaves, et c'est à leur contact qu'il découvre sa vocation religieuse. Après des études de théologie à Montpellier, puis Strasbourg, Prague et Bratislava, il obtient sa licence de théologie à Montpellier en 1924 ; la même année il épouse Délie Lichtenstein-Warnery, dont il aura cinq enfants. Tout en exerçant son ministère dans plusieurs villes de la région, il s'engage dans les années trente auprès d'une organisation internationale protestante pacifiste. Il participe à de nombreux congrès en Europe et en particulier en Allemagne, où il rencontre le théologien Dietrich Bonhoeffer (qui périt plus tard pour avoir participé au complot contre Hitler). Il y découvre la montée de l'antisémitisme bien avant l'arrivée d'Hitler au pouvoir ; les écailles tombent de ses yeux (Actes 9.18) et il renonce au pacifisme, qu'il juge impuissant devant la montée des totalitarismes. En 1938, le pacte de Munich, avec l'abandon de la Tchécoslovaquie par la France et le Royaume-Uni, lui brisent le cœur.

La lourde défaite de la France en 1940 marque un tournant dramatique dans sa vie. Le Conseil œcuménique des Églises de Genève et la Fédération protestante de France le nomment aumônier en chef des réfugiés et prisonniers protestants dans les camps d'internement de la zone sud. Il est aussi nommé au Comité de coordination de Nîmes, qui réunit des groupes caritatifs non gouvernementaux, chrétiens et juifs, français et internationaux, dont il deviendra en 1942 le président. Ayant quitté la propriété de sa mère, à Cournonterral, trop éloignée de la gare de Montpellier où il se rend à bicy-

* * Maître de conférences (er) Université Paul Valéry Montpellier III

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 1 – Le pasteur Toureille,
cliché datant probablement des années 40.
(collection particulière)

clette, Toureille installe sa grande famille à Lunel le 11 octobre 1941. La petite ville a été choisie pour sa gare « sur la grand ligne entre Nîmes et Montpellier » et aussi pour son collège « où nos enfants pourront suivre leurs cours normalement » [3].

Voici comment la biographe Tela Zasloff présente l'enchaînement qui propulse le pasteur dans la clandestinité :

« Dans un premier temps, ces missions étaient tout à fait reconnues et encouragées par le gouvernement de Vichy qui était débordé par la vague de réfugiés, en provenance du nord et de l'est de l'Europe, et des Espagnols qui étaient repoussés par les Allemands vers la zone sud. Comme les mesures répressives des autorités de Vichy et des Allemands contre les réfugiés, en particulier contre les Juifs, ne cessaient de se durcir, et comme les camps de détention devenaient clairement des camps de déportation et des lieux mortifères, les missions caritatives se transformèrent en missions salvatrices. Les priorités changèrent : améliorer les conditions de vie, certes, mais surtout sauver des vies et aider les personnes à échapper aux trains de la mort. Toureille commença à mener des actions clandestines, en intervenant de façon audacieuse auprès du gouvernement de Vichy, en aidant les évadés à se cacher, en fabriquant de faux papiers d'identité, y compris des certificats de baptême, et en organisant des routes d'évasion et des points de relais vers la Suisse et l'Espagne » [4].

Pour découvrir le quotidien du discret pasteur à Lunel en ces arides années de guerre (il n'a aucun rôle officiel au temple de la petite ville, ses voisins les plus proches le soupçonnent même de sentiments pro-allemands car il cache bien son jeu), reportez-vous à *Histoire d'un Juste.* Je veux simplement ici faire revivre, jour par jour, heure par heure, les émotions d'un Lunellois, ses craintes devant les exactions commises, sa satisfaction devant la déroute de l'ennemi, sa rancœur face aux bombardements ratés de l'aviation anglo-américaine, et enfin sa joie de voir sa famille réunie, et de vivre avec elle ces semaines historiques de l'été 1944 lorsque sonna enfin à Lunel l'heure de la Libération.

Grâce à l'amabilité des descendants Toureille [5], j'ai pu consulter l'original du journal tenu par le pasteur pendant les trois dernières semaines de l'occupation de la ville. Ce document se présente sur une seule « pelure » [6] dactylographiée en simple interligne recto-verso ; il s'agit sans doute d'une synthèse rédigée *à posteriori* à partir de notations faites au jour le jour, pendant que se déroulaient les évènements.

Ceci explique sans doute pourquoi le pasteur a choisi de faire commencer le processus de libération de la ville dès le soir du dimanche 13 août. Toureille note en effet :

« Des troupes allemandes commencent à défiler, nuit et jour, sous nos fenêtres. Elles vont vers Arles et Nîmes. »

La famille Toureille occupe tout le premier étage, plus une chambre au second, d'un bel immeuble du XIX^{e} siècle au 36 bd de Strasbourg (aujourd'hui le 224) ; les fenêtres donnent sur le « grand chemin », axe reliant Montpellier à Nîmes où passe toute la circulation routière ; le lieu était idéal pour un observateur avisé. Ces troupes d'occupation qui « commencent à défiler » ne sont pas (ou pas encore) en déroute. Il semble bien qu'en reprenant ses notes le 3 septembre et les dactylographiant, Toureille a pensé que les mouvements de troupes plus ou moins habituels qu'il percevait n'étaient que les prémices de la débandade qu'il devait constater par la suite. Toureille comme la population de Lunel ne recevront la bonne nouvelle du second débarquement que le mardi 15 août ! Date confirmée par le récit que fait Jean Hugo de la libération de Lunel dans *Le Regard de la mémoire*, pages 492 à 501. **(Fig. 2)**

C'est justement ce jour-là que commence le début du véritable repli tactique de la Wehrmacht vers Lyon, ordonné le matin même de Koenigsberg par Hitler :

« Les Allemands continuent à défiler. Pour les regarder la foule s'amasse sur la place Denfert-Rochereau. »

Ce spectacle offert aux Lunellois durera une bonne dizaine de jours mais dès le 20 août, le désordre s'installe :

« La retraite allemande s'accentue très fortement. À 10 heures, les services allemands des chemins de fer évacuent la gare de Lunel. Dans l'après-midi, d'interminables colonnes d'autos, venues de la Haute-Garonne, passent. La Gestapo de Toulouse s'arrête un moment sous nos fenêtres, par suite d'une panne. Elle est accompagnée de la Milice Française de Toulouse. Un lieutenant de ladite Milice, abat près du Pont de Vesse, un romanichel de Lunel qui avait ramassé un révolver sur la route et lui vole son portefeuille avec 40 000 francs. »

Nous possédons sur la victime d'intéressantes informations supplémentaires, fournies par Marc Toureille, fils du pasteur et gestionnaire des archives familiales aux États-Unis :

« Ce Gitan de Lunel était François Pascucci. Il avait 47 ans. Lunel avait été sélectionné par les autorités comme lieu de résidence forcée pour les Gitans comme premier point de rassemblement avant leur internement et déportation. Par bonheur pour eux et pour des raisons inconnues ni l'internement ni la déportation ne s'étaient concrétisés. Contrairement à la majorité des Gitans, la famille Pascucci avait abandonné la vie de forains et s'était installée à Lunel avant la guerre. Ils géraient avec succès une entreprise de ferraille et étaient connus et respectés de tous. »



Fig. 2 – L'immeuble du boulevard de Strasbourg à Lunel, où habitait la famille Toureille (cliché de Christine Garcia-Paut)

Il faut faire remarquer que l'assignation à résidence des gitans n'avait pas été l'œuvre de Vichy ; c'est le gouvernement de la Troisième République qui l'avait créée par le décret-loi du 6 avril 1940 et une circulaire du ministre de l'Intérieur.

Toureille s'intéresse assidûment à ce défilé incessant et constate lors de la journée du 23 août une nette recrudescence des arrivages ; il en note soigneusement l'origine, que lui fournissent les numéros des plaques d'immatriculation des véhicules :

« Les convois de l'Armée allemande en déroute ont défilé sans arrêt. Véhicules de toutes sortes : autos militaires et civiles – (autocars et petites voitures) voitures à chevaux de tous genres (même un corbillard et des voitures de voirie), voitures à bras, poussettes et voitures d'enfants, motos et vélos volés). Venues de la Haute-Garonne, Garonne, Lot et Gne., Tarn et Gne., Tarn, Ariège, Aude, Hérault (Béziers et Sète), Pyr. Or. On a même remarqué des voitures de la Manche et du Calvados, dont une de Falaise.

Parmi les convois allemands, quelques voitures de miliciens, hommes, femmes et enfants.

Parmi les troupes allemandes, on remarque des russes et surtout des asiatiques (dits *kalmouks*) [7]. Certains soldats allemands sont exténués et avancent avec peine, sur les vélos sans pneus ou à pied. Ils ne chantent plus : "*Olahi ! Olahi - Haho*" ou "*Die sechste Kompagnie*" [8]. Leur déroute est pire que la nôtre en mai-juin 1940. Je me sens bien vengé de cela !

De 10 h à 12 h, on passe dans les maisons pour chercher vélos, voitures et chevaux. On annonce qu'on va faire sauter la gare. On a mis le feu à un train allemand de munitions, stationné sur la voie entre la gare de Lunel et le pont du Vidourle, près du domaine de Viala. À 16 h, le dernier grand convoi allemand s'ébranle ; un général allemand d'artillerie en surveille le départ. »

Rappelons que Toureille est un excellent germaniste ; il n'aura eu aucun mal à comprendre les ordres du général. Mais le spectacle du déferlement continue. Le lendemain, jeudi 24 août, passent les inévitables « retardataires allemands… en convoi, à 8 h. À 13 h une auto avec 5 officiers est arrêtée par les F.F.I. au Pont de Lunel. La municipalité est remplacée par un comité de la libération, présidé par M. Fernand Perier (*sic*), [9] boulanger. »

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Les évènements se bousculent alors à Lunel ; tout l'appareil d'état de Vichy est en train de s'écrouler dans l'Hérault et le délicat processus du changement de régime est en marche à Lunel ; il s'agit, et ce n'est pas chose facile, de rétablir la démocratie. Il sera sans doute utile de rappeler que le dernier maire de Lunel, Hippolyte Valentin, élu le 4 juillet 1935, avait été écarté par Vichy et remplacé le 9 juin 1941 par un certain Raymond Fraisse ; c'est donc Fraisse qui vient d'être destitué par un résistant lunellois, Ernest Périer, récemment devenu président du Comité local de Libération de Lunel dans sa délibération du 21 août. Or, quand sont organisées les premières élections municipales d'après-guerre, dès le premier tour (26 avril 1945), à la surprise générale, Ernest Périer, qui a fait fonction de maire de Lunel par intérim pendant huit mois, n'obtient qu'un faible nombre de suffrages et renonce à se présenter au second tour ; par contre l'un des deux vice-présidents du Comité de Libération, Jules Agnély obtient le plus grand nombre de voix, et il a toutes les chances d'être élu maire à l'issue du second tour (13 mai 1945). Coup de théâtre au second tour : un entrepreneur de transports, Bruno Brunel, absent du premier tour, se présente sur une nouvelle liste et rafle la mise. Il devient le premier maire d'après-guerre dans la cité des *Pescalunes*. Mais dès le 18 mai 1945, Jules Agnély, René Benoit, et trois autres élus de l'ex-Comité de Libération écrivent au Préfet de l'Hérault pour donner leur démission collective : ils s'y plaignent de « manœuvres » et qu'il est de leur devoir de se« retirer d'un Conseil Municipal élu de la façon la plus équivoque » [10].

Mais revenons au vendredi 25 août 1944 :

« Le grand calme qui règne nous étonne. Mais la Radio anglaise nous annonce le prochain passage de deux régiments allemands à redouter. À 11 h, des avions alliés mitraillent la gare de marchandises qui brûle depuis hier.

Un peu avant midi, l'aviation anglo-américaine bombarde, sans succès, le Pont de Lunel : 5 morts et des blessés. »

Admirons l'ironie de Toureille devant les bavures des bombardements alliés de ce matin-là… Une gare qui brûle n'a pas besoin d'être mitraillée, et comment pardonner ces morts et ces blessés au Pont de Lunel, alors que la cible est manquée ?

« Grosse explosion du train allemand de munitions ; sept vitres sont cassées chez nous. »

La belle-sœur de Marc Toureille, Arlette Gauthier, a donné après-guerre la version suivante de cet évènement :

« Les Allemands fuyaient à bord d'un train de munitions, tiré par une vieille locomotive qu'ils avaient trouvée dans un dépôt ferroviaire. Cette locomotive tomba en panne en pleine gare de Lunel, le 22 août 1944. Les Allemands donnèrent l'ordre de faire sauter le train en plein milieu de la gare, ce qui aurait fait exploser la ville. Deux cheminots de Lunel, Monsieur Marignan, ingénieur, et Monsieur Couronne, conducteur, décidèrent qu'ils pourraient tenter quelque chose. En plein jour, à la faveur de la confusion due aux bombardements et aux incendies qui ravageaient des immeubles, ils coupèrent les lignes téléphoniques et montèrent à bord de la locomotive. Ils la réparèrent aussi bien que possible, en se servant de pièces prélevées sur de vieilles locomotives dans la rotonde. Ils mirent du charbon dans la locomotive, firent actionner la vapeur et le train quitta la gare en direction de Nîmes. Quelques kilomètres plus loin, le train atteignit le Mas de Viala, propriété de la famille Bruneton. Par bonheur, il n'y avait personne au Mas à ce moment-là. Les deux hommes savaient que la locomotive ne pourrait pas aller plus loin. Ils sautèrent du train et s'enfuirent se cacher dans les vergers et la garrigue. Ils furent poursuivis par les Allemands, mais ceux-ci ne les rattrapèrent pas. Les Allemands firent sauter le train. Cela donna lieu à une explosion terrifiante qui causa d'énormes dégâts au Mas et déclencha un incendie qui brûla pendant plusieurs jours. De nombreuses fenêtres de Lunel furent brisées par cette explosion. M. Marignan est mort il y a bien longtemps. Monsieur Couronne n'était pas originaire de Lunel et nous n'avons aucune idée de ce qui lui est arrivé. »

Belle illustration de l'incertitude du témoignage humain : si Arlette Gauthier identifie correctement le premier courageux cheminot (Eugène Marignan), elle se trompe sur le nom du second ; il s'agissait en réalité d'Antonin Arnaud, le grand-père de Claude Arnaud, maire de Lunel de 2001 à 2020.

Mais revenons au 25 août, pour lequel Toureille note :

« Les F. F. I. locaux font sauter le Pont de Lunel. »

Le samedi 26 août, le pasteur ne se prive pas de critiquer une nouvelle fois avec acrimonie l'imprécision des bombardements alliés :

« Dans la matinée, l'aviation anglo-américaine mitraille la gare de Lunel.

À 11h, l'aviation anglo-américaine bombarde, avec succès, le Pont de Lunel : nombreux dégâts aux environs. Neuf morts et des blessés. Parmi les morts, M. Bonnard, trésorier du conseil presbytéral de l'église de Lunel. »

Sur ce même sujet des bombardements alliés dans la région, voici le témoignage de Marc Toureille recueilli après la guerre :

« À la fin, les FFI firent sauter le Pont de Lunel pour que l'armée de l'air américaine ne le bombarde pas une troisième fois. Elle l'avait complètement manqué deux fois, mais en faisant plusieurs victimes, des civils. Ces deux fois, l'aviation alliée l'avait bombardé quelques jours après la retraite des Allemands et donc, à un moment où le pont avait perdu toute valeur stratégique. Quelle belle preuve de la bêtise de la guerre ! »

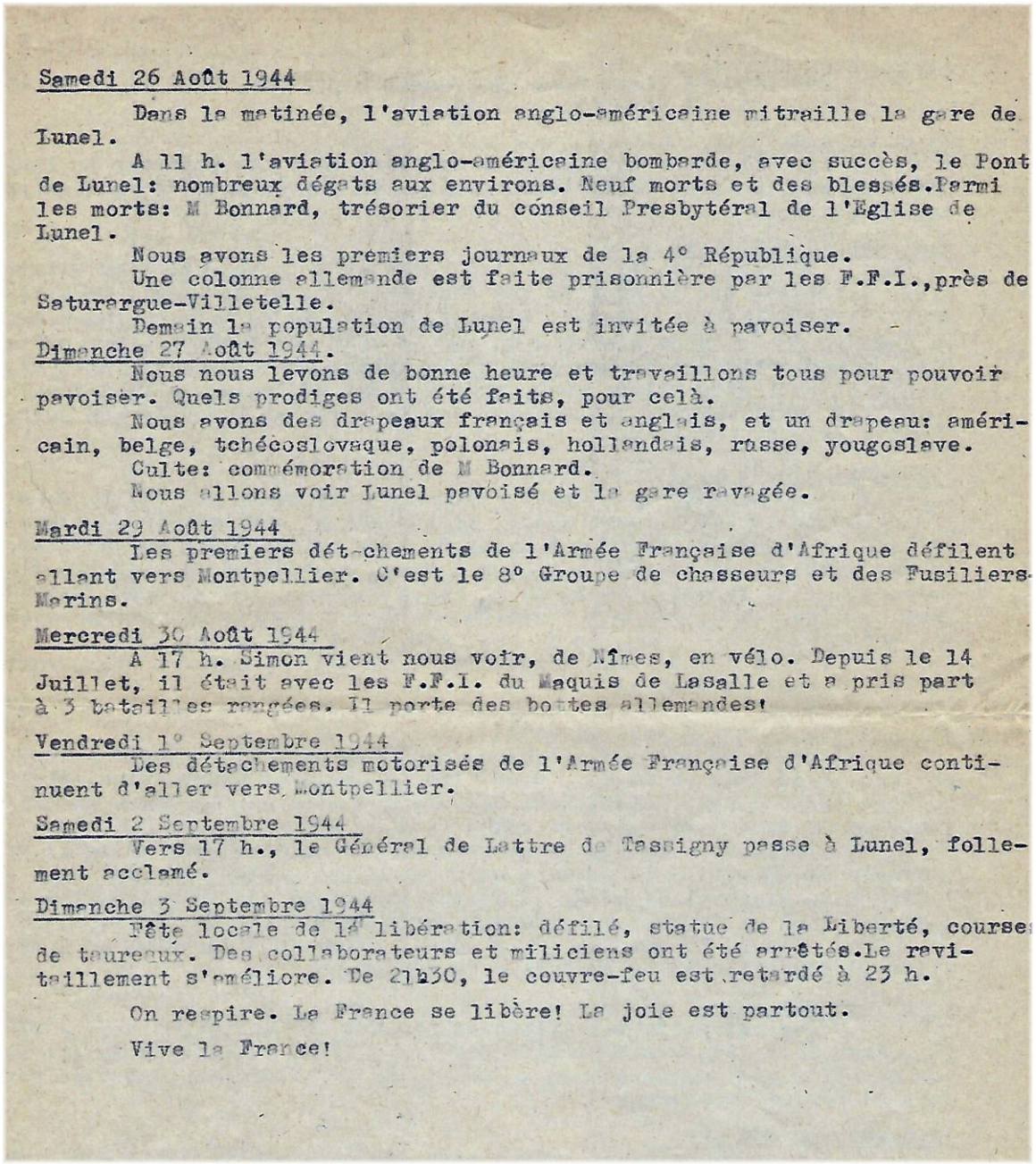
Toujours le 25 août, Toureille ajoute :

« Nous avons les premiers journaux de la 4e République. »

En effet, les organes locaux de la presse vichyste *Le Petit Méridional* et *L'Éclair* sont supprimés le 23 août par le nouveau Commissaire de la République Jacques Bounin, dès sa prise de fonction à Montpellier. Du 23 au 27 août paraissent 4 numéros du journal *L'Information du Languedoc* publié par le Comité Régional de Libération. Puis, le 27 août paraissent les premiers numéros de *Midi Libre*, journal du Mouvement de Libération National (MLN) et de *La Voix de la Patrie*, journal du Front National (Parti communiste à l'époque).

Et le pasteur signale :« Une colonne allemande est faite prisonnière par les F.F.I. près de Saturargues-Villetelle. Demain, la population de Lunel est invitée à pavoiser. »

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Samedi 26 Août 1944

Dans la matinée, l'aviation anglo-américaine mitraille la gare de Lunel.

A 11 h. l'aviation anglo-américaine bombarde, avec succès, le Pont de Lunel: nombreux dégats aux environs. Neuf morts et des blessés.Parmi les morts: M Bonnard, trésorier du conseil Presbytéral de l'Eglise de Lunel.

Nous avons les premiers journaux de la 4° République.

Une colonne allemande est faite prisonnière par les F.F.I.,près de Saturargue-Villetelle.

Demain la population de Lunel est invitée à pavoiser.

Dimanche 27 Août 1944.

Nous nous levons de bonne heure et travaillons tous pour pouvoir pavoiser. Quels prodiges ont été faits, pour celà.

Nous avons des drapeaux français et anglais, et un drapeau: américain, belge, tchécoslovaque, polonais, hollandais, russe, yougoslave.

Culte: commémoration de M Bonnard.

Nous allons voir Lunel pavoisé et la gare ravagée.

Mardi 29 Août 1944

Les premiers détachements de l'Armée Française d'Afrique défilent allant vers Montpellier. C'est le 8° Groupe de chasseurs et des Fusiliers-Marins.

Mercredi 30 Août 1944

A 17 h. Simon vient nous voir, de Nîmes, en vélo. Depuis le 14 Juillet, il était avec les F.F.I. du Maquis de Lasalle et a pris part à 3 batailles rangées. Il porte des bottes allemandes!

Vendredi 1° Septembre 1944

Des détachements motorisés de l'Armée Française d'Afrique continuent d'aller vers Montpellier.

Samedi 2 Septembre 1944

Vers 17 h., le Général de Lattre de Tassigny passe à Lunel, follement acclamé.

Dimanche 3 Septembre 1944

Fête locale de la libération: défilé, statue de la Liberté, course de taureaux. Des collaborateurs et miliciens ont été arrêtés.Le ravitaillement s'améliore. De 21h30, le couvre-feu est retardé à 23 h.

On respire. La France se libère! La joie est partout.

Vive la France!

Fig. 3 – La dernière page du tapuscrit du pasteur Toureille (collection particulière)

Le dimanche 27 août, la communauté protestante pleure son conseiller presbytéral et les Lunellois pavoisent avec des drapeaux de fortune aux couleurs de toutes les nations alliées.

« Culte : commémoration de M. Bonnard. Nous allons voir Lunel pavoisé et la gare ravagée. »

C'est le mardi 29 que « les premiers détachements de l'Armée française d'Afrique [11] défilent allant vers Montpellier. C'est le 8e groupe de chasseurs et des fusiliers-marins. »

Le mercredi 30 août :

« À 17 h, Simon [12] vient nous voir, de Nîmes, en vélo. Depuis le 14 juillet, il était avec les F.F.I. du maquis de Lasalle [13] et a pris part à 3 batailles rangées. Il porte des bottes allemandes. »

« Le 2 septembre, vers 17 h le Général de Lattre de Tassigny passe à Lunel, follement acclamé. »

Et enfin, le dimanche 3 septembre :

« Fête locale de la libération : défilé, statue de la Liberté [14]. Course de taureaux. Des collaborateurs et miliciens ont été arrêtés. »

C'est sur cette dernière image d'une ville qui fait la fête et qui traque ses « collabos » que Toureille referme son journal. **(Fig. 3)**

Le pasteur ne révèle pas ici ce qu'il pense des tristes dérapages qui ont suivi, à Lunel comme ailleurs en France, le départ des occupants nazis, mais il lui est arrivé plus tard de se prononcer sur le sujet à sa façon : par exemple, pour bien

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

marquer son opposition aux pulsions dictées par le ressentiment envers l'ennemi, il n'a pas hésité, après la fin de la guerre, à se porter volontaire auprès des prisonniers allemands rassemblés dans les camps de la région ; car on a tendance à l'oublier, la plupart de ces camps créés par la Troisième République pour y accueillir les réfugiés de la guerre civile en Espagne, après avoir été largement réutilisés par le régime de Vichy, furent à nouveau mis en service brièvement après-guerre pour des collaborateurs et des prisonniers allemands [15].

NOTES

1. ZASLOFF, 2003
2. Traduction de Nada Perkovic-Allouche, PULM, Collection Histoire et sociétés, 282 p.
3. Idem, p. 157.
4. Idem, p. 22.
5. Je remercie tout particulièrement Mme Christine Garcia-Paut, petite-fille du pasteur Toureille.
6. Les bien nommées "pelures" étaient des sortes de fins papiers calque permettant de créer plusieurs copies d'un document dactylographié.
7. La Wehrmacht, à court d'effectifs d'occupation en France a été obligée d'enrôler de force certains prisonniers faits sur le front russe, d'où la présence ici des Kalmouks, et ailleurs dans la région d'Arméniens. Ces supplétifs avaient eux-mêmes été enrôlés de force par les soviétiques ; l'une des missions de l'équipe Jedburgh parachutée en 1944 à Barre-des-Cévennes était de faire déserter les bataillons arméniens, mission brillamment accomplie par le major Sharp. Voir le témoignage de Janet Teissier du Cros dans *Le Chardon et le bleuet*, p. 404 et 405, Rouergue, 2017.
8. D'après Marc Toureille, « *Die beste Kompagnie*, chant militaire de la Wehrmacht, résonnait trop souvent, comme tant d'autres. Chaque groupe modifiait les paroles avec celles qui identifiaient leur unité. Le premier groupe chantait "Die erste K", le second, "Die zweite K", et ainsi de suite. Ma mère nous disait que le soldat allemand était obligé de chanter en marchant pour l'empêcher de réfléchir. »
9. Toureille se trompe ; il s'agissait en fait d'Ernest Périer, résistant, président du Comité local de Libération de Lunel, qui venait à peine de se constituer.
10. Arch. Dép. Hérault, 31 W 103.
11. Ce que Toureille appelle Armée française d'Afrique est en réalité l'Armée B, rebaptisée I[ère] Armée française le 19 septembre 1944, qui sera connue plus tard sous le nom de Rhin et Danube. Elle est commandée par le général de Lattre de Tassigny, ancien chef de la 16[e] région militaire à Montpellier.
12. Simon, âgé de 19 ans en 1944, était l'aîné des cinq enfants de Délie et Pierre-Charles Toureille.
13. Voir l'autobiographie d'Herbert Steinschneider, *Réfugié et résistant*. Sous le pseudonyme de Pierre Séguy, Herbert Steinschneider, alors pasteur proposant avait passé 6 mois à Lasalle et était présent en août 1944 lors de l'accrochage avec les Waffen SS, au Château de Cornély. Les chemins de Steinschneider et de Toureille se sont croisés à Montpellier pendant la guerre et à Washington, DC après-guerre.
14. Les Lunellois célèbrent alors le retour de leur statue de la Liberté de Bartholdi, qui avait été réquisitionnée par les Allemands, mais fut heureusement récupérée avant d'être fondue.
15. DUGUET, 2015.

Bibliographie

BAILLY, 1993 : BAILLY (Jacques-Augustin), *La Libération confisquée, le Languedoc 1944-1945,* Paris, Albin Michel, 1993.

BOULADOU, 1992 : BOULADOU (Gérard)*, L'Hérault dans la Résistance : 1940-1944,* Nîmes, Lacour, 1992.

BOURDERON, 1974 : BOURDERON (Roger), *Libération du Languedoc méditerranéen*, Paris, Hachette, 1974.

CHAUBIN, 2015 : CHAUBIN (Hélène), *L'Hérault dans la guerre, 1939-1945,*Clermont-Ferrand, De Borée, 2015, 392 pages.

CHEVASSUS-AU-LOUIS, 2011 : CHEVASSUS-AU-LOUIS (Nicolas), *Le Midi en Résistance*, Villeveyrac, Le Papillon Rouge Éditeur, 2011, 288 pages.

DUGUET, 2015 : DUGUET (LAURENT), *Incarcérer les collaborateurs. Dans les camps de la Libération, 1944-1945,* Paris, Vendémiaire, 2015, 352 pages

GALAUD, 1995 : GALAUD (Jean-Philippe), *Lunel pendant la Deuxième Guerre mondiale*, mémoire de maîtrise, Université Paul Valéry Montpellier III, 1995.

HUGO, 1983 : HUGO (Jean), *Le Regard de la mémoire*, Actes Sud, 1983.

SAGNES, 1986 : SAGNES (Jean), *L'Hérault dans la guerre, 1939/1945*, 42120 Le Coteau, Horvath, 1986.

STEINSCHNEIDER, 2018 : STEINSCHNEIDER (Herbert), *Réfugié et résistant*, (traduction de l'anglais et préface d'Évelyne Brandts), Maisons-Laffitte, éditions Ampelos, 2018

TEISSIER DU CROS, 2017 : TEISSIER DU CROS (Janet), *Le Chardon et le bleuet*, Arles, éditions du Rouergue, 2017.

VÉDRINES, 2007 : VÉDRINES (Jean-Pierre), *Lunel dans la guerre (1939-1945). Vie quotidienne sous l'occupation,* Montpellier, Université du Tiers Temps, collection Mémoire d'Oc, 2007.

ZASLOFF, 2003 : ZASLOFF (Tela), *A Rescuer's Story. Pastor Pierre-Charles Toureille in Vichy France,* Madison, The University of Wisconsin Press, 2003, 272 pages.

ZASLOFF, 2019 : ZASLOFF (Tela), *Histoire d'un Juste. Le pasteur Pierre-Charles Toureille dans la France de Vichy*, (traduction de Nada Perkovic-Allouche), Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, Collection Histoire et sociétés, 2019, 282 pages.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Histoire, arts et littérature

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Peintres et félibres rouges au bord du Lez

*Rose BLIN-MIOCH**

Résumé :
Les lettres (1876-1877) de la félibresse rouge, Lydie Wilson de Ricard nous entraînent au bord du Lez avec les peintres Eugène Baudoin et Jules Laurens, avec sa sœur Jeanne Wilson, l'Albeto du poète audois Auguste Fourès qui était aussi un bon caricaturiste. Elles nous permettent également de croiser d'autres peintres félibres, le couple Salles Wagner installé à Nîmes et le Montpelliérain Édouard Marsal, et ainsi découvrir un pan de l'association fondée par Mistral pour le renouveau de la langue.

Mots-clés :
Félibres rouges, Montpellier, fleuve Lez, Lydie de Ricard, Louis-Xavier de Ricard, Auguste Fourès, Jeanne Wilson, Eugène Baudouin, Jules Laurens.

Abstract:
The letters (1876-1877) of the left-wing sympathiser, Lydie Wilson de Ricard, lead us to the River Lez with the painters Eugene Baudoin and Jules Laurens, with her sister Jeanne Wilson, the Albeto (sweetheart)of the Audois poet Auguste Fourès who was also a good cartoonist. They also allow us to meet other painters, the couple Salles Wagner living in Nîmes and the Montpellier Édouard Marsal, and thus discover a part of the association founded by Mistral for the renewal of the language.

Keywords:
Revolutionary Felbrigits; Felibriges, Montpellier, Lez River, Lydie de Ricard, Louis-Xavier de Ricard, Auguste Fourès, Jeanne Wilson, Eugene Baudouin, Jules Laurens.

Resumit :
Las letras (1876-1877) de la felibressa roge, Lidia Wilson de Ricard nos entraïnan sus las broas del Lez amb los pintres Eugène Baudoin e Jules Laurens, amb sa sore Jeanne Wilson, l'albeto del poèta audenc August Forès que foguèt tanben un caricaturista del bels. Nos permeton de rescontrar de pintres felibres, lo parelh Salles-Wagner que viu a Nimes e lo clapassian Édouard Marsal, e aital de descubrir un costat del Felibrige fondat per Mistral per lo reviscol de la lenga.

Noms-claus :
Felibres roges, Montpelhièr, ribièra Lés, Lidia Wilson de Ricard, Loís-Savièr de Ricard, August Forés, Jeanne Wilson, Eugèni Baudouin, Juli Laurens.

Introduction

« Hier, au crépuscule, je t'ai visitée, Rivière. - Au bas de la pente rocheuse et herbue tu luisais, claire comme un œil ; et la hauteur opposée, arrondie et frangée de sapins reflétés, se bombait sur le couchant pâle » [1]. Cet extrait qui débute « La petite île », prose poétique du recueil posthume *Au bords du Lez*, titre choisi avant la mort de l'auteure, montre l'influence des paysages du fleuve sur les écrits de Lydie Wilson de Ricard (1850-1880). Cette parisienne d'origine flamande et écossaise s'est installée à Montpellier avec son mari Louis-Xavier de Ricard après leur mariage en 1873. Dès 1876, elle est membre du Félibrige, tout comme son mari et le poète audois Auguste Fourès avec lesquels elle va fonder les félibres républicains qui seront ensuite appelés félibres rouges, par opposition au félibrige « blanc » autour de Mistral son créateur en Provence en 1854. En 1875 et 1876, les Ricard habitent le Mas du Diable à Castelnau Le lez ; à la fin de la deuxième année, ils déménagent au plan des Quatre Seigneurs. Isolé sur une colline surplombant le Lez, le Mas du Diable qui avait été immortalisé au début du siècle par Jean-Marie Amelin [2] (1785-1858) accueille des visiteurs montpelliérains ou de passage qui font partie des connaissances du couple et parmi eux des dessinateurs et des peintres. Nous avons trouvé leurs noms dans la correspondance de Lydie Wilson de Ricard, en particulier celle que Louis-Xavier de Ricard a fait paraître en 1896 dans le *Montpellier Républicain* [3]. Ceux-ci sont soit Félibres, soit membre de l'association méridionale La Cigale de Paris, dont le couple est co-fondateur avec le peintre originaire de Mont-

* Docteure en langues Romanes spécialité occitan

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 1 – Le mas du diable, vu par Amelin vers 1822/1839. Le bâtiment est alors ruiné. (Médiathèque de Montpellier)

pellier Eugène Beaudoin (1842-1893). Nous ferons donc connaissance avec ce dernier, mais également avec Édouard Marsal (1845-1929), Jules Salles de Nîmes et Adélaïde Salles Wagner (Dresde 1825-Paris 1890), Jules Laurens (1825-1901). L'année 1875 est celle où paraît pour la première fois le mot « impressionnisme » dont Frédéric Bazille, lui aussi peignant au bord du Lez, a été un précurseur. Les lettres de Lydie évoquent les visites célèbres comme celle de Corot et Louis Français en compagnie de Jules Laurens.

Nous trouvons une autre peintre dans ces lettres, très proche de Lydie, sa sœur Jeanne Wilson à qui elle donne des conseils et que nous voyons à l'œuvre. Très proche du poète audois Auguste Fourès, l'échange épistolaire se double d'un échange de dessins, Fourès étant aussi un très bon auto-caricaturiste. Les Wilson-Ricard sont alors installés au plan des Quatre Seigneurs à Montpellier près d'un autre cours d'eau, la Lironde. Lydie qui a choisi la poésie, tout en ayant étudié la peinture, se fait également critique d'art à propos des tableaux de Baudouin et nous comparerons ses critiques à celles de Jules Troubat (1836-1914) dans Plume et Pinceau, journal édité à Paris et présentant les tableaux exposés dans les Salons de la capitale.

Le Mas du Diable

Laissons tout d'abord Louis-Xavier de Ricard présenter le Mas du Diable à Edgar Quinet [4], son « Maître » [5] dans une lettre du 4 novembre 1874 [6]. **(Fig. 1)** Le couple vient d'y emménager et y passera deux ans :

« J'ai changé de domicile ; j'habite maintenant non loin de Montpellier, à [*sic*] un petit village dans une situation charmante, Castelnau s/le Lez. Notre maison, qui n'a rien de fantastique cependant, s'appelle Le Mas du Diable. Nous sommes à demie-côte d'une montée d'où nous voyons en bas le joli cours d'eau du Lez, dans un fond boisé, et à l'horizon des montagnes, trois ou quatre étages de montagnes, le prolongement des Cévennes : et de l'autre côté des collines pittoresques au milieu desquelles on aperçoit Montpellier. Nous sommes sur les ruines d'une ancienne ville romaine nommée Substantion et notre mas qui n'est éloigné de la ville que d'une demi-heure, est entouré de vignes, parsemés [*sic*] d'oliviers, de 2 hectares à peu près qui nous appartiennent. Nous louons le tout 600 F par an. Le Mas n'est pas un château : c'est une vraie maison rustique bonne pour nous et nos hôtes : mais assez vaste, et si cette rusticité ne vous effrayait pas, je vous dirais bien que l'année prochaine, si vous venez dans le midi, de nos côtés, il y aurait ici pour vous une hospitalité grossière mais franche et heureuse de vous recevoir ».

Ajoutons que le Mas du Diable est alors la propriété « d'un excellent homme, proscrit du 2 décembre, Mr Maurin » [7], cette location s'est peut-être faite par l'intermédiaire de Jules Troubat dont le père fut emprisonné en 1851 avec quelques 300 autres Montpelliérains [8].

Ce mas est déjà présent sur les plans napoléoniens conservés aux Archives Départementales de l'Hérault [9]. Il se situait alors à l'écart du chemin qui allait de Castelnau à

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

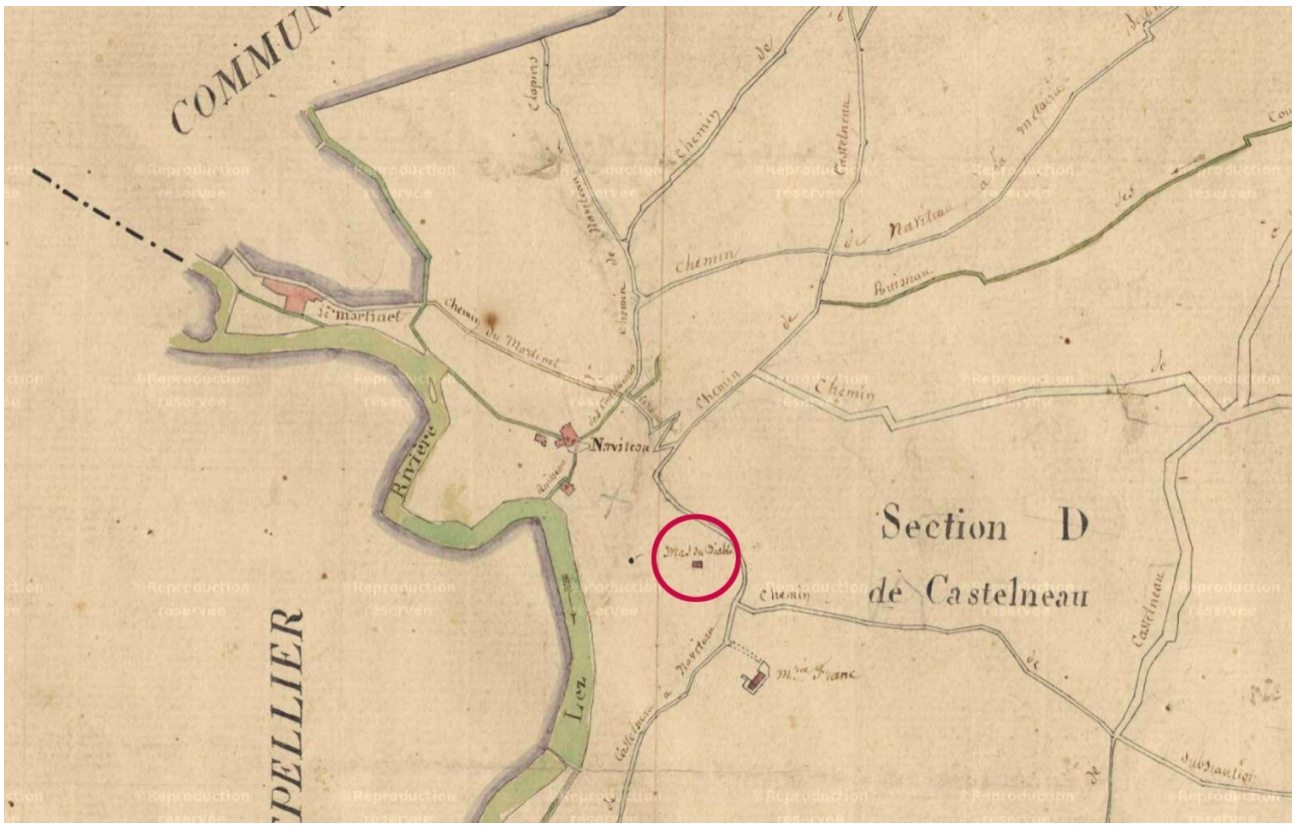


Fig. 2 – Situation du mas du diable, selon le cadastre napoléonien de Castelnau-le-Lez (ADH 3 P 3485)

Naviteau, moulin où demeuraient ses plus proches voisins avec, vers le village, le Mas Franc. La colline sur laquelle il est édifié et qui surplombe le Lez est alors à l'extérieur du village au dessus de la route de Clapiers, qui suit le fleuve et qui a été tracée une vingtaine d'années auparavant en 1852. Cette colline, avec sa voisine la Gardi, constitue l'antique cité de Sextantio, ancêtre de Castelnau le Lez [10]. Il s'agit d'un oppidum pré-romain qui révéla par la suite aux archéologues de nombreux vestiges. Le nom romain de Sextantio est devenu au Moyen-Âge Substantion, mais ne désigne plus que quelques parcelles du plan cadastral où gît l'oppidum abandonné.

Sur l'autre rive du Lez, face au Mas, le rocher de Substantion qui a donné son nom à une légende, revisitée par l'Abbé Jean-Baptiste Castor Fabre au XVIII[e] siècle. Selon celle-ci, le Lez s'ouvrirait la nuit de la St Jean laissant accéder à l'intérieur du rocher dans le lit du fleuve à des trésors... Mais aux douze coups de minuit le rocher se referme… Nous sommes alors à l'approche du centenaire de la mort de l'abbé, ce qui constitue un attrait supplémentaire pour l'endroit. C'est à partir de cette maison rustique que Lydie Wilson de Ricard va découvrir le Lez où elle accompagnera les visiteurs pour des promenades au bord de l'eau et dans les bois du nord de Montpellier :

« Nous sommes allés tous ensemble faire un grand tour au bord du Lez, Nous sommes rentrés par Naviteau et, traversant l'écluse qui ne coulait pas, nous avons escaladé et parcouru toute la corniche de rochers, que tu ne connais pas, jusqu'à la Valette » [11]. **(Fig. 2)**

Les peintres dans les lettres

Parmi les visiteurs du Mas du Diable citons Eugène Baudouin, qui était alors un proche du couple ; ainsi est-il présent dans deux lettres écrites par Lydie à sa sœur en date du 26 août et du 28 septembre 1876. Dans cette dernière, Lydie explique qu'il est venu accompagné de Grousset Bellory [12] une autre fois de Jules Laurens et à cette occasion sont nommés Camille Corot [13] et Louis Français [14]. Autre visiteur de marque, Jules Troubat, Montpelliérain vivant à Paris et ancien secrétaire de Sainte Beuve, qui est aussi critique d'art et un correspondant des Ricard-Wilson [15], de même que des journaux locaux. Dans une lettre de Lydie à sa mère publiée également en 1896, nous trouvons les noms de Mme Jules Salles et de son mari. Dans d'autres lettres à sa sœur, il s'agit de formation, de Maîtres envisagés pour Jeanne Wilson, sont alors cités Rapin et Anatole Henri de Baulieu et à cette occasion elle fait référence à Eugène Delacroix. Nous n'oublierons pas le peintre dessinateur montpelliérain Édouard Marsal, bien qu'il ne soit pas présent dans les lettres : il a réalisé le portrait de Louis-Xavier de Ricard, jeune, publié lors de l'inauguration de son cénotaphe au Cimetière St Lazare de la ville en 1932 **(Fig. 3)** et a publié à Montpellier en 1878 *Las Obras lengadoucianas de J.-B. Favre curat de Celanova*, dont « Le trésor de substantion ». Parmi ces dessinateurs le correspondant de Lydie de l'année 1876-1877 Auguste Fourès et Jeanne Wilson qui travaille à être peintre.

L'ensemble des lettres de Lydie Wilson de Ricard se situent dans une période charnière pour le félibrige languedocien qui ne se formera qu'après l'adoption des nouveaux statuts de l'association lors de la Sainte Estelle d'Avignon en

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

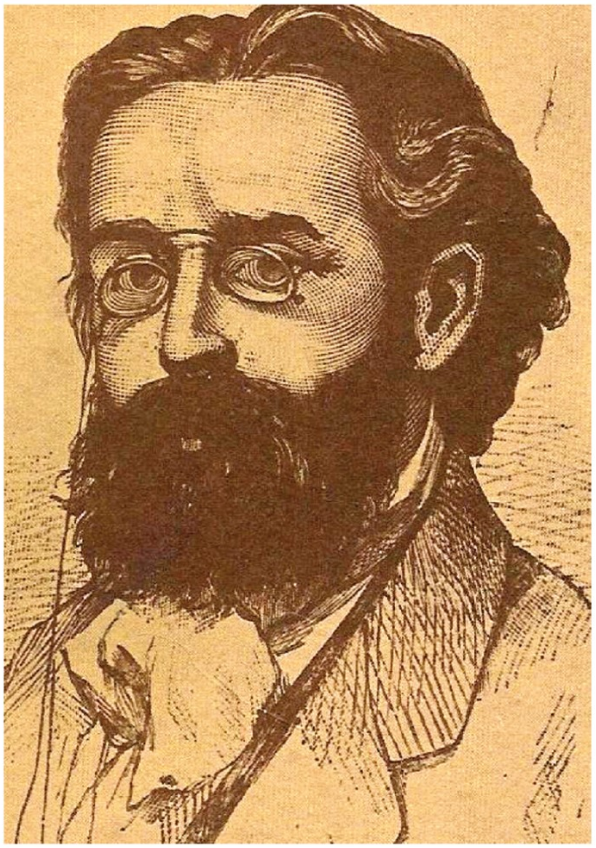


Fig. 3 – Portrait de Louis-Xavier de Ricard, par Édouard Marsal.

Mai 1876. Soulignons qu'en matière de ce que l'on appelait les Beaux Arts, le mot impressionnisme apparaît en 1875, même si son malheureux et aujourd'hui plus célèbre précurseur Montpelliérain, Frédéric Bazille lui aussi amoureux du Lez, devra attendre pour être reconnu.

Eugène Baudouin peintre et l'un des créateurs de la Cigale de Paris

Nous commencerons par celui qui occupe le plus de place dans les lettres de Lydie, tant dans celles adressées à sa sœur que celles adressées à Fourès et à Mistral en 1880. Eugène Baudouin [16] (1842-1893) est né à Montpellier où son père était décorateur au théâtre [17]. Il crée en 1876 avec Louis-Xavier de Ricard, Lydie et Maurice Faure (1850-1919) [18] l'association La Cigale de Paris qui rassemble les écrivains et artistes méridionaux, il en sera un des deux secrétaires, l'autre étant Maurice Faure. Dans sa lettre à Mistral Lydie raconte leur première rencontre à Paris :

« Pendant l'hiver de 76 que nous passâmes à Paris - tandis que nous épelions *Mireille* et *les Papillot* [19] regrettant déjà (mais, nous, sincèrement) notre beau pays d'adoption, nous songeâmes, une veillée, mon mari et moi, que, parmi les noms de nos amis ou connaissances artistiques de toutes sortes, il y en avait beaucoup de méridionaux ; et que le sentiment national étant bien connu et avéré de tous les enfants de la terre d'oc, il y avait là les éléments d'une association, d'un cercle des plus intéressants et qui pourrait être des plus profitables au Midi et à sa glorification. Nous entendant chercher des noms, maman nous interpella [*sic*] celui d'un peintre : Baudouin, frère d'atelier d'un ami de la maison ; et Rapin chez lequel, étant allés voir des tableaux, au commen-



Fig. 4 – A défaut du tableau décrit par Troubat, les *Terres rouges* de 1878, probablement dans le Lodévois, est un bon exemple de l'art de paysagiste de Baudouin. (Coll. particulière)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

cement de janvier, nous rencontrâmes justement le dit M. Baudouin. En causant, nous lui parlons de notre idée et de nos projets : il flaire vite la chose, donne son adhésion et promet tout son dévouement à l'entreprise (ce qui surprit beaucoup ma mère, à qui il avait dit naguère qu'il ne comprenait pas comment on pouvait quitter Paris pour aller vivre dans le Midi, pays de pierres et de poussière...) » [20].

Baudouin est amoureux de Jeanne Wilson, mais il est éconduit car il a fait sa demande aux parents avant de la faire à l'intéressée [21]. En avril 1878 Victor Hugo était un des témoins de Melle Léonie Parfait, fille de Noël Parfait, député Républicain d'Eure et Loir lors de son mariage avec Eugène Baudouin, dont les témoins étaient Eugène Lisbonne, alors député de l'Hérault et Louis Français, l'illustre paysagiste, dont il était l'élève à Paris, de même que Rapin. La cérémonie a eu lieu dans un oratoire protestant près du Louvre. Le compte rendu de ce mariage "mondain" occupait le 8 avril, sous la signature de Jules Troubat plusieurs colonnes du *Petit Méridional.* Lydie Wilson confirme dans sa lettre à Mistral (1880) que Baudouin était très anti-félibrige [22]. Il n'a donc pas fait partie du Félibrige comme la plupart des autres peintres que nous présentons. Dans la période qui nous intéresse il vient à Montpellier à la belle saison peindre sur le motif. Ce que détaille la lettre du 26 août 1876 adressée par Lydie à sa sœur :

« Baudouin est on ne peut plus gentil : il regrette bien que tu sois partie ; il va faire l'olivaison dans nos parages, peut-être même chez nous ; Hier il est arrivé avec plaquette de cuivre et une pointe, est grimpé au haut de la colline voisine (où tu as fait ta Garrigue), et de la maison du Brigadier a pris toute la vue des montagnes et de la vallée. Le mas y est au beau milieu, ce coquinet : c'est charmant. » [23] **(Fig. 4)**

Voici la description de ces tableaux présentés au salon de 1878, et vus par Jules Troubat dans *Plume et pinceau* qui est alors le correspondant dans la capitale du quotidien *Le Petit Méridional* et a été un des premiers adhérents à La Cigale à Paris. Ce volume est dédié à Albert Castelnau député de l'Hérault et déporté en Afrique en raison de son opposition au coup d'état du futur Napoléon III. Troubat fait le lien entre le sonnet de Louis-Xavier de Ricard et le tableau de l'Olivaison :

« [L'olivier] nous fait penser, par ses allures fières et indépendantes, au fameux sonnet, lui-même si tourmenté et si énergique, de M. de Ricard sur La Garrigue, nous ne l'avons jamais mieux compris qu'en regardant en ce moment le tableau de M. Eugène Baudouin : La cueillette des olives dans le bas Languedoc ou (pour mieux localiser) dans les environs de Montpellier, sur ce versant de la colline de Castelnau, si propre à tenter en été un peintre ou un poète. Nous nous répétions tout bas les vers de M. de Ricard, dont nous avions l'image vivante sous les yeux ; [...] L'œuvre de M. Baudouin n'est pas seulement, une scène locale, c'est un tableau de genre intéressant tout le Midi. Il est particulièrement montpelliérain, par le costume de la femme qui abat les olives à grand coup de gaule...

Le second tableau est, sans nul doute, celui réalisé de la maison du brigadier : M. Baudouin n'a pas dit adieu à ces environs si agrestes de Montpellier sans en emporter une autre page, qu'il avait sous les yeux, et qu'il a prise, pour ainsi dire, à vol d'oiseau. C'est comme jeté d'en haut sur la toile : nous n'imaginons rien de plus accidenté, rien de plus pittoresque et de plus gigantesque à la fois que ce paysage du Mas du Diable et du Rocher de Substantion. Tout le monde connaît cela à Montpellier, et y ajoute instinctivement le nom de l'abbé Favre. M. Baudouin s'est approprié le site à son tour, et



Fig. 5 – Baudouin : *La récolte des amandes dans le Haut Languedoc, aux environs de Bédarieux*
(Musée Fabre de Montpellier)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

il en a fait l'une des œuvres les plus émouvantes de son pinceau de paysagiste. Nous ne pouvons passer devant sans y jeter un long regard, et c'est pour nous d'un attrait tout particulier et comme inexprimable. Cette eau profonde et verdâtre de la rivière le Lez qui coule au fond d'un abîme, encaissé d'un côté par d'énormes rochers taillés à pic, et de l'autre par les bosquets de Montplaisir ; [...] le moulin de Navitau émergeant d'un bas fond au milieu des arbres ; le Mas du diable à droite ; le village de Clapiers plus loin derrière, plus loin encore Montferrier [...] enfin, la ligne bleue des montagnes du fond, qui semblent à cette distance, ne former qu'une chaîne avec le mont Saint-Loup [...]. Nous ne pouvons attribuer uniquement à des souvenirs d'enfance l'impression profonde qu'il a laissé dans notre esprit » [24].

En septembre 1876, son tableau *Les vendanges dans le Midi* avait été exposé au Musée Fabre, et au salon de Paris il présentait : *Las camellas* et *Les salins de Villeneuve près Montpellier*. Au salon de 1878 également *La récolte des amandes dans le Haut Languedoc, aux environs de Bédarieux* qui a été légué par l'État au Musée Fabre cette même année. **(Fig. 5)** Autres tableaux réalisés dans la région : *Vues du port de Cette ; La garrigue du mas de Tantajo ; Blanchisseuse se rendant à la rivière le Lez* (Salon 1880) ; une vue de Béziers réalisée pour la préfecture de l'Hérault [25], le Mas du Diable.

N'oublions pas que dans ses *Souvenirs du dernier secrétaire de Sainte-Beuve* [26], Troubat consacre des pages à la deuxième visite de Courbet à Montpellier en 1857 avec Champfleury, qui fut l'occasion de son départ pour la capitale.

Lorsque Lydie Wilson de Ricard se fait critique elle ne partage pas l'appréciation de Troubat sur le rendu de la lumière du Midi par Baudouin, ils ne sont pas encore fâchés et l'on ne peut donc pas fonder ce jugement sur ce plan sentimental. La poétesse qui a étudié la peinture avec sa sœur à Paris auprès du peintre « Mr Dupuis, un peintre, tué depuis si malheureusement en duel, et qui, s'étant compromis dans la Commune, rentrait alors d'un exil récent en Angleterre » [27], voit « dans ses grandes études très réussies comme sites surtout ; [et] bien que l'harmonie en soit bonne, [...] un peu trop gris : il n'ose pas s'attaquer à la pleine lumière. » Nous sommes ici au cœur de la perception et du rendu de la lumière du Midi qu'elle estime mieux réussis chez Jeanne, « tes études vont l'épater avec leurs ciels bleus et leur soleil », lui écrit-elle le même jour [28].

En 1876 le couple et Baudouin sont proches, Lydie dort chez lui à Montpellier afin de prendre le train pour Paris à 5h du matin en décembre [29]. Mais ils ne vont pas le rester et au fil des lettres, on découvre les griefs de Lydie face aux deux secrétaires de La Cigale, Baudouin et Faure qui ont mis Louis-Xavier de Ricard sur la touche en ce qui concerne la création de cette association des méridionaux de Paris.

Jeanne Wilson conseillée par sa sœur Lydie

L'autre peintre très présente dans les lettres est sa sœur Jeanne. Dans les lettres qu'elle lui envoie en 1876, les extraits choisis par Louis-Xavier de Ricard pour les publications de 1896, elle lui donne des conseils pour le choix de ses maîtres :

« Quant à la peinture, je trouve très heureux que tu n'aies pas le temps d'étudier avec Rapin [30] ; ce n'est pas un maître, et pour des leçons comme cela, il vaut mieux, mille fois mieux t'en passer : de même pour M A de Baulieu [31], je trouve que tu ne perdras pas énormément ; non pas qu'il n'ait du talent, mais il n'est pas assez solide pour te donner des principes sévères, il n'est lui même qu'un imitateur de Delacroix [32], tu peux aspirer à mieux que cela bien sincèrement : reste toi, ma Jeannette : cherche seule, c'est le plus sûr moyen d'être originale, et d'un talent libre et vivant : à ta place j'irais aussi souvent que possible étudier les Maîtres, de l'œil, simplement [...] et enfin choisir celui qui t'est le plus sympathique et que tu sens le plus vivement ; alors l'étudier isolément, passionnément dans son tempérament, dans sa pensée, et te l'assimiler sans faire aucune abnégation de toi-même, s'entend » [33].

Nous avons vu que Rapin était à Paris, comme Baudouin l'élève de Français ; quant à De Baulieu, Lydie le classe comme imitateur de Delacroix, sans aucun commentaire sur le maître universel disparu dix ans plus tôt, tant les deux sœurs ont dû ensemble aller admirer ses tableaux.

Cependant à la lecture d'une autre lettre Jeanne ne paraît pas avoir eu besoin de conseils pour se forger une personnalité de peintre bien à elle :

« ...Et ta peinture ? Je savais bien qu'on aimerait tes études à la maison : n'avais-je pas désigné les études qui plaisaient à Papa ? Le Petit bord vert du Lez et que Janny ferait rire maman avec ses dents bleues et ses yeux qui lancent des pétards et des fusées de joie ? Il parait que tu retouches ton portrait ? Il me plaisait bien à moi : parions que tu brûles de te peindre avec ton teint de Méridionale ? Je vais avoir l'air d'une vapeur d'une Villis écossaise au milieu de toutes ces belles chairs de fruits que tu vas donner à tous tes portraits maintenant. Promets-moi de me refaire bien mûre à la prochaine occasion. [...] Surtout n'oublie de me bien raconter les appréciations de Messieurs les peinnntrrres [*sic*] sur tes études ? - Et qu'a-t-on dit de tes croquis de St-Guilhem-du- Désert ? Il parait que Baudouin a fait le Bout du monde C'est ici chez son Père : je te dirai ce que j'en pense » [34]. La comparaison des lieux et des œuvres de Baudouin et Jeanne Wilson constituait-elle pour Lydie une sorte d'émulation, toujours au profit de Jeanne ? **(Fig. 6)**

*
* *

Auguste Fourès a déclaré sa flamme à Jeanne, par sa sœur interposée, selon les convenances. Bien que malade - elle mourra en novembre de cette même année - son *Albeto* [35] en avril est « reprise d'un courage et d'un goût passionné pour sa peinture : elle espère arriver un jour à gagner de l'argent ! la chérie ; comme si on lui demandait autre chose que d'être bien portante, d'abord, dévouée, économe et simple, ensuite » [36]. Est-ce le souci que Lydie se fait pour la santé de Jeanne qui lui fait commenter ainsi cette réflexion, alors qu'elle même explique dans une autre lettre où il est question d'une dispute avec son mari, qu'elle serait prête à enseigner s'il le fallait, c'est à dire si elle était contrainte de se séparer de Louis-Xavier. Jeanne doit savoir qu'un certain nombre de femmes arrivent à gagner de l'argent avec leur art et connaissant certainement les difficultés financières de ses parents [37], avant celles de Fourès, elle fait preuve d'indépendance et est en avance sur la liberté des femmes de son milieu. Leur mère, comme leurs tantes, ne travaillent pas, et leur père était au moment du mariage de Lydie commis en marchandise dans le commerce international ; cependant ils étaient très soucieux de l'avenir de leurs trois enfants. Jeanne mesure-t-elle les progrès de la condition de femme-artiste dans cette deuxième partie du XIX^{e} siècle [38] ?

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 6 – Portrait de Lydie de Ricard par Jeanne Wilson (pastel, Coll. particulière, J.-M. Petit)

Et malgré sa maladie, « elle travaille trop aussi ; elle a fini son petit tableau et en a recommencé deux autres : je crains que ce mouvement incessant et élevé du bras droit (le côté malade) ne la fatigue beaucoup ; mais elle ne veut rien entendre »[39]. Au fil des lettres, Lydie expose les méthodes de travail de sa sœur : « Je fais connaître les environs à Jeanne : elle est ravie ! elle crayonne toute la journée. Elle a fait une copie de son petit intérieur, elle est plus dorée et plus lumineuse que la première étude, mais elle me paraît avoir moins de charme et de poësie [*sic*], je ne sais à quoi cela tient ; en revanche, elle est mieux peinte, mieux couchée. Il fait encore trop frais pour aller faire les oliviers, mais dès que les crépuscules seront plus tièdes elle ira ; nous irons, car j'ai réempoigné ma palette, parrain »[40]. Toutes deux peignent donc sur le motif comme c'est le cas lors de la promenade à Font-froide - les Ricard sont installés alors depuis l'automne précédent à Montpellier au plan des Quatre Seigneurs : « quand il s'est agi de s'installer au travail, l'embarras du choix était si grand qu'il était 3 heures ½ quand nous fîmes notre palette, à cette heure Louis aurait voulu rentrer : [...] après deux heures d'un barbouillage consciencieux, nous nous sommes décidées à nous lever... ».

À Paris en janvier 1877 Lydie écrivait : « Jeanne [...] finit ses écrans[41] à côté de moi : ils sont jolis »[42].

Mais déjà dès leur premier séjour à Avignon pour la Sainte Estelle de 1876, les deux sœurs s'étant trouvées seules, elles se sont « toutes deux promenées dans l'Ile de la Bartelasse : c'est divin ! Du côté droit le Palais des Papes, le fameux Pont d'Avignon et au dessus, clair comme au temps des neiges : le Ventoux ! De l'autre côté de l'Île, à gauche, Villeneuve et sa tour si bien c..... contrairement au roi Dagobert. Nous n'avons pu résister à la croquer ; Jeanne garde mon dessin et nous vous envoyons le sien comme étant le meilleur ; comme cela vous n'avez pas été tout à fait absent de notre excursion »[43]. Ainsi commence un échange de dessins entre les deux sœurs et leur correspondant, car Auguste Fourès a lui aussi un joli coup de crayon comme le souligne Lydie : «Nous vous remercions infiniment du charmant petit dessin joint à votre lettre : c'est un bijou ! »[44]. Parmi ces envois de la part de Jeanne Wilson un grillon, qui déclenche la lettre en occitan de Fourès datée du 10 mai 77 dans laquelle il explique qu'elle a joliment dessiné une femelle : « *Mes, es uno grilho ! e me cal un negre masclas per le miu libre crémant !* »[45] **(Fig. 7)**

Le 15 avril 1877, Jeanne a fini son séjour à Montpellier et est repartie à Paris, ce qui laisse sa sœur et son amoureux tristes au point que Fourès écrit le 16 juillet « Non, je n'aurai pas le courage d'aller me promener de nouveau le long de la Lironde, sans ma chère petite âme. » La promenade au bord

de la Lironde constitue leur dernier rendez-vous et Lydie les a laissés seuls… Fourès a tiré de cette escapade un sonnet éponyme daté du 26 mai 1877 « *Dins los erbatges de la Lironda* » et qui se termine ainsi :

« *Mentre que le mieu còr se dubrís vèrs son ama*
E que fregan mos pòts son visatge vermelh. » [46]

Il ne retournera pas au Mas de la Lauseta de l'été. Mais avant de partir, elle a réussi à présenter deux tableaux pour l'exposition de Montpellier : « son portrait ovale [que l'on nous] envoie [47] de la maison et qui est charmant de ton, sinon de ressemblance, - et son petit intérieur d'ici qui est délicieux : il est éblouissant de lumière : le premier est pour vous. » D'autre part elle « a laissé pour son troubaïre deux petites toiles mais je ne sais comment les lui envoyer : qu'il m'indique un moyen : peut-être entre deux planchettes ? » [48].



Fig. 7 – Jeanne Wilson, *un grillon,* dessin
(Collège d'Occitanie, Toulouse, fonds Fourès CQ217-10
actuellement au CIRDOC à Béziers)

Jeanne est atteinte de tuberculose, mais le bacille agent de la maladie ne sera découvert par Robert Koch (1843-1910, prix Nobel de Médecine 1905), qu'en 1882. Les soins prodigués n'y font rien et elle ne verra pas l'exposition. Cependant deux de ses tableaux seront présents à l'exposition de 1878. Elle est morte en novembre, sa sœur atteinte du même mal mourra en septembre 1880. Dans l'almanach *La Lauseta* pour 1878, un hommage lui est rendu sous la plume de Louis-Xavier de Ricard, il précise les tableaux qui seront exposés :

« Ce livre, avant de se fermer, doit au moins un adieu et un souvenir à Jeanne-Marguerite Wilson, morte à Montpellier, en pleine fleur de ses 25 ans. Des regrets de sa famille et de tous ceux qui l'ont connue, c'est à dire aimée, ce serait une banalité d'en parler ici, et ils ne sauraient s'exprimer dans les quelques lignes d'une chronique. Jeanne Wilson n'est pas seulement un deuil pour sa famille, c'est une grâce et un charme qui viennent de faire défaut tout à coup à la Renaissance de nos pays ; car, bien qu'elle fût d'origine étrangère au Languedoc, elle s'y était passionnément apatriée, et s'était dévouée de tout son cœur et de toutes ses espérances à la cause qui est celle de ce livre. Se sentant elle aussi des ailes et la joie du soleil et des campagnes, elle aimait L'Alouette. La mort a brisé ce noble essor qui palpitait déjà pour de nobles entreprises. Jeanne Wilson était peintre ; et peut-être les amateurs de Montpellier se souviennent-ils d'avoir vu à l'exposition de peinture de notre ville, cette année, un portrait de Jeune-femme, portant le numéro 568, et une Jeune-femme écrivant , devant une fenêtre ouverte, en pleine gaîté printanière, devant un mûrier tout épanoui. Si elle avait vécu, Jeanne Wilson éprise de lumière, eût donné à notre pays un peintre qui n'eût pas eu peur de le comprendre, et qui l'aimant ardemment, eût su aussi le faire aimer sur ses toiles vivantes et sincères » [49].

En 1896 Louis-Xavier de Ricard résume ainsi la brève vie de sa belle-sœur, Jeanne Wilson, pour le *Montpellier-Républicain* du 13 septembre : « Jeanne étudiait la peinture, et déjà en ses ébauches grouillantes de vie et de lumière pleine de fougue et d'audace, une vraie personnalité d'artiste s'annonçait ; passionnée comme Lydie, pour l'Atmosphère méridionale, à travers laquelle les paysages vibrent d'une vie si intense, elle aussi, elle rêvait de devenir languedocienne à côté de sa sœur : elle mourut avant son rêve réalisé et Fourès resta douloureux tout le reste de sa vie de cette vision disparue » [50].

Le Lez a donc perdu une de ses admiratrices qui en le peignant aurait agrandi son cours. Cependant certaines œuvres de la jeune *Albeto* sont peut-être cachées dans quelque maison du Clapas. Pour notre part, grâce à Jean-Marie Petit nous avons pu publier le lumineux portrait de Lydie Wilson de Ricard par sa sœur Jeanne ainsi qu'un portrait de Fourès [51]. Nous avons d'autre part retrouvé des titres d'œuvres perdues ou à retrouver : « Garrigue, Petit bord vert du Lez, portraits et autoportrait, intérieur du Mas de la Lauseta, Fontfroide », dessins de Saint Guilhem le Désert… D'après des extraits de lettres cités par Jean-Marie Petit dans le colloque de 1991 [52] une ou des lettres de Jeanne existent, et en peintre sensuelle elle écrivait à Fourès : « Mes rêves me ramènent toujours au moment de peindre ton corps nu... ce que je n'oserai faire. » **(Fig. 8)**

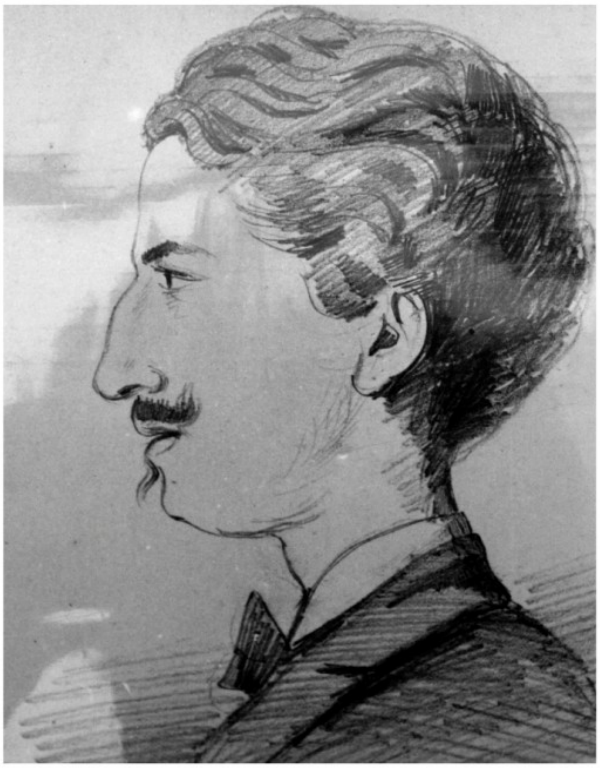


Fig. 8 – Portrait de Fourès par Jeanne Wilson
(Coll. particulière, J.-M. Petit)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Peintres parmi les félibres à cette époque en Languedoc

Eugène Baudouin et Jeanne Wilson sont les peintres que Lydie Wilson de Ricard évoque le plus dans ses lettres, elle en nomme d'autres qui avaient à l'époque déjà leurs œuvres dans les musées. Ceux venant au bord du Lez comme Jules Laurens ou qu'elle a rencontré à Nîmes avant même que le félibrige ne saute le Rhône, Mme Adélaïde Salles Wagner et son mari Jules Salles, nous y ajouterons celui qui a fait le portrait de Louis-Xavier de Ricard jeune, Édouard Marsal.

Jules Laurens

En 1876 c'est Baudouin qui amène un certain nombre de visiteurs au Mas du Diable, ce sont surtout des « Cigaliers » ainsi que Lydie nomme les membres de la Cigales de Paris. Ils peuvent être poètes, tel Henri Grousset-Bellor (1850-1918) fin septembre qui « était abasourdi d'admiration et d'enthousiasme : il dit que c'est véritablement le plus beau pays qui soit » ; il sera l'un des auteurs français de l'Almanach *La Lauseta.*

Mais surtout peintres comme Jules Laurens dont Lydie trace le portrait dans la lettre à sa sœur du 28 septembre 1876 : « C'est un homme très simple qui tient de B. et de M. D... Comme homme, c'est te dire qu'il n'est pas très bel homme, mais il a la distinction du second avec l'esprit du premier, sans la méchanceté ; nous sommes allés voir la garrigue à kermès, d'en face [...] : Jules Laurens connaissait très bien l'endroit pour y être venu dans le temps avec Corot et Français ; ça ne l'a pas empêché de s'extasier encore devant ces montagnes d'un couchant divin »[53]. Nous ne saurons pas qui était B [peut-être Baudouin] ni qui était D car les lettres ayant été publiées dans le *Montpellier Républicain* par Louis-Xavier de Ricard, leurs noms ne pouvaient apparaître, et nous n'avons pu voir les manuscrits.

Jules Laurens (1825-1901) né à Carpentras, décédé à St Dizier, graveur, dessinateur, d'abord à l'école des Beaux-Arts de Montpellier, puis Paris. Orientaliste, il a participé à la mission du géographe Xavier Hommaire de Hell durant 3 ans en Turquie et en Perse[54]. Il a obtenu la Médaille d'honneur pour la peinture au salon de 1877 à Paris. Membre de la Cigale de Paris 1877, Jules Troubat écrivait à son propos : « Bien que M. Jules Laurens soit de Carpentras, trop de souvenirs l'attachent à notre pays... »[55]. **(Fig. 9)**

Peintre lithographe il était né dans une famille modeste et mélomane. Son aîné dont il écrira la biographie sous le titre de *Une vie artistique. Laurens, Jean-Joseph-Bonaventure (14 juillet 1801-29 juin 1890), sa vie et ses œuvres*... en 1899 était installé à Montpellier où il occupa les postes de commis à la recette g énérale de l'Hérault puis secrétaire comptable à la faculté de médecine, postes dont les revenus lui permettent de s'adonner à sa passion. Il était déjà un peintre reconnu. Jules vint chez son frère à l'âge de 12 ans pour étudier à l'école des Beaux-Arts, il a été le condisciple d'Alexandre Cabanel qu'il retrouva à Paris en 1842. Il a seize ans alors et il est admis pour travailler dans l'atelier de Paul Delaroche, puis il participera à la mission officielle en Perse . La visite des bords du Lez avec Corot est éclairée par les relations qu'il a eues avec le peintre : « [...] il passe des dimanches dans l'atelier de Corot à parcourir les études peintes et dessinées. Lorsque Corot s'absente, il lui laisse la clef de son atelier avec ces paroles : "Montez toujours, regardez et restez en toutes aises et tant que ça vous amusera" »[56].



Fig. 9 - Jules Laurens, *Le Déjeuner du prolétaire*, Huile sur Toile, (Musée Fabre Montpellier)

Corot qui séjourna aux bords du Lez, et le peignit, lors de son voyage à Avignon, est considéré avec Jongkind et Courbet à l'origine de toutes les émancipations et de toutes les conquêtes du paysage moderne[57].



Fig. 10 - Jules Laurens, *Malaquier, le meunier-carrier-sculpteur de Lacoste*, (récit et dessin *in* Ducros 1880)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 11 – Adélaïde Salles-Wagner,
Portrait de Jeanne Puyroche
(Coll. particulière)



Fig. 12 – Jules Salles, *La marchande de fleurs*
(Coll. particulière)

Durant leur vie les deux frères ont continué à habiter dans le Midi une partie de l'année, l'aîné à Montpellier et Jules à Carpentras. Il participa à *l'Alliance Latine*, complément éphémère à *La Lauseta* de 1878 avec un texte en provençal sur le travail des femmes carriers. Parmi ses œuvres au Musée Fabre à Montpellier, *Tête d'étude, Le souper* (Dons Bruyas 1868) et le *Déjeuner du prolétaire* (Legs Bruyas 1876). Il a d'autre part réalisé de très nombreuses lithographies. La Société « La Cigale » a fait paraître deux recueils dont un fait côtoyer Baudouin et Jules Laurens [58] **(Fig. 10)**.

*
* *

Le couple Salles-Wagner à Nîmes

C'est à Nîmes au cours de la félibrejade du 5 novembre 1876 [59] que Lydie Wilson de Ricard rencontre le couple Salles-Wagner, comme elle l'écrit à sa mère [60] en faisant la critique des œuvres que les Ricard-Wilson ont vu dans leurs ateliers :

« Vous avez reçu l'article sur la Félibrejade de Nîmes ? C'était charmant ! Faure est venu pour l'enterrement de sa grand'mère et, comme Baudouin, Louis et plusieurs cigaliers étaient ici, on a organisé cette petite fête : je vous raconterai ça quand vous voudrez… [*sic*] [61] Il y avait aussi au dîner Madame Jules Salles qui a un très grand talent de peintre : nous étions allé l'inviter, elle et son mari dans la journée même et nous avons vu aussi son atelier ; elle travaille à son exposition : deux petites sœurs africaines grandeur naturelle ; c'était très beau, d'une virilité de peinture surprenante chez une femme, tandis que son mari peint des bergères Trianon toutes crème et rose, crespelées [*sic*], poudrées et satinées, délicieuses d'ailleurs, mais aussi féminines de conception que les œuvres de sa femme sont mâles et sévères ». **(Fig. 11, Fig. 12)** Étaient présents à cette fête, outre les félibres et cigaliers nommés : l'écrivain Félix Gras, le poète Théodore Aubanel, Arnavielle et Jean Gaidan.

Le peintre Jules Salles (1814-1901), qui a fait don à sa ville natale d'une galerie du Musée qui porte aujourd'hui son nom avait épousé en 1865 à Lyon Adélaïde Wagner (1825-1890). Née à Dresde, celle-ci avec sa sœur Élise s'était formée à l'Académie des Beaux Arts de cette ville d'outre Rhin, avant de venir à Paris où elle fut l'élève de Jules Coignet. Les deux sœurs se sont rendues ensuite à Lyon où Adélaïde est entrée dans l'atelier de Louis Janmot qui, vers 1854, l'a orientée vers la peinture religieuse. En 1858-59 Adélaïde commence une carrière de peintre d'histoire et de mythologie [62]. Après son mariage avec Jules Salles elle expose régulièrement au Salon de Paris. Tous deux sont présents également avec succès à Amiens, Nîmes, Montpellier, Clermont et Caen. Parmi leurs œuvres, Adélaïde Salles-Wagner *Les Parques,* exposées au salon de 1867, aujourd'hui au Musée de Castres et *Pensierosa*, salon de 1872, au Musée de Nîmes. Jules Salles, a donné à sa mort ses derniers tableaux à sa ville natale et il est l'auteur de nombreux livres sur les arts. En 1876 il a exposé à Paris *La femme d'Andréa del Sarto* d'après Andréa del Sarto [63].

Édouard Marsal

Même s'il n'est pas mentionné dans les lettres que nous avons prises en références, nous n'oublierons pas dans un élargissement de cet « *Aux bords du Lez* », l'auteur du portrait de Louis-Xavier de Ricard jeune : Édouard Marsal (1845-1929). Associé au félibrige dès 1876 [64], il est sur la liste des mainteneurs du Languedoc comme professeur de dessin à Montpellier. Avec Gleize, Baudouin et Laurens, il fait partie des peintres en vue dans la cité dans ces années 1870. Il a fait ses débuts au salon de 1875 à Paris, avec

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

L'Aïeule, un type du Midi. **(Fig. 13)** Il devient Majoral du félibrige en 1892, après la démission de Roque-Ferrier, *Cigalo Latino* [65]. Neuf portraits signés de lui sont à la Faculté de Médecine de Montpellier [66], également le tableau au Musée de Sète *Le brouillon de ses baisers sur les femmes nues du Musée* qui inspira Brassens. En 1878, Édouard Marsal a publié à Montpellier un volume des *Obras lengadoucianas de J.-B. Favre curat de Cèlanova* qu'il a traduit et illustré. Ce livre contient notamment : « Le trésor de substantion ». Il a illustré de nombreux recueils de félibres dont Soulet de Sète, Roumieux de Nîmes. Il dirigea *La Campana de Magaloun* [67] avec François Dezeuze (1871-1949). Très impliqué dans la vie culturelle, il a signé la pétition des peintres montpelliérains s'élevant contre la destitution en 1891 de Toussaint Roussy, peintre des « Types Sétois » et créateur du Musée de Cette, de son poste de conservateur [68]. Marsal peint, dessine, écrit et compose des chansons comme « L'Herbette » dans le n° 1 de *La Campana de Magalouna*. Ce qui est le cas de nombre d'artistes en ce temps là.

Conclusion

Les lettres de Lydie Wilson de Ricard adressées à sa sœur Jeanne Wilson, qui ambitionne de devenir peintre en « gagnant de l'argent », nous font pénétrer en 1876 dans le milieu artistique qui entoure le couple qu'elle forme avec son mari Louis-Xavier de Ricard. Ainsi se côtoient dans le Félibrige et dans l'association La Cigale à Paris, des peintres, dont une majorité est née à Montpellier et qui ont déjà acquis une certaine renommée ou font leurs débuts. Les lettres adressées au poète audois Auguste Fourès, plus intimes, nous font côtoyer les débuts sur le motif de sa sœur Jeanne et ses échanges de dessins avec son amoureux. De plus tant la lettre



Fig. 13 – Édouard Marsal, *Dona Marioun, bonne vieille femme du peuple*, 1871
(Musée Fabre de Montpellier)

à sa mère que celle à Mistral citées montre une connaissance de la peinture due à son enseignement à Paris et à la proximité des artistes dont Lydie Wilson visite les ateliers. Dans le temps où le Félibrige balbutie en Languedoc, la présence des peintres y est déjà marquante et donne à voir une partie de l'association créée par Mistral, souvent ignorée. ■

NOTES

1. Ricard 1995, 35.
2. Voir les reproductions de ce peintre sur le site de la Médiathèque Émile Zola Montpellier.
3. L'ensemble de la correspondance retrouvée a fait l'objet de ma thèse en 2010 et a été publié aux Presses Universitaires de la Méditerranée en 2013.
4. Edgar Quinet (1803-1875) Historien, philosophe et homme politique français républicain exilé en décembre 1851, il ne rentrera en France qu'une fois la République proclamée.
5. Voir Mioch, 2016.
6. Lettre inédite BNF ms NAF 15510. XIII Raffalocich-Ziemecki F41-48.
7. Ricard, 1896.
8. Troubat 1991, 68-81.
9. AD34, Plan 3P3485, consulté en ligne avril 2009.
10. Arnal, 1964.
11. Blin-Mioch 2013, 256.
12. Poète parisien originaire du Vaucluse.
13. Camille Corot (1796-1875).
14. François-Louis Français (1814-1897).
15. Lettre du 18 juillet 1877 de Lydie Wilson de Ricard à Fourès.
16. Blin-Mioch 2010, Voir « Le réseau d'interconnaissances des Ricard » 313-358.
17. Voir Dictionnaire de Clerc 2000.
18. Blin-Mioch 2010, 337-339.
19. Certainement les *Papillotes* de Jasmin.
20. Blin-Mioch 2013, 248-252.
21. Blin-Mioch 2013, 177.
22. Ce que confirme Martel, Philippe, *Félibres et Cigaliers à Paris au XIX^e siècle*, Estudis Occitans, 2^e semestre, 1986.
23. Blin-Mioch 2013, 255-256.
24. Troubat, 1878, 184-186.
25. Sources : Base Arcade et Joconde sur Internet.
26. Troubat 1890, 145-149.
27. Ricard 1995, préface de Louis-Xavier, III.
28. 28 septembre 1876, Chère Jeannette.
29. Blin-Mioch 2013, 171-173.
30. Alexandre Rapin (Noroy le Bourg 1839- Paris 1889) a participé à des expositions au Palais de Fontainebleau, organisées par la Société des Amis des Arts de Seine-et-Marne, en 1888 et 1889 (année de sa mort).
31. Anatole Henri de Beaulieu (Paris 1819-1884), peintre orientaliste, élève de Delacroix.
32. Eugène Delacroix (1798- 1863)
33. Blin-Mioch 2013, 254.
34. Blin-Mioch 2013, 255.
35. C'est ainsi que Fourès appelle Jeanne, terme qui signifie « petite aube ».
36. Blin-Mioch 2013, 198.
37. *Ibidem*.
38. Cordeil. Tristan, Louise *Abbéma, Itinéraire d'une femme peintre et mondaine*. Mémoire de Master 1, Université de Pau 2013, [site HAL, dumas-00952015].
39. Blin-Mioch 2013, 198.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

40. Blin-Mioch 2013, 178.
41. Il peut s'agir de « châssis tendu de toile dont se servent les peintres pour voiler un excès de lumière » (Chesn 1857) sur CNRTL.fr, ou de petits tableaux, ce qui correspondrait mieux à l'appréciation de Lydie.
42. Blin-Mioch 2013,176.
43. Blin-Mioch 2013, 166.
44. Blin-Mioch 2013, 169.
45. Traduction : « mais c'est une femelle ! Et il me faut un beau mâle pour mon livre brûlant. »
46. Sonnet écrit dans « les herbages de la Lironde » et qui se termine ainsi : « Pendant que mon cœur s'ouvre vers son âme/ et que mes lèvres caressent son visage vermeil. »
47. La lettre à cet endroit étant difficilement lisible, j'ai interprété vous envoie, or nous envoie de la maison serait plus logique, le portrait ayant été fait à Paris par opposition à la vue d'intérieur d'ici.
48. Blin-Mioch 2013, 213.
49. Ricard 1878, 278.
50. Ricard, 1896, parution 13 septembre.
51. Couverture des *Lettres de la Félibresse rouge Lydie Wilson de Ricard (1850-1880)*, Blin-Mioch 2013, et p. 21 et 37.
52. Petit, 1994.
53. Blin-Mioch 2013, 256.
54. Prat.
55. Troubat 1878, 205.
56. Prat.
57. Marx, p. 236.
58. Ducros.
59. Ricard 1877, 192.
60. Ricard 1896, 20 septembre.
61. Coupure de Louis-Xavier de Ricard dans le texte publié ?
62. Denise Noël, « Les femmes peintres dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle », Clio. Femmes, Genre, Histoire [En ligne], 19 | 2004, mis en ligne le 23 août 2013, consulté le 19 avril 2019. URL : http://journals.openedition.org/clio/646 ; DOI : 10.4000/clio.646
63. Ricard 1877.
64. Lo cartabèu de 1876 p. 52.
65. Fabre 2006, 16.
66. Sur https://www.culture.gouv.fr
67. Journal bimensuel publié à Montpellier de 1892 à 1933, soit 437 numéros, (avec plusieurs interruptions) par François Dezeuze (1871-1949, dit l'Escoutaïre) et Édouard Marsal (1845-1929). *La Campana de Magalouna* est un journal populaire, *Lou Souc de Nadau* est le titre de son supplément de Noël. Chaque numéro, entièrement rédigé en occitan, contient une chronique, des poèmes, des textes sur l'histoire littéraire de la région, des chansons, des devinettes ainsi que des publicités.
68. Blin (J) 2010, 48

Bibliographie

ARNAL 1964, ARNAL (Jean), et *alii*, « La stratigraphie de Sextentio (les époques antérieures à l'histoire) », *Bulletin de la société préhistorique française*, Castelnau le Lez, 1964, t 61, n°2, p. 385-421.

BLIN 2010, BLIN (Jacques), CAMELIO (Alain), CARCASSÉS (Philippe), FRANÇOIS (Pierre), *Les types sétois Toussaint Roussy,* Cercle Occitan Sétois, 2010

BLIN-MIOCH 2010, BLIN-MIOCH (Rose), *Édition critique de la correspondance de Lydie Wilson-de Ricard (1850-1880)*, Thèse de doctorat, UPV Montpellier 3, 2010.

BLIN-MIOCH 2013, BLIN-MIOCH (Rose), *Lettres de la Félibresse Rouge, Lydie Wilson de Ricard (1850-1880)*, PUM, Mercues, 2013.

BLIN-MIOCH 2016, BLIN-MIOCH (Rose), MURPHY (Stève), « Louis-Xavier de Ricard et son "Maître" Edgard Quinet », *Le Chemin des correspondances et le champ poétique. À la mémoire de Michael Pakenham,* Paris, Classiques Garnier, 2016, p. 127-137, Rencontres 159.

DUCROS 1880, DUCROS (Emmanuel), *La cigale au Cercle des arts libéraux*, 1880.

FABRE 2006, FABRE (Pierre), *Les Félibre Majoraux de 1876 à 2006,* imp. Esmenjaud, Gardanne, 2006.

LAURENS 1899, LAURENS, (Jean-Joseph-Bonaventure), *Une vie artistique, Laurens, Jean-Joseph-Bonaventure (14 juillet 1801-29 juin 1890), sa vie et ses œuvres,* Carpentras, impr Brun, 1899, [Gallica.fr]

MARX 1971, MARX (Claude-Roger), *Histoire illustrée de la peinture*, Paris, Hazan, 1971, p. 236.

PETIT 1994, PETIT, (Joan-Maria), *August Forès. Actes du colloque d'Avignonet,* (Septembre 1991), Escola occitana de Quillan (edt),1994, 155 pages.

PRAT 1998, PRAT (Sébastien), « Les amitiés parisiennes et artistiques des peintres de Carpentras, XIXe-début XXe », *Recherches régionales* n° 144, 1998.

RICARD 1878, RICARD, (Louis-Xavier de), *La Lauseta, Armanac del patriotò Lengadocian,* Montpelié, Sociétat Latina La Lauseta, Coulet, Montpellier, 1877 et 1878.

RICARD 1995, RICARD (Lydie), *Aux bords du Lez*, (Paris, Lemerre, 1891) rééd. Nîmes, Lacour, 1995.

RICARD 1896, RICARD (Louis-Xavier de), BALUFFE (Auguste)*, «* Lettres de Lydie de Ricard *», Montpellier* et *Montpellier Républicain,* 1896-1897, 13 et 20 Septembre 1896, Médiathèque Émile Zola, agglomération de Montpellier, Base Patrimoine, cote 1134.

TROUBAT 1878, TROUBAT (Jules), *Plume et Pinceau,* Lisieux édit*,* Paris, 1878, [Gallica.fr]

TROUBAT 1890, TROUBAT (Jules), *Souvenirs du dernier secrétaire de Sainte-Beuve,* Paris, Calmann Lévy, 1890. [Gallica.fr]

TROUBAT 1991, TROUBAT (Jules), *Lettres inédites à son père et à son frère de Montpellier,* Entente Bibliophile, Montpellier 1991.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

La jonque de porcelaine de Joseph Delteil

*Gilles GUDIN DE VALLERIN**

Résumé :
Nous savons désormais que Joseph Delteil a écrit *La Jonque de porcelaine* en 1922, l'année même où est édité son second roman *Sur le Fleuve Amour*. Quelle est la genèse de ce texte ? Pourquoi *La Jonque de porcelaine* n'a-t-elle été publiée qu'en 1927, sous la forme d'un livre de luxe illustré par François de Marliave ? Est-ce une œuvre mineure pour bibliophile ou pour amoureux de la mer ? Les thèmes et le style ressemblent-ils aux autres ouvrages de Delteil ? Quelle est sa place dans l'œuvre et la vie de cet écrivain languedocien, né dans l'Aude et vigneron à La Tuilerie de Massane à Grabels ? Nous pouvons répondre à ces questions en consultant le fonds Joseph Delteil de la médiathèque centrale Émile Zola de Montpellier Méditerranée Métropole.

Mots-clés :
Joseph Delteil ; Gaston Gallimard ; François de Marliave ; Bernard Grasset ; Roman maritime ; Roman érotique ; Littérature française, 1920-1927

Abstract:
We now know that Joseph Delteil wrote *La Jonque de Porcelaine* in 1922, the same year that his second novel *Sur le Fleuve Amour* was published. What was the background to this text? Why was *La Jonque de Porcelaine* only published in 1927, as a luxury edition with illustrations by François de Marliave? Was it a minor work destined for book collectors or lovers of the sea? Do the subjects and style resemble those of other Delteil work? What was its place in the work and life of this Languedocien writer, born in the Aude and wine producer in La Tuilerie de Massane in Grabels? We can now find the answers to these questions by examining the archive fonds of Joseph Delteil in the Emile Zola central library in Montpellier-Méditerranée Métropole.

Key words:
Joseph Delteil; Gaston Gallimard; Françàçs de Marliave ; Bernard Grasset; maritime novel; erotic novel; French literature 1920-1927

Resumit :
Sabèm d'ara enlà que Josèp Deltelh escriguèt La jonque de porcelaine en 1922, la quita annada ont es editat son segond roman, Sur le Fleuve Amour. Quina es la genèsi d'aquel tèxt ? Perqué La jonque de porcelaine foguèt pas publicada qu'en 1927, jos la fòrma d'un libre de luxe illustrat per François de Marliave ? Es una òbra menora per bibliofil o per afogats de la mar ? Ressemblan los tèmas e l'estil als autres obratges de Deltelh ? Quina es sa plaça dins l'òbra e la vida d'aquel escrivan lengadocian, nascut dins Aude e vinhairon a la Teulariá de Massana a Grabèls ? Podèm respondre a aquestas questions en consultant lo fons Josèp Deltelh de la mediatèca Émile Zola de Montpelhièr-Mediterranèa-Metropòli.

Noms claus :
Joseph Delteil, Caston Gallimard ; François de Marliave ; Bernard Grasset ; Roman maritim ; Roman erotic ; Literatura francesa, 1920-11927.

Introduction

Né en 1894, dans une forêt proche de Villar-en-Val dans l'Aude, Joseph Delteil publie en 1919, à l'âge de 25 ans, un recueil de poésies, à la manière d'Henri de Régnier, *Le Cœur grec*, qui est couronné par l'Académie française. Quittant sa famille et sa paroisse, il arrive à Paris le 20 janvier 1920, pour naître à la liberté et vivre en littérature. Du 15 octobre 1920 jusqu'au 30 novembre 1923, il travaille « dans les services de la comptabilité des comptes spéciaux » du Sous Secrétariat des Ports et de la Marine marchande. Le 30 novembre 1923, cet « excellent collaborateur » est licencié « par suppression d'emploi »[1]. Grâce à Élie Richard, collègue de bureau et responsable de la revue *Images de Paris*, il publie en 1921, un second recueil de poésies symboliste : *Le Cygne androgyne*. Le même ami le présente à Pierre Mac Orlan, qui édite en 1922 son roman *Sur le Fleuve Amour*. La constitution, l'enrichissement et la conservation d'un important fonds Joseph Delteil à la médiathèque centrale Émile Zola de Montpellier depuis 1993 nous permet de comprendre l'origine et la gestation de *La Jonque de porcelaine*. **(Fig. 1)**

* Conservateur général, directeur des médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 1 - Joseph Delteil à Paris dans les années 1920
(© Paris, Endrey, *ca* 1925)

Le premier roman : *La Jonque de Porcelaine*

Refus d'éditer : Gallimard et Mercure de France

Le 3 août 1922, Gaston Gallimard regrette de ne pouvoir éditer *La Jonque de porcelaine* :« J'ai pris connaissance des premiers chapitres de votre nouveau roman mais il est bien difficile de prendre une détermination sans le connaître dans son ensemble. Aussi ai-je réfléchi que je ne devais pas subordonner ma décision à cette lecture et vous faire trop attendre. Puisque vous désirez publier assez rapidement L*a Jonque de porcelaine* pour des raisons que je comprends fort bien, je crois préférable de renoncer pour ma part à cet ouvrage. Et lorsque le second sera terminé, nous verrons alors à nous mettre d'accord avec tout le loisir nécessaire - sans précipitation - en pleine connaissance de cause »[2]. Cependant, en septembre 1922, la N.R.F. et son directeur Jacques Rivière publient *Iphigénie,* une courte fable en prose de Joseph Delteil.

Le 28 mars 1923, Gaston Gallimard assure Delteil de son goût pour ses écrits :« J'ai bien reçu l'exemplaire de *Sur le fleuve Amour*, que vous avez eu l'amabilité de m'envoyer et que je viens de relire. Je n'en connaissais que quelques fragments, et puisque vous avez renoncé, ainsi que je le souhaitais pour vous à publier en premier lieu *La Jonque en porcelaine* (sic), laissez-moi vous dire que je regrette vivement que vous ne m'ayez pas confié l'édition de cet ouvrage. Il eut été tout à fait à sa place à la *Nouvelle Revue Française*, et j'aurais été heureux de m'employer à son succès. Mais, je veux espérer que nos relations ne sont pas définitivement rompues et que vous me donnerez bientôt l'occasion de vous prouver ma sympathie et mon goût pour vos écrits »[3].

Dans cinq lettres échelonnées de 1923 à 1926 (28 mars 1923, 27 août 1923, 26 octobre 1923, 20 mai 1925, 12 février 1926), Gaston Gallimard lui renouvelle ses propositions d'édition. Dans celle du 26 octobre 1923, il écrira même : « … je regrette vivement de ne pas être votre éditeur. Mais je sais que je suis le seul coupable »[4]. Finalement, Gallimard ne publiera pas l'édition originale de *Sur le fleuve Amour*, sortie à La Renaissance du Livre, ni celle de *La Jonque de porcelaine* accueillie chez Grasset. Mais il rééditera *Sur le fleuve Amour* en 1933 dans la collection "Succès".

De même, le 6 août 1923, Le Mercure de France ne souhaite pas publier ce livre trop précieux : « Je vous retourne, selon votre demande, le manuscrit de la *Jonque de porcelaine*. Ce roman est remarquable d'ingéniosité, de finesse, de poésie et d'écriture. Peut-être cependant ne serait-il pas goûté à sa valeur par un public étendu ? Quand vous aurez un manuscrit nouveau, nous serions heureux de le lire »[5].

Dans l'écurie de Grasset

Le 16 mars 1922, Delteil propose à Grasset d'éditer *La Jonque de porcelaine* :« Monsieur, Diverses sollicitations me sont faites à propos d'un roman actuellement soumis au jury du Grand Prix Balzac. Afin d'y pouvoir répondre, et le cas échéant prendre des mesures. Je vous serai obligé de me renseigner sur les deux points suivants : 1. Serez-vous disposé à examiner, en dehors du Grand Prix, les livres éliminés par le Jury ; 2. Seriez-vous disposé à permettre la publication d'un roman, avant sa parution en librairie, dans une grande revue, soit que ce roman ait été primé, soit qu'il ait été éliminé. Et puis-je dès maintenant accepter des propositions dans ce sens. Je vous serais très reconnaissant de me faire connaître une réponse sur ces points le plus tôt possible »[6]. Le même jour, l'éditeur lui répond : « J'ignorais que vous ayez déposé un manuscrit pour le Prix Balzac. Pourquoi ne nous l'avoir tout d'abord soumis ? Maintenant *La Jonque de porcelaine* est en lecture. Je vais cependant essayer d'avoir une opinion aussi rapide que possible. Vous savez que nous avons pris un grand intérêt à la lecture de vos nouvelles et que je vous ai laissé entrevoir des possibilités pour un roman qui permet un effort plus complet »[7].

Le 29 mars 1922, Louis Brun, le second de Grasset, demande à Jaloux son opinion concernant ce texte : « Vous avez parmi les manuscrits du Prix Balzac *La Jonque de porcelaine*, de Delteil. J'aimerais bien que vous me donniez votre avis pour la publication, en librairie, soit aux *Cahiers verts*, soit hors-série »[8]. Le 5 avril 1922, Louis Brun juge positivement cette œuvre : « J'ai lu avec le plus grand intérêt *La Jonque de porcelaine* et je désirerais vous en parler »[9]. Brun fondait son jugement sur la fiche de lecture de Léon Lafage : « *Femmes d'eau et d'air La Jonque de porcelaine* Les contes sont de valeur inégale, mais ils présentent çà et là - ou déjà groupées comme dans la Bohémoise[10] les qualités qui se cristallisent dans le roman. Le sujet de la Jonque est peu, bien qu'il puisse prêter au symbole, mais le style et « l'atmosphère » accusent une étrangeté originale et de prix. Long, ce roman paraîtrait artificiel et fatigant ; dans ses proportions bien circonscrites, il attache par le mystérieux et le fantastique de son histoire comme par l'imprévu de l'épithète et de l'image. Cette œuvre ne peut passer inaperçue »[11].

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Grasset ne se précipitant pas pour éditer *La Jonque de porcelaine*, le 26 octobre 1922, Delteil renonce à la publier chez cet éditeur : « N'ayant pas de nouvelles de mon livre depuis un très long temps, et considérant ce silence dans un sens défavorable à la publication, je viens de traiter avec un autre éditeur. Je vous serai donc obligé de remettre à ma disposition cet ouvrage - La *Jonque de porcelaine* que je vous avais adressé le 20 mars dernier » [12]. Si dans l'immédiat, Bernard Grasset ne publie pas *La Jonque de porcelaine*, il décide d'engager Delteil dans son écurie littéraire. Le 8 mars 1923, un contrat conclu avec Grasset pour dix ans assure à Delteil une rétribution mensuelle de 500 Francs et l'assurance d'un véritable lancement publicitaire de ses futurs livres, en échange de l'exclusivité de sa production.

En 1925, au moment de l'attribution du Prix Fémina à Joseph Delteil pour sa *Jeanne d'Arc*, *Le Petit Journal* résume bien la situation d'autrefois : « […] M. Joseph Delteil fut employé au sous-secrétariat de la Marine marchande. Mais il voulait suivre la pénible profession d'homme de lettres. Il porta donc chez l'éditeur Grasset une plaquette : *La Jonque de porcelaine*. L'éditeur ne publia pas ce mince volume qui va paraître, un de ces jours, en édition de luxe ; mais il crut en l'avenir du jeune auteur et l'encouragea » [13]. **(Fig. 2)**

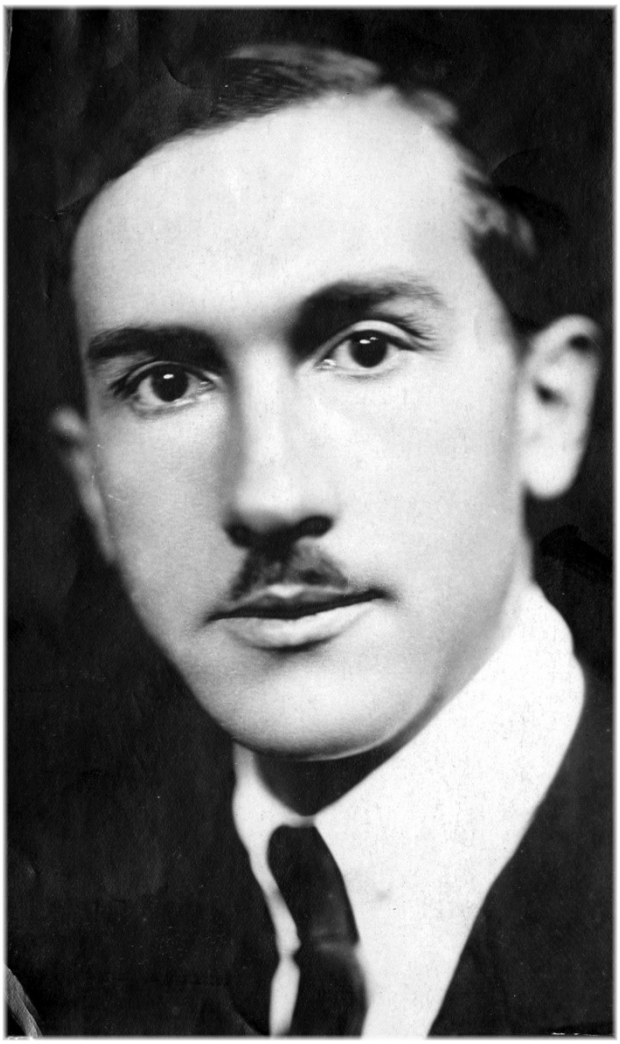


Fig. 2 - Joseph Delteil, homme de lettres, 16 décembre 1925
(© Henri Martinit, Société du Petit Parisien Dupuy et compagnie)

En 1927, un journaliste rapproche très justement - *La Jonque de porcelaine* et *Sur le fleuve Amour* - les deux premiers romans de Joseph Delteil : « Un songe avec la poésie spécifique du songe. Du Joseph Delteil avec des adjectifs un peu inattendus, mais du Delteil atténué, d'un goût plus plaisant, avec un sens artistique plus fin, plus délicat et que le désir d'étonner ne tente plus ou presque plus. Cette *Jonque de porcelaine* rappelle les meilleures pages de *Sur le Fleuve Amour*. C'est aussi une aventure rêvée. […] Belle occasion pour M. Delteil d'explorer le cœur humain, ses élans et ses détours. […] C'est fort amusant à lire et parfois mieux qu'amusant, des prolongements imprévus suscitant la présence du mystère » [14].

A l'occasion de la parution en 1930 du livre *Les Chats de Paris* de Joseph Delteil, Élie Richard retrace les débuts littéraires de son ami : « Cependant, il publiait dans quelques feuilles des contes singuliers. Il écrivait alors *La Jonque de porcelaine* que personne ne voulut alors et qu'on se dispute à présent » [15].

Beaucoup de matériaux disponibles pour connaître la conception de l'œuvre

La médiathèque centrale Émile Zola de Montpellier Méditerranée Métropole conserve certainement l'intégralité du matériel concernant ce roman : manuscrit, tapuscrits, placards, épreuves de l'édition originale, gravures de Marliave non éditées, correspondances.

Le manuscrit complet de la *Jonque de porcelaine (manuscrit)* [J.D. IV. 2] est écrit sur des formulaires du Ministère de la Marine marchande où Delteil travailla en 1920-1923. Il est rédigé sur des bordereaux (nom du navire, n° d'enregistrement, nombre de pièces, sommes des factures) ou des lettres type de demandes de justificatifs ou de versements de sommes dues. Son texte *Tant pis pour le nègre* exagère largement l'importance de son travail d'agent de bureau : « Pour moi, je viens de vous l'avouer. J'ai été nègre, mais nègre fort volontaire. J'ai été nègre moyennant 1000 balles par mois. Bref, et pour tout dire, j'ai été nègre de M. le Sous-secrétaire d'État de la Marine marchande. Tout le jour, je préparais, étudiais, rédigeais rapports, lettres et circulaires dont M. le Directeur, d'un simple coup de plume, d'une simple signature, s'appropriait à la fois les mérites, la paternité et la responsabilité » [16].

Le tapuscrit incomplet de *La Jonque de porcelaine roman* de 118 feuillets [J.D. IV. 3] (absence du chapitre XI Nu), mentionne au crayon à papier sur la page de titre une adresse : « 20 avenue de Tourville Paris VII ».Selon le site *Joseph Delteil L'Art c'est moi !* partie *Lieux* [17], et également à la lecture de correspondances, cette adresse correspond à l'Hôtel de Turenne où Delteil habita en avril 1922. Cette page de titre du tapuscrit cite en exergue un quatrain du poème *Chine ! Chine ! Chine !* extrait du recueil de poésie non paru et annoncé en 1922 *Les Roses adultères* :« Une Jonque de porcelaine, pleine de mandarins nattés, appareille, sans capitaine, sur un fleuve d'oisiveté ». En fait, ce sont les premiers vers de *Chine ! Chine ! Chine !* daté du 13 juin 1921 publié dans la revue *Les Facettes*, à l'été 1921. Par rapport au manuscrit, ce tapuscrit incomplet ne comprend quasiment pas de variantes. Le manuscrit et le tapuscrit incomplet peuvent être datés de l'année 1922.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Le tapuscrit complet de 117 feuillets [J.D. IV. 4] modifie largement le manuscrit. En lisant la presse, et notamment *Les Nouvelles littéraires*, il est possible d'avancer que sa rédaction date probablement de la fin de l'année 1925. Dans les 11 placards imprimés du 11-18 janvier 1926 [JD IV. 5], des corrections peu nombreuses sont apportées, mais elles sont parfois significatives. Pendant quelques années, Delteil a oublié son premier roman et le réécrit à l'époque de son grand succès littéraire.

Les différentes éditions

Un conte « Abordage » dans L'Intransigeant du 28 février 1926

Le 28 février 1926, le journal *L'Intransigeant* publie dans sa rubrique conte un texte intitulé « *Abordage* ». Ce récit reprend presque entièrement le chapitre XI *Nu*, qui manque dans le tapuscrit incomplet [JD IV. 3]. Dans le premier canevas du roman, ce chapitre se dénommait *Abordage*. Le conte suit le texte originel du manuscrit [J.D IV. 2], tout en élaguant plusieurs scènes ou descriptions. Au début, l'histoire est contextualisée : un bateau dieppois, La Sainte-Estelle et un navire chinois La Jonque de porcelaine se rencontrent en pleine mer. Trois paragraphes de l'édition originale de 1927, qui relatent l'enfermement des armes à feu sur ordre du capitaine Jors, pour éviter de blesser Lâ, sont supprimés dans le début de la narration. Par souci de simplification, l'intérieur de la Jonque n'est pas décrit au milieu du conte (p. 120) ; de même, le texte ne fait pas mention des dégâts importants causés à la Sainte-Estelle par les boulets de porcelaine. À la fin du conte, la scène de Lâ apparaissant nue est sagement omise. (p. 123-124, éd. 1927). Afin de mettre en valeur le sortilège provoqué par la blancheur du vaisseau chinois, le conte se termine par une phrase relatant l'inquiétude des marins de la Sainte-Estelle devenus maîtres de la Jonque de porcelaine :« Et c'est alors que ces hommes eurent peur… » [18]. Paradoxalement, dans le chapitre XII *Des mains pures et tristes nourries d'ennuis et d'oisiveté*, Delteil enleva au moment de corriger le placard 7 une phrase exprimant la crainte des marins**.** (Placard 7 et p. 128).

Les éditions en revue

Le 17 mars 1927, *Comœdia* annonce la parution de *La Jonque de porcelaine* dans *La Revue européenne* : « Joseph Delteil publie…un nouveau roman, *La Jonque de porcelaine*, qui commencera à paraître dans le prochain numéro de *La Revue européenne.* Détail original : ce roman, le meilleur, pensons-nous, ne sera pas publié en édition ordinaire ; c'est donc une véritable curiosité littéraire qu'offre à ses lecteurs *La Revue européenne* » [19]. En mars 1927, *La Revue européenne* met en exergue cet événement littéraire : « *La Revue européenne* est heureuse de présenter cet important inédit de Joseph Delteil, l'auteur de la célèbre JEANNE D'ARC. Ce roman ne paraîtra pas en édition ordinaire de librairie ; c'est donc une véritable curiosité littéraire que nous avons le plaisir de pouvoir réserver à nos lecteurs » [20].

En mai 1927, *La Revue belge* (Bruxelles) publie également, en deux livraisons, *La Jonque de porcelaine* [21]. Joseph Delteil indique clairement à Pierre Goemaere, son rédacteur en chef, qu'il tient à tout prix à cette publication : « En principe, je serai ravi de voir la *Jonque* dans la *Revue belge*. C'est à vous à voir si ce n'est pas, par endroits, un peu trop érotique. Ce qui a paru dans la *Revue Europe* du 15 mars permet largement de juger de l'ensemble » [22]. Cela l'incite à suggérer d'enlever certains passages : « Je pense que vous avez déjà reçu le texte de la *Jonque* au moment où ce mot vous parviendra. J'ai en effet fait le nécessaire pour qu'il vous soit transmis d'urgence voici 2 ou 3 jours. J'espère que cela ne vous épouvantera pas trop. D'autant plus que vous avez toute licence de supprimer un mot ou un membre de phrase par-ci par-là » [23].

En 1929, la revue madrilène *Gaceta a literaria* édite en français « *La Lettre à l'eau*, extraite de *La Jonque de porcelaine* de Joseph Delteil » [24]. Les lettres de Lâ sont parmi les pages les plus émouvantes du livre. En 1938, *La Jonque de porcelaine* est donnée à lire dans une édition populaire de la revue parisienne *Les Feuillets bleus* dirigée par Georges Dupont. Chaque numéro comprend toujours des textes de deux auteurs différents. Dans ce fascicule, le texte le plus important est celui de Joseph Delteil [25].

Une édition de luxe en 1927 illustrée par Marliave

Le 14 novembre 1925, *Les Nouvelles littéraires* font état de la publication prochaine d'une édition de luxe de *La Jonque de porcelaine* : « Ensuite nous verrons dans une nouvelle collection de luxe, que lance Bernard Grasset, une « nouvelle », « *La Jonque de porcelaine* », et à une date plus lointaine, *La Vie de saint François d'Assise*, dont un chapitre a paru il y a quelques temps dans *Le Navire d'Argent* » [26]. **(Fig. 3)**

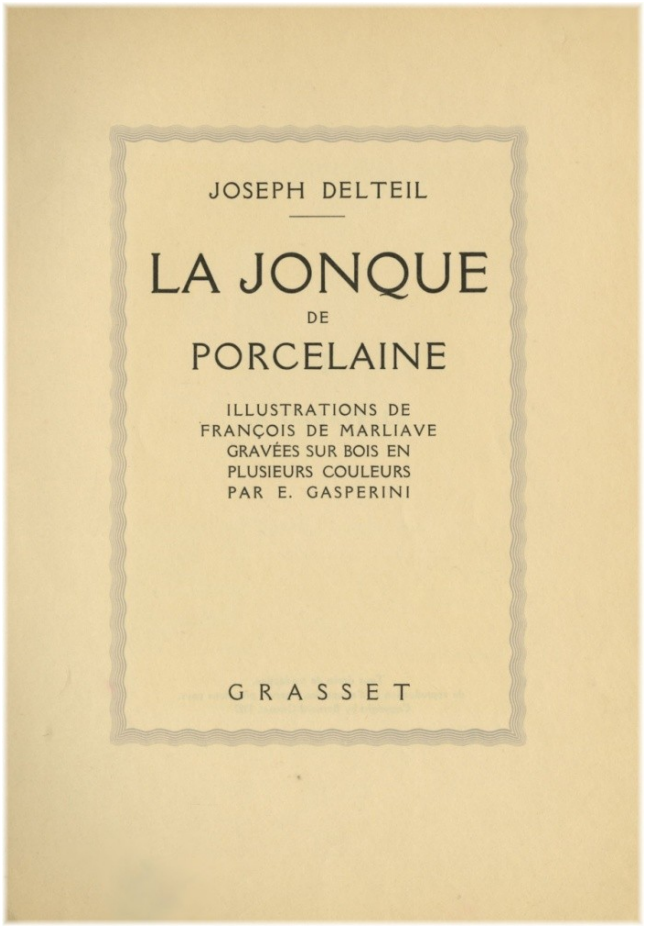


Fig. 3 - Page de titre de l'édition originale de 1927 (Grasset)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Selon le témoignage oral d'un membre de la famille de François de Marliave, l'illustrateur de la Jonque et Joseph Delteil se seraient rencontrés par l'intermédiaire de Jean-Louis Vaudoyer, qui dirigeait la collection *Portrait de la France* [27]. Marliave a illustré plusieurs livres de Vaudoyer (*Nouvelles beautés de la Provence*). En octobre et novembre 1926, Vaudoyer adresse plusieurs cartes à Delteil au sujet de *Perpignan* [28] mais il n'existe aucune allusion à Marliave.

Le 11 février 1926, François de Marliave répond à la demande de Louis Brun, qui souhaite augmenter le nombre de gravures de l'édition de *La Jonque de porcelaine* :« Je tâcherai de vous envoyer en temps voulu les illustrations, mais vous me demandez un fort supplément de *travail*. Mon plan ne comportait que cinq bandeaux simples et vous m'en demandez *dix-neuf* plus un frontispice en hors *texte* ce qui fait quinze illustrations de plus. Alors il faudra que vous me donniez quelques jours de plus, au cas où je n'arriverai pas à terminer au bout de quatre semaines. Ce n'est pas le café qui m'en empêcherait je n'y vais pas, ce n'est pas la cosse non plus, je ne l'ai point. C'est l'abondance de travail, toujours pressé. J'ai quatorze panneaux décoratifs à livrer fin avril et un autre dans un délai du même genre, des peintures pour une villa de Cannes. Je n'ai pas le temps de me promener et je fais mes quatorze à quinze heures de boulot par jour. Et j'ai la réputation de n'en faire pas plus d'une ? Vous allez fort mais ça m'amuse et ne proteste que pour la forme. Je commence aujourd'hui vos illustrations. Si ça part bien j'aurai fini en temps voulu, ne vous inquiétez pas. J'accepte votre prix de cinq mille balles, et vous envoie ma bénédiction. Sur ce, au travail » [29]. **(Fig. 4)**



Fig. 4 - Bou-Lei-San force Lâ à sourire

15 février 1926, il complète sa réponse :« Ça marche bien et je pense que vous serez content, car tout sera prêt pour la date que vous m'avez fixée, environ vers le 12 mars. C'est un gros boulot que vous m'avez donné là, avec votre supplément, et en y travaillant je me suis un peu mieux rendu compte des conditions. Alors je viens vous demander, si vous ne pourriez pas porter à six mille, le prix de l'ouvrage. J'ai 59 aquarelles ! plus 59 dessins en noir - au trait - à calquer et à refaire ! D'après mon plan, avant votre demande de suppléments, je n'en prévoyais que 34. Ca fait tout de même 25 de plus et votre augmentation est un peu juste. J'avais fait mon prix parce que vous m'avez laissé entrevoir qu'il fallait s'entendre et prévoir des travaux plus importants Je l'ai fait très bas à dessein. En effet si je me base sur l'illustration de la *Double maîtresse* que je viens de faire pour Carteret, si je vous avais demandé les prix qu'il m'a imposés, votre travail vous coûterait 13 770 F. décomposés comme suit : 500 F. par hors texte, 300 par en tête, 100 par lettre ornée […] » [30].

En mars 1927, *La Jonque de porcelaine* est publiée en in-8° par Grasset, en édition de luxe, à 384 exemplaires. Les illustrations ont été réalisées par le peintre François de Marliave (1874-1953), décorateur d'intérieur de villas et illustrateur de livres (*La Double maîtresse* d'Henri de Régnier, Éditions Carteret 1939, 40 gouaches). L'aquarelle originale La caravelle,20 bandeaux vignettes et 19 lettres ornées ont été dessinés par François de Marliave et gravés sur bois en plusieurs couleurs par E. Gasperini. La médiathèque de Montpellier possède plusieurs exemplaires de cette belle édition. Le n° 1 sur Japon impérial est l'exemplaire destiné à Marliave « comprenant sept aquarelles originales de F. de Marliave. Dont six n'ayant pas été utilisées pour l'illustration » (Achevé d'imprimé) : les six aquarelles supplémentaires et non retenues dans l'édition originale renforçaient l'érotisme (le mandarin caresse les seins de Lâ) et l'aspect dramatique (Boulei San force Lâ à sourire devant la tête décapitée du veilleur de proue). Le Japon impérial n° 17 porte un envoi très cordial : « pour Louis Brun, cette vieille Jonque qui porta notre première amitié Delteil ». Le vélin d'Arches numéroté 232 contient une dédicace manuscrite : « À Renée Dunan ce témoignage de mes années de navigation sur les jonques et le Fleuve Amour avec toute ma sincère admiration Delteil » L'érotisme est très présent dans ses deux premiers romans : *La Jonque de porcelaine* et *Sur le Fleuve Amour*.

Dans les années 1925-1930, presque tous les livres de Delteil sont publiés à l'étranger. En 1928, *The Porcelain Junk* paraît à Londres et en 1929 à New York. Ces éditions anglo-saxonnes ne sont pas illustrées.

*
* *

Genèse de l'œuvre

Résumé du livre

À destination de l'Inde et la Chine, le capitaine Paul Jors quitte Dieppe sur une caravelle, *La Sainte-Estelle*. Dès le début du récit, tout lecteur cultivé sait qu'une caravelle partie de Dieppe le 15 mai 1442 ne pouvait atteindre la Chine, puisque les Portugais ne découvrirent par voie maritime le pays du Milieu qu'en 1512. Le 19 août, on pêche une bouteille en porcelaine : « Le goulot était fermé par un bouchon en forme de cœur de femme. » (chapitre II, p. 17) *La « Lettre à l'eau »* (chapitre III), qu'elle renferme, est un appel au secours par Lâ, séquestrée à bord d'une jonque de porcelaine par le mandarin Bou-Lei-San. Paul Jors décide de virer de bord, de renoncer aux vins, aux épices, aux trafics, pour délivrer cette femme : « Il y a sur la mer une femme qui souffre… » (p. 32). Afin de pouvoir aller à sa recherche, le Capitaine tue Le Moruquois, qui veut s'opposer à ce changement de cap. Les marins dieppois repêchent une deuxième

bouteille de porcelaine, dont le message annonce la décapitation d'un veilleur, coupable seulement d'avoir reçu un sourire de Lâ. Après une forte tempête, le bateau s'échoue sur une terre jugée providentielle. L'équipage se révolte et les mutins explorent une petite île. Devant l'exiguïté du lieu, ils acceptent alors de reprendre la mer avec leur capitaine, qui a recueilli une troisième bouteille. Toujours en quête de la Jonque, on finit par la découvrir. Sans utiliser d'armes à feu, pour éviter de blesser Lâ, le navire est pris à l'abordage. Sur la Jonque désormais aux mains des Dieppois, Lâ apparaît seule sur le pont, complètement nue, et intercède ainsi en faveur des Chinois. (Chapitre XI *Nu*) Entre le capitaine et Bou-Lei-San, Lâ mène un étrange trio d'amour. Pour couper court aux désirs des marins de retourner à Dieppe, Paul Jors renonce à remorquer sa caravelle et coupe le câble entre les deux navires. Il souhaite se consacrer exclusivement à Lâ. Désirant accéder en Chine, le capitaine Jors confie au mandarin le pilotage de La Jonque. Bou-Lei-San veut visiter la Sainte-Estelle et découvre avec amertume les bouteilles de porcelaine dans la cabine du capitaine. Ambiguë, Lâ se frotte au mandarin sur le canot et embrasse le capitaine dans les magasins de la Sainte-Estelle. Pendant la peste blanche à bord, le capitaine Jors découvre que le mousse Johan est également amoureux de Lâ. Par désespoir, cet enfant va finir par se suicider : « Au fond, il se sentait trop petit devant l'Amour. Seule la Mort lui semblait copine. » (p. 196). Le capitaine Jors libère Lâ enchaînée par le mandarin en le faisant fuir et fait l'amour à la belle chinoise. Bou-Lei-San torturé par la jalousie dirige la Jonque sur des récifs : « Bou-Lei-San se complut à imaginer les caresses des deux amants. L'amour… la mort… Seul au monde, il savait que cette Jonque allait sombrer, que ces hommes allaient périr. Et par lui ! Et il goûta la volupté suprême, la volupté des dissociations ; la science de la mort… » (p. 206). Il peut mourir avec honneur comme un mandarin : « Et ce fut la fin. Un vaste choc de vaisselle. Toute la Jonque se brisa d'un coup. Tout l'Océan se précipita dans la carène. Bou-Lei-San touchait l'eau… respirait l'eau… La pipe était pleine d'eau. Bou-Lei-San, mandarin de San-Kin, fumait une pipe d'eau… » (p. 207). Seul rescapé de l'aventure, avec un singe, le Bâtard d'Eu resté sur la Sainte-Estelle à la dérive, contera l'histoire aux vieilles mamans de Dieppe.**(Fig. 5)**



Fig. 5 - Bou-Lei-San caresse Lâ.

Documents préparatoires

Quarante-six « morceaux de papier » constituent les notes préparatoires à *La Jonque de porcelaine* [JD IV. 1].Ces documents nous montrent comment l'écrivain construit méthodiquement son texte et s'immerge dans plusieurs mondes étrangers : la vie des marins, la mer, la végétation d'une île, l'Extrême-Orient, le roman d'aventures. La documentation est importante, sérieuse et précise. Delteil reproduit la gravure d'un navire du *Larousse Classique*, tout en dessinant lui-même La Sainte-Estelle. Pour se familiariser à un lexique nouveau, plusieurs papiers sont consacrés à des énumérations concernant la marine, les armes, les animaux, la végétation, l'habillement, les tissus, les villes et fleuves chinois. D'autres paperolles mentionnent les ouvrages de référence consultés, qui seront cités en « Notes » à la fin de l'édition illustrée (p. 219-220).Les deux livres les plus importants sont certainement : l'*Histoire des Découvertes Océanes* de Mathieu de Lusse ; le *Traité du Ciel et du Monde* (*Traité de la Sphère* dans le texte) de Nicolas Oresme publié en 1377.

La note préparatoire 24 est explicite sur l'issue du voyage : chapitres « X à XIX Le mandarin doit savoir que la Jonque se brisera infailliblement » [JD IV. 1 24], La Jonque de porcelaine, Notes préparatoires 46 « morceaux de papier). Au chapitre IX *L'Exil sur la mer,* Le mandarin raconte à Lâ une prédiction fatale : Une Jonque va se briser sur un rocher (p. 102). La note 34 propose de « peindre le mandarin plus savant ». Le papier 30 précise que Lâ ne dispose pas de soubrette et par conséquent « reste la seule femme à bord ». Le papier 46 indique que, par amour, quatre personnes appartiennent à Lâ : « mandarin - chinois tendu - petit mousse - capitaine ». La note 46 donne une prescription, qui ne sera reprise ni dans le manuscrit, ni dans le tapuscrit et encore moins dans l'édition originale : « Le mandarin brise La Jonque et consigne le tout dans la dernière bouteille et la jette à l'eau. »

Delteil étudie les caractères des quinze « personnages principaux » de la Sainte-Estelle : « Thomas Hogue : glabre - voix grasse » ; le capitaine Paul Jors « haut - barbu - clair - blond - mystique - calme - cicéronien - apte à d'âpres et calmes colères » ; « Le bâtard d'Eu normand barbare » ;« Le Père Capille vieux barbe blanche bon vivant humoriste optimiste ». Après la réécriture du manuscrit en 1925, la présentation particulière des personnages sera beaucoup réduite. Dans l'ordre de classement de cette documentation, la structure du récit fait l'objet du premier « morceau de papier » coté [JD IV. 1 1] Cela se poursuit par des indications sur les « Personnages », « Intrigues », « Entrevues ». Dans les dernières notes, Delteil donne un titre à chaque chapitre. Il est instructif de comparer ces documents avec la table des matières de l'édition actuelle. Dès la première rédaction dans le manuscrit, cette première trame narrative se retrouve assez fidèlement.

Nombreuses variantes, suppressions et réécritures

Après le travail considérable effectué par Delteil pour élaborer le tapuscrit complet et les corrections significatives apportées dans les placards, le texte de *La Jonque de porcelaine* s'est trouvé profondément remanié, à la publication chez Grasset. Selon mon comptage, près de 429 variantes, plus ou moins importantes, vont de la simple suppression d'un mot ou d'un groupe de mots, à la disparition de phrases

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

LA STRUCTURE DU RÉCIT

Chapitres	Plan initial	Table des matières	Évolutions
1	Départ	La Caravelle	Titre définitif sur le placard 11 pour le chapitre 1. Sans titre au départ, puis "Un Homme sans mesure".
2	Trouvaille bouteille	La bouteille de porcelaine	
3	Première lettre	Lettre à l'eau	
4	Doute Lutte	La main	
5	Deuxième lettre	Le veilleur de proue	
6	Tempête	L'oiseau	
7	Le Capitaine part seul chercher la 2ème lettre (en fait, la 3ème) Mutinerie	Mutins	Après la suppression du passage sur la croix tracée sur un arbre, le titre du chapitre " La croix sur l'écorce" peut devenir "Mutins".
8	L'île Le singe	A genoux devant les tourterelles	
9	Troisième lettre Retour du Capitaine	L'exil sur la mer	
10	On voit Jonque-Attaque	Le bâtard d'Eu	
11	Abordage Apparition nue	Nu	Le conte "Abordage" dans l'Intransigeant en 1926 reprend une grande partie du chapitre 11.
12	On fait amitié	Des mains pures et tristes nourries d'ennui et d'oisiveté	
13	Première conversation elle et le Capitaine	Les cils	
14	Visite Estelle Mandarin voit vases Scène avec elle	Le baiser devant les mouches vertes	
15	Mort de la Sainte Estelle	Cœur de singe	Chapitre 15 très modifié
16	Scène d'amour entre Lâ et Capitaine Chinois tendu Mousse triste Départ caravelle et mandarin le voient	La peste blanche	
17	Puberté et mort du mousse Pensées de vengeance du mandarin	Le mousse	
18	Préparatifs du mandarin Naufrage	La pipe d'eau	Chapitre 18 le plus modifié
19	À Dieppe	L'Écureuille	

*
* *

entières, aux rajouts de paragraphes. Selon ce relevé, 63 paragraphes sont modifiés : 42 paragraphes supprimés et 21 ajoutés. Deux chapitres sont presque totalement réécrits : le chapitre XV *Cœur de singe* consacré à l'abandon de La Sainte-Estelle (suppression de l'abordage du brigandin et du son du cœur du singe) et le chapitre XVIII *La Pipe d'eau* relatif à la destruction du navire chinois. Ainsi un journaliste des *Nouvelles littéraires* peut-il écrire avec justesse en 1927 :

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

« Peu de romanciers écrivent aussi rapidement leurs livres, de premier jet, que Joseph Delteil. Mais ce premier manuscrit terminé, peu de romanciers aussi le reprennent avec plus de soin, plus d'attention et le remanient plus complètement »[31]. **(Fig. 6)**



Fig. 6 -Les mouches vertes

Les phrases ont gagné en concision : les notations psychologiques (le caractère du mousse Johan) et descriptives (la maison cornue au départ de Dieppe au chapitre I), les « comme », les adverbes et même certains adjectifs passent à la trappe. Le titre du chapitre I « Un homme sans mesure » est seulement corrigé dans les placards, pour prendre celui de « La Caravelle ». Dans le texte, un « homme sans mesure » devient « un grand matelot blanc », « qui, la barbe lunaire et la main gauche à la braguette, du haut des bastingages pissait dans l'océan… » (p. 9 en conclusion du chapitre). Dans le placard 2 du chapitre 3, « un élixir plus noir que la mort » se transforme en une expression plus imagée « une belle encre de nuit » (p. 22). Comme l'écrit Robert Briatte, « Le style est minimal, comme marqué par la recherche d'une efficacité maximale »[32].

Comme le pratiquent les Chinois, la pensée du capitaine Jors n'est pas expliquée mais simplement suggérée. Dans le manuscrit : « Paul Jors nourrissait une vive inquiétude à cause de l'attitude ambigüe de Lâ. Il avait conquis la Jonque comme un *sauveur*. Et maintenant il se sentait inutile, peut-être importun. Et tandis que le mandarin et Lâ regagnaient leurs cabines de poupe, Paul Jors s'attarda à errer sur le tillac, plein de pensées » (Manuscrit, folio 85) devient dans le tapuscrit complet : « Le mandarin et Lâ se retiraient vers la poupe. Paul Jors s'attarda sur le tillac rêvant de baisers. »

Delteil choisit des épithètes qui étonnent : à la patte d'un pétrel, « un objet retors » ;« les âmes fabuleuses » des matelots ; « le feuillage taciturne » du sycomore ; « un ciel succinct ». Cette simplicité narrative se caractérise également par des phrases courtes, parfois sans adjectif ou sans verbe. Sans savoir que ces deux ouvrages avaient été conçus simultanément, André Lebois avait bien démontré leur identité commune de thèmes, de formules et de vocabulaire refusant la banalité : « des arbres de circonstance » dans *Sur le fleuve Amour*, « des cordes de circonstance » dans *La Jonque de porcelaine*[33].

Des phrases significatives sont ajoutées de nombreuses fois. Après les théories d'Oresme sur l'existence de continents neufs vers l'Ouest, une véritable perspective est tracée dans le chapitre I : « C'était surtout vers l'inconnu que voguait la Sainte-Estelle. Plus que d'épices, la caravelle était avide d'imagination. Le vent du rêve soufflait dans les voiles. » (p. 5) Dans le chapitre XI *Nu*, un texte plus explicite remplace le troisième paragraphe (folio 64 et p. 116) : « Pour rien au monde, on ne risquerait de tuer Lâ. Il fallait prendre La Jonque sans coup férir. » Dans le chapitre XIV *Le Baiser devant les mouches*, consacré à la visite de la Saint-Estelle par le mandarin, Delteil accentue l'ambigüité de l'attitude de Lâ : elle ne s'approche plus du mandarin mais se frotte désormais à lui (folio 84 et p. 160). Dans le Chapitre XVII *Le Mousse*, l'expression « Sans Lâ, à quoi bon la vie ? » devient un leitmotiv avec trois ajouts (pp. 191, 192, 194). Dans le placard 11 de ce même chapitre, Delteil finit par constater : « Un Johan de moins et la vie continue ».

Les introductions et les conclusions de chapitre sont souvent corrigées et des paragraphes entiers disparaissent par rapport au texte initial du manuscrit. Les éléments psychologiques et descriptifs concernant les personnages secondaires, voire les acteurs principaux, s'effacent devant le mystère et la fluidité de l'histoire. Au début du chapitre IV *La Main*, la phrase décrivant le caractère mystique du capitaine Jors est enlevé : « Une âme lumineuse et douce comme une petite fleur ». À la fin du chapitre, « Un capitaine mystique et doux » se transforme en « un capitaine formidable » (p. 38), qui tue Le Moruquois. Dans le chapitre V *Le Veilleur de nuit*, Delteil supprime trois paragraphes d'introduction : les mêmes hommes repêchent la bouteille ; la même personne casse la bouteille ; Analute traduit le texte que le capitaine Jors lit à ses hommes au fur et à mesure de la traduction. Dans le texte original, les réactions du capitaine et de l'équipage comptent très peu par rapport à *la deuxième lettre à l'eau*. **(Fig. 7)**



Fig. 7 - Elle le regarde tristement

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Dans le chapitre VI *L'Oiseau*, Delteil allège le texte en n'évoquant pas la dureté de la vie du marin « roidi par le vent » (p. 59 et folio 36). La conclusion du chapitre XIII *Les Cils* est totalement réécrite. Les détails sur la conservation illicite des bouteilles par le Chinois Fui, qui donne ces bouteilles à Lâ et l'aide à en jeter trois à la mer, sont enlevés complètement dans le texte final. (folio 78 et p. 149) Désormais la conclusion n'évoque pas ces modalités : « Un jour, j'ai vu dans la mer des bouteilles de porcelaine. Dedans, étaient des lettres correctes et des soupirs d'amour. Pour toute réponse, Lâ sourit. Puis elle raconta l'histoire. Elle écrivait des lettres, elle les introduisait dans des bouteilles vides, puis elle lançait les bouteilles à la mer, une nuit sans lune… » (p. 161).

Dans le chapitre XVI *La Peste blanche*, Delteil supprime le long passage relatif au dialogue entre le mousse amoureux de Lâ et le capitaine Paul Jors (folio 95 du tapuscrit). Pourtant, la réponse du capitaine Jors à Johan définissait bien l'essence de Lâ : « Johan, dit-il doucement, il ne faut pas aimer Lâ. C'est une femme compliquée, avec une âme sans origine et des désirs inconnaissables. Elle possède le mystère des hommes, et elle est pareille à la mer !! » (folio 93 et 94 du manuscrit). De même, dans le placard 10, le passage concernant le clerc Analute est enlevé. Delteil se consacre essentiellement aux personnages principaux.

La conclusion du chapitre XVI *La Peste blanche* est simplifiée : le paragraphe final consacré aux morts de la peste blanche est enlevé, afin de finir par l'essentiel : « Mais quand Paul Jors s'en alla, il aperçut, en sortant, assis sur un tas de cordes, le petit mousse Johan, qui continuait de pleurer… » À la fin du chapitre XVII, quatre paragraphes sont supprimés : avant de se suicider, le mousse demandait du papier au mandarin pour écrire à Lâ. En voyant Bou-Lei-San, il comprenait que celui-ci est « blême » d'amour comme lui et finalement ne lui demande rien, (folio 101 et 102 du manuscrit). La phrase finale du chapitre XVII *Le Mousse* est supprimée dans le tapuscrit : « Petit mousse !... Mort, il tenait aussi peu de place dans la mer que, vivant, il en avait tenu dans le monde… » (folio 106). Le chapitre se finit d'une manière plus poétique : « Le corps tomba dans l'eau, y fit un petit trou, et s'enfonça tout droit » (p. 197).

Le chapitre XVIII *La Pipe d'eau* est le chapitre le plus modifié du livre. La longue introduction relatant le rapport du mandarin au papier est supprimée totalement (folio 103 et 104 du manuscrit). Trois paragraphes sont remplacés par des textes plus explicites : « Il songeait. Lâ aimait Paul Jors. Pas le moindre doute. Elle passait ses jours avec Paul Jors, ses nuits… La Chine exigeait une fine vengeance, une suprême vengeance. Bou-Lei-San sourit », (folio 108 du tapuscrit et p. 202). De même, est concerné le paragraphe avec la phrase : « La jonque cinglait vers les rochers » (folio 109 du tapuscrit et p. 203) ; et également le paragraphe avec la phrase : « Et il goûta la volupté suprême, la volupté des dissociations, la science de la mort… », (folio 111 du tapuscrit et p. 206). Dans le placard, Delteil ajoute une phrase percutante : « Quelle belle vengeance d'amour, quelle belle vengeance de mandarin ! », (Placard 11 et p. 204). Avant la conclusion du chapitre XVIII, la scène dans la cabine du mandarin avant le choc final contre les rochers est réduite à quelques phrases, (folio 111-112 du tapuscrit et p. 206-207). Dans le placard 11, il ajoute au paragraphe final une expression d'humour tragique : « Un vaste choc de vaisselle », (p. 207). La phrase finale de ce chapitre est déjà présente dans le manuscrit : « Bou-Lei-San fumait la pipe d'eau. » **(Fig. 8)**



Fig. 8 - Bou-Lei-San se tenait debout

Conclusions : thèmes spécifiques ou identiques à l'ensemble de l'œuvre ? Le seul roman ?

Les thèmes des contes souvent datés des années 1920-1922 correspondent à ceux de *La Jonque de porcelaine* : l'amour, le désir, le meurtre, l'eau, la mer, l'Orient. En revanche, la nature et dieu ne sont guère présents, comme ils le seront dans la suite de son œuvre.

Une page manuscrite relative à une « table des matières » prouve que Delteil souhaitait publier un ouvrage intitulé *Femmes de vent* sous-titré « Romans ». [JD XXX] Joseph Delteil *Femmes de vent romans*). Il devait rassembler une quinzaine de textes (*Femme d'eau, La Bohémoise*, etc.). L'histoire de *Femme d'eau* présente quelques ressemblances avec *La Jonque de porcelaine*. Un lecteur parcourait un livre, assis sur les berges d'un fleuve portugais. Une barque, avec à son bord une femme et un lusitanien, s'approcha du rivage. « Sauvez-là » lui dit l'homme. « Je regardai la femme. Elle était belle bellement. Son visage essentiel reposait sur un fond de cheveux noirs, plus noirs que l'encre de tous les livres. Elle avait une robe de légende, et des bagues à tous les doigts. Et elle me souriait sans scrupules, avec ses lèvres et ses yeux. ». Le lecteur ferma le livre et sauta dans la barque pour prendre les avirons de la jeune femme. Assis à côté d'elle, « parfois ses bras charnels me frôlaient sans conteste ». Nos bras s'emmêlèrent. L'homme alors se leva, laissa les avirons et les deux amants s'embrassèrent. Jaloux, le lecteur laissa tomber le livre à l'eau et fit chavirer la barque. Les deux corps tombèrent. « Et je me confiai à l'eau ». Un riverain recueillit le lecteur, mais les « amants de l'eau » n'ont pas été retrouvés [34].

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

La Jonque de porcelaine n'est retenue par Joseph Delteil ni dans *En robe des champs*, recueil d'extraits des livres à connotation paysanne [35] ni dans ses fausses *Œuvres complètes* [36]. Comme l'écrivain le pratique régulièrement dans ses autres romans, il ne fait pas de digressions sur sa propre vie et poursuit fidèlement son histoire. Le mystère de son récit, ses personnages énigmatiques, son style ciselé le préoccupent complètement. Nous pouvons dire avec Frédéric-Jacques Temple que *La Jonque de porcelaine* est bien son seul roman : « La Chine de Delteil est un Orient rêvé. Le Sud est un Orient vécu dont il parle sans forcer. Alors qu'il lui faut inventer la Chine ; d'où que *La Jonque de porcelaine* est sans doute le seul véritable roman de Delteil » [37]. Par rapport à l'ensemble de ses écrits, ce roman n'est pas une œuvre mineure mais apparaît véritablement comme particulière. **(Fig. 9)**



Fig. 9 - Bou-Lei-San s'étendit sur un coussin

NOTES

1. Médiathèque centrale Émile Zola de Montpellier Méditerranée Métropole, Lettre du Sous-directeur des services financiers du Sous-secrétariat des Ports et de la Marine marchande à Joseph Delteil, 4 décembre 1923.
2. Lettre de Gaston Gallimard à Joseph Delteil, 3 août 1922.
3. Lettre de Gaston Gallimard à Joseph Delteil, 28 mars 1923.
4. Lettre de Gaston Gallimard à Joseph Delteil, 26 octobre 1923.
5. Lettre de Louis Dumur, Mercure de France, à Joseph Delteil, 6 août 1923.
6. Lettre de Joseph Delteil à Bernard Grasset, 16 mars 1922 *in* Gabriel Boillat, « Le Grand Prix Balzac 1922 », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, n° 5/6, septembre-décembre 1983, p. 892-893.
7. Lettre de Bernard Grasset à Joseph Delteil, 16 mars 1922, *in* Gabriel Boillat, *op. cit*., p. 893.
8. Lettre de Louis Brun à Edmond Jaloux, 29 mars 1922 *in* Gabriel Boillat, *op. cit*., note 54, p. 893.
9. Lettre de Louis Brun à Joseph Delteil, 5 avril 1922 *in* Gabriel Boillat, *op. cit*. p. 893.
10. *La Bohémoise*, une nouvelle du recueil de Joseph Delteil *Le Maître ironique*, éd. Robert Briatte, Paris, Bernard Grasset, 1995, p. 75-80.
11. Lettre de Louis Brun à Joseph Delteil,5 avril 1922 *in* Gabriel Boillat, *op. cit*. p. 893. M. Daniel Brun avait ouvert à Gabriel Boillat la correspondance de son père Louis Brun, Gabriel Boillat, *op. cit*, note 113, p. 907.
12. Lettre de Joseph Delteil, 20 avenue de Tourville Paris VII, à Louis Brun, Grasset, 26 octobre 1922.
13. « Le prix Fémina », *Le Petit Journal*, n° 22 981, jeudi 17 décembre 1925.
14. « La Jonque de porcelaine par Joseph Delteil (Grasset. éd.) » par S.L., *L'Intransigeant*, n° 17 063, dimanche 24 avril 1927.
15. Élie Richard, « Les Chats de Paris », *Paris-Soir*, n° 2356, mercredi 19 mars 1930.
16. Joseph Delteil, « Tant pis pour le nègre » *in Mes amours… (…spirituelles)*, Paris, Messein éditeur, 1926, p. 41-43.
17. https://josephdelteil.net/liens2.htm (consulté le 8 juillet 2020).
18. Joseph Delteil, « *Abordage* » « Contes de l'Intransigeant » dans *L'Intransigeant*, n° 16 643, 28 février 1926.
19. « Les Echos », *Comœdia*, n° 5189, jeudi 17 mars 1927, p. 2.
20. Note 1, p. 189, mars 1927. « La Jonque de porcelaine » *in La Revue européenne*, en trois livraisons : Nouvelle série, n° 3, mars 1927 ; n° 4, avril 1927 ; n° 5, mai 1927. *La Revue européenne* : Éditions du sagittaire, 1923-1930. En 1927, dépôt et vente chez Bernard Grasset.
21. *La Revue belge* (Bruxelles) T. II, n° 3, 1er mai 1927 et T. II, n° 4, 15 mai 1927.
22. Carte de Joseph Delteil à Pierre Goemaere, rédacteur en chef de *la Revue belge*, s. d., à l'en-tête de « Paris 17 boulevard de la Chapelle ».
23. Lettre de Joseph Delteil à Pierre Goemaere, 14 avril 1927.
24. « Une initiative de la "Gaceta a literaria" », *Comœdia*, n° 5929, jeudi 28 mars 1929, p. 3.
25. « *La Jonque de porcelaine* » De l'amour, de l'aventure, et de la poésie... *in Les Feuillets bleus*, n° 461, 23 juillet 1938, p. 930-945.
26. « Delteil et ses travaux », *Les Nouvelles littéraires*, n° 161, samedi 14 novembre 1925.
27. Témoignage d'un membre de la famille Marliave relaté par Bernard Lacombe au cours d'un entretien avec Gilles Gudin de Vallerin, 25 avril 2019.
28. Chaque livre de la collection *Portrait de la France* composée de 34 titres et dirigée par l'écrivain catholique Jean-Louis Vaudoyer décrit la terre natale d'un écrivain. Joseph Delteil participe à cette collection avec : *Perpignan (essai)*, Paris, Éditions Émile-Paul Frères, 1927, frontispice de Roger Grillon, Collection *Portrait de la France*, n° 10.
29. Lettre de François de Marliave, Aix-en-Provence, à Louis Brun, Grasset, 15 février 1926.
30. Lettre de François de Marliave, Aix-en-Provence, à Louis Brun, Grasset, 15 février 1926.
31. Da Capo, Les *Nouvelles littéraires*, n° 372, samedi 26 mars 1927.
32. Robert Briatte, « Avant le texte La Jonque de porcelaine », *op. cit*., p. 15.
33. André Lebois, « La Jonque de Porcelaine, L'art de l'abordage », *in* PELAYO, *op. cit*., p. 126.
34. Femme d'eau : [JD XXIX. 15], 4 feuilles dactylographiées non datées, publication dans : Denitza Bantcheva dir., *Joseph Delteil*, Lausanne, L'Âge d'homme, 1998, Les Dossiers H, V Inédits Prose, p. 300-301.
35. Joseph Delteil, *En robe des champs*, Paris, Grasset,1934.
36. Joseph Delteil, *Œuvres complètes*, Paris, Grasset, 1961.
37. Frédéric Jacques Temple, « Delteil et le Sud », *in* BRIATTE, *op. cit*., p. 91.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Bibliographie

Éditions de La Jonque de porcelaine

1927 : *La Jonque de porcelaine,* Paris, Bernard Grasset,1927, édition de luxe, ill. par François de Marliave grav. sur bois en plusieurs couleurs par E. Gasperini, in-8°, 222 p., tirage à 384 exemplaires.

1928 : *The Porcelain Junk*. Translated into English by Paul Courtney, London : George Routledge and Sons, Ltd, 1928, The Golden Dragon Library. Pas d'illustrations.

1929 : *The Porcelain Junk*. Translated into English by Paul Courtney, New York : Lincoln Mac Veagh, 1929, The Golden Dragon Library. Pas d'illustration.

1929 : *La Pagode de l'île flottante* de Myriam Harry. *La Jonque de porcelaine* de Joseph Delteil. *Les Nymphes de Paris* d'Albert T'Serstevens. Paris, Éd. des Portiques, 1929., 117 p., coll.. « Les Coffrets des Portiques » n° 8, in-16. Coffret aux livres non typographiquement identiques.

1985 : *La Jonque de porcelaine*, Carcassonne, Cognac, Collot Le Temps qu'il fait, 1985, 128 p., 19 cm. Nouvelle édition chez le même éditeur en 1991.

1993 : *La Jonque de porcelaine,* Chambray-les-Tours, Éditions Recto Verso, 1993, ill. d'Alain Signoles, achevé d'imprimer au mois de mai 1993 sur Les Presses du Temps qu'il fait à Cognac, éd. En gros caractères, 129 p., 24 cm.

Études

BRIATTE, 1995, BRIATTE, (Robert) (sd), *Les Aventures du récit chez Joseph Delteil, Rencontres de Cerisy-la-Salle, 2-11 juillet 1994*, Montpellier, Éditions de La Jonque, Presses du Languedoc, 1995.

BRIATTE, (Robert), « Avant le texte La Jonque de porcelaine », *in* BRIATTE, 1995,p. 13-22.

GUDIN de VALLERIN, (Gilles), « Géographie des fonds Delteil », *in* BRIATTE, 1995, p.144-160.

TEMPLE, (Frédéric-Jacques), « Delteil et le Sud »,*in* BRIATTE, 1995, p. 91.

PELAYO, 1969, PELAYO, (Donato) (sd), *Joseph Delteil*. Rodez, Entretiens, éditions Subervie, 1969,

LEBOIS, (André), « La Jonque de Porcelaine, L'art de l'abordage » *in* PELAYO, 1969, p. 125-131.

Illustrations

L'ensemble des illustrations est issu du fonds Joseph Delteil de la Médiathèque centrale Émile Zola de Montpellier Méditerranée Métropole.

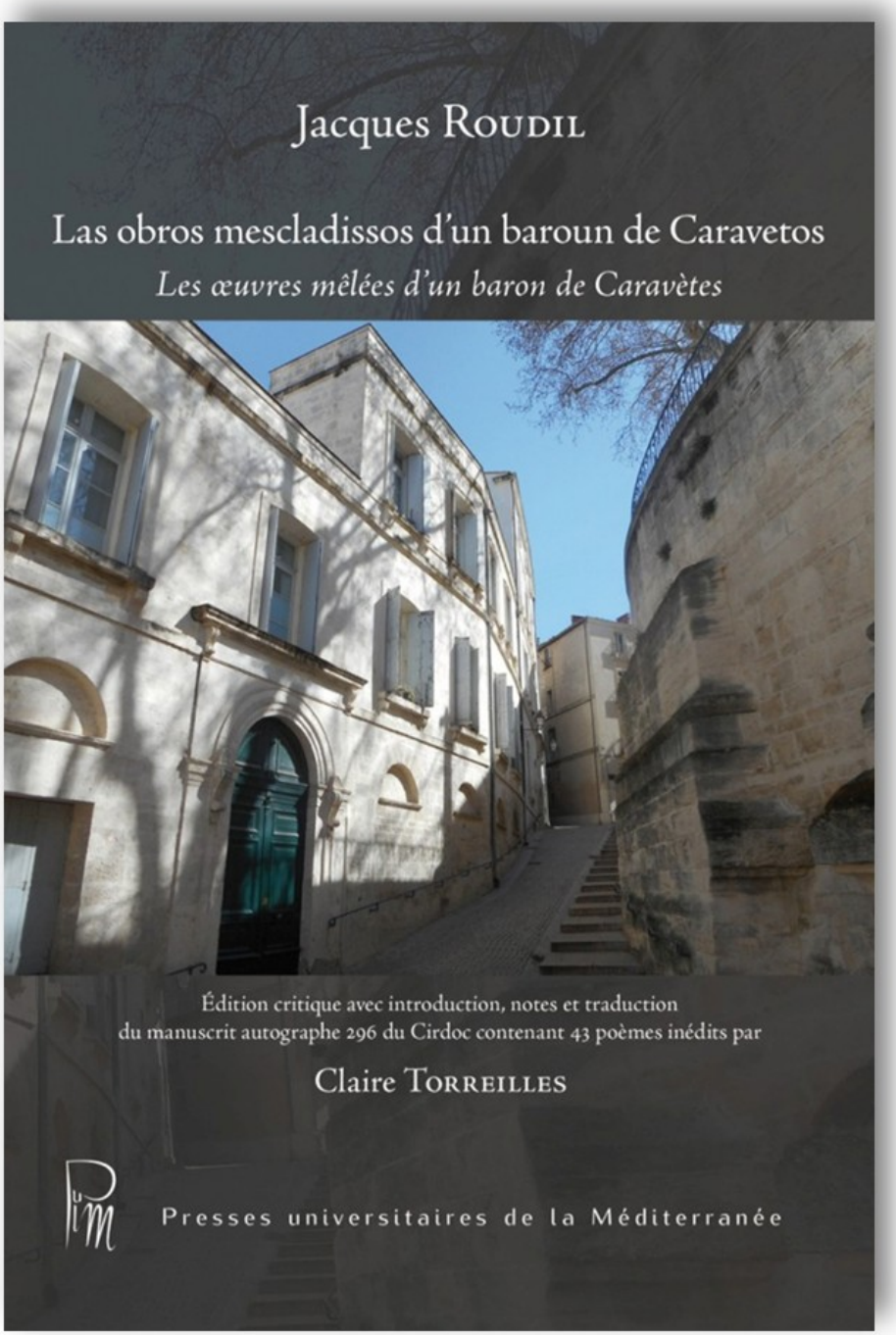
Fig. 1 - Joseph Delteil à Paris dans les années 1920. (Copyright : Paris, Endrey, *ca* 1925)

Fig. 2 - Joseph Delteil homme de lettres, 16 décembre 1925 (Copyright : photographie Henri Martinit, Société du Petit Parisien Dupuy et compagnie)

Fig. 3 - Page de titre de l'édition originale de 1927 chez Grasset.

Fig. 4 à 9 - Illustrations de François de Marliave non retenues pour l'édition Grasset de 1927.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



De 1632 à 1689, l'avocat Jacques Roudil écrit à Montpellier la poésie de son temps, plurielle et polyglotte, au gré des circonstances, de l'humeur et des lieux. Les moments d'une vie et les tensions du siècle s'inscrivent dans ces mélanges poétiques, ces *obros mescladissos* qui se jouent de la variation des langues et des genres. En français, en occitan et en latin, Roudil s'adresse à ses contemporains, ses collègues, ses femmes, ses compagnons de cabaret, sa famille, les Grands, le Roi, en usant de toutes les ressources maîtrisées du sonnet, de l'épigramme érotique ou encomiastique, du ballet carnavalesque ou de la satire.

Dans le paysage littéraire montpelliérain, Roudil prend la suite d'Isaac Despuech qu'il édite en 1650. Protestant comme lui et esprit libre, il témoigne des changements de la société et des progrès de l'intolérance. Mais sa poésie reste, à tous les âges, une célébration de la vie à travers une conscience vive du monde et de soi, une ironie alternativement légère et rageuse.

Cette nouvelle édition est enrichie des derniers poèmes inédits qui chantent notamment les plaisirs de Pignan, « ce beau lieu » où le poète aspire à une retraite à l'antique, entre ses livres et son jardin, ses vignes et ses oliviers, dans l'ancienne maison des rois de Majorque.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Géo
histoire

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Les météorologistes dans l'Hérault, organisation et fonctionnement des réseaux d'observation (XVIII^e-XX^e siècle)

*Céline DEHONDT * – Hélène REBOURS ***

Résumé :
« Quel temps fera-t-il demain ? ». Cette question commune serait restée sans réponse sans le développement de l'étude des phénomènes atmosphériques, la météorologie. Des premiers instruments de mesure du XVII^e siècle au lancement de satellites météorologiques dans les années 1960, de nombreux scientifiques et observateurs ont cherché à comprendre les phénomènes météorologiques pour mieux les anticiper. Enjeu sociétal, économique ou encore militaire, la prévision météorologique suscite l'intérêt du plus grand nombre. Au niveau local, la coordination entre les différents services en charge de la météorologie était sous la responsabilité de la commission météorologique départementale, initiée dès 1865. À l'origine de la structuration d'un véritable réseau d'observation, la commission a plus particulièrement assuré la diffusion d'un bulletin, compilant des études et des relevés météorologiques enregistrés depuis les postes et stations météorologiques de l'Hérault.

Mots-clés :
météorologie, observation, climat, réseau, agriculture, école normale, avertissement agricole, conseil général.

Abstract:
"What's the weather for tomorrow?". This question of common concern would remain unanswered if not for the development of the study of atmospheric phenomena, the meteorology or weather service. From the first measurement instruments of the 17th C to the launch of weather satellites in the 60's, numerous scientists and observers have tried to understand weather patterns in order to better anticipate them. Weather forecasting deals with a great number of issues: society, economy and even the military. At a local level, the coordination between the different weather/meteorology services came under the responsibility of the Commission Departmental (county commission) that was established in 1865. It was the advocate of a veritable observation network. The Commission specifically ensured the transmission of a forecast bulletin from data gathered from studies and weather observations from the posts and weather stations in l'Hérault.

Key words:
Meteorology; weather; observation; climate; network; agriculture; Ecole Normale; agricultural warning; Conseil Général.

Resumit :
« Quin temps farà deman ? » Aquesta question comuna seriá demorada sens responsa, se foguèsse pas desvolopat l'estudi dels fenomèns atmosferics, la meteorologia. De las primièras aisinas de mesura del sègle XVII^en al bandiment de satellits meteorologics dins las annadas seissanta, maites scientifics e observators cerquèron de comprene los fenomèns meteorologics per los anticipar melhor. Enjòc societal, economic o encara militar, la prevision meteorologica despèrta l'interès del mai grand nombre. Al nivèl local, la coordinacion entre los diferents servicis encargats de la meteorologia èra jos la responsabilitat de la comission meteorologica departamentala, mesa en òbra tre 1865. A l'origina de l'estructuracion d'un vertadièr malhum d'observacion, la comission a mai particularament assegurat la difusion d'un bulletin, recampant d'estudis e de relevats meteorologics registrats dels pòstes e estacions meteorologics d'Erau estant.

Noms-claus :
Meteorologia, observacion, clima, malhum, agricultura, escòla normala, avertiment agricòl, conselh general.

◆

« L'air était presque aussi brûlant que celui qui sort d'une fournaise ardente : tout le monde étouffait et on ne trouvait d'autre asile que les caves. En plusieurs endroits, on fit cuire des œufs au soleil. La plus grande partie des vignes des environs de Montpellier furent brûlées en ce seul jour, ce qui peut-être n'était jamais arrivé » [1]. C'est ainsi que l'épisode caniculaire est vécu en 1705 à Montpellier et décrit dans les *Mémoires de la Société royale des Sciences*.

* Chargée de collecte et de classement d'archives publiques
** Chef du service des systèmes d'information et des archives communales aux ADH

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 1 : Photographie sur plaque de verre représentant une femme s'abritant du soleil à côté d'une cabane de plage [1890]-[1930]. Archives départementales de l'Hérault, 1926 W 955

La météo est une préoccupation quotidienne qui a conduit les paysans, les marins ou les scientifiques, à observer le ciel et à interpréter les manifestations naturelles pour en anticiper les changements. Depuis l'Antiquité, les hommes observent les phénomènes météorologiques et leur action sur la nature, essaient de les comprendre et surtout de les prévoir. Issus d'observations empiriques du climat, les dictons et les proverbes aident à prévoir le temps à plus ou moins court terme. Les traces des manifestations climatiques sont nombreuses dans les archives : registre paroissial, compoix, registre de délibérations consulaires ou minute notariale, nous renseignent sur les phénomènes météorologiques et les calamités qui touchent les récoltes.

La naissance de la météorologie moderne à partir du XVII^{e} siècle met fin à l'empirisme. Après avoir évoqué les premières observations réalisées dans l'Hérault au cours du XVIII^{e} siècle, nous verrons comment s'est mis en place au cours du XIX^{e} siècle un véritable réseau d'observation héraultais, de quelle manière il a contribué au niveau national aux progrès de la météorologie moderne et enfin, comment il s'est structuré au cours du XX^{e} siècle.

Les premières observations (1700-1850)

L'apparition des instruments de mesure

C'est grâce à l'invention d'une série d'instruments de mesure que naît au XVII^{e} siècle la météorologie moderne : Galilée invente le thermoscope, ancêtre du thermomètre, Torricelli imagine le premier baromètre, Robert Hooke redécouvre le principe de l'anémomètre pour mesurer la vitesse du vent. Les instruments de mesure se multiplient et se perfectionnent. Entre 1657 et 1667, se met en place un premier réseau de mesure mondial coordonné par la Société météorologique de Florence : les stations à Florence, Bologne, Parme, Milan, Innsbruck, Osnabrück, Paris et Varsovie utilisent le thermomètre florentin, développé par les physiciens de l'Accademia del Cimento. Mais, c'est au cours du XVIII^{e} siècle que les premiers réseaux de mesures vraiment organisés se constituent.

A partir du XVII^{e} et XVIII^{e} siècle, Montpellier est marquée par un mouvement scientifique riche impulsé par la Société royale des sciences, fondée en 1706 et qui, après la Révolution, devient l'Académie des sciences et belles lettres de Montpellier. Dès la fin du XVII^{e} siècle, les travaux météorologiques sont nombreux et importants. Au nom des Lumières, les élites sociales et intellectuelles s'intéressent à la météorologie. L'observation du temps connaît un véritable succès.

Les pionniers de l'observation météorologique à Montpellier

Les premières observations réalisées à Montpellier sont l'œuvre de François-Xavier Bon (1678-1761), premier président de la Cour des comptes, aides et Finances de Montpellier et membre de l'Académie des sciences. Ces relevés [2] sont réalisés de 1705 à 1709 puis de 1737 à 1755. Dès 1699, il observe la pression atmosphérique, puis en 1702, il commence à mesurer les variations de température à l'aide du thermomètre de Sanctorins. En 1705, ses premiers relevés réguliers sont effectués grâce au thermomètre d'Amontons.

Puis, de 1748 à 1766, Jean-Baptiste Romieu, avocat et membre de l'Académie des sciences réalise d'abord des mesures [3] de la température et de la pression atmosphérique entre 1758 et 1759, puis collabore avec Claude Chaptal entre 1760 et 1761. En 1765, il installe un pluviomètre à Montpellier sur une tour de sa maison, dominant la ville. Ces travaux seront repris à son décès en 1767, par Jacques Poitevin. Entre 1758 et 1761, c'est Claude Chaptal, docteur en médecine à l'Université de Montpellier qui procède à des observations quotidiennes [4] depuis la fenêtre de sa maison.

De 1749 à 1756, Jean-Antoine Badon (1715-1792), ingénieur, arpenteur et ancien capitaine garde-côtes poursuit les travaux de François-Xavier Bon. Dès 1756, ses observations deviennent plus précises et portent sur la température qu'il mesure grâce au thermomètre de Réaumur, le vent, la pluie, la neige et l'état du ciel. Ces registres [5] sont tenus avec soin et régularité pendant près de quarante ans, jusqu'à son décès en 1792.

Jacques Antoine Mourgues (1754-1818), membre de la Société des sciences de Montpellier établit des observations météorologiques [6] de 1772 à 1785 depuis la ville de Montpellier, mais aussi sur son domaine de Montredon à proximité de Marsillargues. Ces recherches sont publiées dans son ouvrage intitulé *Essai de statistique* publié en 1801.

Jacques Poitevin (1742-1807) [7], dès l'âge de 22 ans, mène des observations prenant la suite des mesures pluviométriques de Romieu à partir de 1766. Il installe dans sa maison à Montpellier, l'instrument de ce dernier, poursuivant ses mesures [8], quarante années durant. Président de l'Administration départementale après le 18 brumaire puis Conseiller de Préfecture, il publie en 1803 son *Essai sur le climat de Montpellier* qui contient les tableaux de trente-six années d'observations portant sur les quantités de pluie par mois et le nombre de jours de pluie.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Les phénomènes météorologiques et leur influence sur la santé

À la fin du XVIII[e] siècle et au début du XIX[e], plusieurs médecins et professeurs de la Faculté de médecine travaillent sur les phénomènes météorologiques, leur influence sur la santé et l'apparition des maladies, tels que Gaspard René en 1761, Fouquet en 1771 avec son mémoire intitulé *Recherches sur le climat de Montpellier*, ou bien Fournier, médecin à l'Hôpital de Saint-Éloi qui publie en 1766 un mémoire sur la situation, l'air et les eaux de la ville de Montpellier. De 1802 à 1817, le docteur Thomas Méjan, médecin des prisons commence des observations et publie mensuellement ses *Ephémérides météorologico-médicales* dans les *Annales de la société de médecine pratique de Montpellier*. La première partie des travaux de Méjan est exploitée et publiée par Jean-Arnaud Murat, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier dans sa *Topographie médicale de la ville de Montpellier* (1810), qui les compare avec des travaux antérieurs et en particulier ceux de Mourgues et de Poitevin. Après avoir fait état des conditions météorologiques de Montpellier, il étudie le « rapport de l'état physiologique et pathologique de l'Homme avec le climat de Montpellier ».

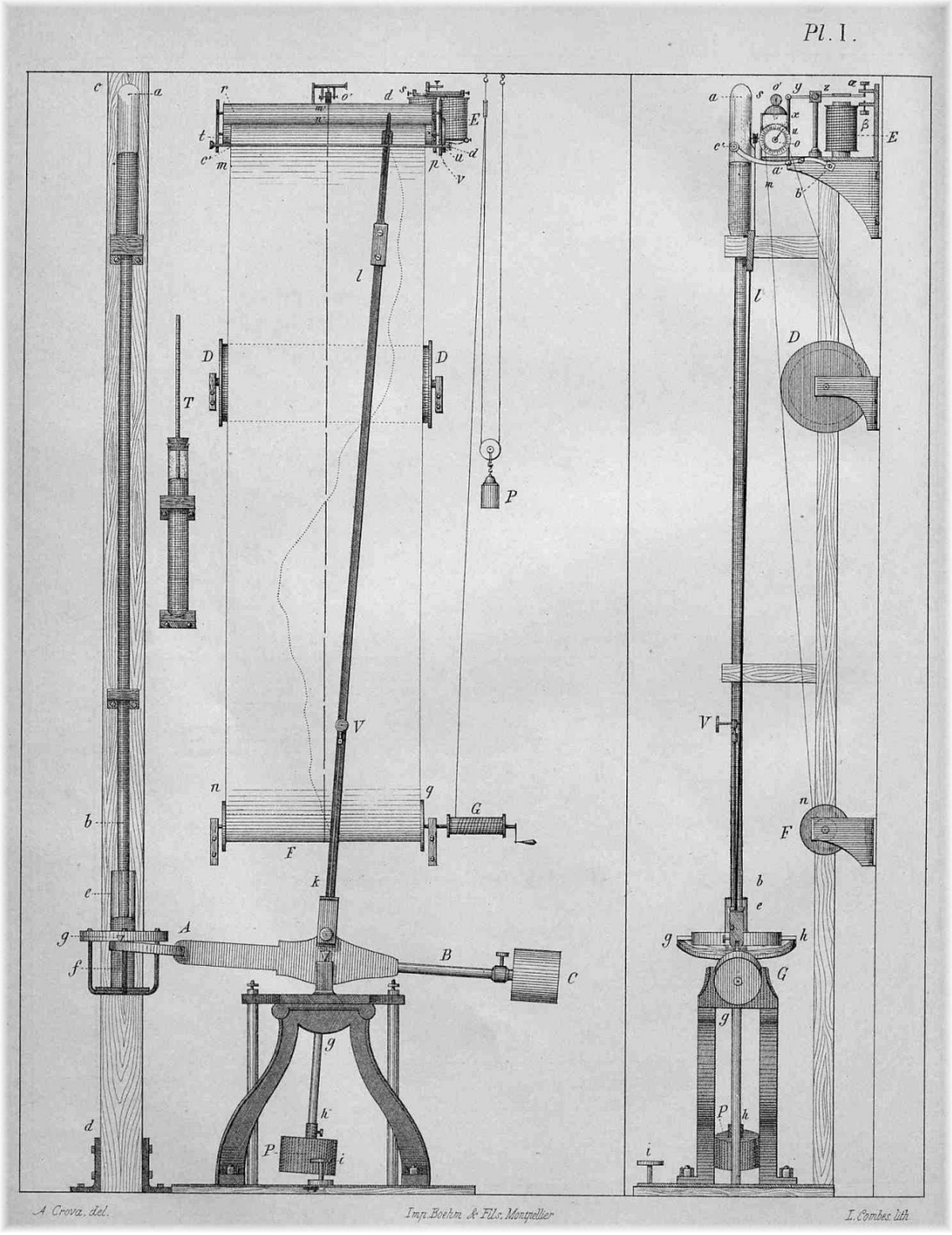


Fig. 2 : Planche représentant un baromètre-balance enregistreur (1875), Archives départementales de l'Hérault, PAR 2201/1 (Année 1875)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Une pratique amateur marginale au début du XIX^e siècle

Au cours de la première moitié du XIX^e siècle, contrairement à la fin du XVIII^e siècle, la pratique météorologique amateur reste marginale. Certains travaux paraissent durant cette période. On citera notamment la *Statistique du Département de l'Hérault* publié en 1824 par Hippolyte Creuzé de Lesser, qui comporte une rubrique consacrée à la météorologie. Gergonne, professeur de physique à la Faculté des Sciences procède aussi à des observations de 1818 et 1829 qu'il publie dans ses *Annales mathématiques* mais aussi dans *l'Annuaire de l'Hérault* en 1828. C'est d'ailleurs à partir de cette date que *l'Annuaire* contient des informations relatives au climat. Eugène Thomas, archiviste départemental et auteur de cette publication de 1821 jusqu'en 1871 fait paraître en 1835 un article intitulé « Notions sur la météorologie et sur la constitution physique des habitants de l'Hérault » [9]. Enfin, dans les bulletins de la Société d'agriculture de l'Hérault [10], des relevés menés par Marcel de Serres, les docteurs Rouchy et Brousse font l'objet de publication.

Peu d'observations semblent être réalisées par des institutions. Néanmoins, certains relevés portant sur la pression atmosphérique, la température, le vent, l'état du ciel et la pluie sont réalisées par l'administration du Canal du Midi à Agde à partir de 1812 et à Béziers dès 1842 [11].

La mise en place des réseaux de mesure (1850-1914)

Un intérêt croissant pour l'étude des observations météorologiques

À la suite de la tempête du 14 novembre 1854 qui détruit une grande partie de la flotte franco-anglo-turque durant la guerre de Crimée, Napoléon III demande à Urbain Le Verrier (1811-1877), directeur de l'Observatoire de Paris, de créer un service météorologique en s'appuyant sur le télégraphe électrique créé par Morse en 1837. Ce réseau de mesure va s'étendre progressivement à l'échelle de l'Europe. En 1863, l'Observatoire commence la diffusion des premiers télégrammes d'avertissements aux ports. Ces avis de prévision météorologique interviennent après le lancement de services similaires en Hollande et en Angleterre.

À la même période, dans l'Hérault, N. Martins, professeur à la faculté de médecine, mène des observations au sein du Jardin des Plantes à partir de 1852 et jusqu'en 1859. Il publie plusieurs travaux de recherche consacrés aux pluies et aux orages ainsi qu'aux variations de température. Ces relevés sont poursuivis par M. Roudier, jardinier en chef au Jardin des plantes. De 1857 à 1868, Édouard Roche, professeur à la Faculté des Sciences, réalise des relevés. Il est en particulier l'auteur des *Recherches sur les météorologistes* et *les météorologistes à Montpellier du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours*. Cet ouvrage recense de manière très précise les observations réalisées dans l'Hérault.

Dans les années 1850-1860, la pratique de l'observation météorologique se développe au sein des classes moyennes constituées de médecins, d'employés et de professions libérales. Il s'agit d'une pratique scientifique accessible nécessitant peu de connaissances et des instruments qui restent relativement accessibles et de bonne qualité. À titre d'exemple, on peut acquérir pour le prix de 300 francs un ensemble complet d'instruments comprenant un thermomètre, un baromètre, un hygromètre et un pluviomètre. Pour le même prix, on peut seulement acheter un petit daguerréotype.

L'initiative des Écoles normales

Le 3 septembre 1864, le ministère de l'Instruction publique et l'Observatoire impérial font parvenir une circulaire aux recteurs d'académie pour la mise en place des réseaux d'observation par les Écoles normales. Ce réseau, fondé sur le bénévolat et sur le sens du service public des futurs instituteurs est un succès [12]. Rapidement les enseignants exerçant dans les écoles primaires manifestent aussi leur intérêt. À Montpellier, sous la responsabilité de Monsieur Jullian [13], directeur de l'École, les premières observations à l'École normale de Montpellier sont réalisées dès 1859, jusqu'à trois fois par jour entre 1866 et 1867. Les observations de nuit sont supprimées à partir de 1868. De 1867 jusqu'en 1879, l'Observatoire de Paris publie un *Atlas météorologique* qui permet de diffuser les données issues des écoles normales. Cette publication reste succincte et ne contient que des valeurs moyennes annuelles. Dans les années 1880, peu à peu la place des écoles normales diminue, devant faire face à d'importantes transformations organisationnelles. Les instituteurs continuent toutefois à participer au réseau d'observateurs qui se met en place.

Une dynamique locale pour la structuration d'un réseau

En 1865, sous l'impulsion de Le Verrier, une commission des orages voit le jour dans le département de l'Hérault. Monsieur Diacon, professeur à l'École de pharmacie centralise et étudie les observations recueillies. Les premières stations pluviométriques sont mises en place dès cette période sur le territoire héraultais.

Lors de la première session régionale de l'Association scientifique de France qui se tient à Montpellier en 1872, Le Verrier, président de l'association propose un projet d'organisation non plus départementale mais régionale. Sous la présidence de M. Donné, recteur de l'Académie, les météorologistes de l'Hérault, du Gard, de la Lozère, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales se réunissent à cette occasion et créent le Comité météorologique de l'Ouest Méditerranéen. André Crova, professeur de physique à la Faculté des Sciences, est alors chargé en qualité de secrétaire général du Comité d'élaborer un plan d'organisation.

Le Comité météorologique de l'Ouest Méditerranéen souhaite se concentrer sur l'étude météorologique du littoral méditerranéen grâce à une centralisation des observations météorologiques réalisées dans les départements. Le comité débute son action en collectant des fonds pour permettre l'acquisition d'instruments de mesure tels que des thermomètres, pluviomètres, girouettes ou abris thermométriques et s'engage dans la publication d'un bulletin annuel par département. Le premier bulletin à paraître est celui du département des Pyrénées-Orientales en 1872. Grâce au soutien financier du Conseil général de l'Hérault voté lors de la session d'août 1873, celui de l'Hérault est publié en 1873. Le numéro du *Bulletin du département de l'Hérault publié sous les auspices du Conseil général – Année 1873* – présente l'action du comité et les stations météorologiques localisées sur le département. Le Conseil général de l'Hérault continue à

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 3 : Carte des stations météorologiques de l'Hérault en 1874. Archives départementales de l'Hérault, PAR 2201/1 (Année 1874).

apporter son soutien financier les années suivantes permettant ainsi la publication du bulletin et l'entretien des stations.

L'installation d'un réseau sur tout le département

La première année, le correspondant héraultais du comité diffuse les relevés pris depuis douze stations localisées sur tout le territoire, grâce à une première ligne de stations situées sur le littoral (Sète, Palavas), une deuxième dans la plaine (Montpellier, Clermont-l'Hérault, Pézenas, puis Béziers) et enfin une troisième dans l'arrière-pays (Saint-Martin-de-Londres, Saint-Guilhem-le-désert, Lodève et Bédarieux). Toutes les stations sont munies d'un pluviomètre, de deux thermomètres et d'une girouette.

À Montpellier, les deux stations sont situées, d'une part, à l'École normale, et d'autre part, à l'École d'agriculture. Cette dernière est organisée dans le courant du mois de décembre 1872 grâce à l'installation d'instruments d'observation. Les relevés sont assurés par M. Delacy, surveillant à l'École d'agriculture [14].

Les autres stations sont installées principalement dans des écoles communales ou des collèges comme à Béziers, à Clermont-l'Hérault, à Pézenas, à Saint-Martin-de-Londres ou à Bédarieux, les relevés étant assurés par les instituteurs ou les professeurs de physique. À Palavas, c'est à la gare de chemin de fer que la station est placée : les relevés sont assurés par le Chef de gare. Les stations de Sète et d'Agde sont localisées dans les locaux des Douanes grâce au concours de M. Garat, directeur des douanes à Montpellier [15] où des thermomètres plongeurs sont installés afin de mesurer la température de la mer à diverses profondeurs. Enfin, une station se trouve au Sémaphore de Sète. Outre l'observation et la transmission des communications, les guetteurs ont pour mission d'observer l'évolution du temps. Disposant d'un baromètre et d'un thermomètre, ils ont la charge de hisser les signaux de mauvais temps et de surveiller les signaux de détresse. Les guetteurs doivent noter leurs observations mais aussi signaler les bulletins de coup de vent.

Au cours de l'année 1872, M. Duponchel, ingénieur en chef des Ponts-et-chaussées chargé du service hydraulique organise parallèlement un réseau de vingt stations pluviométriques. Ces observations sont insérées dans le *Bulletin météorologique du département de l'Hérault* à partir de 1877.

L'institution d'une commission météorologique départementale

La météorologie connaît une réelle dynamique après la publication du décret du 13 février 1873, prescrivant l'organisation des Observatoires de l'État, puis du décret du 14 mai 1878 qui institue le Bureau central de météorologie à Paris (1878-1920). L'année 1873 voit également la création de l'Organisation météorologique internationale en septembre lors du premier Congrès météorologique international à Vienne. Suite à la publication de la circulaire du 5 mars 1879 du Ministère de l'Instruction publique, la commission météorologique de l'Hérault est créée le 29 mars 1879 dans l'optique de « recueillir et discuter ensemble des documents relatifs à la marche des orages, à l'étude de la grêle et à la distribution des pluies » [16]. Nommés par le Préfet pour une période de 5 ans, les membres de la commission sont issus de

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

milieux professionnels concernés par les phénomènes climatologiques à l'image du président de l'aéroclub de l'Hérault, de l'inspecteur d'Académie, du directeur de l'École normale, du directeur des services agricoles, du directeur de l'École nationale d'agriculture ou de l'ingénieur en chef des Ponts-et-chaussées. Le siège de la commission est fixé à la Faculté des Sciences où les scientifiques et chercheurs disposent d'un laboratoire pour leurs travaux, d'une bibliothèque et d'une salle de réunion.

La commission a en charge l'entretien des stations météorologiques et l'acquisition des instruments de mesure. Elle recueille les relevés météorologiques collectés par les observateurs, répartis sur le territoire héraultais. Ces derniers le plus souvent bénévoles sont choisis parmi les instituteurs, les jardiniers, les agents des Ponts-et-chaussées, les agents voyers, les agents des forêts, les gendarmes, les employés des postes télégraphiques ou bien « simples » particuliers. Ces missions ne sont d'ailleurs pas réservées qu'aux hommes : en 1956, sur les cinquante-six observateurs que compte le réseau, cinq sont des femmes.

Les observateurs effectuent un relevé par jour obligatoirement à heure fixe, des conditions météorologiques (vent, précipitations, températures du sol et de l'air…). Pour récompenser l'investissement de ces observateurs, le Bureau central météorologique de Paris attribue chaque année des distinctions honorifiques aux contributeurs. Dès 1884, des diplômes ou des médailles sont distribués : de bronze pour dix ans d'observations, d'argent pour quinze ans et de vermeil pour vingt ans. Chaque année, le bulletin météorologique de l'Hérault fait ainsi état des distinctions accordées aux observateurs du réseau héraultais.

L'Observatoire météorologique de Montpellier

En 1881, André Crova, président de la commission météorologique, est désigné pour occuper la chaire de physique au sein de l'École nationale d'agriculture. M. Foëx, directeur de l'école et membre de la commission, met à sa disposition des locaux et une partie du matériel. L'Observatoire météorologique de Montpellier est créé et devient l'observatoire principal et officiel de la commission météorologique de l'Hérault. À partir de 1885, M. Houdaille succède à André Crova au sein de la chaire de physique et dirige la station météorologique.

Outre l'affectation d'un personnel permanent dédié à la station, des locaux et un parc météorologique sont aménagés et équipés du matériel nécessaire. La bibliothèque, les archives et le laboratoire d'étalonnage des instruments occupent deux salles de l'Institut de physique. Un jardin météorologique est également créé, permettant l'observation des phénomènes météorologiques sur la végétation. Un certain nombre de plantes sélectionnées par Flahault, professeur de botanique à la Faculté des Sciences, permettent d'étudier l'influence des gelées, de la sécheresse et des actions météorologiques sur le développement de la flore.

En 1889, à l'occasion du VI[e] Centenaire de l'Université de Montpellier, le bulletin de la commission météorologique de l'Hérault qui paraît cette année-là se distingue par son importance. Outre des tableaux d'observations réalisés au sein des différentes stations, on trouve de nombreux articles consacrés à l'étude du régime des pluies, du vent, des radiations solaires ou bien des chutes de neige. Les articles consacrés à la végétation et à la culture de la vigne sont aussi très présents. Lors du Congrès des commissions météorologiques départementales à Paris qui se tient en 1902, le bulletin météorologique de l'Hérault est cité en exemple.

Un service météorologique au service des viticulteurs héraultais

Une calamité agricole survenue le 26 mars 1898 touche gravement les exploitations viticoles. Suite à un épisode intense de gelée, les plantations sont gravement impactées par ce phénomène et trois millions d'hectolitres de vin sont ainsi perdus. De cet événement naît la volonté d'organiser un service d'information météorologique, sous l'impulsion de la Société centrale d'agriculture de l'Hérault. L'École d'agriculture, déjà équipée d'un observatoire opérationnel, engage dès avril 1898 la publication d'un bulletin d'informations météorologiques et agricoles, affiché chaque

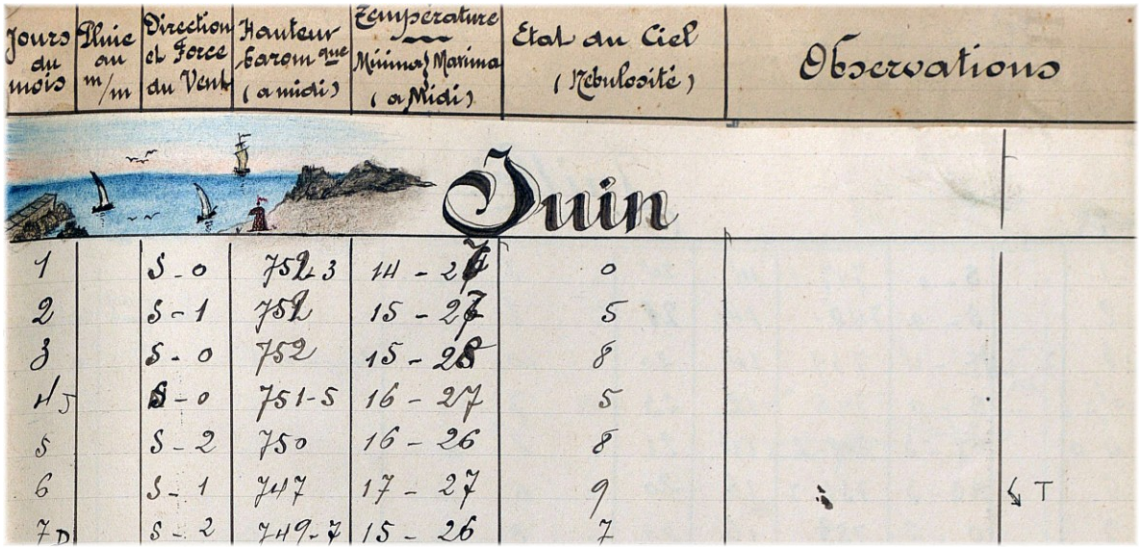


Fig. 4 : Extrait du relevé des observations météorologiques du mois de juin 1925 au bureau des agents voyers de la station de Lodève (1925). Archives départementales de l'Hérault, 1 S 665.

jour à Montpellier et Béziers, les deux principaux centres viticoles du département. Pour faciliter la diffusion de ces informations et grâce à une subvention allouée par le Conseil général de l'Hérault en avril 1899, le service développe un réseau téléphonique auprès de communes viticoles permettant la communication quotidienne de télégrammes [17]. Ces derniers informent non seulement les abonnés sur de potentiels signalements de gelées, diffusent les relevés de températures, vent, pluie et humidité réalisés à l'École d'agriculture, mais aussi renseignent sur les prévisions météorologiques, avertissent sur l'apparition, le développement de parasites végétaux ou animaux et enfin conseillent les agriculteurs sur les traitements et opérations culturales à mener. Une décision ministérielle en date du 25 août 1899 prévoit d'accorder un tarif réduit pour les communications télégraphiques émises par le service d'informations. Le 19 décembre 1899, la commune de Montpellier reconnaissant l'intérêt du service d'avertissements accorde une subvention annuelle de 200 francs allouée à l'entretien de l'observatoire, à l'achat et à la réparation des instruments de mesure.

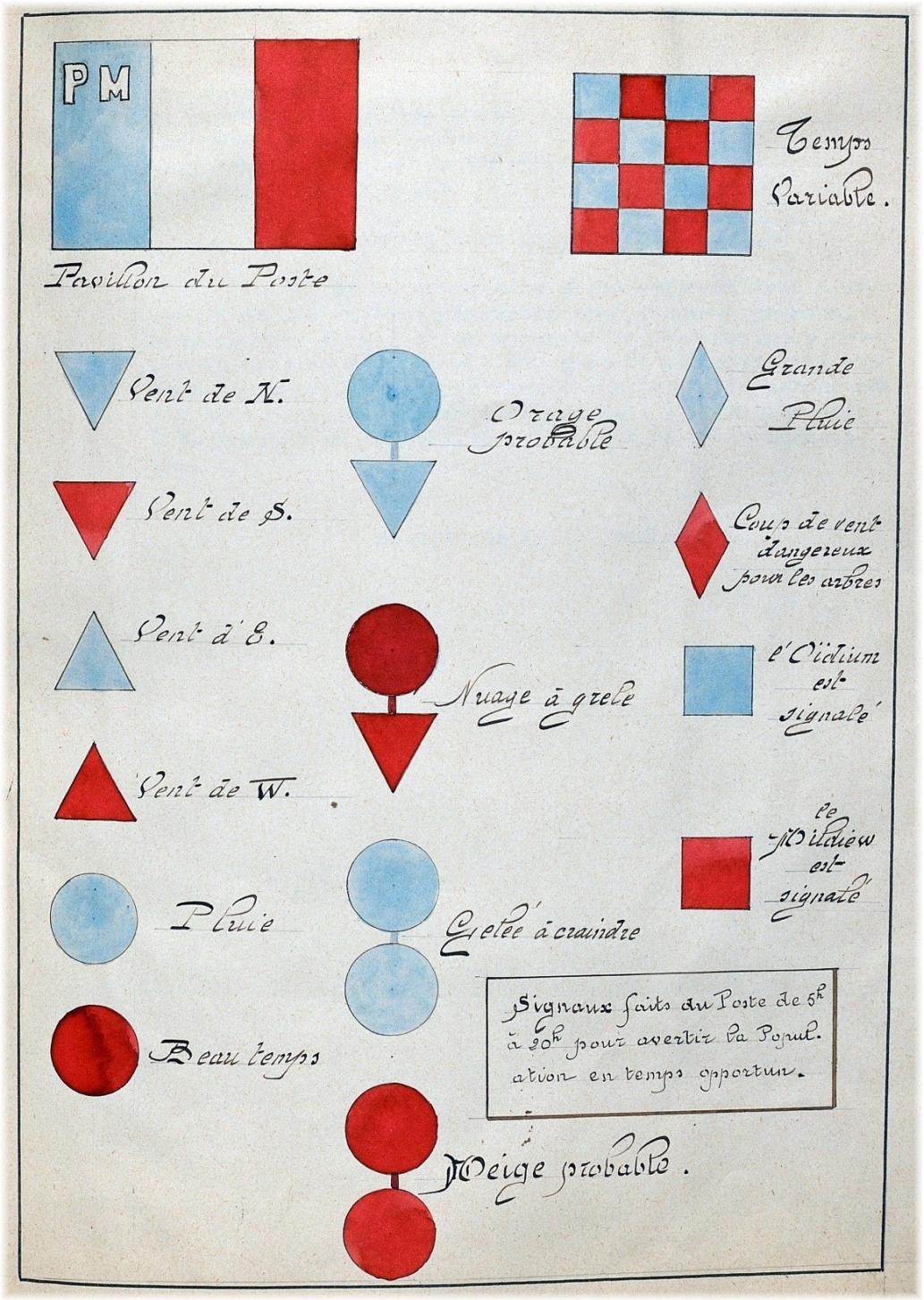


Fig. 5 : Dessin représentant les pavillons utilisés par la station météorologique agricole de Saint-Gervais-sur-Mare (1923). Archives départementales de l'Hérault, 7 M 955.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Pour anticiper au mieux les phénomènes météorologiques, un important réseau se met en place pour assurer la diffusion des relevés. Les observations recueillies chaque jour à l'École d'agriculture vers 9 heures du matin sont combinées avec la *Dépêche du temps* du Bureau central reçue la veille. L'École d'agriculture est aussi abonnée au *Bulletin météorologique international*. Des télégrammes sont quotidiennement échangés entre la station de l'Observatoire du Mont Aigoual (Altitude 1 567 m), inaugurée le 18 août 1894, et la station de l'École d'agriculture pour informer des températures à maxima de la veille et à minima du jour [18]. Des études ont permis d'établir qu'une chute de températures, relevée en haut du sommet, peut être considérée comme l'annonce de l'imminence de gelées dans les plaines. Les enseignants et scientifiques de l'École se mobilisent pour déduire de leurs recherches les prévisions météorologiques les plus pertinentes possibles. Ce service d'informations est complété dès 1899 par l'envoi d'une note hebdomadaire adressée à la presse locale, rédigé avec la collaboration du laboratoire de viticulture de l'École d'agriculture. Cette note informe les viticulteurs des conditions météorologiques de la semaine, des températures moyennes, des maxima et minima de températures observés, des variations d'humidité, de l'apparition d'orages ou de pluie au cours de la semaine concernée. Enfin, tous les mois, un résumé succinct des conditions météorologiques du mois précédent est adressé aux sociétés d'agriculture et aux communes abonnées au service d'informations.

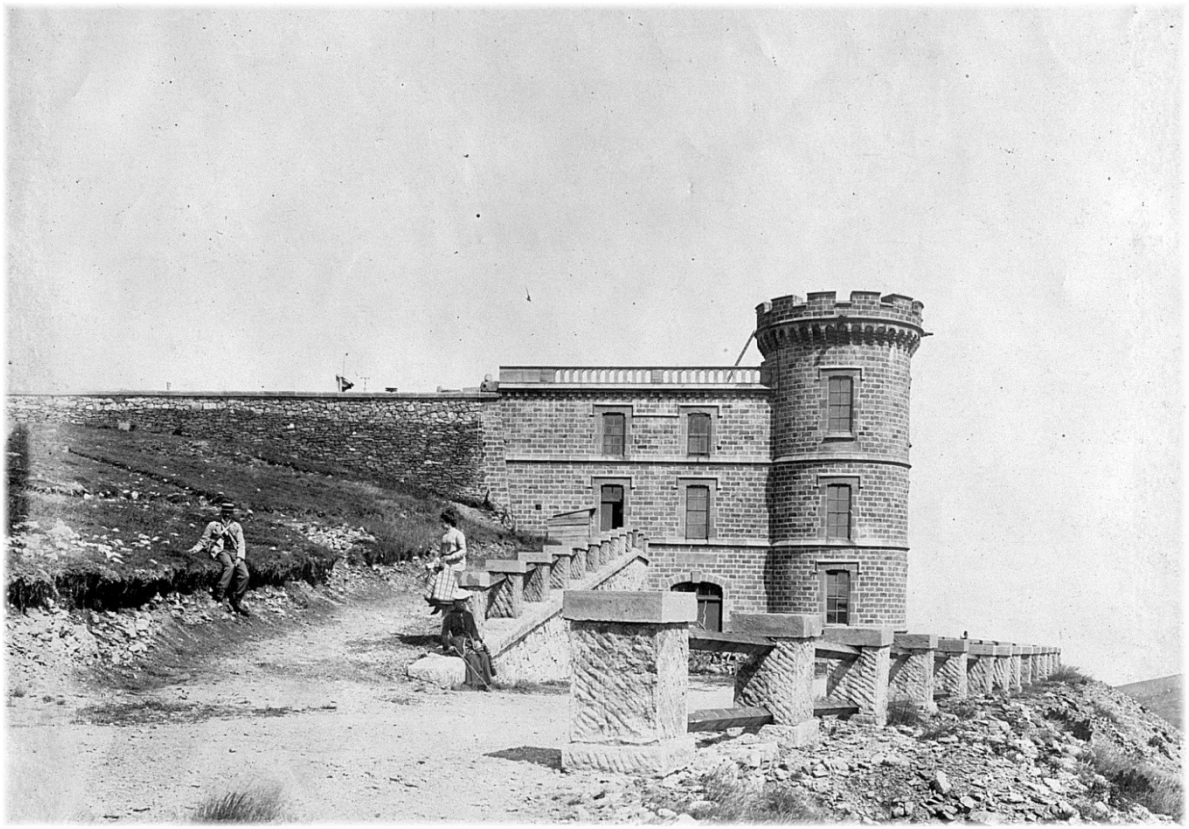


Fig. 6 : Observatoire météorologique du Mont Aigoual [début XX^{e} s.].
Archives départementales de l'Hérault, 17 ETP 11

La mise en place d'un service d'avertissements météorologiques et agricoles dans l'Hérault est une première. Elle sera suivie plus tard par le département de la Gironde à Cadillac. À Montpellier, ce nouveau service est installé sur les terrains de l'Asile d'aliénés au Domaine de Bel Air dit Mas des Abbés (ancienne propriété du Grand Séminaire), mis à disposition par le Conseil général de l'Hérault au ministère de l'Agriculture. Cet emménagement permet de structurer l'organisation des services localisés sur ce même site entre d'une part, la station régionale de météorologie agricole et d'autre part, la station d'avertissements agricoles. La station régionale de météorologie agricole élabore des bulletins de prévision du temps, étudie les problématiques météorologiques locales et leurs applications à l'agriculture. Elle reçoit également des informations collectées dans différents pays d'Europe, plus particulièrement des observatoires météorologiques du bassin méditerranéen, pour avertir sur d'éventuels phénomènes climatiques d'importance. De son côté, la station d'avertissement agricole est plus spécifiquement en charge d'interpréter les observations météorologiques, d'en déduire les conséquences possibles sur les cultures et de fournir des conseils aux agriculteurs. Les deux stations travaillent en relation étroite pour informer au mieux selon leurs recherches les exploitants agricoles soucieux de préserver au maximum leurs cultures. Chaque jour, depuis des postes météorologiques agricoles répartis sur tout le territoire, des viticulteurs bénévoles effectuent des relevés de températures, évaluent la quantité de pluie tombée, relèvent l'apparition et l'évolution des parasites de la vigne, puis transmettent ces renseignements aux stations de Montpellier, chargées de centraliser l'ensemble des observations réalisées sur l'Hérault. Ce travail commun permet la diffusion quotidienne

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

d'un télégramme annonçant un avis sur le temps probable et renseignant des avertissements agricoles pratiques. Pierre Rey, directeur de la station météorologique agricole de Montpellier, est nommé en 1911 rapporteur auprès du Ministre de l'Agriculture, en vue de l'organisation d'un service général de météorologie agricole. L'idée est d'étendre à l'ensemble du territoire national le déploiement des stations d'avertissements agricoles. Par décret en date du 16 octobre 1912, le Parlement prescrit la création d'un Service général de météorologie agricole.



Fig. 7 : Photographie du poste météorologique agricole
installé sur la propriété privée
de M. Chabaud à Saint-Gervais-sur-Mare, conseiller municipal (1923).
Archives départementales de l'Hérault, 7 M 955

L'évolution du réseau (de 1920 à nos jours)

L'intérêt stratégique de l'observation météorologique

Le Bureau central de météorologie devient par décret du 25 novembre 1920 l'Office national de la météorologie [19]. Le Bureau central de météorologie fut rattaché successivement au ministère des Travaux publics, puis au sous-secrétariat d'État de l'aéronautique et des transports aériens, au ministère du Commerce et de l'Industrie et enfin au ministère de l'Air à partir de 1929. Durant l'entre-deux-guerres, le développement de la météorologie est étroitement lié aux innovations en matière de transport aérien.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, en septembre 1939, un « secret météorologique » est instauré par les autorités. Les prévisions des phénomènes météorologiques sont des données prisées et même stratégiques en temps de guerre, en particulier pour planifier des interventions militaires aériennes. Aussi, ce secret est imposé à tous les observateurs et leurs transmissions deviennent cryptées. Des consignes sont diffusées aux stations de prévision des crues des Ponts-et-chaussées pour envoyer leurs relevés sous forme de codes chiffrés, composés en fonction de l'indicatif du poste d'observation, de la hauteur des précipitations ou de la date des relevés [20]. La communication des renseignements et prévisions devient interdite tout comme les publications, les cours et les conférences en matière de météorologie. Le secret météorologique est supprimé en juillet 1945, l'Office national météorologique invite les commissions météorologiques à reprendre leurs travaux de recherche et la diffusion de leurs publications.

Une organisation administrative instable au ralenti

À la fin du conflit, les postes météorologiques du département dépendent alternativement de quatre institutions : d'une part, la commission météorologique départementale, rattachée en 1945 au ministère des Travaux publics, des Transports et de la Reconstruction, d'autre part, la station d'avertissements agricoles de l'École nationale d'agriculture, mais aussi des services des Ponts-et-chaussées et enfin de l'administration des Eaux et Forêts. La commission météorologique départementale disparait au profit du comité météo-

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

rologique consultatif de l'Hérault, organisé selon le décret du 26 novembre 1946 et créé par arrêté préfectoral du 28 novembre 1947. Les missions du comité reprennent les axes d'intervention des anciennes commissions, à savoir, la réalisation d'enquêtes sur le climat, l'examen des répercussions climatiques dans divers secteurs tels que l'agriculture, l'économie, l'aéronautique, le tourisme ou bien l'hygiène, et la publication d'études réalisées suite aux observations météorologiques.

Si de novembre 1942 à 1950, le bulletin météorologique de l'Hérault semble cesser de paraître [21], sa publication reprend en 1951 sous un autre nom et sa numérotation redémarre au numéro un. Ce premier numéro fait état des premiers relevés réalisés par la station de Montpellier-Fréjorgues. Sur le plan international, l'année 1951 est marquée par la création de l'Organisation météorologique mondiale, fondée par l'ONU, héritière de l'Organisation météorologique internationale créée en 1873.

L'action du comité prend fin soudainement suite au décret du 26 décembre 1953, supprimant l'ensemble des comités météorologiques dépendant des préfectures, jugés trop nombreux sur le territoire national. Néanmoins, dès mars 1954, les membres de l'ancien comité choisissent de poursuivre leurs travaux au sein d'une nouvelle commission météorologique départementale, rattachée administrativement à la Faculté des Sciences. Le siège de cette commission est fixé à l'Institut de botanique et les ressources financières de la commission sont dès lors assurées par la Faculté des Sciences [22].

L'absence de statuts légaux encadrant la commission pénalise son fonctionnement. D'une part, sur le plan financier, la comptabilité de la commission doit être séparée de celle de la Faculté des Sciences suite à la réforme des universités de 1968. La commission n'étant pas constituée sous la forme d'une association de type loi de 1901, aucun compte bancaire ne peut être ouvert au nom de la commission. Les réunions de la commission s'arrêtent à partir de 1960 en l'absence d'obligation de réunir annuellement les participants. Enfin, les membres fondateurs de la commission se retirent progressivement de leurs fonctions ou décèdent [23]. Malgré ces difficultés, l'édition d'une brochure synthétisant les résultats climatologiques annuels se poursuit grâce au secrétaire de la commission, M. Pourcel, en charge de la station météorologique de Montpellier-Fréjorgues, et au maintien de la subvention du Conseil général.

La modernisation du réseau

Aux débuts des années 1970, un renouvellement du matériel d'observation déposé dans les stations est nécessaire. La modernisation du réseau et l'acquisition d'appareils de mesure plus précis ne peuvent être envisagées par le biais de la commission en sommeil. Un renouvellement des membres de la commission est essentiel de même qu'une régularisation du statut de la commission pour assurer son financement. Une nouvelle commission est créée par arrêtés préfectoraux des 24 octobre 1973 et du 6 janvier 1975, en application de l'arrêté ministériel du 1er décembre 1958, sous l'autorité du préfet de l'Hérault et avec le concours financier du Conseil général. Les missions de la commission sont redéfinies : celle-ci a pour rôle d'organiser et d'assurer le bon fonctionnement du réseau climatologique départemental, de diffuser les données climatologiques via la publication des *Annales climatologiques*, d'étudier les questions météorologiques et climatologiques afin de répondre aux besoins de la protection civile et de contribuer à l'étude des phénomènes climatologiques en lien avec l'ensemble des secteurs d'activités économiques. Sa gestion technique est assurée par les services de météorologie nationale situés sur le site de Montpellier-Fréjorgues et sa gestion administrative et financière par la Direction départementale de l'Agriculture. Son financement est assuré exclusivement par le Conseil général.

La priorité de la commission nouvellement fondée est de restructurer et de moderniser le réseau météorologique existant. Une grande enquête est menée afin de dresser un état des lieux. En 1975, le réseau météorologique de l'Hérault compte alors soixante postes : trente relèvent du réseau national et répondent aux besoins de la météorologie nationale et vingt-quatre constituent le réseau complémentaire départemental. Ces postes sont installés et entretenus par différents organismes : l'Association climatologique de l'Hérault, la Direction départementale de l'équipement, EDF, la météorologie nationale, le Service maritime et de navigation du Languedoc Roussillon, la Compagnie nationale du Bas-Rhône et du Languedoc, le service de protection des végétaux, la Marine nationale. Le réseau complémentaire géré auparavant par la Météorologie nationale devient départemental. Dans les années suivantes, le réseau est complété par l'installation de nouveaux postes d'observation, mieux équipés (soit soixante et onze postes au total en 1977 dont trente-quatre postes dépendant du réseau départemental). Du matériel complémentaire, en particulier des enregistreurs, est acheté afin d'automatiser les stations du réseau et de les rendre plus efficaces. Des indemnités sont accordées aux observateurs : ils sont au nombre de quarante-six en 1977.

Un nouvel acteur, l'Association climatologique de l'Hérault

À la refondation de la commission météorologique, un partenariat se noue avec l'Association climatologique de l'Hérault créée le 10 février 1969 à l'initiative de Gilbert Sénès, maire de Gignac, conseiller général et député, de Pierre Bervillé, inspecteur régional de la protection des végétaux et de Sylvain Guizard, président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault. Axée sur les besoins du monde agricole, l'association a pour objectif premier la collecte et l'observation de données climatologiques et agropédologiques. Dès sa création, elle participe au développement des moyens de lutte contre le gel et à la mise en œuvre de programmes destinés à prévenir la grêle, grâce à l'acquisition de matériel de mesure et à des tests de modification des orages de grêle à l'aide de tir de fusées Oblako. L'Association climatologique utilise pour les besoins de l'agriculture les résultats des postes de la commission et si nécessaire, effectue d'autres relevés dans certains territoires où elle a besoin de résultats plus précis. Les résultats des postes météorologiques de l'association sont insérés dans les annales de la commission. Par ailleurs, un bulletin est diffusé deux fois par semaine par l'association à ses adhérents pour conseiller sur les besoins en irrigation des terres cultivables et sur la protection contre les gelées.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

L'informatisation au cœur de la prévision météorologique

À la fin des années 1970, grâce à l'informatisation, la météorologie prend un nouveau tournant : un réseau informatique est installé permettant de transmettre et de traiter des volumes de données importants. En 1975, le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme, basé au Royaume-Uni est créé et produit des prévisions à dix jours. Le premier satellite météorologique géostationnaire européen Météosat est lancé en 1977.

Le réseau climatologique départemental est complété en 1979 par l'installation de stations automatiques dédiées à la lutte contre les incendies de feux de forêts et positionnées sur des points hauts tels que le Roc Blanc dans le massif de la Séranne ou de la Quille à proximité de Lodève, sur des terrains d'aviation comme à Saint-Martin-de-Londres et sur des secteurs particuliers (lac du Salagou, Saint-Chinian). Sur les soixante-et-onze postes que comptent le réseau en 1982, vingt sont équipés de pluviographes, vingt-huit de thermographes ou thermohydrographes et un anémomètre.



Fig. 8 : Photographie sur plaque de verre
représentant le quartier du Bassin Rond à Agde, sous la neige [1907-1930].
Archives départementales de l'Hérault, 40 FI 1.

Dans les années 1980, l'Association climatologique de l'Hérault participe aux programmes de zonages des potentialités viticoles (ZPV) et au programme Terroirs. Elle constitue au fil du temps une base de données pédologiques informatisée couvrant une grande partie des communes héraultaises. Les analyses de sol et les avertissements agricoles que produit l'association contribuent à la surveillance des barrages, au suivi des nappes phréatiques, au pilotage de l'irrigation ou encore à la lutte contre l'incendie.

À partir de 2001 à l'initiative du Conseil général et de la Direction régionale de l'environnement, les *Annales climatologiques* s'enrichissent d'un volet hydrologique portant sur les débits observés et les évènements climatiques majeurs tels que les crues et les étiages les plus sévères. À cette occasion, la publication change de nom et devient les *Annales climatologiques et hydrologiques*.

Au 1er mars 2018, l'Association climatologique de l'Hérault est dissoute. Les missions de l'association sont reprises par le Département, les agents en poste au sein de l'association sont intégrés au sein de la collectivité ainsi que les seize stations d'observation.

Au fil des ans, le Département de l'Hérault a œuvré pour la mise en place d'un réseau météorologique qui se compose en 2018 de quarante-huit stations automatiques et manuelles couvrant l'ensemble du territoire. Ce réseau contribue entre autres à la lutte contre les incendies et les inondations, à la gestion des ouvrages hydrauliques départementaux et à la surveillance des eaux de surfaces et des eaux souterraines.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Conclusion

L'étude du réseau d'observation météorologique héraultais est l'occasion de voir évoluer des observateurs bénévoles et professionnels, des hommes issus de diverses classes sociales. Se côtoient des chercheurs, des instituteurs, des agriculteurs, des agents des Ponts-et-chaussées. Leur intérêt pour la météorologie répond à divers objectifs qu'ils soient économiques, agricoles sanitaires ou touristiques. Les acteurs sont multiples et travaillent ensemble sur une période longue et continue pour créer un réseau d'observation dense.

Les Archives départementales ont procédé à la numérisation et à la mise en ligne sur le site des Archives départementales du *Bulletin météorologique de l'Hérault* puis des *Annales climatologiques* pour la période 1873-2005. Le site internet de l'Observatoire départemental Climatologie Eau Environnement Littoral du Département propose les ***Annales*** pour les années 2006 à 2018. Le département de l'Hérault a ainsi la chance de bénéficier de près de 150 ans de données météorologiques qui constituent aujourd'hui un corpus essentiel pour faire l'histoire de la météorologie et pour analyser et comprendre le changement climatique.

NOTES

1. Histoire, 1766.
2. ADH, D 138.
3. ADH, D 145.
4. ADH, D 143.
5. ADH, D 139-142.
6. ADH, D 144.
7. Son fils Théodore Poitevin publiera en 1798 les *Tables de comparaison entre les nouveaux poids et mesures et les poids et mesures en usage en Montpellier et aux environs*.
8. ADH, D 148.
9. ADH, PAR 1600.
10. ADH, PAR2001.
11. Annales.
12. ADH, 1 T 4600.
13. Historique 1864-1867.
14. ADH, 7 M 1362-1363.
15. Bulletin 1872.
16. ADH, 6 S 29.
17. ADH, 7 M 953.
18. Géré par l'administration des Eaux-et-Forêts jusqu'en 1943 puis aujourd'hui par Météo-France, l'Observatoire de l'Aigoual, situé dans le département du Gard, à soixante kilomètres à vol d'oiseau de Montpellier est un site essentiel pour la météorologie locale. Actuellement, il s'agit du dernier observatoire météorologique de montagne en activité.
19. En 1945, l'Office est supprimé au profit de la création de la direction de la Météorologie nationale rattachée au ministère des Travaux publics, des Transports et de la Reconstruction, avant de devenir en 1993 l'établissement public Météo-France.
20. ADH, 2411 W 72.
21. Les collections des Archives départementales de l'Hérault sont lacunaires pour cette période alors qu'elles sont complètes pour les autres années.
22. ADH, 545 W 33.
23. ADH, 2133 W 6.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Bibliographie

Généralités

Annales : *Annales du Bureau central de météorologie de France : observations météorologiques depuis l'origine jusqu'à 1850*. Disponible sur :
« https://Gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6513569b.texteimage »

ANGOT 1895 : ANGOT, (Alfred). Premier catalogue des observations météorologiques faites en France depuis l'origine jusqu'en 1850. *Annales du Bureau central météorologique de France*, 1895, Tome 1, p. B89-B146.

Bulletin : Bulletin mensuel du Bureau central météorologique de France Ministère de l'Instruction publique, de 1884 à 1920.

CHARLES 2006 : CHARLES, (Lionel). Perspectives sur l'histoire de la météorologie et de la climatologie. *Écologie et politique*, 2006, N° 33, p. 36- 52.

FIERRO 1991 : FIERRO (Alfred). *Histoire de la météorologie.* Paris : Denoël, 1991, 315 p.

Histoire, 1766 : Histoire de la Société royale des Sciences établie à Montpellier, avec les Mémoires de Mathématiques et de Physique, tirés des registres de cette Société, petit in-4°, en deux parties (A. Histoire, 2. Mémoires) : tome premier, à Lyon chez Benoit Duplain, libraire, 1766.

Historique 1864-1867 : des entreprises météorologiques : 1864-1867 / Observatoire impérial de Paris. Disponible sur :
« https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5828917b/ ».

LOCHER 2008 : LOCHER, (Fabien). *Le savant et la tempête : étudier l'atmosphère et prévoir le temps au XIX^e siècle*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2008.

SAINTPIERRE 1868 : SAINTPIERRE, (Camille). *Revue historique et pratique des documents relatifs à la climatologie de Montpellier*. Montpellier : imprimerie Boehm & fils, 1868, 29 p.

Archives

ADH : Archives départementales de l'Hérault : séries D, etc.

Histoire locale

Bulletin météorologique du département de l'Hérault, 1877-1942.

Comité météorologique de l'Ouest méditerranéen, Bulletin du département de l'Hérault publié sous les auspices du Conseil Général, 1873-1877.

Commission météorologique départementale, Bulletin annuel, 1951-1974

Commission météorologique départementale, département de l'Hérault. Annales climatologiques, 1975-2018

MURAT 1810 : MURAT (Jean-Baptiste Arnaud). *Topographie médicale de la ville de Montpellier*. Montpellier : Renaud, 1810, 206 p.

ROCHE 1898 : ROCHE (Édouard). *Recherches sur la météorologie et les météorologistes à Montpellier du XVIII^e jusqu'à nos jours*. Montpellier : C. Boehm, 1898.

Société languedocienne de géographie, Géographie générale du département de l'Hérault. tome premier, 2^e fascicule : météorologie. Montpellier : [Ricard frères], 1893.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



L'Histoire de l'ignorance est une question essentielle. Pendant des millénaires, nous, les humains, ne savions presque rien de la terre. Nous nous référions surtout à nos territoires, à nos paysages, à nos villages. Sur les cartes, on pouvait lire par endroits : *Terra Incognita*. Ce livre raconte les incroyables erreurs auxquelles il a fallu se heurter pour découvrir les secrets de notre planète bleue.

Des erreurs parfois brillantes, souvent étranges, mais toujours fascinantes. À l'aube du XIX^{e} siècle, la météorologie était pleine d'inconnues. En 1840, les fonds marins étaient totalement mystérieux. En 1870, la majorité des savants pensaient qu'une mer recouvrait les pôles. En 1900, nul n'avait atteint la stratosphère... L'ignorance a stimulé l'imaginaire de nos ancêtres. Le livre d'Alain Corbin réveille notre soif de savoir, et change notre regard sur le monde.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

La Pergola :

Un grand ensemble résidentiel à Montpellier (1960-2010). Évolution socio-spatiale et politiques de la ville

*Naoki Odanaka**

Résumé :
Cet article suit cinquante ans de vie de la cité HLM La Pergola à Montpellier avec pour objectif de prendre la mesure des politiques publiques initiées sous le titre de « politiques de la ville » ayant pour but d'améliorer les conditions de vie des résidents de ce grand ensemble urbain. Nous analysons en particulier deux politiques de la ville appliquées à cette cité : le projet de réhabilitation « Opération Qualité Pergola » conduit de 1991 à 1993, et, de 2001 à 2009, le projet de « rénovation urbaine » intégré au « Grand Projet de Ville de Montpellier ».
Nous en tirons deux conclusions. Premièrement, la réhabilitation s'est avérée positive en ce sens que l'intégration des habitants à la ville est allée de pair avec « l'ouverture spatiale » de la cité par démolition partielle de certains bâtiments, ce qui a conforté la satisfaction des locataires. Deuxièmement, nous avançons l'idée que l'efficacité de la politique de la ville relève de l'harmonisation de ses deux dimensions, individuelle (notamment le rapport aux habitants, aux familles, catégories d'âges et de revenus…) et spatiale (intégration de la cité à la ville, équipements, mobilités…).

Mots-clés :
Montpellier ; la cité HLM de la Pergola ; la seconde moitié du 20e siècle ; la politique de la ville ; la question de la ville.

Abstract:
This article follows fifty years of life in the council housing estate La Pergola in Montpellier, to measure the public policies initiated under the title of "urban policies" aimed at improving the living conditions of the residents of this large housing complex. In particular, we analyse two municipal policies applied to this housing project: the rehabilitation project "Operation Pergola Quality" led from 1991 to 1993, and, from 2001 to 2009, the "urban renewal" project integrated into the "Grand Project of the City of Montpellier".
We draw two conclusions. First, the rehabilitation was positive in that the integration of the inhabitants into the estate went hand in hand with the "opening of space" of the area by partial demolition of some buildings, which reinforced the satisfaction of the tenants. Secondly, we put forward the idea that the effectiveness of the city's urban policy is a matter of harmonizing its two dimensions : individual/personal (including the relationship to inhabitants, families, age and income categories...) and spatial (integration of the housing estate to the town, equipment, mobility...).

Key words:
Montpellier; The housing estate of Pergola; the second half of the 20th century; The city's urban politics; The issue of the housing estate.

Resumit :
Aqueste article seguís cinquanta an de vida de la ciutat HLM [Abitacion de Loguièr Moderat] la Pergola a Montpelhièr, amb per amira de prene la mesura de las politicas publicas iniciadas jol títol de « politicas de la vila » e qu'an per tòca de melhorar las condicions de vida dels residents d'aquel grand ensem urban. Analisam en particular doas politicas de la vila aplicadas a aquela ciutat : lo projècte de reabilitacion « Operacion Qualitat Pergola » conducha de 1991 a 1993 e lo projècte de « renovacion urbana », de 2001 a 2009, integrat al « Grand Projècte de Vila de Montpelhièr ».
Ne tiram doas conclusions. Primièrament, la reabilitacion se mostrèt positiva dins lo sens que l'integracion dels estatjants a la vila anèt cotria amb « la dobertura espaciala de la ciutat » per demoliment parcial d'unes bastiments, çò qu'enfortiguèt la satisfaccion dels logataris. Segondament, riscam l'idèa que l'eficacitat de la politica de la vila resulta de l'armonizacion de sas doas dimensions : individuala (en particular lo rapòrt als estatjants, a las familhas, a las categorias d'edats e de revenguts) e espaciala (integracion de la ciutat a la vila, equipaments, mobilitats...).

Noms-claus :
Montpelhièr ; la ciutat HLM de la Pergola ; la segonda mitat del sègle XX ; la politica de la vila ; la question de la vila.

◆

* Historien de l'économie, Département de la science économique, Université de Tohoku, (Sendai, Japon)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Introduction

Cet article a pour but de suivre cinquante ans de la Pergola, un grand ensemble résidentiel situé au nord-ouest de la ville de Montpellier (Hérault), avec l'intention de dévoiler le contenu des politiques publiques et leur efficacité pour résoudre la « question de la ville », c'est-à-dire problèmes de petites délinquances, trafic de drogue, vandalismes, paupérisation des habitants, ghettoïsation [1]... Le moyen d'éviter, de maîtriser, ou de résoudre la question de la ville est généralement appelé la « politique de la ville ». Selon cette terminologie, notre tâche est de répondre aux trois questions suivantes : Quelles ont été les caractéristiques des politiques de la ville appliquées à la Pergola ? Quelle efficacité ont-elles eue ? Et quelle est la condition nécessaire pour que la « politique de la ville » soit efficace et ses résultats positifs ?

La Pergola, une cité construite et gérée par l'Office public HLM du département de l'Hérault (renommé Hérault Habitat en 2002, ci après l'Office HLM), est divisée en deux groupes : la Pergola 1, construite en 1964, composée de trois barres (divisées en cinq sections) compte 438 logements, et la Pergola 2 construite en 1967, composée des cinq bâtiments de taille moyenne avec 95 logements au total [2].

Nous avons choisi la Pergola comme objet de recherche, car dans cette cité, la « question de la ville » semble avoir été bien maîtrisée. Cette caractéristique est claire quand nous la comparons au Petit Bard, copropriété de plus de 800 logements, construite en 1964, et située juste à côté de la Pergola [3]. Au début, les deux cités ont partagé beaucoup de caractéristiques. Toutes deux construites au milieu des années 1960 avec pour but principal d'accueillir des rapatriés d'Algérie. Comme il fallait les loger le plus rapidement possible, les constructeurs (l'Office HLM pour la Pergola, une société civile immobilière pour le Petit Bard) et leurs architectes en chef ont choisi des barres comme style de bâtiments bien dans le ton de l'époque. Un demi-siècle après, néanmoins, la situation est complètement différente pour l'une et pour l'autre.

Regardons l'application des deux politiques de la ville pluriannuelles et consécutives, le Grand Projet de Ville (GPV, 2001-2006) et le Projet de Rénovation Urbaine (PRU, 2005-2009), dont les deux cités ont été l'objet. Les modes d'intervention concrets choisis pour chacune d'entre elles ont été différents. Pour le Petit Bard, la politique choisie de « démolition-reconstruction » a porté sur presque la moitié des bâtiments. Ce choix démontre que la question de la ville au Petit Bard était regardée comme très grave. Quant à la Pergola, les deux projets ont consisté en l'amélioration des espaces extérieurs [4]. Les opérateurs principaux des projets, la municipalité et l'Office HLM départemental, ont jugé que les bâtiments étaient en bon état général [5]. La Pergola avait en effet évité efficacement l'aggravation de la question de la ville.

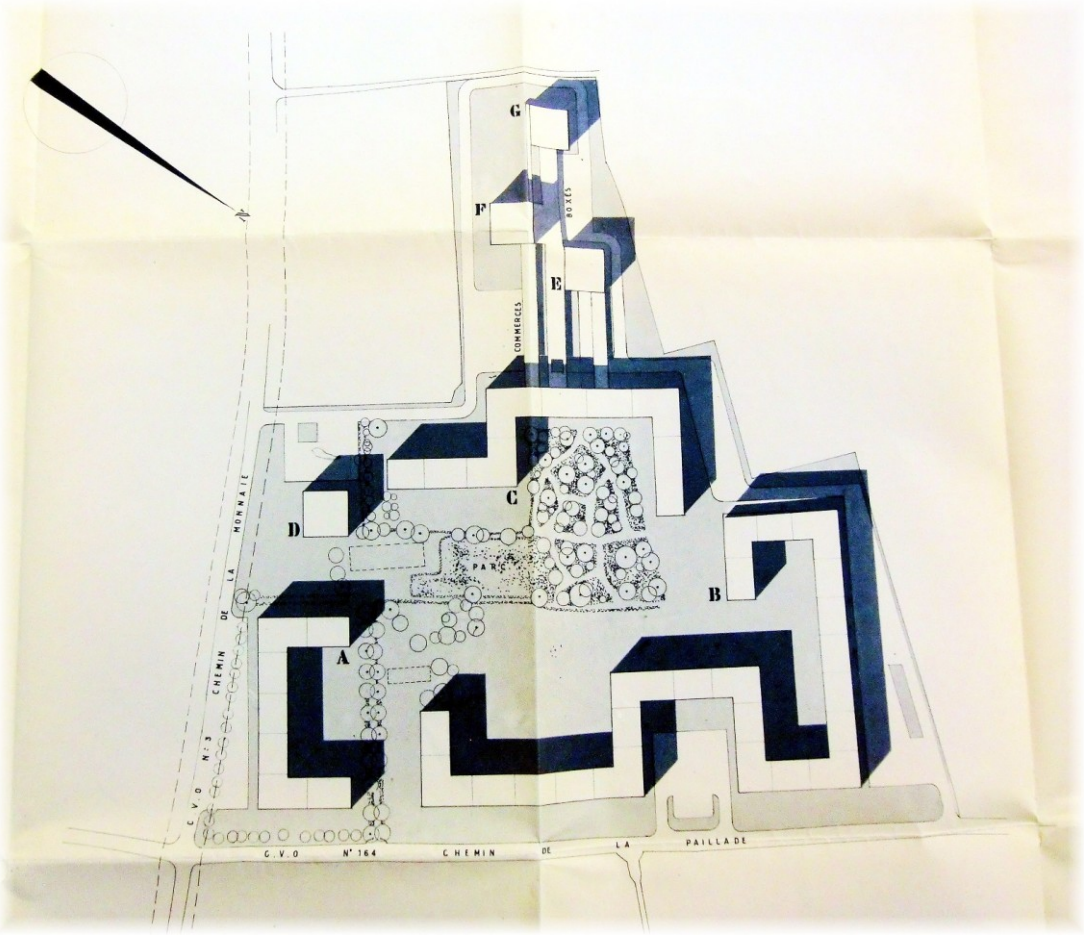


Fig.1 : Esquisse de plan masse « Montpellier Dulon » faite par Andrault Parat Architectes pour l'Office HLM (1er oct. 1962) [Document conservé aux Archives départementales de l'Hérault, sous la cote 2500W272]

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

L'histoire de la Pergola est marquée par deux politiques de la ville distinctes, la rénovation au début des années 1990, puis les GPV-PRU durant les années 2000. Nous esquisserons tout d'abord l'histoire de la cité avant les années 1990 pour prendre la mesure de son évolution. Ensuite, nous analyserons l'objectif, le contenu, et le résultat de chacune des deux politiques de la ville mises en œuvre. Enfin, nous présenterons le mécanisme dont la politique de la ville doit se munir pour une gestion plus efficace des problèmes urbains.

La Pergola avant les années 1990

L'histoire de la Pergola commence le 24 mars 1961. Lors du Conseil d'administration de l'Office HLM, le président Gilbert Sénès annonce qu'il a trouvé un terrain d'à peu près 7 hectares où l'Office pourrait construire un grand ensemble de 600 logements sociaux (HLM), et propose de l'acheter pour 1.1 million de nouveaux francs. Le Conseil donne son consentement pour construire une cité HLM en réponse aux demandes nombreuses de logements de la population locale et pour accueillir les Français rentrant d'Afrique du Nord [6]. La construction de cette cité, nommée la Pergola, commence en 1962. La date de livraison des logements est initialement fixée au 31 mai 1963.

En octobre 1962, la situation change : suite à l'indépendance de l'Algérie et à l'afflux massif des rapatriés, le gouvernement demande à l'Office HLM de faire de la Pergola une cité exclusivement pour eux. Le Conseil d'administration, après une âpre discussion, décide d'accepter la demande gouvernementale [7] : 400 des 438 logements seront attribués aux rapatriés [8]. Exceptionnellement, les 38 logements restants sont réservés aux travailleurs des Postes et Télécommunications. La Pergola apparait donc, dès sa construction, comme une cité pour les rapatriés [9].

Comme méthode de construction, l'Office HLM choisit le « coffrage tunnel avec remplissage de façade pour éléments préfabriqués lourds », une méthode peu coûteuse mais de moyenne qualité. La Pergola, définie comme cité spéciale pour rapatriés, n'a pu bénéficier ni de l'aide des collectivités locales ni du « 1 % logement » (la cotisation des employeurs à la construction de logements sociaux) [10]. La construction des bâtiments se termine au début de l'été 1964.

Mais dès l'été 1963, le Conseil d'administration décide d'élargir la cité en construisant le second groupe, la Pergola 2, à côté de la Pergola (renommée la Pergola 1), pour compenser le détournement de logements sociaux en logements pour rapatriés [11]. Elle est construite avec la même méthode et par le même constructeur que la Pergola 1. Sa construction commence en 1964 et s'achève en 1967.

Au début, l'Office HLM et les locataires ont bien géré la cité, y créant d'assez bonnes conditions de vie. Ont contribué à ce succès une communauté d'habitants très soudée et la « fermeture spatiale » de la cité, les immeubles enserrant une cour intérieure.

En premier, les habitants initiaux de la cité, surtout des rapatriés, nouèrent des liens profonds entre eux, créant une véritable communauté locale. Même s'ils étaient d'origines sociales et professionnelles diverses (retraités, fonctionnaires, ouvriers, employés), ils partageaient une culture basée sur l'expérience de la vie algérienne. Cette homogénéité culturelle suscita une vie sociale active, représentée par des fêtes collectives. De plus, les architectes avaient dessiné la cité pour que la convivialité entre les locataires puisse se créer, en particulier en plein air comme en Algérie. L'Office HLM, de son côté, évaluant que la communication avec les habitants était très importante pour la bonne gestion de la cité, accueillit favorablement l'organisation des locataires. En effet, quand des habitants de la cité organisèrent une association des locataires, Gilbert Sénès salua son président, estimant qu'« avec la création de votre association, des rapports amicaux et constructifs pourront s'établir entre les représentants des locataires et l'Office dans un esprit de large et franche collaboration » [12].

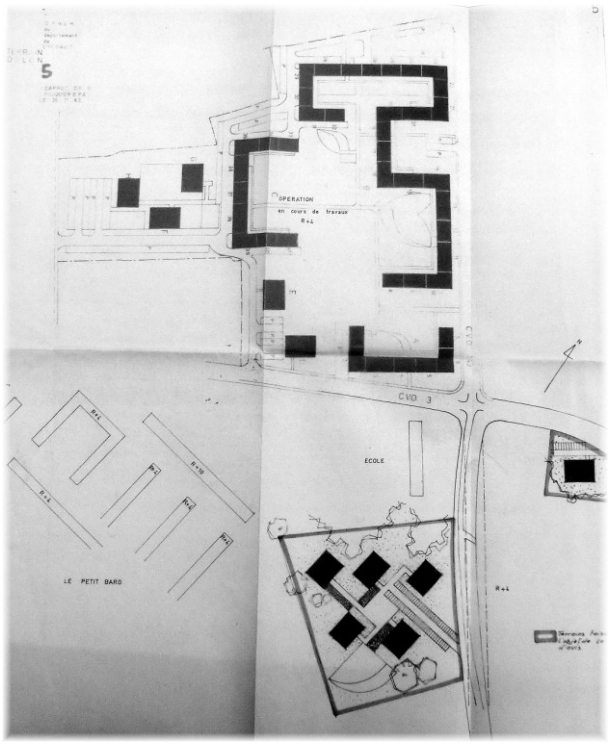


Fig. 2 : Plan de projet « La Pergola 2 » (s.n.,s.d.)
[Document conservé aux Archives départementales de l'Hérault, sous la cote 2500W279]

La fermeture architecturale de la cité contribua aussi à la formation de l'esprit communautaire, renforçant le lien personnel entre les habitants. Une section de la Pergola 1, nommé Malbosc, composée d'un bâtiment de forme quadrilatérale, est symbolique de ce point de vue. Une cour intérieure boisée est baptisée la « cour Malbosc » offrant « une atmosphère apparente de calme et de sécurité pour des petits enfants qui peuvent y jouer, tout en étant éventuellement surveillés, de leurs fenêtres, par leurs parents » [13].

De plus, ces deux phénomènes, une communauté de résidents et la fermeture spatiale de la cité, se renforcent l'un l'autre [14]. La structure spatiale enclose promeut la vie collective donc le renforcement de la communauté qui tend à s'isoler de l'extérieur. Et la communauté d'habitants ainsi renforcée préfère ce style spatial et architectural de bâtiment qui lui donne l'impression d'être protégée de l'extérieur. À la

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

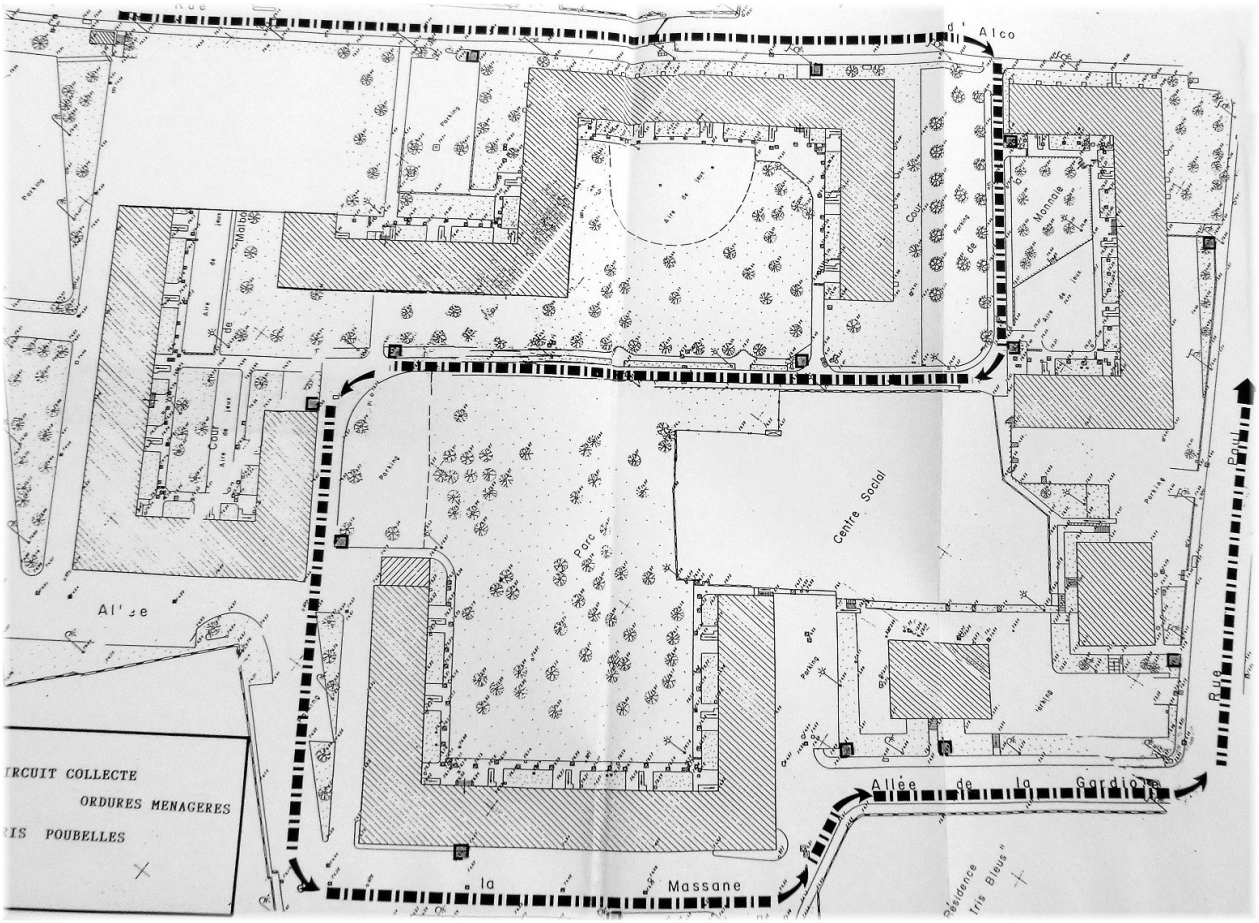


Fig. 3 : Projet de l'Office HLM de la réhabilitation de la Pergola en 1991 (28 juin 1991).
[Document conservé aux Archives départementales de l'Hérault, sous la cote 2500W290]

Pergola, le mécanisme du renforcement mutuel de ces deux caractéristiques a bien fonctionné, réalisant de bonnes conditions de vie pour les locataires.

La situation, néanmoins, change à la fin des années1970 et au début des années1980. L'Office HLM et les habitants commencèrent à remarquer quelques signes de dégradation de leurs conditions de vie : paupérisation des locataires, loyers et charges impayés, petites délinquances, trafic de drogue, etc. Se pose alors la question de la ville et des problèmes urbains qui lui sont associés [15].

Cette émergence à la Pergola a deux origines. Premièrement, les bâtiments avaient vieilli et étaient dégradés, la méthode de construction étant en cause. Les bâtiments étaient de qualité moyenne, vulnérables et peu résistants au vieillissement. Il est généralement admis que cette méthode exige des réparations au bout d'une quinzaine d'années [16]. L'Office HLM, avec des fonds de réserve pour les réparations (5 % du prix de revient des constructions), avait réparé le chauffage, les circuits des eaux, l'isolation, les portes d'entrée, notamment, mais ces efforts n'avaient pas suffi pour résister au vieillissement structurel des bâtiments [17]. Déjà, en 1972, l'Office HLM avait dû procéder à de grosses réparations avec la réfection des halls d'entrée des bâtiments de la Pergola 1 [18]. Une partie des primo-arrivants, mécontents de la dégradation de leur environnement, quitta la Pergola dès qu'elle en eut l'opportunité. Sont partis en premier les familles les plus aisées [19].

Deuxièmement, les locataires qui restèrent étaient généralement pauvres ou paupérisés, principalement pour deux raisons. D'abord, plusieurs familles immigrées maghrébines, dont la plupart étaient marocaines et de modeste revenu, arrivèrent à la Pergola comme locataires des appartements devenus vacants après le départ des premiers habitants rapatriés. Ce phénomène avait été rendu possible par le décret du 29 avril 1976 qui autorisait le regroupement familial des immigrés (sous conditions). Ces familles choisirent la Pergola 1, car cette cité contenait beaucoup de grands appartements, ce qui leur convenait car elles avaient généralement plusieurs enfants. Parmi les appartements concernés on a répertorié 55 appartements deux pièces, 182 trois pièces, 121 quatre pièces, 20 cinq pièces, et 60 six pièces. En 1991, les locataires d'origine maghrébine occupaient plus de 16 % de la Pergola 1, et seulement 5 % de la Pergola 2 [20]. Dès lors, des habitants dont les cultures, les comportements quotidiens, ou les modes de pensée étaient différents, se côtoyèrent dans la cité. La Pergola était ainsi devenue multiculturelle [21].

Mais durant les années 1970 et 1980 les habitants ont souffert sur le plan économique : baisse des revenus, progression du chômage et paupérisation des familles les plus fragiles. Cette paupérisation générale des locataires de la Pergola, ceux de la Pergola 1 en particulier, est claire : en 1991, 29,6 % des familles habitant à la Pergola 1 étaient défavorisées selon le critère de l'Office HLM, c'est-à-dire ayant moins de 2 500 francs de revenu mensuel. Le fait que

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

presque la moitié d'entre elles (13%) était des familles immigrées alors que ces dernières n'occupaient que 16 % des logements est impressionnant [22]. Cette paupérisation a provoqué une augmentation des loyers impayés. En 1975, ils s'établissaient approximativement à 59 000 francs pour la Pergola 1 et 12 000 pour la Pergola 2. Ils augmentèrent rapidement pour s'élever à 133 000 et 28 000 francs en 1979, 217 000 et 30 000 en 1980, 259 000 et 27 000 en 1981, et jusqu'à 291 000 et 34 000 francs en 1982, soit cinq fois le montant de 1975 pour la Pergola 1 et 3 fois pour la Pergola 2 moins affectée par le phénomène [23].

L'arrivée massive des immigrés qui provoqua un changement radical dans la composition des locataires, la paupérisation générale des habitants et le vieillissement des bâtiments, ont gravement bouleversé l'atmosphère et les conditions de vie de la cité. L'inversion du regard des habitants sur la vie sociale au sein de la cour Malbosc témoigne de ce bouleversement. Cette cour avait été créée comme symbole d'« une cité refermée sur elle-même autour de cours intérieures, conçues comme des espaces de convivialité. La population qui y fut logée dans un premier temps, pour l'essentiel des rapatriés de l'Afrique du Nord, trouva là un cadre de vie agréable et fonctionnel » [24]. La convivialité avait été assurée par la communauté que de nombreux habitants avaient constituée en partageant la même culture en sens large. Au fil du temps, cependant, l'image de la cour est devenue négative : à la fin des années 1980, son avantage, c'est-à-dire sa fermeture spatiale, est alors regardé comme un défaut architectural. La cour, située sous les fenêtres des locataires, considérée auparavant comme une aire de jeu idéale pour les enfants, est dès lors vécue comme portant « préjudice à la tranquillité des habitants ». Le bâtiment de Malbosc, est même regardé comme « trop enfermé [...], siège d'une résonnance acoustique ainsi que d'un vis-à-vis important qui participent à l'accélération du départ des locataires » [25]. Il est jugé à l'origine du sentiment de claustration [26].

En somme, le changement des habitants au fil du temps a provoqué un dysfonctionnement du mécanisme de renforcement mutuel des deux caractéristiques de la Pergola, la communauté d'habitants et la fermeture spatiale, qui, auparavant, en avaient fait un grand ensemble agréable. Avec le départ d'une partie des rapatriés et l'arrivée de familles immigrées et/ou pauvres, l'homogénéité culturelle qui avait fonctionné comme base de la communauté d'habitants s'est affaiblie. Les habitants qui ne se voyaient pas comme membres de cette communauté se sont sentis à la fois exclus personnellement et renfermés spatialement, indifférents à l'entretien des parties communes, et sans communication avec les autres catégories d'habitants de la cité [27].

Face à cet état des choses, deux solutions ont été envisagées pour raviver le fonctionnement du mécanisme de bonne gestion : reconstruire un sens communautaire parmi les habitants et/ou réaliser l'« ouverture » spatiale de la cité, à commencer par la cour Malbosc [28].

Le projet de réhabilitation « Opération Qualité Pergola » (1991-1993)

Dans les années1970 et 1980, la question de la ville est devenue inquiétante non seulement à la Pergola, mais aussi



Fig.4 : Travaux de la démolition de la partie est du bâtiment Malbosc (1992).
[Document conservé aux Archives départementales de l'Hérault, sous la cote de 2500W291]

dans plusieurs grands ensembles gérés par l'Office HLM. Le vieillissement des bâtiments et l'aggravation des conditions de vie étant en grande partie aux origines de cette question, l'Office envisagea d'améliorer l'état matériel de la cité, notamment des bâtiments, espérant ainsi une amélioration conséquente des conditions de vie des habitants. Cette opération a été nommée « réhabilitation ».

La réhabilitation est différente des « réparations » ou des « grosses réparations » que l'Office n'avait cessé d'effectuer depuis la construction pour rétablir l'état original des cités, comme réparer les pannes d'ascenseurs, renouveler le système de chauffage, ou repeindre les murs des bâtiments [29].

André Ruiz succède à Gilbert Sénès au poste de président de l'Office HLM en 1985, et pense mettre l'accent sur la réhabilitation [30]. Selon lui, l'Office avait gelé certains grands travaux dans les cités depuis 1977 à cause de ses difficultés financières aggravant la question de la ville. Quand il fut nommé président, il sentit personnellement la nécessité imminente de réhabiliter ces vieilles cités. Une telle réhabilitation constituait une tâche difficile : impliquant la rénovation des bâtiments occupés par les locataires, il fallait les reloger. Il décida néanmoins d'y procéder, même s'il s'agissait d'une opération coûteuse.

En 1987 commence la réhabilitation des vieilles cités construites et gérées par l'Office HLM : Lunel (120 logements) et Pézenas (198 logements) en 1987, Croix d'Argent (Montpellier, 635 logements) et Gignac (40 logements) en

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

1988, Ganges (110 logements), Frontignan (30 logements), Mèze (64 logements), et Clermont-l'Hérault (40 logements) en 1990 [31].

Dans le cas de la Pergola, le projet initial de réhabilitation fixé par l'Office HLM en 1987 ne contenait que le remplacement des chaudières murales et l'introduction de radiateurs [32]. Il était néanmoins clair que ce n'était pas suffisant pour améliorer les conditions de vie des locataires et pour résoudre la question de la ville. Face à cette situation, le 18 janvier 1991, le Conseil d'administration de l'Office HLM décida de procéder à la réhabilitation générale de la cité sous le nom de « Opération Qualité Pergola ». Au début, l'Office HLM pensait que la limitation des accès aux caves, la mise en place de boîtes aux lettres, l'installation de portes d'accès aux escaliers et l'aménagement extérieur suffiraient. Cependant, il comprit rapidement que ces améliorations ne résoudraient pas les problèmes les plus graves : les sentiments d'exclusion, d'enfermement et l'indifférence à l'espace commun des habitants [33]. En considérant ces aspects, l'Office HLM décida, le 21 juin, d'avoir recours à une solution radicale, c'est-à-dire la démolition d'une partie des bâtiments [34]. Le côté est du bâtiment Malbosc qui entourait la cour (55 logements) a été choisi car il était symbole du sentiment d'enfermement et le lieu principal des délinquances, du vandalisme, du trafic de drogue, etc.

Cette démolition signifie que l'Office HLM a alors renoncé à gérer la cité de la Pergola selon le principe initial : fermer la cité spatialement pour fortifier les liens entre les habitants. Ouverture spatiale et intégration (ou insertion, inclusion…) des locataires dans la ville vont guider la gestion de l'Office. Ces deux principes sont supposés se renforcer l'un l'autre.

Deux raisons justifient ce choix : l'idée qu'un lieu fermé peut facilement entraîner des délinquances, du vandalisme, du trafic de drogue, et que la non-intégration des habitants à la ville peut facilement entraîner la ghettoïsation [35].

L'Office HLM jugea que pour éviter la ghettoïsation, il fallait repenser l'« ouverture sur l'extérieur pour mieux intégrer la cité au tissu urbain qui l'environne » [36]. Les liens que les locataires de la cité noueraient hors de la cité étaient jugés plus importants que ceux qu'ils pouvaient construire au sein de la cité. L'ouverture spatiale, même si elle devait affaiblir les liens-inter-locataires, pourrait contribuer à l'intégration de la cité dans l'espace urbain et à sa normalisation, c'est-à-dire à sa non-ghettoïsation.

Il va sans dire, néanmoins, que la démolition n'était pas le seul moyen pour réhabiliter la Pergola. Yves Gilbert, sociologue, membre de l'équipe « conception-réalisation » mandatée par L'Office HLM le 10 juillet 1991 pour faire une enquête préliminaire d'évaluation du projet de démolition partielle, s'y est clairement opposé [37]. Après une enquête sociologique incluant des rencontres avec les habitants, il fit un rapport indépendant où il conclut que le projet initial, qui ne contenait pas la démolition partielle, était meilleur que celui adopté. Ce projet proposait de reconstruire la communauté d'habitants et de maintenir la fermeture spatiale pour résoudre la question de la ville dont la Pergola souffrait [38]. La démolition qui conduirait à l'ouverture spatiale était à éviter. Deux raisons justifiaient son choix. Les habitants dans leur majorité étaient satisfaits d'habiter dans la cité qui avait une ligne directe de bus la reliant au centre-ville, des commerces de proximité, des grandes surfaces voisines. Selon lui, les habitants pensaient que l'image de la Pergola à l'extérieur n'exprimait pas sa réalité, qu'ils se sentaient bien dans la cité, que les délits commis étaient finalement peu nombreux. Secondairement, la démolition partielle nuirait au « principe de la fermeture de la cité sur ses espaces intérieurs, principe essentiel du plan masse initial » et à la cohésion sociale entre les locataires. Cependant, la proposition de Y. Gilbert, ne fut pas retenue.

S'expriment ici deux positions stratégiques de la politique de la ville, pour penser une bonne gestion de la cité de la Pergola. La première est la reconstruction de la communauté d'habitants et le maintien de la fermeture spatiale. La seconde relève de l'ouverture spatiale de la cité comme vecteur de l'intégration des habitants dans la ville, même si cette version allait certainement entraîner le démantèlement du lien personnel entre les locataires.

La réhabilitation de la Pergola (Pergola 1 et Pergola 2) commença selon la nouvelle ligne validée par le Conseil d'administration de l'Office. Le coût de réhabilitation calculé était de 42 millions de francs environ. Pour le couvrir, l'Office HLM décida d'avoir recours à la subvention de l'État PALULOS (Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et à Occupation Sociale et des logements-foyers) et de demander au Conseil général de l'Hérault d'accorder une garantie de remboursement, ce qui fut accepté [39]. La subvention PALULOS couvrait un peu plus de la moitié du coût de réhabilitation (23,5 millions de francs), le reste étant financé par l'Office HLM lui-même.

À la mi-septembre, l'équipe conception-réalisation organisa des réunions de locataires pour écouter les opinions des habitants. Ils étaient, cependant, généralement indifférents au projet de réhabilitation. Seuls 25 habitants participèrent à la réunion des locataires de la section Monnaie tenue le 16 septembre, dont la plupart étaient des personnes âgées. Le 18, celle des deux sections Bel-Air et Belleville ne rassembla que 12 locataires, qui se montrèrent « pour la plupart négatifs et très sceptiques » au projet [40]. Nous pourrions avancer que la communauté d'habitants était très affaiblie.

Le 17 mars1992, le préfet de l'Hérault accorda à l'Office HLM le permis de démolir 55 logements. La réhabilitation de la cité de la Pergola, sa démolition partielle incluse, fut achevée en février 1993 [41].

Le changement de la politique d'amélioration de la cité de la Pergola au début des années1990 reflète le jugement de l'Office HLM sur la situation des grands ensembles construits dans les années1960, sur les origines des questions de la ville, et sur la politique de la ville. André Ruiz a exprimé ce jugement dans le discours au Conseil d'administration du 25 septembre 1992. Selon lui, pendant les années 1960, « il fallait encore et toujours construire des logements pour des personnes bien intégrées à la société, mais mal logées », tandis qu'alors on pouvait « être logé, et logé avec tout le confort, mais mal intégré dans le quartier et dans la société » [42]. Renforcer le lien personnel entre les locataires et fermer la cité spatialement étaient de bons moyens pour fournir un habitat agréable à vivre, mais cela avait freiné

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

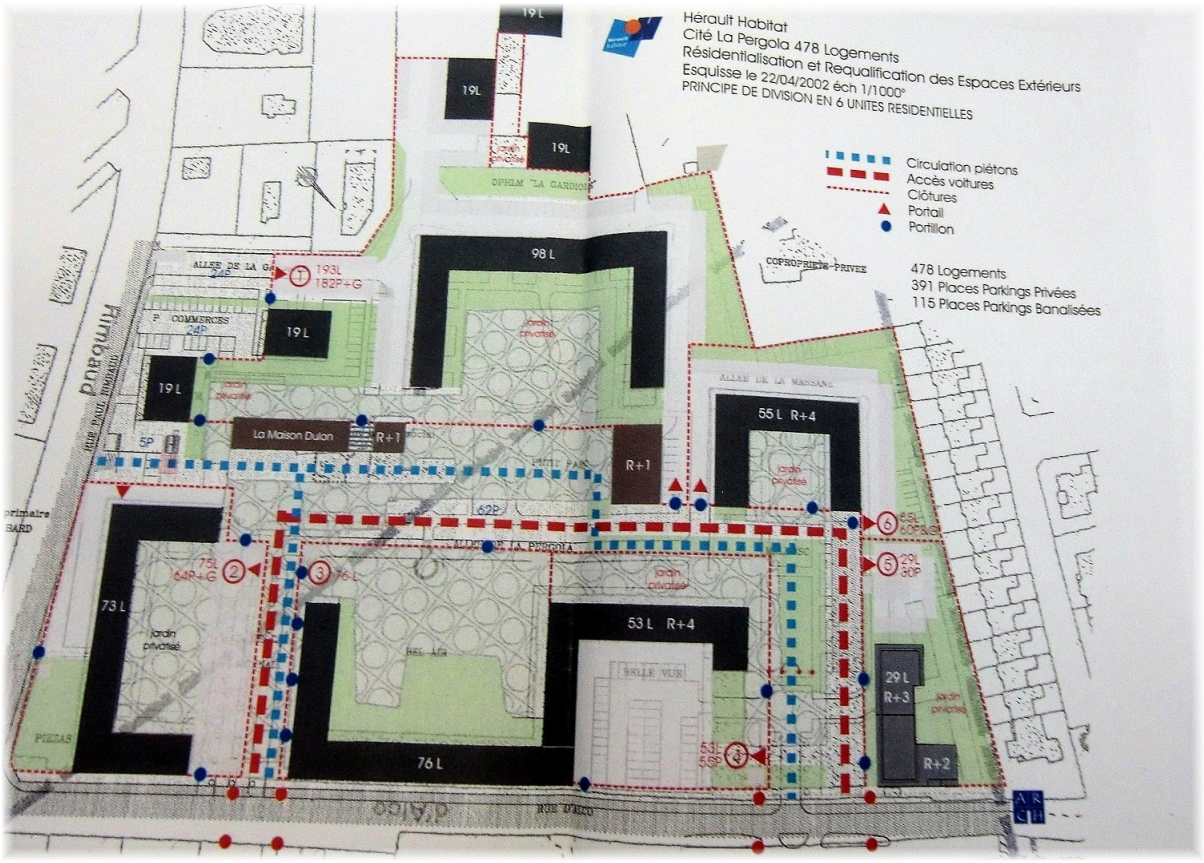


Fig.5 : Projet, par Hérault Habitat, du GPV de la Pergola (24 avril 2002).
[Document conservé aux Archives départementales de l'Hérault, sous la cote de 2496W291]

l'intégration des locataires dans la ville en isolant la cité spatialement et les locataires personnellement. Comme l'intégration des locataires était devenue la tâche principale, l'Office HLM dût chercher un autre moyen. Il en trouva un dans l'ouverture spatiale, par démolition de bâtiments si nécessaire [43].

Les années1990 ont été, pour le département de l'Hérault en général, un temps de paupérisation des locataires des HLM, qui a conduit à la dégradation des conditions de vie dans les cités. Cette tendance a été causée principalement par le fait que des demandeurs - futurs nouveaux locataires - étaient pauvres et vivaient dans des conditions précaires. En 1995, presque le quart des demandeurs avait des revenus mensuels de moins de 4 000 francs. Les bénéficiaires du RMI, les personnes sans emploi, et les demandeurs d'emploi occupaient au total plus de 40 % des logements. Durant les années 1990, ces pourcentages se sont maintenus [44].

À la Pergola, néanmoins, la situation générale était bien meilleure, grâce à la réhabilitation conduite entre 1991 et 1993. Une preuve : la cité a dès lors été plus fréquemment sollicitée par des demandeurs de logement. À la fin de 1996, elle était presque complètement occupée : la Pergola 1 n'avait que 11 logements vacants et la Pergola 2, deux seulement [45]. Selon un document que la Ville de Montpellier a rédigé en 2004, la cité ne souffrait plus que de délinquance juvénile, de trafic de drogue en particulier. De plus, cette question était causée par des jeunes gens venant d'autres quartiers. Les locataires ne se sentaient pas « enclavés », les bâtiments étaient en bon état général et la plupart des occupants contents d'habiter dans la cité.

Le même document montre quatre caractéristiques démographiques de la Pergola après sa réhabilitation. Premièrement, y régnait une diversité culturelle car beaucoup de rapatriés d'Algérie y habitaient encore. Les étrangers hors la Communauté européenne occupaient plus de 20 % des logements. Presque 10 % étaient issus de « la population gitane ». Deuxièmement, les locataires étaient vieillissants (55 % d'entre eux avaient plus de 50 ans et 34 % étaient retraités) et appréciaient le cadre de vie de leur cité. Troisièmement, le taux de rotation était relativement bas : 52 % d'habitants occupaient leur logement depuis 8 ans, et 33 % depuis plus de 15 ans. Enfin, s'ils étaient relativement paupérisés - 46 % étaient considérés comme « ayant des revenus fragiles » - le taux de chômage n'était pas cependant très élevé (19 %) par rapport à d'autres cités HLM [46]. En somme, la Pergola au seuil des années 2000 n'était plus une zone « sensible », certainement grâce à la réhabilitation de 1991-1993.

GPV-PRU (2001-2009)

À la fin de 1999, le Comité interministériel à la ville (CIV) décida de lancer un nouveau projet, nommé Grand Projet de Ville (GPV) pour développer les quartiers « sensibles » par réhabilitation des bâtiments, amélioration des conditions de vie et en établissant de nouvelles relations avec les autres quartiers et le centre ville. La Ville de Montpellier déposa une demande au gouvernement pour que la Pergola et le Petit Bard soient choisis comme site d'opération, ce qui fut

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

accepté. En 2001, le GPV Pergola est lancé, planifié sur cinq ans avec achèvement prévu en 2006.

En août 2003, est adoptée la loi sur l'urbanisme intitulée « loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine », généralement connue comme « loi Borloo ». Son but était presque le même que celui du CIV de 1999 : développer, réhabiliter, aménager, et dynamiser les quartiers « sensibles ». Suite à la loi Borloo, un autre projet, appelé le Projet de Rénovation Urbaine (PRU), fut lancé. La Ville de Montpellier posa la candidature du quartier Cévennes (la Pergola et le Petit Bard) comme site d'opération, ce qui fut à nouveau accepté. En 2005, le PRU Cévennes commença, sa réalisation devant prendre fin en 2009.

Les deux projets GPV et PRU prirent appui sur le principe de mixité sociale. Loger dans les cités HLM des habitants ayant diverses caractéristiques sociales, culturelles et économiques, à l'image de la population générale de la ville devait permettre de lutter contre les tendances à la ghettoïsation [47].

La sélection de la Pergola comme site d'opération des deux projets ne signifie cependant pas que cette cité manquait de mixité sociale, ni qu'elle était regardée comme « ghettoïsée » par les Montpelliérains. L'État, le département, la Ville, et l'Office HLM ont jugé unanimement que la Pergola présentait un certain niveau de mixité sociale et culturelle grâce aux efforts continus de l'Office HLM et à la réhabilitation de 1991-1993 incluant la démolition partielle de bâtiments. La Ville de Montpellier, chargée des projets, et les autres promoteurs impliqués dans la démarche (agglomération, Département, État, l'Office HLM), estimèrent néanmoins que la mixité sociale et l'ouverture spatiale étaient insuffisantes et que leur accélération semblait encore possible à la Pergola. Cette situation était totalement contraire à celle du Petit Bard qui était décrit comme site de « communautarisation », c'est-à-dire de ghettoïsation [48].

Il y avait cependant un problème : le déclin des activités associatives souvent implantées depuis longtemps. L'association « collectif Rimbaud », en particulier, était bien installée et intervenait activement dans le champ socioculturel. Mais beaucoup avaient perdu leur dynamisme et « les habitants et intervenants étaient désabusés » [49]. Les promoteurs des projets déduisirent qu'il fallait trouver des moyens pour revivifier l'activité associative qui pourrait contribuer à renouer les liens personnels entre les habitants de la cité.

Les projets ont donc eu deux objectifs : encourager la mixité sociale et redynamiser la participation des habitants dans la gestion de la cité. Pour remplir le premier objectif, l'Office HLM pensa d'abord au moyen « démolition-reconstruction ». À l'occasion de la concertation des habitants de février 2002, quelques locataires de la section Malbosc proposèrent de démolir sa partie nord (30 logements), et de construire un nouveau bâtiment (30 logements) un peu plus éloigné de la cour Malbosc. La démolition-reconstruction pouvait accélérer l'ouverture spatiale sur la cité, celle de la cour Malbosc en particulier, conduisant à plus de tranquillité résidentielle, à un accès facilité vers l'extérieur, et à plus de mixité sociale parmi les locataires [50].

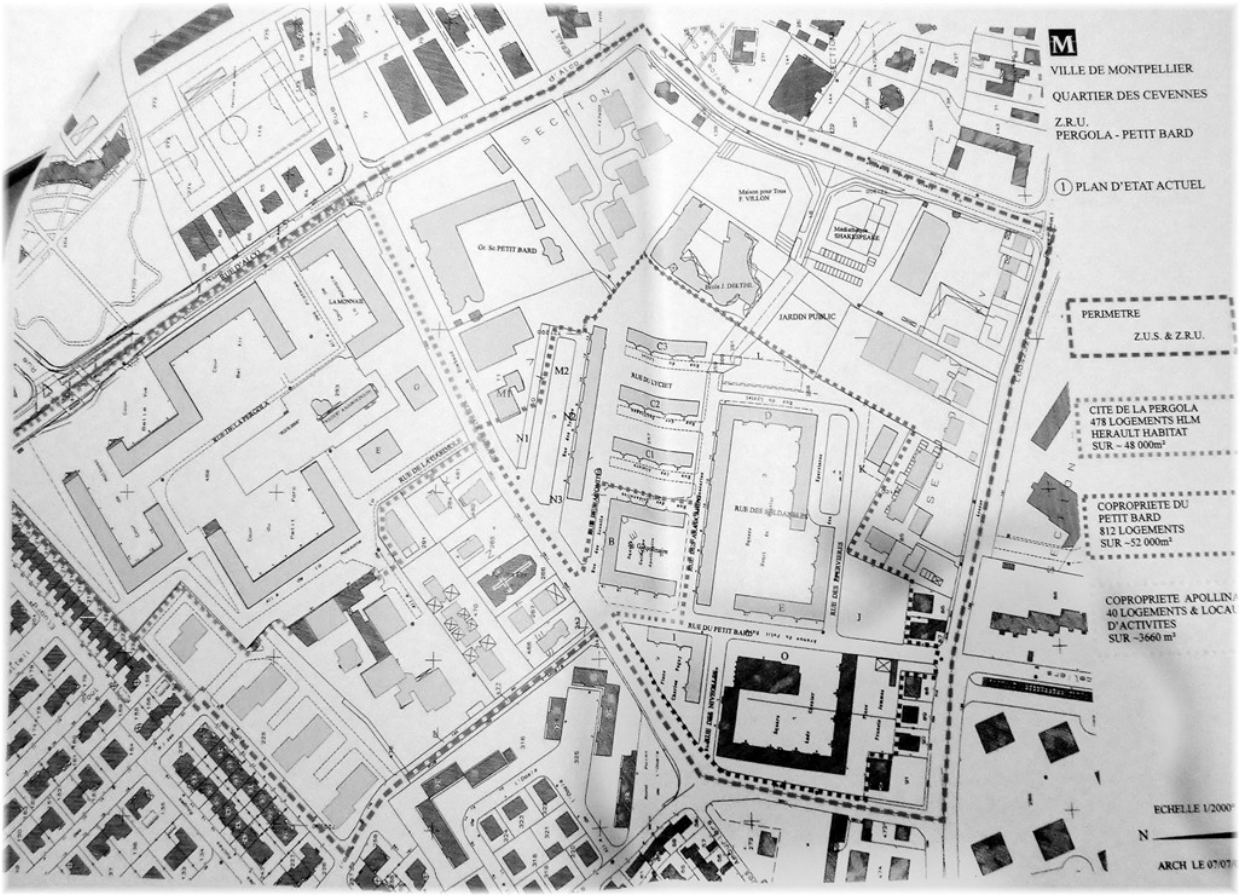


Fig.6 : Projet, par la Ville de Montpellier, du PRU de la Cévennes (8 juil. 2004).
[Archives de la Ville de Montpellier, 837W26, « Document de travail n°1 du 8/07/2004, Ville de Montpellier »]

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Les promoteurs des projets examinèrent cette option, mais l'abandonnèrent finalement pour deux raisons [51]. Elle aurait coûté cher à l'Office et au Département. Deuxièmement, il n'y avait pas d'urgence quant à cette situation, les opérateurs jugeant que l'introduction de la mixité sociale en ouvrant la cité spatialement avait déjà été suffisamment réalisée. La réhabilitation de 1991-1993 l'avait accomplie.

Pour réaliser le deuxième objectif, les deux projets proposaient la division de la cité (la Pergola 1 et 2) en six résidences : la Gardiole, la Monnaie, Bel Air, Bellevue, Malbosc 1 et Malbosc 2. Selon l'Office HLM, chaque résidence serait disposée « de part et d'autre d'une voie de desserte automobile interne principale en boucle » [52]. Les acteurs en charge des projets espéraient que cette division pourrait redéfinir les espaces de vie des habitants et encourager les activités associatives, et, finalement, promouvoir la participation des habitants à la gestion de la cité [53].

Les locataires, de leur côté, approuvèrent aussi cette proposition. Ils regardaient néanmoins la division non pas comme moyen de rétablissement du lien personnel, mais comme celui de réaliser le contrôle des accès, de privatiser le stationnement, de favoriser la tranquillité résidentielle. En d'autres termes, elle était perçue comme une manière très concrète d'améliorer leurs conditions de vie [54]. La participation des habitants à la gestion de la cité, une idée chère aux promoteurs des projets, ne les intéressait pas beaucoup. Pour eux, elle n'avait aucune relation avec l'intégration personnelle et l'ouverture spatiale qui étaient encouragées depuis les années 1990 et auxquelles ils s'étaient accoutumés. Comme les locataires ne montrèrent que peu d'intérêt au principe de la participation à la gestion, la division de la cité n'a donc été réalisée que pour la forme.

Le résultat principal des deux projets s'est réduit à quelques aménagements à l'intérieur de la cité. Les travaux se sont concentrés sur la résidentialisation, c'est-à-dire la fixation de la frontière entre les espaces publics et privés, la création de cheminements piétons, l'aménagement et la végétalisation des espaces publics, la restructuration et la privatisation des places de stationnement, et la préservation des espaces boisés. De plus, une voie intérieure en boucle a été construite pour assurer et faciliter la desserte. L'éclairage extérieur a été amélioré. Une maison commune située au cœur de la cité a été rénovée pour accueillir « la Maison de l'enfance et de la famille », une sorte de centre social et culturel [55].

La réduction des projets mis en place à la Pergola signifie trois choses. D'abord, que les locataires étaient relativement satisfaits de leurs conditions de vie actuelles. Ensuite, que la cité n'était pas très « sensible », n'ayant donc pas besoin de changement radical de l'environnement. Enfin, que les deux principes introduits par la réhabilitation de 1991-1993, l'ouverture spatiale et l'intégration personnelle dans la ville, avaient bien fonctionné.

CONCLUSION

De ces cinquante ans d'expérience à la Pergola, nous tirons deux leçons.

Premièrement, il y a plusieurs modes de traitement des politiques de la ville qui se composent de moyens et d'objectifs concrets différents les uns des autres. Dans le cas de la Pergola, deux politiques se sont succédées chronologiquement. D'abord, l'encouragement à la création d'une communauté d'habitants et la fermeture spatiale de la cité par la construction du bâtiment quadrilatéral, dont l'objectif est de renforcer le lien personnel entre les habitants. Ensuite, l'intégration des habitants dans la ville en promouvant la mixité sociale et l'ouverture spatiale de la cité par la démolition (et la reconstruction si nécessaire) de bâtiments. L'objectif était d'insérer la cité dans la totalité de la ville et d'éviter la ghettoïsation.

Deuxièmement, la politique de la ville contient deux composants : la politique humaine orientée vers les habitants et la politique spatiale centrée sur le territoire vécu. Les deux doivent s'harmoniser pour renforcer l'efficacité des procédures : le choix d'une politique relative à une communauté d'habitants se conçoit avec comme complément l'idée d'une « fermeture spatiale » de la cité, celui concernant l'objectif de mixité sociale sera associé au concept « d'ouverture spatiale » qui favorise l'intégration urbaine.

Le constat aujourd'hui est singulier. En 2012, la ligne de tramway n° 3 a été inaugurée. Une station a été installée au droit de la Pergola. Le trajet entre la cité et le centre-ville prend moins de 15 minutes. Un nouveau vecteur urbain, celui des mobilités, accélère l'ouverture spatiale de la cité et sa place en conquête dans l'univers de la ville qui vont de pair avec l'intégration sociale de ses habitants.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

NOTES

* Je remercie toute l'équipe des Archives municipales de Montpellier et des Archives départementales de l'Hérault pour leur bienveillance pendant mes recherches. Je voudrais particulièrement exprimer ma gratitude à Madame Marie-Catherine Ruscica, responsable aux Archives départementales de l'Hérault des documents de Hérault Habitat (ex-Office public HLM du département de l'Hérault) déposés aux Archives en 2016, qui m'a autorisé leur accès. Mon travail de recherche a bénéficié du soutien et d'une subvention (numéro 15K0295) de JSPS KAKENHI.

1. Sur l'histoire des grands ensembles en France, voir Préteceille Edmond, *La production des grands ensembles*, Paris, Mouton, 1973 ; Vayssière Bruno, *Reconstruction, déconstruction*, Paris, Picard, 1988 ; Tellier Thibault, *Le temps des HLM. 1945-1975*, Paris, Autrement, 2007 ; Le Goullon Gwenaëlle, *Les grands ensembles en France. Genèse d'une politique publique* (1945-1962), Paris, Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 2014.
2. En 1973, l'Office HLM a construit la Pergola 3, composé de cinq bâtiments de taille moyenne pour 95 logements au total comme la Pergola 2. Ce groupe, situé un peu loin des deux précédents, a plus tard été renommé la Cour des Écoles regardé comme une cité indépendante de la Pergola. Cet article n'analyse que la Pergola 1 et 2.
3. À propos de l'histoire du Petit Bard, pour l'analyse du mécanisme de la question de la ville, voir Odanaka, Naoki, « Cinquante ans d'un quartier montpelliérain : le Petit Bard, 1960-2010 », *Bulletin Historique de la Ville de Montpellier*, n° 38, 2016, pp. 98-107.
4. Direction Aménagement et Programmation de la Ville de Montpellier [ci après DAP], Société d'Équipement de la Région Montpelliéraine (SERM), *et al*., « Projet de Rénovation Urbaine, quartier Cévennes-Petit-Bard-Pergola, revue de projet » (le 20 mai 2008, Arch. mun. Montpellier, 784W8).
5. L'Office HLM, « Cité de la Pergola, 478 logements, résidentialisation et requalification des espaces extérieurs, proposition de la cité en 6 résidences closes, note justificative » (le 24 avril 2002, Arch. dép. Hérault, 2496W205) ; « Dossier ANRU Petit Bard-Pergola, dernière version » (s.n.,le 10 sept. 2004, Arch. mun. Montpellier, 822W5) ; DAP, « Compte-rendu de la réunion du 26 juin 2001 » (Arch. mun. Montpellier, 615W16).
6. Extrait du Procès-verbal du Conseil d'administration de l'Office HLM [ci après PVCA], le 24 mars 1961 (Arch. dép. Hérault, 2500W272) ; Id., le 27 sept. 1961 (Arch. dép. Hérault, 2496W7).
7. PVCA, le 27 sept. 1961, *op. cit*. ; Id., le 12 oct. 1962 (Arch. dép. Hérault, 2496W8) ; Id., le 21 déc. 1963 (Arch. dép. Hérault, 2496W42).
8. PVCA, le 30 mars 1961 (Arch. dép. Hérault, 2496W7) ; Id., le 12 oct. 1962, le 21 jan 1963, le 13 juin 1963 (Arch. dép. Hérault, 2496W8) ; Directeur départemental de l'Hérault du ministère de la construction au président de l'Office HLM (le 23 nov. 1962, Arch. dép. Hérault, 2500W272).
9. « Tableau attributions arrêtées au 8 juillet 1964 » (s.n., Arch. dép. Hérault, 2500W272).
10. Directeur départemental de l'Hérault du ministère de la construction au président de l'Office HLM (le 31 août 1962, Arch. dép. Hérault, 2500W272) ; « Cité la Pergola, fiche technique » (s.n., s.d., peut-être 1991, Arch. dép. Hérault, 2500W289) ; L'Office HLM, « Rapport sur le compte financier 1965 » (Arch. dép. Hérault, 2496W17).
11. PVCA, le 20 août 1963 (Arch. dép. Hérault, 2496W9).
12. Président de l'Office HLM à Jean Véziat, président de l'Amicale des locataires de la Pergola (le 22 déc. 1966, Arch. dép. Hérault, 2500W274). En même temps, Le Conseil d'administration a décidé de loger le directeur de l'Office à la Pergola, pour « prendre d'autant plus rapidement les mesures qui s'imposeraient (chauffage, égouts, eau, etc.) » et pour « que les autorités administratives soient davantage sensibilisées aux problèmes touchant la population relogée dans cette cité » (PVCA, le 16 oct. 1964, Arch. dép. Hérault, 2496W47).
13. Gilbert, Yves, « Réhabilitation de la cité de la Pergola, diagnostic et présentation du parti d'intervention » (Montpellier, le 1er juil. 1991, Arch. dép. Hérault, 2500W290).
14. Quant à la relation entre la forme de la vie sociale et celle de la structure spatiale, voir Pinson, Daniel, « La monumentalisation du logement, l'architecture des ZUP comme culture », *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 38/39, 1996, pp. 51-62.
15. « Cité la Pergola, fiche technique », *op. cit*.
16. PVCA, le 24 mars 1986 (Arch. dép. Hérault, 2946W139).
17. PVCA, le 21 déc. 1963, *op. cit*.
18. L'Office HLM, « Rapport sur le compte financier 1972 » (Arch. dép. Hérault, 2496W86).
19. « Réhabilitation de la cité de la Pergola, note de présentation » (s.n., s.d., peut-être août 1991, Arch. dép. Hérault, 2496W158).
20. *Ibid*.
21. Gilbert, Yves, *op. cit*.
22. « Le bilan social » (s.n., s.d., peut-être 1991, Arch. dép. Hérault, 2500W289).
23. L'Office HLM, « Rapport sur le compte financier 1975 » (Arch. dép. Hérault, 2496W98) ; Id., « Rapport sur le compte financier 1976 » (Arch. dép. Hérault, 2496W102) ; Id., « Rapport sur le compte financier 1979 » (Arch. dép. Hérault, 2496W116) ; Id., « Rapport sur le compte financier 1980 » (Arch. dép. Hérault, 2496W86) ; Id., « Rapport sur le compte financier 1981 » (Arch. dép. Hérault, 2496W126) ; Id., « Rapport sur le compte financier 1982 » (Arch. dép. Hérault, 2496W130).
24. « Réhabilitation de la cité de la Pergola, note de présentation », *op. cit*.
25. *Ibid*.
26. PVCA, le 21 juin 1991 (Arch. dép. Hérault, 2496W158).
27. « Réhabilitation de la cité de la Pergola, note de présentation », *op. cit*. ; Gilbert, *op. cit*. ; PVCA, le 21 juin 1991, *op. cit*.
28. « Réhabilitation de la cité de la Pergola, note de présentation », *op. cit*.
29. Sur la définition de la « réhabilitation », voir Merlin, Pierre, « réhabilitation », in *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, dir. par Choay, Françoise et Merlin, Pierre, Paris, Presses universitaires de la France, 1988, pp. 665-6.
30. PVCA, le 17 fév. 1989 (Arch. dép. Hérault, 2496W148). Voir aussi PVCA, le 24 mars 1986, *op. cit*. ; L'Office HLM, « Rapport sur le compte financier 1987 » (Arch. dép. Hérault, 2496W146) ; PVCA, le 23 mars 1990 (Arch. dép. Hérault, 2496W154).
31. PVCA, le 17 fév. 1989, *op. cit*. ; Id., le 23 mars 1990, *op. cit*. ; L'Office HLM, « Rapport sur le compte financier 1987 », *op. cit*.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

32. *Ibid*.

33. Commune de Montpellier, « Cité la Pergola, 535 logements, plan de financement, première tranche » (s.d., Arch. dép. Hérault, 2496W151).

34. PVCA, le 21 juin 1991, *op. cit*.

35. L'Office HLM, « Commune de Montpellier, cité la Pergola, 535 lgts., note de présentation » (s.d., peut-être 1990, Arch. dép. Hérault, 2500W287) ; PVCA, le 21 juin 1991, *op. cit*. ; Id., le 25 sept. 1992 (Arch. dép. Hérault, 2496W162).

36. PVCA, le 21 juin 1991, *op. cit*.

37. « Réhabilitation de la cité de la Pergola, commune de Montpellier, note de présentation » (s.n., s.d., Arch. dép. Hérault, 2496W157) ; « Chronologie du projet de la réhabilitation de la Pergola, déroulement suivi montage dossier » (s.n., s.d., Arch. dép. Hérault, 2496W158).

38. Gilbert, Yves, *op. cit*.

39. PVCA, le 21 juin 1991, *op. cit*.

40. IDEA (Ingénierie de développement et aménagement), « Réhabilitation de la cité de la Pergola, note 1, compte rendu des premières réunions » (le 25 septembre 1991, Arch. dép. Hérault, 2500W291).

41. Permis de démolir, le 17 mars 1992 (Arch. dép. Hérault, 2500W289) ; « Avancement des dossiers au 5 février 1993 » (s.n., Arch. dép. Hérault, 2496W1623).

42. PVCA, le 25 septembre 1992, *op. cit*.

43. Durant les années 1980 et 1990, l'Office HLM s'est concentré sur la réhabilitation. En 1993, 1 848 logements avaient été réhabilités, 323 logements étaient en réhabilitation, et 576 logements étaient en projet (PVCA, le 25 septembre 1992, *op. cit*.) ; Office HLM, « Bilan social 1993 » (s.d., Arch. dép. Hérault, 2496W165). À propos de la relation entre la politique urbaine en générale et le concept de « mixité sociale », voir Magri, Susanna, « Le pavillon stigmatisé », *L'Année sociologique*, n° 58-1, 2008, pp.171-202.

44. L'Office HLM, « Rapport sur le compte financier 1995 » (Arch. dép. Hérault, 2496W176) ; Id., « Rapport sur le compte financier 1996 » (Arch. dép. Hérault, 2496W177) ; « Enquête sociale et S.L.S. » (s.n., le 10 juillet 1997, Arch. dép. Hérault, 2496W180) ; L'Office HLM, « Rapport sur le compte financier 1998 » (Arch. dép. Hérault, 2496W188) ; « L'occupation sociale au 1er janvier 2000 » (s.n., Arch. dép. Hérault, 2496W196) ; Direction départementale d'équipement de l'Hérault, « Observatoire de la demande locative sociale de l'Hérault, exploitation de la période du 1er janvier au 31 décembre 2001 » (Arch. dép. Hérault, 2496W207).

45. Direction départementale d'équipement de l'Hérault, service construction et habitat, « Département de l'Hérault, le parc social, situation au 31 décembre 1996 » (Juin 1997, Arch. mun. Montpellier, 576W110).

46. « Dossier ANRU Petit Bard-Pergola, dernière version », *op. cit*.

47. À propos du contexte de l'émergence du concept de « mixité sociale » à la fin des années 1990, voir Houard, Noémie, *Droit au logement et mixité*, Paris, L'Harmattan, 2009.

48. « Contrat de ville de Montpellier, Grand Projet de Ville, convention territoriale de Gestion Urbaine de Proximité, quartier Petit Bard-Pergola, pré-projet 2003 » (s.n., s.d., Arch. mun. Montpellier, 837W17). Voir aussi Conseil général de l'Hérault, Direction de la solidarité départementale, compte-rendu réunion « Pergola-Petit Bard » (le 6 jan. 2000, Arch. mun. Montpellier, 615W19) ; « Grand Projet de Ville de Montpellier, convention cadre 2001-2006 » (le 21 mai 2001, Arch. mun. Montpellier, 837W27) ; « Projet de Rénovation Urbaine, dispositions communes Mosson-Centre-Cévennes, Convention territoriale urbaine Cévennes » (Nov. 2005, Arch. mun. Montpellier, 837W18) ; « Projet de Rénovation Urbaine, Convention communauté d'agglomération de Montpellier-Ville de Montpellier » (le 29 nov. 2007, Arch. mun. Montpellier, 784W2).

49. « Contrat de ville de Montpellier, Grand Projet de ville, Convention territoriale de Gestion Urbaine de Proximité, quartier Petit Bard-Pergola, pré-projet 2003 », *op. cit*.

50. L'Office HLM, « Cité de la Pergola, 478 logements, résidentialisation et requalification des espaces extérieurs, proposition de division de la cité en 6 résidences closes, note justificative » (le 24 avril 2002, Arch. mun. Montpellier, 2496W205).

51. Voir DAP, « Compte rendu de la réunion du 26 juin 2001 », *op. cit*. ; Ville de Montpellier, « Grand Projet de Ville Montpellier 2001-2006, résumé » (s.d., Arch. mun. Montpellier, 562W222) ; Michel Guibal, Maire-adjoint de Montpellier, au ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine (le 1er oct. 2002, Arch. mun. Montpellier, 669W34) ; GIP pour le développement social et urbain de l'agglomération de Montpellier, « Les caractéristique d'un dossier Renouvellement urbain à présenter à l'ANRU » (s.d., peut-être 2003, Arch. mun. Montpellier, 837W17).

52. L'Office HLM, « Cité de la Pergola, 478 logements, résidentialisation et requalification des espaces extérieures, proposition de la cité en 6 résidences closes, note justificatif », *op. cit*. Voir aussi Ville de Montpellier, « Quartier de Cévennes, ZRU Le Petit Bard-Pergola, dossier de présentation à l'ANRU, document de travail n° 1 » (le 8 juil. 2004, Arch. mun. Montpellier, 669W49).

53. « La Gestion Urbaine de Proximité, réunion du 14 mars 2002, préfecture de l'Hérault » (Arch. mun. Montpellier, 837W17) ; GIP pour le développement social et urbain de l'agglomération de Montpellier, « Les caractéristique d'un dossier Renouvellement urbain à présenter à l'ANRU », *op. cit*. ; « Contrat de ville de Montpellier, Grand Projet de Ville, Convention territoriale de Gestion Urbaine de Proximité, quartier Petit Bard-Pergola, pré-projet 2003 », *op. cit*. ; L'Office HLM, « Cité de la Pergola, 478 logements, résidentialisation et requalification des espaces extérieures, proposition de la cité en 6 résidences closes, note justificatif », *op. cit*.

54. *Ibid*.

55. Ville de Montpellier, « Projet de Rénovation Urbaine Le Petit Bard-Pergola, réunions de concertation, septembre 2004 » (Arch. mun. Montpellier, 669W49) ; GIP pour le développement social et urbain de l'agglomération de Montpellier, « Rapport d'activité 2003-2004 » (Oct. 2004, Arch. mun. Montpellier, 837W26) ; DAP et als., « Projet de Rénovation Urbaine, quartier Cévennes (Petit Bard-Pergola), revue de projet » (le 20 mai 2008, Arch. mun. Montpellier, 784W8).

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Bibliographie

1. Sources imprimées

HOUARD 2009 : HOUARD (Noémie), *Droit au logement et mixité*, Paris : L'Harmattan, 2009, 301 pages.

LE GOULLON 2014 : LE GOULLON (Gwenaëlle), *Les grands ensembles en France*, Paris : Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 2014, 359 pages.

MAGRI 2008 : MAGRI (Susanna), Le pavillon stigmatisé, in *L'Année sociologique*, 2008, t. 58, n°1, p. 171-202.

MERLIN 1988 : MERLIN (Pierre), Réhabilitation. In (Choay F., Merlin, P. dir.) *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris : Presses universitaires de la France, 1988, p. 665-6.

ODANAKA 2016 : ODANAKA (Naoki), Cinquante ans d'un quartier montpelliérain : le Petit Bard, 1960-2010, in *Bulletin Historique de la Ville de Montpellier*, 2016, n° 38, p. 98-107.

PINSON 1996 : PINSON (Daniel), La monumentalisation du logement, l'architecture des ZUP comme culture, in *Les Cahiers de la recherche architecturale*, 1996, n° 38/39, p. 51-62.

PRÉTÉCEILLE 1973 : PRÉTÉCEILLE (Edmond), *La production des grands ensembles*, Paris : Mouton, 1973, 170 pages.

TELLIER 2007 : TELLIER (Thibault) *Le temps des HLM. 1945-1975*, Paris : Autrement, 2007, 2019 pages.

VAYSSIÈRE 1988 : VAYSSIÈRE (Bruno), *Reconstruction, déconstruction*, Paris : Picard, 1988, 328 pages.

2. Dossiers conservés aux archives

2.1. Archives Municipales de Montpellier

562W222 : Commission extra-municipale d'urbanisme (1994-2003) ;

576W110 : Logements sociaux et logements étudiants, études (1990-1996) ;

615W16 : Contrat de ville et grand projet de ville, Petit Bard, La Paillade, Gély-Figuerolles, Gambetta, Nord-Écusson (2000-2006) ;

615W19 : Contrat de ville et grand projet de ville Paillade *et al*. (1999-2000) ;

669W34 : GPV renouvellement Le Petit Bard *et al*. (1986-2003) ;

669W49 : PRU Le Petit Bard (2004) ;

784W2 : PRU Cévennes, préparation des délibérations du conseil municipal (2007-2009) ;

784W8 : Direction de l'Aménagement et de la Programmation, PRU Cévennes, ANRU, revue de projet (2007-2008) ;

822W5 : PRU Cévennes, préparation des délibérations du conseil municipal (2007-2009) ;

837W17 : Quartier Petit-Bard-Pergola, mise en place d'une convention territoriale de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) (2001-2006) ;

837W18 : Projet de Rénovation Urbaine quartier Petit-Bard-Pergola, concession d'aménagement (2003-2007) ;

837W26 : Quartier Petit-Bard, PRU Cévennes, travail de montage du dossier PRU par la MOUS missionnée, la Ville et le Groupement d'Intérêt Public pour le développement social et urbain de l'agglomération de Montpellier (2002-2004) ;

837W27 : Quartier Petit-Bard, rapport de missions d'étude (1997-2004).

2.2. Archives Départementales de l'Hérault

2496W7 : Hérault Habitat, Conseil d'Administration, registre des délibérations (1960-2)

2496W8 : Id. (1962-63)

2496W9 : Id. (1963)

2496W38 : Réunions du Conseil d'Administration, comptes redus analytiques, procès-verbaux, listes des délibérations par objet (1963-2002)

2496W42 : dossiers de séances, Conseil d'Administration, Hérault Habitat (1964)

2496W47 : Id. (1964)

2496W86 : Id. (1973)

2496W98 : Id. (1976)

2496W102 : Id. (1977)

2496W116 : Id. (1980)

2496W126 : Id. (1982)

2496W130 : Id. (1983)

2496W139 : Id. (1986)

2496W146 : Id. (1988)

2496W148 : Id. (1989)

2496W151 : Id. (1989)

2496W154 : Id. (1990)

2496W157 : Id. (1991)

2496W158 : Id. (1991)

2496W162 : Id. (1992)

2496W163 : Id. (1993)

2496W165 : Id. (1993)

2496W176 : Id. (1996)

2496W177 : Id. (1996)

2496W180 : Id. (1997)

2496W188 : Id. (1999)

2496W196 : Id. (2000)

2496W205 : Id. (2002)

2496W207 : Id. (2003)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

2497W17 : Hérault Habitat, finance et comptabilité, budgets et comptes (1962-67)

2500W272 : Hérault Habitat, agence Montpellier, Montpellier, Pergola, construction de 438 logements pour les rapatriés d'Algérie (opération Dulon), dossier de financement, études préalables (1961-72)

2500W274 : Hérault Habitat, agence Montpellier, Montpellier, Pergola, construction de 438 logements pour les rapatriés d'Algérie (operation Dulon), dossier d'exécution (1963-67)

2500W287 : Hérault Habitat, agence Montpellier, Montpellier, Pergola, amélioration de la qualité de service, dossier de travaux (1990-91)

2500W289 : Hérault Habitat, agence Montpellier, Montpellier, Pergola, réhabilitation de 533 logements, dossier de financement (1990-93)

2500W290 : Hérault Habitat, agence Montpellier, Montpellier, Pergola, réhabilitation de 533 logements, dossier de marché (1991-95)

2500W291 : Hérault Habitat, agence Montpellier, Montpellier, Pergola, réhabilitation de 533 logements, dossier d'exécution (1991-93)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Le Larzac et le photovoltaïque : SOLARZAC, un projet pour le - et de - territoire

*Jean-Paul VOLLE * Audrey VIALA ** et Stéphane COURSIÈRE ****

Résumé :
Solarzac est un projet de construction d'un parc photovoltaïque d'environ 200 ha sur le causse du Larzac, dans une propriété de quelque 1 000 ha, actuellement chasse commerciale, commune de Le Cros intégrée à la communauté de communes Lodévois et Larzac donc rattachée au Pays Cœur d'Hérault. Le projet situé au cœur de zones sensibles a fait l'objet d'une concertation préalable durant l'année 2019 et s'inscrit dans la stratégie régionale de la transition énergétique vers les énergies renouvelables (EnR, programme RÉPOS). Il valorise la ressource locale pour la production d'énergie verte avec co-activité d'élevage ovin et requalification de plus de 800 ha de nature, au point de s'afficher comme un véritable projet de territoire avec application de la démarche ERC (Éviter/ Réduire/ Compenser) et retombées économiques conséquentes. Il témoigne du long cheminement procédurier de validation et a suscité méfiance, contestation et oppositions.

Mots-clés :
Solarzac, Larzac, Photovoltaïque, Projet, Transition énergétique, Biodiversité, Co-activité, Acceptabilité.

Abstract:
Solarzac is a project to build a solar panel park of about 200 hectares on the Larzac limestone plateau, on a property of some 1 000 hectares, that is currently a commercial hunting ground in the commune of Le Cros (integrated within the community of communes Lodévois and Larzac, and thus affiliated with the Pays Cœur d'Hérault). The project, located in the centre of a sensitive area, was the subject of a preliminary consultation during 2019 and is part of the regional strategy for the transition to clean or renewable energy (EnR, REPOS programme). It upholds the local resources for green energy production alongside sheep farming and reclassification of more than 800 hectares of countryside, and can be considered as a genuine land project within the implementation of the ERC initiative (Avoid, Reduce, Compensate) - with consequent economic benefits. It is a demonstration of the long mechanism of procedural approval and prompted unease, mistrust, protests and opposition.

Key words:
Solarzac, Larzac, Solar energy, Project, Energy Transition, Biodiversity, Co-activity, Acceptability.

Resumit :
Solarzac es lo projècte de construccion d'un pargue fotovoltaïc de quicòm coma 200 ha sul causse del Larzac, dins una proprietat d'unes 1 000 ha, ara caça comerciala, comuna del Cròs integrada a la comunitat de comunas del Lodevés-Larzac, donc restacada al País Còr d'Erau. Lo projècte situat al còr de zònas sensiblas faguèt l'òbjècte d'una concertacion prealabla durant l'annada 2019 e s'inscriu dins l'estrategia regionala de la transicion energetica cap a las energias renovelablas (EnR, programa REPOS). Valoriza la ressorsa locala per la produccion d'energia verda amb coactivitat d'elevatge de fedum e requalificacion de mai de 800 ha de natura, tant i a que se presenta coma un vertadièr projècte de territòri, amb aplicacion del procediment ERC (Evitar, Reduire, Compensar) e repercussions economicas de remarca. Testimònia d'un long caminament procedurièr de validacion e faguèt nàisser mesfisança, contestacion e oposicions.

Noms-claus :
Solarzac, Larzac, fotovoltaïc, projècte, transicion energetica, biodiversitat, coactivitat, acceptabilitat.

◆

* Jean-Paul VOLLE, Professeur émérite de Géographie de l'Université Paul Valéry, Président du Conseil Scientifique Consultatif et de Suivi des Études auprès de la société Arkolia énergies.
** Audrey VIALA, Ingénieure dans le secteur des énergies renouvelables, Chef de projet Arkolia Énergies.
*** Stéphane COURSIÈRE, Cartographe CEPEL, Université Montpellier.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

« Aquel país semblava de se negar dins lo cèl coma dins una mar de lutz e de solesa. »
[Ce pays semblait se noyer dans le ciel comme dans une mer de lumière et de solitude.]

Roland Pécout, 1986, L'Envòl de la Tartana

[Traduction M.-J. Verny, Professeure Université Paul Valéry, Montpellier.]

« *Ce pays est comme la mer*
Comme un océan de silences
Et de bruits
D'hommes et de bêtes
De couleurs sévères
Et de toutes sortes de plantes »

Cardabèla.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Larzac, le nom résonne comme terre de résistance et de lutte *(Luta del Larzac,* mouvement de désobéissance civile des années 1970 contre l'expropriation étatique de quelque 15 000 ha en faveur de l'extension du camp militaire du Larzac), d'affirmation identitaire que symbolise le slogan *Gardarem lo Larzac* (*Nous garderons le Larzac*) devenu véritable cri de ralliement et de convergence. Territoire de vie au travers de ses petites communes, Millau et Lodève animatrices en ses périphéries, le Larzac est un haut plateau aux horizons dénudés et fuyants, un paysage de nature marqué par une hyper ruralité. Les populations y sont âgées, les revenus comme les densités faibles. Ce tiers-espace longtemps isolé est une des scènes majeures de l'agro-pastoralisme retenu comme critère fondateur de l'entité géographique caussenarde par l'UNESCO. S'y dessine un système de gestion partagée entre communes, intercommunalité (l'EPCI [1] Lodévois et Larzac, 28 communes associées), Département, Région et État, mais aussi les structures spécifiques des parcs (Naturel Régional des Grands Causses, National des Cévennes gestionnaire majeur du bien UNESCO Causses et Cévennes inscrit au patrimoine mondial depuis 2011) et de l'entente interdépartementale des Causses et des Cévennes. Pour souligner les enjeux majeurs de son développement, la valorisation de ses patrimoines et paysages, de ses eaux, de surface et de profondeur, de sa mise en valeur agricole pastorale et de ses villages comme autant d'unités de vie.

Pays de grands espaces et de vastes solitudes - quelque 15 000 habitants dont la moitié à Lodève pour environ 1 000 km² - le Larzac dispose avec le soleil d'une ressource majeure non exploitée à son échelle, un potentiel important pour construire une stratégie de développement innovante, créatrice de valeur économique dont les citoyens et les collectivités territoriales pourront tirer avantage. Par ailleurs, le sillon de l'A75 a singulièrement rapproché le causse de ses avants pays millavois, lodévois, Cœur d'Hérault, jusqu'à la métropole montpelliéraine, au point de pouvoir construire des solidarités nouvelles, inédites.

Le projet SOLARZAC de valorisation du rayonnement solaire par une centrale photovoltaïque s'inscrit au sein de la trajectoire économique des divers plans énergétiques territoriaux, reposant sur l'ambition de développement des énergies renouvelables pour assurer « la transition énergétique, sociale et solidaire » : objectifs fixés au niveau national, coordination des actions et mise en cohérence au niveau régional, projets de territoire au niveau local.

1. Le photovoltaïque : enjeu énergétique pour les territoires.

Le solaire photovoltaïque, une énergie bon marché, la plus compétitive, « leader des énergies renouvelables, disponible, abondante et sans limite, joue un rôle clé pour le développement des territoire » [2]. Au niveau national, l'objectif gouvernemental est d'avoir installé 44 GW de capacité solaire en 2028, la capacité actuelle étant de l'ordre de 10 GW. Ce qui impose une forte mobilisation des initiatives pour construire une filière performante et un engagement soutenu des collectivités territoriales. « La transition énergétique représente une véritable opportunité de développement durable des territoires » (SDEC énergies, Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados). Les collectivités territoriales sont en effet devenues des acteurs de premier plan pour mettre en œuvre les réponses à cet objectif et les stratégies locales d'adaptation au changement climatique. Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants est une démarche de développement durable territoriale centrée sur la transition énergétique [3]. La communauté de communes Lodévois et Larzac est intégrée au Sydel [4] du Pays Cœur d'Hérault qui a engagé volontairement un PCAET, le PNR Grands Causses gérant celui des communautés de communes voisines [5]. Les travaux et publications du CEREMA [6], du CERDD [7] et de l'ADEME [8] par exemple soulignent combien les dynamiques de territorialisation des enjeux énergétiques, dont ceux des énergies renouvelables qui deviennent prioritaires, sont en relation étroite avec la transition écologique, nouveau modèle économique et social. Les potentiels d'énergies renouvelables locales sont à développer pour que les collectivités s'inscrivent dans la trajectoire de la COP 21 (Conference of parties, Conférence internationale sur le climat organisée à Paris en 2015) et de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV 2015). Depuis une vingtaine d'années, « Le cadre législatif se structure et invite chaque territoire à y tenir son rôle » (ADEME), l'enjeu énergétique étant affiché au niveau local, à l'échelle de la commune, et supra-local, de l'échelle de l'EPCI à celle de la Région. La compétence « production d'énergie renouvelable » est ainsi affirmée et partagée, la région Occitanie se donnant comme ambition d'en multiplier par trois la production à l'horizon 2050 à partir de quatre sources principales, le solaire, l'éolien, l'hydroélectricité et le bois

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Les énergies renouvelables en Occitanie. Puissance installée par département

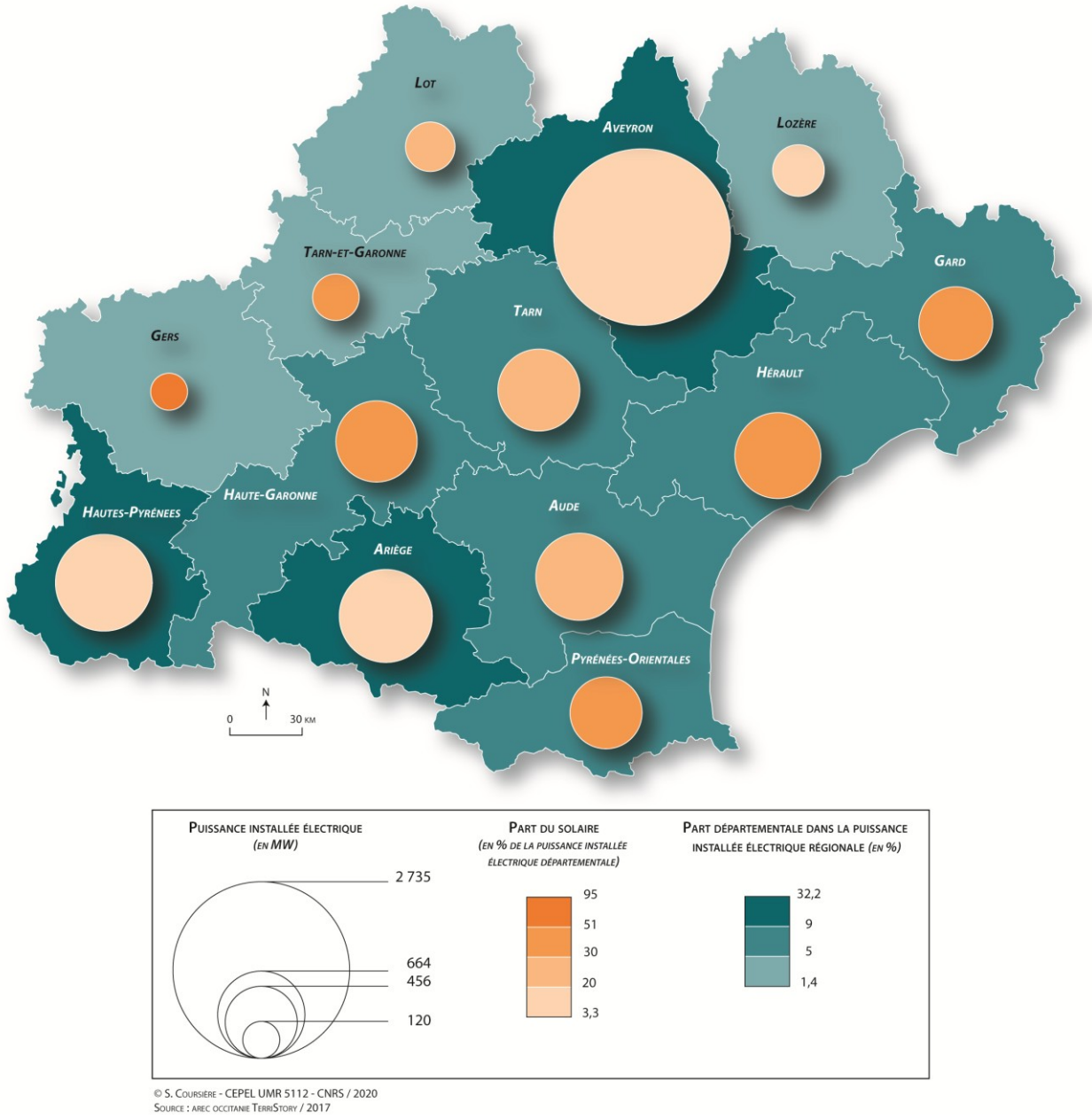


Fig. 1 – Part du solaire dans la puissance électrique installée.

2. Les programmes régionaux RÉPOS et HyDéO

Par décision prise en 2016, la Région Occitanie s'est engagée sur le principe de la transition énergétique avec comme objectif principal d'être « la première région à énergie positive (RÉPOS) d'Europe à l'horizon 2050 [9] selon une trajectoire ambitieuse et réaliste ». Ce qui sous-entend une réduction de la consommation d'énergie (sobriété et efficacité énergétiques) et une couverture des besoins par un mix énergétique dans lequel prédominent les énergies renouvelables locales.

Concernant le photovoltaïque le scénario RÉPOS 1.0 repose sur une forte augmentation de la puissance installée (de 1 276 MW [10] en 2015 (production de 1604 GWh) à 6 930 MW en 2030 et 15 070 MW en 2050) impliquant des installations sur de vastes surfaces, bien au-delà des toitures et brise-soleil. En complément et pour répondre à la variabilité de la production d'électricité (souvent des excès en période estivale de moindre consommation et de plus forte production) et à la demande future de l'hydrogène pour les transports et les mobilités, la Région a mis en place en 2019 le plan « Hydrogène Vert Occitanie » (150 millions de budget) pour faire de la région « le fer de lance de la filière hydrogène » en minimisant la part de « l'hydrogène gris » issu du pétrole. L'agence de développement régionale AD'OCC et son référent HyDéO [11] comme pôle de reconnaissance ont retenu en 2020, neuf projets déposés lors de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du Ministère représentant quelque 460 millions d'euros d'investissements et la création d'environ 3 500 emplois à terme. La stratégie régionale a été dévoilée lors de la journée HyDéO du 6 novembre 2019 autour des enjeux des

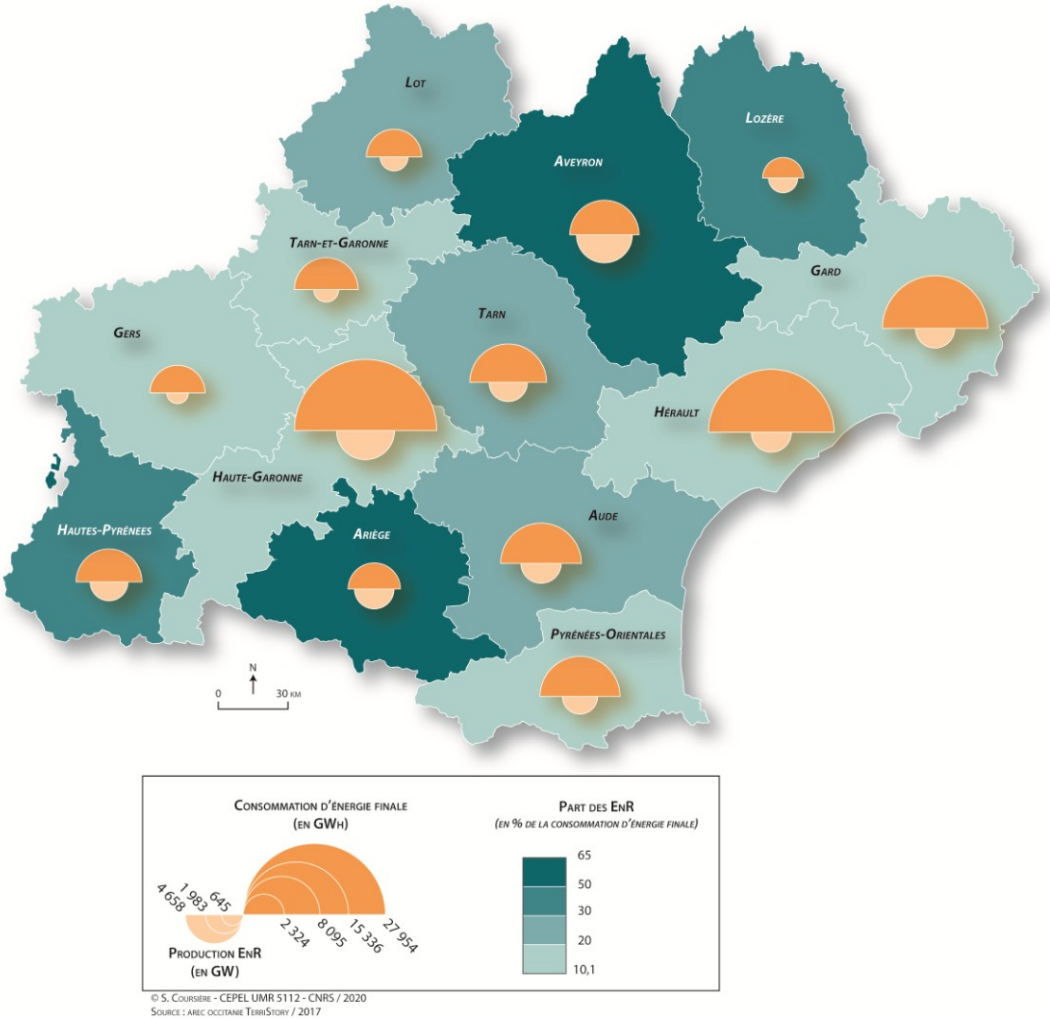


Fig. 2 - Part des énergies renouvelables dans la consommation finale.

« mobilités hydrogène » véritable opportunité pour développer une filière industrielle innovante. Après le corridor H2 qui maillera le couloir languedocien à partir de l'usine de production de Port-La-Nouvelle, l'A75 pourrait confirmer sa vocation de deuxième axe structurant de l'espace régional du Languedoc sur la base du déploiement de l'hydrogène issu du photovoltaïque local pour les mobilités lourdes.

RÉPOS et HyDéO vont profondément modifier le paysage énergétique régional en termes de production de telle sorte qu'en 2050 les productions d'énergies renouvelables soient légèrement supérieures à l'ensemble des consommations (77 000 GWh dont quelque 22 000 GWh pour le photovoltaïque contre 75 000). Ce qui sous-entend une vision stratégique du territoire renouvelée avec une mobilisation optimale de la ressource renouvelable notamment solaire selon des synergies locales et supra locales. A ce propos, les projets de grande taille offrent des opportunités intéressantes pour les collectivités territoriales notamment en ce qui concerne les retombées économiques et sociales (emploi, activités, image…) et financières (impôts locaux, contribution économique territoriale). Ils constituent des leviers intéressants pour ajouter de la valeur, stimuler le développement économique et compenser le relatif retrait des aides de l'État.

3. SOLARZAC
Un projet régional sur le Larzac

Solarzac, projet d'envergure régionale conduit par la société Arkolia Énergies sur la commune du Cros, domaine de Calmels, est à même d'enrichir l'axe de coordination de la transition énergétique et de contribuer à la stratégie que la région Occitanie a retenue dans son Schéma Régional de l'Aménagement, du Développement Durable et de l'Égalité des Territoires (SRADDET Occitanie 2040 arrêté le 19 décembre 2019). Deux lignes directrices en fondent le devenir : « un rééquilibrage régional » notamment en termes de services publics et d'activités pour renforcer l'égalité des territoires et surtout la mise en chantier « d'un nouveau modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique par la valorisation des ressources et la transition énergétique » dont les énergies renouvelables sont un des piliers majeurs.

Le domaine de Calmels couvre quelque 1 100 ha dont plus de 800 sur la commune du Cros (Hérault) et près de 300 sur celle de Campestre-et-Luc (Gard), au-delà des gorges de la Virenque, sur le lieu-dit Luc qui évoque la colonie pénitentiaire agricole, bagne pour enfants, créée en 1856, exploitant en particulier l'abîme de Saint-Ferron pour la fabrication de

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

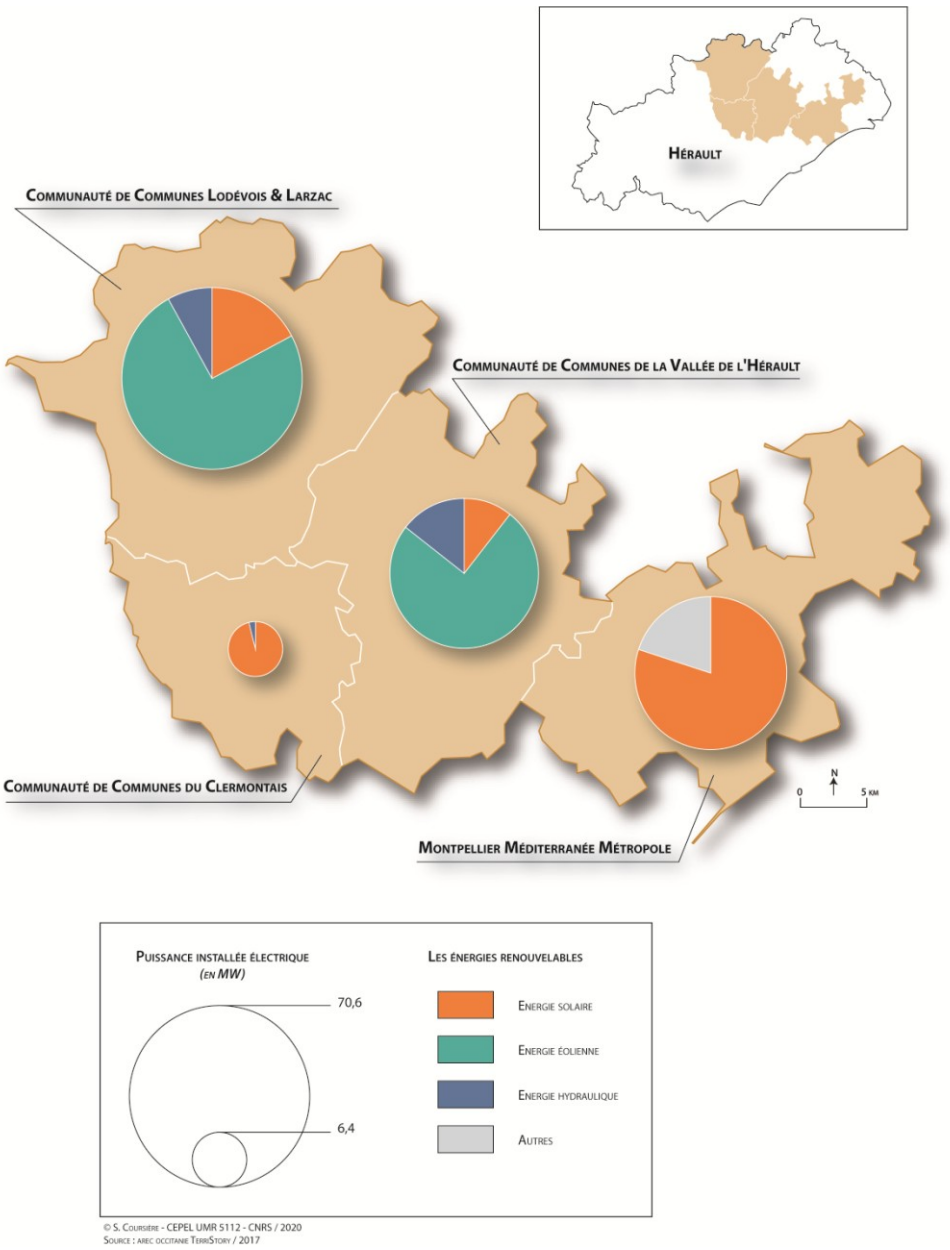


Fig. 3 - Puissance installée et part des énergies renouvelables.

fromage de roquefort. Initialement, le domaine est lié à la transhumance ovine vers le massif du Lingas et les hautes terres de l'Aigoual. Il n'en conserve que les images suite aux nombreux changements de propriétaires et d'exploitants tout au long de la seconde moitié du XX^{e} siècle et à l'abandon progressif de l'élevage des brebis caussenardes. Il est aujourd'hui entièrement clôturé et utilisé par une chasse commerciale qui en privatise l'usage et a singulièrement dégradé ses sols.

3.1 *Le projet photovoltaïque*

En 2018, le propriétaire actuel souhaite abandonner son activité de chasse et orienter celle-ci vers les énergies vertes. Après une consultation, il choisit la société Arkolia Énergies pour développer un projet EnR (énergie renouvelable). L'opportunité d'une centrale photovoltaïque au sol s'impose rapidement : relief adapté, domaine isolé et retiré, relief apte à limiter la gêne esthétique sur le plan visuel, fort ensoleillement. Les retours d'expériences des parcs solaires au sol confortent en outre la compatibilité de la co-activité photovoltaïque et agriculture notamment l'élevage ovin, permettant au projet de s'accorder au fondement identitaire du plateau. Le nom en découle, Solarzac, associant Larzac et soleil, deux forces solidaires. La dimension du projet, son orientation technique, son importance économique et l'obligation d'Arkolia de l'insérer dans le contexte socio-politique local justifient une concertation préalable sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) selon l'article L 121-15 du code de l'environnement. Trois scénarios sont proposés pour avis lors de réunions publiques, ateliers et expositions itinérantes, dont un avec une option spécifique de conversion de l'électricité en gaz (filière de méthanation en réponse à la variabilité de la production d'électricité et au besoin de méthane vert).

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Les trois scénarios du dossier de concertation

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3 [12]
Puissance électrique MW	180	320	180 solaire et 138 gaz méthane
Production	100 % solaire	100 % solaire	Solaire (50/60%) et méthanation
Surface utilisée	220 ha	400 ha	400 ha
Production électrique/an	240 GWh	430 GWh	240 GWh
Équivalent consommation/hab	113 000	200 000	113 000
Impact environnemental	faible	modéré	modéré
Bénéfices	Discrétion paysagère	retombées fiscales + élevées	– mixte énergétique – retombées fiscales – captation CO2 – emploi, formation
Inconvénients	peu d'emplois	raccordements onéreux	projet complexe, coûteux
Coûts estimés (millions €)	137	400	615

Les énergies renouvelables en Cœur d'Hérault

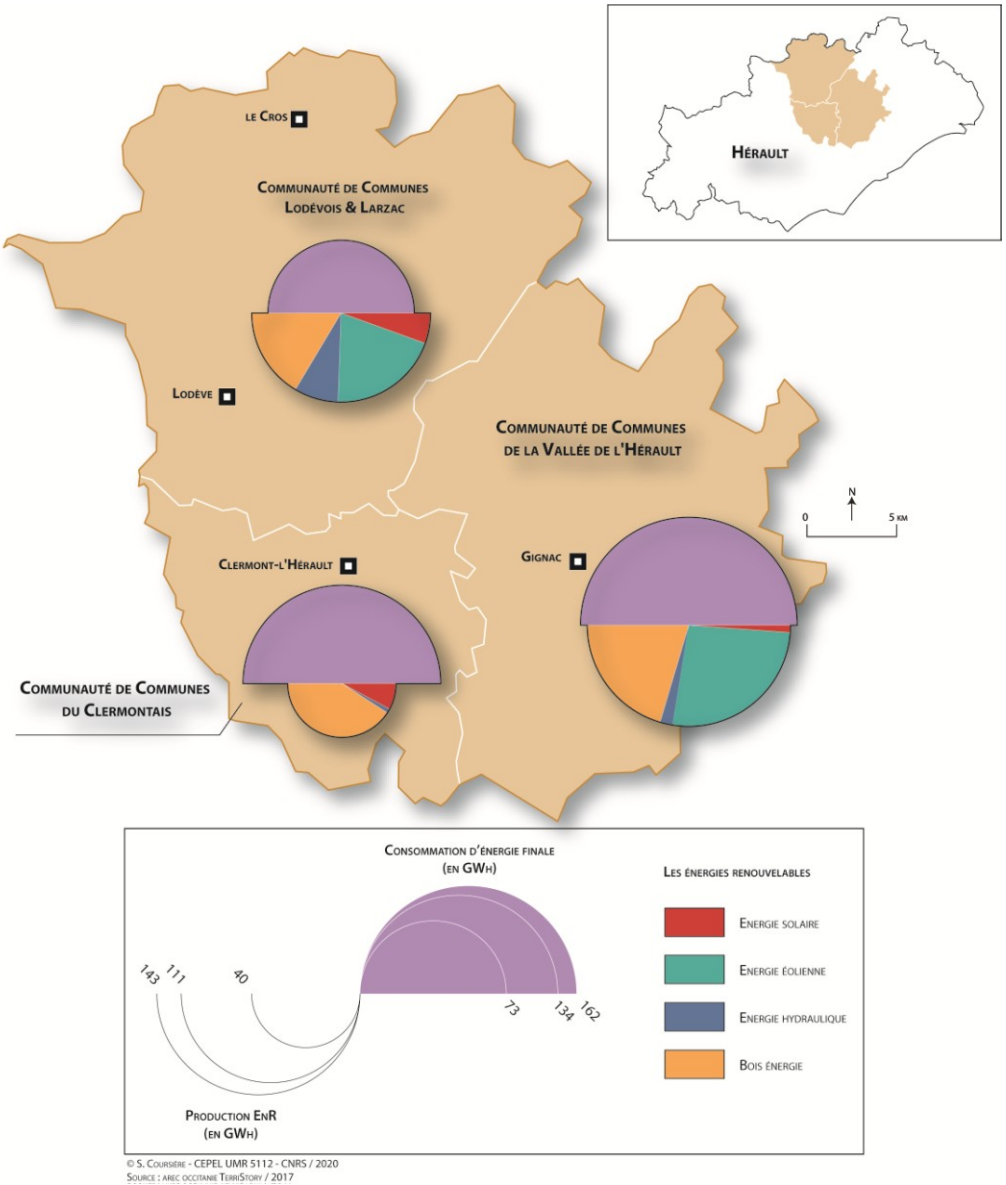


Fig. 4 - Production des EnR et consommation finale d'énergie

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 5 - Domaine de Calmels, poste de chasse privée. Source : Arkolia Énergies, 2019.



Fig. 6 - Cohabitation de moutons et de panneaux solaires.

Source : Arkolia Énergies, 2019.

Le garant de la CNDP dans son rapport [13] préconise des études plus approfondies sur les volets environnementaux, paysagers, fonciers, juridiques et agricoles afin de répondre aux inquiétudes soulevées lors de la concertation et recommande la création d'un comité de suivi des études qui sera effectif dès novembre 2019 (Conseil Scientifique Consultatif et de Suivi des Études, CSCSE mis en place par Arkolia Énergies) avant toute élaboration de l'étude d'impact.

Dès la fin de l'année 2019, tenant compte du rapport du garant et du contenu des oppositions rencontrées sur le terrain (association paysanne, groupes d'écologistes…) le projet évolue vers une installation de 175 MWc (mégawatt crête soit la puissance maximale du dispositif de panneaux) capable d'alimenter en électricité hors chauffage 110 000 habitants et contribuer ainsi à fournir 65 % des besoins du Pays Cœur d'Hérault, le PCAET situant en 2015 la consommation locale à 359,5 GWh. Ceci avec ouverture du territoire, co-activité d'élevage, amélioration des valeurs paysagères et de l'écosystème sur l'ensemble du domaine selon les mesures énoncées sur le plan de la biodiversité : éviter, réduire, compenser. Au final, cette nouvelle version du projet valorise 200 ha pour la production d'énergie verte avec co-activité agricole (élevage et production fourragère) et permet la requalification de 800 ha de nature qui pourront être ouverts à de multiples usages sociaux (découverte, loisirs, parcours, protection…) suite au démantèlement de la clôture ceinturant le domaine de Calmels. Le Conseil scientifique a orienté le projet pour une meilleure insertion géographique et sociale et lui donner vocation à devenir un véritable projet de territoire ancré dans l'espace socio-économique et environnemental du Causse.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

◆◆◆

3.2 *Un projet pour le territoire*

Quatre critères structurent le nouveau projet Solarzac dans sa version 2020 :

- Il contribue à la transition énergétique et écologique par sa dimension technique, sa valorisation optimale de la ressource solaire et son respect des conditions environnementales ;
- L'objectif d'autonomie énergétique du territoire supra local donne sens à l'insertion du projet au sein du Pays Cœur d'Hérault ;
- La valorisation des ressources du territoire - solaire, d'élevage, de nature - s'inscrit comme une priorité du projet qui repose sur les valeurs attribuées aux étendues du Larzac ;
- Le projet, point d'appui pour la stratégie énergétique régionale, va renforcer les solidarités et les synergies à l'échelle de l'espace géographique compris entre le littoral, la métropole montpelliéraine et les hauts plateaux des Causses.

La commune du Cros voisine du Cirque de Navacelles, est intégrée dans le périmètre du Bien Causses et Cévennes (3 144 km^2) inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco, mais ni dans ceux du Parc National des Cévennes et du Parc Naturel Régional des Grands Causses malgré leur proximité. Le projet d'extension de ce dernier vers le Larzac héraultais est en cours d'analyse dans le cadre du renouvellement de son périmètre et de sa charte. Il devrait recevoir un avis favorable. Par contre, l'Entente interdépartementale Causses & Cévennes dont la mission est de mettre en œuvre les orientations de gestion du bien identifié « paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen » est directement concernée par le projet. Ce contexte administratif n'est pas sans conséquence sur le regard porté sur les caractéristiques du projet. Il se doit d'intégrer les principales orientations du plan de gestion notamment en ce qui concerne l'agropastoralisme comme pratique et patrimoine, les paysages, la biodiversité, le développement du tourisme et de « niches économiques » pour un « territoire pilote d'expérimentation et d'innovation ».

La richesse foncière du domaine de Calmels est un atout important pour un projet de territoire innovant qui inverse le rapport de propriété avec un transfert vers les collectivités et en diversifie les usages. Sur une base contractuelle, le loyer payé par l'exploitant, au titre de l'occupation du sol et des bâtiments existant sur le site, sera établi pour permettre à la collectivité future propriétaire (établissement public) de rembourser le prêt qu'elle aurait éventuellement contracté pour l'acquérir. A la fin du bail d'exploitation, le groupement public propriétaire des lieux sera organisateur de ses usages économiques, sociaux et culturels. Cette version est de plus en plus mise en œuvre dans les grands projets éoliens et photovoltaïques.

En plus des retombées locatives, les retombées fiscales non négligeables sont significatives à l'échelle des budgets des collectivités concernées. La commune, l'intercommunalité, le département, la région vont se répartir les impôts et taxes rattachés à l'exploitation photovoltaïque à savoir la taxe foncière, la contribution économique territoriale (CET, ancienne taxe professionnelle) reposant sur deux composantes la contribution foncière des entreprises (CFE) et la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) à laquelle sont assujetties les centrales de production d'électricité d'origine photovoltaïque.

Pour une installation de 175 MWc, la répartition des contributions peut ainsi être décomposée :

~

	Commune	EPCI	Département	Région	TOTAL
Taxe foncière	1 370 €		7 658 €		**9 029 €**
CFE		208 766 €			**208 766 €**
CVAE		37 166 €	32 959 €	70 125 €	**140 250 €**
IFER		276 063 €	276 063 €		**552 125 €**
TOTAL	**1 370 €**	**521 995 €**	**316 680 €**	**70 125 €**	**910 170 €**

Tab. 1 - Estimation des contributions fiscales du projet SOLARZAC.

◆

Pour mener à bien la mise en œuvre du projet (investissement en capital par levée de fonds) et son insertion sociale, l'exploitant propose de prendre appui sur un financement participatif (crowdfunding) en dehors des circuits financiers institutionnels. Le financement participatif correspond alors à une prise de participation au capital de la société, les rémunérations (versement d'intérêts et avantages fiscaux) étant fixées par la loi. Le projet abonde parfaitement dans les logiques contemporaines, le secteur des énergies renouvelables et de la transition écologique faisant de plus en plus appel à la finance participative pour la réalisation des nouveaux projets. La Stratégie Nationale de Transition Écologique vers un Développement Durable (SNTEDD) en fait même un des leviers de la transition écologique, le label « Financement Participatif pour la croissance verte » ayant été officiellement créé en 2017.

La loi TECV [14] du 17 août 2015 accorde aux collectivités territoriales la possibilité d'investir en capital dans les sociétés portant des projets d'énergie renouvelable sur leur territoire ou à proximité. Cette faculté a été reconnue à toutes les collectivités, y compris aux EPCI, et a été renforcée par la loi

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, loi de réponse à l'urgence écologique pour sortir des énergies fossiles et faciliter le développement des énergies renouvelables. En parallèle, le financement participatif par les citoyens de ces mêmes projets a été grandement facilité.

Ces outils sont déterminants de la démarche pour à la fois, augmenter massivement la production d'énergies renouvelables, favoriser l'acceptabilité des projets et assurer des retombées économiques pour les territoires concernés.

Sur un projet standard, de faible intensité capitalistique, 40 % des fonds propres peuvent provenir du financement participatif. Les fonds propres représentent habituellement environ 20 % de l'investissement. Mais pour un projet de type Solarzac où l'investissement est élevé, ce seuil n'est guère réalisable. Arkolia Énergies prévoit donc d'ouvrir un financement participatif selon des modalités propres pour accentuer l'insertion territoriale et citoyenne du projet avec une base minimale de 500 000 € sans plafond.

3.3 *Un projet de territoire*

Tout projet portant sur une implantation territoriale doit répondre aux exigences des documents de planification régionaux (SRADDET notamment) et locaux, le SCoT [15] étant l'outil de base pour mettre en œuvre une planification stratégique intercommunale. Il qualifie le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du territoire, et constitue le cadre de référence des politiques sectorielles d'urbanisme et d'habitat, de développement économique, des mobilités… mais aussi celles relatives à l'environnement, au climat, à l'énergie. Le projet Solarzac en Lodévois et Larzac s'inscrit donc dans le SCoT du Pays « Cœur d'Hérault 2040 », vu comme un bassin de vie. Élaboré par le SYDEL, le PADD du SCoT a été validé par les élus en juin 2019. Associé à une évaluation environnementale (2018), il sera suivi du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) en cours d'élaboration. Les enjeux énergétique et climatiques font l'objet d'une attention particulière selon le principe prioritaire de la sobriété doublé d'un objectif de développement des énergies renouvelables pour atteindre une production de 670 GWh (EnR&R et de Récupération) à l'horizon 2050. Et franchir donc le seuil de 35 % des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale du Pays, en multipliant par 3,4 la production actuelle. Le SCoT, fidèle aux orientations du PCAET, engage donc la collectivité territoriale dans la transition énergétique en cohérence avec les objectifs régionaux. La progression des EnR s'entend dans « le respect des sensibilités et potentialités du territoire », le photovoltaïque disposant d'un fort potentiel de développement mobilisable notamment en termes de grands projets sur le territoire du Larzac.

Unités paysagères Potentiel	Biogaz	EnR thermique	EnR électrique (<5 MWc)	EnR électrique (> 5 MWc)	TOTAL
1 - Plaine et vallée	3	112	349	276	740
2 - Coteaux agricoles sensibles	2	64	166	77	310
3 - Grand site parc naturel	1	54	131	169	356
4 - Cœur de nature	0	17	117	293	427
TOTAL	**6**	**247**	**763**	**816**	**1832**

Tab. 2 - Territorialisation des potentiels selon l'armature urbaine et par unité paysagère - Potentiels nets ENR (en GWh) à exploiter dans le respect des espaces agricoles, naturels et des paysages. Source, SCoT du Pays Cœur d'Hérault.

Le projet Solarzac s'inscrit donc dans la logique locale de la transition énergétique et climatique que le Pays a défini, dans son PAECT relevant de la démarche régionale portée par l'ADEME (« Territoires en transition »), comme un enjeu déterminant de son développement. Un des objectifs de cette démarche de planification stratégique est d'assurer la croissance des EnR. En ce sens, le Pays a adhéré au réseau des « Territoire à Énergie Positive (TÉPOS) », le projet ne pouvant que conforter cette orientation.

Au-delà de sa dimension énergétique, le projet sur le domaine de Calmels peut s'énoncer comme un projet de territoire tant il prend place dans le regard et jugement de la population et des acteurs locaux en tant que grand projet dont la réalisation relève de leur assentiment. On sait combien aujourd'hui l'inacceptabilité de ceux-ci s'enracine alors que le processus conduisant à l'acceptabilité est lent, fragile, délicat, souvent aléatoire.

Les démarches d'information/ communication/ concertation [16] conduites par Arkolia tout au long de l'année 2019, auprès des populations locales, des associations, collectivités et administrations concernées par le projet ont été soulignées par le garant. Elles procèdent tout à la fois d'une obligation règlementaire et de la volonté de procéder à un meilleur ancrage du projet dans le territoire. Sur ce plan, de nombreux projets sont contestés au niveau local et les oppositions à Solarzac n'ont pas manqué qui critiquent un projet qualifié de « hors sol », de nature strictement industrielle. Contestation de citoyens engagés notamment au sein de la Confédération Paysanne ou d'associations pour la défense de l'environnement (Bien UNESCO et réseau des zones Natura 2000) et polémique récurrente ont nourri la controverse alors que les élus des différentes collectivités, les syndicats et organismes professionnels étaient plus partagés et leurs appréciations plus nuancées. Le phénomène « carte postale » du Larzac comme lieu de culture paysanne et de paysage agro-

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

pastoral a servi d'argumentaire pour les opposants. Mais, au-delà, les questions environnementales et de biodiversité ont été dominantes lors de la phase de concertation. Les opposants ont aussi fait valoir le risque de voir d'autres projets de même nature s'implanter à la conquête des terres du plateau, au risque de provoquer une hausse des prix du foncier agricole et de freiner le développement des projets coopératifs et citoyens (EnRCC). Le projet n'était alors pas jugé en soi mais comme un objet n'ayant pas à trouver place sur cette terre caussenarde fortement et symboliquement appropriée.

Conclusion

Inscrit dans la stratégie nationale et régionale d'optimisation des EnR et dans la trajectoire du programme REPOS de la Région, Solarzac est un bel exemple de stratégie énergétique confrontée à la réalité sociale d'un territoire. Il représente une avancée plus que symbolique dans la reconquête agricole et pastorale du Causse, une requalification des sols et une ouverture aux usages de découverte du patrimoine de nature. Les bâtiments du domaine intégrés à la logique du projet énergétique constituent un potentiel intéressant en ce sens. Son modèle économique repose sur l'idée de partage de la richesse et sur la vision d'une réappropriation collective du terrain après exploitation de la ressource. Il participe aussi pleinement aux objectifs énergétiques de la communauté de communes et de l'avant-pays du Cœur d'Hérault. Il illustre bien la complexité du système de planification et d'aménagement du territoire.

Le cheminement de la décision politique [17] à partir de l'étude d'impact enrichie par des études complémentaires, et sur la base d'un projet réduit s'ouvre en 2020. Elle devrait déboucher sur une opérationnalité souhaitée par l'opérateur d'un projet qui fait converger, sur un site favorable et dans un contexte de valorisation de la ressource, traitement paysager, protection de la biodiversité et développement énergétique véritable enjeu de la transition. ■

NOTES

1. EPCI, Établissement Public de Coopération Intercommunale.
2. France Avenir Solaire, Guide de la Ville Solaire : Faites le pari de l'électricité solaire, site Internet, 2020.
3. Source DREAL Occitanie.
4. SYDEL Syndicat de développement local du Pays Cœur d'Hérault, 77 communes, 1 273 km², 82 000 habitants.
5. CC Saint Affricain Roquefort 7 vallons, Larzac et Vallées, Muse et Raspes du Tarn, Monts Rance et Rougier.
6. CEREMA : Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement.
7. CERDD : Centre Ressource de Développement Durable.
8. ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (1991), devenue Agence de la Transition Écologique. Voir notamment les guides *Planification et programmation énergétique territoriale*, ADEME Nord-Pas-de-Calais-Picardie (2016) et *La transition énergétique en action, pour la croissance verte* (2014).
9. *Scénario Région à énergie positive*, Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, 2017. Le coefficient RÉPOS exprime le rapport entre la consommation d'énergie renouvelable produite en région et la demande finale en énergie (hors pertes du réseau).
10. MW (mégawatt) : unité de puissance, 1MW = 1 000 000 de watts soit 1 000 KiloWatts. MWh : la puissance (MW) multipliée par le nombre d'heures de fonctionnement (h). 1MWh = 1 000 KWh.
    GWh : GigaWattheure. 1 GWh = 1 000 000 Kwh. TWh TeraWattheure. 1TWh = 1 milliard de KWh.
11. HyDéO, Hydrogène Développement en Occitanie.
12. Le scénario 3 repose sur 3 technologies existantes, électrolyseur, collecteur de CO2 atmosphérique et méthanation biologique.
13. CNDP, Bilan du garant (Bruno Védrine), Projet SOLARZAC, concertation préalable, 2 mai-23 juillet 2019.
14. TECV : Transition Écologique pour la Croissance Verte.
15. SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale.
16. Arkolia Énergies, Dossier de concertation préalable du parc énergétique Solarzac, avril 2019.
17. De la commune et de l'intercommunalité à l'État avec avis des institutions concernées par l'implantation du projet.

BIBLIOGRAPHIE

ADEME, *Photovoltaïque et collectivités territoriales, guide pour une approche de proximité*, 2014, 82 p.

Arkolia Énergies, *Dossier de la concertation préalable du parc énergétique Solarzac*, 2019, 37 p.

Association négaWatt, *Développer l'hydrogène, pourquoi et comment ? Note de positionnement.* Disponible sur « https://www.negawatt.org/ » (consulté en septembre 2020).

Calidris Expertises environnementales, Photovoltaïque et biodiversité, Étude bibliographique & retours d'expérience, 2019, 23 p. Disponible sur : « http://calidris.fr/ » (consulté en septembre 2020).

Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes, *Paysage culturel, patrimoine mondial de l'UNESCO, OPP et territoires agropastoraux, exemples sur les Causses & Cévennes*, s.d, 39 p.

Installations photovoltaïques au sol, *Guide de l'étude d'impact, Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement*, 2010.

Plan d'action Unesco *Causses & Cévennes 2015-2021, Paysage culturel vivant de l'agropastoralisme méditerranéen, Construire un avenir commun*, 159 p.

Région Occitanie, *Programme RÉPOS, région à énergie positive*, Scénario version 2, 2019

CHANSEL 2020 : Chansel (Julie), *La demi victoire du Larzac contre Solarzac*, Site Internet Sans transition !, 13 janvier 2020. Disponible sur : « http://www.sans-transition-magazine.info/ecologie/environnement-la-demi-victoire-du-larzac-contre-solarzac » (consulté en janvier 2020).

ELISSALDE 2002 : Elissade (Bernard), Une géographie des territoires, *L'information géographique,* volume 66, n° 3, 2002. pp. 193-205.

FRANQUEMAGNE 2009 : Franquemagne (Gaël), *Les mobilisations socio-territoriales : le Larzac, une cause en mouvement*, Doctorat en science politique, Institut d'Études Politiques de Bordeaux, 2009, 634 p.

ROLLET 2019 : Rollet (Catherine), *Solarzac : Arkolia Énergies proposera un nouveau scénario d'ici un an,* PV magazine, site Internet, 30 Octobre 2019. Disponible sur : « https://www.pv-magazine.fr/2019/10/30/solarzac-arkolia-energies-proposera-un-nouveau-scenario-dici-un-an/ ». (Consulté en septembre 2020).

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Annexe 1 :

	LODEVOIS & LARZAC	VALLÉE DE L'HÉRAULT	CLERMONTAIS	MTP MÉTROPOLE	DÉPARTEMENT
CONSOMMATION ÉLECTRICITÉ MWh	**73 410**	**161 795**	**133 803**	**2 390 374**	**6 243 934**
DONT RÉSIDENTIEL	46 723	124 880	86 066	1 055 300	3 185 802
PAR HAB KWh/Hab	23 826	17 083	17 793	18 034	19 069
PRODUCTION EnR GWh	**111,38**	**143,14**	**40,69**	**265,90**	**2 209,98**
SOLAIRE	17,52	6,51	8,01	48,82	290,09
ÉOLIEN	45,11	80,50			546,43
HYDRAULIQUE	16,14	9,56	1,23		252,22
BOIS DOMESTIQUE	30,00	46,58	31,46	96,85	915,75
%					
SOLAIRE	15,73	4,55	19,69	18,36	13,13
ÉOLIEN	40,50	56,24	0,00	0,00	24,73
HYDRAULIQUE	14,49	6,68	3,02	0,00	11,41
BOIS	26,93	32,54	77,32	36,42	41,44
PART EnR/CONSOMMATION %	31,73	21,85	8,24	3,14	10,13
PUISSANCE ÉLECTRIQUE INSTALLÉE MW	**70,59**	**47,97**	**6,44**	**50,52**	**649,73**
SOLAIRE	12,25	5,17	6,19	40,12	232,02
ÉOLIEN	52,80	36,00	0,00	0,00	246,83
HYDRAULIQUE	5,50	6,80	0,25	0,00	125,85

Tab. 3 - Les énergies renouvelables en Cœur d'Hérault
Source : AREC, 2017

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Annexe 2 : (Sigles).

AD'OCC	Agence de Développement d'Occitanie ;
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (1991), devenue Agence de la Transition Écologique ;
CC	Communauté de communes ;
CERDD	Centre Ressource de Développement Durable ;
CEREMA	Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement ;
CNDP	Commission nationale du débat public ;
COP 21	Vingt-et-unième Conference of parties ;
CSCSE	Conseil Scientifique Consultatif et de Suivi des Études ;
DOO	Document d'Orientations et d'Objectifs ;
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
EnR	Énergie renouvelable ;
EnR&R	Énergie Renouvelable et de Récupération ;
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale ;
ERC	Éviter, Réduire, Compenser ;
GW	Gigawatt unité de puissance qui désigne la capacité de production soit 10^9 watts ;
GWh	quantité d'énergie produite par 1 GW en une heure ;
HyDéO	Hydrogène Développement en Occitanie ;
MW (mégawatt) :	unité de puissance qui désigne la capacité de production soit 10^6 watts ;
Natura 2000	Réseau européen de protection des sites expressifs de la biodiversité ;
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
PCAET	Plan Climat-Air-Énergie Territorial ;
PNR	Parc Naturel Régional ;
Projet EnRCC	Projet d'Énergie Renouvelable Coopératif et Citoyen.
RÉPOS	Région à énergie positive ;
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale ;
SDEC	Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados ;
SNTEDD	Stratégie Nationale de Transition Écologique vers un Développement Durable ;
SRADDET	Schéma Régional de l'Aménagement, du Développement Durable et de l'Égalité des Territoires
Sydel	Syndicat de Développement Local (Pays Cœur d'Hérault) ;
TECV	Transition Écologique pour la Croissance Verte ;
TÉPOS	Territoire à Énergie Positive ;
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour la Science, l'Éducation et la Culture ;

Annexe 3 :

1. Zones Natura 2000

Les objectifs de Natura 2000 :

- Contribuer à conserver la biodiversité en maintenant le bon état de conservation des habitats et des espèces mentionnées par les Directives « Oiseaux » et « Habitats-Faune-Flore » ;
- Contribuer au développement durable des territoires :
  - en s'appuyant sur un nouveau mode de gouvernance (gestion concertée d'un patrimoine commun) ;
  - en favorisant une prise de conscience collective des enjeux écologiques.

« Chercher à concilier au sein des sites inscrits les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces avec les exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités régionales et locales. Ces sites ne sont pas des zones protégées où l'Homme serait exclu, et encore moins des sanctuaires de nature. Ils sont simplement des espaces gérés avec tous les usagers, de telle sorte qu'ils puissent préserver leurs richesses biologiques et leur identité en maintenant les activités humaines ».

2. Les décisions du maître d'ouvrage le 22 octobre 2019 auprès de la Commission Nationale du Débat Public :

Poursuivre les études en vue d'élaborer dans un délai d'un an un nouveau scénario de taille réduite, à forte dimension agricole et apportant des garanties supplémentaire en matière :

- de réduction de l'impact paysager et de protection de la biodiversité ;
- de limitation de la consommation en eau ;
- de création d'une activité agro-pastorale durable ;
- de reprise du foncier, actuellement privé, par le territoire ;
- de partage des retombées fiscales et des emplois créés par le projet.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Table des matières

Éditorial / Introduction / Éditorial 1
Le Comité de rédaction

Sommaire 3

Archéologie / archeology / arqueologia 5

Nouvelles données sur Agde grecque (Agàthe), (Hérault, France) 7-16
New data on Grecian Agde (Agàthe), (Hérault, France)
Donadas novèlas sus Agde grèga (Agàthe) (Erau, França)
GOMEZ(Céline) et UGOLINI (Daniela)

Monnaies découvertes sur les communes de Lansargues, Lunel-Viel et Sommières 17-38
Discovered coins in the towns of Lansargues, Lunel-Viel and Sommières
Monedas descobèrtas sus las comunas de Lansargues, Lunèl-Vièlh e Someire
RICHARD RALITE (Jean-Claude) et RAYNAUD (Claude)

Histoire moderne / Modern history / Istòria modèrna 39

Le clergé du diocèse de Maguelonne au temps de l'évêque Guillaume 1er Pellicier (1498-1527) 41-67
The Clergy of the Maguelone diocese under the Bishop Guillaume I Pellicier (1498-1527)
Lo clergat del diocèsi de Magalona al temps de l'evesque Guilhem Ièr Pelissièr (1498-1527)
PIEYRE (Clément)

Le gouvernement militaire d'Agde et de Brescou : l'affaire du Major 69-79
The Military Government of Agde and Brescou: The affair of the Commandant
Lo govèrn militar d'Agde e Brescon : l'afar del Major
DAUPHIN (Irène)

Le voyage du navire négrier « Le Languedocien » vers les côtes de Guinée, les colonies d'Amérique et Sète en 1726-28 81-89
The journey of the slave ship "The Languedocian" to the coasts of Guinea, The American colonies and Sète 1726-1728
Lo viatge del naviri negrièr « Lo Lengadocian » cap a las còstas de Guinèa, las colonias d'America e Seta en 1726-1728
GIBERT (Nicolas)

Histoire contemporaine / Contemporary history / Istòria contemporanèa 91

Élire et être élu dans l'Hérault de 1789 à 1879 93-110
To elect and be elected in the Herald from 1789 to 1879
Elegir e èsser elegit dins Erau de 1789 a 1879
REBOUL (Fanny)

Juin 40, ils refusent de cesser le combat 111-123
June 1940, they refused to stop fighting
Junh de 40, refusan de cessar lo combat
BOUQUET (Christian)

Une administration vichyste. Le fonds de la préfecture régionale de Montpellier (1941-1944) 25-136
A Vichy administration: Montpellier Regional Prefecture (1941-1944)
Una administracion vichysta : la prefectura regionala de Montpelhièr (1941-1944)
LION (Emmanuel)

Le pasteur Pierre-Charles Toureille, témoin de la libération de Lunel : son journal du 13 août au 3 septembre 1944 137-142
Pastor Pierre-Charles Toureille, witness to Lunel's liberation: his diary from August 13 to September 3, 1944
Lo pastor Pierre-Charles Toureille [Pèire-Carles Torelha], testimòni de la liberacion de Lunèl : son diari del 13 d'agost 1944
VACHÉ (Jean)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

◆◆◆

Histoire, arts et littérature / History: Art & Literature / Istòria, arts e literatura 143

Le Félibrige rouge au bord du lez 145-156
Painters and Revolutionary Felbrigists on the Lez riverside
Lo Felibritge roge al bòrd de Les
BLIN-MIOCH (ROSE)

La jonque de porcelaine de Joseph Delteil 157-167
Joseph Delteil's porcelain junks
La jonca de porcelana de Josèp Deltelh
GUDIN DE VALLERIN (GILLES)

Géo-histoire / Geo-history / Geo-istoria 169

Les météorologistes dans l'Hérault, organisation 171-183
Meteorologists in l'Hérault - organization
Los meteorologistas dins Erau - organizacion
DEHONDT (CÉLINE) et REBOURS (HÉLÈNE)

Un grand ensemble résidentiel à Montpellier (1960–2010). Évolution socio–spatiale et politique de la ville 185-197
Personal relationship and spatial design: "urban policy" in a large Montpellier housing estate, Pergola (1960-2010)
Ligam personal e estructura espaciala : « politica de la vila » dins un grand ensem montpelhierenc, la Pergola (1960-2010)
ODANAKA (NAOKI)

Le projet photovoltaïque "SOLARZAC" 199-211
The Larzac and Solar Energy: SOLARZAC, a project for the Larzac Territory
Lo projècte fotovoltaïc SOLARZAC
VOLLE (JEAN-PAUL), VIALA (AUDREY) et COURSIÈRE (STÉPHANE)

◆

ÉTUDES HÉRAULTAISES
« Normes de publication »

À seule fin d'uniformiser le contenu des numéros et de faciliter le travail de l'imprimeur, nous souhaitons voir appliquer les quelques règles :

Télécharger les Normes de publication d'Études Héraultaises sur le site :

https://www.etudesheraultaises.fr/normes-publication/

Télécharger les Normes de publication au format .pdf :

http://www.etudesheraultaises.fr/wp-content/uploads/Normes-de-publication-modifi%C3%A9es-mai-2015.pdf

Table générale des Sommaires

Consulter la liste de tous les articles publiés : **https://www.etudesheraultaises.fr/table-generale-des-sommaires-7876/**

Nous contacter : **https://www.etudesheraultaises.fr/contact/**

etudesheraultaises@gmail.com

◆

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

◆◆◆

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Éditorial

Archéologie

Nouvelles données sur Agde grecque (Agàthe), (Hérault, France)
GOMEZ(Céline) et UGOLINI (Daniela)

Monnaies découvertes sur les communes de Lansargues, Lunel-Viel et Sommières
RICHARD RALITE (Jean-Claude) et RAYNAUD (Claude)

Histoire moderne

Le clergé du diocèse de Maguelonne au temps de l'évêque Guillaume 1er Pellicier (1498-1527)
PIEYRE (Clément)

Le gouvernement militaire d'Agde et de Brescou : l'affaire du Major
DAUPHIN (Irène)

Le voyage du navire négrier « Le Languedocien » vers les côtes de Guinée, les colonies d'Amérique et Sète en 1726-28
GIBERT (Nicolas)

Histoire contemporaine

Élire et être élu dans l'Hérault de 1789 à 1879
REBOUL (Fanny)

Juin 40, ils refusent de cesser le combat
BOUQUET (Christian)

Une administration vichyste. Le fonds de la préfecture régionale de Montpellier (1941-1944)
LION (Emmanuel)

Le pasteur Pierre-Charles Toureille, témoin de la libération de Lunel : son journal du 13 août au 3 septembre 1944
VACHÉ (Jean)

Histoire, arts et littérature

Le Félibrige rouge au bord du lez
BLIN-MIOCH (Rose)

La jonque de porcelaine de Joseph Delteil
GUDIN DE VALLERIN (Gilles)

Géo-histoire

Les météorologistes dans l'Hérault, organisation
DEHONS (Céline) et REBOURS (Hélène)

Un grand ensemble résidentiel à Montpellier (1960-2010). Évolution socio-spatiale et politique de la ville
ODANAKA (Naoki)

Le projet photovoltaïque "SOLARZAC"
VOLLE (Jean-Paul) et VIALA (Audrey)

1re de Couverture : Archives départementales de l'Hérault / Public domain

Revue fondée en 1970 par *Les Amis de Pézenas*, éditée par l'Association Études sur l'Hérault, avec le concours du Département.

Édition :
Association Études sur l'Hérault
Président d'honneur : Jean Nougaret (†)
Président : Christian Guiraud

Siège :
Boîte postale :
Études héraultaises
Maison départementale des Sports
66, place Égalité
34080 Montpellier

Directeur de la publication
Christian Guiraud

Coordinateurs de la rédaction
Michel-Édouard Bellet, Guy Laurans

Comité de rédaction
Hélène Chaubin
Sandra Clozier
Alain Alquier
Christian Roche
Jean-Claude Foret
Julien Duvaux
Jean-Paul Volle
Jean Sagnes
Raymond Lopez

Couverture et mise en page
Raymond Lopez
Études Héraultaises

Impression
Couleur et Impression
Parc Agropolis
2214 Blvd. de la Lironde
34980 Montferrier-sur-Lez

Site internet
http://www.etudesheraultaises.fr

Webmaster
Raymond Lopez
etudesheraultaises@gmail.com

Prix : 25,00€ TTC

16214609

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)